Les activités socio-économiques

et le français au Québec

Textes colligés
et présentés par
Michel Amyot

Québec

85-3085/

ACTES DU CONGRÈS LANGUE ET SOCIÉTÉ AU QUÉBEC

TOME I

LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

ACTES DU CONGRÈS LANGUE ET SOCIÉTÉ AU QUÉBEC

TOME I

Les activités socio-économiques et le français au Québec

Textes colligés et présentés
par
Michel Amyot

La revue *Québec français*
L'Association québécoise des professeurs de français
Le Conseil de la langue française

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboration:

Line Bilodeau
Sylvie Dugas
Service des communications

© 1984 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal – 3e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06413-9

Table des matières

		Page
Comité d'organisation		11
Présentation	Michel AMYOT	13
Un grand moment de concertation	Irène BELLEAU Michel PLOURDE Christian VANDENDORPE	15
Allocution du ministre des Affaires culturelles	Clément RICHARD	19
Présentation de Pierre Maranda	Irène BELLEAU	23
Une langue qui a les dents longues	Pierre MARANDA	24
Bilan de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec	Michel PLOURDE	41
Commentaire	Jean GAGNÉ	67
Les activités économiques et le français au Québec	André BOUTIN	69
Commentaire	Bernard BONIN	77

ATELIERS

1. **L'affichage et l'étiquetage et le français au Québec**

Un cas: La Baie	Viviane JULIEN	81
L'action de la Commission de surveillance de la langue française, particulièrement dans le domaine de l'étiquetage des produits	Gaston CHOLETTE	86
La situation à Aylmer	Laurette BERGERON	91

2. **La consommation courante et le français au Québec**

L'orientation linguistique des Québécois francophones dans leurs activités de consommation courante	Sylvie BEAUCHAMP	95
Utilisation du français et services en français	Gérard TURCOTTE	102
La consommation courante et le français dans l'Outaouais	Louis-Pierre SCOTT	106
Un cas: le domaine de l'hôtellerie	Normand LETREILLE	110

3.	**Les revues, les journaux, les magazines et le français au Québec**		
	La langue de lecture des quotidiens et les opinions des lecteurs quant au statut et à l'usage du français au Québec	Gilles SÉNÉCHAL	117
	Qui lit s'appauvrit?	Claude MASSON	124
	Le coût de publier un journal en français	Jacques FRANCOEUR	128
4.	**La publicité et le français au Québec**		
	En guise de présentation	Pierre TREMBLAY	135
	La langue des publicitaires du Québec	Thérèse SÉVIGNY	137
	La publicité en français et la publicité francophone	Jaclyne SACCHITELLE-BRUNEAU	143
	La communication et les adeptes de l'à-peu-près	Roger NANTEL	146
	La publicité et l'écriture	Bernard DAGENAIS	149
5.	**La radio et le français au Québec**		
	La langue des animateurs de la radio et de la télévision: quelques résultats de recherches	Édith BÉDARD Claude ROCHETTE	155
	La langue de la radio	Raymond LAPLANTE	160
	Le français de la radio: un outil de racolage	Lisette MORIN	164
6.	**Les syndicats et le français au Québec**		
	La cause du français et l'engagement du monde du travail	Michel RIOUX	171
	Le mouvement syndical québécois et la langue de travail	Louis LE BORGNE	175
	La loi et son interprétation	Normand DANDONNEAU	187
	Un témoignage: la francisation de Bell Canada	Michel CÔTÉ	190
7.	**Le sport professionnel et le français au Québec**		
	L'état de la question	Pierre PROULX	195
	Les Canadiens français et le hockey professionnel	Roger BOILEAU	198
	Un cas: le football canadien	Serge AMYOT	207
	Un témoignage	Réjean TREMBLAY	212

8. **Le sport amateur et le français au Québec**

Le sport amateur et le français: six ans après les jeux olympiques	François HUOT	217
Un point de vue	Anne GAGNON	223
Les meilleurs seront sélectionnés	Gérald SIMOND	225

9. **La télévision et le français au Québec: aspect linguistique**

La télévision et le français: après 30 ans	Henri BERGERON	231
Les fonctions linguistiques de la télévision	Denis DUMAS	234

10. **La télévision et le français au Québec: la consommation**

Be careful, la télévision américaine s'en vient	Daniel MONNIER	241
Augmentons l'offre de la télévision en français	Michèle GUAY	247
Télévision et pluralisme culturel et politique	Claude SYLVESTRE	250
L'avachissement ou le dépassement	Bernard CLEARY	252
L'écoute de la télévision selon la langue	Marc LEDUC	256

11. **Le tourisme et le français au Québec**

Les touristes et la société visuellement française du Québec	Manon BOURGEOIS	267
Le tourisme un phénomène culturel, le français un trait culturel	Charles DUPONT	275

12. **Le travail en usine et le français au Québec**

Peut-on appliquer le vernis sans appliquer la couche de fond	Jean-Claude GAUMOND	283
La formation professionnelle en français	Léon BRAÜN	287
La francisation à la compagnie Westinghouse	Monique LAMBERT	289
Réflexions sur la francisation aux ateliers d'ingénierie Dominion	Salomon SCHINASI	292

13. **L'administration des entreprises et le français au Québec**

Il était une fois la francisation... des entreprises	Pierre LEBAULT	299
Business talks English?	Pierre GRATTON	304
Le prix de la francisation est-il trop élevé?	Raymond FRENETTE	310
Présence de francophones dans les structures de gestion chez Steinberg Inc.	André A. PILON	313

14. **Le fonctionnarisme, les services publics et parapublics et le français au Québec**

La loi, les faits	Bernard SALVAIL	323
Des fonctionnarismes bilingues?	Egan CHAMBERS	330
Le cas de l'Outaouais	Denise BOUTIN	332

15. **Les cadres francophones et le français au Québec**

Les cadres francophones et l'avenir de l'économie québécoise	Michel GUILLOTTE	339
Évolution de la situation depuis 1971	Jean-Maurice VAUDELLE	344
Langue, groupes linguistiques et positions d'encadrement et de direction dans les secteurs privé et public au Québec	Arnaud SALES Noël BÉLANGER Benoit-Guy ALLAIRE	348
Le cheminement de carrière des cadres dans la grande entreprise au Québec: synthèse d'une recherche	Micheline DESROSIERS	359

16. **Le développement économique et le français au Québec**

Le développement économique du Québec et la place du français	François VAILLANCOURT	369
La francisation, un avantage pour le Québec	Jean-Guy LAVIGNE	376
Le développement économique de Montréal et la Charte de la langue française	Jac-André BOULET	380
Un point de vue de la communauté d'expression anglaise	John PARISELLA	384

17. **L'informatique et le français au Québec**
Le français dans l'informatique — Gérard LAMBERT-CAREZ — 389

18. **Les jeunes et l'avenir du français**
La conscience linguistique des jeunes: mythe ou réalité — Pierre GEORGEAULT — 397
Une langue mal en point — Isabelle RICARD — 405
Les avantages du fait français — Guy MORIN — 408

Comité d'organisation

Sous la présidence de:

Michel PLOURDE
Président du Conseil de la langue française
Irène BELLEAU
Présidente de l'AQPF, enseignante, CECQ
Christian VANDENDORPE
Directeur de la revue *Québec français*, conseiller pédagogique, C.S. La Jeune Lorette

Coordonnatrice du congrès:

Renée GAUTHIER
Conseillère pédagogique, C.S.R. Orléans

Comité thématique

Gilles BIBEAU
Directeur du comité thématique, directeur de l'équipe «Langue et Société» de la revue *Québec français*, responsable du sous-thème 4, professeur, Université de Montréal

Michel AMYOT
Co-directeur du comité thématique, responsable du sous-thème 1, directeur des études et recherches, Conseil de la langue française

Gerardo ALVAREZ
Responsable du sous-thème 1, membre de l'équipe «Langue et Société» de la revue *Québec français*, professeur, Université Laval

Édith BÉDARD
Secrétaire du comité thématique, responsable du sous-thème 2, agent de recherche, Conseil de la langue française

Paul WARREN
Responsable du sous-thème 2, membre de l'équipe «Langue et Société» de la revue *Québec français*, professeur, Université Laval

Irène BELLEAU
Responsable du sous-thème 3, présidente de l'AQPF, enseignante, CECQ

Jean-Marie PÉPIN
Responsable du sous-thème 3, membre de l'équipe «Langue et Société» de la revue *Québec français*, directeur général, C.S. La Jeune Lorette

Claudette LASSERRE
Responsable du sous-thème 4, présidente de la section de Montréal/AQPF

Comité technique

Léo GAGNÉ
Directeur du comité technique, Service des communications, Conseil de la langue française

Fernand BEAULIEU
Trésorier du congrès et de la section de Québec/AQPF, enseignant, Mont St-Sacrement, Québec

Hermine BEAUREGARD
Comité des relations publiques, agente d'information, Conseil de la langue française

Doris DROLET
Comité du secrétariat, enseignante, C.S.R. Chauveau

Jacques GARNEAU
Comité des rencontres d'écrivains, vice-président à la pédagogie/AQPF

Florence GUAY
Comité de l'accueil, enseignante, C.S.R. Louis-Fréchette, Lévis

Jean-Louis LAVERDIÈRE
Comité des maisons d'édition, enseignant, Externat St-Jean-Eudes

Andrée LEMAY
Comité des relations publiques, agente d'information, Conseil de la langue française

Paul PARENT
Conseiller technique, enseignant, C.S.R. Orléans

Denise PICARD
Comité des relations publiques, vice-présidente aux relations extérieures/AQPF, enseignante, C.S. Charlesbourg

André SIMARD
Comité des activités socioculturelles, enseignant, Cégep de Limoilou

Autres collaborations

Jean CHABOT
Trésorier de l'AQPF, enseignant, C.S.R. Chauveau

Marcel FRÉGEAU
Comité de l'audiovisuel, division de la coordination des moyens audiovisuels, ministère des Communications

Céline GENEST
Comité de l'accueil, enseignante, C.S. Beauport

Jean PROVENCHER
Comité des activités socioculturelles, enseignant, Cégep de Limoilou

André SAUVAGEAU
Trésorier de la section de Trois-Rivières, conseiller pédagogique, C.S. de Grand-Mère

Diane TURGEON
Comité des activités socioculturelles, enseignante, Cégep de Limoilou

François VAILLANCOURT
Comité thématique, professeur, Université de Montréal

Présentation

Comment peut-on faire la synthèse des 60 textes présentés dans les ateliers regroupés sous le thème: *Les activités socio-économiques et le français au Québec?* Alors que certains chroniqueurs y ont entendu un vent de pessimisme[1], les participants discutaient pour leur part des progrès observés au cours des dernières années et des orientations qui auront cours durant les prochaines décennies. Les textes que nous présentons dans ce premier tome des Actes du Congrès insistent sur les aspects positifs de la situation du français au Québec notamment dans le monde des affaires. Des interrogations au plan de l'avenir de la langue française surgissent cependant lorsqu'on aborde les domaines des médias, notamment les médias électroniques, le domaine du sport professionnel et amateur et celui des jeunes.

Le président du Conseil de la langue française, Michel Plourde et le président du Centre de linguistique de l'entreprise ont tracé, dans leur conférence respective le bilan de l'application des politiques linguistiques du Québec au cours des années 70. Ces deux conférences, selon des registres différents, ont fait ressortir que le statut de la langue française a enregistré des progrès au cours de la dernière décennie. Au-delà de ce constat unanime, le premier s'inquiète de l'avenir du fait français à la lumière du maintien de la domination de la langue anglaise dans de nombreux secteurs d'activité économique et de la tiédeur des jeunes face à la situation et l'avenir du fait français au Québec. Quant à M. Boutin il s'inquiète des coûts engendrés par la francisation et des conséquences de la francisation des entreprises pour la carrière des jeunes cadres francophones qui pourraient être confinés à jouer des rôles d'administrateurs régionaux.

À l'instar du président du C.L.E., les représentants du monde des affaires ont maintes fois souligné au cours du Congrès que pour un grand nombre de travailleurs francophones, travailler en français équivaut encore à apprendre une langue étrangère. En effet, jusqu'à tout récemment, la langue de travail dans plusieurs entreprises et commerces était l'anglais. Ces mêmes personnes ont déploré que trop souvent l'école n'insistait pas suffisamment, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, sur l'apprentissage de la terminologie française. Si les représentants du monde des affaires comprennent qu'il soit difficile d'apprendre la terminologie française pour un travailleur francophone qui utilise l'anglais à son travail depuis 20 ans ou plus, ils comprennent plus difficilement que ce vocabulaire technique soit ou inconnu ou boudé par les jeunes francophones. À la lumière de ces discussions, il se dégage que le rôle de l'école dans l'affirmation et la prise de conscience du fait français québécois devrait être renforcé. Les discussions dans les ateliers n'ont malheureusement pas pu déboucher sur un dialogue entre l'école et le monde des

1. *Le Devoir*, 13 novembre 1982.

affaires sur ces questions. Trop peu d'enseignants — sollicités par d'autres ateliers dont les thèmes étaient plus près de leurs préoccupations quotidiennes — ont participé à ces ateliers économiques pour qu'un dialogue fructueux puisse s'y engager. Cela reste à faire et devrait être une priorité des organismes concernés.

Quel français! Les représentants du monde des affaires ne pouvaient dans leurs multiples interventions éviter ce sujet. Sujet important car il ne faut pas seulement accroître quantitativement la francisation, mais il faut s'assurer que cette francisation soit de qualité. Doit-on se surprendre que le monde du travail, les publicitaires, les journalistes déplorent l'incapacité des jeunes à «écrire un texte lisible, clair pour tout lecteur normal»? Caricaturant sans doute la situation, on affirme même que dans certains cas les textes rédigés par de jeunes francophones diplômés de nos cégeps et universités seraient de qualité à peine supérieure à ceux de certains rédacteurs de Taiwan souvent cités pour leur totale incompréhension! Les réponses à ces interrogations ne sont pas venues des participants aux ateliers du thème socio-économique. Elles ont cependant été fournies au cours du Congrès notamment par les intervenants du monde scolaire (voir thème 4). La discussion sur ce thème entre les représentants de ces deux milieux reste à faire.

Le rôle social et culturel des médias n'est plus à démontrer. L'incidence des médias sur la qualité de la langue et sur l'avenir culturel d'une société, compte tenu de la «consommation» qu'on en fait, constitue un important sujet de discussion pour tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du fait français, au Québec bien sûr, mais aussi ailleurs dans le monde. Les nouvelles technologies de communication — bandes vidéo, télématique, câblodistribution, fibre optique, antenne parabolique, micro-informatique — mettent à notre disposition une large diversité de biens culturels majoritairement en langue anglaise. Est-il possible dans ce contexte d'assurer la vitalité et l'essor de la langue française pour une sphère d'activités culturelles aussi prégnante que celle des médias et des produits qu'ils diffusent? Voilà un domaine d'avenir où le pessimisme peut avoir place.

Quelle variable de toutes celles discutées par les participants est la plus porteuse d'un avenir pour la langue française au Québec? Voilà, peut-être la question essentielle qu'il faudra se poser. Nul doute que les textes de ce premier tome, tous inédits, constitueront un point de départ important pour poursuivre la réflexion amorcée par le congrès ***Langue et Société au Québec***.

Michel Amyot

INTRODUCTION

Un grand moment de concertation

En 1977, le Gouvernement du Québec adoptait la Charte de la langue française. Après des années de luttes et de tâtonnements collectifs, le peuple québécois affirmait enfin nettement son identité fondamentale et mettait un terme à l'écartèlement longtemps vécu entre la langue du travail et la langue de la maison, la langue imposée et la langue aimée. C'était en même temps un coup d'arrêt porté à l'idéologie de l'uniformisation linguistique et de la fusion obligée dans la grande culture de masse en provenance des États-Unis. En s'affichant résolument français, le Québec ne faisait pas que liquider un passé souvent lourd à porter : il pariait pour un avenir où l'on rechercherait l'individualisation culturelle plutôt qu'une stérilisante homogénéité. Il pariait pour l'épanouissement de sa communauté francophone malgré le puissant environnement nord-américain.

Cinq ans après la Loi 101, il apparaissait nécessaire et opportun de faire le point sur la situation du français au Québec. Le défi que constituait la francisation de larges pans de notre économie avait-il été relevé ? Qu'en était-il dans les domaines de l'affichage, des sports, de l'informatique, de la publicité ? L'affirmation du caractère français du Québec avait-elle eu des effets bénéfiques sur la création culturelle et sur l'éducation ? Pour dégager un tableau d'ensemble de la situation, identifier les zones d'ombres et de lumières, il fallait un congrès qui rassemble des témoins et des interlocuteurs des différents secteurs d'activités et qui mette en commun un « ensemble de données et de réflexions sur les rapports existant entre le français et les différentes activités sociales, économiques, culturelles et éducatives des Québécois. »

Pour mener à bien ce projet, trois organismes ont uni leurs efforts. La revue *Québec français*, avec son équipe « Langue et société », dirigée par Gilles Bibeau, a conçu l'idée du congrès et sa thématique de base. L'Association québécoise des professeurs de français, sous la présidence de Madame Irène Belleau, y a apporté son dynamisme et son expérience dans l'organisation de congrès, tandis que Renée Gauthier, présidente de la section de Québec, assumait la coordination des travaux. Enfin, le Conseil de la langue française, présidé par Monsieur Michel Plourde, a accepté de prêter à l'organisation du congrès ses services et ses ressources humaines, notamment son directeur de la recherche, Monsieur Michel Amyot, et a permis à ces assises d'être un lieu de débat et de concertation nationale.

Le résultat a été à la mesure des efforts déployés. Près de 1 500 participants se sont déplacés de tous les coins du pays pour envahir le Centre municipal des congrès de Québec. Certes, les enseignants étaient nombreux, mais on trouvait aussi des publicistes, des commentateurs sportifs, des agents d'assurances, des cadres, des écrivains, des cinéastes, des fonctionnaires, des terminologues . . . sans oublier les

journalistes. Pendant trois jours, du 11 au 13 novembre 1982, les échanges ont été intenses. Les congressistes avaient le choix entre 90 ateliers et conférences. Plus de 300 conférenciers et intervenants avaient préparé des communications. Inutile de dire qu'une telle masse d'ateliers ne se prêtait pas facilement à une synthèse. Il n'y a donc pas eu de grande assemblée finale où les participants eussent pu se donner une vue d'ensemble des débats conduits dans les divers ateliers.

La publication des *Actes* répond ainsi à un réel besoin, car c'est à la lecture de ceux-ci seulement que l'on pourra dégager un tableau de la situation du français au Québec, telle qu'elle est intériorisée dans les différents groupes et secteurs d'activités. Il y manque, certes, bon nombre des discussions qui ont suivi les conférences et les exposés : nous n'avons retenu que les interventions les plus marquantes, et seulement celles qui ont eu la chance de se faire enregistrer sur magnétophone ou sur vidéo. Mais la masse des documents recueillis suffira à renseigner adéquatement le lecteur intéressé.

Le congrès *Langue et Société au Québec* n'est pas un événement réellement nouveau ni insolite dans l'histoire du Québec. Il se situe dans le prolongement des grandes assises nationales où régulièrement la question du français, de sa survie et de son statut, a été discutée. Citons-les pour mémoire :

1912 : Premier congrès de la langue française au Canada
1937 : Deuxième congrès de la langue française au Canada
1952 : Troisième congrès de la langue française au Canada
1967 : États généraux du Canada français

Nous laisserons à l'historien le soin de faire l'analyse des questions débattues à chacun de ces congrès, de dresser le tableau des écarts et des filiations. Il est sûr que le climat a bien changé des précédents congrès à celui-ci. Après une lente et pénible entreprise de réappropriation collective, le français a retrouvé ici le statut qu'il aurait dû toujours garder. Maintenant que son usage officiel est garanti par une loi, il appartient à chacun de nous de décider de sa vitalité et, en fin de compte, de son avenir.

Irène BELLEAU
Présidente de l'A.Q.P.F.
Michel PLOURDE
Président du Conseil de la langue française
Christian VANDENDORPE
Directeur de *Québec français*

Conférence inaugurale

Allocution d'ouverture:	M. Clément RICHARD, ministre des Affaires culturelles
Message du premier ministre du Québec	
Présentation du conférencier:	Irène BELLEAU, présidente, A.Q.P.F.
Conférencier:	Pierre MARANDA, professeur, Département d'anthropologie, Université Laval

Allocution du ministre des Affaires culturelles

Clément RICHARD

Au nom du premier ministre qui regrette de ne pouvoir être ici ce soir et me prie de l'excuser, je désire vous souhaiter la bienvenue à Québec. Avant de vous livrer quelques-unes de mes réflexions sur le thème de votre congrès, je voudrais vous communiquer le message que monsieur Lévesque voulait vous livrer.

Message du premier ministre

La question linguistique est une constante de notre vie nationale depuis des générations. Je crois bien ne pas exagérer en prévoyant qu'il en sera nécessairement ainsi pour fort longtemps encore. Quiconque considère notre situation de bonne foi ne peut qu'en convenir. Parce qu'il forme le seul peuple francophone en Amérique du Nord, au voisinage d'une autre langue très nettement majoritaire et qui est le véhicule d'une des cultures les plus dynamiques du monde, le peuple québécois est ainsi tenu à des exigences spécifiques pour garantir l'usage et la qualité de sa langue.

La première de ces exigences est la vigilance constante, celle-là même qui nous a permis de trouver et d'imposer, jusqu'ici, une autre solution que celle de la simple assimilation. Elle implique non pas tant que nous soyons simplement fidèles à un héritage ancestral mais bien davantage que nous soyons convaincus de la haute valeur de cet héritage, de son utilité et même de sa nécessité pour garantir la pérennité de notre identité, de notre façon à nous d'être présents au monde et d'en témoigner.

Une seconde exigence, à laquelle nous sommes toujours tenus, est celle de l'adaptation. Les moyens que nous déployons pour assurer la vitalité du fait français chez nous doivent correspondre aux nécessités de l'heure. La Charte de la langue française, d'ailleurs, qui est l'aboutissement d'une évolution amorcée au début de la Révolution tranquille, exprime une volonté collective de toujours mais transposée dans un monde où les activités de l'État ont pris une ampleur nouvelle et alors que les nouveaux moyens de communication imposent des comportements nouveaux.

En aucun cas, notre Charte de la langue française ne doit donc être considérée comme une assurance tous risques qui nous libérerait désormais de nos exigences envers notre langue, de nos exigences envers nous-mêmes.

Déjà, d'ailleurs, il nous faut prévoir l'avenir. Il nous faut notamment nous assurer que nous, les Québécois et les Québécoises, nous pourrons vivre en français la formidable évolution scientifique et technologique qui s'annonce. Par exemple, nos ordinateurs doivent parler notre langue et nous devons pouvoir user de biotechnologies en français de même qu'exprimer dans nos mots et avec notre syntaxe les valeurs nouvelles — dans tous les domaines — qui surgissent parallèlement à cette évolution et qui très tôt, dès demain, motiveront nos gestes et occuperont nos réflexions.

Certes, j'en suis convaincu, nous avons la capacité de relever ce défi et nous en avons le goût aussi, car il s'agit bel et bien de notre propre devenir comme peuple et du devenir d'une langue qui, ne l'oublions pas, a elle-même les dimensions de l'univers. Si notre appartenance à la francophonie comporte des avantages indéniables et nous ouvre largement au monde, elle requiert aussi nos efforts. Le Québec peut faire beaucoup pour garantir le rayonnement maximum de la langue française et assurer son évolution désirable. Il a d'ailleurs déjà commencé à s'y employer avec succès.

Ce congrès *Langue et Société au Québec* auquel vous participez sera l'occasion privilégiée d'effectuer d'utiles échanges d'opinions et d'expériences sur le sort du fait français chez nous, dans de nombreux domaines d'activité, et de mettre ainsi en évidence des aspects importants de notre situation linguistique. Je ne doute pas que cette rencontre soit essentielle, non seulement dans l'immédiat mais aussi pour assurer l'avenir. L'enjeu est important et soyez convaincus que vos concitoyennes et vos concitoyens partagent vos préoccupations et vous sont reconnaissants de vos efforts.

En mon nom et en leur nom aussi, je tiens aujourd'hui à vous remercier d'accepter d'assumer cette responsabilité particulière.

Voilà ce que monsieur Lévesque voulait vous dire.

Pour ma part, j'aimerais vous souligner que cette réflexion en commun à laquelle vous allez vous livrer, gens de l'éducation, de l'économique, du social et du culturel, relève du plus haut intérêt. Le thème choisi, celui des rapports langue-société, revêt une importance toute particulière de par sa complexité, ses implications dans tous les secteurs de l'activité humaine, du quotidien au politique, de la communication pure à l'expression créatrice. On pourrait d'ailleurs aller jusqu'à dire, en pastichant une formule connue, que rien d'humain n'est étranger à la langue.

Le gouvernement que je représente a voulu reconnaître cette importance et clarifier une situation qui, depuis de nombreuses années au Québec, avait donné lieu à de multiples escarmouches. En instituant le français langue officielle du Québec, la Loi 101 a permis à une majorité de s'affirmer comme telle et a levé l'ambiguïté qui avait plané jusque-là sur la question de la langue de travail et de communication.

Cinq ans après la Loi 101, le temps est venu d'esquisser un premier bilan de ses réalisations, tout en sachant que le lent et délicat travail de sa mise en application est loin d'être terminé. Parmi les transformations opérées par cette mesure énergique, les plus tangibles ne sont pas nécessairement celles que l'on jugera plus tard les plus importantes. Et je crois qu'une des réalisations les plus marquantes de la Loi 101 aura été, précisément, de modifier les termes du débat sur la langue. En perdant son statut de langue menacée, la langue française au Québec a laissé tomber également tout un cortège d'attitudes plus ou moins contradictoires qui accompagnaient jusque-là la défense et la justification. Il y a quelques années en effet, on oscillait d'un messianisme revendicateur, vantant les vertus quasi divines de la langue française en Amérique du Nord, à un pessimisme tout aussi emphatique concernant l'état de désintégration de cette langue au Québec. Aux campagnes de bon parler français ont succédé les signaux d'alarme et de détresse de ceux qui, pour écrire en français, se disaient obligés de recourir à une langue autre que celle de la quotidienneté.

La situation actuelle a gagné en réalisme ce qu'elle a perdu en grandiloquence. Les voeux pieux et les déclarations alarmistes ont cédé la place à des questions d'usage, de lexique, de niveaux de langue et d'efficacité dans la communication. Les attitudes défensives ou agressives ont été remplacées par des discussions pratiques sur les conditions optimales d'exercice d'une langue. En déclarant le français langue officielle, la Loi 101 ne lui enlève pas son statut de langue menacée, puisqu'elle restera toujours une sorte d'accident étrange dans l'uniformité anglo-saxonne de l'Amérique du Nord, mais elle permet, paradoxalement, de dépasser la seule question de la langue et de passer à autre chose. Elle signale la fin d'une attitude de peur, de doute, de repli et rend ainsi possible l'ouverture au monde, aux échanges internationaux.

Cependant, malgré les acquis qui découlent de l'adoption de cette loi, il ne faudrait pas croire que l'heure de la récréation a sonné, au contraire. Il y a trois ans, le chapitre III sur la langue de la législation et des tribunaux était déclaré inconstitutionnel. Le 8 septembre dernier, le jugement du Juge en chef de la Cour supérieure, concernant l'accès à l'école anglaise au Québec, nous rappelait cruellement que dans la nouvelle Constitution à laquelle nous n'avons jamais donné notre consentement, le légal l'emporte sur le légitime. Quels sont les prochains coups durs que nous devrons subir à la suite du pacte inique qui a découlé du complot tramé dans la nuit du 5 novembre 1981 ?

Et l'on nous demande d'adoucir cette Charte de la langue française qui s'inscrit clairement dans le cadre du consensus international sur les droits linguistiques. Avons-nous le droit et surtout le devoir de faire le pas en arrière qui risquerait de compromettre ce qu'il nous reste de notre souveraineté linguistique ? Je ne le pense pas.

Il reste malgré tout que, cinq ans après l'adoption de la Loi 101, il est temps donc de s'arrêter quelques moments pour réfléchir et s'interroger, comme le feront les participants de ce congrès, sur la problématique plus vaste des rapports langue et société, langue et culture. Si, comme je le suggérais il y a quelques minutes, on peut dire de la langue que rien d'humain ne lui est étranger, il serait également dangereux de s'en tenir à une équivalence hâtive qui ferait de la langue la manifestation quasi exclusive de l'identité. Une culture est d'abord affaire de langage, ne l'oublions pas. D'une multitude de langages et de codes, au sein desquels la langue est un matériau privilégié certes, mais non unique.

Cinq ans après la Loi 101, le temps semble plus opportun que jamais de favoriser les conditions d'exercice de ces actes de langage que sont les diverses pratiques culturelles. De ces actes de transformation, de subversion, de transgression que l'on désigne sous le nom de création. S'il était important pour notre survie de légiférer en matière de langue, il devient maintenant nécessaire de se donner les moyens d'une vie culturelle aussi riche et diversifiée que possible, qui rende compte du Québec d'aujourd'hui. En d'autres termes, la vitalité d'une langue ne se conçoit pas en dehors des manifestations langagières qui en assurent à la fois le dynamisme et le renouvellement.

Puisque je viens d'ébaucher la relation langue et culture, il me semble approprié de vous signaler que, dans cette voie, le gouvernement du Québec va également de l'avant. Nous avons constitué la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel et j'aurai à cet égard le plaisir de déposer prochainement à l'Assemblée nationale un projet de loi cadre qui est attendu depuis plus de 20 ans.

D'autre part, suite à la tournée que j'effectuais à travers le Québec au printemps dernier, tournée au cours de laquelle j'ai entendu plus de 800 intervenants de tous ordres émanant des milieux culturels, je soumettrai, dans un délai assez bref, un plan d'action qui répondra dans la mesure de nos moyens aux besoins du milieu. Il visera particulièrement à stimuler les créateurs et les interprètes et à favoriser le développement des équipements culturels.

En terminant, je ne peux que féliciter les organisateurs de ce congrès et les organismes concernés, soit la revue *Québec français*, l'Association québécoise des professeurs de français et le Conseil de la langue française du Québec pour leur effort concerté, la pertinence de leur sujet et l'opportunité d'en débattre maintenant. À vous tous, je souhaite un congrès des plus fructueux.

Présentation de Pierre Maranda

Irène BELLEAU

Le congrès *Langue et Société au Québec* a voulu provoquer une réflexion de premier ordre sur ce que nous sommes.

Deux Québécois nous habitent simultanément depuis bien avant la Charte de la langue française, pour ne pas dire depuis presque toujours.

Le premier — celui qui désespère de rester celui que l'histoire décrit comme le moindre des deux et qui cherche à épouser l'environnement anglophone pour enfin se définir une fois pour toutes.

Le second — ou le premier — selon l'ambivalence des jours gris ou des jours ensoleillés poursuit sa quête d'identité collective — cherche à circonscrire le long chemin de luttes et d'affirmation de lui-même, conscient que cette démarche vaut bien l'autre.

Qui de la désagrégation ou de la vivacité dans l'un et l'autre cas saura vivre avec sérénité ?

Ces choses sont très difficiles à exprimer. Leur force et leur fluidité tout à la fois ne peuvent se fondre dans des mots. La société québécoise qui se crée, qui se réinvente se refuse à une situation figée. C'est pourquoi nous avons invité monsieur Pierre Maranda, anthropologue, à venir vous faire part de sa vision et de sa conception des choses.

Je nous souhaite une lecture fructueuse.

Une langue qui a les dents longues

Pierre MARANDA

La crise économique a les dents longues et elle nous mord profondément. Le chômage nous affecte tous et fait de nouveau du Québec une société désabusée, triste, moribonde. Les faibles lueurs d'espoir que nous entretenions ont été, encore une fois, bafouées.

La crise linguistique, de même, nous mord au vif de notre être. Les lueurs d'espoir qu'avivait la Loi 101 sont, elles aussi, bafouées par la Constitution rapatriée. Le chômage de l'esprit n'est pas moins grave que le manque de travail. Le ciel est couvert, la nuit est noire. Peut-on espérer qu'elle s'éclaircisse ?

Il y a plusieurs façons de voir des étoiles, entre autres : regarder le ciel par une belle nuit sans nuage, ce qui n'est pas le cas dans la conjoncture actuelle ; ou bien aller voir un film avec de grandes vedettes ; ou bien encore se cogner la tête contre les murs. Ce soir, nous allons nous cogner la tête contre les murs. Espérons que, au cours des ateliers, nous verrons de vraies étoiles ; et que, samedi soir, M. Laurin nous fera contempler une galaxie.

Donc, ce soir, il s'agit de poser quelques problèmes. Bien d'autres surgiront dans les ateliers. Tâchons maintenant, ensemble, d'en formuler quelques-uns. Notre psychiatre à tous, le D[r] Laurin, saura peut-être ensuite comment ajuster sa thérapie.

***

Je vais d'abord vous proposer quelques réflexions d'anthropologue sur langue et société. Ensuite, je vous suggérerai un regard sur langue et société ici maintenant, au Québec. Troisièmement, j'essaierai de situer langue et société québécoise dans la dynamique de notre temps. Enfin, je traiterai de stylisation, cette façon qu'a une langue de façonner la société de ses locuteurs et d'être façonnée par elle en retour. Donc, quatre parties dont le fil conducteur sera la notion de projet social.

***

Première partie : le monolinguisme est une monogamie

Une langue est d'habitude en retard sur ceux qui la parlent. La langue est cette structure interne qui, nous donnant de nous exprimer, nous contraint en même temps à être fidèles à une image du passé. La langue se souvient plus qu'elle n'invente ; la langue, comme l'histoire, est inerte plus que créatrice. Elle ne permet de dire que ce

qu'elle est faite pour dire. Ainsi, en français, on doit dire « Se présenter comme candidat aux élections » et on ne peut pas dire « To run for office », « courir pour un poste ou un siège » comme on le peut en anglais.

Si je dis « Il court pour un siège » en français, on m'interprètera comme voulant dire que quelqu'un joue aux chaises musicales, ou bien qu'il se dépêche d'aller acheter un billet pour un spectacle. La langue nous contraint, et prendre des libertés avec elle nous empêche d'être compris. Encore plus rigoureuse que celle d'un conjoint dans un mariage monogame, la présence de la langue nous asservit, nous astreint à une vie réglée. C'est un *bedfellow* rigoriste qui couche au plus intime de nous-mêmes. La grammaire, le dictionnaire sont le code des lois et le catéchisme du contrat sémantique qui régit toute communication. En d'autres mots, la langue a le bras aussi long que le droit, et les dents aussi longues que la religion. Elle nous mord à la gorge et ne nous laisse dire que ce qu'elle veut ou ce qu'elle peut.

Comme la loi, comme la religion, la langue est en retard sur la vie. Par exemple, quand je demande à mes étudiants quel terme de parenté ils utilisent pour désigner le mari ou la femme de leur tante ou de leur oncle, plusieurs restent bouche bée. Je leur demande pourquoi. « Ben, aujourd'hui, avec le divorce, on ne sait plus si le mari de ma tante va l'être encore dans six mois. Alors, au lieu de l'appeler mon oncle, je l'appelle par son prénom. » La langue française, de même que la plupart des autres langues indo-européennes, n'a pas encore rattrapé la vie : elle ne nous fournit pas encore de terme pour désigner des conjoints successifs autre que, par exemple, des circonlocutions comme « le troisième mari de ma mère » ou « la deuxième femme de mon oncle ».

Donc, la langue est en retard sur la vie de ceux qui, pourtant, la font vivre en la parlant. Elle nous retient sous sa poigne sévère. Elle nous fait vivre en camisole de force sémantique. Elle nous impose son lexique, sa syntaxe, ses clichés, l'étroitesse de ses ressources. Elle nous retient captifs comme une monogamie — tant qu'on lui reste exclusif et qu'on ne devient pas au moins bilingue.

Mais on peut d'abord se demander ce qu'il y a en nous, humanité, qui soit inhibé par la langue ?

Lévi-Strauss a écrit : « Les mythes se pensent dans les hommes, et à leur insu. » Il y aurait donc quelque chose qui se pense et se passe en nous, à notre insu, quelque chose d'irrécupérable par la langue, quelque chose d'indicible. Et Heidegger avait déjà dit : « Ce ne sont pas les hommes qui parlent mais la langue. » C'est-à-dire que le mythe qui se vit en nous, ce n'est pas lui qui peut parler : nous ne pouvons pas nous parler pour vrai, ce serait la langue qui se parlerait à notre place. Quand on a des choses à dire, il faut passer par la langue, et voir si elle le permet.

Il y a quelque chose qui se passe et qui se pense en nous et qui palpite en nous. Ce battement, cet « élan vital » échappe-t-il à la langue ? Ou bien notre élan vital est-il déjà façonné par la langue ? Notre élan vital est-il une sorte de rêve adultérin de pauvre type, homme ou femme, qui, une fois son bourgeois ou sa bourgeoise endormi à ses côtés dans le lit conjugal, se vautre dans des rêves d'escapades libératrices ? Cherchons-nous tous à tromper la langue, espèce de mégère vicieuse qui nous dicte nos propos en nous faisant de gros yeux ?

N'est-ce pas là ce que font les adolescents qui, disent les académistes, font exprès pour mal parler ?

Au fond de nous tous, Québécois ou autres humains, il y a donc cet élan, cette appétence, ce vouloir être profond, si profond qu'il nous semble indicible. Indicible : c'est-à-dire échappant à la langue ? La langue serait instrument d'expression inadéquat de nos pensées et de nos vies . . .

Je conclus cette première partie en disant que toute langue est mesquine pour ceux qui la parlent ; que toute langue fait défaut à ses locuteurs ; que toute langue est tyrannique comme un amour maternel mal éclairé ; que toute langue est un conjoint dominateur. C'est d'ailleurs pour ruer dans les brancards de ses contraintes, pour dénoncer et déconstruire la matérialité même de la langue, son impérialisme, que travaillent des poètes comme Mallarmé, des écrivains comme James Joyce, San Antonio et, parmi nous, Sol, et que les adolescents de partout, disent leurs aînés, parlent comme leurs pieds — car ils essaient de se créer, à partir de morceaux de la langue officielle, une langue propre à eux-mêmes qui leur permettrait de parler ce qu'ils sont.

C'est à un problème redoutable que nous nous attaquons dans ce congrès : comment échapper à ce qui nous donne de communiquer ? Comment échapper à l'emprise de notre instrument de penser ? Les Américains disent à propos des jeux électroniques *Games that play people*. Cela vaut tout aussi bien pour la langue : une structure qui nous moule, à notre insu, une structure qui nous tient à la gorge.

Je tire une première conclusion : pour échapper aux contraintes dictatoriales d'une langue, il faut en connaître au moins deux. Donc, première proposition : l'importance de maîtriser une langue seconde pour ne pas rester prisonnier sous les jupes de sa langue maternelle, l'importance de maîtriser une langue seconde pour accroître la liberté de penser, la liberté de vivre.

***

Deuxième partie : la bâtardise des Québécois

Je viens de vous rappeler qu'une langue, que toute langue, est contraignante. Toute langue dit à ses locuteurs : « Prends-moi comme je suis, parle-moi comme je suis, ou bien sois incompris. » Elle a les dents longues, la langue, et nous mord à la gorge. Elle force une société à se penser, à se vivre, voire même à se rêver selon certaines harmoniques exclusives. Qu'en est-il du québécois, de notre langue à nous ? Comment nous tient-elle à la gorge, comment nous force-t-elle à nous penser, à nous vivre, à nous rêver ?

D'abord, le québécois est une variété de français. Un parler bâtard ? Un français créolisé ? Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes. Pour le moment, reconnaissons que nous sommes des bâtards de la France, comme bien des Africains, des Antillais, des Océaniens . . . Des collègues le démontrent dans un numéro spécial de la revue *Anthropologie et sociétés*, intitulé « Imposer la bâtardise francophone ».

Baudelaire, dans son journal intime, écrivait qu'un bâtard est bien plus heureux qu'un enfant légitime. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas encombré par des parents. Mais nous, nous sommes des bâtards moroses et souffreteux. Au lieu d'être contents

de notre sort, nous persistons à essayer de retrouver notre vrai père. Nous savons que la France est notre mère, mais qui l'a montée ? Un Amérindien ? Un Anglais ? Un Américain ? Bien sûr, certains parmi nous en ont pris leur parti et ne cherchent plus de père. Autrefois, la querelle du joual alignait les bâtards heureux de l'être et parlant gros contre les bâtards tristes et parlant fin. Aujourd'hui, les dialogues des personnages de Michel Tremblay répercutent le bâtard émancipé mais sa prose narrative nous fait entendre, dialectiquement, la contre-position du bâtard asservi, dont les *Carnets* de Jean-Éthier Blais se font souvent l'écho, tandis que Lise Bissonnette se gratte la tête, perplexe dans cette conjoncture qui lui fait perdre son latin mais lui fait trouver les mots justes pour fustiger nos doléances.

Donc, bâtards heureux ou moroses, bâtards nous sommes. Mais, comme le disait une comtesse de mes collègues lors d'un récent colloque en français à Toronto : « Heureusement qu'il y a eu les valets pour faire des enfants vigoureux aux grandes dames de la France car autrement, n'eussent-elles procréé que par leurs époux, notre pays aurait dégénéré depuis longtemps ! » Ce sont les bâtards qui ravivent la race.

Très bien. Nous devrions nous réjouir. Mais que ravivons-nous ? Quelle société formons-nous ?

Fondamentalement, nous sommes des bâtards moroses, et c'est bien dommage. D'où vient notre morosité ? J'en reviens au mythe, auquel j'ai fait allusion plus haut. Un mythe est une force sémantique élémentaire, une charte de sentiments et d'idées, un élan profond qui, en deçà de la langue, donne à un peuple d'être une nation. Explorons un peu notre mythe collectif afin d'ausculter les sources de notre morosité. Ici, il va falloir pousser l'analyse, à l'aide de certaines propositions émanant surtout de trois de nos savants, Marcel Rioux, Maurice Lemire et Fernand Dumont.

Les Québécois sont des dionysiaques inhibés

Selon Marcel Rioux (*La question du Québec*, Parti-Pris, 1980), nous sommes fondamentalement dionysiaques. Vous connaissez ce dieu grec, le Bacchus romain : chaleureux, exubérant, plein de sève et des esprits du vin. Nous sommes faits pour la joie de vivre, la sympathie, l'élan généreux. Tout ce que les publicistes des bières nous répètent insidieusement pour nous faire consommer leurs produits. Oui, nous chantent-ils, nous sommes fondamentalement bons vivants grégaires, pleins d'ardeur, de chaleur humaine. Seulement, voilà, y fait frette icitte, au Québec. Faut un p'tit coup pour nous réchauffer un peu. Car, comme le dit Rioux, si nous sommes dionysiaques, c'est à l'intérieur. Nous sommes des dionysiaques réprimés, refoulés. Des dionysiaques gelés. (Gelés, dit-il, par les apolliniens qui nous entourent.) Nous sommes gelés de bien des façons. Nos corps, par le climat, trop de mois par année. Nos âmes, par le catholicisme, un catholicisme pas très rigolo, un catholicisme sévère, pas un catholicisme joyeux, comme, par exemple, celui des Italiens. Gelés aussi quant à la langue, par les deux cents millions et plus d'anglophones de ce continent ; gelés dans notre économie, par les Anglais qui la contrôlent et qui, même au Québec, sont encore aujourd'hui, en 1982, mieux payés que nous d'après les dernières statistiques ; donc gelés dans nos salaires, quand ce n'est pas par les Anglais, par le gouvernement québécois lui-même. Enfin, et c'est de plus en plus

généralisé, gelés dans nos esprits par le « pot » et d'autres psychotropes. Toute cette froideur nous réduirait à une sorte d'hibernation mentale prolongée où nous nous réfugierions, nous nous maintiendrions doucement, timidement, vivant par la chaleur de nos coeurs. Et c'est ainsi que nous sommes des dionysiaques inhibés . . .

(Rioux a aussi dit, changeant de métaphore, que nous étions « une société tricotée serrée » — c'est cité dans la dernière édition du programme du Parti québécois, 1982. Oui ; mais nous sommes aussi une société aux fesses serrées. Pourquoi ? Parce qu'on nous a toujours imposé des caleçons trop petits. Les patrons de nos slips ont toujours été taillés par une église et un état ultramontains et ultra-conservateurs. En fait, nos grands-mères tricotaient serré à cause du froid et elles tricotaient les combines encore plus serrées que tout le reste parce que, comme le dit Laurin-Frenette « Le discours de la mère est celui du curé ». Donc, les combines serrées serrent les fesses à cause du froid, froid physique comme froid spirituel.)

Pour sortir de cette stupeur, de l'ankylose glacée, ça nous prend un coup. En fait, un idéal courant de plusieurs d'entre nous, c'est d'être à la fois gelés (par le « pot ») et chauds (par la boisson). Là, nous mouvant dans de l'indécis, nous pouvons enfin croire que nous avons atteint l'indicible. Et, prenant l'indécis pour l'indicible, nous pouvons croire en nous, nous pouvons croire que nous avons un mythe.

Quel est ce mythe qui, gelés ou non, chauds ou sobres, se murmure en nous plus ou moins à notre insu ?

L'imaginaire québécois

La réponse est dure. Elle nous vient des travaux de Lemire et des miens sur l'imaginaire québécois. Notre mythe est un mythe en porte-à-faux. Dans un article fort lucide, Lemire a récemment recensé les composantes historiques de notre imaginaire collectif. Il montre que notre imaginaire a toujours porté à faux parce qu'il ne correspond pas à notre réalité première, qui est américaine. Notre imaginaire a toujours été ultramontain. Le pape et la Couronne d'Angleterre ont été nos parents adoptifs. Bâtards, nous parlons à peu près la langue de notre mère la France, mais c'est notre mère la sainte Église qui nous dit quoi croire et c'est la Couronne britannique qui nous garantit nos libertés politiques. (Même tout récemment, n'avons-nous pas protesté contre le rapatriement de la Constitution canadienne parce que nous perdions ainsi la possibilité d'aller nous plaindre à la Reine ?) Pauvres bâtards que nous sommes, dont les parents adoptifs sont l'un anglican, l'autre catholique ! C'est assez pour faire capoter n'importe quelle grand-mère, dirait Laurin-Frenette.

Notre mythe porte à faux parce que l'imaginaire qui l'a créé a lui-même été faussé à la base. Lemire nous rappelle que notre imaginaire est faiblard : celui de nos intellectuels branchés sur Paris, celui de nos curés et de nos mères sur Rome, celui de nos chefs d'État sur Londres. Mieux nous aurait valu un imaginaire amérindien. Celui-ci, en tout cas, aurait été plus adéquat, plus adapté à notre réalité réelle. Nous aurions vu et senti ce pays avec les bons yeux et le bon coeur plutôt que d'y construire la pseudo-réalité d'un imaginaire défectueux parce qu'importé, impérialiste et expropriateur d'âme. Mieux aurait valu avoir des coureurs de bois, proches des Amérindiens, comme mentors, que nos curés, nos intellectuels et nos politiciens.

Ce défaut d'imaginaire adéquat nous plonge dans une sorte de morosité et de stupeur congénitales. Ne pouvant vivre ici qu'avec les mots, les dogmes et les lois d'un ailleurs, comment avoir un imaginaire adéquat ?

Une autre composante de l'imaginaire est formée par les héros que se fait et qui font une nation. Ils deviennent des métonymies, des parties qui représentent le tout, ce sont des représentants de nous tous, dont la vie nous permet de vivre mieux, plus haut et plus fort, même si ce n'est que par procuration. Or qui sont nos héros ? Qui sont nos Jos Montferrand ? «Ils ne nous ont pas fait grandir d'un sacré pouce », a chanté Vigneault. Il y a eu des étoiles sportives. Des hommes d'État ? En fait, nos Jos Montferrand sont des ballounes. Des bonshommes carnaval. Et quand on en voit une, de ces ballounes, oh qu'on les aime et les vénère et les adore ! On aime bien « partir sur une balloune », que ce soit Duplessis, Drapeau ou Trudeau : des symboles qui tirent du grand et qui, au moins un moment, semblent nous tirer avec eux, nous faisant croire qu'on a un imaginaire conquérant, qu'un destin grandiose est possible. Nous rêvons tous d'un De Gaulle québécois. Sans même oser encore rêver à une Jeanne d'Arc québécoise. Non, notre rêve est frelaté, gauchi, mal parti. Il faut scrapper tout ça et nous trouver nous-mêmes.

Sachons qui nous sommes et nous saurons comment parler ; sachons comment être et nous saurons quoi dire ; sachons ce qui nous parle et nous oserons nous dire. Donc, la question, la première question, la question la plus fondamentale, est « Quel est notre mythe ? » Ce grand élan en nous, notre caractère profondément dionysiaque, ce grand élan chaleureux et créateur de jeune nation nous travaille et nous prend aux tripes. Cela qui se passe et se pense en nous, nous ne savons pas encore ce que c'est. Charlebois nous le répétait encore il n'y a pas longtemps :

> « Quand je regarde au fond de moi
> quand je regarde au fond de moi
> je ne comprends plus rien
> je ne comprends plus rien au monde, moi
> Quelque chose s'endort au fond de moi
> qui ne veut pas sortir ». (C'est pour ça)

Nous n'avons pas les mots pour nous dire. Notre mythe se pense en nous, à notre insu, et nous n'avons pas les moyens de nous l'exprimer à nous-mêmes. Dans les mots de Paul Warren : «Nous n'avons pas, nous, Québécois, de véritable mythe de fondation. » Montcalm n'est pas notre Vercingétorix, ni Madeleine de Verchères notre Jeanne d'Arc. Nous n'avons pas de mythe de fondation qui, piste d'envol d'un imaginaire adéquat, nous permettrait de vivre un projet social mobilisateur.

Jusqu'ici, dans cette deuxième partie, j'ai essayé de repérer les composantes de cette société de bâtards de la France que nous sommes. Bâtards moroses, bien que fondamentalement avenants et cordiaux, parce que notre chaleur humaine est gelée par un environnement dur, soit, mais, surtout, parce que nous sommes des expropriés mentaux. Et là, si nous savons qui blâmer, nous ne savons pas encore qui conscrire. En fait, nous ne savons pas encore quel imaginaire devrait être le nôtre.

Nous avons commencé à voir clair en 1948 avec le *Refus global*, de Borduas et de ses collègues. Mais si leur effort a tracé la voie à la Révolution tranquille, où en sommes-nous ? Nous sommes toujours sans imaginaire adéquat. Qui donc conscrire ?

Nos artistes ? Nos poètes ? Nos chansonniers ? Nos écrivains ? Nos politiciens ? Nos cinéastes ? Bien sûr, eux tous. Mais leur concours restera vain tant que nous n'aurons pas un projet social adéquat, capable de fonder notre imaginaire, de l'accorder à la vraie réalité québécoise — pas à l'ultramontanisme — et de le faire bien rêver. Explorons maintenant ce vecteur.

***

Troisième partie : le projet social québécois

Un projet social est un mouvement dynamique, une idéologie qui devient vague de fond. Fernand Dumont ici, Gilberto Velho au Brésil en ont traité. Un projet social est la force constitutive et le vecteur d'un mythe de fondation et d'un imaginaire fécond. C'est ce qui permet de tolérer un court terme austère, pénible, pour un avenir qu'on a de bonnes raisons de croire valable.

Les projets sociaux ne nous ont pas manqué. Mais, inadéquats, ils n'ont pu qu'alimenter des rêves creux et des imaginaires importés. Je n'en mentionne que quelques-uns : la revanche des berceaux ; le retour à la terre ; et le « trip » du patrimoine, reprise de ces clichés éculés. Et aussi le hockey, la Révolution tranquille, la souveraineté-association.

Qu'ont en commun tous ces projets sociaux qu'on a voulu nous imposer de l'extérieur (sauf peut-être le hockey et la Révolution tranquille) ?

Il faut d'abord en distinguer deux types : ceux des politiciens, à court terme pour la plupart, et ceux des idéologues, à plus long terme. Les projets sociaux à court terme sont généralement myopes. Ils sont à finalité électorale : conçus par des politiciens dont le premier objectif est de se faire réélire. Que ce soit l'étapisme vers la souveraineté-association ou la relance économique, ces projets ne nous mobilisent pas assez parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans un projet social plus profond. Même la souveraineté-association ne va pas assez loin. Être libres ? Pourquoi ?

Autrefois, on nous a parlé de « revanche des berceaux ». Revanche des berceaux : mais pourquoi ? Pour survivre ? Survivre pourquoi ? Survivre pour témoigner de la présence française et catholique en Amérique du Nord. Comment ça ? En étant porteurs d'eau et scieurs de bois. Être porteurs d'eau et scieurs de bois pourquoi ? Pour gagner le ciel. Parce que bienheureux les pauvres, et méfions-nous du succès en affaires. Le projet social du retour à la terre s'est inscrit dans la même mouvance. La Révolution tranquille, quant à elle, a plutôt été une dévolution tranquille, comme je le soutiens dans mon ouvrage *L'imaginaire québécois*, dont le sous-titre est *La dévolution tranquille*.

Tout récemment, le « trip » du patrimoine nous a ramenés à de prétendues sources où nous trouverions l'intégrité et la vigueur d'une société qui saurait se parler. C'est d'ailleurs le Parti québécois, vous vous en souvenez, qui a écrit, sur nos plaques d'auto, cette horrible devise rétrograde « Je me souviens ». Il aurait mieux valu, quant à ça, adopter le « Vers demain » du Crédit social ! Il faut changer ce slogan inerte du Québec. Je cite *le Refus global* : « Le passé doit être accepté avec la naissance, il ne saurait être sacré. Nous sommes toujours quittes envers lui. » Donc, une fois pour toutes, exorcisons notre pathologie du rétro — je vous suggère de masquer avec du

ruban gommé le « Je me souviens » sur les plaques de vos autos. Mieux vaut un blanc qu'une réminiscence capotée. Ou bien, écrivons-y quelque chose comme « On m'attend », « Grouille-toi ! », ou, encore, « Au boutte ! »

Il y a eu quelques projets sociaux de type économique plus enlevants mais ceux-ci non plus n'ont pas l'ampleur requise. La création d'Hydro-Québec ; le Mouvement Desjardins ; Bombardier ; Provigo si on peut dire . . . Il y a des appétences, il y a des élans. Il y a des chansonniers, des poètes, des écrivains. Même au niveau des comités d'école, on essaie de définir des projets éducatifs pour donner une identité et un élan créateurs à ces écoles. Le besoin, l'appétence sont réels. Mais nous n'avons pas encore trouvé, nous ne connaissons pas encore cette mobilisation générale par l'espoir. Or l'espoir ne vient que d'un projet social adéquat. Il aurait pu en être autrement. Le gouvernement aurait pu choisir l'audace plutôt que le repli.

Imaginons un scénario différent. Nous avons toujours joué « safe ». Nous sommes surassurés. C'est le propre des sociétés craintives et de peu d'espoir que de vouloir se prémunir le plus possible contre les coups du sort — maladie, cambriolage, crime, décès, et le reste. Nous avons donc des assurance-auto, assurance-maladie, assurance-salaire, assurance-chômage, et le reste, qui nous coûtent fort cher. Or ces immenses machines gouvernementales qui font office de protection et de rempart, elles auraient pu être mises en oeuvre pour lancer et maintenir un projet social. Un projet social qui, lui, aurait été bien meilleure garantie contre les coups du sort : quand on vit heureux parce que motivé, on est bien moins craintif et on ne cherche pas d'abord à se surprotéger. On accepte le risque. Si donc ces immenses efforts avaient été orientés vers la construction d'un projet social adéquat, nous n'aurions pas de problèmes de langue. Nous trouverions, nous inventerions la langue maternelle qu'il nous faudrait alors, et nous aurions l'envie d'en apprendre d'autres. Au lieu de remparts, c'est de vastes horizons que nous avons besoin. Au lieu de d'abord assurer nos arrières, c'est grossir les rangs de notre avant-garde qu'il nous faut. Nous aurions probablement moins besoin d'hôpitaux si nous avions des casinos.

Une société sans espoir et sans goût du risque rêve mal, et qui rêve mal s'exprime mal. N'ayant pas de projet social valide, notre imaginaire végète ; n'ayant pas d'imaginaire vigoureux, nous n'avons pas de rêves à notre taille ; n'ayant pas de rêves à notre taille, nous n'avons pas d'espoirs triomphants car nous autres, le Québec, sommes en perte d'espoir, comme le signalait Fernand Dumont en septembre. Si nous manquons de mots, c'est par manque d'espoir. Une langue vit des espoirs de sa société et s'étiole de ses frayeurs. Il n'y a pas de langue vigoureuse et créatrice sans société vigoureuse et créatrice. Pas de société vigoureuse sans espoir vécu. Pas d'espoir vécu sans projet social profondément mobilisateur. On ne court vraiment que vers une ligne d'arrivée, pas en joggant. Or nous ne faisons encore que du jogging. Tant que nous n'aurons pas de ligne d'arrivée vers quoi courir à perdre haleine, tant que nous n'aurons pas de projet social adéquat — et l'indépendance n'est pas assez — notre chaleur nous restera au fond du coeur, les mots au fond de la gorge et les longues dents de notre langue affamée continueront de pratiquer l'auto-cannibalisme jusqu'à ce que, devenues trop longues, elles forment une muselière définitive à même notre bouche et nous ne saurons plus que grincer des dents.

Quatrième partie : la stylisation

La stylisation est la première étape d'une définition d'identité culturelle. Elle est l'instrument sur lequel se joue le leitmotiv d'un projet social. Qu'est-ce qu'une stylisation ? Ce concept, utilisé par Fernand Dumont dans les années 60, est repris par Lemire dans l'article auquel j'ai fait allusion précédemment (1982 : 181) : « Dans la forêt touffue du réel, les facultés humaines finissent par battre certains sentiers qu'empruntent spontanément ceux qui participent d'une même culture pour imaginer et pour penser. Le langage est un premier degré de stylisation du réel. » Donc ce sont les archétypes — plus exactement les stéréotypes, les clichés, qui nous donnent de nous voir nous-mêmes tels que nous croyons être, plus ou moins dupés par la langue qui nous parle.

Notre stylisation, comme notre imaginaire, a été faussée. Ce n'est pas celle du français standard, parce que le français standard est une aliénation ; ce n'est qu'un instrument d'emprunt. Notre stylisation n'est pas non plus celle du joual. Nous ne sommes ni des Jouaux ni des Français. Il nous faut tailler dans la masse linguistique, dans la matérialité elle-même de la langue, l'instrument de notre être, façonner notre société dans la bâtardise francophone. Nous n'avons pas encore trouvé notre langue, nous ne l'avons pas encore inventée ; nous ne pouvons donc pas encore trouver cette société qui se balbutie en nous, qui essaie de se dire en nous.

Quelle est donc la stylisation que nous pratiquons ? Une stylisation d'économie extrême ? Une stylisation d'indigence ?

Notre stylisation repose en grande partie sur un sous-emploi du français. D'abord, les écoliers se sentent sous-utilisés mentalement par leurs professeurs. Ceux-ci abaissent leur niveau de langue pour se faire « chum », se montrer partie de la « gang » ; n'est-ce pas là une attitude de condescendance, voire de mépris ? Nos enfants, d'ailleurs, s'en plaignent. Et je ne parle pas de premiers de classe mais de groupes d'adolescents qui font passer la vie avant les notes. Ce serait cette attitude des maîtres, qui sous-estiment les capacités mentales des enfants, qui serait responsable des indigences sémantiques des générations montantes, selon des collègues de l'Institut international de pédagogie, à Sèvres, dans la banlieue parisienne, avec qui j'ai fait des recherches (où je compare l'usage du français en France et au Québec dans un ouvrage à paraître bientôt, intitulé *Deux idiomes du français*).

Peut être aussi sous-utilise-t-on la langue parce qu'on sous-estime les leçons de mémoire. Quand on avait à réciter, chaque semaine, appris par coeur, une fable de La Fontaine, un poème de Hugo ou un sonnet de Baudelaire — voire les réponses du *Petit Catéchisme* — on acquérait les ressources de stylisation pendant quelque 10 ans. Aujourd'hui, non, il ne faut pas donner de leçon de mémoire, du moins si fréquemment, par peur de brimer l'esprit.

Il faut aussi parler des médias, qui influençent la stylisation. Ils nous apprennent à parler. J'ai observé la langue de mes parents, qui ont plus ou moins 80 ans : elle a beaucoup évolué sous l'influence des médias. Or ceux-ci ont amélioré la stylisation d'un côté mais, de l'autre, la dévoient. Beaucoup gèlent le pittoresque et le remplacent par la fadaise. Beaucoup institutionnalisent la niaiserie (comme le dit le critique littéraire du journal *Le Monde* à propos des récents romans d'un de nos écrivains).

Ce sera la tâche des ateliers que de réfléchir sur tous ces problèmes, de proposer des diagnostics lucides et d'imaginer comment, sur tous les fronts qu'ils explorent, il y a lieu de déceler des indices de projet social — dont le plus significatif est peut-être notre vouloir-faire informatique. J'y reviendrai.

La qualité de la stylisation dépend de celle du capital linguistique. Notre capital linguistique est, semble-t-il, pauvre. Nous disposons d'un petit stock de mots pour nous dispenser, graine à graine, les victuailles de l'esprit. Notre vocabulaire restreint et notre syntaxe gelée ne nous permettent pas de bien exprimer notre coeur chaleureux.

Je disais au début qu'une langue est d'habitude en retard sur ceux qui la parlent. Maintenant je vais renverser la perspective. La langue québécoise est en avance sur nous. En effet, le québécois, même s'il n'est pas encore le « chiac » acadien, est rudimentaire comme ces langues qu'on parle aux ordinateurs. Écoutez-nous, n'importe où : l'indigence du lexique est extrême et la syntaxe anémique. Que ce soit des écoliers dans leur cour d'école, des adolescents sur un coin de rue ou chez l'un d'eux, des jeunes adultes dans un bar, des vendeurs et leurs clients dans un grand magasin, des avocats ou des médecins au tennis, au golf, ou au racket-ball — même des professeurs en classe à l'université comme dans d'autres maisons d'éducation. Nous parlons diffus, nous parlons indécis, nous parlons flou. Nous utilisons des vocables simplistes comme ceux de la communication informatique.

Il faudra attendre encore quelque temps les résultats des analyses que font du québécois les sociolinguistes de Montréal (Sankoff, Thibault, Cedergren) et de Québec (Deshaies). Si nous savons, grâce à Dulong, ce que fut le québécois d'hier, nous ne savons pas vraiment ce qu'est celui d'aujourd'hui. Mais même si nous n'en avons pas encore de connaissance scientifique, nous avons une idée de la façon dont nous parlons. Je cite trois exemples, notés lors d'un très récent congrès de professeurs d'universités. 1) Il s'agissait de la discussion de certains aspects économiques : « Les restrictions que le trésorier veut donner » : selon cet universitaire, on « donne » des restrictions plutôt que de les imposer. 2) Au sujet d'une action concertée : « La solidarité s'est passée au niveau du bureau de direction » : la « solidarité se passe » à un « niveau » — jolie tournure pour parler du lieu et des liens de solidarité. 3) Enfin, dernier exemple : instructions aux congressistes : « Revenez sur l'étage présent » : c'est-à-dire sur cet étage-ci.

Bon, on n'en finirait pas. En québécois, on parle de «bas » pour signifier à la fois « bas » et « chaussette » ; de « chaise » pour désigner à peu près tout siège, l'utilisant indifféremment pour chaise, fauteuil, tabouret, La mère demande à son fils : « As-tu fini ta chambre ? » quand elle veut savoir s'il a fini de ranger ses affaires ; mon fils dit : « Je vais finir mon briquet » pour « Je vais en épuiser le carburant » ; et mon collègue me demande : « As-tu fini ta cave ? » quand il veut savoir si j'ai aménagé mon sous-sol.

Les sémioticiens appellent ce genre d'utilisation d'une langue « hyponymie ». Certains linguistes parlent aussi de créolisation — et l'usage répété du « là » comme marqueur en serait le seuil (« mais t'sé ben là, j'avais assez mal à' tête, là, que bon, là, je m'suis dit, j'vas prendre une aspirine, là »). Qu'est-ce que l'hyponymie ? C'est

sous-parler, c'est sous-nommer les choses, c'est rétrécir le langage à des termes d'espèce qu'on utilise ensuite pour dénommer un genre. C'est utiliser un vocable, par exemple « chaise », pour en généraliser l'emploi à d'autres types de sièges.

Or l'hyponymie est refuge dans l'indécis. Elle fait perdre la clarté de définition, comme on dit en optique. On reste l'esprit dans le vague. Lorsque, par exemple, dans un restaurant, on ne dispose que du mot « menu », qu'on utilise indifféremment pour « carte » et « menu », on fait de l'hyponymie. On fait ainsi de la stylisation grossière et diffuse.

On perd des ressources sémantiques. Et cela vaut tout aussi bien à d'autres niveaux : dans à peu près n'importe quelle brasserie, posez à un garçon ou à une serveuse les questions suivantes : elles resteront sans réponse. Comment tel plat est-il apprêté ? C'est quoi, une béarnaise ? Comment appelez-vous cette pâtisserie ? Qui est le propriétaire de cette brasserie ? Il en est de même de la provenance d'un lièvre que j'ai acheté la semaine dernière chez Provigo ou de celle des poulets ou du boeuf qu'on y vend. On travaille et on vit dans un diffus, un diffus qui révèle un retrait. On se retire dans la généralité pour vivre en marge des fatigues du précis ? On se retire dans la chaleur diffuse du général avant de pouvoir prendre sa retraite pour de bon en Floride. Quand on se rabat sur des termes flous et généraux, on croit diminuer les chances de se tromper ? Ou bien, en Normand, on prend position le moins possible, et on se ménage des repaires d'où on peut voir venir ? Ou bien, on bafouille parce qu'on ne sait pas quoi dire ? Quand on est gelé, le monde est plus diffus donc moins menaçant . . . ou bien on croit peut-être ainsi se mouvoir au coeur de la langue, tout blotti contre l'indicible ? Près d'un dieu dont le nom ne saurait être prononcé.

« Eh, mon crisse, j'm'en vas t'en concrisser une de crisse de câlisse, si t'arrête pas de m'faire crisser ! »

Stylisation de protestation contre la préciosité et contre l'inflation de la langue . . . Une auxiliaire de recherche : « En tout cas, des mots, y'en a ben que trop. Ça sert à rien de s'fourrer tout ça dans a'tête. On s'comprend d'même, pis on est ben d'même. Bon. C'est toutte. » Stylisation par appauvrissement de la langue ? Acheminement vers un patois québécois incompréhensible hors de nos frontières ? Créolisation qui nous caractériserait comme les autres bâtards de la France ? Non. Même les légitimes font pareil. Témoin, ces propos du recteur Gérald Antoine, grammairien, de l'Université Paris III, recueillis par *L'Express* du 80.09.27 (p. 86) : « Quand j'écoute ces jeunes que l'on interviewe à la radio ou à la télévision, je suis frappé par l'incroyable **disette** de leur expression. Cela va jusqu'aux borborygmes, aux hoquets plus ou moins bien enchaînés, qui traduisent à l'évidence un **manque** complet de pratique et de formation. » (Je souligne.)

Allons plus loin. Sortons de l'aire des langues européennes. Souvent, sur le terrain, dans un archipel mélanésien perdu près de la Nouvelle-Guinée, on m'a tenu des propos comme les suivants. J'étais dans une lagune, à marée basse, accompagné de deux ou trois hommes et d'autant de femmes dans la quarantaine. J'y recueillais tout ce que je voyais — coquillages, algues, crustacés, morceaux de corail et le reste, — et je demandais à ces pêcheurs qui vivent à même la lagune, comment se nommait, dans leur langue, chacun de ces êtres. À plusieurs reprises, ils hésitaient à confesser leur ignorance. À la fin, découragés, un homme et une femme me dirent : « C'est bien

dommage. Les vieux, eux, ils savent nommer tout ça. Nous, nous ne savons pas. Nous n'avons pas appris. Notre langue, tu sais, elle perd ses mots. » (La différence avec nous serait peut-être que eux le savent et le déplorent, tandis que nous, si nous le savons, nous ne nous en plaignons pas, et même, nous nous en foutons.)

Faut-il généraliser ? Faudrait-il dire qu'on assiste à une dévaluation des langues humaines ? Je ne sais pas. De toute façon, le phénomène qu'on observe au Québec n'est pas unique. Déjà, le plaisir de la langue en est un de gastronome suranné et d'antiquaire rapace. Aux recettes complexes et soigneusement préparées d'autrefois ont succédé les « fast-food ». Philologues comme Dulong et antiquaires courent les campagnes, dont les habitants ont mis au rancart les vieux mots, beaux et précis, qu'ils n'osent plus employer de peur qu'on se moque d'eux. Ils les ont mis au rancart avec leurs meubles artisanaux, dont ils ont honte et ils repensent leur vie avec les vocables de vinyle et de chrome des catalogues des grands magasins.

Déperdition de la langue ? « Notre langue perd ses mots », me disaient ces Mélanésiens. Notre langue perd ses mots, réduit ses ressources syntaxiques (rappelez-vous ce que Gide écrivait jadis du subjonctif . . .). Notre langue s'aplatit. Elle est au pair avec le jargon informatique. La langue de demain, c'est le « chiac » de l'ordinateur[1]. Lorsque nous aurons tous des terminaux à domicile, vers 1990, selon les prévisions (1982) du Conseil des sciences du Canada ; lorsque la bureautique permettra de travailler chez soi, sans autre face à face qu'avec l'écran du terminal, sans plus de pause-café, d'ascenseurs ou d'escaliers où placoter avec des collègues ; quand nous ne parlerons plus qu'avec IBM, Honeywell ou Telidon, nous nous exprimerons sans doute dans ce « chiac » dont je tire, au hasard, un exemple du *Cours programmé de programmation*, qui est le manuel de base du cours d'initiation à la programmation à l'Université Laval écrit par un informaticien de chez nous. Ainsi, cette instruction pour faire exécuter par l'ordinateur une mise en correspondance de tableaux aux structures différentes :

« Dimension X (2,2,2)
Call nom (X)
Subroutine nom (W)
Dimension W (8)
• •
• •
Return
End »

Le québécois, comme d'autres langues en perte de souplesse et de nuances, est en avance sur la créolisation ou plutôt sur la chiacisation de la langue par l'informatique. La langue de l'avenir nous parle déjà.

Serait-ce donc là l'instrument de stylisation de notre projet social ? La langue nous a-t-elle conduits, à notre insu, à parler ce qu'elle sera demain ? Notre langue, faible par manque d'espoir, nous prédisposerait-elle à parler la société aplatie de demain ? Une société d'êtres infiniment chaleureux mais coupés du face à face avec

1. Voir à ce sujet l'important ouvrage de Jean GOULET, *Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 12, 1982, 98 p.

les autres, auxquels nous ne serions reliés que par les fibres optiques qui, comme les veines et les artères d'un grand corps mystique électronique, feront passer le flux de terminaux en terminaux avec qui se restreindront nos tête-à-tête ? — Heureusement, il restera toujours des bars . . .

Je disais au début que les langues sont d'habitude en retard sur les sociétés qui les parlent. Nous venons de voir que ce n'est pas tout à fait vrai. La nôtre pourrait être en avance sur qui nous serons. À notre insu, elle a parlé en nous un projet social, celui de la platitude du XXI[e] siècle ? De la platitude de l'informatique. De la platitude qui est déjà celle de l'informatique et qui le restera, à moins que nous ne sachions — et pourrait-ce être là un projet social ? — à moins que nous ne sachions plonger au coeur de l'ordinateur et, en exploitant les ressources encore vierges à 95%, les humaniser, les séduire, les rendre chaleureuses.

Fustel de Coulanges a écrit il y a déjà longtemps que le premier acte de l'humanité fut de créer un dieu à son image pour ensuite en devenir l'esclave. Ayant créé Dieu à notre image, nous avons dit ensuite que c'est lui qui nous a créés à la sienne. De nos jours, l'occidental créa l'ordinateur à une de ses images et en devint l'esclave. Mais nos ordinateurs ne sont encore qu'**une** image de notre cerveau, la binaire — et c'est de cette image que nous sommes devenus les esclaves. Il faudra donc nous délivrer du binaire, comme le tentent déjà tant de mouvements parareligieux parmi nous.

À nous de refaire cette image. À nous, peut-être, de féconder l'électronique et de lui greffer un coeur chaleureux de Québécois. (On greffe déjà des cellules vivantes aux puces.) On observe un très grand intérêt pour l'informatique chez les jeunes et chez les adultes. C'est en voie de devenir une vague de fond. Au cégep Limoilou, les délais d'attente pour l'inscription des adultes aux cours du soir en programmation sont de trois ans, m'a-t-on dit. À Laval, on est tout aussi débordé. Au cégep Sainte-Foy, on contingente le cours à 40 et des centaines d'étudiants sont frustrés. Même au secondaire, l'expérience pilote tentée à l'école Jean-François-Perrault connaît un succès extraordinaire mais ses trois terminaux ne peuvent accommoder plus de 30 élèves alors que plus de 100 auraient voulu s'inscrire à ce cours hors-cadre, donné le midi et après les heures normales de classe. Il y a là, pour une fois, un fait significatif en éducation, un élan : allons-nous, comme souvent, l'ignorer ? Aurons-nous la présence d'esprit de ne pas laisser s'éteindre cet intérêt, si rare, pour une matière qui n'est même pas toujours scolaire ? Aurons-nous, tout simplement, la qualité de présence humaine que requièrent cet éveil et cet élan pour se développer ?

En 1960, quand j'ai commencé à faire de l'informatique sur les ordinateurs de la deuxième génération, la machine occupait l'espace de tout un appartement de bonne dimension. Les ordinateurs d'aujourd'hui, plus puissants, logent sous un siège d'avion. En 1990, ces mêmes machines ne seront pas plus grandes que nos calculatrices de poche actuelles. On prévoit que, en 1990, dans la région d'Ottawa seulement, il faudra au moins 100 000 informaticiens. Mais il en faudra encore plus pour mettre en oeuvre des ressources techniques qui ne cessent de développer le potentiel des ordinateurs. Le creuset est prêt pour la société de demain et pour la langue de demain qui s'y fondent déjà. À nous de façonner l'une et l'autre à une meilleure image de nous-mêmes que celle qu'elles nous imposeront si nous laissons leur

«chiac» dévorer le nôtre. L'informatique a les dents longues, très longues. Notre langue aussi. À elles deux, elles pourront mordre à belles dents dans la vie. Comment ? Ce sont nos ateliers qui doivent s'y mettre pour nous proposer de bons régimes, un plan de culture et de stylisation adéquats, un projet social valable. Nous avons un champ à labourer : comment tracer les sillons ? En fait, les thèmes de nos ateliers sont structurés en charrue. Il y en a quatre : (1) **activités** socio-économiques, (2) **statut** culturel, (3) **oeuvres** de création et (4) **éducation**.

Une charrue consiste en trois parties principales : le coutre, lame qui, devant le soc, taille le sol ; le soc, qui trace le sillon ; le versoir, qui, rejetant la terre, forme les rangs labourés. Le coutre, c'est le thème 3 : les oeuvres de création fendent le sol, le pénètrent, y tracent le fil conducteur du sillon. Le soc, ce sont les activités socio-économiques et éducatives. C'est là le sillon lui-même. Enfin, le statut, c'est le versoir : simple ou double, son angle détermine la largeur et la hauteur du rang.

Mais qui est notre cheval et qui, le laboureur qui tient les rênes du cheval et les manchons de la charrue ?

Le cheval, ça a toujours été le peuple québécois. Le laboureur, ça a été l'Église et l'État. De nos jours, le tracteur a remplacé le cheval en agriculture ; en culture, l'ordinateur sera la force motrice. Mais qui donc tient les manchons de l'ordinateur ? Ceux qui savent le programmer. L'électronique et surtout l'informatique ont un impact direct sur notre charrue, sur chacun de nos thèmes, sur tous nos ateliers — même sur celui qui traite des jurons, même sur celui qui traite du sport amateur ou professionnel, même sur celui qui traite de la poésie québécoise.

J'illustre ce dernier point par un exemple. Jean est un poète. Il a été fasciné par des méduses sur une plage aux Îles-de-la-Madeleine l'été dernier. Il en fait un poème. Une fois son premier jet terminé, il demande à son terminal de repérer, dans la littérature mondiale, toutes les métaphores sur la méduse. Jean lui demande aussi un résumé des connaissances scientifiques sur les méduses. Il lui demande encore toutes les rimes et les allitérations pertinentes. Il a donc là des données sémantiques et phonétiques qui lui permettent de travailler dans la matérialité même de la langue et du sens. Il peut même aller encore plus loin et demander à son terminal — il existe des logiciels pour ce faire — de lui suggérer des métaphores qui relieraient méduse à machine à coudre ou à galaxie, à autobus ou à matérialisme historique.

Grâce à l'informatique, on peut éventrer la langue et les langues, pour ainsi dire. On peut les déconstruire et les reconstruire. L'ordinateur ne fera pas le poème à la place du poète mais il lui fournira tous les éléments pour qu'il en écrive un qui mordra dans l'indicible. Enfin, Jean pourra lui soumettre son texte final et l'ordinateur lui donnera une note, s'il a été programmé pour le faire.

Voilà une des tâches qui nous attend. Laisserons-nous, encore une fois, d'autres nous y devancer ? Pour une fois, nous serions en mesure de devancer l'histoire au lieu de passer notre temps à essayer de nous en souvenir. C'est ainsi que, jeune peuple, nous cesserons de nous cogner la tête contre les murs d'un imaginaire importé et de vivre à tâtons dans l'« à-peu-près-isme » des rêves inadéquats et des frayeurs stériles.

En conclusion, je cite un vers d'Émile Nelligan, un vers qui vaut pour nous tous, ce Québec encore jeune :

« Moi qui marche à tâtons dans ma jeunesse obscure ».

Nous marchons à tâtons dans la jeunesse obscure de ce peuple aveuglé par des croyances vaines, nous marchons à tâtons dans les espoirs obscurs de ce peuple flétri par des rêves pieux, nous marchons à tâtons dans des débris d'espoir que les rêves étroits qui nous étaient prescrits fracassaient dès leur source. Nous marchons à tâtons dans des rêves manqués, somnambules d'un pays où le jour tarde à poindre.

Il est temps d'ouvrir les yeux, de voir le soleil, d'irradier au dehors la chaleur de nos êtres. De voir le monde de cet oeil complice et sympathique qui nous est propre. De nous lever enfin, de nous tenir debout dans toute la hauteur de toute notre taille. Il est temps de saisir à bras le corps le défi de notre société, le défi de toute société contemporaine ; de la saisir à bras le corps et, l'étreignant chaleureusement dans la joie d'un espoir réaliste, de lui dire, simplement, directement, amoureusement, qui nous sommes.

Conférences

Bilan de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec

Conférencier:	Michel PLOURDE, président, Conseil de la langue française
Commentateur:	Jean GAGNÉ, directeur général, l'Institut québécois de recherche sur la culture (I.Q.R.C.)
Président de séance:	Jean-Marc LÉGER, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation

Les activités socio-économiques et le français au Québec

Conférencier:	André BOUTIN, président du Centre de linguistique de l'entreprise, vice-président de groupe à Northern Telecom, Canada Ltée
Commentateur:	Bernard BONIN, professeur, École nationale d'administration publique (E.N.A.P.)
Président de séance:	Claude AUBIN, président, Office de la langue française

Les politiques linguistiques votées par le gouvernement du Québec ont eu des effets certains sur la place du français dans les activités socio-économiques. Les conférenciers invités ont successivement tenté de tracer un bilan de ces politiques, d'évaluer l'évolution des attitudes des Québécois face à ces interventions, de cerner les problèmes actuels qui subsistent dans ce domaine, d'évaluer les effets de ces politiques sur le développement économique du Québec et d'identifier des priorités pour les prochaines années.

Bilan de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec

Michel PLOURDE

Nous tenterons aujourd'hui de dresser un bilan de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec et de nous demander quel a été l'impact de celles-ci sur le plan socio-économique. Nous examinerons aussi quelles sont les attitudes des Québécois face aux interventions de l'État dans ce domaine et quels sont les principaux problèmes actuels. Nous nous demanderons en terminant quelles nous paraissent être les priorités du Québec en matière linguistique pour les cinq prochaines années.

Je me propose de dresser un bilan, mais je n'ai pas la prétention de mesurer scientifiquement le chemin parcouru. Mes avancés reposent cependant, en grande partie, sur les données des études réalisées depuis le début des années 70 sur la situation linguistique du Québec. Mesurer scientifiquement le chemin parcouru n'est possible que lorsque, dans un secteur déterminé, nous pouvons comparer des données récentes aux données d'il y a 10 ans. Or, le portrait de la situation linguistique du Québec, tel que tracé il y a 10 ans (notamment par la Commission Gendron) n'est pas complet. Et les données actuelles, telles que recueillies par exemple par le Conseil de la langue française, les centres de recherche et les maisons de sondage, ne touchent pas encore tous les secteurs. Comme nous n'avons pas non plus le portrait d'ensemble de la situation linguistique du Québec en 1977 au moment de l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, il est très difficile, du moins dans certains secteurs, d'isoler précisément les résultats de la Loi 101 par rapport aux effets plus généraux des politiques linguistiques telles que comprises par l'opinion publique avant même la mise en place des législations linguistiques. C'est donc plutôt le bilan global de l'application des politiques linguistiques québécoises des années 70 que je tenterai de dessiner.

***

BILAN DÉTAILLÉ

Il me paraît clair que les politiques linguistiques du Québec, depuis une dizaine d'années, et surtout depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, poursuivent les trois objectifs suivants : assurer le caractère français du Québec par des mesures appropriées, donner aux francophones les moyens de s'épanouir et de réussir, intégrer en les respectant les communautés culturelles du Québec. De ces trois objectifs, c'est sans doute le premier qui a produit jusqu'ici les effets les plus visibles.

1. Assurer le caractère français du Québec par des mesures appropriées

On s'accorde en général à reconnaître que, pour garantir la viabilité d'un État linguistiquement isolé ou fortement soumis aux pressions d'une langue dominante, il est nécessaire d'exercer un contrôle sur deux facteurs déterminants pour la vie d'une nation : l'évolution démographique (immigration, éducation) et le développement des activités socio-économiques (travail, services, affaires).

A. L'évolution démographique (immigration et éducation)

Il y a 20 ans, en 1962, la répartition des bureaux de l'immigration canadienne était symptomatique. Grande-Bretagne : six bureaux ; pays germaniques, douze ; États-Unis et Commonwealth, six ; France, un ; pays latins, deux ; Amérique latine, aucun. Le peuplement des provinces canadiennes était orienté et inspiré d'Ottawa, dont les préférences anglo-saxonnes étaient évidentes. Presque rien n'était prévu pour susciter une immigration francophone ou latine capable de répondre aux aspirations québécoises. Le recensement de 1961, au chapitre de l'immigration, montre un taux d'accroissement de 23 % en faveur de l'anglais contre un taux inférieur à 1 % (0,46 %) en faveur du français[1].

Le Québec a fortement réagi au cours des dernières années, et il a adopté diverses mesures susceptibles d'orienter davantage l'immigration vers la préservation et le développement du caractère français du Québec. D'abord, il s'est donné une loi sur l'immigration et un ministère de l'Immigration, créé en 1968. Il a ouvert à l'étranger une dizaine de bureaux de l'immigration québécoise[2] susceptibles d'attirer chez nous des immigrants culturellement plus enclins à s'intégrer à une société française ou du moins de donner aux futurs immigrants une information beaucoup plus adéquate sur le Québec et sur sa position linguistique et culturelle en Amérique du Nord. Enfin, il a créé au Québec des centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) dont l'objectif est d'assurer au mieux, en particulier par l'enseignement du français, l'intégration des immigrants à la société québécoise.

Entre 1968 et 1974, le pourcentage d'immigrants québécois parlant uniquement le français était de 21 %. En 1981, il était passé à 31 %. Par contre, le pourcentage d'immigrants parlant uniquement l'anglais, qui était de 38 % à la même époque, avait diminué à 19 % l'an dernier[3]. Il faut remarquer cependant que la moitié des immigrants venus au Québec l'an dernier ne parlaient ni le français ni l'anglais, ce qui met vivement en relief la nécessité de bien accueillir et de bien intégrer nos immigrants en milieu francophone.

---

1. Statistique Canada, recensement de 1961.
2. Londres, Bruxelles, Paris, Lisbonne, Rome, Buenos Aires, Mexico, Port-au-Prince, Bangkok, Hong Kong. Le bureau de Montréal dessert les États-Unis.
3. Chiffres fournis par M. Réjean LACHAPELLE, ministère de l'Immigration du Québec, octobre 1982.

Bref, les tendances sont encourageantes et les mesures qui ont été prises devraient nous rassurer pour l'avenir. Mais jusqu'à quel point sommes-nous à l'abri ? Il nous faut attendre les données précises du recensement de 1981 pour mesurer le chemin parcouru, notamment dans la région de Montréal où se trouve concentrée la moitié de la population du Québec et où les francophones sont quotidiennement exposés à la présence de l'anglais. Entre 1961 et 1971, le taux d'accroissement de la connaissance de l'anglais a été plus fort dans cette région que le taux d'accroissement de la connaissance du français. Il faudra voir ce qui s'est produit entre 1971 et 1981.

Plusieurs facteurs, comme le phénomène d'urbanisation, la baisse de la natalité et les migrations interprovinciales nous incitent à être prudents. Nos tendances démographiques ne sont pas définitivement assurées. Plusieurs scénarios sont possibles, qui engagent l'avenir[4]. Une chose est certaine cependant. Si le Québec veut assurer le caractère français de son territoire, sa politique d'immigration et de population doit recourir à une planification serrée et adopter des mesures d'intégration vigoureuses et suivies, sous peine de voir les tendances se renverser d'elles-mêmes, puisque rien dans le contexte canadien et nord-américain n'est fait pour les soutenir.

Déjà le Québec n'a aucune prise sur les migrations interprovinciales qui, pendant longtemps, se sont soldées au profit de la communauté anglophone du Québec. Il est vrai que la vapeur s'est renversée au cours des dernières années, mais cela tient plus à la conjoncture qu'à la planification et il suffirait peut-être d'un concours de circonstances économiques favorables pour ramener vers le Québec un exode qui avait pris le chemin de l'ouest.

La composition démographique du Québec n'a rien de commun avec celle des autres provinces canadiennes à prédominance anglophone et elle doit être préservée par des mesures appropriées.

Ces mesures ne touchent pas seulement l'immigration, mais aussi l'éducation, car l'école est le lieu d'importants transferts linguistiques et elle peut, de ce fait, modifier sérieusement cette composition démographique.

On pourrait s'attarder à décrire l'état de grossissement injustifié des écoles anglaises du Québec jusque vers la moitié des années 70. Tentés par l'aventure nord-américaine, les immigrants avaient tendance à confondre le Québec avec le grand tout anglophone et la plupart d'entre eux n'hésitaient pas à envoyer leurs enfants à l'école anglaise. La Loi 63, votée en 1969, en consacrant le principe du libre choix de la langue d'enseignement, ne faisait qu'encourager cette tendance. Elle fut vivement décriée par la majorité francophone. La Loi 22, votée en 1974, exigeait des élèves désireux de recevoir l'enseignement en anglais de faire la preuve qu'ils connaissaient suffisamment cette langue (article 41) ; elle imposait à cet effet des tests (article 43) qui ont eu l'heur de mécontenter tous les groupes linguistiques. La Loi 101, adoptée en 1977, est venue réglementer l'accès à l'école anglaise de façon claire et opérationnelle : l'article 73 précise en effet que « peuvent recevoir l'enseignement

4. Voir : Réjean LACHAPELLE et Jacques HENRIPIN, *La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980.

en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais ». Cette « clause Québec », comme on l'a appelée, avait surtout pour but, très légitimement d'ailleurs, d'amener vers les écoles françaises du Quebec les enfants des immigrants, et aussi de ramener les jeunes francophones vers les écoles françaises.

En 1969-1970, 85,1 % des jeunes allophones du Québec, soit 42 600 enfants, fréquentaient l'école anglaise. S'ajoutaient à ce nombre 1,6 % de jeunes francophones, soit 22 500 élèves. Le nombre de ces derniers atteignait 31 000 (soit 2,5 %) en 1974-1975, vers la fin de l'application de la Loi 63, et le nombre des jeunes allophones dépassait alors les 54 000. Donc, à la « veille de l'entrée en vigueur de la Loi 22, le tiers des élèves qui étudiaient en anglais n'étaient pas de langue maternelle anglaise[5] ». Bref, de 1969 à 1976, le pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise au Québec est passé de 15,6 % à 16,6 %.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 22, et surtout de la Loi 101, le pourcentage des allophones fréquentant l'école anglaise est tombé de 80 % à 54,6 % en 1981-1982[6]. Le pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise au Québec a diminué, pour passer de 16,6 % à 13,1 % en 1981-1982[7], ce qui cependant est encore supérieur de beaucoup au pourcentage de 10,1 % correspondant à la proportion d'écoliers de langue maternelle anglaise. Il faut se rappeler que la Loi 101 a permis aux enfants légalement inscrits dans les écoles anglaises en 1977 de continuer à y recevoir leur enseignement. Il restait encore, l'an dernier, dans les écoles anglaises du Québec, 40 000 jeunes allophones et 14 000 jeunes francophones. Il faudra donc attendre quelques années pour que sautent aux yeux l'importance réelle et le poids relatif de l'école anglaise par rapport à l'école française au Québec.

Mais les tendances sont désormais visibles si l'on regarde du côté des enfants qui s'inscrivent à l'école pour la première fois. En 1971-1972, la proportion des allophones s'inscrivant à la maternelle française n'était que de 23,9 %. En 1981-1982, elle a atteint 68,5 %[8]. Il faut enfin souligner qu'un nombre de plus en plus important d'élèves admissibles à l'enseignement en anglais s'inscrivent malgré tout dans des écoles françaises : ce nombre était de 5 175 en 1977-1978 ; il atteint aujourd'hui les 11 305 (incluant les écoles bilingues)[9], ce qui indique sans doute que plusieurs parents anglophones éprouvent maintenant la nécessité de donner à leurs enfants les moyens de s'intégrer plus efficacement à la société québécoise.

---

5. Claude ST-GERMAIN, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-72 à 1978-79*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 3, 1980, X-117 p., p. 87.
6. Michel PAILLÉ et Claude ST-GERMAIN, *La question linguistique dans le domaine scolaire*, p. 9, dans *Preuve présentée au Juge Deschênes sur la constitutionnalité du chapitre VIII de la Charte de la langue française*, M.E.Q., juillet 1982, p. 21.
7. *Ibid.*, p. 9.
8. Claude ST-GERMAIN, *La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-77 à 1979-80*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 6, 1981, 37 p., p. 37. Voir aussi PAILLÉ et ST-GERMAIN, *loc. cit.*, p. 9.
9. Chiffres fournis par le Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais (M.E.Q.), octobre 1982.

Le bilan de l'application des politiques linguistiques du Québec est donc encourageant dans ce secteur. **Était** encourageant, devrions-nous dire . . . Car le jugement Deschênes du 8 septembre dernier est venu déclarer inopérantes les dispositions de la Loi 101 réglementant l'accès à l'école anglaise, parce qu'incompatibles avec l'article 23 de la nouvelle Loi constitutionnelle adoptée en décembre dernier par le Parlement du Canada.

La nouvelle Constitution canadienne ouvre en effet les portes de l'école anglaise au Québec à trois catégories d'élèves qui n'y avaient pas droit jusqu'ici, dès lors que leurs parents sont citoyens canadiens : d'abord les élèves dont la langue maternelle est l'anglais (cette clause toutefois ne s'applique pas actuellement au Québec) ; ensuite les enfants dont les parents ont reçu leur instruction en anglais, au niveau primaire, n'importe où au Canada (c'est ce qu'on a appelé la « clause Canada ») ; enfin les enfants dont un frère ou une soeur a reçu ou reçoit son instruction en anglais, au niveau primaire ou secondaire, n'importe où au Canada. La preuve présentée au juge Deschênes sur la constitutionnalité du chapitre VIII de la Charte de la langue française montre que, dépendant de l'application et de l'interprétation que l'on fera des trois « ouvertures » prévues à l'article 23, le nombre d'élèves supplémentaires qui s'inscriraient dans les écoles anglaises pourrait varier, sur la base des effectifs scolaires de 1981-1982, entre 4 900 et 20 900 élèves, et même 30 700 si le critère de la langue maternelle s'appliquait au Québec ; dans ce dernier cas, le pourcentage d'élèves fréquentant l'école anglaise passerait de 13,1 % à 15,7 %, nous ramenant ainsi exactement à l'année 1969, époque du libre choix de la langue d'enseignement[10]. C'est la région de Montréal et surtout celle de l'Outaouais qui seraient les plus durement touchées, et il suffirait peut-être d'un retour ou d'un déplacement de la force économique vers l'est du pays pour confirmer les prévisions les plus pessimistes.

Concluons ce chapitre en disant que les politiques linguistiques québécoises des années 70 ont eu les effets positifs escomptés au chapitre de l'immigration et de l'éducation, mais que le contrôle du Québec sur son évolution démographique lui échappe en partie, notamment au chapitre de l'éducation, et qu'il devra avoir recours à des mesures compétitives et incitatives extrêmement dynamiques s'il veut assurer et développer le caractère français du Québec.

B. Le développement des activités socio-économiques (travail, services, affaires)

Mais pour atteindre cet objectif, le Québec doit aussi assurer le contrôle linguistique d'un autre facteur névralgique : celui du déroulement et du développement des activités socio-économiques. Qu'en est-il depuis 10 ans ? Les politiques linguistiques du Québec ont-elles réussi à donner au français, dans ces secteurs de la vie quotidienne, une place prépondérante ?

10. PAILLÉ et ST-GERMAIN, *loc. cit.*, pp. 18-47.

En comparant les données des études de la Commission Gendron du début des années 70 avec les recherches récentes ou les données d'organismes comme le Conseil et l'Office de la langue française, on peut dresser un bilan assez précis de l'évolution du statut de la langue dans l'entreprise et les milieux de travail, les services publics, le commerce et les affaires.

En milieu de travail, on constate un progrès général de l'utilisation du français chez les travailleurs francophones entre 1971 et 1979. Les données au-delà de cette date ne sont pas encore disponibles. «Les gains demeurent toutefois modestes puisque la proportion de ceux qui n'utilisent que le français au travail passe de 66 % à 70 % dans l'ensemble du Québec et de 48 % à 55 % dans le Montréal métropolitain. » Par contre, chez les travailleurs anglophones, pendant la même période, l'unilinguisme anglais a perdu du terrain au profit du bilinguisme : la proportion de ceux qui utilisent les deux langues a augmenté de 20 %[11].

Le pourcentage d'utilisation du français a progressé de façon importante dans toutes les communications écrites des anglophones en milieu de travail, mais le français demeure relativement sous-utilisé (40 % d'utilisation) dans les communications verbales des anglophones avec les francophones. Toutefois, pour ce qui est des francophones placés dans les mêmes situations de communication, ils utilisent encore moins le français avec les anglophones[12].

Ajoutons enfin que le pourcentage des travailleurs francophones qui se sont vu exiger la connaissance de l'anglais pour obtenir leur premier emploi n'a pas diminué depuis 1970 : la proportion atteint les 20 % en dehors de Montréal et dépasse les 40 % pour Montréal. Par contre, toujours dans la région de Montréal, le pourcentage des anglophones de qui on exigeait le français n'atteint pas les 30 %[13].

Au chapitre de la francophonisation, c'est-à-dire de l'accroissement du nombre de francophones, le milieu de travail a également enregistré des gains par rapport à 1971 : la proportion de cinq ou six francophones pour un anglophone a augmenté de 2 ou 3. On constate que « plus la proportion des francophones s'accroît dans un secteur, plus l'usage du français progresse » dans l'entreprise[14].

Malgré les aspects positifs de ce bilan, on est obligé de conclure que la langue française, aujourd'hui comme en 1971, n'occupe pas dans le monde du travail la place qui lui permettrait de perdre son image de langue dominée. « Elle ne s'impose pas avec autant de force que l'anglais dans les situations de communication prestigieuses du marché. Les administrateurs anglophones ont moins besoin du français que les administrateurs francophones n'ont besoin de l'anglais. Ces derniers utilisent même davantage l'anglais qu'en 1971 pour effectuer leur travail. Et le français ne fait pas le poids avec l'anglais dans les communications de travail des allophones. » Le marché du travail continue de soumettre les francophones, plus que les anglophones,

11. Daniel MONNIER, *L'usage du français au travail*, première version (non publiée), 177 pages, C.L.F., 1982, pp. 31-32.
12. *Ibid.*, pp. 37-42 et 57.
13. *Ibid.*, pp. 90-92.
14. *Ibid.*, pp. 60 et 115.

à de fortes exigences de bilinguisme. Force est de constater enfin que, si la langue française est largement utilisée dans les postes subalternes et en particulier par les ouvriers manuels ou peu scolarisés, elle n'occupe pas encore, loin de là, toute la place qui lui revient, comme langue de la majorité, dans les situations de travail plus importantes, notamment parmi ceux qui prennent les décisions[15].

Il est vrai qu'il est encore trop tôt pour constater le plein effet des programmes de francisation que les entreprises doivent appliquer conformément à la loi. Tous ces programmes, négociés par l'Office de la langue française, doivent être en place avant le 31 décembre 1983. D'après les chiffres fournis par l'Office[16], au 31 août de cette année, sur 1 599 grandes entreprises visées par la loi, 75 % d'entre elles (soit 1 195) devaient soumettre un programme de francisation, les autres faisant l'objet d'ententes particulières ou possédant déjà le statut de francisation que les programmes ont pour but d'assurer. Or, 93 % de ces entreprises ont déjà soumis leurs programmes de francisation, et 76 % des programmes qui doivent être soumis ont été approuvés par l'Office. Pour ce qui est des petites et moyennes entreprises (de 50 à 100 employés), 72 % d'entre elles (soit près de 1 500) possèdent déjà leur certificat de francisation ou ont fait approuver par l'Office leurs programmes de francisation.

Ce bilan est certes encourageant et il faut s'en réjouir. Mais il reste beaucoup à faire. En février 1981, le Conseil de la langue française réunissait, à Montréal, une soixantaine de représentants d'entreprises et d'agents de la francisation, justement pour faire le point sur la francisation. Outre les ressources investies, on a reconnu, de façon générale, l'énergie et la détermination avec lesquelles l'Office de la langue française et la plupart des entreprises se sont attaqués au processus de francisation, et les résultats positifs de ces efforts. Le diagnostic posé alors était clair : malgré des réticences éparses, le processus est bien enclenché, mais le mouvement n'est pas irréversible : il serait contre-indiqué d'apporter maintenant des modifications à la loi. Le mouvement de francisation des entreprises ne s'arrêtera pas ; mais la francisation elle-même ne sera irréversible qu'avec une vigilance constante et elle est loin d'avoir atteint tout le monde. Même après le 31 décembre 1983, il restera encore des dizaines de milliers d'entreprises qui emploient moins de 50 personnes au Québec et qui, par conséquent, ne sont pas touchées directement par la loi. Si cette francisation ne se fait pas, je crois que la langue du travail et la langue des entreprises continuera d'être lourdement hypothéquée au Québec. À mon avis, la moitié de la francisation reste encore à faire, et nous ne sommes qu'à mi-chemin. Ajoutons encore qu'environ 260 centres de recherche et sièges sociaux d'entreprises continuent de fonctionner et de travailler principalement en anglais, dans le cadre même de la Loi 101, en raison de leurs relations étroites avec l'extérieur du Québec et en vertu d'ententes particulières négociées avec l'Office : c'est là le prix qu'il faille payer, semble-t-il, pour notre appartenance au monde anglo-américain . . .

C'est sans doute dans **les services publics, le commerce et les affaires** que le caractère français du Québec s'est affirmé le plus visiblement depuis 10 ans.

15. *Ibid.*, pp. 119, 56, 120.

16. Chiffres fournis par M. Jean-Guy Lavigne, O.L.F., 31 août 1982 et 30 septembre 1982.

On peut faire au moins quatre constatations positives. D'abord, le nombre de francophones a sensiblement augmenté entre 1971 et 1979 dans les divers groupes professionnels reliés aux secteurs dont nous parlons, entraînant par là une augmentation du pourcentage d'utilisation du français. Ainsi, par exemple, chez les employés des services, le nombre de francophones a augmenté de 9 % et l'usage du français de 5,2 %. Chez les vendeurs, les pourcentages d'augmentation sont de 30 % et de 4,7 %. Chez les employés de bureau, 62 % et 11,5 %. Chez les employés des transports et des communications, 280 % et 15,4 %.

Ensuite, la clientèle francophone elle-même est consciente et reconnaît qu'elle réussit mieux qu'il y a 10 ans à se faire aborder et servir en français dans les restaurants, les hôtels, les grands magasins, les services municipaux et hospitaliers et les moyens de transport public. Près de 75 % des personnes interrogées en 1979 «affirment qu'il leur arrive rarement ou jamais de se faire aborder en anglais dans les commerces et les services publics », ce qui constitue une amélioration certaine, mais lente, par rapport à la situation qui prévalait au début des années 70[17].

En troisième lieu, le français a fait des progrès remarquables dans les documents et communications écrites à l'intérieur des services, du commerce et des affaires. Les comptes de taxes et les contraventions rédigés uniquement en anglais semblent être devenus des exceptions. On note également des progrès appréciables pour ce qui est des factures, des formulaires de commande ou d'inscription et des contrats d'adhésion. Dans le monde du travail, on enregistre un gain de 17,8 % depuis 1971 en faveur des formulaires rédigés uniquement en français[18]. Par contre, du côté des modes d'emploi, près de 30 % des personnes interrogées il y a trois ans affirmaient encore avoir reçu au moins un mode d'emploi unilingue anglais au cours des six derniers mois. Quant aux catalogues et aux dépliants publicitaires, dont l'importance est névralgique pour les progrès de la francisation puisqu'ils sont des outils de référence et agissent comme des multiplicateurs, des progrès non négligeables ont été accomplis, mais plus de 20 % des utilisateurs affirment encore en avoir reçus en version unilingue anglaise[19].

Enfin, la francisation la plus visible est celle de l'affichage public, de la publicité commerciale et des raisons sociales, qui constituent en très grande partie le visage public du Québec.

À cause des articles 58 et 69 de la Loi 101, d'importants changements ont été effectués depuis quatre ans, particulièrement au cours des deux dernières années, et il n'échappe aux yeux de personne que le visage extérieur du Québec, notamment celui de Montréal, est devenu beaucoup plus français.

Un relevé de la Commission de surveillance de la langue française[20] montre qu'au mois d'août de cette année, sur 2 596 établissements commerciaux dont l'affichage

17. Pierre BOUCHARD et Sylvie BEAUCHAMP-ACHIM, *Le français, langue des commerces et des services publics*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, «Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 5, 1980, 175 p., p. 89 et 132.

18. MONNIER, *op. cit.*, p. 27.

19. BOUCHARD et BEAUCHAMP-ACHIM, *op. cit.*, pp. 107-108.

20. Commission de surveillance de la langue française, 2 septembre 1982.

extérieur a été vérifié, 76 % d'entre eux affichaient conformément aux dispositions de la Charte de la langue française, 18 % affichaient en français et en anglais, et 6 % en anglais seulement. Un effort important a été fait également pour la francisation des raisons sociales, mais il serait plus juste de dire qu'à cause du processus d'incorporation des compagnies et des dispositions mêmes de la Charte (voir article 68), plus de 50 % des modifications aux raisons sociales ont été faites vers le bilinguisme plutôt que vers l'unilinguisme français[21].

Mais, dans le secteur des activités socio-économiques, comme dans celui de son développement démographique, le Québec a encore du chemin à parcourir pour assurer de façon évidente le caractère français du Québec. Des progrès visibles ont été réalisés, mais la situation actuelle n'est pas irréversible : il suffit d'un émoussement de la conscience, d'un relâchement chez les principaux agents de la francisation ou d'un léger flottement dans la conjoncture politique pour remettre immédiatement en cause les acquis linguistiques d'un secteur donné. Bref, pour rester français, le Québec doit déjà faire preuve d'une extrême vigilance. Pour progresser et se développer en français, il n'a d'autre choix que d'apporter une énergie tenace à l'application quotidienne de mesures appropriées.

2. Donner aux francophones les moyens de s'épanouir et de réussir

Le deuxième objectif de nos politiques linguistiques était de donner aux francophones les moyens de s'épanouir et de réussir. De ce côté, les effets des politiques linguistiques ont été moins visibles, et l'atteinte de ce second objectif paraît plus éloignée dans le temps. Quatre études du C.L.F. permettent de conclure ainsi : l'une porte sur les disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée au Québec[22] ; l'autre sur les disparités de revenu selon la langue[23] ; la troisième sur la langue du travail, incluant la place des francophones dans l'entreprise[24] ; la quatrième sur la place des francophones dans les postes de cadres des secteurs public et privé[25].

On peut tirer les constatations suivantes de ces études.

a) De manière générale, le revenu d'un anglophone unilingue est de beaucoup supérieur à celui du francophone unilingue ; l'écart est moindre entre le revenu d'un anglophone bilingue et celui d'un francophone bilingue, mais il

21. Daniel SENÉCAL, *Évaluation de l'impact de la francisation des raisons sociales*, O.L.F., août 1982, pp. 26-32.

22. Robert LACROIX et François VAILLANCOURT, *Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée au Québec*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 6, 1980, XIV : 197 p.

23. Robert LACROIX et François VAILLANCOURT, *Les revenus et la langue au Québec (1970-1978)*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 8, 1981, XVI-176 p.

24. MONNIER, *op. cit.*

25. Arnaud SALES, Noël BÉLANGER et Benoît-Guy ALLAIRE, *Langue, groupes linguistiques et positions d'encadrement et de direction dans les secteurs privé et public au Québec*, version préliminaire, C.L.F., octobre 1982.

joue presque toujours en faveur de l'anglophone. Il convient évidemment d'apporter des nuances selon les secteurs d'emploi et les catégories professionnelles.

b) Même si le nombre de francophones a augmenté (de deux ou trois pour un anglophone) sur le marché du travail entre 1971 et 1979, et si cette augmentation a été spectaculaire dans le secteur des transports et des communications et chez les employés de la construction, cela ne veut pas dire que ce mouvement a entraîné une promotion socio-économique significative du groupe francophone au Québec, et nous sommes obligés de constater que la présence et l'importance des francophones demeurent faibles dans des secteurs qui orientent davantage l'économie, comme la haute administration et les marchés extérieurs. Il y a un lien direct entre francisation et francophonisation et si, par exemple, dans le secteur de la finance, le pourcentage d'usage du français est le plus faible (72,4 %) de tous les secteurs, cela sans doute est dû en grande partie au fait qu'on ne retrouve dans ce secteur que quatre ou cinq francophones pour un anglophone[26].

c) Les politiques linguistiques n'ont pas encore réussi, à elles seules, semble-t-il, à donner aux francophones la confiance nécessaire pour s'affirmer suffisamment et prendre toute la place qui leur revient dans le monde du travail et les activités socio-économiques du Québec. L'étude sur la langue du travail le montre bien : c'est encore le plus souvent le francophone qui baisse pavillon et emprunte la langue de son interlocuteur non seulement quand celui-ci est unilingue mais aussi bilingue. Cette attitude est révélatrice de personnes qui ne sont pas encore arrivées à reconnaître pleinement à leur langue le caractère d'autonomie et de légitimité que lui confère pourtant collectivement la société québécoise. De plus, maint travailleur francophone, habitué à des postes subalternes, relie à tort la question de la langue à celle de son statut dans l'entreprise et se contentera de s'ajuster à l'anglophone surtout si celui-ci est son supérieur. « Les progrès du français réalisés depuis 1971 sont liés au statut hiérarchique des interlocuteurs : l'usage du français s'est accru surtout lorsque le francophone est patron et l'anglophone est subordonné (+9,3 %). Les progrès sont deux fois moins importants (+4,6 %) lorsque l'anglophone est patron[27].

d) Dans l'optique de ce que nous venons de dire, jusqu'à quel point les francophones ont-ils pris leur place comme propriétaires des entreprises québécoises ? La francophonisation et la francisation seraient sans doute grandement favorisées par le développement d'institutions contrôlées par des francophones. La propriété des entreprises au Québec s'est sans doute accrue au profit des francophones depuis 1960, surtout dans le secteur manufacturier québécois, mais qu'en est-il maintenant ? Nous manquons de données récentes, et le C.L.F. a confié à deux économistes une recherche sur cette question névralgique, car il nous paraît essentiel de déterminer si la francisa-

26. MONNIER, *op. cit.* p. 72.
27. *Ibid.*, p. 29.

tion des entreprises et des affaires au Québec est un processus de façade où les francophones sont engagés comme acteurs ou si elle touche également les metteurs en scène, les réalisateurs et les producteurs de nos activités socio-économiques. Les politiques linguistiques du Québec seraient en effet un demi-échec si elles parvenaient à assurer le caractère français du Québec sans être en même temps, pour la plupart des Québécois, un instrument de réussite, d'épanouissement et de promotion socio-économique. C'est d'ailleurs là le premier principe du Livre blanc sur la politique québécoise de la langue française déposé à l'Assemblée nationale le 1er avril 1977 : «au Québec, la langue française n'est pas un simple mode d'expression mais un milieu de vie[28].

3. Intégrer en les respectant les communautés culturelles du Québec

C'est le troisième objectif de nos politiques linguistiques. Le préambule de la Charte de la langue française « reconnaît l'apport précieux des communautés culturelles au développement du Québec » et les assure que le Québec est résolu à « faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », « dans un climat de justice et d'ouverture » à leur endroit.

C'est également le deuxième principe du Livre blanc sur la politique québécoise de la langue française : « on doit respecter les minorités, leurs langues, leurs cultures[29] ».

L'application des politiques linguistiques québécoises a-t-elle respecté ces principes ?

- Disons d'abord que plusieurs gestes ont été posés pour **respecter** les communautés culturelles :
  - — développement des cours PELO pour l'enseignement des langues d'origine ;
  - — création du ministère des Communautés culturelles qui a été associé à celui de l'Immigration ;
  - — élaboration et mise en place d'une politique gouvernementale à l'intention des communautés culturelles (« Autant de façons d'être québécois ») ;
  - — publication et diffusion en diverses langues de l'information gouvernementale dans certains ministères, à l'intention des communautés culturelles ;
  - — campagnes de publicité, notamment dans les écoles, pour développer le sens de l'accueil aux autres et sensibiliser les jeunes à la diversité culturelle ;

28. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise de la langue française*, mars 1977, p. 19.

29. *Ibid.*, p. 22.

— possibilité prévue par la Charte de la langue française pour les communautés culturelles d'utiliser publiquement leurs langues dans les médias et les organes d'information, les activités religieuses et culturelles et aussi dans les entreprises employant au plus quatre personnes.

- Plusieurs gestes ont également été posés pour **intégrer** les communautés culturelles au Québec français :
  - — Développement des cours de français dans les COFI ;
  - — Mise en place de la politique gouvernementale à l'intention des communautés culturelles par la création d'un comité pour l'implantation de cette politique ;
  - — Mais surtout, application de la Charte de la langue française : obligation de fréquenter l'école française — promulgation du français comme langue officielle — adaptation au nouveau contexte de travail où le français doit être la langue habituelle et normale des échanges et du travail.

- ***Quels effets ont produits ces gestes posés ?***

a) Nous l'avons vu, un correctif important a été apporté du côté de la fréquentation scolaire ; la situation n'est pas encore parfaite ; mais les communautés culturelles ont commencé à prendre résolument le chemin de l'école française ; il faudra encore quelques années cependant pour que, les anciens cédant la place aux plus jeunes, les ghettos ethniques et culturels puissent s'ouvrir au point qu'il ne soit plus possible, comme c'est le cas maintenant, de passer toute sa vie à Montréal en ne parlant que le grec, l'italien ou le portugais, ou en ne parlant que l'anglais et sa langue d'origine.

b) En 1979, chez les travailleurs anglophones de Montréal, le français n'était utilisé qu'à 51 % dans les meilleures situations, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de communiquer avec des subordonnés francophones. Chez les allophones de Montréal, le pourcentage général d'usage du français au travail a augmenté de près de 12 % entre 1971 et 1979, mais l'unilinguisme anglais au travail demeure plus répandu chez eux (30 %) que l'unilinguisme français (20 %)[30].

c) On a calculé l'indice d'équilibre exprimant « la capacité de la main-d'oeuvre d'un groupe linguistique donné de combler tous les postes effectivement bilingues qu'elle détient sur le marché ». Cet indice montre une forte avance des francophones par rapport aux anglophones (152 par rapport à 65). « Les francophones seraient proportionnellement plus bilingues que nécessaire et les anglophones le seraient moins. » Quant aux allophones, aujourd'hui encore, ils maîtrisent mieux l'anglais écrit que le français, même si leur français oral progresse de façon sensible : en 1979, 37 % d'entre eux seulement évaluaient comme bonne ou excellente leur aptitude à écrire le français par rapport à 60 % pour l'anglais. « Cette situation illustre bien les conséquences de l'attraction plus forte de l'anglais chez les allophones ; leur

30. MONNIER, *op. cit.*, pp. 41, 44-45.

intégration linguistique québécoise s'est effectuée à l'avantage de l'anglais. » Force est de constater que le bilinguisme gagne du terrain en milieu de travail, au détriment surtout de l'unilinguisme français.

Si on demande aux travailleurs bilingues la langue qu'ils préfèrent utiliser au travail : le français, l'anglais, ou les deux, 50 % des francophones répondent le français (ce qui ne traduit pas un attachement ou une agressivité très remarquables), près de 55 % des anglophones répondent l'anglais, et les allophones se partagent de la façon suivante : 30 % préfèrent l'anglais et 19 % le français. «Puisque les francophones sont fortement majoritaires au Québec, on aurait pu s'attendre à ce que la dynamique du bilinguisme serve davantage leur langue que l'anglais[31]. » Malheureusement, ce n'est pas le cas, et les politiques linguistiques n'ont pas encore réussi à intégrer de façon décisive au mouvement de francisation du Québec les communautés culturelles.

d) Il faut en convenir cependant, ce mouvement n'a été résolument amorcé qu'il y a sept ou huit ans. C'est bien court pour en cueillir les fruits, car une dynamique sociale impliquant à la fois des facteurs économiques, psychologiques, sociaux et culturels met plusieurs années à se refaire ou à prendre une autre direction et doit constamment être soutenue par des motivations d'ordre collectif et personnel. C'est cette motivation sans doute qui a été la moins visible et la moins ressentie par les communautés culturelles au cours des dernières années. Comment concilier en une synthèse dynamique et attrayante le respect des communautés culturelles et leur intégration à notre société ? C'est à peine si nous commençons collectivement à considérer ce respect comme autre chose qu'une obligation mêlée d'indifférence. Nous sommes donc loin d'avoir généralisé chez nous des attitudes d'accueil et d'ouverture qui ont leurs exigences, certes, mais qui conduisent à des découvertes et à des liens de connaissance et d'amitié sans lesquels la véritable intégration n'est pas possible. Et cette intégration elle-même, pour être efficace et durable, ne doit-elle pas reposer avant tout sur l'action de multiplicateurs et d'alliés au sein même des communautés culturelles que nous aurions pris la peine d'apprivoiser et chez qui nous aurions eu l'habileté de susciter l'attrait de notre langue et de notre vie françaises ? Si le respect n'est qu'un devoir, il ne peut mener qu'à la coexistence ; si l'intégration n'est qu'une obligation, elle ne peut qu'aboutir à un rejet. L'objectif clairement recherché par la politique linguistique du Québec est tout autre et ne peut être réalisé que par un effort commun à base d'estime réciproque : aucune motivation n'est possible sans cela.

31. *Ibid.*, pp. 74, 84, 98-99.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Nous avons tenté jusqu'ici, chaque fois que cela était possible, de dresser un bilan chiffré de l'application des politiques linguistiques des années 70 au Québec, à partir des trois objectifs qu'elles se proposaient d'atteindre. Avant de nous résumer, de cerner quelques problèmes actuels et de dégager des priorités d'avenir, demandons-nous d'abord quelles sont actuellement les attitudes des Québécois face aux politiques linguistiques du Québec.

1. Attitudes des Québécois face aux politiques linguistiques du Québec

À plusieurs reprises, des maisons de sondage ou des organismes comme le C.L.F. ont voulu vérifier les attitudes des Québécois face à la situation linguistique, aux politiques linguistiques québécoises et à leur application. Il sera instructif et utile de faire le point à ce sujet, en distinguant le contenu des politiques linguistiques et leur application.

Tous les groupes linguistiques du Québec s'accordent à reconnaître, de façon générale, mais selon des pourcentages variables, les progrès accomplis par la présence du français et des francophones dans les différents secteurs de l'activité sociale et économique du Québec. En 1979, 87 % des anglophones, 70 % des francophones et 70 % des allophones percevaient un accroissement de l'usage du français dans les commerces et les services publics au cours des cinq années précédentes. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres que nous avons déjà donnés concernant la langue du travail. Nous avons également identifié quelques secteurs où l'usage du français et la présence des francophones sont déficitaires. Nous nous attarderons plutôt à tenter d'évaluer le degré de consensus qui existe autour du contenu des politiques linguistiques québécoises et de leur application.

A. Le contenu des politiques linguistiques québécoises

En compilant les résultats des sondages sur une vingtaine d'énoncés relatifs au contenu ou au fondement des politiques linguistiques québécoises, on peut tirer les conclusions suivantes :

— Les francophones tiennent avant tout (par ordre d'importance du consensus) à ce que les immigrants qui s'établissent au Québec apprennent le français en premier (progrès de 1,5 % de cette perception depuis 1971) ; à ce que toute personne qui demeure au Québec sache parler français (recul de 1,2 % de cette perception depuis 1971) ; à ce que le français soit la langue du travail au Québec ; à ce que les commerçants et les services publics abordent leurs clients en français au Québec ; à ce que les catalogues soient rédigés uniquement en français (à moins que le client n'en demande une version anglaise) ; à

32. Voir : BOUCHARD et BEAUCHAMP-ACHIM, *op. cit.* p. 125, et MONNIER, *op. cit.*, pp. 108 et 113.

ce qu'aucun produit ne soit vendu avec une étiquette unilingue anglaise ; et à ce que les francophones exigent de parler français en toute occasion au Québec.

Ces affirmations, tirées de deux études différentes faites, soit auprès de travailleurs, soit auprès d'usagers, recueillent, chez les francophones, des pourcentages d'adhésion allant de 95 % à 82 %, ce qui est très fort. Un autre sondage effectué auprès des cadres du secteur public et du secteur privé montre que 94 % des cadres francophones estiment eux aussi que le français doit être la langue du travail au Québec ; que 89 % d'entre eux croient que toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français ; et que 83 % se disent convaincus que les grandes entreprises du Québec devraient mettre sur pied des programmes de recrutement destinés à francophoniser le plus possible les postes de haute direction[33].

— Chez les anglophones et les allophones, les priorités ne sont pas les mêmes et les pourcentages d'adhésion sont beaucoup plus faibles : ils s'étalent entre 78 % et 14 %. Par ordre d'importance du consensus, les anglophones et les allophones croient : à 73 % et 78 % respectivement, que toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français (c'est un recul de 11 % et de 8 % par rapport à 1971) ; à 57 % et 71 % respectivement, que l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier (il s'agit d'un progrès de 17 % et de 10 % sur 1971) ; à 50 % et 59 % respectivement, qu'un produit ne devrait jamais être vendu avec une étiquette unilingue anglaise ; à 38 % et 48 %, que les catalogues devraient être uniquement en anglais ; à 29 % et 46 %, que le français devrait être la langue du travail au Québec ; à 23 % et 46 %, que les commerçants et les services publics devraient aborder leurs clients en français ; à 14 % et 40 %, que les francophones devraient exiger de parler français en toute occasion au Québec.

L'attitude des cadres non francophones des secteurs public et privé est beaucoup plus encourageante : 82 % des cadres anglophones et 91 % des cadres allophones estiment que toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français ; 60 % et 55 % respectivement croient que le français doit être la langue du travail au Québec ; mais seulement 44 % et 56 % souhaitent que les grandes entreprises mettent sur pied des programmes de recrutement de francophones.

B. L'application des politiques linguistiques

Les données que nous possédons ont trait surtout à l'application de la Loi 101 et sont assez révélatrices de l'état d'esprit qui prévaut au Québec.

Sur la légitimité de l'initiative prise par le Québec de recourir à des mesures législatives d'ordre linguistique, le consensus est significatif : 85 % des francophones et 60 % des allophones, mais seulement 42 % des anglophones croyaient en 1979

33. SALES *et al.*, *op. cit.*, p. 21.

qu'« il était temps que le gouvernement permette aux Québécois de **vivre** en français ». Mais 90 % des francophones, 55 % des anglophones et 66 % des allophones croyaient qu'« il était temps que le gouvernement permette aux Québécois de **travailler** en français[34] ».

Les résultats des sondages sur une douzaine d'énoncés relatifs à l'application de la Loi 101 permettent de tirer les conclusions suivantes :

— la grosse majorité des trois groupes linguistiques du Québec croient que la Loi 101 permettra d'améliorer la qualité du français au Québec (francophones 90 % ; anglophones 65 % ; allophones 81 %) ;

— la majorité des francophones et des allophones et près de la moitié des anglophones croient à l'efficacité d'une loi comme la Loi 101 pour préserver le français au Québec (francophones 74,5 % ; anglophones 43,7 % ; allophones 63,3 %) ;

— cependant, seuls les francophones croient majoritairement que l'application de la Loi 101 ne peut pas nuire à l'économie du Québec (francophones 57,3 % ; anglophones 9,4 % ; allophones 24,1 %)[35] ;

— enfin (fait extrêmement intéressant à noter), parmi les cadres de l'entreprise, 60,4 % estiment que les politiques linguistiques du Québec doivent être renforcées ou laissées telles quelles, et seulement 39,6 % estiment qu'elles doivent être restreintes[36].

2. Bilan général et impact psychologique

Résumons-nous. Si, à la lumière des études qui ont été faites, nous regardons le chemin parcouru depuis 10 ans, que pouvons-nous conclure ? D'abord, que le bilan est positif et que la langue française se porte mieux au Québec. Nous constatons en particulier :

— une prise en main de nos politiques d'immigration, d'information et d'accueil aux immigrants susceptible de favoriser davantage le fait français ;

— un accroissement appréciable de la proportion d'élèves dans les écoles françaises qui correspond davantage au pourcentage de la population francophone du Québec ;

— un progrès certain de l'usage général du français au Québec, que ce soit dans l'Administration publique, dans le monde du travail, dans les services, le commerce et les affaires, en particulier dans les documents écrits et l'affichage public ;

— une augmentation de la proportion des francophones dans le monde du travail et une légère augmentation de la présence des francophones dans les postes de direction et d'encadrement des entreprises ;

---

34. Voir : BOUCHARD et BEAUCHAMP-ACHIM, *op. cit.*, p. 123, et MONNIER, *op. cit.*, p. 108.

35. *Ibid.*

36. Parmi les anglophones, 26% croient que les politiques linguistiques doivent rester telles quelles ou être renforcées et 74% estiment qu'elles doivent être restreintes ; chez les allophones, les pourcentages sont de 61,8% et 38,2% respectivement (voir : Sales *et al.*, *op. cit.*, p. 4).

— un recul de l'unilinguisme anglais en milieu de travail ;
— un appui clairement majoritaire de tous les groupes linguistiques du Québec à l'intervention du Gouvernement pour permettre enfin aux Québécois de travailler et de vivre en français ;
— une préférence très majoritaire des cadres francophones et une préférence majoritaire des cadres allophones des secteurs public et privé pour le maintien et même le renforcement (et non l'adoucissement) des politiques linguistiques actuelles du Québec ;
— la croyance généralisée chez tous les groupes linguistiques du Québec que la Loi 101 permettra d'améliorer la qualité du français au Québec ;
— un progrès de la conviction chez tous les groupes linguistiques du Québec voulant qu'un immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier ;
— un recul chez tous les groupes linguistiques du Québec de la croyance qui voulait que l'anglais demeure inévitablement la langue des affaires et de la finance au Québec ;
— un recul aussi chez tous les groupes linguistiques du Québec de la croyance voulant que le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne.

Voilà, sommairement notés, les points de progrès marqués par la langue française au Québec depuis 10 ans, tels qu'on a pu les vérifier au moyen d'études chiffrées.

Mais les études n'ont pas encore réussi à pénétrer toute la réalité linguistique observable. De plus, les chiffres ne rendent pas compte de tout. L'application des politiques linguistiques donne lieu à un bilan visuel, certes, mais aussi à un impact psychologique. Par conséquent, d'autres constatations peuvent encore être ajoutées au bilan positif que nous avons dressé à partir, elles aussi, de l'observation de la réalité ou de témoignages fréquemment entendus.

L'élaboration et la mise en place d'une politique linguistique au Québec a eu un impact psychologique certain sur les individus et la société.

En proclamant le français langue officielle du Québec, la Loi 22 et la Loi 101 ont contribué efficacement à faire reculer chez un très grand nombre de francophones le sentiment historiquement ressenti d'être minoritaires chez eux. Pour la première fois dans leur histoire, au plus haut niveau d'un pouvoir politique légitime, on leur a dit clairement leur place, qui est la première, et on leur a conféré le droit plein et entier, chaque jour, partout et en toute circonstance, de pouvoir utiliser leur langue sans avoir à s'excuser ou à demander la permission. Il ne faut pas considérer comme négligeable cet effet premier de nos politiques linguistiques. Loin de moi l'idée que tous les Québécois aient eu besoin d'une législation linguistique pour rester eux-mêmes et s'affirmer dans leur langue. Mais pour bon nombre d'entre eux, il n'était pas si facile de tenir leur place dans un univers fortement soumis à l'anglais.

Le Québécois francophone d'aujourd'hui jouit donc d'un avantage appréciable par rapport à son concitoyen de 1970 : il est désormais en position de confiance et de sécurité : il sait qu'il possède désormais un droit réel au respect de sa langue et de son identité. En plus de lui conférer un sentiment d'assurance, cette reconnaissance

officielle de sa langue fait naître chez lui un sentiment nouveau de fierté et l'amène progressivement à découvrir la capacité inouïe de la langue française à exprimer les mille réalités de la vie contemporaine.

Il faut également porter au crédit de nos politiques linguistiques le développement, au Québec, d'une expertise linguistique qui a accompagné notre prise de conscience collective en matière de langue. Car la langue, chez nous, a changé de registre. Finis les discours de survivance ! la langue est devenue un élément de la vie même de notre société. Elle n'est plus une simple affaire culturelle ; elle est devenue une affaire d'État, une chose sérieuse qu'on planifie et qui entraîne des budgets. Il est normal maintenant de donner le pouls de la langue comme on donne celui de l'économie, et de produire des rapports, des études et des recherches sur l'état et les besoins de la langue dans tel ou tel secteur. Plus de 20 millions de dollars y sont consacrés et tout près de 500 personnes travaillent à plein temps à développer la langue française au Québec, à lui donner la place qui lui revient et à en surveiller l'évolution. L'Office de la langue française a 20 ans d'existence, le Québec en est à sa troisième législation linguistique, la Commission Gendron, le Conseil de la langue française et les autres organismes linguistiques ont produit nombre d'études qui marquent l'avance du Québec dans ce domaine. Bref, il y a maintenant au Québec un **agir** linguistique et une expertise certaine, en matière de langue, à laquelle on fait appel dans les rencontres internationales et qui est de plus en plus reconnue.

Mais au-delà de cette expertise, l'application des politiques linguistiques a également accentué le débat sur la langue et provoqué en quelque sorte le développement d'une conscience linguistique québécoise. Née de l'affirmation de soi et de la mise en lumière de la légitimité des revendications francophones, cette conscience collective évolue entre les discours partisans et les analyses lucides, s'affirme parfois trop fortement pour se culpabiliser ensuite, se montre tantôt exigeante et tantôt complaisante, et cherche le difficile chemin de son équilibre dans une vision qui assure le respect de soi-même et des autres. Cette dynamique engendre des tensions, certes, mais il faut la considérer aussi comme un facteur ultimement positif dans notre cheminement collectif.

Mais notre bilan général comporte aussi un volet moins positif qu'il convient d'examiner maintenant. La langue française, avons-nous dit, a fait des progrès au Québec depuis 10 ans ; mais nous sommes obligés de constater, chiffres en main, que dans bien des secteurs ses progrès sont encore lents et qu'une bonne partie du chemin reste encore à parcourir. Nous constatons en particulier :

- — une proportion encore relativement faible de ceux qui n'utilisent que le français au travail dans la région de Montréal et un pourcentage important des travailleurs montréalais francophones obligés de connaître l'anglais pour obtenir un emploi ;
- — une sous-utilisation du français dans les communications entre anglophones et francophones ;
- — un accroissement de l'utilisation de l'anglais chez les administrateurs francophones ;

— une sous-représentation des francophones dans les postes de commande et de décision ;

— une quantité appréciable d'entreprises qui n'ont pas commencé à appliquer un programme de francisation ;

— un nombre considérable d'entreprises de moins de 50 personnes à qui l'Office n'a pas pu demander une analyse de leur situation linguistique en vertu de l'article 151 de la loi ;

— un pourcentage non négligeable d'affiches commerciales non conformes à la loi ;

— une conformité minimale et moyenne des raisons sociales aux dispositions de la Charte ;

— la crainte assez répandue chez tous les groupes linguistiques du Québec, y compris les francophones, que l'application de la Loi 101 ne compromette la santé économique des entreprises ou n'éloigne les investisseurs étrangers ;

— une préférence marquée des cadres anglophones pour un adoucissement des politiques linguistiques actuelles du Québec ;

— un faible poucentage des travailleurs anglophones et seulement la moitié des travailleurs allophones qui croient que le français doit être la langue du travail au Québec[37].

Voilà en gros ce qu'on a pu vérifier au moyen des études et des chiffres. Mais, ici comme pour le volet positif de notre bilan, les chiffres ne disent pas tout. Il convient d'ajouter d'autres constatations d'ordre psychologique ou social.

L'application des politiques linguistiques au Québec a eu un impact majeur sur la communauté anglophone. Celle-ci est passée, en quelques années, de la perception de sa position relativement sécurisante et confortable qu'elle occupait dans notre société, à un sentiment aigu et existentiellement ressenti d'être devenue minoritaire, ce qu'elle était déjà en fait. Cet état d'insécurité n'est pas dû uniquement aux politiques linguistiques, car bien des facteurs y ont contribué, comme la dénatalité, le déficit des migrations interprovinciales et le déplacement économique vers l'ouest du pays. Mais les politiques linguistiques du Québec, et notamment la Loi 101, en plaçant les anglophones devant la réalité inéluctable du fait français, ont ajouté à leur panique et polarisé leurs frustrations.

C'est ainsi que souvent, en dehors d'une connaissance précise de la Loi 101 et de ce qu'elle permet de faire, on a colporté un peu partout l'image d'une loi épouvantable et rigide. Ce grossissement dramatique a peut-être servi momentanément un groupe ou l'autre, mais il ne peut aider personne. Il risque d'abord de retarder inutilement l'adaptation de la communauté anglophone au Québec français et de braquer la majorité des francophones. Et s'il touchait une partie des francophones, comme cela s'est remarqué à l'occasion, ceux-ci ne tarderaient pas à comprendre finalement ce qui est largement reconnu au Canada, à savoir que le traitement réservé

37. Il est intéressant de noter cependant que la proportion atteint les 60% chez les cadres anglophones (*Ibid.*, p. 10).

par le Québec à sa minorité anglophone est beaucoup plus généreux que ce qu'on trouve ailleurs. Le problème, à la vérité, est plus profond que celui de l'application de tel ou tel article de la Loi 101 avec lequel on ne serait pas d'accord. La réalité, c'est qu'une partie de la communauté anglophone n'a pas encore réussi à reconnaître et à admettre la prépondérance du français au Québec ou son statut de langue officielle et se comporte souvent comme si les deux langues devaient être égales. Nous avons donc encore du chemin à parcourir pour que le français atteigne au Québec le statut prévu par la Charte.

Un autre facteur de freinage à ajouter à notre bilan est celui de la conjoncture juridico-constitutionnelle, ou ce qu'on a appelé la guerre des deux Chartes. Deux légitimités s'affrontent ici, la légitimité canadienne et la légitimité québécoise, toutes deux légalement fondées, toutes deux appuyées par des pouvoirs démocratiquement élus, mais opposées l'une à l'autre par leurs conceptions et leurs principes sur quelques points précis, dont l'accès à l'école anglaise. Nous avons dit dans notre première partie qu'une véritable politique linguistique est impossible sans un contrôle réel de l'évolution démographique incluant les populations scolaires. Pour ce faire, l'État concerné doit jouir du pouvoir législatif nécessaire en matière d'éducation et de langue, ce que la Constitution de 1867 accordait en exclusivité aux provinces. La nouvelle Constitution canadienne votée l'an dernier est venue perturber cet état de fait et de droit en grugeant le pouvoir des provinces à ce chapitre. Il est peut-être consolant de constater, dans un sondage récent, que 80% des cadres francophones des secteurs public et privé estiment que le pouvoir législatif en matière de langue et d'éducation doit être du ressort exclusif des provinces[38] mais, pour le moment, la balance ne penche pas en faveur des francophones, car le récent jugement du juge Deschênes sur l'accès à l'école anglaise au Québec, en rendant inopérant le chapitre VIII de la Charte de la langue française, vient de démontrer clairement que le Québec ne possède plus l'intégrité de son pouvoir législatif en cette matière et que, par conséquent, il ne contrôle plus entièrement un élément majeur de sa politique linguistique.

Rappelons enfin que le Québec avait déjà perdu, en décembre 1979, un autre élément majeur de sa politique linguistique, lorsque la Cour supérieure déclara inconstitutionnel le chapitre III de la Loi 101, qui voulait faire du français la langue de la législation et de la justice au Québec. On se souviendra que la Cour réimposa l'anglais au Québec, mais que personne, au cours du débat constitutionnel, ne réussit à imposer également le français dans la législation et les tribunaux de l'Ontario.

3. Problèmes actuels

Nous venons de dresser un bilan de l'application des politiques linguistiques. Je tire de ce bilan le constat suivant : nous n'avons pas encore atteint nos objectifs ; dans plusieurs secteurs, nous n'avons parcouru jusqu'ici que la moitié du chemin.

38. Mais 75% des cadres anglophones pensent le contraire (*ibid.*, p. 21).

Nous avons déjà parcouru la moitié du chemin, diront les optimistes : c'est excellent, la tendance est résolument amorcée, il faut nous laisser le temps de franchir les autres étapes. C'est très juste. Pourtant, un colloque comme celui-ci se prête bien aux analyses critiques et, sans être trop alarmiste, je veux examiner avec vous les obstacles qui nous empêchent d'aller plus vite et qui peuvent, à la limite, compromettre la réalisation de nos objectifs.

Le premier obstacle, ce sont les francophones eux-mêmes. Nous mettons nous-mêmes obstacle, par certaines de nos attitudes, au progrès du français.

Un sondage effectué auprès des travailleurs québécois eux-mêmes montre que, « chez les francophones, trois obstacles majeurs nuisent à un plus grand usage du français. Le premier concerne la crainte de compromettre ses chances d'avancement (55,2%), le second est lié à la gratification qu'ils retirent de l'usage de l'anglais (44,8%) tandis que le troisième évoque les représailles possibles sur le plan des relations humaines. Donc la possibilité de faire un plus grand usage du français au travail se heurte à un mélange de satisfaction et d'appréhension chez les francophones. » À ce sujet, nous en sommes au même point qu'il y a 10 ans. (Il est intéressant de noter que, «chez les anglophones, c'est la crainte de compromettre son rendement qui constitue le plus fort obstacle à l'usage du français (66,2%) ». Les anglophones sont également d'accord à 45,3% avec l'énoncé suivant : « Je n'ai pas de raison de parler français puisque la plupart des gens comprennent très bien l'anglais[39] ».

Rappelons aussi ce que nous avons dit plus haut à savoir que, dans ses communications orales avec un anglophone, le francophone baisse pavillon facilement et adopte beaucoup plus vite la langue de son interlocuteur, surtout si celui-ci est un patron.

Ces perceptions et ces comportements traduisent peut-être un certain manque de confiance, individuel ou collectif. En dépit du droit qui leur est donné, plusieurs francophones préfèrent encore céder leur place, au lieu d'occuper la place qui leur revient en toute légitimité. Ils obéissent encore à la crainte et n'ont pas encore réussi à se libérer d'un certain sentiment de sujétion.

L'établissement de la prépondérance du fait français au Québec n'est pas seulement la responsabilité de l'État : elle incombe à chacun. Cela signifie qu'on devrait utiliser d'abord la langue française, en être fier et aider les autres à en faire usage. Je conçois qu'on puisse éprouver de la satisfaction à parler anglais parfois. Mais il ne faut pas profaner ce sentiment. Parler anglais par crainte pour soi-même ou par soumission au patron ou à l'interlocuteur, c'est peut-être manquer à sa responsabilité et ne respecter ni l'anglais ni le français. À la longue, c'est aussi encourager un unilinguisme anglais inacceptable au Québec ou favoriser une sorte de bilinguisme à sens unique pour francophones seulement. Bref, c'est travailler à l'encontre de la reconnaissance du fait français au Québec.

Le second obstacle à la réalisation de nos objectifs linguistiques est peut-être notre manque de perspective. Nous avons quelque difficulté à opérer les reculs

39. MONNIER, *op. cit.*, pp. 101-102.

nécessaires et à maintenir une vision globale de nos objectifs essentiels. Cela nous empêche de garder le cap coûte que coûte sur le but que nous nous étions fixé. Il suffit parfois de quelques assauts ou de quelques opposants pour faire naître l'hésitation ou effriter notre consensus.

Ce manque de perspective s'explique de plusieurs façons : idéalisme, tendance à la généralisation ou à la particularisation, confusion des notions, environnement culturel.

Idéalisme d'abord. Les Québécois francophones sont foncièrement généreux et préfèrent la bonne entente. Ils se sont fixé comme objectif de donner à la langue française au Québec une place prépondérante et un droit de cité plein et entier. C'est une entreprise légitime mais exigeante. Les mesures qui en découlent ne peuvent pas faire autrement que de déranger et de déplaire parfois, si l'on veut que la langue française reprenne du terrain et occupe toute la place qui lui revient. Il semble que certains aient cru naïvement qu'une politique linguistique centrée sur la prépondérance d'une langue dans un État bilingue puisse se développer quotidiennement sans susciter des ennuis, des attaques, des revendications.

Tendance à la généralisation ensuite. Il est rare qu'une loi n'ait pas ses lacunes ; il est rare aussi qu'elle soit toujours parfaitement appliquée. Bien sûr, si elle entraîne des injustices ou donne lieu à des interventions discrétionnaires, il faut les dénoncer[40]. De même, des ajustements d'application et d'interprétation peuvent toujours être effectués, comme il y en a eu depuis un an pour la Loi 101, à propos par exemple des tests linguistiques, de la langue des communications internes dans les écoles anglaises, de la langue des personnes séjournant au Québec de façon temporaire. Mais s'insurger contre la Loi 101 à cause d'un ou deux articles contestés, ou bien à cause du « hambourgeois » ou de la « barbotine », ce serait généraliser de façon injustifiée et perdre de vue les objectifs essentiels.

Ce manque de perspective ne joue d'ailleurs pas seulement dans le sens de la généralisation, mais aussi de la particularisation, puisqu'à certains moments, on voudrait nous faire croire que le Québec se singularise par l'emploi d'une législation linguistique, alors que plusieurs pays dans le monde y ont eu recours. Le Conseil de la langue française poursuit, depuis plusieurs mois, des études portant sur les politiques et les législations linguistiques à travers le monde en relation avec les droits fondamentaux des individus et des groupes ; et dans le panorama qu'il compte livrer à la population d'ici deux ans, on pourra constater que le Québec, au contraire de ce qu'on laisse parfois entendre, ne fait pas figure d'interventionniste outrancier en ces matières et qu'il affiche même, dans le concert des provinces et des nations, une ouverture plus généreuse que bien d'autres à l'endroit de la langue minoritaire.

---

40. À cet égard, force est de constater que les tribunaux, très sensibles à la protection des droits des individus, n'ont jamais constaté d'injustices dans l'application de la Charte de la langue française.

Il y a encore une autre explication au manque de perspective dont nous parlons. C'est que nombre de Québécois connaissent mal la Loi 101, ou ne l'ont pas lue du tout, et fonctionnent à partir de notions embrouillées et de perceptions approximatives. Il nous a été donné, à l'occasion de nos rencontres ou de nos consultations régionales, d'entendre les affirmations les plus saugrenues comme celles-ci: « La Loi 101 défend de parler anglais au Québec », « Si la Loi 101 est attaquée à plusieurs reprises, c'est qu'elle n'est pas bonne », « On ne peut plus depuis la Loi 101, recevoir du gouvernement des services en anglais », «Après 1983, tous les organismes municipaux et scolaires et les services de santé devront fonctionner uniquement en français », « La Loi 101 a forcé les écoles anglaises à faire disparaître leur dénomination anglaise sur les édifices publics »

Quantité de faussetés semblables circulent dans l'opinion publique, alors que la réalité est toute autre. La Loi 101 n'empêche personne d'être bilingue ou trilingue au Québec et de se faire servir, comme individu, dans une autre langue que le français ; elle empêche seulement le bilinguisme institutionnel, qui joue toujours, on le sait bien, au détriment du français. Et même alors, un chercheur du Conseil de la langue française a souligné récemment, à juste titre, que la Charte de la langue française, bien qu'elle ait pour objectif d'assurer la primauté du français, « fait une grande place à la langue anglaise en lui donnant même, à certains égards, comme dans l'enseignement, un statut juridique au-delà des obligations constitutionnelles qui étaient celles du Québec en 1977. En effet, la Loi 101 ne consacre que 11 articles sur 213 à imposer l'usage exclusif du français. Encore faut-il constater que la grande majorité de ces 11 articles comportent ou permettent des dérogations ou des exceptions importantes à l'unilinguisme français qu'ils exigent. » Et ce chercheur fait état de mesures nombreuses et importantes qui ont été prises par des organismes gouvernementaux, comme la Régie de l'assurance-maladie, la Commission de santé et de sécurité au travail et la Régie de l'assurance-automobile, pour fournir leurs services en anglais aux citoyens qui le demandent[41].

Un dernier facteur qui rend difficile pour plusieurs francophones le maintien d'une juste perspective et d'un consensus face à l'énoncé et surtout face à l'application de nos politiques linguistiques, c'est notre immersion totale en milieu culturel et socio-économique anglo-américain. Nous sommes américains, nous voulons le demeurer, nous retrouvons plus facilement nos valeurs et nos habitudes de vie aux États-Unis que dans n'importe quel pays francophone, nous laissons volontiers la musique et les médias américains pénétrer dans notre vie, comme de récentes études

41. Michel SPARER, texte présenté au colloque sur « l'égalité juridique des langues au Canada », Université Laval, novembre 1982.

du C.L.F. l'ont démontré clairement[42] et nous nous considérons comme faisant partie du marché américain dont nous sommes à l'affût des plus récents produits de consommation. Bref, notre environnement culturel et économique est largement américain. Déjà par conséquent, nous sommes soumis à une puissante attraction de l'anglais. Ajoutons à cela les mille et une relations de famille et d'affaires que nous entretenons depuis des générations avec nos concitoyens anglophones. Ajoutons enfin l'existence d'un gouvernement central fort, historiquement perçu comme obéissant d'abord aux intérêts du Canada anglophone. Le résultat en est, finalement, que plusieurs francophones, habitués de vivre dans ce «milieu» anglophone, sont devenus, fortement et inconsciemment, «conditionnés» à l'anglais et ils ont l'impression, très faussement d'ailleurs, que lutter pour la prépondérance du français au Québec, c'est s'opposer à tout ce qui est anglais ou américain.

Il est donc important, si nous voulons atteindre nos objectifs linguistiques et renforcer, pour ce faire, l'indispensable consensus des francophones, que ceux-ci apprennent à bien tenir leur place, à ne pas céder à la moindre récrimination et à se donner, face à leur action linguistique, un sens des perspectives qui leur fait parfois défaut.

4. Priorités d'avenir

Si nous nous tournons vers l'avenir et que nous nous demandons maintenant comment nous pourrions parcourir cette moitié du chemin qu'il nous reste à faire, ce que nous venons de dire pourrait bien constituer la première de nos priorités pour les cinq prochaines années.

Il est extrêmement important en effet, pour l'atteinte de nos objectifs, que les francophones développent des attitudes saines et vigoureuses par rapport à la langue, c'est-à-dire d'abord une conscience de la légitimité de nos objectifs qui ne laisse place à aucun doute ni à de faux sentiments de culpabilité ; ensuite une fierté de notre langue qui lui donne, autant que possible, la première place en toute circonstance ; enfin une vigilance et une ténacité qui assurent la continuité de notre action.

Une remarque s'impose. Ces attitudes ne visent pas à faire du Québec un ghetto. Elles sont tout à fait compatibles avec le respect du droit des autres et avec une ouverture sur les autres langues et les autres cultures. Il m'apparaît important en effet que se développent, au cours des prochaines années, en même temps que l'affirmation pleine et entière du fait français, le goût et l'enseignement des autres langues susceptibles de favoriser une plus grande ouverture du Québec sur le monde.

---

42. Voir : *CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, tome I : *Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V*, par Édith BÉDARD et Daniel MONNIER, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 9, 1981, 164 p. ; tome II : *Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II*, par Pierre GEORGEAULT, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 10, 1981, 158 p. Voir aussi : Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *Le français et les médias. Les habitudes des Québécois*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 11, 1982, XVII. - 218 p.

Mais nous avons, comme Québécois, une responsabilité première envers la langue française. À quoi servirait une loi qui s'emploierait à imposer une langue dont nous ne défendrions que mollement les intérêts ? Il faut nous méfier de nous-mêmes et de notre longue patience : nous montrons les dents en temps de crise, et quand nous croyons que la partie est gagnée, nous rentrons en nous-mêmes dans un silence débonnaire. « Maintenant que la Loi 101 existe et que des organismes gouvernementaux s'occupent de la langue, tout est réglé : il n'y a plus de danger », aurions-nous la tentation de dire. Erreur d'optique et fausse sécurité. L'État nous donne les moyens d'atteindre nos objectifs et de les défendre, les moyens d'exercer nos droits. Mais la langue n'est pas avant tout une cause gouvernementale et elle ne peut ultimement se développer et prendre sa place que si ceux qui la parlent sentent l'importance de la défendre et d'exercer envers elle leur responsabilité quotidienne. La planification linguistique du Québec a fait jouer un grand rôle à l'État en matière de langue et, depuis 10 ans, les groupes, les mouvements et les associations qui se consacraient volontairement à la défense de la langue ne font plus entendre leur voix aussi souvent qu'autrefois. Il faut le déplorer et souhaiter qu'au cours des prochaines années il y ait une nouvelle prise de conscience, à la base, de nos responsabilités individuelles et collectives face à la langue.

Il n'est pas souhaitable pour autant que l'État se départisse, à moyen terme du moins, de la responsabilité qu'il a assumée, mais il devra peut-être prévoir des ajustements au rôle qu'il s'est donné.

Il importe avant tout de maintenir le cap sur les objectifs fondamentaux de nos politiques linguistiques et de traverser la crise actuelle sans remettre en cause le projet de société qui les sous-tend. À partir du bilan que nous avons dressé, il est clair que le statut de la langue française n'est pas encore suffisamment assuré au Québec pour qu'il puisse se passer du soutien d'une législation linguistique. Pourra-t-il jamais s'en passer d'ailleurs, puisqu'on ne voit pas comment la langue française, minoritaire dans l'ensemble canadien et nord-américain, pourrait, laissée à elle-même et soumise aux mille pressions de l'environnement anglophone, non seulement conserver son statu quo, mais ne pas reculer. Il faut donc bien éviter de se laisser tromper par les propos de ceux qui croient que « la langue française se porte très bien au Québec et qu'il suffirait de lui enlever son corset pour qu'elle se porte mieux ».

Tout en maintenant le cap sur nos politiques linguistiques, un effort important devrait être tenté pour mieux les expliquer et les faire comprendre et pour les resituer, comme nous l'avons dit, dans une perspective d'ensemble qui fasse clairement voir à la population ce que fait exactement le Québec par rapport à ce que font exactement les autres provinces et les autres pays, et la légitimité de son action par rapport aux déclarations internationales relatives aux droits individuels et aux droits des minorités. Le Conseil de la langue française, qui a le pouvoir, de par la loi, d'entendre la population et de l'informer, aurait sans doute un rôle important à jouer à ce sujet dans un avenir prochain.

Il faut aussi mieux faire connaître la loi, ce qu'elle dit vraiment, et aussi ce qu'elle permet. À cet égard, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pourrait sans doute, au profit de la communauté anglophone et des

autres communautés culturelles, et par les médias de communication appropriés, faire connaître toutes les circonstances publiques où il est permis d'utiliser une autre langue que le français.

Il appartient aussi au ministre responsable de voir à ce que la loi trouve partout une juste application, qui n'excède pas ce qui est demandé par la loi et qui n'aille pas non plus en deçà. Certes, la juste mesure n'est pas toujours facile à trouver et la langue ne nous situe pas d'emblée dans des domaines facilement quantifiables. Mais jusqu'ici, l'Office de la langue française a favorisé une approche basée sur la négociation, qui a eu d'excellents résultats et qui a su tenir compte de situations particulières prévalant dans certaines entreprises. Pourvu que toutes les mesures soient prises pour éviter les dispositions arbitraires et les trop grandes disparités et pour prévenir, chez les fonctionnaires, des interventions discrétionnaires toujours possibles, ce style doit être maintenu jusqu'après le 31 décembre 1983, date à laquelle les entreprises devront détenir leur certificat de francisation. Mais cette échéance ne signifie pas que tous les éléments des programmes de francisation seront alors automatiquement appliqués et que la francisation aura atteint complètement et irréversiblement ses objectifs. Le croire serait s'illusionner. Des ajustements de rôle sont prévus, mais il faudra encore compter sur l'intervention de l'Office pour assurer, avec et à l'intérieur des entreprises, le suivi indispensable de la francisation.

Mais ce que j'ai dit jusqu'ici sur les attitudes des francophones et sur l'application de nos politiques linguistiques ne pourra se réaliser pleinement que le jour où notre système d'éducation aura un rôle déterminant sur notre conscience linguistique. C'est par là que je voudrais terminer. L'étude en deux volets du Conseil de la langue française sur la conscience linguistique des jeunes francophones est extrêmement révélatrice à ce sujet. Bien qu'ils demeurent, semble-t-il, très attachés à leur langue maternelle, les jeunes baignent pour une bonne part dans un univers culturel dont la langue française est absente et ils ne connaissent que superficiellement la situation et les enjeux linguistiques qui préoccupent le Québec depuis 10 ans. Les enseignants de tous niveaux ont donc un rôle primordial à jouer auprès des jeunes à cet égard. Il leur appartient de sensibiliser leurs étudiants à la situation difficile du français en Amérique du Nord et de développer chez eux les attitudes de fierté et de responsabilité face à la place prépondérante qu'ils doivent donner à leur langue et à l'usage qu'ils doivent en faire en tout temps. Il leur appartient aussi de donner aux jeunes le goût de bien parler leur langue, d'employer en tout temps la terminologie appropriée et d'expérimenter les mille possibilités du français à exprimer aussi bien les sentiments que les choses techniques. Si l'école remplissait vraiment cette fonction, si elle inculquait vraiment à l'enfant une conscience aiguë de notre réalité linguistique, une connaissance articulée de notre langue et une conviction profonde de son importance et de sa beauté, nous ferions sans doute des pas de géants, car le temps que nous prenons soit à réapprendre notre langue, soit à nous reconvaincre de nos objectifs et à refaire nos consensus, nous le mettrions désormais à occuper notre place, à nous ouvrir nous-mêmes plus largement sur le monde et à intéresser les autres à notre langue au moyen d'un enseignement de qualité compétitif et dynamique dont la renommée pourrait déborder les frontières du Québec et attirer chez nous, plutôt qu'en France ou à Toronto, les non-francophones désireux de découvrir les beautés de la langue française.

Commentaire de Jean GAGNÉ

Le bilan dressé par monsieur Plourde est à la fois rigoureux et impressionnant ; il sera fort utile.

En regroupant ainsi tant d'informations, qui circulent isolément la plupart du temps avec des interprétations diverses voire saugrenues, l'auteur n'a pas que rassemblé. Il a montré. Il a montré le chemin qu'il a lui-même suivi d'une interprétation posée, méthodique ; il a montré d'autres problèmes qu'il était peut-être plus difficile d'apercevoir avant de confronter diverses informations.

À force d'en découvrir, toutefois, de ces « problèmes », j'en suis venu à me rendre compte que les conclusions de l'auteur étaient bel et bien un choix. Il a choisi de mettre en relief certains points plutôt que d'autres. Je n'ai aucune raison de contester la légitimité de son choix ; au contraire, il me paraît même fort judicieux. Je me garderai donc d'en proposer un autre, mon sentiment étant que la richesse du bilan autorise bon nombre de choix.

Il m'a paru cependant utile de considérer, moi aussi dans leur ensemble, la situation et le bilan de monsieur Plourde, aux fins de lancer la discussion. Il m'a semblé principalement qu'à considérer quelques grandes conclusions de la première partie, nous sommes enjoints de prolonger la réflexion de monsieur Plourde. Voyons la chose de plus près.

La viabilité d'une langue, comme celle d'un État rappelle monsieur Plourde, dépend en bonne partie du contrôle de l'évolution démographique et de la maîtrise du développement des activités socio-économiques.

Or, fait voir le conférencier, dans un cas comme dans l'autre, les politiques linguistiques ont eu des effets positifs et réconfortants en ce qui a trait au caractère français du Québec. Cependant, souligne monsieur Plourde, on a pu se rendre compte que le mouvement n'était pas nécessairement irréversible et que le contrôle si bienfaisant n'était peut-être pas réel à bien des égards (jugement Deschênes).

Voilà que l'auteur s'est vu contraint en quelque sorte de douter à maintes reprises de son propre bilan. Comme le tissé des fileuses d'antan, son tricot — le nôtre à vrai dire — est-il condamné au perpétuel recommencement ? Comme le rocher de Sisyphe, notre pouvoir sur notre langue doit-il toujours nous échapper ? Faut-il dresser un bilan du bilan et dire que les chiffres nous consolent temporairement, que les lois nous endorment paisiblement et que l'avenir n'est pas plus assuré qu'avant ? N'est-il pas utile voire nécessaire que nous puissions ajouter rapidement à un tel bilan d'autres travaux, en particulier sur la langue et sur la culture ?

En d'autres termes, un bilan de l'application des politiques linguistiques sera-t-il jamais complet s'il ne met pas en cause la culture ?

En effet la langue française en Amérique, au Canada, au Québec, si elle doit être soutenue par des politiques linguistiques, ce n'est pas seulement parce que à des politiques défavorables il faut substituer ou opposer des politiques favorables en toutes espèces de choses : langue, travail, immigration, affaires culturelles, affaires tout court.

S'il est vrai que la politique canadienne ne veut et ne peut que promouvoir une culture étrangère à l'histoire culturelle des Canadiens — une culture sans racines propres autres que la volonté d'une unité à tout prix ;

s'il est vrai que les rapports avec les États-Unis sont à la fois un moyen d'enraciner et de déraciner notre culture ; s'il est vrai que le statut du français dans le monde est lui-même problématique ;

s'il est vrai que les identités culturelles sont ébranlées un peu partout dans le monde, peut-être plus encore chez les Canadiens anglophones que chez nous ;

s'il est vrai que les comportements et les mentalités sont au coeur des agirs et des progrès de la langue ;

s'il est vrai que le développement technologique (Varagnac) crée nécessairement un affaiblissement des frontières culturelles ;

s'il est vrai que les groupes ethniques minoritaires engendrent de nouveaux rapports entre les communautés culturelles,

où donc chercher l'interprétation plus définitive des effets des politiques linguistiques ?

Le bilan de monsieur Plourde, dans toutes et chacune de ses parties, proclame le besoin de bilans culturels dans les domaines de la politique, de l'économie, du travail, etc. Et la raison en est probablement bien simple : avant d'être objet de politique, domaine de comportement, environnement du travail et des affaires, la langue, le français tout comme les autres langues, est affaire de culture, signe de culture, produit de culture, choix d'une façon de vivre.

Au moment où les institutions se multiplient afin de « faire » des choix collectifs, il n'est pas surprenant que des institutions naissent en vue de prendre en charge l'institution linguistique, la langue institutionnelle dont parle monsieur Plourde. C'est habituellement le signe d'une volonté commune. Monsieur Plourde a constaté cette volonté. Elle est pour moi la plus ferme, la plus irréversible, la plus réconfortante. Il est plus clair que jamais que les Québécois veulent vivre en français. Quel bilan pourrait nous en dissuader ?

Les activités économiques et le français au Québec

André BOUTIN

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation de vous entretenir du français dans la vie économique du Québec. De prime abord, le sujet semblait tellement facile pour un homme d'affaires d'ici.

Cependant, mon orgueil en a pris pour son rhume quand j'ai compris que cette invitation présumait un travail ardu d'analyse et de synthèse des divers éléments du dossier et laissait même entendre que je possédais la sagesse qu'apporte le recul historique.

Je vous avoue honnêtement que j'ai rapidement développé le plus grand respect pour nos historiens qui ont pour tâche spécifique d'analyser les événements de tous les jours et de les replacer dans une perspective plus large.

C'est en tant que président du Centre de linguistique de l'entreprise que je me présente à vous. Le Centre de linguistique de l'entreprise a été fondé il y a maintenant plus de 10 ans, par les grandes entreprises du Québec, pour les guider dans leurs activités de francisation.

Il s'agissait pour ces pionniers de mettre en commun les compétences requises pour la réalisation de cet objectif de la société québécoise. Avec le support financier de ses quelque 100 membres, le Centre de linguistique de l'entreprise est vite devenu un agent d'interprétation du milieu des affaires vis-à-vis de l'Administration et vice-versa pour tous les aspects du dossier linguistique. On ne compte plus les échanges constructifs ni les suggestions concrètes qui ont marqué cette période.

Aujourd'hui, c'est donc au président de cet organisme qu'il incombe de vous présenter le témoignage du vécu des entreprises du Québec dans le dossier linguistique.

- Je voudrais, avec vous, ce matin, d'abord peindre brièvement le tableau de la situation historique du français au Québec pour bien situer la Charte de la langue française et me permettre de parler de ses caractéristiques.
- J'essaierai de faire ressortir certains bénéfices et certains coûts rattachés à la Charte de la langue française tant pour l'entreprise que pour la société québécoise.
- Ensuite, je m'attarderai un peu sur quelques éléments ponctuels du dossier avant de situer le tout dans le contexte économique qui prévaut aujourd'hui.
- En guise de conclusion, j'exprimerai certains espoirs.

Le français au Québec

Au Québec, pour des raisons qu'il importe peu de revoir ici, l'histoire a fait de l'anglais la langue des affaires et de l'industrie. La minorité de langue anglaise a traditionnellement occupé une situation économique et sociale de choix, et cet exemple a attiré les immigrants qui ont toujours opté massivement pour une éducation en langue anglaise.

Or, la réforme des institutions sociales au Québec à partir de 1960, particulièrement dans le domaine de l'éducation, a créé un nouveau bassin de main-d'oeuvre francophone et hautement qualifiée. Les secteurs public et parapublic, d'abord, y firent leur plein de compétences. Le milieu des affaires offrit ensuite des emplois de plus en plus nombreux à ces nouvelles ressources. Trop souvent, toutefois, cette main-d'oeuvre a trouvé de l'emploi dans la seule mesure où elle parlait l'anglais. Dès lors, le gouvernement du Québec a fait porter ses efforts sur la promotion du pouvoir économique de la langue.

Ce furent les Lois 22, puis 101, qui voulaient toutes les deux donner au français la place qui lui revient dans la société québécoise et promouvoir la participation croissante des francophones dans le processus décisionnel des entreprises installées chez nous.

La Charte de la langue française

La Charte de la langue française est d'abord et avant tout une loi spéciale et culturelle, et non pas une loi économique, même si nous tenterons ici d'en expliquer les principales conséquences sur les différents secteurs de l'activité industrielle et commerciale au Québec. Une loi, c'est une volonté politique exprimée à la lumière des différents courants qui sous-tendent la vie d'une communauté. Une telle loi s'intéresse d'abord à un objectif global, qu'elle clarifie dans sa formulation.

Elle s'intéresse beaucoup moins aux modalités d'application qui apparaissent progressivement au fur et à mesure que l'on s'efforce de traduire l'objectif de la loi en actions concrètes. Un objectif culturel et social, comme celui de la Loi 101, comporte inévitablement un coût économique, et ce prix est jugé acceptable par l'électorat et sanctionné comme tel par les politiciens. Les historiens pourront nous dire dans 20 ans ou plus si notre société a réellement effectué le virage voulu.

Caractéristiques

La Loi 101 est une loi qui a des dents, en ce sens que l'entreprise est pénalisée si elle en ignore les exigences. L'objectif de la loi est très clair : faire du français la langue du travail au Québec. Les programmes d'affirmation du français doivent faire partie intégrante de la planification établie, en règle générale, au niveau le plus élevé de la hiérarchie de l'entreprise. Ces programmes doivent également s'intégrer, autant que faire se peut, à la réalité de chaque entreprise, de manière à prévenir les conflits avec d'autres priorités que les gestionnaires doivent respecter, notamment l'efficacité et la rentabilité.

La Loi 101 procède de l'esprit cartésien qui applique un principe de façon universelle aux situations spécifiques. Cette façon de procéder diffère de l'esprit anglo-saxon qui, lui, est plus porté à résoudre des problèmes séparés sans nécessairement identifier les principes sous-jacents. Une telle considération n'est pas étrangère à certaines difficultés de parcours que nous avons connues.

La Charte de la langue française oblige tous les citoyens du Québec, tant les salariés que les dirigeants d'entreprises, à changer de mentalité. Car même pour ceux et celles qui en acceptent les objectifs, y compris les francophones du Québec, la francisation implique la remise en question d'une pratique — parler anglais au travail — qui s'est révélée jusqu'ici le plus sûr moyen de gravir les échelons de la vie et du pouvoir économique. Cette loi modifie cet état de choses et la plupart des gens n'en comprennent pas encore toute la portée. Disons, si vous le voulez, qu'on ne pouvait légiférer sur la façon de penser des gens mais qu'on a, par contre, fondé cette loi sur une nouvelle façon de penser, sur une nouvelle vision de la société québécoise.

La Loi 101 reconnaît qu'une période de transition est requise pour la réalisation de la francisation dans l'entreprise. Le procédé débute par une analyse de la situation linguistique qui veut mesurer la réalité du français dans le milieu de travail. Il appartient ensuite à l'Office de la langue française — ainsi mandaté par la loi — de décider si la situation rencontre les exigences de la loi ou si certains correctifs sont indiqués.

C'est généralement à un groupe de ses cadres que l'entreprise confie la mission de concevoir le programme de francisation requis pour réaliser les correctifs. Quand le programme est jugé réalisable par l'entreprise et acceptable par l'O.L.F., la direction mandate généralement un groupe de salariés pour en assumer la réalisation.

Il est important ici de souligner que, contrairement à l'opinion communément répandue, les entreprises obéissent aux lois et réalisent les engagements qu'elles ont pris. Dans le monde des affaires, un contrat signé équivaut à un engagement ferme.

D'autre part, malgré le caractère particulier de la réforme linguistique, c'est-à-dire le fait qu'elle réponde à des pressions sociales, les agents chargés par le gouvernement de veiller à son exécution en surveillent de plus en plus les résultats en termes concrets, c'est-à-dire qu'ils peuvent mesurer. Le changement des mentalités suit bien loin derrière dans leurs préoccupations puisqu'ils ne peuvent pas le mesurer. C'est là une question d'évolution sociale à laquelle personne n'échappera.

Finalement, la mise en oeuvre des programmes de francisation nous révèle que les difficultés qui surviennent sont généralement dues soit à l'ignorance soit à l'apathie. La découverte d'un élément ignoré du programme reçoit généralement une attention rapide et satisfaisante. Les correctifs sont plus lourds et plus lents quand on fait face à une apathie du milieu ou quand l'application de certains éléments du programme est perçue comme une négation des droits de certains employés.

Je vous ai livré en vrac ces quelques observations préliminaires basées sur l'expérience du Centre de linguistique de l'entreprise qui a assisté plus d'une soixantaine d'entreprises, depuis cinq ans, dans la formulation et l'implantation de leurs stratégies de francisation.

Les bénéfices

Essayons, maintenant, de cerner les bénéfices que la francisation apporte à la société québécoise. Nous devons reconnaître que la quantification des bénéfices est difficile du point de vue économique. Cette loi est d'abord et avant tout un geste social et culturel et les bénéfices seront d'ordre social et culturel. La fierté de parler français, le plaisir de vivre en français au Québec, l'acceptation du français parlé dans tous les milieux sociaux et économiques, l'augmentation du nombre de parlants français dans tous les milieux et à tous les niveaux, l'utilisation du français comme langue du travail sont toutes des réalisations que l'histoire imputera à cette législation. Mais tout bon comptable avouera son incapacité à quantifier, à évaluer de telles réalisations.

D'un point de vue administratif, la preuve n'a pas été faite que le rendement d'une personne est accru parce qu'elle travaille dans sa langue. Certes, il est légitime et souhaitable de travailler dans sa propre langue, mais une personne n'est pas nécessairement plus productive pour autant.

La productivité dépend de plusieurs facteurs qui agissent les uns sur les autres avec beaucoup de subtilité. La productivité dépend de l'équilibre harmonieux entre le capital, l'intelligence des personnes, l'environnement physique et, non la moindre, la motivation des ressources humaines, qui constitue peut-être, finalement, le facteur le plus important.

Les coûts

Essayons maintenant de cerner les coûts que cette législation entraîne.

Ces derniers sont non seulement bien tangibles, mais il sont aussi facilement quantifiables et mesurables. Les modifications dans l'affichage, les nouveaux coûts de traduction, et les frais de formation linguistique représentent des dépenses que les entreprises québécoises doivent acquitter.

Dans certains milieux, on se demande encore si ces coûts sont réellement justifiés. Je peux cependant vous assurer que la vaste majorité des gens d'affaires qui oeuvrent au Québec considèrent aujourd'hui que l'usage du français est une composante essentielle du paysage économique québécois.

Il faut rappeler que bon nombre d'entreprises n'ont pas attendu la Loi 101 pour se franciser ; pour elles, la Charte de la langue française n'a fait qu'accélérer un processus entamé depuis plusieurs années.

Quant aux aspects de la législation linguistique qui touchent les consommateurs, il est évident pour la plupart des hommes d'affaires qu'il n'était pas nécessaire de légiférer pour assurer la présence du français sur le marché québécois, l'usage de la langue des clients étant une règle élémentaire de marketing.

J'ajouterai aussi que cette réalité élémentaire s'est manifestée de façon modulée au Québec. Certains, comme je l'ai dit, l'avaient comprise et appliquée depuis longtemps. D'autres ont feint de l'ignorer et tenté de faire boire un cheval qui n'avait pas soif. C'est pour ces derniers que la Loi 101 fut un véritable choc, une véritable leçon de marketing.

La perception générale veut que beaucoup de grandes entreprises soient insensibles aux aspirations du Québec. La vérité est que toute entreprise s'adapte constamment aux exigences de ses marchés, s'adapte également constamment aux exigences du milieu où elle opère ; pour l'entreprise, c'est une question de survie et également de responsabilité sociale.

Pour permettre à la langue française de prendre la place normale qui lui revient chez nous, c'est-à-dire la place prépondérante, les entreprises à vocation nationale et internationale se sont restructurées au cours des sept ou huit dernières années. Dans bien des cas, leurs opérations québécoises ont été régionalisées et ont lieu désormais en français. Quant aux autres centres de décisions, ils ont été installés très souvent dans un environnement plus propice à l'usage de la langue anglaise.

Le fait que plusieurs centres de décisions ne soient plus situés au Québec aura un effet certain sur la carrière des jeunes administrateurs francophones qui sont maintenant prêts à prendre la relève. De plus en plus, ces derniers se verront confinés à un rôle régional.

On ne pourra probablement jamais évaluer l'ampleur de l'impact socio-économique que représentent ces postes auxquels nos gestionnaires québécois n'auront accès désormais qu'en s'expatriant du Québec.

Les éléments ponctuels

Permettez-moi de profiter de cette tribune pour vous soumettre certains éléments ponctuels du dossier linguistique au Québec. Je veux parler de trois des grandes préoccupations courantes des préposés à la francisation, c'est-à-dire l'usage de la terminologie, la compétence des cadres et la diffusion des lexiques.

1. L'usage de la terminologie

Dans leur programme de francisation, les entreprises se sont souvent engagées à fournir à leurs employés la terminologie française. Mais dans quelle mesure cette terminologie est-elle acceptée et utilisée ? Pour un grand nombre de travailleurs francophones, travailler en français équivaut à apprendre une langue étrangère.

Cette contradiction apparente est bien connue et bien comprise au Québec. Nous savons tous que les outils de formation et le milieu de travail ont traditionnellement utilisé l'anglais comme langue de communication et que, jusqu'à tout récemment, la plupart des travailleurs ont peu été mis en contact avec la terminologie française de leur métier. Nous connaissons encore plusieurs entreprises, dans des secteurs d'activité très différents, où les employés francophones, à qui l'on présente des formulaires et des documents français, ne les comprennent pas et demandent spontanément la version anglaise. L'attitude vis-à-vis de la loi linguistique est donc très ambivalente. Même si les francophones abondent dans le sens prévu par le législateur, certains résistent à l'effort supplémentaire que ce changement nécessite.

J'ajouterai enfin qu'il est toujours difficile d'expliquer cette réalité psychologique à des personnes qui ne connaissent pas ou qui connaissent mal le Québec. C'est

d'ailleurs là un aspect de la francisation auquel le personnel du Centre de linguistique de l'entreprise doit consacrer des efforts importants, notamment à l'extérieur de la province.

Le milieu joue un rôle important dans l'utilisation de la terminologie française. L'entreprise peut, en théorie, fournir à ses employés un maximum de lexiques, de formulaires et de documents en français, mais cet effort demeure inutile si les employés eux-mêmes n'éprouvent ni l'envie, ni le besoin d'apprendre et d'utiliser cette terminologie.

C'est le travailleur qui décide en dernier ressort des termes qu'il emploiera au travail et leur disponibilité en français et l'encouragement de la direction de l'entreprise à les utiliser ne garantissent pas automatiquement qu'ils le seront. Voilà un problème ponctuel qui requiert les efforts conjugués de tous.

2. La compétence des cadres

La francisation ne touche pas seulement les usines et les ateliers ; elle touche également les cadres et les administrateurs de l'entreprise. Nous avons assisté, au cours des deux dernières années, à une évolution importante du statut du français dans l'administration des entreprises au Québec.

La réforme scolaire qui a eu lieu au Québec au milieu des années 60 a favorisé l'accès d'un plus grand nombre de Québécois aux études supérieures, particulièrement dans les domaines de l'administration et du génie, domaines qui jusque-là n'attiraient que peu de Québécois francophones.

On oublie trop souvent, en effet, que l'Université McGill formait plus d'ingénieurs que toutes les universités francophones réunies et ce, jusqu'en 1957. La situation a bien changé depuis. Une nouvelle vague de diplômés de nos universités francophones est venue, dans un premier temps, gonfler les rangs de la fonction publique, qui n'a cessé de croître depuis 1960.

Lorsque l'État eut fait le plein de cadres et de spécialistes, les diplômés québécois se sont alors tournés vers l'entreprise privée. Plusieurs se sont joints aux grandes entreprises existantes ; certains autres ont formé leur propre entreprise ou ont contribué au développement de la P.M.E.

C'est cette dynamique, apparue dans les années 70, qui permet aux francophones du Québec d'accéder en nombre plus important à la direction des entreprises, au fur et à mesure que leur expérience les rend aptes à assumer des responsabilités de plus en plus complexes. Cependant, et malgré l'accélération récente, le Québec souffre encore d'une pénurie de cadres supérieurs. Il faut comprendre que la formation d'un cadre de haut niveau exige quelque 20 ans ; d'où la pénurie persistante de cadres supérieurs.

La solution réside dans un développement accéléré des ressources compétentes. Comprenons bien cependant que seule la compétence peut bien servir la société.

3. La diffusion de la terminologie

Le troisième élément ponctuel du dossier linguistique au Québec concerne la diffusion de la terminologie. Nous avons déjà bon nombre de terminologues qui produisent les nouveaux termes avec autant de doigté que le diamantaire qui taille son diamant. Nous avons une collection importante de lexiques spécialisés dans diverses entreprises ou associations d'entreprises.

Mais nous paraissons incapables de « semer à tout vent » la somme de ces connaissances. Le temps est venu, je crois, de concentrer plus d'efforts dans la diffusion massive de la terminologie connue. Il y a peut-être là un nouveau défi auquel l'Office de la langue française devrait répondre. Je crois que les éducateurs et les communicateurs devraient également s'y intéresser.

L'économie

Au Québec, si l'on ajoute au vieillissement de la structure et de l'équipement industriel, au déplacement des marchés vers le centre du continent, à la faiblesse du secteur secondaire, si l'on ajoute donc à ces facteurs déjà très lourds, l'obligation pour les entreprises d'engager des dépenses pour franciser leurs activités au Québec, il serait irréaliste, voire même malhonnête, de ne pas reconnaître que ces coûts supplémentaires affectent négativement la capacité concurrentielle des entreprises et de l'économie du Québec.

Les entreprises ont leurs priorités. Leurs décisions obéissent d'abord et avant tout à des impératifs économiques. Ces derniers découlent de l'analyse pondérée de facteurs tels que les coûts, les marchés, la stabilité politique, le climat social, la fiscalité et la capacité d'attirer et de retenir des ressources humaines, etc.

Il est évident que de tels facteurs ont un impact différent sur une P.M.E. visant le marché local, sur une entreprise consommatrice de ressources naturelles, sur une entreprise qui vise les marchés mondiaux ou sur une entreprise de haute technologie. Sans aucunement critiquer l'importance du projet linguistique pour la société québécoise, il faut cependant conserver assez de lucidité pour admettre que la francisation, non seulement n'est pas un stimulant à l'investissement étranger, mais représente au contraire un coût supplémentaire, qui s'ajoute aux taxes élevées et à l'incertitude du climat socio-économique.

Malgré les critiques qu'on leur adresse trop souvent, les entreprises installées au Québec ont accepté de prendre leurs responsabilités dans le dossier de la francisation, en ont assumé les coûts et réalisent progressivement leurs objectifs à ce chapitre.

Conclusion

En conclusion, laissez-moi répéter que la Charte de la langue française est d'abord et avant tout une législation sociale et culturelle. Une telle législation entraîne des coûts dans l'immédiat pour la réalisation d'objectifs à long terme.

Il est nécessaire de souligner, même aujourd'hui, qu'il est en vain de penser que les bénéfices de la francisation ont été évalués de façon précise. Seuls les coûts sont encore faciles à comptabiliser. La francisation est sans conteste un facteur d'épa-

nouissement et de développement social et culturel pour le Québec, mais ce n'est pas un facteur de développement économique, même pas pour une P.M.E. francophone en pleine expansion.

Il est inutile, voire même stérile, de vouloir opposer les motivations sociales aux intérêts économiques. Pour nous, gens d'affaires, il nous faut, tout en gardant à l'esprit les enjeux de la vie économique, favoriser en tant que citoyens corporatifs l'épanouissement de notre communauté.

Je crois d'ailleurs que, malgré les réticences qui accompagnent n'importe quel changement, la très grande majorité des entreprises oeuvrant au Québec ont accepté les objectifs de la francisation et jouent un rôle de partenaire actif dans sa réalisation.

La meilleure preuve en est que, depuis maintenant 10 ans, elles financent et soutiennent les activités du Centre de linguistique de l'entreprise, dont le premier objectif est de les assister dans l'administration de ce changement.

Avant de vous laisser, je voudrais formuler les quatre souhaits suivants.

D'abord, un souhait touchant la mesure des engagements de francisation des entreprises. Reconnaissons que l'entreprise a pleinement l'intention de respecter tous les engagements qu'elle a pris. Admettons qu'elle accepte un droit de regard sur l'exécution des engagements pris. Je souhaite alors que l'on découvre la méthode qui permettra de mesurer le chemin parcouru et qui se restreindra aux engagements pris.

Ensuite, je veux souhaiter que notre société — et je m'adresse ici surtout aux communicateurs et aux éducateurs parmi vous — je veux souhaiter, dis-je, que l'on trouve rapidement les moyens efficaces pour généraliser la connaissance des termes français dans la population. C'est une tâche énorme qui s'étalera sur deux générations consécutives si nous ne mettons pas à l'oeuvre certains véhicules nouveaux.

De plus, je veux répéter mon souhait que l'on accroisse les efforts de diffusion massive de la terminologie et des lexiques qui existent déjà.

En dernier lieu, sachant que la stabilité économique passe par la stabilité sociopolitique, je souhaite que notre collectivité québécoise acquière une certaine maturité, une certaine quiétude sociopolitique qui, en rassurant les investisseurs, permettra une relance économique soutenue que nous voulons tous.

Après un tel bilan de l'impact du français sur les activités économiques du Québec, je suis certain que personne ici ne me décernera un diplôme de comptable agréé. Rassurez-vous, cependant. J'ai un trop grand respect pour cette profession pour aspirer y accéder de cette façon. Je suis convaincu, en effet, que nous savions tous, avant même de commencer, que l'impact du français sur l'économie du Québec ne se mesure pas d'abord et avant tout en dollars. L'utilisation du français au travail, c'est un projet de société auquel souscrit avec détermination la communauté d'affaires.

Commentaire de Bernard BONIN

Façon la plus habituelle de traiter le nationalisme en économique : bien de consommation pouvant procurer une satisfaction mais aussi comportant un coût. Il n'y aurait rien à redire lorsqu'un individu décide d'en faire volontairement la consommation dans le cadre d'une transaction de marché. Cela est plus discutable lorsque, en vertu d'un acte coercitif de l'État, on en fait un bien de consommation social dont les coûts ne sont pas volontairement supportés par les individus. Nationalisme comme bien de production ?

Quels sont les effets sur l'**allocation** des ressources ? Quels sont les effets sur la **répartition** des coûts et bénéfices des politiques nationalistes ?

Allocation

Les coûts **directs** pour l'entreprise dépendent du degré de technicité de l'entreprise, du traitement qu'elle reçoit de l'O.L.F., etc. puisqu'il semble que le principal coût d'une utilisation continuelle du français comme langue de travail ne serait pas la formation linguistique des cadres, mais la nécessité de traduire la documentation. Or, ces coûts directs de la francisation ont été évalués par les auteurs qui se sont penchés sur la question à 1 % ou moins de la valeur des ventes de l'entreprise, pour ce qui est des coûts non récurrents étalés sur cinq ans. Les coûts récurrents seraient encore plus bas. Une autre forme d'évaluation consiste à dire que l'impact sur l'augmentation globale des coûts a été de ⅕ de 1 % du P.I.B. québécois, ces coûts se répartissant de façon inégale entre les entreprises. Donc, en apparence, on pourrait croire que les coûts de la francisation sont peu élevés.

Deux réserves à cela :

1° Ce coût s'ajoute à d'autres que l'on a imposés aux entreprises du Québec, bien que pas nécessairement aux concurrents canadiens ou étrangers de ces entreprises : protection des consommateurs, conversion au système métrique ; étiquetage ; assainissement de l'air et de l'eau ; contrôle des matières cancérigènes ; santé et sécurité au travail ; normes minimales de travail, etc.

2° Ces coûts directs ne tiennent pas compte d'autres coûts indirects qui résultent de la francisation : difficultés à attirer des cadres anglophones au Québec ; départ d'anglophones ; nécessité de les remplacer par des francophones (qui ne sont pas nécessairement disponibles au bon moment et en nombre suffisant, et qui peuvent à leur tour refuser la mutation vers des postes dans d'autres provinces pour des raisons semblables à celles qui ont amené les anglophones à partir) ; obstacles opposés aux mouvements des spécialistes et des managers au sein, par exemple, des entreprises

multinationales qui peuvent ralentir le rythme de l'innovation technologique si le savoir-faire circule moins, etc.

Bref, on crée une rareté accrue d'une ressource (offre globale de managers et de spécialistes) et une pression à la hausse du prix de cette ressource.

Ces coûts peuvent avoir comme conséquences : a) frais d'exploitation accrus pour les entreprises ; b) hausse du prix des produits si la demande le permet ; c) diminution des profits si l'augmentation des coûts ne peut être transmise aux consommateurs ; d) modification possible de la structure de l'entreprise et de l'industrie.

Répartition

Politiques nationalistes en général, les politiques linguistiques en particulier sont habituellement considérées comme étant des instruments de transfert entre nationaux.

En résumé, l'acquisition d'une langue peut être assimilée à l'acquisition d'un actif avec un taux de rendement (approche plus individualiste de l'analyse). Cette rentabilité d'une langue (qu'elle soit monétaire ou non) subit l'influence de la place qu'elle occupe au sein des principales langues de communication internationale. En Amérique du Nord, les francophones (parce qu'ils forment un petit pays qui n'exerce pas d'effet significatif sur le prix auquel les échanges se font) supportent presque exclusivement le coût de la communication entre anglophones et francophones, et cela continue de s'appliquer peu importe que ce soient les anglophones ou les francophones qui apprennent l'autre langue. L'anglais étant la principale *lingua franca*, un francophone qui l'apprend peut en tirer un rendement élevé. En revanche, celui dont c'est en même temps la langue maternelle est évidemment favorisé puisqu'il n'a pas à supporter des coûts d'apprentissage aussi élevés.

Dans cette optique, la politique linguistique du Québec élève les coûts de la communication avec l'extérieur. Elle a le même effet que l'imposition d'un tarif douanier sur l'importation de services professionnels et managériaux non francophones : hausse du prix des biens et services de consommation importés de même que le prix des services professionnels et managériaux importés d'ailleurs, l'augmentation relative du prix variant avec ce que l'on pourrait appeler l'intensité linguistique du bien importé.

ATELIER I

L'affichage et l'étiquetage et le français au Québec

Conférencier: Viviane JULIEN, directrice des services linguistiques, Cie de la Baie d'Hudson
Gaston CHOLETTE, président, Commission de surveillance de la langue française
Laurette BERGERON, Mouvement impératif français Inc.

Animateur: Jean-Yvon HOULE, directeur des Communications, Office de la langue française

La place du français dans l'affichage et l'étiquetage a depuis longtemps joué un rôle important dans le débat linguistique québécois. Cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française, doit-on remettre en question l'objectif de l'affichage unilingue français? L'étiquetage, les modes d'emploi, les garanties, les textes explicatifs sont-ils toujours disponibles en français et en « bon » français? Quels efforts sont faits par les commerçants et en particulier par les grandes maisons d'affaires afin de se conformer aux exigences de la Charte de la langue française en cette matière?

M. Royal Orr, directeur général de l'Association anglophone de l'Estrie, a aussi participé à l'atelier. Il a résumé le mémoire de son Association concernant la toponymie au Québec et soumis à la Commission de toponymie le 1er octobre 1982. Ce résumé ne nous a pas été remis.

Un cas: La Baie

Viviane JULIEN

L'affiche et l'étiquette se fichent-elles du français chez nous ? Selon que l'expression « chez nous » signifie le Québec ou . . . l'entreprise où je travaille, la réponse pourrait différer. D'autres sont mieux en mesure que moi de juger de l'état du français dans les affiches au Québec. Je leur laisserai donc la tâche de vous éclairer sur ce point. Quant à moi, je parlerai plutôt d'un milieu de travail que je connais bien, sur le plan linguistique, depuis 11 ans.

D'abord, un aperçu historique

1971 : un grand magasin de la métropole change de nom. En effet, Morgan devient La Baie, The Bay. Pour éviter toute confusion, je voudrais préciser tout de suite que La Baie n'est pas une raison sociale, mais bien une marque de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson. J'y arrive juste à temps pour participer à la grande fête costumée . . . bilingue ! J'avoue avoir eu quelques discussions sérieuses, en anglais, avec des patrons qui s'enquéraient du tout nouveau service de traduction à la création duquel je participais alors . . . Quelques verres de vin plus tard, j'ai aussi dansé en français avec ces mêmes patrons !

Le dernier-né des services de la compagnie comprenait alors deux traductrices, une réviseure et un patron administrateur parlant français. Nous partions de loin, plus de 300 ans en fait, depuis la fondation de la compagnie. Pourquoi alors un service de traduction en 1971, cinq ans avant la Loi 101 ? Un besoin reconnu par les administrateurs, sans doute ? Un souci de rejoindre une clientèle dans sa langue ? Sans être dans le secret des dieux, je doute cependant qu'il y ait eu un motif d'ordre politique. À vrai dire, je n'en sais rien, mais je sais par contre que, dès ce moment-là, La Baie, consciemment ou non, amorçait alors sa francisation. Je me rappelle qu'un de nos premiers travaux a été de traduire l'appellation des rayons, de façon « créatrice » selon la demande expresse d'un directeur de succursale, donc d'adapter et non de traduire. Les affiches déjà commençaient à prendre une certaine allure de français, même si elles en côtoyaient d'autres unilingues anglaises. Le progrès de la francisation de l'affichage à La Baie n'est plus à démontrer : c'est un fait reconnu. S'est-il accompli sans douleur et sans grincement de dents ? Je dirais relativement, oui. Je n'ai pas rencontré de résistance réelle de la part du personnel de la compagnie. Si quelques-uns ont maugréé, peut-être pour la forme, d'autres m'ont par contre apporté une aide appréciable et d'autres, à juste titre, se sont inquiétés de l'énormité des coûts. Cet aspect, surtout dans les circonstances économiques actuelles, demeure encore un facteur de taille.

L'attitude de clients anglophones, par contre, a donné lieu à quelques réactions plus vives. En voici trois exemples éclairants.

À la Noël 1980, le magasin du centre-ville de Montréal avait affiché un énorme «Joyeux Noël» en lettres lumineuses. Le directeur général avait reçu alors un appel d'une dame indignée qui lui reprochait vertement de ne pas souhaiter « *Merry Christmas* » à ses clients anglophones. Le directeur général lui avait demandé si elle savait ce que Joyeux Noël signifiait : « *Yes* », a-t-elle répondu ; « *Then*, rétorqua le directeur général, *allow me to wish you the very best of* Joyeux Noël ». Je ne crois pas que la dame ait été convaincue.

Une autre cliente s'approcha un jour d'une vendeuse et, en pointant une affiche, lui demanda ce que signifiait « *mamane* ». Or, vous aurez deviné, puisqu'on était à l'époque de la Fête des Mères, qu'il s'agissait de « maman » bien sûr.

Cependant, je ne voudrais pas laisser supposer par ces deux exemples que toutes les réactions négatives à un affichage unilingue français sont aussi peu sérieuses. Le cas d'une autre plainte m'a posé des problèmes . . . de conscience même. Il s'agissait cette fois d'un client qui écrivait pour protester, d'une façon très véhémente, contre la présence d'une affichette portant la mention unilingue « Attention, c'est chaud » sur un petit four à convection que l'on utilise pour fins de démonstration dans un rayon. Le ton très vindicatif de la lettre est une chose, la réalité d'une telle affiche en est une autre. À mon avis, la sécurité devrait l'emporter sur les exigences linguistiques. Nous posons là tout le problème de la responsabilité en cas d'accidents, par exemple. Ce serait trop long d'exposer tous les aspects de ce problème particulier, par ailleurs très important. Je me contenterai donc de souligner le fait et de passer au vaste sujet de l'étiquetage.

Le programme de cet atelier pose le problème en ces termes : « L'étiquetage, les modes d'emploi, les garanties . . . sont-ils toujours disponibles en français et en « bon » français ? »

Disponibles ? La plupart du temps, oui. En « bon » français, voilà une tout autre histoire. Nous avons tous plus ou moins connu les affres du déchiffrage des instructions de montage d'un appareil quelconque pour en savoir quelque chose.

Mais voici, pour votre édification, quelques extraits d'un mode d'emploi d'un « Multile-buts — Petit compresseur d'air ».

> « 2. *Choisir le raccord correct de la caisse (si demande) et mettre dans le raccord de pouce serré.* »
>
> « 4. *Tamponner entre le trou du briquet a cigarette et gonfler les roues à la pression demandée.* »

Mais au moins, on est gentil et on nous indique des précautions à prendre. Ainsi :

> « 1. *Ne pas gonfler plus qu'il demande. Plus de chars vont gonfler proprement entre 24 et 32 psi, dépendant de la condition de la roue. Quelques roues des camions et des courses de bicyclette demandent la pression en excès de 40 psi, mais les autres peutêtre demandent la pression plus bas.*
>
> 2. *Quand le compresseur a couru pour un longtemps, il va aller très chaud, ce ne va pas affecter son efficacité ; mais pour le résultat le meilleur il est recommandé que vous le laissez se refroidir de chaque 30 minutes après utiliser.* »

Pas étonnant, dans ces circonstances, qu'on suggère de garder l'appareil hors de la portée des petits enfants ! Mais, attention, on pousse la gentillesse plus loin. Au cas où vous auriez eu des problèmes, on vous propose des *« remèdes contre le trouble »*. Ainsi, on vous dit :

> *« Compresseur ne pas aller quand :*
>
> *3. Tordre le robinet dans le récipient pour mieux contact. Et encore, compresseur peut aller mais avec peine :*
>
> *4. Pour gagner le résultat le meilleur, faire le moteur en repos quand se servant de compresseur*
>
> *5. Tordre le robinet dans le trou quelque fois pour confirmer meilleur contact.*
>
> *Fabriqué à Taiwan. »*

Je plains l'automobiliste qui tomberait en panne en plein mois de février et qui devrait gonfler ses pneus en tentant de suivre ces instructions.

Certaines étiquettes tirent moins à conséquence, peut-être, et ne comportent pas beaucoup de danger pour l'utilisateur. Mais la jeune femme svelte et délicate qui vient de s'acheter un joli chemisier et qui y trouve cette étiquette, aura-t-elle le même sens de l'humour que le fabricant ? Il s'agit, dit l'étiquette, d'un *« Sophisticated styling that will not overwhelm the dainty figure »* et en français *« Style frelate qui ne comblera pas la forme delicate »* ! Est-il besoin de lire l'étiquette pour comprendre qu'il s'agit de *« blouses qui sont tailler spécialement pour convenir la petite femme »* ?

On en rit, bien sûr, et pourquoi pas, puisque c'est risible. Ce qui l'est moins, c'est la difficulté à laquelle des entreprises comme La Baie se heurtent fréquemment. Comment intervenir auprès du fabricant du petit compresseur à Taiwan ? Et même si on le pouvait ? L'un de nos acheteurs, plus particulièrement conscient du problème, a sollicité l'aide des services linguistiques pour traduire les textes de certains emballages de jouets. Nous l'avons fait même si, en principe, nous n'aurions pas dû pour des raisons évidentes. D'abord, nous ne sommes pas payés pour traduire les textes des fournisseurs. D'autant plus que, le faisant, nous risquons de travailler pour nos concurrents qui s'approvisionnent parfois chez les mêmes fournisseurs. Et d'ailleurs, si on devait mettre en français tous les textes que nos fournisseurs négligent de traduire, ce serait l'asphyxie. Encore faut-il voir ce qu'on fait de nos traductions. Dans le cas des emballages de jouets, il fallait voir comment le produit final est apparu dans nos rayons ! Assez loin de l'original pour déprimer n'importe quel traducteur, croyez-moi ! Quand on sait que le stock d'un grand magasin comporte quelques *centaines de milliers d'articles*, que les fabricants et les fournisseurs se retrouvent aux quatre coins du globe, que les commandes doivent être passées à un rythme effréné si l'on veut pouvoir répondre à la demande au moment voulu — les œufs de Pâques se vendent plutôt mal à Noël — alors on comprend mieux les problèmes qui nous assaillent. Non, bien sûr, le Québec n'en est pas encore à l'âge d'or du français dans l'étiquetage, mais au moins c'est un début et si les « perles » ont pour effet de nous faire rire suffisamment pour nous garder en bonne santé, c'est autant de gagné.

Pour finir en beauté, je veux vous faire voir un dernier exemple de nos difficultés, le chef-d'oeuvre de mes perles. Il s'agit de l'emballage d'un porte-ustensiles en forme de cuisinier.

Je relis ce bel emballage à l'occasion pour me rappeler que, même si le travail à accomplir ne nous laisse guère de répit, la vie a quand même ses bons moments ! Voici Max !

MAX
Aide de cuisine

«Bonjour,
Je m'appele Max, votre nouvelle aide.
Je peux aider
preparer goumet répas parfaitement
Bouillir vos oeufs à leur complet dureté
vos soufflés montent, vos blancs des oeufs ebouriffent, votre hollandaise épaisse
créer pâtisseries doux qui rejouillent le palais
netooyer corvees domestiques après finir le cuisine
voir attentivement vos cuisine quand vous êtes parti pour garantir vos gourmet création.
Fabriqué au Taiwan »

Donc, en conclusion, je suis loin de croire que la situation du français est désespérée, ni pour l'affichage ni pour l'étiquetage. J'ai vu trop de progrès en 11 années de travail pour penser autrement.

Dans le cas de l'affichage interne, je considère la situation comme relativement simple dans mon milieu de travail. Seuls les coûts exorbitants ont pu ralentir quelque peu le changement de certaines affiches.

Il en va tout autrement lorsqu'il est question de l'étiquetage. J'ai fait largement état du problème de la qualité, il y en a d'autres.

Ainsi, à La Baie, l'assortiment comprend entre 300 000 et 400 000 articles différents dont l'étiquetage, en principe, devrait être vérifié. Chaque année, environ 35 % à 45 % de cet assortiment est susceptible de changer. Bien sûr, plus les fournisseurs deviennent sensibles à la nécessité de fournir des étiquettes françaises, plus notre tâche est facilitée.

Mais encore là, lorsque nous faisons affaires avec plusieurs centaines d'acheteurs, toujours en route, toujours à l'affût d'un nouvel article et toujours soucieux avant tout du facteur temps, il est bien difficile de leur rappeler qu'ils doivent toujours informer un nouveau fournisseur de nos exigences. Les oublis sont probablement assez fréquents. Les acheteurs savent qu'ils doivent obtenir pour le Québec des emballages et des modes d'emploi en français, mais comme ils achètent pour les magasins La Baie de tout le Canada, on peut comprendre qu'il y ait des erreurs d'acheminement et que le Québec reçoive parfois des produits étiquetés en anglais seulement.

Quoi qu'on puisse en dire, le volume constitue également un facteur important. Un article acheté en Europe ou en Asie pour l'ensemble du Canada ou pour le Québec n'a pas la même diffusion, et s'il doit être muni d'une étiquette française pour le Québec seulement, nous le paierons sans doute plus cher . . . ou pire, nous ne l'aurons pas du tout.

Je ne suis pas en train de faire l'apologie de l'étiquetage unilingue anglais, mais bien de souligner l'immense difficulté d'assurer l'universalité du français sur les étiquettes de tous les produits mis en vente dans nos magasins du Québec.

Il est peut-être quand même permis d'espérer que le temps fera son oeuvre et que, la situation économique s'améliorant, les consommateurs du Québec pourront un jour lire toutes leurs étiquettes en français et . . . en bon français.

L'action de la Commission de surveillance de la langue française, particulièrement dans le domaine de l'étiquetage des produits

Gaston CHOLETTE

La Commission de surveillance de la langue française a été créée en 1977 par la Charte de la langue française. La Charte, adoptée et sanctionnée le 26 août 1977, proclamait le français langue officielle du Québec.

L'objectif ultime de la Charte est de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires au Québec.

C'est donc à la réalisation de cet objectif de francisation du Québec que travaille la Commission de surveillance de la langue française. Plus spécialement, elle a pour tâche de « traiter des questions se rapportant au défaut de respect de la présente loi » (Charte de la langue française, article 158).

Depuis plus de cinq ans, la Commission traite les demandes d'enquête qui lui parviennent de personnes ou de groupes de personnes qui se sentent lésés dans leurs droits linguistiques, soit en tant que citoyens dans leurs relations avec l'Administration (gouvernement et ministères, organismes gouvernementaux, organismes scolaires, organismes municipaux, services de santé et services sociaux) et avec les organismes parapublics (ordres professionnels et entreprises d'utilité publique), soit en tant que consommateurs (étiquetage des produits, garanties, contrats, factures, affichage, service à la clientèle, etc.), soit enfin en tant que travailleurs (relations avec les employeurs et les associations professionnelles ou de salariés).

Les Québécois francophones sont de plus en plus sensibles à leur environnement linguistique ; ils deviennent, par le fait même, plus exigeants envers leurs interlocuteurs. Une preuve de cette prise de conscience des francophones est le nombre toujours croissant de demandes d'enquête qui sont adressées à la Commission de surveillance.

On peut donc dire que le rôle de la Commission est d'enquêter et de faire corriger toute situation dérogatoire à l'une ou l'autre des dispositions de la Charte de la langue française et de ses règlements, en vue de réaliser la francisation du Québec.

Divers facteurs, tels le nombre de demandes d'enquête et la rationalisation des interventions, ont conduit la Commission à entreprendre, comme la Charte l'y autorise, un plus grand nombre d'enquêtes en les groupant par produit, par secteur d'activité économique et par secteur géographique.

C'est vers des initiatives de la sorte que la Commission entend concentrer ses efforts à l'avenir. Ainsi, tout en continuant à traiter les demandes qui lui parviennent de personnes ou de groupes de personnes, la Commission utilisera de plus en plus toutes les données dont elle peut disposer pour rendre son action de plus en plus efficace.

En intervenant dans tout un secteur d'activité économique ou dans tout un secteur géographique, la Commission de surveillance poursuit deux buts : réduire le nombre d'enquêtes, éviter la discrimination.

De plus, en agissant ainsi, la Commission entend corriger à la source le plus grand nombre possible de dérogations. Il restera, bien sûr, des cas isolés que la Commission traitera séparément : produits rares, congédiements ou mises à pied, etc.

Jusqu'à maintenant, les actions entreprises dans ce sens et les dossiers gérés de cette façon ont donné de bons résultats.

Huit commissaires-enquêteurs, sous l'autorité d'un directeur des enquêtes, sont chargés de donner suite aux demandes d'enquête ou de procéder d'eux-mêmes à des enquêtes chaque fois qu'ils ont des raisons de croire que la Charte de la langue française n'a pas été observée.

Le commissaire-enquêteur fait vérifier par un inspecteur l'exactitude des faits sur lesquels se fonde la demande d'enquête. Il informe, le cas échéant, le présumé contrevenant des transgressions commises et le met en demeure de se conformer à la loi dans un délai donné.

Si, à la suite de cette démarche, la situation est corrigée, le requérant en est informé et le dossier est fermé. Il est à noter qu'une très forte proportion des dérogations sont corrigées dès cette première intervention de la Commission. En effet, dans la majorité des cas, l'ignorance de la loi et la négligence seraient à l'origine de la contravention.

Si le présumé contrevenant demande un délai raisonnable pour apporter les corrections nécessaires, de façon générale le commissaire-enquêteur le lui accorde. Toutefois, si la contravention persiste passé ce délai, le commissaire-enquêteur somme le présumé contrevenant d'obtempérer dans un délai donné. À l'expiration de ce dernier délai, si l'infraction subsiste toujours, le commissaire-enquêteur transmet le dossier au procureur général pour que celui-ci en fasse l'étude et intente, s'il y a lieu, les poursuites pénales appropriées.

Jusqu'à maintenant, après cinq ans d'existence et de fonctionnement, sur quelque 12 000 dossiers d'enquête, la Commission n'a transmis au bureau du procureur général que 20 dossiers et ce, pour la très simple raison que l'immense majorité des contrevenants présumés à la Charte finissent toujours par se conformer aux exigences de la loi après une intervention de la Commission de surveillance.

Nul ne se surprendra que le plus grand nombre de demandes d'enquête, et de présumés contrevenants proviennent toujours de Montréal et de son agglomération. Ce fait n'est que normal si l'on considère le nombre de commerces et d'entreprises qui y exercent leurs activités.

Au cours de l'exercice 1981-1982, le chapitre sur la langue du commerce et des affaires a fait l'objet de 4 468 des 5 300 occurrences dans les demandes d'enquête, soit 84,3 %. De ces 4 468, 2 157 concernaient l'affichage public (48,27 %). Ce qui constitue une très forte proportion si l'on considère le fait que les demandes d'enquête relatives à l'affichage bilingue prévu à l'article 211 n'étaient recevables qu'à compter du 1er septembre 1981.

Les autres articles qui ont suscité le plus grand nombre de demandes sont, dans l'ordre, l'article 69 sur l'utilisation des raisons sociales (707 demandes ou 15,82 % du total de ce chapitre), l'article 65 sur la francisation des raisons sociales (502 ou 11,23 %), l'article 51 sur l'étiquetage des produits (496 ou 11,1 %), l'article 53 sur les catalogues, brochures, dépliants et autres publications de même nature (295 ou 6,6 %) enfin l'article 57 sur les formulaires de demande d'emploi, les bons de commande, les factures, les reçus et les quittances (240 ou 5,4 %).

Voici, à titre d'exemples, quelques cas portés à l'attention de la Commission et la solution adoptée par le contrevenant pour corriger la situation. Il s'agit de cas concernant l'application de l'article 51 de la Charte relativement à l'étiquetage des produits ou, pour utiliser les termes mêmes de la loi, relativement aux inscriptions sur des produits et aux documents les accompagnant.

Étiquetage des fruits

Les fruits portant l'étiquette Dole étaient vendus dans de nombreux établissements, notamment dans les grandes chaînes d'alimentation, sans contrepartie française de leurs inscriptions anglaises.

La Commission de surveillance a communiqué avec le président de la compagnie Dole aux États-Unis pour lui demander de rendre les étiquettes conformes à la Charte de la langue française. La compagnie s'est pliée aux exigences de la Charte en modifiant du tout au tout ses étiquettes.

Étiquetage des chaussures de sport

Une filiale d'une compagnie américaine installée à Vancouver, Pacific Athletic Supplies Ltd., spécialisée dans la fabrication de chaussures de sport, a été l'objet d'une plainte relative aux inscriptions apparaissant sur les boîtes d'emballage de ses produits.

Sitôt mise au courant, la compagnie a délégué un représentant auprès du commissaire-enquêteur chargé du dossier en vue de rechercher une solution satisfaisante.

En plus du problème de l'emballage, le représentant de l'entreprise a constaté qu'il y avait également un problème d'inscription sur les chaussures elles-mêmes. Il s'est aussi rendu compte que les 230 modèles sur le marché n'avaient aucune version française de leurs diverses appellations.

Le commissaire-enquêteur et le représentant de l'entreprise sont convenus d'un calendrier de correction prévoyant un redressement complet de cette situation dérogatoire avant le 1er février 1983.

Étiquetage des produits de quincaillerie

Une grande quincaillerie ayant son siège social à Montréal et de nombreux établissements au Québec et en Ontario, la Compagnie J. Pascal inc., a fait l'objet, à l'automne 1981, de 37 enquêtes, la plupart portant sur des manquements à l'article 51 de la Charte : les inscriptions sur les emballages de nombreux produits et les modes d'emploi étaient rédigés en anglais seulement.

La Commission de surveillance a exigé qu'elle procédât à une rationalisation de ses politiques d'achat et de gestion d'inventaire, de façon à ce que les produits dérogatoires fussent graduellement retirés du maché et que les fournisseurs de ces produits fussent avisés systématiquement des exigences de la Charte.

La Commission de surveillance s'apprêtait à recommander à l'O.L.F. de retirer à cette entreprise son certificat provisoire de francisation si ces dispositions n'étaient pas prises et mises en vigueur dans un délai expirant en janvier 1982. Ce délai satisfaisait également aux dispositions de l'article 182 de la Charte, de sorte que ces dossiers pouvaient, à cette échéance, être transmis au procureur général du Québec.

L'entreprise a présenté à la Commission un inventaire de ses produits dérogatoires avec un calendrier de remplacement ainsi qu'une copie des lettres d'information qu'elle avait fait parvenir à ses fournisseurs pour leur expliquer les exigences de la Charte. Ces démarches ayant été jugées satisfaisantes par la Commission, les dossiers ont été fermés.

Étiquetage des produits de jardinage

Une demande d'enquête portait sur les inscriptions apparaissant sur un produit vendu à la Pépinière Brossard. L'inspection a révélé que beaucoup de produits n'étaient pas étiquetés conformément à la Charte et que les plantes étaient identifiées par des inscriptions unilingues anglaises.

Par suite de l'intervention de la Commission, le propriétaire a corrigé l'étiquetage de ses produits. Il a même fait appel à l'Association des pépinières du Québec qui a fait venir de France la documentation propre à franciser les inscriptions se rapportant à chaque plante. De plus, il a francisé l'affichage ainsi que la raison sociale de l'entreprise.

Mode d'emploi des rouets

Un fabricant néo-zélandais de rouets, la compagnie Ashford Handicrafts Ltd., a fait l'objet d'une plainte au sujet du manuel d'utilisation des rouets qu'elle vendait sur le marché québécois.

Après un échange de correspondance entre le commissaire-enquêteur et M. R. Ashford, directeur général de la compagnie, en Nouvelle-Zélande, l'entreprise a fourni une traduction française de son manuel.

Voilà quelques exemples qui permettent de voir concrètement comment la Commission de surveillance traite les problèmes d'étiquetage.

La Commission se préoccupe aussi tout particulièrement de la protection des droits des travailleurs et de la francisation de l'affichage public.

S'agissant de produits, la Commission travaille à corriger les dérogations signalées par les citoyens en les regroupant par grandes catégories, et à la source même des infractions, c'est-à-dire chez les fabricants. Cette façon de fonctionner entraînera vraisemblablement une baisse des demandes d'enquête, du moins dans les secteurs d'activité où le taux d'infractions est plus élevé.

Il en sera de même pour les demandes d'enquête concernant l'affichage public qui seront regroupées géographiquement. Cette façon de faire apportera non seulement une plus grande efficacité, mais évitera la discrimination.

La Commission traitera toujours de façon prioritaire les cas soumis à son attention par les travailleurs québécois, notamment les cas de congédiement, de mise à pied, de déplacement et de rétrogradation.

Mais la Commission veut élargir son champ d'action dans le domaine du travail et prendre l'initiative d'enquêtes sur les lieux du travail afin de s'assurer que les dispositions de la Charte sont bien respectées surtout en ce qui a trait à la langue des communications entre employeurs et employés, de même qu'entre les associations de salariés et leurs membres.

Enfin, la Commission entend utiliser de plus en plus son Service des communications pour sensibiliser les Québécois à des situations qu'elle juge parfois sans issue ou qui, autrement, ne seraient jamais corrigées.

Il s'agira, en somme, pour la Commission, de poursuivre l'entreprise de francisation amorcée il y a plus de cinq ans, dans le même esprit d'équité pour les entreprises et de respect des citoyens de langue française.

La situation à Aylmer

Laurette BERGERON

Le Mouvement impératif français est un organisme à but non lucratif fondé à Aylmer le 25 mars 1975. Il regroupe des membres de toutes allégeances politiques qui veulent contribuer activement au développement et à l'épanouissement culturels de la communauté francophone d'Aylmer. Mis sur pied par les francophones pour les francophones, le Mouvement impératif français se refuse non seulement d'être anti-anglophone mais aussi d'être identifié comme tel. Toute action du Mouvement impératif français est entreprise dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec les autres communautés québécoises. Ce mouvement se veut avant tout un instrument mis à la disposition des francophones qui veulent exprimer la vitalité du fait français à Aylmer. Dès sa fondation le Mouvement impératif français s'est intéressé à l'épineux problème de l'affichage à Aylmer. À cette époque, d'avant la Loi 101, l'écrasante majorité des affiches commerciales et autres étaient dans la langue de Shakespeare tout comme d'ailleurs le service à la clientèle. Notre organisme ne possédait, à ce moment-là, aucun moyen efficace pour inciter les commerçants à s'adapter à la réalité sociolinguistique d'Aylmer. Grâce à la Loi 101, notre langue française a été confirmée dans son statut de langue de la majorité. Statut; soit dit en passant, qu'elle aurait dû toujours avoir.

Quel est le statut de la langue française dans la région frontalière de l'Outaouais ? Je vous parlerai de ce que je connais le mieux. Le statut de la langue française à Aylmer en 1982. Lors du recensement de 1976, il y avait à Aylmer un peu plus de 50% de la population qui était francophone. 42,5% était anglophone et 7,3% allophone. Quoique l'on puisse définir les allophones comme des citoyens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais dont la langue d'usage est plutôt l'anglais. Au dernier recensement de juin 1981, nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que le pourcentage de francophones avait grimpé à près de 60% tandis que celui des anglophones n'était plus que de 30,6% et celui des allophones avait légèrement grimpé à 9,6%.

Que l'on me comprenne bien. Je ne voudrais pas être taxée d'anglophobe parce que je me réjouis de la diminution du nombre de mes amis anglophones à Aylmer. Il ne s'agit pas d'aimer ou de ne pas aimer des individus parce qu'ils parlent anglais, chinois ou portugais. Là, bien sûr, n'est pas la question. Il s'agit de préserver un équilibre sociolinguistique dans une zone urbaine frontalière qui subit une double influence linguistique et économique. Les deux étant bien sûr liées.

D'une part, l'Outaouais subit l'influence des régions périphériques ontariennes et d'autre part une influence également très forte de la capitale fédérale, Ottawa. Cette influence est d'ailleurs tellement forte que l'on parle même lors des bulletins météorologiques de la région d'Ottawa-Hull. Bien sûr, lorsqu'il pleut à Aylmer, l'on ne parle pas nécessairement français à Ottawa. Cette distinction me paraît importante.

Les différences entre la région de Hull-Aylmer-Gatineau et la région d'Ottawa ne se résument pas à la langue utilisée. Pour ce qui est de l'affichage, la Loi 101 a donné à l'Outaouais québécois le véritable visage français qu'il n'avait jamais eu. À Aylmer, les contrevenants aux articles touchant l'affichage, la publicité commerciale et le service à la clientèle se font de plus en plus rares. Lors d'un inventaire fait par notre Mouvement en 1978 nous avons relevé 112 cas litigieux. Lors d'un deuxième inventaire fait en 1981, 90 cas étaient litigieux. Lors de notre dernier inventaire en 1982, il n'y avait plus que 40 cas litigieux. La résistance des commerçants anglophones s'atténuant progressivement, l'on peut dire sans risquer de se tromper que dans un an ou deux les cas litigieux auront sans doute totalement disparu.

Nous croyons donc que ce serait une erreur de faire marche arrière en assouplissant les articles concernant l'affichage. Ce serait porter un dur coup à la crédibilité de toute la Loi 101. Imaginez les réactions d'un commerçant qui a dépensé plusieurs centaines de dollars pour rendre son affichage conforme à la Loi 101. Il pensera que le gouvernement du Québec a des caprices qui coûtent cher. Il regrettera de s'être conformé à la Loi 101 et de ne pas avoir fait comme son voisin qui a économisé de l'argent en ne s'y conformant pas. Le Mouvement impératif français serait donc extrêmement réticent à un assouplissement inconsidéré de la Charte de la langue française dans le domaine de l'affichage. À moins que l'Outaouais, à titre de région frontalière, ne bénéficie d'un statut particulier lui permettant de continuer à appliquer l'actuelle Loi 101 avec toute la rigueur qu'exige sa situation géolinguistique particulière.

Le Mouvement impératif français ne joue pas seulement le rôle de chien de garde qui veille à l'application de la Loi 101. Il se préoccupe également de la qualité de la langue utilisée dans l'affichage et la publicité commerciale. Nous fournissons gratuitement aux commerçants qui en font la demande des services de correction et de révision. Le bon français demande un minimum de bonne foi. Nous croyons qu'avec du temps et de la persévérance il sera possible que le visage du Québec soit véritablement français.

ATELIER 2

La consommation courante et le français au Québec

Conférenciers:	Sylvie BEAUCHAMP, présidente, Sondagex Inc. Gérard TURCOTTE, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal Louis-Pierre SCOTT Normand LETREILLE, gérant de ventes, Hôtel Régence Hyatt
Animatrice:	Lise CHICOINE, responsable des communications, Commission de surveillance de la langue française

Se faire servir en français dans un restaurant ou un grand magasin à Montréal a longtemps posé problème. Peut-on mesurer la progression de l'utilisation du français au Québec dans les domaines de la consommation courante ? Les francophones peuvent-ils, cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française, se faire servir en français ou se procurer des biens et des services en français ? Dans ce domaine, où sont les points d'accrochage ? Comment peut-on les éliminer ?

L'orientation linguistique des Québécois francophones dans leurs activités de consommation courante

Sylvie BEAUCHAMP

Il y a quelques années, une des premières batailles que les consommateurs de langue française devaient livrer sur le plan individuel, consistait à se faire servir en français dans un restaurant ou un grand magasin de l'ouest de Montréal. Avec l'adoption de la Charte de la langue française, les Québécois ont voulu se donner les moyens de vivre quotidiennement en français, entre autres dans le processus de communication avec les services commerciaux. Diverses mesures ont donc été mises en place pour favoriser l'usage du français dans les commerces et les services publics.

En 1979, une première enquête du Conseil de la langue française[1] mesurait l'état de la situation dans ce secteur précis de communication. C'est à partir de ces données que nous présentons certains éléments d'analyse susceptibles d'alimenter la réflexion sur le vécu linguistique des Québécois francophones dans leurs activités de consommation courante.

1. La situation du français dans le processus de communication avec les services commerciaux

A. Les communications interpersonnelles

Au cours des six mois précédant l'enquête de 1979, un tiers des francophones et des allophones[2] se sont fait aborder en anglais dans un commerce ou un service public. On sait que la réalité linguistique revêt au Québec une dimension fortement régionale. C'est ainsi que la région de Montréal représente un point névralgique puisque plus de la moitié des francophones et des allophones y ont été abordés en anglais. Les régions qui longent les frontières des états-Unis et de l'Ontario constituent également une zone critique : on s'est adressé en anglais à près de 40 % des consommateurs francophones et allophones. Les autres régions du Québec présentent un visage plus français : environ 15 % des francophones et des allophones ont vécu la situation de se faire aborder en anglais.

1. Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 5, 1980, 175 p.

2. Francophones et allophones sont définis selon la langue d'usage c'est-à-dire la langue qui est parlée le plus souvent à la maison.

B. Les documents écrits

En ce qui concerne les documents écrits, un consommateur francophone sur cinq affirme avoir fait l'acquisition au cours des six mois précédant l'enquête d'un article dont la garantie était rédigée exclusivement en anglais. Les modes d'emploi sont également assez souvent unilingues anglais : un francophone sur trois s'est retrouvé avec un article ou un objet pour lequel la marche à suivre était indiquée en anglais seulement. Cependant, la situation la plus fréquente est celle des modes d'emploi bilingues : plus de 90 % de l'ensemble des consommateurs ont acheté un objet dont le mode d'emploi était en français et en anglais.

La version française des modes d'emploi bilingues n'est pas allée sans poser certaines difficultés. Un cinquième des consommateurs francophones ont affirmé avoir éprouvé certains problèmes avec la version française. Parmi ces consommateurs, 90 % ont souligné les erreurs de traduction, 73 % la mauvaise qualité du français et environ le quart ont soulevé le fait qu'elle était incomplète.

Outre les modes d'emploi, les catalogues et les dépliants publicitaires ont également provoqué quelques difficultés. Près du quart des consommateurs de langue d'usage française ont affirmé avoir eu en leur possession un catalogue ou un dépliant exclusivement en anglais, et ce, sans l'avoir demandé. Quant aux catalogues ou dépliants bilingues, ils sont encore assez répandus puisque 68 % de l'ensemble des consommateurs en ont reçu un au cours des six mois précédant l'enquête.

2. La réaction des consommateurs francophones face à des contrariétés d'ordre linguistique : éléments d'analyse

Si l'on peut constater qu'il subsiste des situations où les consommateurs francophones éprouvent certaines difficultés à utiliser leur langue, de quelle façon réagissent-ils à ces contrariétés ? Dans l'ensemble, ils adoptent une attitude relativement passive. Ainsi, lorsque les francophones se font aborder en anglais, près de la moitié d'entre eux poursuivent tout simplement dans cette langue. Le niveau de bilinguisme des consommateurs accentue cette tendance. Une excellente maîtrise de la langue anglaise incite davantage à adopter le comportement en question tandis que la propension diminue chez ceux dont le degré de bilinguisme est limité ou nul.

Tableau 1

Réaction des francophones au fait de se faire aborder en anglais, selon la compétence pour comprendre l'anglais

	Excellente %	Bonne %	Faible %	Nulle %
Est passé à l'anglais	61	49	33	25
A continué en français ou a quitté les lieux	39	51	67	75
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**88**	**155**	**98**	**14**

Les difficultés rencontrées au sujet des modes d'emploi ne suscitent guère de réactions plus revendicatives de la part des consommateurs de langue française. Lorsque ces derniers font l'acquisition d'un objet dont le mode d'emploi est unilingue anglais, selon les occasion[illegible] le lisent en anglais, 37 % se débrouillent sans le mode d'emploi et 21 % [illegible]dent à quelqu'un d'autre de le traduire.

Quels facteurs peuvet[illegible]uer l'attitude adoptée lors d'une situation de conflit entre les langues ? Les données dont nous disposons nous permettent de croire que ce sont les francophones les plus favorisés socio-économiquement qui orientent le plus souvent leur décision vers l'anglais. Ainsi, le choix de lire un mode d'emploi en langue anglaise est relié à la scolarité et au revenu. Plus le nombre d'années d'études s'accroît, plus la tendance vers l'anglais s'accentue. Le revenu familial produit le même effet ; près de 80 % des consommateurs dont le revenu dépasse les 30 000 $ annuellement choisissent de lire le document en anglais. Parmi ces vecteurs de force, c'est le degré de bilinguisme qui oriente le plus l'attitude face à l'anglais. L'habileté à lire l'anglais exerce, on s'y attendait, une influence non équivoque : 90 % des consommateurs francophones lisent le mode d'emploi en anglais lorsque leur compétence est excellente alors que ceux dont la compétence est nulle adoptent le même comportement dans 19 % des cas seulement.

Tableau 2a

Propension des consommateurs francophones à lire en anglais les modes d'emploi unilingues anglais, selon le nombre d'années de scolarité

	0-7 ans %	8-12 ans %	13-14 ans %	15 ans et plus %
Lire en anglais				
oui	30	69	57	75
non	70	31	43	25
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**29**	**163**	**57**	**87**

Tableau 2b

Propension des consommateurs francophones à lire en anglais les modes d'emploi unilingues anglais, selon le revenu familial

	0-9 999 $ %	10 000-19 999 $ %	20 000-29 999 $ %	30 000 $ et plus %
Lire en anglais				
oui	56	56	69	79
non	44	44	31	21
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**35**	**88**	**73**	**64**

Tableau 2c

Propension des consommateurs francophones à lire en anglais les modes d'emploi unilingues anglais, selon la compétence pour lire l'anglais

	Excellent %	Bonne %	Faible %	Nulle %
Lire en anglais				
oui	90	79	44	19
non	10	21	56	81
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**69**	**140**	**85**	**40**

Les modes d'emploi bilingues provoquent les mêmes types de réaction que les modes d'emploi unilingues anglais. Pour contourner les difficultés rencontrées dans la version française, 65 % des consommateurs francophones se réfèrent à la version anglaise, tandis qu'en d'autres occasions, 55 % lisent directement le mode d'emploi en anglais. Seulement 4 % des consommateurs de langue française protestent auprès de la direction du magasin qui leur a vendu l'article et moins de 1 % retournent cet article.

Quand les francophones reçoivent, sans les avoir demandés, des catalogues ou des dépliants rédigés uniquement en anglais, plus de la moitié ignorent tout simplement ces documents. Certains autres, dans une proportion de 38 %, décident de les lire en anglais. Ceux qui optent pour ce choix se conforment au même profil socio-économique que les consommateurs qui lisaient les modes d'emploi unilingues anglais dans cette langue. Ils sont bilingues et plus à l'aise financièrement. Ainsi, 71 % des francophones dont la compétence pour lire l'anglais est excellente lisent les documents dans cette langue tandis que la propension diminue à 53 % chez ceux dont la compétence est bonne, 19 % chez ceux dont la compétence est faible et 2 % seulement lorsque la compétence est nulle. Les consommateurs les mieux nantis économiquement choisissent également plus souvent de lire les catalogues ou dépliants en anglais. Les deux tiers des francophones dont le revenu familial est supérieur à 30 000 $ par année lisent le document en anglais. La proportion se réduit à 43 % lorsque le revenu se situe entre 20 000 $ et 30 000 $, elle diminue au tiers entre 10 000 $ et 20 000 $ et elle atteint environ le quart chez les consommateurs dont le revenu familial est inférieur à 10 000 $ annuellement.

Tableau 3a

Propension des consommateurs francophones à lire en anglais le catalogue ou dépliant unilingue anglais, selon le revenu familial

	0-9 999 $ %	10 000-19 999 $ %	20 000-29 999 $ %	30 000 $ et plus %
Lire en anglais				
oui	26	34	43	66
non	74	66	57	34
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**28**	**72**	**47**	**40**

Tableau 3b

Propension des consommateurs francophones à lire en anglais le catalogue ou dépliant unilingue anglais, selon la compétence pour lire l'anglais

	Excellente %	Bonne %	Faible %	Nulle %
Lire en anglais				
oui	71	53	19	2
non	29	47	81	98
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**41**	**102**	**77**	**36**

3. Les préférences linguistiques des consommateurs francophones dans leur choix des établissements de commerce

Nous avons vu qu'il demeure des points d'accrochage au sujet de l'utilisation du français dans les activités de consommation courante. La réaction des consommateurs francophones à ces situations est relativement détachée. En outre, lorsqu'on leur demande leurs préférences en la matière, 60 % soulignent leur absence de préoccupation linguistique dans le choix des établissements commerciaux. Pour les 40 % qui affirment choisir les établissements qu'ils fréquentent, que ce soit un restaurant, un hôtel, un grand magasin ou un supermarché, sur la base de la langue habituellement utilisée pour servir la clientèle, quels éléments d'explication entrent en ligne de compte ? On pourrait être porté à croire qu'il s'agit là d'un certain degré de conscientisation à l'égard des questions linguistiques. Or, ces francophones se révèlent plus souvent qu'autrement faiblement scolarisés, plus âgés et financièrement dépourvus. Ils se montrent plus réticents à fréquenter un établissement commercial sans tenir compte de la langue utilisée généralement avec les clients. Force nous est donc de constater que s'il peut s'agir d'un choix idéologique pour certains consommateurs, pour d'autres, des contraintes structurelles déterminent leur orientation linguistique

en matière de consommation. À l'appui de ces dires, un dernier élément s'ajoute à ceux déjà mentionnés. Il s'agit encore une fois de la maîtrise de la langue anglaise. La relation est directe ; plus la compétence des consommateurs pour comprendre l'anglais augmente, moins ils sont portés à choisir un établissement commercial sur la base de la langue. L'absence de préoccupations par rapport à la langue fait plus que doubler entre les francophones dont la compréhension de l'anglais est nulle et ceux dont la compréhension est excellente, passant de 33 % à 79 %.

Tableau 4a

Préférence linguistique des consommateurs francophones face au choix d'un établissement commercial, selon le niveau de scolarité

	0-7 ans %	8-12 ans %	13-14 ans %	15 ans et plus %
Aucune préférence	42	67	68	58
Préférence dans au moins un type d'établissement	58	33	32	42
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**73**	**369**	**88**	**144**

Tableau 4b

Préférence linguistique des consommateurs francophones face au choix d'un établissement commercial, selon l'âge

	18-34 ans %	35-54 ans %	55 et plus %
Aucune préférence	68	57	51
Préférence dans au moins un type d'établissement	32	43	49
Total	**100**	**100**	**100**
N	**360**	**244**	**69**

Tableau 4c

Préférence linguistique des consommateurs francophones face au choix d'un établissement commercial, selon le revenu familial

	0-9 999 $ %	10 000-19 999 $ %	20 000-29 999 $ %	30 000 $ et plus %
Aucune préférence	38	64	64	66
Préférence dans au moins un type d'établissement	62	36	36	34
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**69**	**170**	**152**	**114**

Tableau 4d

Préférence linguistique des consommateurs francophones face au choix d'un établissement commercial, selon la compétence pour comprendre l'anglais

	Excellente %	Bonne %	Faible %	Nulle %
Aucune préférence	79	70	58	33
Préférence dans au moins un type d'établissement	21	30	42	67
Total	**100**	**100**	**100**	**100**
N	**105**	**237**	**242**	**83**

Que peut-on conclure du bref survol de la situation que nous venons d'effectuer ? D'abord, il se présente encore des situations où l'usage du français présente des difficultés dans les activités de consommation courante. Le domaine des communications écrites exige entre autres une attention particulière ; d'autant plus que les francophones adoptent en général une attitude relativement passive face aux contrariétés d'ordre linguistique qu'ils peuvent vivre. Cette attitude est souvent dictée par le niveau de bilinguisme atteint par les consommateurs francophones et par un statut socio-économique plus élevé.

Quant au choix que les consommateurs de langue française posent lorsqu'ils fréquentent un établissement commercial, la majorité ne se préoccupe aucunement de la langue habituellement parlée avec la clientèle. Cependant, pour ceux qui en tiennent compte, il ne s'agit presque plus d'un choix mais d'une obligation créée par des conditions sociales et économiques moins favorables. C'est ainsi que nous pouvons dire que la Loi 101, dans les dispositions qui concernent les services commerciaux, facilite l'exercice des droits linguistiques des consommateurs francophones moins favorisés.

Utilisation du français et services en anglais

Gérard TURCOTTE

De tous les thèmes discutés dans les nombreux ateliers du congrès, le nôtre est celui qui touche le plus à la vie quotidienne des Québécois. Car, si j'interprète bien notre sujet de discussion, il s'agit de savoir si, aujourd'hui, en 1982, cinq ans après l'adoption de la Loi 101, tout Québécois ou Québécoise, où qu'il vive et où qu'il travaille au Québec, et dans toutes ses activités normales quotidiennes, peut n'utiliser que la langue française et n'être servi qu'en français, sans que les services qu'il demande soient diminués ou incomplets, sans qu'il subisse quelque raillerie que ce soit. C'était là, je crois, le grand objectif de la Charte de la langue française, soit que tout Québécois ou Québécoise puisse vivre **intégralement en français**.

Le chapitre II de la Loi 101, consacré aux droits linguistiques fondamentaux est très clair. Les articles 2-4-5, notamment, sont bien précis. Mais, je me demande si les obligations des institutions et entreprises en regard des droits fondamentaux au français qu'ont les Québécois, sont aussi claires et précises dans la Loi 101 ?

Utilisation du français et services en français, voilà, je crois, les deux sujets sur lesquels nous devons surtout nous arrêter. **Le visage français**, à mon sens, ne concerne pas directement le thème qu'on nous a fixé.

Le premier point qu'on nous a suggéré porte sur le progrès, depuis quelques années, dans le domaine de la consommation.

Tout en étant réalistes, j'aimerais personnellement que l'on ne tombe pas dans le pessimisme. Ce serait renier, sinon déprécier, tout le travail accompli depuis cinq ans par les trois organismes chargés de l'application de la Loi 101 : l'Office de la langue, le Conseil de la langue et la Commission de surveillance.

Il est évident qu'il y a eu beaucoup de progrès dans l'utilisation du français au Québec dans le domaine de la consommation courante. Il y a à peine quelques années, par exemple, les téléphonistes de Bell Canada ne répondaient d'abord qu'en anglais ; les instructions sur les appareils électroménagers étaient unilingues anglaises ; sur les trains du CP et du CN, tout était en anglais ; les menus et le service de la plupart des grands restaurants n'étaient même pas bilingues, etc., etc. L'époque où ceux et celles qui ne parlaient pas anglais devaient se faire accompagner de personnes bilingues pour obtenir des services essentiels est certainement révolue. Il n'est pas trop tôt.

Mais il y a encore bien des coins sombres. Je pense notamment aux services de santé et aux services sociaux. Dans plusieurs hôpitaux anglophones de Montréal et du West Island, des malades francophones ne reçoivent pas encore tous les services en

français auxquels la Loi 101 leur donne droit. Je suis personnellement allé rendre visite, il y a 15 jours, à un beau-frère hospitalisé dans un établissement anglophone et la préposée à l'information, une personne assez âgée, ne comprenait que très difficilement et péniblement le français et la plupart des infirmières ne semblaient à l'aise qu'en anglais.

Je tiens à préciser que bien des plaintes que nous recevons actuellement à la S.S.J.B.M. sur des accrocs à la Loi 101 concernent les établissements de santé. Les personnes concernées n'osent toutefois pas s'identifier ni porter plainte officiellement par peur de **représailles**.

Il y a aussi les entreprises de compétence fédérale que personne ne peut obliger à respecter la Loi 101. Je citerai à ce sujet un exemple concret très récent, rapporté par les journaux du 4 novembre. C'est le cas d'un marin embauché par la firme Algoma Central and Hudson Bay qui monta sur le cargo Algowood aux écluses de Saint-Lambert, afin d'y accomplir sa première journée de travail. Or, avant même que le bateau n'ait atteint le pont Mercier, il avait perdu son emploi, parce qu'il ne parlait pas anglais. Il porta plainte, entre autres, devant la Commission de surveillance de la langue française, mais cette dernière n'a rien pu faire parce que la compagnie en question est une entreprise de compétence fédérale. Un cas semblable s'était d'ailleurs présenté, l'été dernier, avec la compagnie Wardair. C'est en général le cas des firmes de transport de tous ordres, de maintes compagnies de communication, des banques, etc. C'est aussi le cas de toutes les institutions fédérales au Québec. Ça ne veut pas dire que toutes les institutions de compétence fédérale se moquent du français et ne donnent pas de services en français. Mais elles ne sont pas astreintes à la loi québécoise.

Je signalerai aussi le cas des petites entreprises de moins de 50 employés. Au Québec, il y a environ 450 000 entreprises diverses ou places d'affaires. De ce nombre, seulement 5 000 comptent plus de 50 employés et sont obligées de se donner un programme de francisation. Les 445 000 autres, qui comptent moins de 50 employés, ne sont pas encore tenues de se donner un programme de francisation ; pourtant, environ la moitié des travailleurs québécois sont à leur service. De plus, c'est surtout avec cette majorité d'entreprises que le Québécois ordinaire fait régulièrement affaire.

Il serait urgent que les organismes chargés de l'application de la Loi 101 disposent d'un personnel suffisant pour s'attaquer au plus tôt aux entreprises de moins de 50 employés.

Revenons au sujet précis de notre discussion. En 1982, tout Québécois ou Québécoise qui est réellement fier de son identité et de sa langue peut certainement vivre intégralement en français, sauf en ce qui concerne les situations que j'ai soulevées. Mais est-ce que les Québécois, en général, ont assez de fierté et de convictions pour exiger le respect intégral de leur identité française ? Il nous faut répondre **non**. On ne sent pas encore cette volonté collective de vivre intégralement en français. Bien des gens sont encore convaincus de la nécessité de la connaissance des deux langues de la part de tous les Québécois. Ce n'est pas la connaissance qu'on doit déplorer, loin de là, mais l'obligation d'utiliser une autre langue que sa langue maternelle dans son propre pays.

« Le premier obstacle à une francisation plus complète du Québec, ce sont les francophones eux-mêmes », telle est l'opinion émise par M. Michel Plourde, président du Conseil de la langue française.

Un sondage inédit effectué auprès des travailleurs francophones (celui de Monnier) révèle, en effet, que plus de la moitié (55 %) limitent eux-mêmes l'usage qu'ils font du français par crainte de compromettre leurs chances d'avancement ; 45 % notent qu'ils agissent ainsi à cause de la gratification qu'ils retirent de l'usage de l'anglais ; un troisième groupe, enfin, évoque les représailles possibles sur le plan humain.

M. Plourde insiste donc sur la nécessité absolue, pour les francophones, de développer une conscience de la légitimité des objectifs linguistiques du Québec afin d'annihiler tout doute ou tout faux sentiment de culpabilité ; une fierté de notre langue qui lui donne, autant que possible, la première place en toute circonstance ; une vigilance et une ténacité assurant la continuité de notre action.

Il faut déplorer, chez les jeunes, l'absence de conscience linguistique. Les jeunes Québécois francophones, même s'ils sont très attachés à leur langue, ont un comportement culturel axé sur la culture anglo-américaine au point qu'un sondage mené par des chercheurs du Conseil de la langue auprès de jeunes des quatrième et cinquième années du secondaire et des première et deuxième années du collégial démontre que 40 % des étudiants considèrent que vivre en français n'est pas nécessaire à leur épanouissement, que 35 % à 40 % d'entre eux considèrent que tous les débats sur le français sont vains. Ce sondage a aussi révélé que les médias électroniques anglophones se taillent une audience fort importante auprès des jeunes francophones, et dans des milieux comme Montréal et Hull ils occupent une place aussi, sinon plus importante, que les médias de langue française.

Ces indications sur l'attitude des jeunes face à leur langue frisent la tragédie !

On peut s'interroger à bon droit sur les conséquences que cette attitude des jeunes peut avoir à long terme sur l'avenir de la langue française quotidienne au Québec.

Un autre danger ou menace, si vous voulez, qui porte à réflexion, c'est l'espèce de démission des groupes voués à la sauvegarde de la langue depuis l'adoption de la Loi 101. Après avoir mené une vigoureuse lutte linguistique de plusieurs années, la plupart de ces groupes laissent maintenant aux seuls organismes officiels la responsabilité de l'application de la Charte de la langue française. On se laisse endormir dans cette fausse sécurité que procure la loi.

Le danger le plus sérieux toutefois est probablement l'objectif du retour au bilinguisme que comporte la nouvelle Constitution canadienne et sa Charte des droits.

Non, la partie n'est pas encore complètement gagnée !

Deux dernières observations. Il semble que le ministre de la Justice ne procède pas souvent, ni rapidement, dans les dossiers des entreprises qui ne se conforment pas à la Loi 101. Enfin, tous les Québécois devraient être des chiens de garde de l'application de la Loi 101 et veiller à ce que le ministre chargé de cette application n'apporte aucun adoucissement, ni aucune modification, dans quelque secteur que ce soit.

Personnellement, je souhaiterai en terminant qu'une campagne publicitaire soit lancée pour mieux faire connaître les trois organismes responsables de la Loi 101 : l'Office, le Conseil et la Commission.

La consommation courante et le français dans l'Outaouais

Louis-Pierre SCOTT

Il y a à peine quelques jours, dans le cadre d'une consultation populaire qui accompagnait la tenue des élections municipales à Hull, plus de 67 % des électeurs qui se sont prévalus de leur droit de vote ont indiqué qu'ils appuyaient une démarche auprès du gouvernement du Québec visant à conférer un statut particulier à l'Outaouais. Au nombre des demandes précises sous-tendant ce référendum, l'une a pour objectif d'apporter des « adoucissements » à certaines dispositions de la Loi 101, notamment en ce qui concerne la langue d'affichage. Bien sûr, ce référendum ne touchait qu'une sous-région de l'Outaouais et revêtait une valeur consultative seulement. Cependant, il met en lumière, si besoin était, que l'Outaouais constitue dans les faits une région subissant une situation particulière, à défaut de détenir un statut particulier juridiquement reconnu. Cette situation particulière se vérifie sur plusieurs plans, y compris et surtout sur le plan linguistique.

C'est donc à partir de cette toile de fond brièvement esquissée, que j'ai l'intention de vous entretenir sur la situation du français en tant que langue de consommation courante dans l'Outaouais. Je traiterai, dans un premier temps, des principales caractéristiques socio-économiques et culturelles de l'Outaouais ; puis je dégagerai l'évolution du français en tant que langue de consommation dans cette région et j'essayerai d'identifier les principaux points de résistance ; enfin, j'indiquerai quel peut être le rôle des groupes sociaux, des entreprises et des administrations pour faire en sorte que le français puisse y être assuré d'une utilisation entière et efficace concernant les activités liées à la consommation courante.

Pour ceux qui ignorent la configuration géographique derrière l'expression « région de l'Outaouais », précisons d'emblée qu'il s'agit essentiellement de la région administrative 07, c'est-à-dire des comtés électoraux de Hull, Gatineau, Papineau, Labelle, Chapleau et Pontiac. Au plan démographique, la population de l'Outaouais se situait au recensement fédéral de 1976 à environ 270 800 habitants. Comme le dit si bien une étude préparée par l'Office de planification et de développement du Québec (l'OPDQ), « l'Outaouais se distingue des autres régions du Québec à de nombreux égards, notamment par la proximité géographique de l'Est ontarien dont la puissance économique et démographique exerce une influence considérable sur la région. Cette situation fait de l'Outaouais la seule région québécoise qui soit si fortement polarisée par l'extérieur. »

Ainsi son évolution économique peut être résumée à l'influence prépondérante de trois facteurs : soit la présence de l'Administration fédérale, le voisinage immédiat de l'Ontario et le rôle prépondérant de quelques entreprises oeuvrant dans le domaine du bois. Pour mieux illustrer les retombées socio-économiques des trois facteurs que je viens d'identifier, je retiendrai les quelques faits suivants. Au cours des années soixante, et dans la première moitié des années soixante-dix, l'Outaouais a connu une des plus fortes poussées démographiques au Québec, poussée qui a essentiellement coïncidé avec l'augmentation des effectifs de l'Administration fédérale. Ce sont surtout les régions voisines des villes de Hull, de Gatineau et d'Aylmer qui ont bénéficié de cet accroissement de population. Depuis, l'Outaouais a enregistré proportionnellement un léger déclin démographique que d'aucuns attribuent à l'arrêt de la croissance de la Fonction publique fédérale et à l'adoption de la Loi 101. Parallèlement, les secteurs primaire et secondaire ont perdu de l'importance par rapport au tertiaire qui regroupe désormais l'essentiel de la main-d'oeuvre dans la zone urbaine. Il est digne d'intérêt de mentionner que le gouvernement du Québec a accru sa présence dans l'Outaouais par l'ouverture de nouveaux bureaux régionaux et par la création d'organismes propres à cette région. Or à ce jour, il faut bien admettre que les différentes interventions de l'Administration québécoise sont demeurées insuffisantes pour équilibrer l'influence grandissante de l'employeur fédéral.

Avant de mettre un terme à cette brève description de l'Outaouais, on retiendra surtout la particularité suivante, la présence de deux cultures, l'une française et l'autre anglaise, établies majoritairement sur chacune des rives de la rivière des Outaouais. Dans ce rapport de force, l'on conçoit que la communauté francophone se ressente fortement dans sa culture et dans sa perception d'elle-même et de l'extérieur, du voisinage de la communauté anglophone qui est plus nombreuse sur le plan démographique et qui dispose d'institutions beaucoup mieux structurées. Comme le met en lumière cette étude de l'OPDQ à laquelle je faisais référence tout à l'heure, « la puissance économique de l'élément anglophone crée des pressions importantes sur la culture française, notamment sur le plan des services ». Avec l'influence déterminante des facteurs socio-économiques déjà énumérés, il était inévitable que le développement culturel de l'Outaouais s'en trouvât fortement marqué. On a dit de celui-ci qu'il a été très lent à s'épanouir, à produire des manifestations originales et durables. De plus, le degré de pénétration de la culture anglophone est sans commune mesure par rapport à la proportion de la population de langue anglaise qui ne constitue que 17 % de la population totale de l'Outaouais. Le recensement de 1971 a permis d'observer un recours accru à l'anglais comme langue d'usage dans tout l'Outaouais, sauf dans la partie nord-est. D'autres indices permettent de mieux cerner la situation culturelle sous différents rapports. Ainsi, jusqu'à tout récemment, la région urbanisée de Hull-Gatineau-Aylmer ne disposait d'aucune galerie d'art. Le seul quotidien qui y soit largement diffusé est imprimé à Ottawa. Les sommes qu'y affectent le ministère des Affaires culturelles du Québec ne sont pas en proportion avec l'importance démographique de cette région ni avec l'étendue de son territoire.

Ajoutez, à ce cadre culturel peu rayonnant, le fait que les médias de communication proviennent en grande partie de l'extérieur de la région, et l'on comprendra que pendant longtemps la situation du français a été incertaine.

Ce qui m'amène à traiter du thème même de mon exposé, c'est-à-dire à décrire la situation du français dans les activités liées à la consommation courante. On pourrait croire, en se fondant sur les faits socio-économiques et culturels dont j'ai fait part, que la situation du français dans l'Outaouais demeure précaire et sujette à toutes sortes d'influences. À vrai dire, la situation du français dans cette région s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années ; cependant, cette affirmation exige qu'on la nuance en faisant ressortir les points de résistance.

J'ai affirmé que la situation du français s'était améliorée au cours des dernières années et certains indices autorisent à en mesurer les progrès. Pour qui a pris connaissance de certaines études de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme traitant de la situation du français dans l'agglomération d'Ottawa-Hull, il n'y a aucun doute que le français jouit d'un statut amélioré. Paradoxalement, l'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969 n'est pas étrangère à ce retournement de situation. En mettant l'accent sur la disponibilité des services gouvernementaux au public dans les deux langues, en favorisant l'usage du français en tant que langue du travail dans ses ministères et agences et en conférant un statut prioritaire au français dans ses activités au Québec, l'Administration fédérale a contribué indéniablement à donner plus de crédibilité au français en tant que langue de communication. Les retombées ont été plus que bénéfiques dans une région où le français pouvait difficilement rivaliser avec l'influence de l'anglais. Certes, d'autres phénomènes ont influé sur ce statut amélioré du français ; je pense notamment à l'arrivée dans l'Outaouais de jeunes fonctionnaires francophones provenant d'autres régions du Québec et de l'enrichissement collectif qui s'en est suivi, partant d'un pouvoir d'achat accru pouvant conférer plus de poids et de crédibilité aux revendications d'ordre linguistique. Il y a aussi la création, par le gouvernement du Québec, de certaines institutions régionales telles l'Université du Québec, le cégep et la Société d'aménagement de l'Outaouais qui ont permis de mieux articuler et de mieux diriger certains projets de développement culturel et économique devant favoriser l'avancement de la communauté francophone.

En ce qui concerne plus particulièrement la situation du français en tant que langue de consommation courante, il n'y a pas de doute que l'établissement de grands centres commerciaux dans la zone urbanisée de l'Outaouais a enfin permis à cette langue de prétendre à une plus grande visibilité commerciale, dans la mesure justement où les établissements commerciaux nouvellement arrivés ont dû déployer efforts et imagination pour attirer une clientèle très majoritairement francophone. Dans cette perspective, certaines dispositions de la Loi 101 ont contribué à consolider une pratique de plus en plus courante parmi les grands établissements. Étrangement, l'opposition est venue de la part de propriétaires de petits établissements commerciaux qui s'étaient faits à la coutume d'afficher dans les deux langues.

Ces habitudes linguistiques sont d'ailleurs confirmées par certaines données statistiques qui ont été compilées par la Commission de surveillance de la langue française. Ainsi, 10 % de la totalité des demandes d'enquête parviennent de l'Outaouais ; de même, 10 % de tous les contrevenants sont identifiés à cette région. Au chapitre des plaintes relevées dans l'Outaouais, 80 % ont trait à l'affichage et 20 % touchent le service à la clientèle. Fait à remarquer, c'est le service à la clientèle

desservie par les petits commerces qui engendre le plus de résistance dans l'Outaouais, cette situation étant due essentiellement à deux causes principales. D'une part, parce que l'article 5 de la Charte de la langue française définit mal la notion de service à la clientèle en mettant l'accent sur la disponibilité du service et non sur la capacité d'expression des employés desservant le public, il en résulte des échappatoires qu'il est difficile de corriger. Dans ce contexte, je pense à certains établissements commerciaux d'Ottawa, établis aussi dans l'Outaouais au moyen d'une succursale, qui font appel à du personnel unilingue anglais. Évidemment ces cas sont plutôt l'exception, mais ils se produisent à l'occasion. Le service après-vente peut aussi être cause d'anomalies linguistiques, en ce sens que, même si la réception téléphonique des principales chaînes commerciales situées à Ottawa est assurée dans les deux langues, il n'est pas rare que le technicien qui se présente au domicile du client francophone demeurant dans l'Outaouais soit incapable de le servir en français.

Voilà, brièvement, quelques points de résistance que l'on relève encore dans l'Outaouais en ce qui concerne la situation du français dans les activités de consommation courante. Je retiens aussi l'opinion exprimée par un agent affecté au bureau régional de Hull de l'Office de la langue française qui n'hésite pas à affirmer qu'il reste beaucoup d'inconnues à ce chapitre, notamment en ce qui a trait au comportement du consommateur francophone dans l'Outaouais.

J'aimerais terminer cet exposé en traitant sommairement du type d'intervention qui serait souhaitable, selon moi, à t du choix des intervenants. Premièrement, je suis d'avis qu'il serait souhaitable que le législateur québécois précise davantage la notion de disponibilité du service à la clientèle en français étant donné que cet article permet encore des anomalies. D'autre part, à ce stade-ci de l'application de la Loi 101, les administrations municipales devraient assumer un rôle accru pour garantir le statut du français en tant que langue commerciale, notamment en insérant certaines dispositions linguistiques lors de l'octroi de permis. D'autre part, il ne faudrait pas hésiter, au moyen de campagnes de sensibilisation, à favoriser la participation d'organismes sociaux et culturels afin d'atteindre davantage les individus qui en font partie. De plus en plus, il doit revenir aux individus de faire en sorte que le français bénéficie du statut prioritaire qui lui revient. Or, jusqu'à maintenant, les spécialistes des questions linguistiques dans l'Outaouais s'accordent à dire qu'on relève une certaine indifférence des consommateurs francophones vis-à-vis de la revendication linguistique sur le plan commercial. En fait, c'est un petit nombre d'individus qui se sont chargés jusqu'à maintenant d'attirer l'attention sur les anomalies de tous genres*. Espérons que grâce à quelques mesures additionnelles mais peu contraignantes, dont l'accent serait mis davantage sur la sensibilisation des individus et de groupes-cibles, qu'une conscience linguistique durable puisse se développer dans l'Outaouais.

* À l'heure actuelle, 63 % des demandes d'enquête proviennent de 12 individus.

Un cas: le domaine de l'hôtellerie

Normand LETREILLE

J'aimerais avant tout remercier l'Association québécoise des professeurs de français, le Conseil de la langue française et la revue *Québec français* de m'avoir permis de venir vous communiquer les impressions d'un « professionnel » de l'industrie hôtelière. Toutefois, ces impressions et commentaires que je vous livrerai aujourd'hui devraient être, à mon avis, pris avec circonspection, car ils ne refléteront pas nécessairement les opinions de l'ensemble de mes collègues hôteliers.

À mon sens, au cours des dix dernières années, j'ai pu noter, tant dans l'industrie hôtelière que dans d'autres industries, une certaine amélioration de l'utilisation du français.

La population a montré un vif intérêt à travailler en français. Des efforts en ce sens ont été faits par différents organismes et étaient appuyés par des lois, mais aussi certainement par une volonté de s'exprimer et de travailler en français.

Je pense qu'il appartient à chaque individu de protéger son entourage linguistique et de faire la promotion de sa langue. Le français dans la vie de chaque francophone doit être d'abord et avant tout son moyen de communication, et le moyen de protéger et d'affirmer sa culture et son identité. Pour ce faire, il est important avant toute chose que chacun soit conscient qu'il peut travailler dans sa langue et être fier de le faire.

C'est un fait que les lois 63, 22 et 101 ont peu à peu contribué à l'amélioration et au développement de l'utilisation du français, et ont fortement aidé à la mise en application de certaines règles.

On a pu constater l'impact qu'ont eu ces changements auprès de certaines entreprises, de certaines municipalités et de divers sièges sociaux, en ce qui a trait à la prise de conscience de la nécessité et de l'importance de généraliser l'utilisation du français comme moyen privilégié de communication et ce, par respect de la culture de notre milieu propre.

En tant qu'industrie de service, l'hôtellerie est un domaine qui mobilise un très grand nombre d'employés pour assurer la production et la qualité du service. De ce fait, et du fait qu'elle emploie un nombre important de travailleurs non qualifiés, elle s'adresse à toutes les ethnies et à tous les groupes linguistiques. Il est donc important et relativement facile de promouvoir l'usage du français comme outil de communication auprès des employés de la base et de s'assurer de la collaboration des cadres supérieurs des divers départements.

Dès les années 70, une philosophie nouvelle et une plus grande compétition entre les hôtels ont favorisé cette évolution. En effet, l'arrivée des grandes chaînes hôtelières a forcé l'hôtellerie québécoise à soigner davantage ses services de mise en marché. De plus, avec l'avènement de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec à Montréal, un nombre grandissant de cadres francophones arrivaient sur le marché du travail et suscitaient de plus en plus de changements d'attitudes dans les politiques d'accueil en modifiant sensiblement les diverses approches de nos gestionnaires.

Il faut bien reconnaître aussi que la création de cet institut ouvrit des portes aux Québécois vers de nouvelles carrières. Déjà, on s'aperçoit du résultat très positif qu'ont apporté ces Québécois à ce domaine nouveau pour eux. La difficulté de se tailler une place était très grande et, par conséquent, la promotion du français connaissait une évolution lente. Depuis, de plus en plus de postes clés en hôtellerie sont détenus par des francophones et des Québécois, et bon nombre de finissants de l'institut accèdent rapidement à ces postes. Des pas de géant ont été franchis durant cette courte période.

J'aimerais citer quelques résultats d'un sondage mené par madame Sylvie Beauchamp sur le point de vue de la clientèle, résultats apparaissant dans son livre *Le français, langue des commerces et des services publics*. Cette enquête date de 1979 ; elle révèle donc assez bien la situation du français dans les hôtels.

Nous remarquons premièrement que les plus grands pourcentages de francophones fréquentant les hôtels viennent des régions périphériques du Québec. Ces francophones doivent se déplacer plus souvent vers les grands centres afin d'y rencontrer les agents économiques beaucoup plus nombreux.

Deuxièmement, nous remarquons que sur 1 196 individus interrogés, séjournant dans les hôtels, seulement 67 ont été reçus et abordés en anglais, soit un pourcentage de 5,6%. Quand on considère le nombre d'hôtels au Québec, et principalement dans une ville comme Montréal, on s'aperçoit que malgré le nombre important d'anglophones et d'allophones occupant des postes ayant un contact direct avec la clientèle, ce pourcentage n'est pas élevé. L'hôtellerie se place devant les grands magasins ou supermarchés (20%), les restaurants (15,3%) et les petits commerces (11,7%). Nous pouvons donc dire qu'en très grande majorité les francophones peuvent être reçus en français et recevoir les services pour lesquels ils paient.

Personnellement, je considère qu'il est tout à fait normal que, dans la ville et dans la province où le français est la langue officielle, l'on accueille d'abord les gens dans la langue de la majorité ; de la même manière que si l'on se présente en Chine ou aux États-Unis, l'accueil se fera d'abord en chinois ou en anglais.

Nous commençons donc à percevoir de très près ce changement, et les institutions hôtelières plus jeunes, plus progressistes et surtout plus ouvertes aux nouvelles formes de mise en marché se réorientent. Des politiques internes veulent mieux rejoindre la clientèle et s'harmonisent avec le contexte général de la région, de la ville, de la culture du peuple.

La situation actuelle a beaucoup changé, et nous analyserons dans un deuxième temps ces nouvelles politiques et orientations de l'usage du français dans le domaine de l'hôtellerie.

N'ayant pas mené d'enquêtes dans les hôtels de Montréal et de Québec, je ne peux exposer les politiques internes de mes compétiteurs. Certes, je suis très conscient que ce n'est pas seulement dans notre hôtel que divers programmes de francisation ont été suivis. Je peux affirmer, par contre, que nous sommes le premier hôtel à Montréal à avoir obtenu le certificat permanent de francisation.

Mais que veut dire certificat de francisation dans l'entreprise ? J'ai dit au tout début de mon exposé que l'industrie hôtelière engageait un nombre important d'employés dans toutes les fonctions afférentes à l'industrie. Certains postes sont très motivants comparativement à d'autres qui le sont beaucoup moins. Un nombre encore très important de ces employés viennent d'une autre culture ; il est donc important d'avoir une politique de la langue au sujet de l'embauche, des communiqués et des notes de service, et dans le domaine du travail en général.

Nous avons donc soumis des preuves à l'Office de la langue française sur ces différentes politiques afin d'obtenir ce certificat.

La majorité des membres du personnel cadre de notre hôtel est francophone. Il est donc plus facile et normal pour nous de travailler en français. Tous les employés ayant à travailler avec le public ont une connaissance suffisante du français au moment de l'embauche. De même, pour toute mutation, ou promotion à l'intérieur de l'hôtel, le candidat doit répondre à ces normes linguistiques. De plus, tout affichage de notes de service ou autres est effectué en français. Je tiens également à préciser que dans toutes les nouvelles opérations s'effectuant dans la province, au cours des cinq dernières années, l'affichage original a été fait en français ; cela n'a donc nécessité aucun changement et de ce fait, les employés étaient tout naturellement portés à utiliser le français comme langue de travail.

Notre politique, ou si je peux dire notre point d'honneur, est que le tout premier contact à l'hôtel s'établit en français. Que ce soit par téléphone ou à la réception, le client est d'abord accueilli en français. S'il s'avère qu'il est anglophone, nous parlerons alors dans sa langue. Je crois qu'il est bien normal d'agir de la sorte au Québec, et le client anglophone y retrouve un plaisir différent et ne se sent absolument pas contrarié.

Nous pouvons dire qu'à notre hôtel le français est la langue de consommation courante. Il l'est de plus en plus dans les hôtels de Montréal qui s'efforcent d'appliquer les règles établies pour un accueil et des services en français.

Comme dernier volet de mon exposé, j'aimerais porter mon attention sur l'attitude des francophones à utiliser un bon français. L'hôtellerie a fait beaucoup et nous avons maintenant une bonne terminologie adaptée à notre industrie. Par exemple, combien de fois entendons-nous : *« Rejoins-moi au Coffee-shop. »* Serait-il plus clair et plus précis de le dire en anglais que de dire *« Café-restaurant »* en français ? Un autre exemple typique que l'on entend principalement à notre hôtel : *« J'ai réservé une chambre au Hyatt Regency »*. Depuis l'ouverture de l'hôtel en 1977, toute notre publicité au Québec, affiches, communiqués, mentionne le nom exact de l'hôtel, soit l'hôtel Régence Hyatt. Le nom a été changé pour répondre au besoin de s'y sentir chez soi, en français. Pourquoi l'employer toujours en anglais ? Je pourrais vous

apporter plusieurs autres exemples de mots anglais, mais je pense que chacun de nous en connaît assez pour s'interroger sur la nécessité d'employer la bonne terminologie française, sans pour autant aller à l'extrême.

Il est entendu que tout en prétendant avoir progressé rapidement dans l'évolution de l'utilisation du français dans notre milieu, il est tout aussi important d'être conscient que Montréal est un centre de tourisme et de congrès qui se développe de plus en plus sur la scène internationale. En conséquence, il faudra faire preuve de prudence et de discernement. J'entends par cela que l'Office de la langue française devra aussi faire preuve de tolérance quant à l'application de certaines règles touchant principalement à la signalisation et aux divers services annoncés dans l'hôtel.

De par la nature même de l'hôtellerie, il me semblerait justifié d'être à même d'afficher en anglais au besoin, de façon à rendre service à notre clientèle anglophone. Actuellement, en respectant la Loi 101, ce privilège nous est absolument refusé. Peut-on s'attendre à la clémence de notre clientèle qui nous demande : *« Where is the reunion's room ? »* Je ne crois pas que cette tolérance soit en contradiction avec nos orientations, surtout dans un contexte économique particulièrement défavorable.

Je termine mon exposé en admettant que la francisation est un aspect positif pour les francophones. Cependant, doit-on prendre le risque de voir se fermer certaines portes sous prétexte que nos voisins du Sud ou de l'Ouest, par exemple, pourraient se plaindre de ne pas comprendre nos renseignements et nos indications ?

ATELIER 3

Les revues, les journaux, les magazines et le français au Québec

Conférenciers: Gilles SÉNÉCHAL, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française
Claude MASSON, éditeur adjoint et rédacteur en chef, *Le Soleil*
Jacques FRANCOEUR, président de groupe Uni Média Inc.

Animateur: Marc LAURENDEAU, journaliste, *La Presse*

Commentateur: Gabriel DUSSAULT, professeur, Département de sociologie, Université Laval

La situation géographique du Québec met en contact les citoyens avec un très grand nombre de publications en langue anglaise. Les études récentes ont également démontré que les francophones lisent moins de quotidiens, d'hebdos et de revues que les anglophones. Comment peut-on expliquer cette situation et quelles en sont les conséquences ? Cette situation est-elle inquiétante ? Peut-on la corriger ? La qualité de la langue de nos médias écrits préoccupe-t-elle les professionnels de l'information ? Publier en français engendre-t-il des difficultés particulières ?

La langue de lecture des quotidiens et les opinions des lecteurs quant au statut et à l'usage du français au Québec

Gilles SÉNÉCHAL

En 1979, le Conseil de la langue française a commandé au Centre de sondage de l'Université de Montréal une étude pour connaître l'état du français dans les médias écrits et parlés après l'adoption de la Charte de la langue française. Il s'agissait en quelque sorte de reprendre, en la bonifiant et en l'adaptant au temps présent, une étude effectuée huit ans auparavant par la firme SORECOM dans le cadre des travaux commandés par la Commission Gendron. Les objectifs de l'étude demandée par le Conseil étaient donc d'observer à la fois l'état de la situation du français dans les médias écrits et parlés et son évolution depuis 1971.

Les résultats généraux de cette enquête ont été dévoilés dans une étude publiée l'été dernier[1]. À la fin de l'enquête, on avait demandé aux répondants d'exprimer leur accord ou leur désaccord devant une série d'énoncés se rapportant à l'usage et au statut des langues au Québec. Les réponses à ces énoncés ayant été réparties en tenant compte de la langue maternelle des répondants, on observe, comme on pouvait s'y attendre, des écarts très prononcés entre les opinions des francophones et celles des anglophones[2]. Alors, nous nous sommes demandé si, en prenant en considération la lecture des quotidiens et plus précisément la langue de lecture de ces derniers, les opinions se répartissaient autrement.

Il s'agissait en quelque sorte de tenter d'appréhender les attitudes des lecteurs de quotidiens par rapport à la question linguistique en mettant en relation leurs comportements de lecteurs et leurs opinions concernant l'usage et le statut des langues au Québec. Les opinions des Québécois francophones qui lisent des quotidiens anglophones diffèrent-elles de celles des Québécois francophones qui lisent des quotidiens dans leur langue uniquement ? Existe-t-il aussi des différences chez les Québécois

1. Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *Le français et les médias. Les habitudes des Québécois*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 11, 1982, 218 p.
2. Pour ce qui est des allophones, qui font partie de l'échantillon, les informations qui les concernent sont valables pour des questions d'ordre général; mais elles ne sont plus significatives sur le plan statistique lorsqu'on cherche à les détailler. C'est pourquoi nous n'avons retenu pour fins d'analyse que les informations concernant les francophones et les anglophones.

anglophones : le fait, par exemple, de lire des quotidiens francophones exerce-t-il une influence sur les opinions de ces derniers ? Par delà la question linguistique, se profile entre autres celle de l'influence exercée par les quotidiens sur l'opinion de leurs lecteurs. En effet, la lecture des quotidiens s'avère, la plupart du temps, une activité régulière fort importante qui contribue, à sa façon, non seulement à informer les lecteurs mais aussi à former leurs opinions. Aussi avons-nous cru qu'il n'était pas sans intérêt d'analyser les énoncés portant sur la question linguistique sous l'angle de la lecture des quotidiens.

Les Québécois et leurs habitudes de lecture de quotidiens

D'abord, quelques informations d'ordre général concernant la lecture des quotidiens au Québec. L'enquête du Conseil de la langue française sur les médias nous apprend qu'en 1979, les Québécois sont moins nombreux à lire des quotidiens qu'en 1971[3]. Le pourcentage de lecteurs de quotidiens a diminué dans les mêmes proportions chez les francophones et les anglophones. Les francophones sont toujours proportionnellement moins nombreux à lire des quotidiens que les anglophones : l'écart est de 16 %. Parmi les principaux facteurs qui expliqueraient que les francophones consacrent moins de temps aux médias écrits que les anglophones, on souligne une scolarité moins élevée : la proportion des francophones qui ont moins de huit années de scolarité serait en effet trois fois plus élevée que celle des anglophones[4]. Autre facteur explicatif, comme la majorité des anglophones habitent la région de Montréal, ils ont accès à un plus grand nombre de médias écrits[5].

Plusieurs Québécois lisent à la fois des quotidiens de langue française et de langue anglaise. Ici encore, les anglophones sont proportionnellement plus nombreux que les francophones à lire des quotidiens dans les deux langues : un francophone sur cinq affirme qu'il lui arrive de lire des journaux quotidiens de langue anglaise alors qu'un anglophone sur trois lit des quotidiens de langue française. Il semble même que ces derniers soient, en 1979, trois fois plus nombreux à lire des quotidiens de langue française qu'en 1971. C'est donc surtout du côté anglophone qu'il y a progression du français dans la lecture des quotidiens. À quoi attribuer cette augmentation ? À la disponibilité des quotidiens ou à l'intérêt porté aux quotidiens de l'autre groupe linguistique ? Rien dans l'enquête effectuée ne nous permet de répondre à cette question.

3. On a observé qu'en 1979, 81,5% des Québécois lisaient des quotidiens de langue française ou de langue anglaise alors qu'en 1971, ils étaient 86,2%.
4. Les études effectuées pour la Commission Kent confirment cette observation: « la lecture des quotidiens est étroitement liée au niveau de scolarité ». Léonard KUBAS, *Les quotidiens et leurs lecteurs*, Commission royale sur les quotidiens, Études sur l'industrie des quotidiens, 1981, vol. 1, p. 6.
5. Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *op. cit.*, p. 73.

Tableau 1

Langue de lecture des quotidiens, selon la langue maternelle des lecteurs (en pourcentage)[6]

Langue de lecture des quotidiens	Langue maternelle		
	Français	Anglais	Autre
Français seulement	80,5	1,5	28,3
Anglais seulement	1,6	65,2	38,6
Les deux langues	17,9	33,3	33,1
Total	**100**	**100**	**100**
N	**999**	**141**	**75**

On note aussi que, du côté francophone comme du côté anglophone, le lecteur bilingue jouit d'un niveau de scolarité plus élevé que la moyenne : 13,8 ans en moyenne chez les francophones et 13,7 ans en moyenne chez les anglophones. Mais alors que les lecteurs francophones qui lisent des quotidiens en anglais estiment détenir une compétence excellente pour lire en anglais, les lecteurs anglophones jugent que leur compétence en français est bonne ; 20% d'entre eux affirment même n'avoir qu'une faible compétence[7]. On s'explique mieux ainsi pourquoi trois anglophones sur quatre qui lisent des quotidiens en français le font d'abord pour apprendre ou pour améliorer cette langue seconde alors que, du côté francophone, les lecteurs de quotidiens en anglais le font pour avoir une meilleure connaissance du milieu anglophone.

Les opinions des lecteurs de quotidiens

Nous l'avons déjà souligné au début, le questionnaire de l'enquête comportait une série de questions susceptibles de nous renseigner sur l'opinion des Québécois face aux politiques linguistiques et à la place des langues en situation de rivalité dans des domaines stratégiques comme le travail, l'école, les affaires et la finance. Les personnes interrogées avaient à exprimer leur accord ou leur désaccord devant une série d'énoncés portant, dans certains cas, sur les conditions de survie d'une langue maternelle et, dans d'autres cas, sur celles de la survie du français au Québec.

Or, en général, le seul énoncé qui recueille l'accord des francophones et des anglophones dans des proportions quasi identiques, c'est celui qui stipule que c'est par l'école qu'un groupe linguistique peut conserver sa langue (cf. tableau II). Pour les autres énoncés qui portent sur la langue de consommation des médias, sur la langue du travail et celle des affaires, la position des francophones est aux antipodes de celle des anglophones. Et ce, même pour des énoncés apparemment plus neutres comme celui qui affirme que, pour conserver sa langue maternelle, il est essentiel de travailler dans cette langue ; alors que deux francophones sur trois appuient cet

6. Source : Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *op. cit.*, p. 30.

7. Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *op. cit.*, p. 30-31.

énoncé de principe, seulement un anglophone sur quatre y donne son accord. Quand il s'agit de faire du français la langue du travail au Québec, quatre francophones sur cinq acquiescent à cet énoncé alors que, du côté anglophone, seulement un répondant sur cinq y acquiesce.

Les opinions des lecteurs bilingues

Lorsqu'on fait intervenir la langue de lecture des quotidiens, on observe que les opinions par rapport aux diverses questions se partagent différemment : francophones et anglophones adoptent des positions plus mitigées (cf. tableau II)[8].

L'énoncé qui fait des médias écrits et électroniques des instruments privilégiés de conservation de sa langue maternelle, ne jouit pas de la même faveur chez les francophones qui lisent des quotidiens en anglais ; un écart de plus de 15 points les sépare des francophones qui ne lisent les quotidiens qu'en français. Un écart presque aussi grand sépare également, sur cette question, les anglophones qui ne lisent les quotidiens qu'en anglais et ceux qui les lisent aussi en français. Du côté francophone comme du côté anglophone, les lecteurs bilingues manifestent une attitude plus permissive à l'égard de la langue des médias ; faut-il croire que ces derniers conçoivent les médias surtout comme des lieux d'échange d'information par rapport à la culture de l'autre groupe linguistique et non pas comme des lieux de sauvegarde de la langue maternelle ?

On a vu plus haut que les anglophones, flairant sans doute le piège, et ne voulant pas cautionner ainsi la Loi 101 qui institutionnalise le français comme langue du travail du Québec, ne souscrivaient pas à l'énoncé qui traite de l'importance de travailler dans sa langue maternelle pour la conserver. Les anglophones qui lisent aussi des quotidiens en français y souscrivent encore moins. De leur côté, les francophones qui lisent également des quotidiens en anglais sont moins nombreux à accorder leur appui à cet énoncé que les lecteurs francophones qui ne lisent que des quotidiens de langue française. Peut-être que ces derniers et les anglophones en général conçoivent la langue surtout comme un instrument de communication entre individus ; utiliser sa langue ou celle des autres n'a pas d'importance en autant qu'il y a communication. Ils ne lient donc pas l'avenir de leur langue maternelle à son utilisation dans un milieu institutionnel comme le travail.

Des différences d'opinions entre les lecteurs de quotidiens apparaissent également devant l'énoncé qui fait du français la langue du travail au Québec. Les anglophones, lecteurs de quotidiens dans les deux langues, sont proportionnellement deux fois plus nombreux que leurs confrères lecteurs unilingues à acquiescer à cet énoncé. De leur côté, les francophones qui lisent aussi des quotidiens en anglais sont proportionnellement moins nombreux à se dire d'accord avec cet énoncé comparativement aux francophones qui lisent seulement des quotidiens en français.

---

8. Il n'aurait pas été sans intérêt de raffiner notre analyse en comparant les opinions des lecteurs des principaux grands quotidiens; mais la taille de notre échantillon ne nous permettait pas de faire une analyse statistique valable.

Lorsqu'il s'agit d'énoncés portant sur le bilinguisme individuel, les opinions se regroupent de la façon suivante : tant chez les anglophones que chez les francophones, on est généralement d'accord avec l'énoncé qui veut que ce soient les autres qui apprennent notre langue ; lorsqu'il s'agit d'apprendre la langue des autres, on est moins d'accord. Quant aux lecteurs « bilingues », leurs opinions, fortement majoritaires, se ressemblent, qu'ils soient anglophones ou francophones : plus de quatre lecteurs bilingues sur cinq accordent leur appui à ces énoncés.

Enfin, devant l'énoncé portant sur la place prépondérante que l'anglais devrait continuer à occuper dans le monde des affaires et de la finance au Québec, les francophones, lecteurs de quotidiens dans les deux langues, sont proportionnellement plus nombreux à donner leur accord que les lecteurs unilingues francophones. C'est l'inverse qui se produit du côté anglophone : les lecteurs bilingues s'avèrent proportionnellement moins nombreux que les lecteurs unilingues à acquiescer à cet énoncé.

Conclusion

Lorsqu'on examine les réponses aux questions portant sur le statut et l'usage des langues au Québec en tenant compte seulement de la langue maternelle des répondants, on observe des écarts importants entre les attitudes des lecteurs francophones et des lecteurs anglophones. Ces derniers n'approuvent toujours pas l'un des objectifs de la Loi 101 qui, pour rétablir l'équilibre linguistique au Québec dans un secteur stratégique, fait du français la langue du travail. Ils semblent adopter aussi une attitude plus laxiste quant à la façon de conserver leur langue maternelle dans l'utilisation des médias et dans le milieu de travail. Il paraissent laisser à chaque individu plutôt qu'à la collectivité le soin de défendre sa langue maternelle.

Lorsqu'en plus d'associer les opinions à la langue maternelle des répondants, on prend en considération la langue de lecture des quotidiens, on constate, tant chez les francophones que chez les anglophones, que les opinions par rapport au statut et à l'usage des langues au Québec sont plus mitigées.

D'une part, les francophones qui lisent aussi des quotidiens en anglais semblent moins soucieux que leurs confrères qui lisent des quotidiens en français seulement, d'assurer l'usage et le statut de leur langue maternelle dans les univers stratégiques du travail et de l'économie ; peut-être que ces derniers, percevant la langue davantage comme un instrument de communication neutre que comme le véhicule d'une pensée et d'une culture originales, privilégient le bilinguisme individuel et sont plus portés à s'en remettre à l'initiative de chacun plutôt qu'à l'État.

D'autre part, les anglophones qui lisent aussi des quotidiens en français, tout en accordant, eux aussi, leur faveur au bilinguisme individuel, semblent plus enclins que les lecteurs anglophones unilingues à faire de la place au français dans les secteurs du travail et de l'économie ; plus du tiers d'entre eux acquiescent à l'énoncé affirmant que le français doit être la langue du travail au Québec, se distinguant en cela de leurs confrères qui lisent des quotidiens en anglais seulement.

À quoi attribuer ces différences d'attitudes par rapport au statut et à l'usage des langues au Québec entre lecteurs de quotidiens qui sont de même langue maternelle ? Au niveau de scolarité plus élevé que la moyenne chez les lecteurs bilingues ? Comme

le revenu va habituellement de pair avec la scolarité, on peut penser que ces lecteurs, en possession des deux langues, jouissant d'une position confortable sur le marché du travail et se croyant à l'abri des intempéries linguistiques, adoptent une attitude plus neutre.

Il n'est pas non plus interdit de penser que le contenu des quotidiens est pour quelque chose dans l'expression de ces opinions. On sait que les médias écrits et, en particulier, les quotidiens qui fournissent, au jour le jour, des informations sur des questions d'actualité, exercent une certaine influence sur l'opinion de leurs lecteurs tout comme les médias électroniques. Certes, les gens lisent les journaux pour être informés ; mais c'est en même temps pour se forger une opinion par rapport aux questions de l'actualité et pour éventuellement prendre position. À ce propos, il n'est sans doute pas indifférent que le lecteur choisisse tel quotidien plutôt que tel autre. Il est fort probable que le journal dise à ses lecteurs ce dont ils sont déjà convaincus. Mais, l'achètent-ils uniquement pour cela ? Pourquoi ne l'achèteraient-ils pas aussi parce que celui-ci leur fournit un produit spécifique, parfois irréductible. « Sans agir directement sur le contenu des informations essentielles, l'écriture de presse agit sans cesse sur le contexte de ces informations. »[9] Sans propager des inexactitudes et la plupart du temps sans rien omettre d'essentiel, le journal tisse des liens, insiste sur certains points, suggère, formule des questions, émet des opinions. Puisque la plupart du temps les journaux « travaillent » sur leurs informations, et ne se contentent pas de reproduire les dépêches des agences de presse, il faut donc admettre que le lecteur leur demande autre chose que la pure information. Même en étant vigilant, averti et en exerçant une certaine fonction critique par rapport à son journal, il n'en demeure pas moins que c'est souvent à partir et à travers lui que le lecteur se forme une opinion.

Par exemple, plusieurs observateurs ont noté que les objectifs de la Charte de la langue française, les arguments avancés par les hommes politiques et les commentaires émis par les intervenants provenant de divers milieux au moment de l'adoption de la Loi 101 à l'été de 1977 n'avaient pas, lorsqu'ils étaient présentés dans la presse anglophone, la même signification, la même portée et la même saveur que dans la presse francophone. Les informations tombaient dans des contextes sociolinguistiques différents où les intérêts divergeaient. Il fallait sans doute situer ces informations en regard de milieux qui ne faisaient pas la même lecture des rapports linguistiques au Québec[10].

Est-ce le fruit du travail sur l'information réalisé à cette époque et dans les mois suivants par les quotidiens qu'on recueille en partie à travers les opinions des lecteurs des quotidiens ? Peut-il expliquer en partie la position plus neutre des francophones qui lisent les quotidiens en français et en anglais ? Peut-il rendre compte également de

9. Olivier BURGELIN, *La communication de masse*, Paris, Coll. « Le point de la question », 1970, p. 192.

10. Pour mieux nous renseigner sur cette question, il serait utile d'analyser le contenu des informations portant sur la Charte de la langue française publiées dans un grand quotidien francophone de la région de Montréal dans les semaines qui ont précédé l'adoption de la Charte et de le comparer à celui d'un quotidien anglophone publié à la même époque et dans la même région.

la plus grande ouverture au statut du français au Québec chez les anglophones qui lisent des quotidiens en anglais et en français ? Cela demeure encore une hypothèse à vérifier et une piste de recherche intéressante à emprunter.

Tableau 2

Pourcentage d'appui (tout à fait d'accord et d'accord) à chacun des énoncés relatifs à l'usage et au statut des langues au Québec, selon la langue maternelle et la langue de lecture des quotidiens

Énoncés	Francophones			Anglophones		
	L.Q.F.[a]	L.Q.F.A.	T.L.Q.	L.Q.A.	L.Q.A.F.	T.L.Q.
Pour conserver sa langue maternelle, il est nécessaire de lire, de regarder la télévision et d'écouter la radio dans sa langue.	77,9	60,4	75,3	51,6	36,3	46,4
Pour conserver sa langue maternelle, il est essentiel de travailler dans sa langue.	68,4	42,8	66,2	29,5	17,0	24,5
C'est par l'école qu'un groupe linguistique peut préserver sa langue.	82,5	72,4	80,1	76,7	75,6	75,7
Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français.	92,5	84,9	90,2	73,2	82,6	76,8
Le français doit être la langue de travail au Québec.	81,5	66,2	77,6	14,8	36,5	20,2
Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent l'anglais.	70,7	85,9	74,1	89,0	85,9	87,7
L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec.	20,7	27,8	22,6	47,4	31,0	40,0
N total des informateurs[b]	**783**	**175**	**958**	**90**	**45**	**138**

a L = Lecteurs, Q = Quotidiens, F = Francophones, A = Anglophones, T = Total.
b Il s'agit du nombre moyen d'informateurs qui accordent leur appui aux énoncés.

Qui lit s'appauvrit ?

Claude MASSON

Compte tenu du nombre et de l'importance des interventions à cet atelier, d'une part, et de ma préférence pour un dialogue avec les participants de la salle, d'autre part, j'irai droit au but afin d'alimenter la discussion.

Au slogan fort répandu des années 60 « **Qui s'instruit s'enrichit** », j'opposerai, de façon caricaturale bien sûr, un nouveau slogan : « **Qui lit s'appauvrit** ».

Sauf exceptions, au pluriel heureusement, les journalistes et les responsables des médias d'information se préoccupent peu, ces années-ci, de la qualité de la langue française, pour trois raisons principales.

1) Bien écrire ou bien parler pour celui ou celle qui travaille dans un média écrit ou électronique ne fait plus partie des valeurs fondamentales du journalisme.

   Alors que, dans un passé récent, influencé par la Révolution tranquille, par les lois sur la langue (63,22,101), par l'Année du français, le ou la journaliste était alerté(e) par ce mouvement social en faveur d'une bonne qualité de la langue française dont il (elle) était lui-même (elle-même) le (la) propagandiste de par l'exercice même de son métier, une telle préoccupation, aujourd'hui, est perçue comme une forme d'élitisme, comme du snobisme, comme une volonté de « *tirer du grand* ».

   La recherche de l'excellence linguistique, de la perfection de l'écriture ou de la parole, la notion de la fierté de l'utilisation d'une bonne langue française, l'identification de l'individu-journaliste par rapport à la qualité de son texte sur le plan de la langue sont devenues des aspects malheureusement secondaires au sein de notre métier.

2) Pour s'adresser à monsieur Tout-le-Monde, il faut « *faire peuple* » et utiliser le plus bas dénominateur commun. La recherche de la vulgarisation est essentielle face à la complexité des problèmes modernes, face au langage quasi incompréhensible occasionné par la multiplication des spécialisations, face à l'utilisation de plus en plus grande des termes bureaucratiques, technocratiques et institutionnels, face au nouveau langage informatique.

   Cette recherche de la vulgarisation, qui constitue un défi quotidien pour qui veut se présenter encore comme journaliste ou communicateur de masse, ne doit pas nous entraîner dans un langage populiste qui permet toutes les libertés : anglicismes, barbarismes, canadianismes, régionalismes abusifs, etc.

Le « joual », le langage volontairement québécois, le français à la portée de tous à tout prix ont probablement eu leurs avantages mais aussi leurs inconvénients. Dans les médias, on semble n'avoir retenu que les effets négatifs de ces différentes modes.

Les exemples d'émissions dites de « ligne ouverte » dans le domaine du sport ou certaines émissions d'affaires publiques qui se veulent « dans le vent » à la radio et à la télévision sont révélateurs de cette tendance vers une « démagogie racoleuse » dont parle Robert Dubuc dans un texte sur « l'influence des médias sur la langue des Québécois ».

3) À l'intérieur même des salles de rédaction, la qualité de la langue est battue en brèche. Trois motifs en sont la cause.

   a) Une question de temps et d'espace. Il faut réussir à dire ou à écrire en peu de mots toute une situation. « Le reporter s'en tient donc à un minimum de mots sûrs, de tournures passe-partout, d'expressions consacrées et de phrases-chocs qui font les bons leads et les bons titres », de dire Gérald Leblanc dans son exposé intitulé « Une fois sur le métier » au colloque sur la qualité de la langue, à l'automne 1979 ;

   b) Une question de contrat de travail. Dans les conventions collectives de travail, le texte d'un ou d'une journaliste peut difficilement être refait, modifié, retouché même, sans son autorisation. Face aux multiples difficultés et mésententes qu'entraîne une telle rigueur, les gens de pupitre, les éditeurs, ceux et celles qui sont chargés de relire les textes et de les corriger, ont quelque peu abdiqué leurs responsabilités professionnelles à ce chapitre ;

   c) Une question de formation. Compte tenu des nouvelles ressources journalistiques qui proviennent des cégeps et des universités et dont la qualité de la langue française n'est pas particulièrement impressionnante, compte tenu que les nouveaux journalistes sont embauchés à partir de normes salariales et des conditions de travail qui devraient en faire des professionnels dès leur entrée, les responsables de l'information ont abandonné la formation des nouveaux venus. Ceux-ci devraient être fin prêts, compétents, expérimentés dès qu'ils rédigent une première nouvelle. Le processus d'apprentissage a été perdu dans les journaux du Québec.

Un public vigilant

Le portrait est sombre, direz-vous.

Heureusement, face à cet appauvrissement de la qualité de la langue française dans les médias, le public est vigilant. Le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur se gênent de moins en moins pour critiquer régulièrement le mauvais usage du français.

Il ne se passe pas une seule semaine, au *Soleil* du moins, sans que des lecteurs — et pas toujours les mêmes — écrivent ou téléphonent pour déplorer le trop grand nombre de fautes grammaticales ou d'orthographe ou l'utilisation d'anglicismes ou de barbarismes.

Mardi de cette semaine, dans notre page quotidienne des lecteurs, l'un d'eux écrivait : « Savez-vous que votre journal n'est pas complètement écrit en français ? C'est pourtant la vérité. » Il citait en exemples «annonces classées» qui est une mauvaise traduction littérale de « *Classified advertisements* » et les chiffres qui doivent être métriques et français.

C'est là un phénomène relativement nouveau, du moins de façon aussi prononcée. C'est un stimulant.

Semaine après semaine — et j'en ai apporté ici quelques exemples — un lecteur assidu mais anonyme nous fait parvenir une série de remarques sur la mauvaise utilisation du français dans plusieurs articles publiés. C'est un collaborateur discret mais précieux. Ses observations, signalées aux journalistes concernés, portent des fruits.

Comment s'améliorer

Y a-t-il moyen d'apporter des améliorations concrètes face à la situation actuelle ou si tout est peine perdue ?

1) Le Conseil de la langue française a institué, il y a maintenant deux ans, le Prix Jules-Fournier attribué annuellement à un ou une journaliste de la presse québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française. Les candidatures, semble-t-il, sont peu nombreuses, ce qui reflète bien une certaire apathie face à la qualité de la langue décrite en préambule.

   Petit à petit, l'oiseau fait son nid. Le Prix Jules-Fournier finira par « percer », par sensibiliser, par intéresser le milieu journalistique en général et non seulement une minorité de ses membres. Patience et longueur de temps . . . ;

2) Quotidiennement, dans *Le soleil*, nous publions une courte rubrique sous le titre « Le mot du jour » rédigée par un journaliste de chez nous, M. Pierre Belleau, ce qui donne plus de crédibilité ou d'impact que s'il s'agissait d'une leçon d'un professeur d'université ou d'un linguiste extérieur. L'auteur est fréquemment consulté par les gens du milieu. Nous envisageons la possibilité de réunir ces chroniques en un lexique remis à chacun des journalistes ;

3) Des journalistes, profitant d'un programme élaboré d'études et de perfectionnement, ont entrepris de suivre des cours de français ou des cours de traduction, ce qui ne peut qu'avoir des effets bénéfiques.

Ce sont là des moyens concrets qui ont leur efficacité.

À la lumière de l'initiative prise par le Conseil de la langue française avec son prix Jules-Fournier, serait-il souhaitable que chaque média organise son propre concours, au sein de son équipe de journalistes, sous la gouverne d'un jury indépendant, pour déterminer une fois l'an le ou la journaliste qui a le plus contribué à l'amélioration de la qualité de la langue française dans son milieu de travail ?

Ce projet aurait au moins l'avantage d'intéresser non seulement ceux et celles qui rédigent des textes qui sont lus ou publiés mais de stimuler ceux et celles qui, derrière la scène, ont pour fonction d'éditer ces textes. Ces journalistes ont un rôle encore plus essentiel à jouer en regard de la qualité de la langue française car il dépend d'eux et d'elles, en dernier ressort, de ce que sera le journal du lendemain ou le bulletin de nouvelles de l'heure qui suit.

Comme vous êtes tous et toutes sensibilisés(es) au problème de la langue française, vos lumières sont les bienvenues pour nous aider à trouver d'autres moyens de sensibilisation.

Le coût de publier un journal en français

Jacques FRANCOEUR

On peut se demander s'il existe un autre point de la planète où l'on se préoccupe avec autant d'assiduité que dans la province de Québec du langage de la population. Depuis des générations, nous nous acharnons avec un zèle apparemment inlassable à la défense et à l'illustration du français. À cette fin, nous avons jeté les bases d'institutions consacrées au maintien et au rayonnement de la langue, nous avons entrepris périodiquement des campagnes de refrancisation, nous traquons comme des ennemis sournois tous les anglicismes qui se glissent dans notre parler, nos mandataires politiques ont même cru nécessaire, il y a cinq ans, d'adopter une législation qui favorise la sauvegarde du français sur notre territoire.

En face de ces efforts collectifs dont le présent congrès constitue la plus récente manifestation, d'aucuns seraient portés à conclure que nous entretenons en nous une mentalité d'assiégés, que nous vivons dans un climat de panique permanente. Les faits nous obligent à admettre que cette vigilance opportune est le fruit de la nécessité. Notre situation géographique et notre infériorité démographique justifient amplement une inquiétude qui n'aurait pas sa raison d'être dans tel ou tel autre pays. Les circonstances ont voulu que nous soyons issus d'une colonie nombreuse, abandonnée à son destin sur une terre dont les habitants, accourus des quatre coins du monde, trouveraient dans la langue anglaise leur moyen de communication privilégié et le signe de leur cohésion. Il s'ensuit que notre attachement à notre langue maternelle prend la forme d'une résistance constante aux influences extérieures et qu'il est en quelque sorte un défi que nous n'avons cessé de relever avec plus ou moins de bonheur.

Dans l'atelier qui nous réunit aujourd'hui, les organisateurs ont posé les questions essentielles. Il y a lieu en effet de se demander ce que lisent les Québécois de langue française, quels sont les facteurs qui entrent en ligne de compte dans le choix des publications qu'ils favorisent régulièrement, pourquoi les francophones sont moins portés à la lecture que les anglophones. Il apparaît encore plus intéressant de découvrir pourquoi nos compatriotes sont tellement enclins à consommer des médias rédigés en langue anglaise. Nous sommes certainement en droit de déplorer cette constatation et ce serait faire preuve de légèreté que de ne pas nous en inquiéter et ne pas tenter dans la mesure de nos ressources de remédier à cette situation.

Personne n'a la prétention de pouvoir apporter des réponses catégoriques, définitives et entièrement satisfaisantes à ces diverses interrogations. Pour ma part,

ma longue expérience du journalisme écrit, de même que mes responsabilités administratives actuelles, me poussent à réfléchir quelques instants devant vous sur les difficultés économiques qu'entraîne la pratique de notre métier sur le continent nord-américain. Nous avons à subir la concurrence d'entreprises de presse dont le gigantisme demeure écrasant et qui sont capables, grâce aux énormes moyens financiers dont elles disposent, de procurer à leur clientèle un produit de qualité. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que des Canadiens français bilingues se laissent séduire par des journaux et revues qui leur apportent, sous une forme matérielle attrayante, une nourriture intellectuelle avec laquelle nos modestes trésoreries ne nous permettent pas toujours de rivaliser victorieusement.

Empressons-nous d'écarter ces considérations d'ordre général pour nous en tenir à ce qui se passe dans notre milieu immédiat. Nous devons d'abord reconnaître ce fait qu'il en coûte plus cher dans notre pays de publier un journal de langue française qu'un journal de langue anglaise. Une pareille affirmation n'étonnera que les profanes. Elle se fonde en effet sur les dépenses plus grandes que nous devons inévitablement consentir pour nous acquitter efficacement de notre mission. Nous ne sommes pas à cet égard les victimes d'une sombre machination, nous ne sommes que les jouets impuissants des lois économiques rigoureuses.

Un rapide examen nous permet de souligner que les journaux de langue française doivent assumer des coûts auxquels échappent nos amis de langue anglaise. Certes, depuis quelques années, la Presse canadienne (P.C.) assure un service régulier de nouvelles en français, mais il serait illusoire d'en conclure que nous n'avons plus à absorber de frais de traduction. Beaucoup de textes de différentes origines parviennent en anglais dans nos salles de rédaction. Il en va de même pour la matière publicitaire qu'il nous faut non seulement traduire, mais également éditer avant qu'elle puisse paraître dans nos pages.

Il me fait plaisir de citer ici des chiffres précis que je tiens de Roger D. Landry, président et éditeur de *La Presse*. Sans doute s'agit-il d'un quotidien de grande taille, mais des barèmes équivalents s'appliquent à l'échelle pour tous nos confrères. Que se passe-t-il donc au journal de la rue Saint-Jacques dans le domaine qui retient notre attention ? Comme les coûts du service français de la Presse canadienne sont répartis entre tous les sociétaires, anglais comme français, il devient à peu près impossible de les évaluer avec exactitude, à moins de s'adresser directement à la P.C. En revanche, le service français de la Reuter envoie une facture annuelle de 14 520 $ et le coût de la francisation ATEX s'est élevé à quelque 70 000 $. Au sujet de l'abonnement à l'Agence France-Presse, qui coûte chaque année 52 620 $, M. Landry signale avec pertinence qu'« il est douteux qu'un journal de notre taille publiant en anglais s'abonne à cette agence ». C'est tout à fait mon sentiment.

Les frais de traduction sont donc très élevés dans tous nos journaux, qu'il s'agisse de la matière à lire ou des annonces. Pour nous en tenir encore au quotidien *La Presse*, on estime à environ 10 % le temps-homme journaliste consacré à la traduction, donc une douzaine de journalistes, ce qui aboutit à l'équation suivante : 35 000 × 12 = 420 000 $ par an !

Il existe une autre considération qui est loin d'être négligeable. Pour une foule de raisons qu'il serait trop long d'identifier avec rigueur, il se trouve que nos lecteurs,

peut-être plus casaniers et plus repliés sur eux-mêmes, ne se satisfont pas presque exclusivement des informations en provenance des grandes agences nationales ou internationales comme c'est le cas chez beaucoup d'anglophones. Ils sont au contraire plus friands de nouvelles locales issues de leur propre milieu et mettant en cause les hommes et les institutions avec lesquels ils sont en contact et entretiennent des rapports fréquents. Ces nouvelles, ce ne sont pas les téléscripteurs qui nous les transmettent, ce sont les reporters qui se rendent sur place et demeurent à l'affût de tout renseignement susceptible de combler la curiosité de leur public. Il y a là une source évidente de la majoration des frais. On a déjà estimé qu'il fallait deux fois plus de gens dans une salle de rédaction d'un quotidien français que dans celle d'un journal de même importance publié en anglais, surtout en dehors des très grandes villes.

Jean-Robert Bélanger, éditeur et directeur général du *Droit*, attirait mon attention sur le fait que, dans le secteur de l'information, il se produit souvent un dédoublement de certains organismes, comme les conseils scolaires francophones et anglophones, les Chambres de commerce et les *Boards of trade*, ce qui entraîne une double couverture des événements dont n'ont pas à se soucier nos confrères de langue anglaise, à de très rares exceptions près. Il va de soi que tous nos journalistes doivent être bilingues et l'analyse de différents documents fournis en anglais seulement exige forcément plus de temps, donc provoque une augmentation des coûts. J'admets volontiers que cette situation prévaut davantage dans le cas d'un journal publié comme *Le Droit* dans une zone frontalière, mais elle se retrouve à d'autres niveaux pour la plupart de nos publications.

Je tiens également à m'arrêter quelques instants sur les frais de distribution qu'il nous faut encourir. Comme les quotidiens francophones ne sont pas très nombreux, ils se reconnaissent en pratique une obligation morale de livrer leur journal dans des endroits très éloignés. Ce service se révèle très onéreux et oblige à franchir de grandes distances pour desservir une clientèle éparpillée. Imaginons ce qu'il en coûte de livrer quotidiennement *Le Soleil* à Sept-Îles et en Gaspésie (1$ million !), *La Tribune* au Lac Mégantic ou *Le Quotidien* au Lac-Saint-Jean et à Chibougamau ! La population ontarienne, pour prendre un exemple voisin, est plus concentrée et elle a à sa disposition quatre fois plus de quotidiens, ce qui les dispense de maintenir des rondes de distribution aussi peu rentables. Ainsi, il y a une dizaine d'années, la chaîne des journaux Thomson se limitait à un rayon ne dépassant pas les 40 milles. Quant à nous, s'il ne s'agit pas de modifier notre pratique actuelle, nous devons admettre qu'elle contribue au gonflement de nos frais généraux.

Je ne vous apprendrai pas que notre industrie exige souvent de se procurer de nouvelles installations mécaniques ou électroniques pour moderniser nos opérations. Il nous faut choisir des personnes qui se rendent auprès des fabricants américains pour se familiariser avec l'équipement et assurer l'entretien des appareils après leur acquisition. Si les journaux anglophones placés dans les mêmes circonstances délèguent aux États-Unis les membres de leur personnel les plus compétents et les plus aptes à faire de la bonne besogne, il ne nous est pas toujours possible de désigner le meilleur candidat sur le plan technique, pour cette simple raison que ce meilleur homme n'est pas toujours bilingue. Il nous faut donc découvrir une personne qui à la fois comprenne l'anglais et soit capable de transmettre par la suite les connaissances

amassées pendant son séjour à l'étranger. Il s'ensuit que notre marge de manoeuvre se révèle parfois singulièrement réduite. Très souvent, nous devons à grands frais adapter nous-mêmes la documentation se rattachant au nouvel équipement.

Je n'ai fait que mettre en relief certaines difficultés inhérentes au fonctionnement de publications de langue française dans notre pays. Elles ne sont pas insolubles, mais elles sont réelles et nous imposent la volonté ferme de les surmonter. Au cours de nos échanges de vues, je ne doute pas que d'autres aspects importants seront mis en lumière. Dans le champ d'activité où nous oeuvrons tous, j'estime que nous devons nous efforcer au maintien d'un sage équilibre entre un isolationnisme linguistique frileux et les faciles tentations d'un « *melting pot* » qui déboucherait à plus ou moins brève échéance sur notre effacement collectif. Il importe de défendre nos valeurs avec autant d'intelligence que de largeur de vues.

ATELIER 4

La publicité et le français au Québec

Conférenciers: Thérèse SÉVIGNY, présidente et chef d'opération, B.C.P. Publicité Ltée

Jaclyne SACCHITELLE-BRUNEAU, chef, Code publicitaire, Radio-Canada

Roger NANTEL, président, Beauregard, Landry, Nantel, Jasmin et Associés

Bernard DAGENAIS, directeur des Communications, ministère de l'Éducation du Québec

Animateur: Pierre TREMBLAY, président, Pierre Tremblay publicité Inc.

Au cours des dernières années, le monde de la publicité a connu un développement très rapide au Québec. De plus en plus de messages sont créés ici, en français. Est-on justifié de douter de la qualité du français de la publicité ? Quelle est l'importance de la traduction dans ce secteur ? Est-on justifié de croire que la langue de la publicité influence les jeunes Québécois francophones ? Quelle est l'influence étrangère sur la publicité québécoise ?

M. Jacques Lacas, président du Publicité-club de Montréal, a aussi participé à cet atelier. Il ne nous a pas remis le texte de son exposé.

En guise de présentation

Pierre TREMBLAY

Demander comment se porte le français de la publicité au Québec équivaut, pour certains, à demander aux publicitaires si le nombre d'anglicismes nécessaires à la compréhension d'un message a diminué. Si la réponse est affirmative, s'en réjouiront-ils ? Que non ! — « Bon, c'est parfait, il y a peut-être moins d'anglicismes, mais la syntaxe est-elle française ? Le génie de la langue est-il pris en considération ? Vous savez, à la rigueur, un *s* en moins, ça se tolère, ça peut être considéré comme une faute d'inattention. Mais la tournure d'une phrase, la tournure, c'est ça l'important. » — Eh bien, à mon avis, le français de la publicité au Québec se porte très bien, et, mieux encore, il est en train de bien tourner, de devenir un adulte responsable, conscient de sa valeur, de son génie propre, de la force et de la portée de ses expressions. Les publicitaires y sont pour quelque chose, eux qui ont misé sur le mot juste bien avant qu'il ne soit officiellement déclaré protégé de l'État.

Le français de la publicité, s'il se permet encore des écarts de conduite attribuables sans doute à sa crise de croissance, s'exprime de façon correcte et livre l'essentiel de son message en peu de temps ou d'espace dans des médias qui accordent un temps interminablement gratuit et un espace interminablement grand à tout intervenant qui peut allègrement massacrer la langue de Molière sans avoir à se soucier d'un code ou à respecter des normes. Abrégeons. Oui. On crée de plus en plus de messages en français au Québec. Oui, ces messages sont de mieux en mieux conçus et interprétés, à un point tel qu'ils représentent quelquefois le plus important contenu québécois d'une émission. Oui, il se fait encore beaucoup de traduction et d'adaptation, mais l'industrie publicitaire emploie maintenant pour les faire plus de gens à tendance Baudelaire qu'à tendance Larousse. Notez incidemment que je n'associe pas pour autant Edgar Poe à Proctor et Gamble.

L'influence de la langue de la publicité chez les jeunes francophones, bien qu'indéniable, n'est pas à mon avis aussi forte qu'on veut bien le croire. Les publicitaires ne font bien souvent que répandre, à tort ou à raison, des expressions créées par les jeunes eux-mêmes. Bien qu'on puisse tenir les publicitaires responsables de la diffusion d'un certain vocabulaire simpliste, on ne peut pas cependant leur en attribuer tous les mots.

Enfin, en ce qui concerne l'influence de la publicité étrangère sur la publicité québécoise, j'aimerais n'y voir qu'un échange de procédés comme il s'en fait au niveau mondial entre gens qui tendent vers le même but. Mais les Québécois

voyagent et regardent. Ils importent souvent leurs goûts d'ailleurs, ce qui fait que la publicité d'ailleurs les touche directement, et d'ailleurs ils y ont un accès direct ici. Si l'on remplace étrangère par américaine, la publicité étrangère n'influence pas la publicité québécoise, elle n'en a pas besoin, elle influence directement le public.

Voilà quelques affirmations à vous mettre sous la dent. Elles sont sommaires, peut-être primaires, je vous les livre, Mesdames, Messieurs, et compte sur vous pour faire un plat de cette entrée en matière.

La langue des publicitaires du Québec

Thérèse SÉVIGNY

Je me sens peu de compétence pour commenter un thème aussi large que celui de « langue et société ». Je ne suis pas chroniqueur en linguistique et je pratique peu comme sociologue. J'ose apporter ici quelques réflexions personnelles et spontanées sur la langue des publicitaires du Québec.

Le Rapport de la publicité à la langue et à la société, c'en est un de redondance.

Comme la langue et comme le social, elle est « expression et impulsion ».

Le réductionnisme qu'entraîne la forme publicitaire permet à cette discipline, à cette technique, d'agir comme microcosme du social : pour ce qu'il est et pour ce vers quoi il tend. Comme microcosme, il contient les tensions que l'on retrouve au premier niveau entre le langage et la société.

« La langue, selon Barthes, n'est que l'expression obligée du langage. »

La magie publicitaire, elle, opère au deuxième niveau. Ce qu'on nomme discours publicitaire renvoie à une double production. Il est à la fois épellation et appellation. Il est à la fois près du figé, de la fixation et près de l'éclatement, coincé entre le stéréotype et le devenir, entre l'institué et l'instituant. « Dans la langue, dit Barthes, servilité et pouvoir se confondent inéluctablement. »

En publicité, le mot n'agit jamais seul. Il est toujours dans l'image, dans le son. Il se cache derrière un visage, une voix. Il accompagne. Le surplus de sens vient de l'ensemble. C'est de l'interpénétration du connu et de l'inconnu, de l'avant et de l'après, que la publicité tire son pouvoir de séduction.

C'est le « pouvant être vrai », i.e. le vraisemblable qui l'amène à participer d'une culture donnée et d'une culture à se faire. C'est dans le possible que le mot publicitaire est propulsé.

Opérant au même niveau que la mode, le design, la décoration, le disque, la publicité, même la plus anonyme, s'inscrit comme production culturelle, au Québec comme ailleurs.

Faire le bilan de ce discours ici en 1982 s'avère un peu prétentieux. Ce discours, il est disparate, hétérogène. Il vient de New York, de Paris, de Toronto et de Montréal. Très peu de professionnels québécois fabriquent le discours publicitaire diffusé au Québec. On n'a pas encore les lois qui régissent la publicité mexicaine et celle de plusieurs pays européens.

Pour ce qui est de la langue publicitaire exécutée par ces Québécois, j'en viens à identifier trois tensions principales. Ces trois tensions, cependant, ne sont pas et ne pourraient être exclusives au milieu publicitaire.

La synthèse que la publicité suppose cependant permet quelquefois de mieux illustrer les autres tensions qui opèrent au premier niveau : i.e. dans les autres grands appareillages sociaux : dans la famille, le monde de l'éducation et l'univers culturel, tels les médias, le cinéma, la chanson, les arts graphiques, la musique.

La première tension consiste à vivre la distorsion entre la parole et l'écriture. La parole n'a fait que s'améliorer depuis 1960. Elle est ingénieuse, articulée, virulente même, originale et colorée.

Le discours publicitaire de l'électronique s'en ressent. Les relâchements des deux dernières années, à mon avis, ne seront que passagers. L'après-référendum et la récession coûtent cher à la langue et aux professionnels de la publicité. Beaucoup d'annonceurs sont retournés, souvent avec arrogance, au lipsing et aux traductions littérales.

D'autre part, comme la publicité des gouvernements et des sociétés d'État, constituant une forte base des investissements publicitaires, s'est améliorée considérablement depuis 10 ans, il faut espérer que tous les artisans et tous les bureaux de contrôle, comme l'excellent bureau de Radio-Canada, continueront d'exercer une vigilance de tout instant. Car ce sont eux seuls qui, sur des périodes de 10-20 ans, parviennent à la fois à servir de garantie de qualité à toute une industrie et à en rehausser les standards.

Comme les médias eux-mêmes demeurent responsables de 60% de la fabrication publicitaire diffusée et que la majorité d'entre eux n'exercent aucune supervision, toute la supervision, toute la responsabilité repose sur le rédacteur individuel. Sauf à Radio-Canada, aucune infrastructure n'existe dans ce milieu servant d'appui à la qualité.

Mais **la tension** dont je parlais, **c'est entre cette langue publicitaire de l'électronique**, et la **langue publicitaire écrite qu'elle s'exerce**. Le texte écrit, c'est dans la douleur « malheureuse » qu'il est produit. Sans éclat, sans dynamisme, sans saveur. Ou il emprunte à une langue désuète apprise dans les vieux collèges classiques, ou il ignore tout de la grammaire et de la syntaxe. Dans les deux cas, il ne signifie rien en 1982, et c'est pour le sens que le discours publicitaire existe.

Depuis 15 ans au Québec, rien ne laisse entrevoir une revitalisation du français écrit, au contraire.

La revalorisation du verbe au détriment de l'écriture glorifie l'individu, renouvelle le folklore, mais n'assoit pas une culture. Car quelle que soit l'importance du statut que la Loi 101 ait accordé au français, elle n'est venue qu'endosser une volonté populaire de parler. Ce n'est pas le statut qui lui assurera une survie. C'est dans le savoir-faire que le statut s'exerce.

Si l'écriture n'a plus de fonction et plus d'utilité au Québec, j'ose dire que la langue est morte, pour les publicitaires, comme pour les scénaristes de théâtre et de cinéma, comme pour les journalistes, comme pour les universitaires.

Je ne le dis même pas sur le ton ironique emprunté par Dumont dans *Le Devoir*, il y a quelques mois.

La vie quotidienne de l'agence BCP nous le prouve.

Vous avez déjà deviné mon deuxième commentaire.

La deuxième tension s'exerce chez les publicitaires face aux problèmes de la désuétude rapide de la langue. Les modes d'expression varient, de trois ans en trois ans, dans les marchés internationaux, comme dans les marchés intérieurs.

La tendance actuelle emprunte sa cadence, tire son efficacité de la logique mathématique, de l'informatique et de l'interactivité électronique. La phrase est courte, syncopée, télescopique. La tension vécue quotidiennement dans les milieux de travail vient de l'internationalisation des codes d'une part, et de l'inaptitude de notre système formel à sortir des lourdeurs et des mièvreries d'un français du XIX^{e} siècle.

Car il faut bien voir que de la multitude de messages véhiculés dans les médias dans une seule année, au Québec, 70% s'adressent à des grands groupes sociaux, mais une proportion grandissante de messages s'adressent à des groupes spécifiques : 30 000 voyageurs d'affaires, 5 500 médecins, 300 000 parents avec enfants dans le grand Montréal, 75 000 actionnaires d'Alcan, 650 000 usagers de Câblenational, 20 000 propriétaires de terminaux résidentiels, quelques centaines de commissaires d'école, 70 000 métallos, etc., etc. Ce sont autant de sous-groupes sociaux qu'il nous faut toucher publicitairement, chaque année.

L'écriture publicitaire doit subir en même temps le défi de cette spécialisation, de cette fragmentation des auditoires et le défi de la pertinence, comme elle doit éviter la tentation du pouvoir de l'hermétisme que Peyrefitte dénonce sous le vocable de « dyafoirus du langage ».

Encore heureux que nous puissions compter sur des Jean Paré, des Lise Bissonnette, des Girerd, des Foglia, des Réjean Tremblay, des Lysiane Gagnon, des Miron, des Nathalie Petrowski et quelques dizaines d'autres.

En un sens, la joualisation et la sociologisation de la langue québécoise de 1960 à 1975, comme dirait Lysiane Gagnon, auront fait perdre 15 ans à l'écriture québécoise. C'est la sécheresse en télévision, au théâtre, en films et dans les médias écrits.

Quant aux romanciers et aux universitaires, ce n'est pas la peine d'en parler. À moins qu'ils soient directement subventionnés, leurs marchés sont ailleurs. C'est ce qu'ont compris depuis longtemps les pays nordiques, la Hollande, le Mexique, le Japon et d'autres. Plusieurs millions de nouveaux parlants anglais se sont ajoutés dans le monde, au cours des dernières années seulement.

Et si le social et le politique au Québec n'éclatent pas du dedans de manière à insuffler énergiquement à plusieurs générations un renouvellement complet et la diffusion d'une langue française contemporaine, la tension persistera jusqu'à rendre tout à fait désuet et anecdotique son usage en publicité et ailleurs. La crise économique actuelle risque d'ailleurs de s'en charger seule.

L'autre volet de cette même tension, déjà effleuré, vient de l'impact déjà perceptible depuis cinq ou six ans des nouvelles technologies, des nouveaux modes d'apprentissage.

Cette nouvelle culture accélère le rythme de la désuétude.

Comme cette culture de l'informatique se transforme tous les trois ans, on a vu les nouvelles dispositions que le M.I.T. a dû prendre à cet égard, il y a quelques semaines.

Il faut croire que le français international, comme l'anglais, connaîtront les mêmes contraintes.

Le français du Québec n'en sera que plus taxé puisqu'il vivote à peine et ce, dans un ghetto nord-américain.

Tous les moins de 30 ans au Québec et ceux qui naîtront d'ici l'an 2000 s'alimente et s'alimenteront au coeur d'une pensée non exclusivement linéaire. Le dernier mot en bas à droite de l'écran comme les trois premiers mots en haut à gauche de l'écran sont accessibles et compréhensibles simultanément.

L'image télévisuelle comme l'écran cathodique sont venus redonner une capacité d'appréhender le réel selon une logique totalement différente de celle apprise en France et au Québec de 1930 à 1955.

Certains films à la Diva, à la Woody Allen, à la E.T., peuvent nous servir d'indicateurs de ces nouvelles tendances. Dépassées les années 60, où le « slang » et le « joual » clamaient la révolte des tribus, dont la nôtre.

« *Slang*, écrit Morrow, dans le *Time* du 10 novembre, *has always been the decoration and camouflage of nervous subgroups, youth, blacks, homosexuals, minorities, pickpockets, small tribes using language as solidarity against the big tribes.* »

La petite proportion instituante du discours publicitaire nous mène aussi vers cette expression moderne, vers cet éclatement de la phrase, vers cette atomisation de l'écriture, en un mot, vers cette nouvelle logique. Les « ose », les « prends le tour du Québec », les « prêts à partir » d'Air Canada, les Iberia et Renault 1980-1981, les Budweiser 1981, au Canada, les Polaroïd de 1979 au USA, les Dim, les Boursin en France empruntent à cette nouvelle grammaire. Ces quelques exemples appliquent ce dynamitage de la phrase où la linéarité a disparu.

Mais le côté institué, figé, pèse encore lourd sur le quotidien publicitaire. Les « ben voyons donc », les « on aime ça de même », les « on s'adonne bien », nous rappellent durement les atrophies de la structure langagière elle-même.

Disons-nous bien que si les publicitaires participent de l'aliénation du social québécois, ils n'en portent pas seuls toute la responsabilité. Ils la vivent cependant de manière aussi dramatique que les rédacteurs, les chefs de pupitre des médias, les scénaristes et combien d'autres.

Aussi longtemps que des mesures draconiennes ne viendront pas transformer l'enseignement de la langue, le français du Québec demeurera réactionnaire, donc vaincu.

La tâche est énorme.

Ne croyons surtout pas que ces difficultés sont exclusives au Québec. Déjà, plusieurs universités américaines offrent à leurs étudiants des cours en écriture de la langue anglaise, dans de nombreux départements.

Lecture et écriture, lectures contemporaines et écritures contemporaines s'imposent aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que l'informatisation de la vie nous éloigne considérablement des apprentissages traditionnels et infiltrent insinueusement notre approximation du réel. Les lectures obligatoires elles-mêmes doivent donc être revues tous les deux ou trois ans. Sinon ce sont des générations entières que l'on relègue à l'obsolescence.

Comme le disait si bien Barthes à son entrée au Collège de France, « c'est à l'intérieur de la langue que la langue doit être combattue, dévoyée : non par le message dont elle est l'instrument, **mais par le jeu des mots dont elle est le théâtre**. »

La troisième tension que j'identifie dans le discours publicitaire d'ici, c'est celle de l'appauvrissement et de l'insaisissabilité du sujet. Aussi longtemps que la passion du « je » et la frénésie de la prise en charge par le « nous » ont existé, le discours publicitaire a participé directement à produire du social. Le « je », le « tu », le « nous » circulaient, s'amplifiaient, s'installaient dans un Québec glorieux, fier, flatté. Mais depuis cinq ans, la réalité est autre. Sa complexité nouvelle, la multitude des marchés forcent de nouveaux découpages sociaux que la langue d'ici ne parvient pas à nommer.

Depuis 1977-1978, nous crachons les « on » et les « ça » car l'outillage intellectuel permettant d'interpeller les réseaux en formation n'existe pas.

Ça me prend quoi
Le cégep ça se fait
Ça descend bien
On prend Paris d'assaut
Pourquoi l'Université de Montréal ?
Parce que c'est l'Université de Montréal
Un accident, ça coûte trop (RAAQ)
Ça marche avec (Postes Canada)
Ça c'est fort
On aime ça de même (bière 50)
Ça c'est du solide
Ça donne des fruits (Banque de Commerce)

Les libertés que la France depuis longtemps utilise dans le renversement des mots, dans les substantifs la préparent mieux que nous à accéder à de nouvelles interpellations.

Les publicitaires ressentent ce malaise depuis 1976 sans pouvoir en déceler les raisons, sans pouvoir identifier la source du malaise, sans souplesse, sans agilité, dans l'emploi des mots, dans la reconstruction des phrases.

C'est dans un rapport dynamique que « langage et société » doivent vivre car c'est avec cette dynamique même, lorsqu'elle existe, que la langue entretient les propres rapports. La langue publicitaire du français au Québec et toutes les autres langues du Québec, celle de la poésie et celle des sciences, celle du roman et des médias, celle du cinéma et de la politique sont appelées à mon avis à la sénilité complète, à courte échéance, à moins que le social ne soit vigoureusement fouetté, et remis à l'heure internationale, que des liens structurœux soient établis, et vite, non seulement avec les pays francophones mais avec les nouveaux modèles d'apprentis-

sage, enfin qu'on permette au français contemporain d'exercer auprès des très jeunes et des adultes ses pouvoirs de séduction.

C'est une « responsabilité de la forme » que le Québec doit exercer vis-à-vis de la langue.

Sinon resterait à l'imposer ou à la classer, avec le macramé.

Ce qui pourrait avoir la même signification.

La publicité en français et la publicité francophone

Jaclyne SACCHITELLE-BRUNEAU

Nous serions tentés de dire, à l'instar de quelqu'un d'autre, que la publicité est beaucoup trop importante pour être confiée à des publicitaires.

Mais je sais, moi, qui ne suis pas publicitaire même si j'oeuvre depuis longtemps à leur contact, que la publicité de langue française n'est pas une chose facile chez nous. Pourtant, elle est une force bien vivante et reconnue comme telle après une série de combats acharnés par les publicitaires francophones et par les médias. Ces combats, les publicitaires, les diffuseurs — Radio-Canada principalement — les ont poursuivis patiemment, sans relâche, tous étant convaincus plus que jamais de la nécessité d'une publicité autonome. C'est d'arrache-pied que les publicitaires ont dû faire admettre aux anglophones de Toronto et de New York que la publicité française devait être conçue en français pour un public dont les racines et les cordes sensibles, comme dit Jacques Bouchard, ne pouvaient résonner que selon des rythmes et des images bien spécifiques. Après avoir été longtemps des traducteurs, puis des adaptateurs, nos publicitaires s'aperçurent bien vite qu'on ne pourrait pas longtemps leur interdire le domaine de la création originale.

Il leur a fallu fournir des efforts constants, avoir recours à la persuasion, user même de pression afin de faire pencher la balance vers la création d'une publicité francophone. Ce qui ne fut pas et n'est pas encore une mince tâche, quand on songe qu'il s'agit d'amener un annonceur national, voire même international, à consacrer quasi la même somme d'argent additionnelle pour la création d'une annonce qui ne s'adressera qu'à une petite portion du marché nord-américain. Le chemin est ardu, long à parcourir. De fait, en dépit des efforts des uns et des autres, nous constatons que les publicités diffusées sont des traductions, donc planifiées et orchestrées par un milieu publicitaire non francophone.

Grâce à la force de créativité du peuple francophone qui se manifeste de plus en plus, dans les domaines les plus divers, particulièrement sur le plan culturel, grâce aux chansonniers, aux auteurs dramatiques, etc., tout à coup les publicitaires de langue française se sont trouvés, à mon avis, dans une situation privilégiée par rapport à ceux des grandes agences de Toronto. De fait, leur identité propre, en tant que Canadiens français, peut s'affirmer beaucoup plus fortement au niveau de l'originalité que celle de leurs confrères anglo-canadiens, déjà noyés au départ par cette absence de frontière linguistique avec les États-Unis. Et c'est ainsi que, petit à petit,

la publicité française a commencé à répondre de moins en moins aux impératifs de marketing américain, qui la soumettaient souvent à des concepts et à une langue souvent abâtardie, établie selon des normes étrangères aux francophones. Et soudain la publicité française commence à être imprégnée d'une âme un peu plus française reflétant un peu mieux la collectivité.

Les progrès se font lentement, le chemin à parcourir est long car même si on nous parlait dans notre langue, ou enfin ce que l'on croyait souvent être notre langue — encore une fois j'utilise l'image de Bouchard — nos cordes sensibles de francophones ne sentaient aucune vibration. Nos images à nous, notre esprit, notre façon de voir, de réagir, de vivre même, étaient absents de bien des concepts, les visages et l'environnement nous étaient souvent étrangers. Nul doute que cette publicité mal identifiée au marché auquel elle s'adressait se reflétait dans les chiffres de vente.

Puis arriva un jour la concurrence qui obligea les agences anglophones à réajuster le tir de la persuasion. Il fallait désormais, non pas seulement nous convaincre du besoin de tel ou tel produit, mais nous convaincre surtout du choix que nous avions à faire entre telle ou telle marque de ces mêmes produits. L'évolution se fait étape par étape ; de traduction on passe à l'échelon d'adaptation. Mais encore là, pour la plupart du temps, la publicité présente des visages et des environnements autres que ceux auxquels le public s'identifie, donnant souvent l'impression que toutes les précautions ont été prises afin de se détacher le moins possible de la pensée originale.

Et là, arrive **la** grande étape : la publicité française devient réellement autonome sur le plan de la création. Des leaders comme les Jean-François Pelletier, les Maurice Watier, les Jacques Bouchard cherchent tous ensemble la voie vers une autonomie. Le progrès se fait, assez rapidement je dirais, et aujourd'hui ces groupes ont établi les assises solides d'une publicité francophone où les concepts nous appartiennent, avec nos mots à nous, nos images, nos visages. Et c'est alors qu'un autre phénomène se met à jouer, celui de la langue de la publicité. Elle aussi se heurte aux problèmes et aux difficultés qui empêtrent souvent les francophones d'ici par la possession de trois langues opposées, différentes : une langue écrite, une langue parlée dite « de tous les jours », et enfin cette forme du parler populaire malencontreusement appelé le « joual ».

Ces trois langues se partageaient trois écoles publicitaires. **Une première**, qui se voulait intellectualisante avec des textes impossibles à dire, dans un style de tragédie pour vendre du savon. **Une deuxième**, néo-réaliste cette fois, sans beaucoup de relief, qui se voulait près du peuple, si près que parfois ce dernier finalement ne la ressentait même plus. Car, si nous sommes d'accord avec une publicité où le consommateur puisse s'identifier, encore faut-il que cette identité ne soit pas l'effet d'une copie conforme en toute platitude, mais bien plutôt l'interprétation d'une image précise avec tout le caractère que cela comporte. Et ce, tant au niveau des mots que du visuel. **Enfin la dernière**, hyper-réaliste cette fois, qui nous assénait souvent un vocabulaire de bas étage, allant parfois jusqu'à la vulgarité, croyant à tort que cette facilité allait atteindre le plus grand nombre. Ces trois écoles ont amené rapidement un problème avec lequel nous devons vivre encore hélas, celui de la langue publicitaire. Il est appelé à s'amenuiser cependant parce que, dans l'ensemble, les publicitaires se sont rendu compte de la réaction du public face aux divers niveaux de langue qu'on lui donnait.

Nous pouvons prétendre en effet que le langage publicitaire s'est assagi, pour en arriver, dans la majorité des cas, à se situer quelque part entre le bon goût et l'efficacité.

Dans l'ensemble, les publicitaires ont un respect du consommateur non seulement au niveau de la crédibilité mais au niveau aussi de la qualité de la langue laquelle doit, sans renier son aspect populaire et coloré, répondre à des normes bien précises de syntaxe et de vocabulaire. Ces normes doivent faire l'objet d'une vigilance de la part des médias afin d'assurer le public d'une qualité de présentation à laquelle il a droit. Beaucoup plus que la langue écrite, la langue parlée des médias porte une valeur d'identité et de définition. Ces derniers doivent donc éviter de tomber dans le piège de la langue populaire uniquement. Radio-Canada, elle, a compris son mandat de service public en faisant de la qualité de la langue une de ses priorités, que ce soit par des émissions de langue, ou par de stricts critères à être respectés par le personnel de la maison, c'est-à-dire ses annonceurs, journalistes, animateurs, commentateurs, etc. Même au niveau de la langue utilisée dans les annonces publicitaires diffusées par ses stations, Radio-Canada s'est dotée d'un code dont l'une des normes est la recherche de la correction, parce que nous reconnaissons l'influence que nous exerçons aussi dans notre activité commerciale. Nous y sommes d'autant plus sensibles qu'un sondage entrepris par le ministère des Affaires culturelles du Québec il y a quelques années sur la langue publicitaire révélait que les annonces les mieux comprises par l'ensemble de la population étaient celles rédigées en français correct.

En terminant, je vous rappellerai que c'est un fait reconnu que depuis toujours Radio-Canada poursuit un but d'assainissement du français, en tentant de toujours faire valoir une culture bien identifiée au milieu francophone et, à ce chapitre, j'espère pouvoir vous dire qu'elle impose un modèle de langage aux jeunes Québécois.

La communication et les adeptes de l'à-peu-près

Roger NANTEL

On a longtemps confondu, et on le fait d'ailleurs encore, publicité, relations publiques, affaires publiques. Ce champ particulier de la communication s'est spécialisé, raffiné, développé au point où l'on parle maintenant de « publicité sociétale » lorsque l'on veut désigner le domaine de la communication institutionnelle et corporative.

Quand la maison *X* veut vendre le produit *Y*, elle trouve un emballage, un slogan et un terrain propice. D'autres à cette table vous diront sans doute, dans l'optique du sujet qui nous réunit ici, si nous y avons réussi ou non. Qu'il me suffise de dire pour l'instant qu'il y a eu des tentatives heureuses, mais aussi, hélas !, plusieurs « trouvailles » désolantes.

Mais lorsque la maison *X* veut non seulement vendre le produit *Y*, mais qu'elle désire aussi se vendre, se présenter sur la place publique, voire s'expliquer, dans un contexte parfois hostile, qu'elle souhaite une plus grande transparence, qu'elle éprouve le besoin d'en dire plus et à plus de gens, elle fait appel à ce qu'il est convenu aujourd'hui de nommer la communication institutionnelle et corporative. Et ce ne sont là, comprenez-moi bien, que quelques facettes de cette sphère spécifique de la communication.

D'où l'à-propos de notre sujet de discussion dans le thème global de ce congrès, « Langue et société ». Car une société donnée a sa langue donnée et vice-versa. Qu'en est-il chez nous ?

Récemment, dans une entrevue accordée au *Journal de Montréal*, Pierre Bourgault racontait ce qui l'avait amené à donner des cours à l'université. « Des étudiants, explique-t-il, ont dit à des profs qu'ils ne savaient pas parler et qu'il leur fallait des cours pour apprendre à parler. » Il s'agit bien d'étudiants, et non d'élèves. La première réponse de la direction fut assez éloquente : « Mais c'est à la maternelle que l'on apprend à parler . . . ».

Il y a fort à parier que ces étudiants-là ne savent pas plus écrire que parler. Et pourtant, ils et elles ont entrepris et poursuivi leurs études à une époque où l'on a enfourché comme jamais le cheval de bataille de la langue française.

Or, en communication institutionnelle et corporative, on ne peut jouer de rôle fondamental qu'en possédant toutes les ressources de l'écriture. L'expérience de tous les jours nous l'enseigne : c'est par l'écrit, noir sur blanc, que tout commence et que

tout finit. Les spécialistes y vont de leurs idées, de leurs renseignements, de leurs conseils, de leurs recommandations ; nous, nous devons en faire la synthèse sur une feuille, dans un texte autour duquel tout le monde s'entendra.

C'est en somme la rentrée du généraliste, le retour en grâce. Et quel est en communication l'outil premier, indispensable du généraliste ? La langue, bien sur !

Pour longtemps encore, la transmission écrite demeurera fondamentale. Il est donc indispensable de pouvoir compter sur une relève qui saura manier cet outil. Et que constatons-nous ? Régulièrement, je rencontre des gens qui, à 20 ou 30 ans, souhaiteraient faire carrière en communication. Ils ont de grandes qualités, ils ont des choses à dire, mais ils sont incapables de constituer un texte lisible, clair pour tout lecteur normal. Il y a une faille, un manque d'apprentissage dont les conséquences sont plus graves qu'on le soupçonne peut-être, car il demeure toujours que «ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et que les mots pour le dire arrivent aisément ».

Pourquoi en est-il ainsi maintenant ? Parce que nous avons affaire à une génération pur produit de l'audio-visuel. Au moment des grandes transformations des années 60, des psycho-pédagogues, pour ne pas dire des pseudo-pédagogues, ont décrété que l'écriture ne comptait plus. Il fallait faire table rase, je me demande bien pourquoi.

Le français, c'était alors le français oral, pire : le français oral québécois. S'il est vrai que toute société donnée a sa langue donnée et vice-versa, il n'en demeure pas moins qu'il existe une chose qui s'appelle le « génie de la langue » et que, de ce fait, il n'y a pas mille et une façons d'écrire et de parler français. Et c'est précisément parce qu'il y a ce génie de la langue, qu'il y a aussi tout le champ voulu aux particularités diverses.

L'écolier ou l'écolière d'il y a 15 ou 20 ans n'a donc pas appris à s'exprimer par écrit. Il n'a pas su construire une phrase, enchaîner des phrases, ordonner des paragraphes. En ce qui a trait à la grammaire, à la syntaxe, à l'orthographe, n'insistons point. Et en même temps, il était de plus en plus orienté par le son. C'est un peu comme s'il y avait eu coupure dans son processus d'apprentissage.

« Authentiquement québécois » n'est malheureusement pas synonyme d'« authentiquement français. » Aujourd'hui, les 20-30 ans paient le prix de cette situation et ils le font payer aussi aux autres. Un échange, verbal ou écrit, inexact, imprécis, flou, inconsistant, en raison même de la faiblesse de son articulation, traduit bien souvent un manque de profondeur, de créativité réelle, d'intérêt. Il s'ensuit, à force de répétition et d'entraînement, une atrophie intellectuelle dont on n'a peut-être pas encore mesuré toutes les retombées.

À quoi aura-t-il alors servi de faire du français une arme politique ? Il est plus que temps de réagir. On prêche beaucoup le retour à certaines valeurs. Il me semble urgent et nécessaire de revenir à un enseignement plus conforme, plus rigoureux, mais aussi plus enrichissant et plus prometteur, de la langue française. Et ce, dès le début.

Dans la présentation générale du programme de ce congrès, on peut lire : « personne n'arrive guère à savoir ce qui est le plus important pour les enfants : savoir parler, savoir écrire, savoir lire, savoir écouter ». Moi, je dis que tout est important, que l'un ne l'est pas moins que l'autre, tout simplement parce qu'il s'agit d'un tout

dont on ne peut dissocier les éléments. C'est ce que l'on a voulu faire et comme le dit encore le texte du programme, « les résultats que nous obtenons ne cessent de nous décevoir ».

Il y a donc un coup de barre essentiel à donner. Et vite, j'irai jusqu'à dire qu'en ce qui regarde ceux qui nous suivent, l'on ne peut plus chez nous parler de survie de la langue, mais bien de renaissance, de reconquête, de redécouverte. C'est le défi du verbe dans toute sa grandeur et ses exigences.

Un défi qu'exige le monde de la communication d'aujourd'hui, et encore plus, il va de soi, celui de demain. Il y a deux ans, à l'Université McGill, un colloque de futurologues concluait que les années 80 seraient celles du règne de l'informatique et de la communication.

Il faut donc que les communicateurs s'approprient avec énergie tout le secteur de leur champ d'activité, qu'ils le maîtrisent. Tâche impossible, si dès le départ, l'outil principal, la langue, est mal affûté.

Mes craintes, je le répète, sont fondées sur l'expérience vécue et pratique de tous les jours. Il ne s'agit pas de vaines appréhensions ou encore de réminiscences futiles. Dans cette société québécoise qui se veut, se dit, se croit de plus en plus française, mon bout de la lorgnette me donne malheureusement trop souvent une image déformée. Il ne faut pas confondre « autour » et « alentour ». On peut être plus libre, plus avancé, plus instruit, plus affranchi, sans nécessairement posséder mieux et plus pleinement ce qui fait sa spécifité.

En communication institutionnelle et corporative, l'artifice ne peut avoir cours. Car elle sous-tend précisément une volonté d'ouverture, d'explication, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Le langage utilisé se doit donc d'être clair, précis, évocateur, et de portée universelle. Des qualités justement propres au génie de la langue française. Les initiés de l'à-peu-près n'y ont pas place.

D'autant plus que le communicateur doit réussir à se faire entendre, comprendre, écouter en même temps qu'une multitude d'autres intervenants. Nous sommes à l'époque de la sollicitation à répétition, du « pousse-toi que je passe », de la conquête de la manchette, de la première page, de la grande heure d'écoute.

Le communicateur sollicite davantage et celui qu'il vise est aussi l'objet de pressions de toutes sortes et de toutes parts. Il y a des conquêtes à réaliser, un pouvoir à exercer. Oh ! bien sûr, il y a des techniques, des moyens, mais en dernier ressort, l'arbitre ne sera-t-il pas la langue, le verbe ?

La communication institutionnelle et corporative connaît un essor certain. Ce n'est qu'un commencement. Et cela va dans l'ordre des choses, dans le sens d'une évolution saine et normale vers le village global. Ce courant, il nous faut être en mesure de l'alimenter, de le soutenir.

La langue, c'est aussi une ressource naturelle. Voilà pourquoi l'on ne peut dissocier « langue et société ». L'une ne va pas sans l'autre, et pas seulement dans une optique politique. Ressource renouvelable ou pas ? À nous d'en décider.

La publicité et l'écriture

Bernard DAGENAIS

On déplore, plus souvent qu'autrement, la qualité de la langue des messages publicitaires. Et l'industrie de la publicité nous a maintes fois rappelé au cours de ces dernières années qu'un certain nombre de grandes sociétés commerciales avait gardé l'habitude de nous servir au Québec des messages traduits, soit par postsynchronisation, par changement de texte ou par adaptation superficielle.

Jean-François Pelletier, dans son ouvrage intitulé *Une publicité en quête de qualité*, a traité finement de la question de la qualité de la langue. Et les spécialistes des agences connaissent très bien tout le problème des messages produits à l'extérieur du Québec.

Je voudrais aborder le thème de la publicité et du français en essayant de situer le rôle de la publicité et de l'écriture dans un contexte plus global que celui des seuls messages publicitaires.

La question qu'on aimerait se poser ici est celle-ci : existe-t-il une bonne et une mauvaise publicité ? Et la publicité devrait-elle imposer une qualité de langue, un niveau de langage et d'écriture qui n'est pas toujours celui de la clientèle à laquelle elle s'adresse ?

Pourtant, on retrouve de tout dans les messages publicitaires : il y a d'une part le langage populaire de Madame Blancheville et les envolées lyriques de nos buveurs de bière ; et d'autre part on retrouve la langage soigné et posé des annonceurs professionnels.

Compte tenu de l'importance et de l'impact qu'on accorde aux effets de la publicité, on serait tenté de demander à celle-ci de prendre plus à coeur la mission éducative qu'elle exerce presque malgré elle.

Mais c'est là s'aventurer dans un long débat. Qui pourrait déterminer ce qu'est une bonne et une mauvaise publicité ? Et c'est aussi oublier que la mission première de la publicité c'est la mise en marché de produits, services et programmes . . .

De quelques exemples

Lorsqu'on tente de vendre la Renault 5 avec le slogan « Avez-vous attrapé le CHNAC ? », je ne suis pas sûr qu'on ait aidé à développer le vocabulaire de nos jeunes au Québec ; mais je suis assuré qu'on a réussi à faire vendre des voitures.

Et pourtant, c'est la publicité des grands magasins qui a popularisé le mot « cuisinière », alors que depuis des générations on utilisait le bon vieux poêle Bélanger.

Et il existe d'autres exemples où c'est la publicité qui a aidé à corriger la langue et le vocabulaire. Le mot « moquette » s'est généralisé ainsi, alors qu'il était tout à fait inconnu ou rare il y a moins de quinze ans, où l'on mettait du tapis mur-à-mur partout.

Le gouvernement du Québec lançait il y a quelques années une campagne de publicité sur l'économie d'énergie et l'agence qui avait obtenu le contrat avait suggéré comme slogan : «Gaspiller l'énergie, ça c'est d'valeur ».

Ce slogan fut refusé par les responsables du code publicitaire de Radio-Canada parce que l'expression «ça c'est d'valeur » ne respectait pas le génie de la langue française.

Pourtant c'était une expression bien imagée, où le mot valeur prenait tout son sens populaire de « dommage ».

Pour satisfaire aux exigences de la langue, le concept fut ainsi changé : « Gaspiller l'énergie, ça coûte cher ».

La qualité de la langue peut donc être maintenue dans la publicité. « MINUTE OTTAWA » est un slogan fort et français. Mais il y a des pièges difficiles à éviter.

La commission de terminologie du ministère de l'Éducation a normalisé l'utilisation des mots « élèves » et « étudiants » selon l'usage international. Est élève tout étudiant (sic) jusqu'au niveau universitaire.

Lorsque vient le temps de faire des campagnes d'information sur les prêts et bourses et qu'on s'adresse à nos grands élèves des cégeps, le terme ne passe pas. Ni les cégepiens, ni les enseignants, ni les administrateurs scolaires ou gouvernementaux ne sont à l'aise avec le mot élève au niveau du cégep. Et pourtant le ministère de l'Éducation tente d'imposer ce terme par l'information et la publicité qu'il diffuse à cette clientèle.

Que devrait-on faire ? Suivre l'usage au Québec ou pratiquer la norme ? Il s'agit là d'un vieux débat chez les grammairiens, les linguistes et les lexicologues que nous ne trancherons pas ici. Mais faut-il le dire, on ne sait pas si entre les deux écoles de pensée, on se retrouve devant la vieille querelle des anciens et des modernes, ou devant la lutte entre la perfection d'une langue et sa décadence ?

La publicité a bien d'autres pièges au niveau de la langue. Un jeune ami français était cet été chez des amis québécois. Et avec leurs enfants, il jouait à « *Hawaian punch* ». Les trois enfants couraient autour de la piscine et au moment de sauter dans l'eau criaient en choeur « *Hawaian punch* ». C'était là un nouveau mot que ce jeune français avait appris ici. Mais je m'interroge sur la tête que vont faire ses amis français lorsqu'il voudra jouer avec eux à « *Hawaian punch* ».

Je ne peux m'empêcher ici de rappeler l'histoire de cet enfant qui devait faire des devoirs de bon parler français à l'école, genre « Ne dites pas . . . mais dites ». L'une des fautes à corriger était le mot « slayer » (*to slide*). Il a perdu un point parce qu'il ne le savait pas . . . et en même temps appris un mot nouveau. Par cet exercice, il a enrichi son vocabulaire.

Et c'est de la même façon que la publicité diffuse et fait connaître des expressions pas toujours heureuses. L'exploitation du langage par toutes sortes de slogans donne alors lieu à la création d'expressions populaires qui passent dans le langage de tous les jours. « Ben voyons donc . . . »

Est-ce la faute de la publicité ?

Quelle part de responsabilité doit-on faire porter à la publicité pour la qualité incertaine de notre langue au Québec ?

On sait que la publicité exploite les caractéristiques socioculturelles d'une société et les influence. Elle peut maintenir le langage dans la médiocrité comme elle peut l'élever par l'utilisation d'expressions plus exactes.

En ce sens, la publicité reflète bien l'image de la société dans laquelle elle baigne.

On a noté que la publicité gouvernementale du Québec de ces dernières années avait une connotation nationaliste que certains ont même décrit comme partisane.

Que l'on pense aux slogans « On s'attache au Québec », « Prenez le tour du Québec », « Au Québec on vit en harmonie », « Pour vivre le Québec ensemble », « Au Québec, on vit en français » . . .

Mais ces slogans sont-ils plus nationalistes que ceux de l'entreprise privée : «On est six millions, faut se parler ». Ou la publicité que la société Alcan diffusait l'année dernière sur le sens de la fierté et de l'appartenance.

Le thème de l'identité est un thème social qu'on retrouve sous toute forme de publicité. Les agences de publicité reflètent à cet égard un sentiment social qu'elles perçoivent et tentent de poser sur cette toile de fond les produits et les services qu'elles doivent mettre en marché.

À cet égard, ces valeurs sociales et culturelles qui nous sont propres, ces toiles de fond que tentent de déceler les agences servent bien leur cause.

Ce souci de parler aux Québécois dans un langage qui leur est propre favorise les agences du Québec. Il est devenu nécessaire de connaître la culture et le langage québécois pour vendre.

J'apporte cet exemple de l'identité dans la publicité pour bien situer son rôle à l'intérieur d'une société. La publicité n'est ni victime, ni responsable des problèmes de langue que nous connaissons. Et ce problème de langue, il se pose non seulement au Québec, mais dans tout l'Occident.

Déjà en 1976, les dirigeants de la célèbre école de journalisme de l'Université du Nord de l'Illinois ont exigé des candidats qu'ils passent un examen très sévère sur l'orthographe, sur la ponctuation et sur l'usage des expressions justes en anglais avant de pouvoir s'inscrire.

En France, l'utilisation de mots étrangers dans un texte publicitaire est passible d'une amende.

Et des étudiants que j'ai déjà eus à l'Université, en communication, ne savaient pas écrire correctement les trois mots les plus courants des communications : journeaux, évènement et média(s).

Cette crise de langage n'est donc pas propre au monde de la publicité. Mais le monde de la publicité peut être un partenaire généreux pour redresser la situation.

En terminant, j'aimerais signaler les efforts véritables que fait le Gouvernement du Québec pour préserver la qualité de la langue de ses messages publicitaires.

Dans la majorité des ministères, il existe des comités de terminologie qui révisent les textes avant qu'ils ne soient acheminés aux médias.

Nous sommes donc tous partenaires pour protéger notre langue.

ATELIER 5

La radio et le français au Québec

Conférenciers: Édith BÉDARD, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française
Claude ROCHETTE, professeur, Département de linguistique, Université Laval
Raymond LAPLANTE, animateur-conseil, Radio-Canada
Lisette MORIN, animatrice, Radio-Canada et CJBR

Animatrice: Hélène BIRON, journaliste

La langue des médias inquiète de nombreux chroniqueurs de langue. Les animateurs de la radio sont souvent pointés du doigt. Mais en fait, connaît-on les caractéristiques de la langue des animateurs de la radio québécoise ? Ces animateurs perçoivent-ils l'importance de leur rôle et l'influence qu'ils peuvent avoir en matière de qualité de la langue ? La radio influence-t-elle encore les usages linguistiques des Québécois ?

La langue des animateurs de la radio et de la télévision : quelques résultats de recherches

Édith BÉDARD et Claude ROCHETTE

Introduction

De nombreuses recherches en sociolinguistique ont confirmé l'importance des variables phonétiques dans le discours. Ces variables, qui sont liées aux variables articulatoires et prosodiques, jouent un très grand rôle dans l'évaluation spontanée que l'on fait de la langue d'un individu, au même titre que les variables lexicales (le vocabulaire). Nous nous sommes intéressés à la langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones parce que ces animateurs sont des diffuseurs privilégiés de ce que l'on pourrait appeler le français québécois standard. Pourtant, nous connaissons peu ceux qui animent nos médias. Nous ne possédons pas de données sur leurs usages, leurs conditions de travail, leurs opinions. Les deux études que nous avons menées, et dont nous livrerons ici quelques résultats, ont pour objectif de combler ces lacunes. Les deux recherches sont à l'étape de la publication et seront disponibles, chez l'Éditeur officiel du Québec, au début de l'année 1983 et seront diffusées auprès des gens des médias parce que l'un des buts du Conseil de la langue française est de rendre publics les résultats des recherches qu'il mène.

La première étude

Sous l'égide du C.L.F., une première étude a été faite par une équipe de phonéticiens de l'Université Laval en vue de dresser un panorama de la qualité de l'expression orale en français des animateurs de la radio et de la télévision de la région métropolitaine de Montréal. Cet objectif de recherche comportait, bien entendu, des limites et commande donc de signaler que, d'une part, l'analyse a porté sur le français langue spontanée en situation d'improvisation et que, d'autre part, il ne couvre pas les aspects lexical, morphologique et syntaxique du discours des locuteurs retenus. En conséquence, les résultats d'analyse ne permettent pas d'être étendus à la « totalité des aspects linguistiques » de nos informateurs.

Avant de donner un aperçu des observations dégagées des résultats d'analyse, il convient de fournir quelques précisions caractérisant notre échantillon : a) le groupe de locuteurs était composé de 65 personnes dont 47 hommes et 19 femmes sur une

population identifiée d'environ 110 individus ; b) ce groupe témoin était réparti entre 14 stations de radio et de télévision, à savoir 10 stations de radio et quatre de télévision ; c) nous disposions de 37 personnes enregistrées à la radio et 28 à la télévision ; d) 39 de nos locuteurs travaillaient dans les réseaux privés et 26 dans les réseaux d'État ; e) les émissions ayant servi de sources d'enregistrement ont été divisées de façon aléatoire en cinq catégories ; f) l'âge de ces professionnels s'étalait inégalement de 24 à 65 ans ; g) la durée moyenne d'enregistrement pour chaque informateur a été d'un peu plus de 27 minutes totalisant 29 heures d'enregistrement.

Sur le plan méthodologique, nous voudrions signaler, sans toutefois entrer dans les détails, quelques éléments du déroulement de cette recherche : a) 12 personnes ont contribué à l'analyse phonétique de ce corpus oral de façon à atteindre la plus grande rigueur possible dans l'évaluation ; b) à cet effet, une grille d'analyse de 56 paramètres phonétiques a guidé la démarche d'analyse ; c) une étude statistique a été entreprise à l'aide de l'ordinateur pour répondre à un certain nombre de questions clefs issues de l'objectif envisagé ; d) des considérations d'ordre strictement phonétique ont été faites en plus des observations extraites de la réalité statistique.

Sans vouloir présenter toutes les conclusions avec tous les commentaires nuancés nécessaires, il nous apparaît intéressant, pour les fins de la discussion, de révéler quelques-unes des tendances dégagées.

1. L'analyse statistique démontre que les animateurs et les animatrices constituaient un groupe homogène ; en d'autres mots, leur performance orale est la même prise globalement et nos locuteurs ne se distinguaient les uns des autres que par quelques éléments phonétiques (une dizaine environ sur 56).

2. Même si l'hypothèse de départ qui est habituellement véhiculée dans nos milieux était la nôtre, nous constatons que les femmes ont autant de succès phonétique que les hommes.

3. Comparés entre eux selon leur appartenance aux réseaux privé ou d'État, les statistiques font voir que nos locuteurs se comportent sensiblement de la même manière : les différences relevées ne sont pas significatives d'un strict point de vue statistique.

4. Examinées selon que nos locuteurs exercent leur métier à la radio ou à la télévision, les données statistiques ne confirment pas d'écarts valables, même si les critères phonétiques de différenciation sont un peu plus nombreux que dans les autres comparaisons.

5. Tout en admettant que la catégorisation de nos types d'émissions reposait sur des critères arbitraires, toutefois considérée satisfaisante par les spécialistes du milieu, les écarts phonétiques sont plus marqués pour les animateurs « disc jockey », puis ensuite pour les « animateurs vedettes des émissions du matin ». Les autres catégories classées sous « personnalités » et « lignes ouvertes » sont animées par des locuteurs attestant de meilleures performances que les deux groupes précédents et que ceux de la catégorie intermédiaire baptisée « émissions de variétés ». Les exigences statistiques tant positives que négatives appuient ces observations sur une vingtaine de paramètres phonétiques seulement.

6. Les groupes d'âge de nos informateurs n'étaient pas équilibrés comme il aurait été souhaitable pour des fins de comparaisons, vu que d'autres critères de sélection de l'échantillon avaient préséance. Toutefois, nous avons tenté de sonder les résultats sous cet angle : ainsi, la moyenne des erreurs notées décroît chez les hommes à partir des 30-34 ans jusqu'aux 45-49 ans ; le nombre moyen de fautes phonétiques pondérées statistiquement est moindre pour les femmes que pour les hommes des mêmes groupes d'âge ; par contre, le nombre moyen de critères phonétiques causes de difficultés est légèrement supérieur chez les femmes que chez les hommes.

7. Des 14 stations de radio et de télévision, une tentative de classement montre qu'une station de radio privée affiche une moins bonne performance que toutes les autres ; quatre autres (toutes du réseau privé de radio) apparaissent en position intermédiaire ; les neuf autres, qui sont meilleures que les précédentes, s'équivalent entre elles au niveau des résultats statistiques.

8. Au strict point de vue phonétique, tous les animateurs maîtrisent en général du tiers à près de la moitié des aspects oraux du français en situation d'improvisation, du moins ceux qui étaient contenus dans notre grille d'analyse (en moyenne 22 paramètres phonétiques sur 56). Il est bien important de souligner que nos animateurs montrent certaines grandes qualités d'élocution.

9. De plus, la performance phonétique est somme toute relativement bonne lorsque l'on considère que, sur 27 minutes d'expression orale, 16 critères phonétiques en moyenne ne font pas l'objet de plus de 10 fautes par nos locuteurs.

10. Environ un tiers des éléments phonétiques de la grille semblent causer des difficultés à nos animateurs qui se permettent des écarts de 10 à 100 erreurs et plus ! Notre meilleur animateur, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'a péché qu'une vingtaine de fois en 27 minutes et notre dernier a accumulé près de 3 900 erreurs (il s'agit d'appréciation pondérée des erreurs selon la durée d'intervention enregistrée). Il convient de signaler que, même pour ce dernier, cela représente grosso modo 33 % des unités phonétiques articulées qui ont été massacrées ! . . .

11. Si nous généralisons, les aspects oraux de la langue qui manifestement constituaient le plus aisément des pierres d'achoppement ou, si l'on préfère, pour lesquels il y a eu des insuccès évidents sont principalement liés aux points suivants : a) le nombre phénoménal d'hésitations ou de reprises de phrases ou de parties de phrases (corrections, abandons d'énoncés, etc.) ; b) la place et la longueur des pauses dans l'articulation des structures qui ont des conséquences à rattacher au rythme et à la facilité de parole ; c) l'articulation des voyelles qui sont trop ouvertes ou trop fermées ou plus rarement diphtonguées ; d) la prononciation des constrictives qui subissent toutes sortes d'accidents (escamotées, supprimées, etc.) ; e) la netteté des occlusives ; f) les phénomènes d'intonation tout particulièrement ceux des phrases énonciatives.

Les succès sont mitigés sur les points suivants : a) la vitesse de débit souvent trop rapide ; b) les voyelles en hiatus ; c) le maintien ou la chute du « e » muet et d) l'hypercorrection manifestée par la prononciation indue du « e » muet tout particulièrement en position finale.

Voilà un bref aperçu des caractéristiques du discours oral de nos animateurs et animatrices de la radio et de la télévision de la région métropolitaine de Montréal. Chacune de ces conclusions présentées sous forme condensée doit être toutefois placée dans le cadre de cette étude et mériterait soit des considérations additionnelles ou des commentaires plus élaborés, soit des analyses plus poussées pour la contrevérifier. En outre, nous ne voudrions pas que vous oubliiez — ce que ce court exposé ne nous a pas permis de faire — tous les côtés positifs qu'une telle étude recèle . . . et que nous pourrions résumer en disant que nos animateurs possèdent pour la plupart une meilleure qualité phonétique d'élocution que celle que l'on voudrait bien leur reconnaître. Bref, il ne fait aucun doute que nous avons des animateurs qui, sans avoir une élocution recherchée ou artificielle, sans se « dépersonnaliser » au point d'emprunter leurs habitudes articulatoires aux Français de France par exemple, démontrent des capacités d'expression orale des plus recommandables pour ne pas dire prestigieuses pour certains d'entre eux. Nous sommes certains que proposer ces derniers comme modèles ferait l'unanimité, ou au moins attirerait un très large consensus des professionnels de la communication parlée, langue publique.

La deuxième étude

Une deuxième étude, de type sondage, a été menée par Sorécom auprès des animateurs de la radio et de la télévision francophones de Montréal et de Québec. Le sondage a été mené non pas auprès d'un échantillon de la population mais auprès de tous les animateurs, étant donné leur nombre relativement peu élevé, et visait à explorer les questions suivantes : Quelle est la formation des animateurs ? Quel cheminement de carrière ont-ils suivi ? Quelles sont leurs conditions de travail ? Quelles sont les politiques des stations en matière de langue ? L'enquête avait également pour but de sonder les animateurs sur des questions de nature linguistique. On voulait notamment connaître leurs opinions à l'égard de l'action linguistique du Québec et déterminer leur degré de sensibilisation aux faits de langue. L'étude a également sondé dans quelle mesure les animateurs se percevaient comme des modèles de langue.

Nous présenterons ici les résultats globaux qui abordent surtout l'aspect linguistique.

La majorité des animateurs se déclarent conscients de leur rôle de modèles auprès de leurs publics. 89 % d'entre eux partagent l'opinion qu'il faut être plus exigeant en ce qui a trait à la qualité de la langue dans le milieu de la radio, de la télévision et du journalisme que dans un autre milieu de travail et que la maîtrise de la langue est une condition indispensable pour quiconque veut faire carrière en animation (66 % des répondants sont complètement d'accord avec cette affirmation et 23 % sont plutôt d'accord). Les deux tiers des animateurs estiment avoir « senti » qu'au cours des dernières années le public devenait plus exigeant vis-à-vis de la langue parlée sur les ondes.

Croient-ils avoir plus d'influence sur la langue des jeunes que les enseignants ? Les avis sont partagés à ce sujet : 26 % sont complètement d'accord pour dire que leur ascendant est plus fort ; 46 % sont plutôt d'accord et 23 % ne partagent pas cet avis.

La majorité (68 %) des animateurs considère qu'il existe un type d'an mation typiquement québécois, où le naturel et la facilité de communiquer jouent pour beaucoup. Quelles sont les caractéristiques d'un bon animateur ou d'une bonne animatrice ? Justement la facilité à communiquer, la clarté du discours. Les animateurs mentionnent le choix des mots justes comme l'aspect de leur travail le plus difficile à maîtriser et soulignent qu'ils disposent de peu de supports linguistiques pour exercer adéquatement leur métier.

Plusieurs des questions du sondage visent à évaluer non pas la performance objective des animateurs mais à recueillir plutôt les **opinions** de ces derniers sur des éléments de leur performance. Il importe de ne pas confondre les deux démarches. Ainsi, nos répondants estiment, à 52 %, parler un français «standard », et qualifient à 49 % leur prononciation de « standard » et à 45 % de « soignée ». De plus, 41 % d'entre eux jugent qu'ils utilisent un niveau de langue au-dessus de la moyenne.

L'importance d'avoir une vision globale de l'animation se dégage des réponses obtenues dans le sondage. Ainsi, si les animateurs considèrent à 85 % qu'il est important de parler un français impeccable, le style de l'émission à animer apparaît à une majorité d'entre eux (73 %) comme une raison majeure d'adapter leur façon de parler. Les animateurs veulent atteindre leur public et 48 % d'entre eux jugent qu'ils doivent adapter leur façon de parler à celle de leur auditoire alors que 51 % pensent que cela n'est pas nécessaire. De toute façon, 71 % des animateurs trouvent acceptable de faire des compromis, notamment pour être bien compris, ce qui n'annule en rien les résultats que nous avons livrés ici.

Nous espérons, en terminant, que les résultats de ces deux études donneront aux animateurs le goût de nous parler encore davantage et, qui sait, de nous parler encore mieux.

La langue de la radio

Raymond LAPLANTE

En nous invitant à participer à cet atelier sur la radio et le français au Québec, on nous a proposé un sujet de discussion et d'échanges qui se ramène à trois questions posées.

La première : Quelles sont les caractéristiques de la langue des animateurs de radio au Québec ? C'est une question d'ordre très général à laquelle sont plus en mesure de répondre que nous, les linguistes et les spécialistes de ce genre d'analyse, qu'il s'agisse des aspects phonétiques, grammaticaux, syntaxiques et stylistiques de notre langage. D'ailleurs, le Conseil de la langue s'apprête à publier prochainement les résultats d'une recherche sur l'aspect phonétique de la qualité de l'expression orale des animateurs et animatrices de la radio et de la télévision montréalaises, en situation d'improvisation. Le Conseil publiera aussi les résultats d'un sondage auprès de plus de 200 animateurs de radio et de télévision des régions de Québec et de Montréal, afin de vérifier et de décrire leurs attitudes et leurs opinions à l'égard de la langue parlée lorsqu'ils sont en ondes, de même que leur cheminement de carrière, leur encadrement, les ressources dont ils disposent pour améliorer la langue, leur degré de sensibilisation à la qualité de leur langue de communication, etc.

Il ne fait aucun doute que ces deux recherches seront révélatrices et qu'elles constitueront de précieux stimulants pour les animateurs et des outils utiles au Conseil de la langue. Nous nous devons de voir la situation telle qu'elle est, dans l'ensemble de la question linguistique au Québec. Nous devons la regarder avec un optimisme sain, tempéré d'un réalisme objectif. Il ne faut pas nous faire d'illusion, sur le plan de la qualité de la langue au Québec, que ce soit à la radio, à la télé ou ailleurs, notre situation sera pour longtemps encore, sinon pour toujours, celle d'un groupe forcé de marcher à contre-courant sur un trottoir mobile. Pour arriver quelque part, nous ne pouvons nous arrêter un seul instant sans avoir à reculer, à perdre du terrain dans notre progression, qui s'en verra retardée d'autant.

Ceci dit, pour tenter de répondre à la deuxième question : Quelle perception ont les animateurs de leur rôle et de leur influence en matière de langue ?

Je crois pouvoir affirmer que pour la plupart d'entre nous, à des degrés divers évidemment, nous sommes très conscients de nos responsabilités en cette matière. Je crois que mes consoeurs et confrères qui exercent le métier de communicateur-radio, s'efforcent de respecter la langue dans la mesure du possible, tout en devant assumer les contingences du métier : le stress de l'heure de tombée, la multiplicité des sujets

traités et qui ne peuvent tous nous être familiers, les longues heures d'antenne dans certains cas, la fatigue, les exigences des patrons, l'obligation d'être intéressant, vivant, spirituel à l'occasion, comique si possible, noblesse commerciale des cotes d'écoute oblige ! Tout cela pour dire que notre métier, qui a ses côtés reluisants, n'est pas sans comporter des zones d'ombre, dont les dégradés vont des gris pâles au noir obscur.

Pour la plupart d'entre nous, la langue française possède des valeurs affectives et culturelles indéniables, qui ne sont pas sans rapport d'ailleurs avec le choix que nous avons fait du métier de la communication. Nous sommes avant tout des parleurs par choix et par goût et ce ne serait pas sans danger si nous allions succomber à la tentation de parler pour ne rien dire. Chez nous, la forme et le fond se confondent au point qu'il est souvent difficile de les démarquer. Heureusement que les beaux parleurs qui n'ont rien à dire, même s'ils le disent bien, ont de moins en moins de place à l'antenne. Pour les autres, il reste que la langue est le principal outil de la communication. Or, les bons artisans, soucieux de la belle ouvrage, respectent d'instinct leurs outils. Patiemment, progressivement, ils en apprennent l'usage, ils les raffinent, les perfectionnent, les tiennent en bon état de fonctionnement, les affûtent, bref ils en viennent à leur vouer une sorte d'affection et à leur accorder un soin jaloux qui me rappelle mon père, lorsqu'il me voyait approcher de son établi. Il me disait sur un ton sans réplique : « Touche pas à mes outils, tu vas les gâter . . . » Ça explique partiellement pourquoi je suis toujours resté un bricoleur médiocre.

Fort heureusement, la langue est un outil qui appartient à tout le monde et son apprentissage peut et doit se faire progressivement. La langue, c'est un outil qu'on forge soi-même, qu'on trempe par le travail, l'usage, la consultation des dictionnaires et des lexiques, l'expérience, des fiches, la lecture, l'écoute et même la connaissance des langues secondes.

Le bon usage de la langue, c'est une question de fierté personnelle de la part de l'artisan qui, sur ce point, est en état d'éducation permanente. C'est aussi une question de respect de l'auditeur. Nous devons lui faire confiance et personnellement je me sens blessé chaque fois que j'entends des animateurs par ailleurs bons communicateurs-instruits faire des concessions inadmissibles à certains niveaux de langage qui frisent la démagogie. Le fait que certains d'entre eux sont liés au monde politique est peut-être une explication de leur attitude, mais ça ne peut la justifier ni à mes yeux ni à mes oreilles.

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai rien du puriste et que je suis partisan d'une langue de communication simple, plus soucieuse d'informer efficacement que d'éblouir par des mots savants, dont le sens échappe souvent à ceux qui s'en servent et qui ont le don de dérouter l'auditeur. J'ai beaucoup de respect pour mes confrères et consoeurs animateurs-animatrices qui doivent improviser en ondes, souvent pendant de longues heures d'antenne et je leur concède volontiers le droit à l'erreur langagière, il m'arrive fort heureusement d'en commettre moi-même à l'occasion. Si mon rôle d'animateur-conseil m'amène à leur souligner certains écarts, je le fais le plus discrètement possible. Il ne faudrait pas oublier que, dans une certaine mesure, nos animateurs de la radio sont un des reflets de la société québécoise.

Ils sont le produit d'un système d'enseignement de la langue que nous n'avons pas à juger ici, d'autant plus qu'il n'hésite pas à se remettre en question, le présent congrès en est la preuve. Comme tout le monde, les animateurs vivent dans un environnement linguistique fortement américanisé. Tout comme les autres, ils ont eu à subir les assauts des joualisants et québécisants à outrance.

Fort heureusement, la grande majorité des animateurs a su résister à leurs arguments fallacieux présentés habituellement dans un excellent français, tant il est vrai qu'on ne peut promouvoir ses idées sans une langue qui sorte d'une certaine communication purement affective, qui n'est souvent qu'un patois anglicisant . . . Que l'on fasse place dans notre communication orale aux canadianismes de bon aloi, aux expressions populaires parfois si riches de sens et si fortes en couleur, cela va de soi, pourvu que le contexte le justifie et qu'on ne s'y cantonne pas.

Quant à la troisième question, l'influence réelle de la radio sur les usages linguistiques des Québécois, on peut répondre sans se tromper qu'en effet les médias exercent une influence sur la langue des auditeurs, mais dans quelle mesure ? Il est certain en tout cas que cette influence peut jouer dans les deux sens. Si les antennes de nos stations de radio diffusent du meilleur au pire, sous prétexte de faire fi d'une norme minimale, lequel du pire ou du meilleur l'emportera? Toute langue de communication qui prétend se passer d'une norme raisonnable se place dans une situation **anormale**, quant à son propre avenir. C'est Confucius qui disait qu'avant de mettre de l'ordre dans le royaume, il fallait en mettre dans les mots. . .

Et cela m'amène à déborder un peu du cadre que les organisateurs ont voulu donner à cet atelier et je vous prie de m'en excuser. S'il est vrai que la radio et les médias en général infuent sur le comportement linguistique des Québécois dans un sens ou dans l'autre, il ne faudrait pas faire porter la responsabilité de la qualité de la langue utilisée en ondes uniquement sur le dos des animateurs, même s'ils occupent la majorité des heures d'antenne. Depuis 25 ans, la radio s'est fortement démocratisée chez nous. Elle est devenue une tribune accessible au plus grand nombre. Et c'est heureux dans le sens où l'on peut constater une amélioration sensible de la qualité de la langue dans toutes les classes de la société québécoise, même les plus modestes.

J'ai entendu à maintes reprises de simples ouvriers et des femmes au foyer exprimer à la radio avec un rare bonheur des idées qui leur étaient chères et qui ne manquaient pas de profondeur et d'originalité . . . Et cela dans une langue très bien structurée et sans fautes. Par contre, bien des intervenants à plus d'un titre nous présentent une image peu reluisante de la langue parlée québécoise. Même, plusieurs de nos hommes politiques font preuve d'un laxisme langagier qui étonne dans la bouche de ceux qui ont voté la Loi 101. Que dans une seule phrase à la radio, un ministre enchaîne des anglicismes du genre : « Jusqu'à date, j'ai initié deux programmes », c'est peut-être rassurant pour la condition féminine, mais ça ne l'est guère sur la condition de la langue de nos hommes et de nos femmes politiques. Pour eux aussi, la langue est le principal outil de communication à travers les médias, et s'il faut leur fournir un service de conseillers linguistiques pour les rendre conscients de leur responsabilité de législateurs quant au respect qu'ils doivent à l'esprit de la loi, personne ne s'en plaindra . . .

En terminant, je voudrais vous faire part d'une petite expérience radiophonique que j'ai faite dimanche dernier et que vous pouvez tenter à votre tour, si vous habitez la région de Montréal. Pendant près d'une heure, j'ai promené lentement le curseur de ma radio sur la bande AM, m'arrêtant quelques secondes à chaque station, sans chercher à l'identifier. C'était en plein coeur de l'après-midi, donc à une heure où seules les stations de la région peuvent être captées. J'entendais tantôt la voix des animateurs, tantôt la musique ou des chansons . . .

Sur les 23 stations captées, 12 stations seulement sur 23 auraient permis à un francophone étranger de passage chez nous de se croire dans une province française . . . Pour les 11 autres, c'était de l'anglais parlé, ou encore des chansons et de la musique américaines . . . Si nos concitoyens anglophones croient leur entité et leur culture menacées au Québec, ce n'est certainement pas la radio, la nôtre et la leur, que plus de 50 % des Québécois francophones écoutent, qui sera responsable d'un tel génocide culturel.

Le français de la radio : un outil de racolage

Lisette MORIN

> « Au Village des Hauteurs, près de Rimouski, la radio était en 1945 un médium encore nouveau mais qui comptait. On pourrait en citer pour preuve l'amélioration, au plan du vocabulaire, dans le langage parlé des gens : dès que la radio s'est popularisée, la langue « radio-canadienne » — correcte sans exagération — a commencé d'influencer le parler des gens d'ici . . . »

Cette observation d'un instituteur, vétéran de l'enseignement élémentaire dans l'est du Québec, je l'avais reçue avec surprise et même quelque incrédulité lors d'une entrevue qu'Aurèle Laplante m'accordait, en 1979, pour le magazine aujourd'hui disparu : *Éducation-Québec*. Il faut préciser que l'année 1945 se situe à l'époque des « enfances » de la radio au Bas-Saint-Laurent. Et que les premiers annonceurs de la station locale CJBR (affiliée de la Société Radio-Canada) s'appelèrent Miville Couture, puis Raymond Laplante et, au fil des ans, Pierre Nadeau, Bernard Derome, Michel Garneau, Jacques Houde, Michel Pelland et combien d'autres ténors actuels des ondes radio-canadiennes. Ils étaient jeunes . . . ils faisaient leurs gammes en région . . . mais ils possédaient déjà le souci d'une langue très exacte et faisaient peu de concessions à la langue populaire ou patoisante.

Il y a gros à parier que ce directeur de l'enseignement, à la commission scolaire de Rimouski, dont je citais en commençant l'un des propos, ne pourrait encore considérer la radio comme il le faisait à l'époque, c'est-à-dire comme « un agent de changement plus spectaculaire que l'instruction gratuite et obligatoire . . . »

Faut-il parler comme le monde ordinaire ?

Saturées comme elles le sont, en 1982, les ondes radiophoniques servent de plus en plus de véhicule au bavardage d'innombrables animateurs, commentateurs et interviewers de non moins innombrables stations AM et FM privées, commerciales ou communautaires. Leur souci premier dont ils ne font d'ailleurs pas mystère (ils auraient plutôt tendance à s'en vanter . . .) est de rejoindre « le monde ordinaire » dans ce qu'il a, précisément, de plus ordinaire : son langage de tous les jours.

De six heures jusqu'à une heure le lendemain, pour les radios qui pratiquent encore la modération, 24 heures sur 24 pour plusieurs autres, c'est l'ahurissante succession, entre deux succès populaires ou deux messages publicitaires, des palabres de l'animateur de service . . . Flirter avec l'auditeur, tenter de le séduire de

toutes les façons, mais d'abord parler « son langage », farci de toutes les expressions fautives, souvent empruntées au jargon de la publicité ou copiées sur les tics de la jeunesse étudiante. Une radio commerciale de la région de Matane n'a-t-elle pas longtemps proclamé, en s'identifiant, qu'elle « faisait l'amour à nos oreilles » . . .

De l'homme du matin jusqu'à l'oiseau de nuit : bonne humeur et décontraction

Le maître-mot en matière de langage radiophonique, c'est évidemment le style «cool » . . . Ne jamais ennuyer l'auditeur, le retenir, sans douleur, lui dire ce qu'il attend qu'on lui dise . . . étant bien entendu que tout est permis pourvu que l'on se comprenne « entre nous » . . . Et tant pis pour les auditeurs qui expriment (c'est de plus en plus rare, le découragement les a gagnés) un certain mécontentement, qui souhaiteraient un peu plus de respect, de professionnalisme. À ces empêcheurs du racolage au micro, on conseillera, souvent d'un ton sarcastique, de se « brancher » sur le FM . . . Celui de Radio-Canada. Le chroniqueur des médias, dans un hebdo de la région de Rimouski, s'est même étonné, un jour, que l'on continuât d'écouter ces « emmerdeurs du FM de Radio-Canada qui vont jusqu'à discourir pendant des heures sur le pénis de Mozart » (je cite textuellement en priant qu'on me pardonne la trivialité de ce folliculaire).

Descendre de plus en plus vite . . . afin de remonter la cote d'écoute

On aura compris qu'animatrice et commentatrice à la radio depuis 10 ans, mais éloignée du micro depuis quelques mois, j'ai voulu redevenir l'auditrice ordinaire que tentent, quelquefois désespérément, de rejoindre, les animateurs des radios dites populaires. Ou plutôt d'emprunter les oreilles de cette Madame Tout-le-Monde dont certains animateurs prétendent qu'elles sont imperméables aux phrases trop bien construites, aux propos sérieux ou plus simplement au français châtié, lui préférant ce que Gilles Vigneault appelait un jour « notre français puni » . . . J'en sors les oreilles déjà bien malades et, comme les animaux de la fable de Jean de La Fontaine, j'en arrive à croire que tout auditeur et toute auditrice sont désormais touchés — s'ils n'en meurent pas — par cette étrange maladie devenue endémique sur les ondes : la médiocrisation du langage. Un dernier réflexe d'auditrice consciente : j'aurais le goût de citer, à ces obsédés du micro racoleur, du micro raccrocheur, l'axiome célèbre d'André Gide : « Il faut toujours suivre sa pente pourvu que ce soit en montant . . . » Ne serait-ce que pour les retenir, un tout petit moment, sur la pente qu'ils dévalent à triple vitesse, entraînant ou s'efforçant d'entraîner avec eux des milliers d'auditeurs, ceux qui doivent faire nombre s'ils veulent augmenter ou tout au moins maintenir ce qu'on appelle ailleurs, en francophonie, l'indice de popularité des émissions, mais chez nous, « la cote d'écoute ».

Comment normaliser le français des entrevues ?

Il n'a été question jusqu'ici, dans cette intervention que je veux brève, que d'animer une émission, que « d'occuper » le micro pendant de longues heures. C'est un métier de solitaire, pour le tâcheron des radios privées. Mais pour d'autres médias, dont les budgets sont plus importants, les stations régionales de Radio-Canada, entre autres, la contribution des invités ou de collaborateurs d'occasion est requise. Aux tribunes radiophoniques, aux magazines d'actualités comme à ceux du simple divertissement. Cela pose un autre dilemme pour celui ou celle qui mène les entrevues. Pour se sentir de plain-pied avec son invité, doit-il ou doit-elle changer de niveau de langage ? Mettre à l'aise cet interlocuteur souvent timide en réduisant au plus juste son vocabulaire, en utilisant même, si besoin en est, le style télégraphique ?

Même s'il y consent, l'interviewer recevra bien souvent des réponses qui lui paraîtront bien indigentes . . . Si l'émission est diffusée en différé, il peut toujours éliminer au montage le plus de « euh . . . » ou de bredouillements possible. Mais comment faire si l'entrevue est en « direct » ?

Les infirmes du langage que nous sommes tous, peu ou prou au Québec, suppléent la pauvreté de leur vocabulaire, à la télévision, par le geste, souvent plus éloquent que la parole, par le sourire, le rire franc ou complice, ou même l'onomatopée . . . Mais à la radio ? Devant le micro qu'on lui tend, comment réagit le *coach* du club local de hockey, le conseiller municipal sur la sellette à la suite d'un conflit d'intérêts, la conseillère en planning familial ? C'est imprévisible . . . et souvent presque cauchemardesque pour l'interviewer. Qui n'arrive pas à oublier, lui, l'auditeur. Sans la possibilité, trop souvent, de rattraper la bavure ou de l'atténuer.

La solution à ce problème est bien connue. Elle réside dans l'engagement d'un ou d'une recherchiste. À la condition que les budgets de la station qui vous emploie soient suffisants. Et que le réalisateur consente à utiliser cette ressource très efficace, qui permet de procéder à un tamisage des invités, quitte à sacrifier la sacro-sainte spontanéité, si chère aux radios privées, au profit de la clarté et de la correction du langage.

Mais si l'on revenait aux trois questions thèmes de l'atelier ?

Quelles sont les caractéristiques de la langue des animateurs de la radio au Québec ? Réponse : le débraillé, la familiarité pour les radios privées ; un certain laisser-aller, une propension (nouvelle ?) à la facilité pour la radio d'État.

Quelle perception ont les animateurs de leur rôle et de leur influence en matière de langue ? Celle que leur permet d'avoir ou de pratiquer leur employeur : presque nulle quand il s'agit des radios commerciales, limitée au cadre souvent rigide de certaines émissions dites « de divertissement » à la radio d'État : une « glorieuse » exception, « À toi Jean-Maurice », avec l'inimitable et irremplaçable Jean-Maurice Bailly.

Quelle est l'influence réelle de la radio sur les usages linguistiques des Québécois ? Autrefois considérable, quand les stations étaient peu nombreuses et presque toutes affiliées, dans les régions, à la Société d'État. Aujourd'hui en déperdition de qualité, en totale régression quand on sacrifie allégrement la correction et l'élégance du langage aux modes langagières du moment, bien souvent copiées de l'américain.

Le tableau vous paraît sinistre ? Il vient d'être noirci par deux mois d'écoute soutenue des radios régionales, et même de Radio-Canada AM dans ma région, celle du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie.

ATELIER 6

Les syndicats et le français au Québec

Conférenciers: Michel RIOUX, directeur du service de l'information de la Confédération des syndicats nationaux et membre du Conseil de la langue française

Louis Le BORGNE, documentaliste, Centre de documentation en sciences humaines, Université du Québec à Montréal

Normand DANDONNEAU, directeur adjoint, Service du personnel, Université de Montréal

Michel CÔTÉ, délégué du Syndicat des travailleurs en communication du Canada au comité de francisation Bell Canada

Animateur: François VAILLANCOURT, professeur, Département des sciences économiques, Université de Montréal

Le mouvement syndical québécois a joué un rôle important dans la promotion du fait français québécois. Cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française et en cette période de crise économique, la lutte syndicale porte-t-elle encore sur le droit du travailleur francophone de travailler en français ? Quel rôle jouent les syndiqués au sein des comités de francisation ? Les efforts de francisation sont-ils perçus comme importants par les travailleurs ? Peut-on dire que les demandes syndicales comportent des revendications linguistiques ?

La cause du français et l'engagement du monde du travail

Michel RIOUX

Dans le cadre d'un colloque dont les deux pôles d'attraction sont d'une part la langue, de l'autre la société, on me permettra de tenter, rapidement, de situer à l'intérieur de quelle dynamique se retrouvent les préoccupations du milieu syndical et populaire québécois là-dessus.

Si, en effet, l'attachement à la langue, ou encore la volonté de lutter de quelque façon pour la protéger, la conserver, accroître son rayonnement sont des valeurs qu'on a pu retrouver à toutes les époques et dans toutes les classes de notre société, on admettra par la même occasion que le quotidien ne se vit pas de la même manière, en règle générale, selon que l'on est en haut ou en bas de la Côte, à Québec, à l'est ou à l'ouest de la rue Saint-Laurent, à Montréal.

Ce sont là des facteurs souvent déterminants qui font que les individus ou les groupes deviennent plus ou moins vulnérables aux effets des conditions économiques qui prévalent, par exemple. Et donc d'une capacité plus ou moins grande, en fonction des circonstances, de consacrer les énergies nécessaires à la « défense et à l'illustration de la langue française. »

Mais j'y reviendrai plus loin.

Rappelons-nous, simplement, que le développement de l'économie capitaliste moderne et la crise de l'agriculture avaient amené les francophones en ville, où ils avaient dû apprendre l'anglais pour travailler. Avec le temps, le contrôle de la presque totalité des leviers économiques par les employeurs anglophones avait fait en sorte que ce peuple français, si des gestes concrets n'avaient été posés, aurait été entraîné dans un processus d'assimilation irréversible.

Je souligne que la C.S.N. terminait son mémoire devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 101 en affirmant qu'il nous fournissait « les moyens de nous présenter devant le tribunal de l'histoire autrement que comme un peuple diminué, et finalement vaincu ».

Les travailleurs et les organisations ouvrières avaient compris que, dorénavant, la langue française pourrait être de droit un outil efficace et collectif de formation, d'expression et de communication, au lieu d'être la seule langue de la culture et de la résistance.

Je rappelle aussi pour mémoire, mais aussi parce que cela fournit un éclairage qui sera utile quand j'aborderai la situation présente, ce que la C.S.N. déclarait en juin 1974 au sujet de la Loi 22 :

> « Nous répétons, nous ne le répéterons jamais assez, que la pente imprimée à l'histoire par le gouvernement en matière de langue nous conduit non seulement à notre disparition comme peuple mais à notre subordination massive aux étrangers, et aux déchéances morales, économiques et sociales qui attendent les peuples réduits à une condition de minoritaires, les travailleurs ne devant pas échapper aux conséquences de cette décadence, bien au contraire. La bourgeoisie seule garderait des chances individuelles d'échapper au sort commun[1] ».

Je rappelle aussi que les travailleurs et leurs organisations étaient dans la rue, le 31 octobre 1969, pour dénoncer le projet de loi 63 et que la C.S.N., la même année, adoptait une position prônant l'unilinguisme français.

Je cite enfin, parce qu'il me semble qu'il s'agit là d'une des meilleures précisions apportées quant au sens des luttes du mouvement syndical en faveur du français, ces lignes du rapport du président de l'époque, Marcel Pépin, au congrès de juin 1974 :

> « Le combat engagé par le mouvement syndical emprunte de multiples formes. Mais pour moi, la lutte pour la langue française, langue du travail, n'est pas seulement une lutte nécessaire à l'agrandissement des perspectives pratiques des travailleurs et à l'obtention de conditions de travail plus favorables. C'est aussi une lutte, un levier de la lutte québécoise contre les forces de domination économique, politique et sociale. Elle est un levier du combat contre la domination capitaliste ».

On aura compris que la perspective dans laquelle nous nous sommes inscrits ne peut pas être celle d'un quelconque combat d'arrière-garde pour la défense d'une soi-disant culture à caractère élitiste.

Mais alors, diront plusieurs, d'où vient ce qu'on peut aujourd'hui percevoir comme une certaine désaffection des travailleurs et de leurs organisations face aux questions de langue ?

La question, sous cette forme ou sous une autre, m'est souvent posée. L'explication à cet état de fait — car il ne faut pas se le cacher, il y a bel et bien peu d'intérêt pour les questions de langue au niveau des classes populaires — tient, à mon avis, de deux ordres d'inégale importance.

D'abord, la loi elle-même.

J'en surprendrai peut-être quelques-uns en disant qu'une fois adoptée, la Charte de la langue a eu pour effet d'amener la population à considérer, plus ou moins inconsciemment, que le problème de la survie du français était réglé une fois pour toutes.

Les débats passionnés qui avaient précédé l'adoption de la Charte, les profondes émotions charriées tout au long de ce débat avaient conduit, je pense, la population à pousser un long soupir de soulagement le jour de l'adoption de la Charte. « Voilà une question réglée une fois pour toutes », se sont sans doute dit des milliers de francophones. « Le gouvernement va s'en occuper, de la bonne manière cette fois. »

1. La Loi 22 : position de la C.S.N., juin 1974, page 15.

Disons tout de suite que cette réaction n'est pas différente de celle qu'on peut constater à chaque fois que le gouvernement procède à l'annonce d'une politique. Pour la plupart des gens, le simple fait qu'un ministre annonce, par exemple, l'intention du gouvernement de présenter ultérieurement un projet de loi est souvent perçu et compris comme un fait accompli ; la question est réglée, même si le projet n'est pas encore écrit.

Raison de plus, donc, pour que les francophones aient considéré la question réglée le jour de l'adoption de la loi ; depuis presque un an, il ne s'était pas passé une journée sans que la langue ne fasse les manchettes.

Une seconde remarque quant à la loi et qui n'est pas de même nature que la précédente.

La F.T.Q. aussi bien que la C.S.N. avaient demandé au gouvernement de revoir la composition et le fonctionnement des comités de francisation dans les entreprises. Nous avions soutenu que les travailleurs, ne formant que le tiers de ce comité, n'ayant pas non plus de pouvoir réel, en arriveraient à la conclusion qu'il n'y avait pas grand-chose à tirer de ces comités.

Or, à quelques exceptions près, c'est malheureusement ce qu'on doit constater aujourd'hui : les travailleurs n'ont pas perçu les comités de francisation comme un lieu où un rapport de forces fécond pouvait être exercé.

Mais à mon avis, ce ne sont pas là les véritables raisons du manque d'intérêt qui peut être constaté aujourd'hui. Il tient, j'en suis convaincu, à la situation économique qui prévaut depuis quatre ou cinq ans ; depuis, en fait, l'adoption de la Loi 101. (Qu'on se rassure cependant. Je ne dis pas que la Loi 101 est responsable des maux économiques qui nous frappent.)

Les grands moments de lutte en faveur du français que j'ai évoqués tout à l'heure se sont produits, il faut le constater, durant les périodes de forte croissance économique. On remarque d'ailleurs que les luttes de nature qualitative sont plus fréquentes en période de croissance qu'en période de récession. Tant il est vrai qu'un homme qui a la tête sous l'eau depuis de longues secondes n'a qu'un objectif, et il est précis : se sortir la tête hors de l'eau et respirer ! Ce n'est qu'après qu'il pourra s'interroger sur la qualité de l'air qu'il respire . . .

Une expérience vécue, il y a quelques semaines, illustrera cette situation mieux que toutes les théories que je pourrais exposer.

Dans le cadre d'une recherche conjointe poursuivie avec l'UQAM et la F.T.Q. sur la présence des travailleurs dans les comités de francisation, je suis entré en contact avec le président d'un syndicat où, il y a une dizaine d'années, j'avais été appelé à travailler. Le syndicat comptait à l'époque 1 200 membres. Je savais que, depuis l'achat de l'entreprise par une société suisse, le nombre d'employés avait considérablement baissé. Quand je lui demandai comment était la situation au comité de francisation de l'entreprise, il me répondit : « Tu sais, on ne s'en occupe plus depuis un an. Il ne reste plus que 250 travailleurs et en plus, on ne travaille que quatre jours sur cinq pour éviter les mises à pied. »

Malgré cela, l'entreprise annonçait la fermeture quelques jours plus tard. On comprendra, dans ces circonstances, que là comme ailleurs, toutes les capacités militantes du syndicat — et ces capacités militantes ne sont jamais inépuisables — aient été canalisées vers les questions de l'emploi, de la survie quoi !

Comme l'écrivait le sociologue Marcel Rioux dans la dernière livraison de la revue *Conjoncture* : « Pour un peu tout le monde, économie, politique et culture représentent trois aires, trois instances séparées de la société. On fait comme si l'on pouvait modifier l'une sans prendre en compte les deux autres. Rien n'est plus faux. »

Aujourd'hui, les travailleurs et leurs organisations vont au plus urgent ; ce qui ne signifie pas, j'en suis profondément convaincu, le rejet des causes pour lesquelles nous nous sommes engagés dans les années 60 et 70. Dans la période difficile que nous traversons, il faut tenir le cap de la francisation, pour ne pas subir de reculs irréparables, mais en étant conscients que la période ne se prête guère aux victoires éclatantes.

Les conditions objectives qui nous sont faites imposent cette lecture réaliste de la situation.

Le mouvement syndical québécois et la langue de travail

Louis Le BORGNE

« We are trying to understand the Canadian French here —
that language beats Yankee English holler »
F. ENGELS
Montréal, 10 sept. 1888
Lettre à Sorge[1]

Comme l'indique clairement cette citation, l'un des fondateurs du mouvement ouvrier international avait un jugement pour le moins réservé sur l'état de la langue française au Québec. D'ailleurs, cela cadrait bien avec la théorie des « peuples foutus » ; à l'exemple des peuples breton et tchèque, ils sont des obstacles au développement de la révolution mondiale, dont l'internationalisation du capital serait le fourrier historique. Il s'agit là d'une théorie chère aux fondateurs du marxisme.

Aussi loin que l'on remonte, seule la C.T.C.C., ancêtre de l'actuelle C.S.N., réclama dès le début des années vingt la traduction française des manuels techniques et professionnels utilisés par ses adhérents, et uniquement disponibles en anglais. Depuis toujours, bien sûr, les conventions collectives étaient rédigées uniquement en anglais, et si une traduction existait, elle n'avait aucune valeur légale. Les syndicats internationaux au Québec, c'est-à-dire ceux qui étaient affiliés à la centrale syndicale américaine (A.F.L.), ne tenaient aucun compte de la langue maternelle des membres francophones, souvent minoritaires, au niveau local. Souvent, dans ces syndicats où même les francophones sont majoritaires, les permanents syndicaux et la langue des assemblées sont unilingues anglais[2].

Avant la guerre, le Deuxième Congrès de la langue française est l'objet d'un commentaire ironique — sans doute justifié — de la part du journal *Le Monde ouvrier*, organe des syndicats internationaux de Montréal. En effet, on y lit d'une part que les orateurs de ce congrès, « ayant pour piédestal quelques caisses de crackers et

1. K. MARX & F. ENGELS, *Letters to Americans: 1848-1895, A selection*, International Publishers, N.Y., p. 205.

2. Voir une des rares études disponibles sur les comportements linguistiques des syndicats québécois:
Albert VERDOODT, *Relations entre anglophones et francophones dans les syndicats québécois*, Centre international de recherche sur le bilinguisme (C.I.R.B.), Québec, 1970, 238 p.
Voir aussi:
Albert VERDOOT, *Linguistics Tensions in Canadian and Belgian Labor Unions*, C.I.R.B., Québec, 1977, 44 p.

de Ginger Ale, avec comme toile de fond une réclame des British Consols (y) balançaient leurs cassolettes d'encens devant le portrait de Papineau[3] » C'était, bien sûr, pour les opposer à nos « orateurs populaires, ouvriers sans culture, mais qui ont de l'esprit naturel et le don inné de la parole ». Ce « proletkult » version québécoise n'a rien à envier aux chantres modernes de l'autonomie de la « langue québécoise ». Cependant, ce même journal ne manquera pas de souligner l'importance et la nécessité du bilinguisme pour les travailleurs francophones, cette exigence n'étant nullement nécessaire auprès des membres anglophones de ces syndicats. Le bilinguisme sera invoqué comme une nécessité économique immédiate pour les travailleurs francophones qui veulent obtenir un emploi rémunérateur. En fait de bilinguisme, il s'agissait plutôt de l'unilinguisme anglais, puisque celui-ci suffisait aux travailleurs anglophones. Le *Monde ouvrier* publiera d'ailleurs complaisamment les exigences linguistiques des patrons comme preuve de ce qu'il avance. Ce sera le premier sondage, évidemment pas du tout scientifique, mais sûrement représentatif, sur la langue de travail au Québec[4].

En fait, il faudra attendre jusqu'en 1960 pour que le mouvement syndical commence à s'intéresser sérieusement à la langue de travail. Il est vrai qu'entre-temps la C.S.N. et la F.T.Q. ont commencé à réclamer des conventions collectives bilingues ayant valeur légale ; mais cela n'avait rien à voir avec la langue de travail des syndiqués, mais bien plutôt avec celle des permanents syndicaux . . . La C.S.N. et la C.E.Q., même s'ils portent très tôt un intérêt de plus en plus marquant pour les questions linguistiques, ne se pencheront pas particulièrement sur la langue du travail. Celle-ci est insérée avec les autres aspects de la question linguistique générale : à l'école, dans les tribunaux, dans l'administration et ailleurs. Cela s'explique évidemment par le fait que la plupart des adhérents de ces deux dernières centrales n'ont pas des employeurs anglophones, ou encore parce que ceux-ci ne sont pas installés dans la région montréalaise où l'influence anglo-américaine est plus forte qu'ailleurs au Québec.

Par contre, ce sera paradoxalement la F.T.Q., qui regroupe la plupart des syndicats d'affiliation locale américaine et pancanadienne, qui se préoccupera avec de plus en plus d'énergie et de conviction des revendications liées strictement à la langue du travail. Au début, elle le fera avec beaucoup d'hésitation, et même au prix de certaines contradictions. Celles-ci s'expliquent par la composition multilinguistique et même multi-ethnique de ses adhérents. En effet, il était inimaginable que la F.T.Q., au début des années soixante, accepte le principe de l'unilinguisme dans les lieux de travail. Cette position, qui était celle des syndicats internationaux avant la guerre, ne s'était appliquée en fait que pour l'unilinguisme anglais ! Cette dernière attitude n'était plus soutenable. Son comité des droits de l'homme avançait le principe de la bilinguisation de tous les travailleurs, anglophones et francophones, ou celle du droit des travailleurs, anglophones et francophones, à utiliser leur langue au travail. Plus tard, la F.T.Q. parle du droit des travailleurs — francophones unique-

3. Julien ST-PIERRE (pseudo.). « La langue française », dans *Le Monde ouvrier*, 14 janvier 1939, p. 1.

4. Louis LABERGE, « Les Canadiens français devraient pouvoir travailler en français », dans *Le Monde ouvrier*, mai-juin 1965, p. 1.

ment — à utiliser leur langue au travail. Mais qu'en était-il du droit des travailleurs non francophones ? Implicitement, cela signifiait qu'on le contestait, mais on ne l'admit jamais explicitement . . .[5]

On comprendra qu'une telle position, qui cherchait à ménager la chèvre francophone et le chou anglophone, signifiait une sorte de bi-unilinguisme impraticable. Déjà, et c'est un principe sur lequel nous reviendrons, le premier président de la F.T.Q., Roger Provost, avance l'idée du principe de la prime au bilinguisme pour les fonctionnaires fédéraux, soutenant que « cela représente une compétence accrue et une possibilité de rendement supérieur qui doivent être rémunérées en espèces sonnantes[6]. » Cette idée ne sera reprise que beaucoup plus tard, mais avec des intentions bien différentes.

En 1969, à la suite du débat sur le projet de loi 63 et de la création du Front du Québec français, devenu plus tard Mouvement Québec français (M.Q.F.), la F.T.Q. rejoint les autres centrales syndicales québécoises sur la délicate question (pour elle) de l'unilinguisme français. Elle se range à ce principe devant l'impossibilité pratique de concilier les exigences de ses membres francophones, qui représentent à ce moment une majorité importante, avec les exigences de ses vieux membres anglophones qui s'en tiennent dans les faits à un bilinguisme qui n'est supporté que par les francophones sur les lieux de travail. Cette attitude rejoignait d'ailleurs la position des employeurs des entreprises où la F.T.Q. était la mieux et la plus anciennement implantée.

Mais l'expérience multilingue et multi-ethnique de la F.T.Q. va lui permettre de rédiger le mémoire le plus complet et le plus concret présenté à la Commission d'enquête Gendron sur la situation de la langue française au Québec, mise sur pied à Québec après l'adoption contreversée de la Loi 63. Ce mémoire contient des propositions qui rejoignent la position de principe commune adoptée par les centrales syndicales québécoises au sein du M.Q.F., à savoir l'adoption de l'unilinguisme français au Québec. Mais à cette proposition générale, la F.T.Q. apportera des propositions secondaires précises et détaillées au sujet particulièrement de la langue de travail. Ces propositions tiennent compte, entre autres, des limites inévitables du principe général de l'unilinguisme dans les entreprises anglo-saxonnes.

En 1974, le président de la C.S.N., Marcel Pepin, formule dans un article élaboré un principe général qui rejoint la proposition déjà formulée par l'ancien président de la F.T.Q. Roger Provost. On nous permettra de le citer largement, puisque ce qu'il y affirme a des conséquences directes sur l'évolution récente de certains syndicats au sujet de la langue de travail depuis la Loi 101 :

---

5. F. CYR et R. ROY, *La F.T.Q. et la question nationale de 1955 à 1976*, Thèse de M.A. (Sc. politique), UQAM, 1979, 591 p.

Voir aussi:

F. CYR et R. ROY, Éléments d'histoire de la F.T.Q.: La F.T.Q. et la question nationale, Laval, Éd. Albert St-Martin, 1981, 205 p.

6. « On suggère une prime au bilinguisme », dans *Canadian Labour*, Feb. 1963, p. 16. Cité par F. Cyr et R. Roy, *op. cit.*, (1979).

> « La langue de travail est indubitablement une condition de travail. Cette condition de travail se rapporte directement aux qualifications de l'employé et aux exigences de l'employeur en matière d'embauche, d'assignation et de promotion. Selon l'usage qu'on fait de l'anglais dans les entreprises, soit pour les communications internes verbales [. . .] soit pour des communications internes écrites, soit pour la consultation des manuels techniques, et ainsi de suite, cette condition de travail est importante à des degrés divers.
>
> Combien de travailleurs, de milliers de travailleurs, se sont vu refuser des promotions, même en deçà du niveau de cadres, faute de posséder suffisamment l'anglais, ou sous le prétexte qu'ils ne le possédaient pas suffisamment ? Combien de milliers de Québécois ont perdu des chances dans leur vie professionnelle, faute d'avoir eu le temps de se donner un double qualification : la compétence technique et la double compétence linguistique ?
>
> Rien qu'à se poser ces questions, on sent que le dommage a dû jusqu'ici être immense . . . »

Malheureusement, la C.S.N., qu'il présidait, n'a pas saisi cette découverte. Déjà la Loi 101 faisait son apparition en 1977, et tout semblait être réglé sur le plan linguistique, tant du point de vue général que du point de vue de la langue de travail. La Loi 101 et l'Office de la langue française (O.L.F.), les fonctionnaires gardiens de la langue française et le cours de l'histoire allaient faire le reste, avec l'aide du gouvernement québécois.

Pourtant, l'expérience des fonctionnaires fédéraux et de leur syndicat (Alliance de la fonction publique du Canada) allait être fort utile dès 1977. En effet, le mouvement syndical reçut avec enthousiasme le projet de loi 1 (devenu 101) et ne fit que des critiques de détail au sujet des dispositions de ce projet de loi concernant la langue du travail. La commission parlementaire n'eut même pas le loisir d'étudier tout le chapitre VI de cette loi qui concernait cette question.

En effet, les syndicats étaient convaincus, comme tout le monde, que cette loi allait « rendre le Québec aussi français que l'Ontario était anglais », selon cette formule célèbre utilisée au moment de l'adoption de la loi. Or, le phénomène attendu ne semble pas se produire. On remarque effectivement un développement de l'usage du français au Québec, y compris sur les lieux de travail, mais cet usage n'a pas pour conséquence nécessaire la disparition de l'anglais. Les employeurs, surtout dans les secteurs tertiaires de l'emploi (bureau, services, commerce, etc.), admettent le droit à l'usage du français, puisque la loi le garantit. Mais cet usage n'est pas nécessairement **exclusif** ! La Loi 101 ne donne aucunement un droit à l'usage unique de la langue française au travail . . .

Autrefois, comme on l'a vu, les employeurs anglophones, surtout, exigeaient au minimum l'unilinguisme anglais de leurs employés. Seuls les francophones se voyaient pénalisés par cette compétence linguistique qu'ils ne possédaient pas « naturellement » comme leurs concurrents anglophones sur le marché du travail. À pré-

---

7. Marcel PÉPIN, « Le Français au travail, une lutte ouvrière et nationale » dans *L'Action nationale*, vol. 48, n° 8 (avril-mai 1974), pp. 633-634.

sent, l'employeur a tendance à exiger réellement le bilinguisme comme condition préalable d'embauche et de promotion dans le secteur tertiaire de l'emploi. Cette tendance semble aller en s'accentuant et ce, malgré la présence de la Loi 101, qui ne prévoit qu'une disposition très faible contre de telles exigences linguistiques de travail[8].

On peut comprendre pourquoi aujourd'hui très peu de syndicats s'intéressent aux revendications linguistiques. D'une part, il y a bien sûr des priorités revendicatives qui peuvent laisser croire, à tort ou à raison, que les luttes linguistiques sont secondaires. D'autre part, la croyance — erronée à notre avis— que la Loi 101 a tout réglé sur ce plan peut donner une impression de désintérêt général. Même l'absence importante des syndicats dans les comités linguistiques d'entreprises prévus par la Loi 101 prouve que ceux-ci ne croient pas réellement à l'efficacité de cette loi ou qu'ils ne savent pas comment l'utiliser, ou encore qu'ils préfèrent les résultats plus consistants et plus solides des négociations basées sur des rapports de force traditionnels.

En réalité, en cinq ans, à peine cinquante plaintes ont été présentées à l'O.L.F. en vertu de l'article 46. C'est un nombre minime par rapport au nombre de postes bilingues exigés sur le marché du travail québécois, et surtout montréalais. Cette disproportion ne peut s'expliquer que par l'impuissance juridique de cette loi en concordance avec les forces de l'habitude qui prévalent sur le marché du travail depuis longtemps au Québec.

Si le français au travail semble un acquis, il est possible que cela se fasse à travers le bilinguisme général et institutionnalisé, y compris dans l'administration publique du gouvernement qui a édicté cette Loi 101 . . . Il est indéniable que le bilinguisme est perçu comme une condition de travail, mais uniquement comme un **atout de base** ! Condition de plus en plus *sine qua non* pour obtenir un simple emploi de secrétaire. La Loi 101 n'a, semble-t-il, qu'étendu, par effet indirect, cette exigence linguistique devenue réellement supplémentaire aux candidats anglophones, et non plus seulement aux francophones comme auparavant.

De plus, il convient de remarquer que dans la plupart des cas, il semble que les syndicats ne sont pas très conscients de ce phénomène qu'ils jugent transitoire ou même en voie d'extinction, alors qu'en fait il semble au contraire en pleine expansion, toujours, bien sûr, dans les emplois du secteur tertiaire. Cette hypothèse étant vérifiée en partie, elle devra être confirmée de façon plus systématique. Cette ignorance ou cette indifférence syndicale n'est cependant pas absolue. Les tests supplémentaires que l'employeur fait passer aux candidats (toujours sur la deuxième langue, l'anglais ; presque jamais sur la première, le français), les effets de restriction

8. En effet, l'article 46 de la Loi 101, qui interdit, à moins d'un avis contraire de l'O.L.F., toute ouverture de poste qui exige le bilinguisme comme condition d'embauche, peut être facilement contournée et n'est pas utilisé par des candidats qui n'ont pas intérêt à se mettre à dos leur futur employeur. Rien dans la Loi 101 ne garantit que le candidat qui conteste le bilinguisme d'un poste ouvert aura nécessairement le poste qu'il convoite, après avoir gagné sa cause devant l'O.L.F.!

à des emplois normalement unilingues dans d'autres provinces (anglaises) ou d'autres pays, la hausse du niveau de compétence générale qui s'ensuit sans compensation monétaire, les effets sur la productivité moyenne des employés dont seuls les employeurs peuvent profiter, au point d'exiger systématiquement un bilinguisme qui pour eux a le même prix que le coût de l'emploi équivalent, **unilingue cette fois**, dans une autre province, tout cela a commencé à provoquer un début de réaction au sein de certains syndicats.

Bien sûr, les premiers en date auront été les syndicats des fonctionnaires fédéraux qui auront réussi à forcer le maintien de la prime au bilinguisme par l'État fédéral, sous peine de grève du bilinguisme. Ce syndicat n'a pu obtenir toutefois que ce principe soit intégré dans leur convention collective. Le gouvernement fédéral espère que la prime au bilinguisme se dévalorisera (puisque c'est un montant fixe indépendant du salaire) en même temps que l'inflation . . . Cela laisse croire qu'il espère aussi que la qualité de ce bilinguisme se dévalorisera en même temps.

En 1979, le nouveau syndicat des téléphonistes de la Cie Bell Canada passe à la grève du bilinguisme pour obtenir la prime du même nom. Celle-ci ne sera pas acquise, mais elle est toujours maintenue dans les demandes syndicales subséquentes. Bell Canada ne prétend pas exiger le bilinguisme de son personnel, mais ce bilinguisme est considéré comme un atout. On s'informe donc plus souvent au Québec qu'en Ontario de l'existence du bilinguisme chez ses employés. Pourtant, les employés de cette entreprise ont la même convention collective, peu importe la province où ils travaillent.

On trouvera en annexe le texte de la demande syndicale chez Bell Canada. On trouvera aussi en annexe une autre demande d'une section locale du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. On y voit une volonté d'abolir par la pression économique (la prime) ce que la Loi 101 n'a pas su ou n'a pas voulu faire. En effet, même dans la fonction publique québécoise, les lois et les règlements maintiennent le principe du bilinguisme comme compétence pouvant être exigée après embauche ou avant embauche, selon l'arbitraire le plus complet des ministères concernés. Si ces lois, ces règlements, ces conventions collectives existent toujours à Québec, par contre, dans la fonction publique fédérale, on n'ose plus l'exiger sans un minimum de compensation. Il y a donc un hiatus grave entre le principe général invoqué par la Loi 101 et les réalités quotidiennes de l'emploi tertiaire au Québec, du moins au plan des exigences linguistiques.

D'ailleurs, plusieurs syndicats refusent dès le début d'envisager de telles revendications, sous prétexte qu'elles encourageraient le bilinguisme, alors même que celui-ci fleurit comme condition préalable d'embauche parce que justement il ne coûte rien à l'employeur et qu'il sait très bien profiter de cette compétence linguistique avec talent, sinon avec habileté. Par exemple, Bell Canada fait passer par Montréal toutes les communications téléphoniques d'Amérique du Nord, sous son contrôle direct ou indirect, à destination des pays francophones d'outre-mer. Le gouvernement québécois se permet un bilinguisme de bon aloi pour les communautés culturelles anglophones sans bourse délier et il impose à ses fonctionnaires seule-

ment, et souvent à ses subalternes, le poids de ses libéralités linguistiques, qui maintiennent le bilinguisme de service qui était imposé dans la fonction publique québécoise avant la Loi 101.

On a compris que cet exposé n'a nullement cherché à dresser un bilan systématique des rapports, chargés de contradictions et même souvent d'incompréhension, entre le mouvement syndical québécois et les revendications linguistiques. Nous avons tenu à circonscrire le problème uniquement sous l'angle de la langue de travail, non pas parce que le syndicalisme québécois a été indifférent aux autres aspects de la question linguistique. La C.E.Q. par exemple, a été pendant longtemps directement impliquée dans les querelles linguistiques du domaine scolaire, ce qu'elle n'a d'ailleurs pas su faire jusqu'au bout, alors même que c'était dans ses intérêts les plus immédiats.

Mais nous devons admettre que jamais les revendications linguistiques n'ont eu un impact important sur les priorités économiques des syndiqués. Même la prétendue grève de General Motors à Sainte-Thérèse n'avait pas vraiment une cause directement linguistique. La grève n'y a pas duré plus longtemps qu'ailleurs au Canada où de telles revendications n'existaient évidemment pas. À notre avis, ce fut plutôt une belle opération de relations publiques de la centrale syndicale qui coiffait l'organisation syndicale locale. Les travailleurs de G.M. n'ont jamais été prêts à faire la grève pour la langue française.

En fait, toute la difficulté résidait et réside toujours dans la nécessité absolue d'établir un lien direct et concret entre les revendications linguistiques et des acquis économiques. Toute l'histoire socio-linguistique récente de la lutte entre « la lingua del pane et la lingua del cuore » équivaut au combat du pot de fer et du pot de terre. L'aspect de principe, souvent fortement ressenti comme symbole déterminant des luttes linguistiques assumées par les syndicats, n'a jamais mené jusqu'à la grève spécifiquement pour cette question, sauf justement lorsqu'un intérêt économique immédiat y était rattaché. C'est ce qu'illustre le cas de Bell Canada. Pour la première fois, se dessine ce rapport direct entre la langue de travail, les conditions de travail et les compensations économiques qui peuvent y être rattachées.

Pour paraphraser une expression fort connue des gens d'extrême gauche qui affirment, devant les luttes nationales de type linguistique : « qu'elle se fasse dans une langue ou dans l'autre, l'exploitation ne change pas de nature[9] », on doit ajouter que justement le mouvement syndical prend à peine conscience que le problème n'est pas de se faire exploiter dans l'une **ou** l'autre langue, mais bien plutôt de l'être dans l'une **et** l'autre . . . Seul l'avenir pourra dire si la Loi 101 a été un instrument utilisé par les syndicats québécois pour la défense concrète et systématique des conditions linguistiques de travail, au même titre que les autres conditions générales de travail, ou si, au

9. C. BOUTHILLIER et J. MEYNAUD, *Le choc des langues au Québec* : 1760-1970, Montréal, P.U.Q., 1972, p. 75.

contraire, cette loi n'aura fait qu'aggraver indirectement les conditions de travail linguistiques des salariés du secteur tertiaire, en se donnant une image d'efficacité qu'elle n'a pas et qui ne permet à aucune bureaucratie, si bien intentionnée soit-elle, de remplacer le militantisme intéressé des travailleurs syndiqués les plus directement concernés par leurs conditions de travail linguistiques et les avantages économiques, moraux ou intellectuels qu'ils peuvent en retirer, en sachant faire payer une « richesse naturelle » (le bilinguisme) qui, ailleurs, n'a jamais été gratuite[10] . . .

10. Pour illustrer ce qui vient d'être dit, il suffit de donner comme exemple, d'une part, les déclarations de l'ancien président de l'O.L.F., monsieur Raymond Gosselin, qui affirmait juste avant son départ que 500 000 travailleurs québécois **de plus** travaillaient **totalement en français** en 1981, par rapport à l'année précédente (*The Gazette* : 7 fév. 1982). D'autre part, le nouveau président de l'O.L.F., monsieur Claude Aubin, dans une de ses premières déclarations publiques, devant le Centre linguistique de l'entreprise, affirmait que plus d'un million de travailleurs québécois travaillaient ou allaient travailler incessamment **exclusivement en français**.

Après vérification, ces chiffres correspondent en fait à la somme des employés des entreprises qui ont reçu ou qui vont recevoir leurs certificats de francisation prévus par la Loi 101. Or, il est impossible de connaître actuellement, à l'O.L.F. ou ailleurs, les statistiques précises sur les postes unilingues et bilingues dans les entreprises. Ce n'est pas parce qu'une entreprise détient un certificat de l'O.L.F. que cette entreprise fonctionne **exclusivement** en français ! Il est même possible que cette entreprise exige que **tous** ses employés soient bilingues, du commis aux cadres supérieurs, sans qu'elle soit privée de ce certificat qui ne prouve que l'usage, au moins partiel, du français dans ses activités. Jamais l'O.L.F. n'a pu évaluer les conditions linguistiques de chaque description de tâche, car l'entreprise ne peut admettre le principe de description de tâche précise, qui irait à l'encontre de ses droits de gérance. Seuls certains syndicats très puissants ont pu obtenir ce principe pour leurs membres. D'ailleurs, si on lit attentivement les règlements de classification de tâche de la Loi de la fonction publique du Québec, on y trouve encore aujourd'hui au moins une cinquantaine d'emplois de fonctionnaires où le bilinguisme est une exigence liée à la fonction. Ces corps d'emploi regroupent près de trente mille emplois. (Voir aussi en annexe, la convention collective de ces fonctionnaires.) Et pourtant, la fonction publique du Québec a bel et bien reçu ses certificats de l'O.L.F. !

ANNEXE I

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS EN COMMUNICATION DU CANADA

Demandes syndicales soumises à Bell Canada pour les téléphonistes et employés de salles à manger et techniciens et employés auxiliaires

Septembre 1981

EXTRAIT

ANNEXE C-3 : « Clarifier que les téléphonistes du Québec ne subissent pas de discrimination à l'embauche parce qu'elles parlent seulement français et qu'elles aient le droit de travailler en français seulement ou sinon, que la compagnie paye une prime au bilinguisme. Ce principe est aussi valable en Ontario. »

ANNEXE II

Extrait du procès verbal du comité régional de Montréal du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (S.C.F.P.). (Demandes syndicales)

Procès-verbal
Trente-septième réunion du comité de coordination (spécial) de la région de Montréal

Date :	Mercredi, jeudi et vendredi les 28, 29 et 30 mars 1982
Endroit :	Centre Saint-Édouard 6515, rue Saint-Denis, salle Morin, à Montréal
Heure :	09 h 00
Responsables :	MM. Michel Sawyer et Robert Lapierre, représentants régionaux

ARTICLE 26 : Langue de travail
Recommandation n° 66 :

Proposé par Anna Bonetto Appleby (056)
Appuyé par Marie-Perle Pilotte (056)

- Abolition du chapitre 26 au complet de l'actuelle convention collective.

1. En concordance avec les articles 20 et 46 de la Loi 101, lorsque l'employeur requiert la connaissance supplémentaire d'une ou d'autres langues en sus de la langue officielle, de telles exigences doivent être explicitement formulées dans la description du poste ou de la tâche.
2. Dans *tous* les cas où de telles exigences linguistiques supplémentaires sont formulées, l'employeur s'engage à payer aux détenteurs des postes ou des fonctions concernées une PRIME DE COMPÉTENCE LINGUISTIQUE en sus du salaire régulier des fonctions équivalentes n'ayant pas ces exigences linguistiques supplémentaires.
   — Cette prime de langue est de 7 % du salaire brut de l'emploi régulier pour les postes exigeant une connaissance *parlée* uniquement pour *chaque* langue SUPPLÉMENTAIRE exigée par l'employeur.
   — Cette prime de langue est de 12 % du salaire brut de l'emploi régulier pour les postes exigeant une connaissance *parlée* et *écrite* pour *chaque* langue SUPPLÉMENTAIRE exigée par l'employeur.
3. Les postes donnant droit aux primes de langue (ou de compétence linguistique) sont offerts sur concours supplémentaires spéciaux (tests) en fonction des exigences linguistiques requises.
4. L'employeur s'engage à exclure toute disposition sélective ou discriminatoire fondée sur le critère de la «langue maternelle» (première langue apprise et encore comprise) ou de l'origine ethnique. Seules les dispositions fondées sur la connaissance objective (sur concours et/ou tests) de la ou des langues concernée(s) par le poste peuvent être admises.

5. L'employé *ne* peut être requis par l'employeur d'utiliser d'une manière ou d'une autre la ou les langues qu'il connaît autres que la langue officielle, sauf celle(s) requise(s) spécifiquement par sa description de tâche.
6. L'employeur s'engage à ne poser aucune question sur les connaissances linguistiques d'un candidat à un poste, sauf sur la ou les langues spécifiquement exigée(s) par l'emploi postulé.
   — Le candidat a le droit de refuser de répondre à toute question sur ses compétences linguistiques, sauf celles concernant la ou les langues spécifiquement exigée(s) ou requise(s) par l'emploi postulé. Son refus de répondre à ce genre de question ne peut être une cause de discrimination pour son embauche, sa promotion ou sa mutation.
7. L'employeur doit fournir à l'employé, lorsque celui-ci le demande, la documentation écrite nécessaire à son travail dans une langue qui soit au moins une des langues parlées exigées par sa tâche ou sa fonction.
   — L'employeur peut décider quelle est la documentation écrite suffisante et nécessaire à la tâche de l'employé. Mais si cette dernière documentation n'est pas dans une de ces langues exigées par la fonction, l'employé peut refuser d'utiliser cette documentation.

Résolution adoptée à Montréal et rejetée à Québec

ANNEXE III

Extrait de la convention collective (1979) du « Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec » (S.F.P.Q.)

Article applicable aux :	Permanents	☑	Occasionnels avec	
	Temporaires	☑	droit de rappel	☑
	Saisonniers	☑	Occasionnels sans	
			droit de rappel	☑

« F et O »
ARTICLE 26 : Langue de travail

26.01 Aucun employé dont la langue maternelle est le français n'est tenu d'utiliser une autre langue aux fins de communication interne.

26.02 L'employé dont la langue maternelle est le français doit utiliser la ou les autres langues qu'il connaît aux fins de communication externe selon les nécessités du service et conformément aux lois.

26.03 L'employé dont la langue maternelle est le français ne voit pas ses chances d'avancement diminuées du seul fait qu'il lui est impossible de s'exprimer dans une autre langue.

26.04 Des cours de perfectionnement sont organisés par l'employeur à l'intention des employés qui sont dans l'impossibilité d'utiliser la langue française dans leurs communications orales ou écrites ; ces cours sont aux frais de l'employeur.

Note : Cette clause s'appliquait aussi dans la convention collective précédente. Remarquer que les exigences linguistiques supplémentaires sont fondées sur la langue *maternelle* des individus, et que le bilinguisme « extérieur » n'est imposé qu'aux francophones . . .

La loi et son interprétation

Normand DANDONNEAU

La langue constitue un des éléments les plus importants de la culture de toute collectivité en même temps qu'une institution sociale privilégiée. Les différentes institutions n'évoluent pas en vase clos ; elles sont interdépendantes les unes des autres. Compte tenu de cette situation, nous allons tenter d'identifier les liens entre la législation relative à la langue du travail et les relations de travail. Nous ferons état de la jurisprudence pertinente tout en exposant certains problèmes rencontrés dans le milieu universitaire. Le préambule de la Charte de la langue française dispose :

> « L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Il est clairement établi que le français est la langue de l'État et de la Loi. Par ailleurs, le texte est plus nuancé lorsqu'il s'agit du français comme langue normale et habituelle du travail.

Tout comme la question de la sécurité syndicale qui est partiellement sortie du domaine de la négociation, certains points relatifs à la langue du travail échappent en partie à la négociation pour faire l'objet de dispositions légales. En effet, il importe de rappeler que les articles 41 à 49 de la Charte de la langue française sont réputés, par voie de présomption légale, faire partie intégrante de toute convention collective de travail intervenue au Québec.

L'article 41 oblige l'employeur à rédiger dans la langue officielle les communications adressées à son personnel. Cette disposition a donné lieu à quelques sentences arbitrales par suite de griefs alléguant la nullité d'avis de congédiement rédigés en anglais. À notre connaissance, trois arbitres ont accueilli les griefs et décidé que l'avis de congédiement était nul et non avenu au seul motif qu'il n'était pas rédigé dans la langue officielle.

Cette interprétation a été écartée récemment par un jugement de la Cour supérieure autorisant la délivrance d'un bref d'évocation contre l'un de ces arbitres. Ce jugement a été porté devant la Cour d'appel. Dans une sentence arbitrale récente, l'arbitre conclut, sur le fondement de l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Procureur général du Québec* c. *Blaikie*, que les procédures judiciaires, même si elles diffèrent de celles des tribunaux, peuvent être rédigées dans la langue française ou anglaise. Selon cet arbitre, l'employeur n'a pas contrevenu aux dispositions de la Charte de la langue française en rédigeant l'avis disciplinaire dans la langue anglaise.

La rédaction des articles 42 à 45 est très claire et non ambiguë.

L'article 43 prévoit que les conventions collectives de travail et leurs annexes doivent être rédigées en français ; toutefois, il est permis d'utiliser une autre langue avec le français.

Dans l'affaire *Union fédérale des ouvriers de contenants, local 353* c. *American Can of Canada Ltd*, le tribunal a examiné les conséquences du non-respect de l'article 43. Compte tenu des dispositions de l'article 48 qui prévoient la sanction d'une contravention, le tribunal a conclu à la nullité d'une convention collective rédigée en langue anglaise.

L'article 44 prévoit que toute sentence arbitrale doit être rédigée dans la langue officielle. Cette exigence s'applique également aux décisions rendues en vertu du Code du travail par les enquêteurs, les commissaires du travail, le Tribunal du travail.

L'article 46 prévoit :

> « Il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue. Il incombe à l'employeur de prouver à la personne intéressée, à l'association de salariés intéressée ou, le cas échéant, à l'Office de la langue française que la connaissance d'une autre langue est nécessaire. L'Office de la langue française a compétence pour trancher le litige, le cas échéant. »

Ce texte est l'un de ceux qui posent le plus de difficultés. Le passage qui crée les principales difficultés est le suivant : « l'Office de la langue française a compétence pour trancher le litige, le cas échéant ».

Lorsque la plainte provient d'un salarié assujetti à une convention collective de travail, il importe de déterminer qui a compétence pour trancher le litige : l'Office de la langue française ou l'arbitre de griefs ? En outre, le salarié ou le syndicat doivent-ils opter pour un seul recours ou peuvent-ils les cumuler ? Les réponses à ces questions entraînent des répercussions importantes sur la preuve exigée.

Quel que soit l'organisme compétent, il incombe à l'employeur de prouver soit devant l'arbitre de griefs, soit devant l'Office que la connaissance de l'autre langue est nécessaire.

L'arbitre de griefs saisi du litige doit agir impartialement comme un juge et décider à partir de la preuve qui lui est soumise. L'article 100.11 du Code du travail établit clairement que l'arbitre doit rendre une sentence à partir de la preuve recueillie à l'enquête. Si la décision du tribunal se fonde sur des faits qui n'ont pas été prouvés, il y a excès de compétence. La situation est moins nette lorsque les parties procèdent devant l'Office. La rédaction de la loi nous laisse perplexe quant aux attributions de l'Office. Comment concilier le rôle d'arbitre impartial que doit jouer l'Office avec la mission de promotion de la langue française qui lui est dévolue par la Charte ?

Jusqu'à maintenant, plusieurs arbitres ont eu à se prononcer sur l'application et l'interprétation des dispositions de l'article 46. Selon la preuve rapportée dans chaque cas, certains arbitres ont décidé d'accueillir les griefs du fait que l'employeur n'avait pas établi une preuve prépondérante que la connaissance de la langue anglaise était nécessaire à l'accomplissement de la tâche tandis que d'autres ont jugé différemment.

Tous les arbitres, sauf un, se sont estimés compétents pour trancher de tels litiges. Un seul arbitre s'est déclaré incompétent au motif que l'Office disposerait d'une compétence exclusive.

Le réseau universitaire francophone québécois est dans une situation particulière sur le plan de la langue du travail. Cette situation était ainsi décrite récemment par le professeur Léon Dion.

> « Sauf dans certaines disciplines, professeurs et étudiants deviennent par nécessité en quelque sorte des traducteurs professionnels en raison du caractère anglais de leur environnement géographique de même que du fait que la *lingua franca* de leur discipline est très souvent l'anglais. De même, leur participation à la plupart des réseaux scientifiques est généralement plus coûteuse, non seulement parce que ces réseaux fonctionnent surtout en langue anglaise, mais encore, surtout s'ils publient en français, parce qu'il leur est plus difficile de créer et de maintenir les liens personnels intimes avec leurs collègues des institutions anglophones, liens qui sont requis pour assurer les communications scientifiques optimales ».

Dans un tel contexte, il arrive que la connaissance de la langue anglaise soit requise pour occuper certains emplois de bureau notamment dans le domaine des sciences et des sciences de la santé.

À la suite de l'affichage d'une offre d'emploi de sténo-secrétaire à l'Université de Montréal, le syndicat représentant le personnel de soutien a formulé, le même jour, un grief en vertu de la procédure de règlement des griefs prévue dans la convention collective de travail et une plainte à l'Office en vertu de l'article 46.

L'Office, ayant procédé le premier à l'instruction de la plainte, a décidé, à partir d'une analyse approfondie de l'organisation du travail et de certains faits qui n'ont pas été soulevés lors de l'enquête, d'accueillir la plainte du syndicat, même si le titulaire du poste devait utiliser la langue anglaise la plus grande partie du temps. Par la suite, l'arbitre saisi du grief a estimé qu'il était compétent pour entendre le litige. À la demande du syndicat, la Cour supérieure a autorisé la délivrance d'un bref d'évocation contre l'arbitre. La Cour a décidé que la question est vidée une fois que l'Office a tranché et que l'arbitre n'a pas compétence pour rouvrir la question et décider à nouveau. Rien n'indique toutefois ce qui serait arrivé si le litige avait été tranché en premier lieu par l'arbitre de griefs plutôt que par l'Office.

Le législateur a attribué une compétence concurrente à l'Office de la langue française et à l'arbitre de griefs sans préciser les règles applicables. Cette situation mériterait sûrement d'être clarifiée.

Un témoignage : la francisation de Bell Canada

Michel CÔTÉ

Dick, Bob, Mike, tels étaient les surnoms que nos confrères anglophones ou nos contremaîtres unilingues utilisaient pour nous interpeller ou simplement pour nous faire part de leur camaraderie. C'était au début des années 60. C'était lorsqu'à la cafétéria, quand il y avait neuf francophones et un anglophone, tout ce beau monde « baragouinait » en anglais. C'était lorsque moi, et bien d'autres, ragions en silence, ne pouvant à peine souffrir cette situation ridicule. Aussi, plusieurs d'entre nous exigions que nos prénoms ne soient pas adaptés et qu'au contraire l'on fasse l'effort de les prononcer en français. C'était aussi le temps du méprisant « *I wish I could speak French the way you speak English* ». C'était l'époque de la peine perdue et aussi . . . de cette espèce d'espoir que l'on pouvait ressentir au fond de soi, car le bureau d'emploi commençait à embaucher des francophones au rythme approximatif de deux pour un, à Montréal.

Nous avions alors un syndicat de boutique noyauté par les anglophones et pour qui la présence francophone n'existait même pas !

Toute communication parlée ou écrite ne se faisait qu'en anglais. Jamais une note de service ou une directive n'était émise en français, même de la part d'un cadre francophone à un groupe à 90 % francophone ! Cependant, de 1963 à 1966, nous allions assister à un accroissement de promotions chez les francophones.

Ce n'est qu'en 1968 que l'on vit vraiment commencer à circuler certains bulletins bilingues. Puis en 1971, avec l'arrivée de la loi sur les langues officielles et aussi avec la volonté du président d'alors, M. Marcel Vincent, certains employés et certains cadres ont senti naître et croître cette fierté d'être francophones et de l'affirmer dans la parole et dans l'écriture.

Fin 1973, le rêve de se doter d'un **vrai** syndicat a pris racine chez les francophones à Montréal. La lutte des travailleurs francophones s'organisait et rapidement le mouvement a pris de l'ampleur au Québec. En congrès d'orientation, en avril 1975, à Montréal, les délégués de tout le Québec ont choisi le Syndicat des travailleurs en communication du Canada (S.T.C.C.). D'une part, Bell ayant une charte fédérale, nous étions régis par le Code canadien des relations de travail et devions envisager une accréditation fédérale ; ceci, afin de ne pas avoir à entamer de longues procédures pour briser l'unité d'accréditation existante, Québec et Ontario. D'autre part, ce syndicat a accepté de refaire ses structures et de donner au Québec son autonomie en tant que région bien distincte à l'intérieur de ce syndicat pancanadien. Certains malins

pourraient dire que nous venions d'accéder à notre souveraineté-association syndicale . . . et nous fûmes accrédités le 28 mai 1976 : 15 000 techniciens, dont 6 600 au Québec, étaient dorénavant structurés.

En 1974, l'adoption de la Loi 22 a eu pour effet d'accélérer la traduction des formulaires les plus utilisés. Ils ont été « bilinguisés » plus rapidement et déjà, à la base, on remarquait plus de revendications des travailleurs pour avoir des lexiques, des glossaires, des manuels de référence en français. Et la compagnie bougeait lentement, mais bougeait. Comme le disait Saint-Exupéry, dans *Vol de nuit* : « Ce qui compte, c'est de faire un pas, et un autre pas . . . »

En novembre 1977, suite à l'adoption de la Loi 101, Bell mettait sur pied son comité provisoire de francisation. L'objectif de ces comités consiste à faire l'analyse linguistique de l'entreprise puis à la soumettre à l'Office de la langue française, à négocier un programme de francisation, à en contrôler les échéanciers et enfin à assurer la continuité de la francisation après l'obtention du certificat permanent par l'entreprise.

Au début de 1978, des données sommaires furent colligées et transmises à l'Office. Un permanent syndical avait été nommé d'office à ce comité et assurait l'intérim jusqu'à ce que chacune des 12 sections locales au Québec élise son délégué et que ces derniers, formant le sous-comité syndical, réunis à Montréal le samedi 5 août 1978, choisissent leur représentant au comité de Bell. C'est ainsi que je fus élu.

Le comité de francisation, chez Bell, comprend neuf membres : trois de la haute direction, trois de la direction intermédiaire et trois représentants des syndicats ou des associations d'employés. En 1979, les téléphonistes ont choisi de joindre les rangs de notre syndicat. Eux aussi, dans leurs 12 sections locales, ont élu leurs délégués, formant leur sous-comité syndical qui le samedi 7 mars 1980, désignait M^me^ Denyse Boulay, de Québec, comme leur représentante au comité Bell. Le troisième représentant syndical siège au nom de l'ACET (Association canadienne des employés du téléphone).

Dès le début de 1981, devant le volume des plaintes des travailleurs, Bell a nommé un responsable permanent de la francisation à temps complet. Il s'agit d'un cadre de 3^e^ échelon qui a pour tâche d'assurer la francisation, au jour le jour, dans tous les services ; cette initiative fonctionne à merveille et augmente l'efficacité du comité car ce responsable intervient rapidement dès qu'un problème surgit. Les cadres et les chefs de service le consultent régulièrement. Ce n'est pas un membre du comité mais il en assure la liaison et la permanence. Quant à moi, je suis en communication téléphonique avec lui presque tous les jours pour régler des situations litigieuses telles qu'elles se présentent souvent. Il y a donc volonté manifeste de la part de Bell et du syndicat de franciser l'ensemble des opérations au Québec, à quelques exceptions près consenties au siège social par la loi.

L'expérience vécue à ce jour nous prouve hors de tout doute combien nos structures syndicales répondent à un profond besoin de la part des travailleurs. Les présidents des sections locales reçoivent copie de tous les procès-verbaux de nos réunions et aussi copie de tous les règlements de cas. Les délégués élus dans chaque section locale sont constamment mis à contribution ; ils sont les tentacules du comité

dans toutes les régions du Québec. Ils participent activement et positivement à l'objectif final. Ils témoignent de l'intérêt suscité par le programme de francisation et jouent un rôle essentiel dans le respect des échéanciers.

Nous arrivons bientôt à notre 6e rapport d'étape à l'Office de la langue française. Les progrès sont constants, mais le plus important reste à faire.

Bien sûr, en certains milieux, il y a résistance au changement et ce, pas uniquement chez les anglophones. Les revendications linguistiques proviennent de l'ensemble des travailleurs, que ce soit à Montréal, au Saguenay, en Estrie ou dans Hull-Gatineau. Souvent, aussi, des revendications nous proviennent des cadres. Tous ces efforts sont perçus comme vitaux par les travailleurs. Nous savons maintenant que dans la tolérance, la patience mais aussi dans le respect du programme, au début de 1985 nous travaillerons en français au Québec, incluant le logiciel et les imprimés des ordinateurs.

ATELIER 7

Le sport professionnel et le français au Québec

Conférenciers : Pierre PROULX, directeur, Service du sport, Télé-Métropole
Roger BOILEAU, professeur, Département d'éducation physique, Université Laval
Serge AMYOT, journaliste, *Journal de Montréal*
Réjean TREMBLAY, journaliste, *La Presse*

Animateur : Gérard POTVIN, journaliste à Radio-Canada — Québec

Peut-on faire du sport professionnel en français au Québec ? Les Québécois francophones font-ils face au même problème que les Noirs américains lorsqu'ils font partie d'équipes professionnelles ? Pourquoi si peu de Québécois font-ils partie des équipes nationales canadiennes (hockey junior, Team Canada) ? Les administrateurs de sport professionnel (soccer, baseball, football, hockey) respectent-ils, en matière linguistique, leur public ? L'image française projetée par les Nordiques peut-elle et devrait-elle être suivie par les autres équipes professionnelles du Québec ?

L'état de la question

Pierre PROULX

Difficile d'oeuvrer en français dans le monde du sport professionnel . . . ce ne peut être plus vrai ! Difficile avant tout puisque dans la très grande majorité des cas, nous sommes appelés à aborder à peu près toutes les personnalités responsables du grand sport dans la langue de Shakespeare.

Difficile également du fait qu'il s'agit constamment pour nous, tant au journalisme écrit que parlé, d'une traduction des propos d'un athlète et d'un dirigeant.

Le Québec me fait un peu penser à ce contraste que forment la France et le Liechtenstein. Le géant tricolore dévore facilement son voisin minuscule. Le Québec, lui, doit survivre face au gigantisme anglo-saxon formé par le bloc américain, l'Ouest canadien et cette association des pays du Commonwealth.

Dans le domaine du sport professionnel, l'athlète, le gérant, l'instructeur ou entraîneur et les membres de la direction sont en très forte majorité de langue anglaise. Si l'on fait exception de quelques « braves », ils ne se préoccupent pas le moindrement du fait français. Ignorant cette langue « étrangère » pour eux, ils sont constamment portés vers le journal, le poste de radio ou de télévision qui relatera leurs exploits dans leur propre langue.

Que l'athlète de chez nous soit traité à un palier moindre du fait qu'il est francophone, je n'y crois pas ! Qu'il fasse preuve de talent et peu importe le nom ou la descendance, il connaîtra le succès et la renommée. Le contraire est aussi vrai dans le cas des frères Statsny avec les Nordiques de Québec. Voici trois athlètes qui pouvaient à peine saluer un ami en français ou en anglais et qui, pourtant, jouissent d'une étincelante carrière au sein d'une formation bien de chez nous.

J'ai à la mémoire également le cas de cet artilleur des Cardinaux de Saint-Louis, Joachim Andujar ou encore de ce lanceur Fernando Valenzuela, des Dodgers de Los Angeles, qui tout en ignorant entièrement la langue anglaise sont vite devenus des super-vedettes chez nos voisins du Sud.

Non, la langue maternelle n'est pas un facteur d'importance quant à la réussite réelle d'un athlète au sein du grand sport organisé. La carrière universitaire américaine d'un Gérald Desprez au poste de quart à l'Université Boisé State ou encore tout récemment celle d'un Luc Tousignant à Fairmount State en sont une preuve réelle et surtout d'actualité. Par contre, avouons qu'une maîtrise de la langue anglaise permettra une réputation et une renommée plus enviables à ces athlètes qui devront se produire à l'extérieur du Québec.

C'est surtout au niveau des médias d'information que les difficultés se présentent constamment. Dans le cas du journalisme écrit, il s'agit purement et simplement d'une traduction la plus fidèle possible de l'anglais au français. À la radio, on doit se borner à répéter, tout en traduisant encore, la déclaration faite dans l'autre langue.

Quant à la télévision, porteuse d'images par excellence, voilà que toute cette gamme d'entrevues est du même coup virtuellement éliminée . . . si l'on fait exception de quelques bribes risquées dans la langue anglaise avec ou sans sous-titres. Tous ces grands reportages en provenance des États-Unis ou encore de l'Ouest canadien sont toujours porteurs de nombreuses surimpressions anglaises, ce qui nous laisse constamment au crochet de cette langue. Tous les communiqués ou les bulletins de nouvelles émanant des grandes organisations professionnelles sont rédigés uniquement en anglais sauf dans le cas d'équipes pratiquant leur discipline ici même au Québec.

Et là encore, les dirigeants de clubs sont en très forte majorité anglophones, tant du Canada que des États-Unis. Chez les Concordes, Sam Etcheverry et Joe Galat, et à la barre de la direction du Canadien, Irving Grundman et Bob Berry alors que chez les Expos, on retrouve John McHale et maintenant Bill Virdon. Si le Manic fait voir un Roger Samson à la haute direction, son instructeur était nul autre qu'Eddie Firmani, qui ignorait tout de la langue française. Les Nordiques de Québec demeurent donc la seule formation de grand calibre reflétant totalement la francophonie.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes également « coupables », jusqu'à un certain point de nombreuses lacunes quant à la fierté et à la recherche du fait français. Certains confrères ont même adopté officiellement un surnom anglais sans même sourciller pour autant. On retrouve ainsi aux chroniques sportives, les Jerry, Rocky, Andy et autres qui signent ainsi leur article, leur émission et surtout leur présence de cette façon.

Que l'anglicisme trouve place et se glisse dans le « jargon du sport », voilà qui demeure facile à comprendre et même à pardonner puisque nous y sommes exposés continuellement. Fait à souligner, nos confrères de France n'ont certainement pas aidé la cause des cousins éloignés des pays francophones par leur utilisation à outrance des termes anglophones lors de leur description d'événements dans le monde du sport.

Si j'accepte volontiers un « slalom » ou encore un « drive », je me révolte de façon incroyable face à nos frères d'outre-mer qui, par malin plaisir ou encore par snobisme, vont chercher à nous faire avaler que « le challenger, accompagné de son manager, a quitté son hôtel Grand Standing pour enfiler le lift, traverser le hall et se rendre au Parking y cueillir son car pour filer vers un weekend d'un match où le goaler n'aura pas à subir le penalty d'un shoot de français ».

Il est virtuellement incroyable de penser que pendant de nombreuses années, au coeur du Québec, les défunts Alouettes de Montréal de la Ligue canadienne de football ont pu oeuvrer au sein de la communauté francophone sans même y compter un seul porte-parole d'importance.

Je me souviens avoir déclaré à l'ancien propriétaire de l'équipe, monsieur Sam Burger, qu'il m'aurait été impossible, voire absurde, même de penser établir une franchise sportive à Pékin sans au préalable m'assurer la présence à la haute direction

d'un dirigeant dont la langue serait le chinois. D'ailleurs, quelle perte de communications et de publicité pour une organisation où personne ne parle la langue du pays. Il s'agit d'un non-sens pourtant bel et bien vécu chez nous . . . et qui se poursuit toujours.

Il est certain que de grands pas ont été franchis mais nous sommes encore loin d'une situation où, du moins chez nous, les dirigeants du grand sport professionnel pourraient s'exprimer de façon adéquate et « professionnelle » en français.

S'éveillant de plus en plus et à un rythme accéléré à la gestion, aux communications, à la publicité et au monde incroyable de la promotion, les Québécois de langue française pourront ainsi de plus en plus occuper les postes responsables qui leur reviennent de droit tant sur le plan national qu'international. Devant cette nouvelle prise de position aux postes de commande, il va de soi que nos athlètes viendront à leur tour prendre place au sein des formations représentant le pays sur la grande scène du sport mondial.

Fait à noter, les athlètes de cette relève moderne s'expriment de mieux en mieux et font preuve de beaucoup plus de maturité et de précision à l'occasion de déclarations faites dans un langage plus châtié. Il va de soi que les porte-parole du sport à la radio et à la télévision demeurent les chefs de file d'un renouveau exceptionnel dans le domaine de la langue et surtout de la fierté de bien la maîtriser.

Alors qu'on peut constater une lourde et triste perte de vitesse du français dans certains coins du globe, surtout au Moyen-Orient et en Afrique, on ne peut que s'enorgueillir de ce nouveau tremplin et de cette prise de conscience au sein du peuple québécois.

Les athlètes demeurent, sans le moindre doute, les ambassadeurs les plus efficaces, tant sur le plan amateur que sur le plan professionnel. Si ces derniers continuent d'améliorer leur façon de s'exprimer au même rythme qu'ils le font présentement, la francophonie tout entière et le Québec en particulier en retireront des avantages dépassant de beaucoup cet ancien statu quo d'une simple présence vétuste du fait français en Amérique du Nord.

J'ajouterai, en terminant, que lorsque j'étais étudiant à l'Université d'Ottawa, nous étudiions le latin dans un manuel intitulé *Latin for today*. Je suis ravi de constater aujourd'hui l'énorme progrès accompli dans la francisation, véritable lutte de tous les instants.

Je vous remercie bien sincèrement de m'avoir invité à vous rencontrer.

Les Canadiens français et le hockey professionnel

Roger BOILEAU

Le traitement inégal est un thème de recherche que l'on retrouve dès le début de la sociologie américaine du sport. Alimentés essentiellement par le cas des athlètes noirs, ces écrits cherchent à mettre en évidence les conditions d'exercice de leur métier d'athlète : engagements, conditions de vie au sein des équipes, salaires, durée de carrière, rendement, positions de jeu, etc. Le concept qui décrit la dynamique sociale sous-jacente à ces écrits est certes celui de la « discrimination ».

Au Canada, les francophones constituent un groupe ethnique minoritaire dont la participation sportive est demeurée longtemps sans analyse, même si les allusions aux pratiques discriminatoires ont souvent été évoquées.

En ce qui concerne le sport amateur, nous avons déjà décrit la faible participation des Canadiens français aux délégations canadiennes des grands jeux internationaux.[1] Ce texte ne visait pas à cerner directement les contours de pratiques discriminatoires mais ne fermait pas complètement la porte à la plausibilité d'une telle hypothèse. Ce sont surtout les journalistes, par leurs contacts étroits avec les athlètes et les organismes sportifs, qui mettent en évidence certaines pratiques. Le plus éloquent fut certes l'article sous-titré « Au panthéon canadien du sport, n'est national que ce qui parle anglais » où le journaliste François Huot[2] nous renseigne sur cet aspect peu connu du sport amateur canadien à l'aube des Jeux olympiques de 1976. Il y dénonce, par entrefilets, les abus des dirigeants canadiens qui ralentissent sinon freinent l'émergence sportive de l'élite francophone : abus d'entraîneur en haltérophilie, abus de réglementation en judo, abus de représentation nationale en ski de fond, abus d'allocation budgétaire au handball, etc. Même si ces pratiques ne sont pas particulières aux athlètes canadiens-français, il demeure possible que ces derniers y soient davantage exposés à cause de leur ethnicité.

Les Canadiens français sont certes actifs dans divers sports professionnels, mais nous ne connaissons pas de document qui circonscrive cette implication. Le hockey, à cause de son impact culturel, économique et symbolique, constitue le sport-type.

1. R. BOILEAU, F. LANDRY, Y. TREMPE. Les Canadiens français et les grands jeux internationaux (1908-1974), R.S. Gruneau, J.G. Albinson (éd.) *Canadian Sport : Sociological Perspectives*, Don Mills, Addison-Wesley, 1976.

2. François HUOT, « La grande tricherie », dans *Actualité*, mai 1978, pp. 41-45.

Depuis l'émeute du Forum, provoquée en 1955 par la suspension de Maurice Richard, on ne compte plus les allusions et incidents à l'égard des joueurs francophones qui relèvent du privé ou du public.

Ces faits journalistiques peuvent être vus comme de simples anecdotes lucratives de journalistes connaissant bien leur public mais aussi comme point de départ et sollicitation, pour le chercheur, à mieux connaître la dynamique des relations ethniques dans cette sphère du monde agonistique.

La question que posent ces allusions journalistiques est de savoir s'il y a un traitement inégal pour les joueurs francophones du hockey professionnel, compte tenu des performances produites. Autrement dit, y a-t-il discrimination à leur égard ? La question est de taille, on s'en doute, puisque de telles actions ne sont pas affichées et que les joueurs ne verbalisent guère cet aspect de leur condition de vie. De plus, les salaires ne sont pas publiés et malgré le fait que le hockey professionnel soit inondé de statistiques, la subjectivité demeure une variable importante dans le choix des joueurs et leur utilisation.

Paradoxalement, c'est un sociologue américain, David Marple[3] qui, en 1975, ouvre au Québec ce champ d'investigation par une étude aux conclusions surprenantes. Après avoir examiné la situation des Noirs américains au basketball, il s'interroge sur les analogies possibles avec les joueurs de hockey francophones. Il analyse pour la première fois la représentativité et la productivité des joueurs de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la Ligue mondiale de hockey (LMH) en rapport avec leur ethnicité. Pour Marple, il y a discrimination envers les joueurs francophones puisque, à l'image des Noirs américains, ils sont plus productifs tout en jouant moins de matchs. Mais ses conclusions sont fragiles, ses résultats ne reposant que sur les données d'une seule saison de jeu (1972-1973).

Cette étude constitue malgré tout un point de départ. Si les tendances observées se vérifiaient sur plusieurs années, nous serions alors en présence d'un fait sociologique suffisamment marqué pour en poursuivre l'étude[4].

La discrimination

Psychologues et sociologues n'analysent pas ce concept de la même façon. Pour Martens[5], psychologue, la discrimination s'identifie à l'actualisation d'un préjugé, c.-à-d. une attitude prématurée envers . . . ou un jugement de valeur précipité et

3. David MARPLE, « Analyse de la discrimination que subissent les Canadiens français au hockey professionnel », dans *Mouvement*, mars 1975, pp. 7-13.

4. MARPLE fera d'autres études sur le sujet, mais l'utilisation de nouvelles variables et un traitement méthodologique différent en ont réduit la valeur comparative avec son premier travail.
David MARPLE, « Further evidence against French Canadians in professional Ice Hockey », Loyola University, Los Angeles, August 1978 (non publié), et
David MARPLE, « Selected Career Mobility Patterns among French Canadians in Professional Ice Hockey », Paper presented at the Annual Meeting of the Canadian Anthropology and Sociology Association, Saskatoon, June 1979.

5. Rainer MARTENS, *Social Psychology and Physical Activity*, New York, Harper and Row, 1975, p. 142.

fondé sur des informations déformées ou exagérées envers l'autre. Ainsi un trait culturel (par exemple la langue) ou une caractéristique physique particulière (la couleur de la peau) donnent lieu à une qualification négative sur un autre plan comme l'intelligence, ou le sens des affaires ou encore l'aggressivité, aux termes de laquelle la condition d'infériorité économique du sujet est maintenue.

Cette démarche individualiste peut se résumer ainsi :

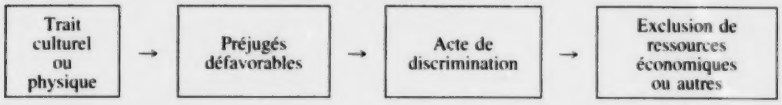

Loy, McPherson et Kenyon[6] traitent de la discrimination envers les groupes ethniques en l'associant à l'ensemble de la dynamique institutionnelle. Pour eux, il y a discrimination institutionnalisée à l'égard d'une minorité lorsque cette dernière vit une accessibilité inégale pour une compétence équivalente. Cette approche se distingue de la précédente par le fait que le phénomène est susceptible de se retrouver, selon différentes modalités, à tous les niveaux d'un système social; qu'il s'agisse du sous-système « normatif » où certaines valeurs, normes et sanctions sont privilégiées, ou encore du sous-système « structurel » dans lequel s'élaborent des modèles d'interactions conduisant à la détermination de rôles, de rangs et forcément de statuts. Il se retrouve finalement auprès du sous-système « comportemental » où certaines caractéristiques physiques, sociales et psychologiques des sujets seront privilégiées, favorisant un certain type de joueur[7].

Nous n'avons pas l'intention dans cette réplique de la première étude de Marple (celle de 1975) d'analyser le phénomène à tous les échelons du hockey professionnel. On s'en doute, l'étude empirique de la discrimination pose des problèmes méthodologiques importants : personne ne s'en vante et les actions mêmes ne sont souvent pas conscientisées ni chez leurs auteurs ni chez leurs obligés, entourés qu'ils sont d'un réseau complexe de justifications techniques et de rationalités de différents ordres. Mais il demeure que la discrimination est une action et que pareille action laisse nécessairement des traces qui, elles, sont plus facilement observables et quantifiables.

Bref, ces traces observables témoignent de la discrimination à la condition:

a) qu'elles expriment une accessibilité inégale pour une compétence égale;
b) que ce traitement factuel résulte d'un préjugé;
c) que cette discrimination soit vécue à différents niveaux du système social concerné ; on dira alors qu'elle est institutionnalisée.

6. John W. LOY, Barry D. MCPHERSON and Gerald S. KENYON, *Sport and Social Systems*, Reading, Mass., Addison-Wesley, 1978, p. 335.

7. LOY, MCPHERSON, KENYON, *op. cit.* pp. 29-34.

Méthodologie

Notre étude reproduit le travail de Marple et cherche à vérifier par l'addition des données d'une autre saison de hockey si les observations initiales de ce chercheur demeurent valables. Nous nous en sommes donc tenus le plus près possible à sa méthodologie.

— Marple s'est inspiré des travaux de McPherson[8], Blalock[9] et Vallée-Schulman[10] qui ont abordé, sous un aspect particulier, les rapports entre groupes ethniques. Il élaborera sept hypothèses que nous réduisons à trois dans notre étude.

— Marple utilise les données de la saison de 1972-1973[11] puisées dans le *NHL Guide*, nous, celles de la saison 1979-1980.

— Dans les deux cas, les joueurs considérés ont joué dix matchs ou plus pour un même club.

— L'ethnicité fut établie selon la consonance des noms.

— La variable indépendante est représentée par l'ethnicité des joueurs alors que la variable dépendante demeure la productivité des joueurs mesurée par les indicateurs de buts et de passes et par le rang moyen au sein de chaque équipe.

— La catégorie des « autres joueurs » tient compte à la fois des joueurs anglophones et allophones.

L'hypothèse de la socialisation

La première hypothèse de Marple vérifie l'énoncé de la théorie de la socialisation de McPherson. Un sport, dira-t-il, sera populaire chez une minorité s'il existe une « visibilité » de ses membres qui serviront de modèle.

Marple constate que jusqu'en 1973, 11 % des membres du Temple de la renommée, 21 % des meilleurs compteurs et 22 % des récipiendaires des six trophées connus sont francophones alors qu'en moyenne 21,9 % des membres des deux équipes d'étoiles (1970-1973) sont francophones.

Du tableau I qui réunit nos données à celle de Marple, on constate qu'en 70 années d'activité au sein de la LNH, la présence des joueurs francophones a oscillé entre 14 et 21 %. Donc une visibilité relativement importante et amplifiée par la couverture des mass-media capables d'attirer les joueurs de la minorité francophone.

---

8. Barry MCPHERSON, « Minority Group Socialization : An alternative explanation for the segregation by Playing Position Hypothesis », paper presented at the third International Symposium on the Sociology of Sport, Waterloo, Ontario, August 22-28, 1971.
9. Hubert BLALOCK. *Toward a Theory of Minority Group Relation* New York : Wiley, 1967.
10. Frank VALLÉE and Norman SCHULMAN, « The viability of French Groupings outside Quebec » Mason Wade (éd), *Regionalism in the Canadian Community*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.
11. Les données de l'année 1972-1973 tiennent compte des joueurs de la Ligue mondiale de hockey.

Tableau I

Répartition des joueurs francophones dans la ligue nationale de hockey et démographie canadienne

Périodes	Pourcentage de joueurs francophones	Pourcentage de francophones au rencensement canadien[1]	Différence en points de pourcentage
1910-1939	14,1[a]	28,2 (1931)	14,1
1940-1949	15,2[a]	30,3 (1941)	15,1
1950-1959	20,9[a]	30,8 (1951)	9,9
1961-1966	18,9[b]	30,4 (1961)	11,5
1967-1972	19,1[b]	30,4 (1961)	11,3
1979-1980	15,9[c]	28,7 (1971)	12,8

1. Statistique Canada, 1973.
a : Marple, D., 1975 (joueurs ayant joué un match et plus).
b : Roy, G., 1973 (joueurs ayant joué 25 matchs et plus).
c : La présente étude (joueurs ayant joué 10 matchs et plus).

Si on soustrait la représentation des joueurs francophones à leur représentation canadienne, on obtient un déficit variant entre 10 à 15 points de pourcentage, mais jamais de sur-représentation. Ce déficit paraît léger mais il est considérable. Par exemple, pour la période de 1910-1939, il y a une représentation de joueurs francophones de 14,1 % pour une représentation canadienne-française de 28,2 % au Canada, indiquant une différence déficitaire de 14,1 % égale à la représentation francophone à l'intérieur de la Ligue.

Les joueurs francophones n'étaient donc employés qu'à environ 50 % de potentiel si leur présence dans le hockey professionnel avait égalé leur poids démographique.

Si les données de la dernière saison (1979-1980) sont représentatives d'une tendance, la représentation des francophones (15,9 %) serait en perte de vitesse par rapport à la période 1950-1972. La multiplication des clubs n'aura donc pas été particulièrement bénéfique aux joueurs francophones.

L'hypothèse des ressources compensatoires

Cette deuxième hypothèse de Marple repose sur la théorie compensatoire de Blalock et comporte deux parties. Dans un premier temps Blalock indique qu'une minorité doit, pour s'affirmer, disposer d'une **ressource compensatoire de compétition** afin de pallier aux carences associées à son statut de minorité. Il s'agit donc ici de vérifier la capacité des francophones à produire des joueurs compétents, c.-à-d. « productifs ».

Le tableau II reprend de deux façons différentes les données de productivité des joueurs, et, dans les deux cas, la productivité offensive des joueurs francophones dépasse celle des autres joueurs pour les buts marqués, les passes complétées et le rang moyen au sein de chaque équipe, même s'ils jouent en moyenne moins de matchs que les autres joueurs.

Tableau II

Ethnicité et indicateurs de performance

Indicateurs[a]	Saison 1972-1973[b]		Saison 1979-1980	
	joueurs francophones	autres joueurs	joueurs francophones	autres joueurs
Matchs joués	58,80	62,30	50,95	51,26
Buts	15,30	13,10	13,53	10,84
Passes	25,10	21,40	21,23	17,35
Rang/équipe	8,00	9,80	11,86	12,89
Buts accordés (gardiens)	3,37	3,36	3,39	3,56

a : S'applique aux joueurs ayant joué 10 matchs et plus.
b : Données tirées de Marple, D., 1975.

Indicateurs[a]	Saison 1975-1976[b]		Saison 1979-1980	
	joueurs francophones	autres joueurs	joueurs francophones	autres joueurs
Matchs joués	—	—	65,35	66,83
Buts	20,00	14,50	18,78	14,30
Passes	30,20	23,80	27,76	23,23
Rang/équipe	—	—	—	—
Buts accordés (gardiens)	—	—	3,51	3,23

a : S'applique aux joueurs ayant joué 40 matchs et plus.
b : Données tirées de Marple, D., 1978.

Dans une autre étude, Marple[4] a retenu certaines de ces variables avec des joueurs ayant participé à 40 matchs et plus et pour une saison mitoyenne, 1975-1976 (partie inférieure du tableau II). Nous avons donc ajusté nos données de 1979-1980 en conséquence pour les comparer à nouveau. Les résultats indiquent une tendance similaire mais avec un écart encore plus prononcé; c.-à-d. que même en jouant moins de matches, la performance des joueurs francophones qui jouent 40 matchs et plus se démarque davantage.

La seconde partie de la théorie de Blalock veut que pour s'affirmer une minorité doive disposer de **ressources compensatoires de pression**. Il s'agit ici de la capacité pour une population francophone métropolitaine ou régionale d'influencer les clubs situés dans ou près de son territoire afin qu'ils emploient un nombre critique de francophones.

Les deux dernières colonnes du tableau III indiquent un parallèle décroissant entre la tendance de la représentation métropolitaine et celle de la représentation des francophones dans les clubs canadiens de la Ligue nationale de hockey.

Tableau III

Ressource de pression démographique et proportion de joueurs francophones auprès des clubs canadiens

Région métropolitaine (club)	% de joueurs francophones		$\bar{X}$ joueurs francophones 2 saisons	% francophones dans la région métropolitaine[a]
	1972-1973	1979-1980		
Québec (Nordiques)	90,9	44,4	67,7	93,3
Montréal (Canadiens)	50,0	60,0	55,0	64,3
Ottawa (Civics)	30,4	—	—	39,6
Winnipeg (Jets)	19,0	6,5	12,8	8,6
Edmonton (Oilers)	—	0,0	—	6,7
Calgary (Flames)	—	14,3	—	4,1
Vancouver (Canucks)	16,7	0,0	8,4	4,0
Toronto (Maple Leafs)	18,2	12,1	15,2	3,5

a : Statistique Canada, 1973.

Tableau IV

Ressource de pression démographique et indicateurs de performance selon les groupes ethniques

Équipes avec...	Années (N)	Matchs		Buts		Passes		Rang		Δ de rang
		fr.[a]	aut.	fr.	aut.	fr.	aut.	fr.	aut.	
Joueurs francophones **au-dessus** de la moyenne de la Ligue et situés **dans** l'aire francophone	1972-73 (3)	63,1	53,2	16,1	11,6	26,4	18,9	8,5	11,6	3,1
	1979-80 (2)	52,3	54,9	15,2	9,3	22,6	15,2	11,0	13,3	2,3
Joueurs francophones **au-dessus** de la moyenne de la Ligue et situés **hors** l'aire francophone	1972-73 (6)	55,2	66,3	13,8	12,8	24,0	20,8	7,9	10,0	2,1
	1979-80 (6)	49,9	50,2	14,7	10,0	22,2	16,6	12,0	13,2	1,2
Joueurs francophones **au-dessous** de la moyenne de la Ligue et situés **hors** l'aire francophone	1972-73 (29)	58,1	62,0	15,8	13,2	24,8	21,6	7,7	9,5	1,8
	1979-80 (13)	51,0	51,4	9,6	11,3	18,1	18,0	11,9	12,7	0,8
Total	1972-73 (38)	58,8	62,3	15,3	13,1	25,1	21,3	8,0	9,8	1,8
	1979-80 (21)	50,9	51,3	13,5	10,8	21,2	17,3	11,9	12,9	1,0

a : fr. : joueurs francophones
aut. : autres joueurs

L'hypothèse de la pression culturelle sur la performance

Cette troisième hypothèse est liée à la précédente. Elle s'inspire de Vallée et Schulman[10]. Selon eux, un individu privé des ressources de son groupe culturel originaire doit miser davantage sur ses ressources personnelles et s'adapter aux normes culturelles de son milieu d'emprunt en essayant de s'y identifier davantage. Autrement dit, le joueur francophone évoluant en dehors du milieu francophone doit délaisser certaines valeurs, certaines normes de comportement au profit d'autres afin de s'intégrer davantage à son nouvel environnement.

Le tableau IV replace les joueurs francophones dans trois environnements différents. Pour chacune des saisons, nous avons regroupé toutes les équipes selon qu'elles ont un pied-à-terre à l'intérieur ou à l'extérieur de la ceinture francophone canadienne. Les équipes **dans** l'aire francophone avaient toutes une représentation francophone moyenne au-dessus de celle de la ligue (21,4 % en 1972-1973 et 15,9 % en 1979-1980) : voilà un premier type d'environnement. Parmi les équipes **en dehors** de l'aire francophone, les unes ont une représentation francophone moyenne **au-dessus** de celle de la ligue ; c'est le deuxième type d'environnement. Et les autres, **au-dessous** de celle de la ligue, constituent le troisième type d'environnement.

Pour comprendre le tableau, il faut se rappeler que le rang de chaque joueur s'établit **au sein de son équipe** à partir des points totaux accumulés au cours de la saison : tout but et toute passe lui valant 1 point. À la dernière colonne, la différentielle de rang s'obtient en soustrayant le rang moyen des joueurs francophones du rang des autres joueurs. Par exemple, la différentielle de 3,1 (première rangée) est le reste de la soustraction du rang moyen des autres joueurs des joueurs francophones (11,6 — 8,5). Nous comprenons ainsi que la différentielle de rang sert d'indicateur privilégié pour montrer l'écart de performance entre les joueurs francophones et leurs pairs.

Comparant cette différentielle de rang en 1972-1973, Marple constatait qu'elle décroissait de 3,1 (premier type d'environnement) à 2,1 (2e type) à 1,8 (3e type). Cette décroissance indique qu'un joueur francophone jouant dans son milieu culturel d'origine, c.-à-d. intégré et rapproché (1er type d'environnement), réussit une meilleure performance que ses pairs et se distingue davantage d'eux que s'il joue dans un milieu culturel d'emprunt, c.-à-d. plus éloigné et plus isolé, auquel il doit s'assimiler.

Cette constatation demeure valable avec les données supplémentaires de la saison 1979-1980 où la différentielle de rang passe tour à tour de 2,3 à 1,2 à 0,8 au fur et à mesure que les joueurs francophones évoluent dans un environnement plus éloigné et isolé de leur bassin culturel.

Cette courbe ne veut pas dire que les joueurs francophones deviennent moins productifs que leurs pairs anglophones et allophones, mais que leur performance, tout en demeurant supérieure, se rapproche de celle de ces derniers. Autrement dit, ils deviennent moins exceptionnels. Or ce que l'étude de Marple indiquait et ce que la nôtre confirme, c'est que les joueurs issus de groupes minoritaires doivent représenter des valeurs sûres pour pouvoir intégrer le circuit ; le groupe majoritaire ayant alors ses étoiles mais pouvant fournir les joueurs moyens, il n'a pas à les choisir dans l'autre groupe. Cette dynamique entraîne son lot de conséquences qui se manifestent par leur

nombre limité de joueurs et par une pénurie encore plus marquée de francophones à tous les autres postes de l'administration du hockey professionnel. À l'image de l'univers industriel que les francophones ont bien connu, ils sont tolérés sur le terrain de l'action immédiate à condition d'être dociles et productifs mais cela ne leur ouvre pas davantage les postes intermédiaires et de direction, même si entre-temps, ils sont devenus bilingues.

À titre indicatif

Notre étude est limitée aux performances des joueurs et ne peut donc rendre compte, à elle seule, du concept de discrimination institutionnalisée que nous avons esquissé au début. Toutefois, lorsqu'on met en relief les données de différentes études qui retiennent aussi la variable de l'ethnicité, nous décelons une constante désarmante qui se manifeste en différents lieux du système de hockey professionnel.

1° **Pour entrer dans la carrière :**
Blanchet[12] a indiqué qu'en dépit d'une production numérique de joueurs sensiblement équivalente dans les trois ligues junior majeures, et ce de 1969-1970 à 1979-1980, la LNH a repêché en moyenne 3,3 % (16 sur 481) de ses hockeyeurs au Québec contre 9,4 % dans l'Ouest et 14,3 % en Ontario, les autres provenant surtout des circuits dits « semi-professionnels ».

2° **En cours de carrière :**
Marple[1] et la présente étude confirment que les performances offensives des joueurs francophones dépassent, en moyenne, celles de leurs pairs.

3° **En cours de carrière :**
Marple[3] et la présente étude confirment que malgré leur performance supérieure, les joueurs francophones jouent moins de matchs que leurs pairs.

4° **En cours de carrière :**
Marple (1979)[4] indique que de 1949 à 1972, la longévité de carrière des joueurs francophones est plus courte que celle de leurs pairs.

5° **En fin de carrière :**
Roy[13] révèle que bien qu'occupant des positions centrales équivalentes aux anglophones durant leur carrière de joueur et ayant une scolarité similaire, les francophones accusent une accessibilité inégale aux postes d'entraîneurs ou aux postes administratifs.

12. Richard BLANCHET, « La ligue de hockey junior majeur du Québec est-elle une ligue de développement ? » Travail remis à Gaston Marcotte du Département d'éducation physique, Université Laval, mai 1980.

13. Gilles ROY, « The relationship between centrality and mobility : the case of the National Hockey League », M. Sc. thesis, Department of Kinesiology, University of Waterloo, Waterloo, Ontario, 1974.

Un cas : le football canadien

Serge AMYOT

«Le football est un sport pour les Anglais. » Combien de fois n'avons-nous pas entendu cette phrase ? D'une certaine façon, il n'y a rien de plus vrai mais d'un autre côté, le football est probablement le sport dans lequel les luttes les plus épiques d'identification en qualité de Québécois ont lieu. Dans cette jungle qu'est le football, il faut se battre sans relâche si on veut subsister. Ce n'est toutefois pas facile d'autant que les défaites sont beaucoup plus nombreuses que les victoires. Ce n'est rien de facile parce que « plus ça change, plus c'est pareil ». Et c'est encore plus difficile parce que la politique y met malheureusement trop souvent son grand nez.

Pour vraiment comprendre la situation qui subsiste dans le football, il faut scinder le problème. Il faut étudier le cas de la Ligue canadienne ; celui de l'équipe de Montréal ; celui des joueurs francophones, des entraîneurs et des arbitres professionnels ; celui des francophones qui aspirent à faire carrière chez les professionnels et celui des journalistes francophones. Tout un travail, veuillez me croire !

Il y a probablement toujours eu un peu de politique au football mais ce n'est qu'en 1974 que celle-ci a émergé au grand jour. En 1974, Marc Lalonde, alors ministre du Bien-être social et du Sport amateur, prépare un projet de loi afin « d'empêcher l'avènement du football américain au Canada ». Cette loi C-73 est heureusement demeurée à l'état de projet puisqu'à la suite de la deuxième lecture, des élections fédérales hâtives étaient déclenchées. Cependant, les pressions de Lalonde et de ses acolytes ont porté fruit puisque l'équipe de la défunte Ligue mondiale de football que voulait installer John Bassett à Toronto a vu plutôt le jour à Memphis au Tennessee. La Ligue canadienne, qui avait et a encore très peur de la compétition, était sauvée. Depuis ce temps, il y a toujours un ministre ou un député qui, à peu près régulièrement, y va de sa petite déclaration : «Nous devons préserver la Ligue canadienne parce qu'elle contribue à l'unité du Canada ». « La Ligue canadienne de football est le seul circuit vraiment identifié aux Canadiens. Il faut la protéger ». Voilà les deux déclarations les plus populaires chez les politiciens d'Ottawa. Pourtant, plus on suit les activités de la Ligue canadienne, plus on doit se rendre compte que si le Canada c'est cela . . .

L'ancien commissaire de la LCF est un conseiller du Premier ministre Trudeau. Un ex-président de la division Est et ancien vice-président d'une équipe fut élu député fédéral et il a naturellement attendu que son mandat de président dans l'Est soit

terminé avant de démissionner de son autre poste. Et la drôle de mascotte des Stampeders de Calgary, Ralph, a participé à la campagne électorale de Peter Lougheed en Alberta. C'est comme si Youppi faisait de la politique.

On devrait prendre ces événements politiques avec un grain de sel mais lorsque cela se répercute à Montréal, c'est une autre histoire. Ainsi, depuis quelques années, le gouvernement fédéral, par l'entremise de Sports-Canada, défraie les coûts des spectacles de pré-rencontre et de mi-temps lors du match de la coupe Grey. Une affaire de quelques centaines de milliers de dollars annuellement. À l'issue du match de la coupe Grey de 1977 au stade olympique, le capitaine canadien des Alouettes, l'équipe victorieuse, a pris possession du trophée, devant les caméras, avec son drapeau canadien, comme si on était aux Jeux olympiques. Depuis lors, plusieurs Canadiens jouant à Montréal ont collé un petit drapeau unifolié sur leur casque ; ce qui est pourtant interdit par les règlements du circuit ; interdit mais toléré. Cependant, les Québécois francophones n'oseraient jamais faire pareille chose puisqu'ils seraient rapidement mis à l'amende par le commissaire et sévèrement réprimandés par la direction anglophone de l'équipe montréalaise. Ainsi, on se venge un tant soit peu en plaçant bien en vue le fleurdelisé sur son casier.

À Montréal, faut-il préciser que pour jouer au football les francophones se doivent de parler anglais alors que les anglophones montréalais ne disent pas un seul mot de français. Mais pourquoi s'offusquer puisque le président de l'équipe, pourtant établi à Montréal depuis une trentaine d'années, ne parle pas français ; sa secrétaire non plus d'ailleurs.

Auparavant, les Alouettes embauchaient des employés à patronyme français pour l'image de l'équipe même si, souvent, ce personnel était assimilé à l'élément anglophone. La nouvelle organisation, plus près des Québécois disait-on, ne voulait pas faire la même erreur. Ainsi en juin 1982, on convoque les journalistes à une rencontre amicale qui s'est transformée en réunion où nous, oui, les journalistes, devions conseiller les dirigeants sur la façon de vendre le football aux Montréalais et aux Québécois francophones. Bien sûr, la réunion s'est tenue en anglais puisque ceux qui veulent vendre le football aux francophones ne parlent pas français. « *Good idea* », lançaient-ils lorsque quelqu'un disait qu'il fallait se rapprocher des francophones.

Mais ces dirigeants anglophones ne veulent rien comprendre quand on tente de leur expliquer que le nom de l'équipe « Les Concordes » est une insulte à la langue française. Concorde est un nom féminin singulier et non pas masculin pluriel comme on l'utilise. Que les journalistes francophones se plaignent ouvertement, que l'Office de la langue française prévienne la direction que le nom de l'équipe est inacceptable, ce n'est pas tellement grave. Que voulez-vous, « Concords » cela sonne bien en anglais. N'est-ce pas le plus important ? Et au diable la langue française !

Ce sont ces mêmes dirigeants qui permettent et admettent depuis des années la vente, lors des matchs au stade olympique, d'un programme écrit par des anglophones pour des anglophones et traduit en français par . . . on ne sait presque jamais qui. Ce sont ces mêmes dirigeants qui font toujours écrire leurs communiqués en anglais pour ensuite les faire traduire en français ; jamais le contraire. Au niveau de la

Ligue, c'est la même chose. Ainsi, très souvent, on obtient une information en anglais et une autre en français . . . erreur d'impression donne-t-on comme excuse. Naturellement, c'est toujours la version anglaise qui est la bonne.

À l'intérieur de ce micmac incroyable, les joueurs francophones tentent de se trouver une identité. Ils sont à l'intérieur d'un groupe d'Américains (15 par équipe selon les règlements de la Ligue) et de Canadiens (19). Ces francophones, en plus de jouer au football comme les autres, doivent travailler plus que quiconque à faire miroiter l'image française de l'équipe. On leur demande de jouer au football, de vendre le football, de promouvoir le football et tout cela, pour un salaire égal sinon moindre que celui des autres. Cette année, il y a même eu une innovation : un entraîneur francophone . . . Incroyable l'exploitation éhontée que l'on a fait de ce bonhomme ! Lui dire que son salaire est bas parce qu'il fera beaucoup d'émissions de radio et de télévision, le laisser sans voiture alors que tous les autres entraîneurs ont une voiture fournie par l'équipe ne sont que deux exemples du traitement qu'il a accepté sans mot dire. Pourquoi ? Parce qu'il veut faire carrière au football comme entraîneur et qu'il doit briser une barrière jamais ébranlée auparavant.

C'est d'ailleurs la situation de tous les francophones puisqu'après le cégep, il est impossible de poursuivre une carrière de footballeur en français. Il faut opter pour les universités McGill, Concordia ou Bishop's depuis que l'Université du Québec à Trois-Rivières (l'UQTR) a abandonné son programme de football. Ou alors, on fait comme plusieurs ; on s'exile aux États-Unis. Si on laisse tomber les études, on peut toujours jouer au football pour l'unique équipe de calibre junior au Québec. Mais là encore, les dirigeants sont totalement anglophones comme le prouve presque sans faille le simple fait de préciser que l'équipe évolue à Pierrefonds, dans le West Island.

Les francophones ne sont pas nécessairement intéressés à fréquenter une université anglophone ou à jouer aux États-Unis ; voilà pourquoi joueurs ou entraîneurs francophones se font si rares et se sentent si frustrés lorsqu'ils arrivent chez les professionnels. Et cette frustration augmente lorsqu'on constate que le camp d'entraînement a lieu dans un bastion anglophone du West Island, que les patrons montréalais ne parlent pas français et que l'on se fait traiter de « *frog* » sur le terrain.

Il y a aussi le problème des arbitres francophones dans la LCF et au football mineur. Dans la LCF, seul Jacques Décarie officie aux matchs. C'est d'ailleurs en raison de l'absence de francophones que Montréal est la seule ville où les spectateurs ne peuvent entendre les officiels signaler les pénalités. Ce serait, dit-on, trop compliqué d'avoir un traducteur. Donc à Montréal on ne sait pas ce qui se passe. Décarie est le seul arbitre francophone au football professionnel et il pourrait bien être le seul durant de nombreuses années puisque les arbitres anglophones sont en grande majorité au football mineur ; et ce même au niveau des cégeps où, pourtant, les joueurs sont à 80 % francophones.

Si les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les amateurs francophones ont toutes les raisons du monde de se plaindre du traitement qu'ils reçoivent de la part des dirigeants du football, les journalistes, eux, n'ont rien à dire parce que . . . ils n'existent pas pour eux. Le 6 novembre dernier, le président des Concordes (! ! !) est

tout étonné d'apprendre que le *Journal de Montréal* publie le dimanche. Pourtant, le *Journal de Montréal* publie sept jours sur sept depuis 1970. Cela vous montre combien nous sommes importants pour ces dirigeants anglophones.

À Montréal, l'équipe a des ententes de radiodiffusion avec deux stations, l'une anglophone et l'autre francophone. Alors que CJAD a toujours le meilleur studio partout dans le circuit, CKVL, auparavant CJMS et CKAC, a toujours le pire emplacement. Année après année, des demandes sont faites afin d'améliorer l'emplacement de la station française mais année après année, on nous répond que ce sont les dirigeants des autres équipes qui assignent les positions dans la galerie de presse. Ainsi, les gars ont déjà travaillé dans un « stand à hot dog » à Ottawa, sur le toit de la galerie de presse à Edmonton et partout ailleurs, depuis la zone des buts. Dans la LCF, la station radiophonique du football à Montréal est CJAD alors que la station francophone est tout simplement tolérée. Il ne faudrait pas oublier la fois où l'équipe de télédiffusion de Radio-Canada a fait le reportage d'un match à Winnipeg depuis un studio de 39 pouces de largeur, 39 pouces pour trois hommes cela fait « maigrichon » sur les bords.

La radio française, c'est vraiment ce qu'il y a de moins important. Depuis le mois de mai dernier, je fais régulièrement des interventions sur les ondes de CKVL sans recevoir de commentaires de la part de la direction des Concordes (!!!). En août dernier, je fais les mêmes commentaires en tant qu'invité à une émission de la station CJAD ; mais là, ce fut une toute autre histoire. Même si j'ai dit exactement la même chose qu'en français, le président de l'équipe n'a pas digéré mes commentaires. Comme résultat, le directeur-général de CJAD a reçu un appel téléphonique d'un Sam Etcheverry en colère et l'annonceur qui m'avait invité à son émission s'est trouvé, probablement par pur hasard direz-vous, un emploi dans une autre station de radio. Pourtant, je le répète, je disais la même chose en français mais en anglais c'était intolérable.

Comme suite à la réunion du mois de juin 1982 dont je vous entretenais plus tôt, j'ai écrit une chronique virulente dans le *Journal de Montréal* où je mentionais surtout le fait que cette réunion s'était déroulée strictement en anglais. J'ai osé écrire que le président de l'équipe, pourtant établi à Montréal depuis plus de 30 ans, ne comprend ni ne parle notre langue. Dès le lendemain, je suis invité à passer au bureau du président qui, pour une rare fois, avait pris connaissance de mon texte. « Est-ce que tu aimes ton travail, me demande-t-il ? Alors, tu devrais être plus gentil avec nous ». On me menace si j'ai bien compris. Mais pourquoi m'en faire, ce n'est pas la première fois que des menaces semblables me sont lancées après avoir écrit des textes sur le comportement de l'équipe face à l'élément francophone.

Aimeriez-vous vous faire dire « *the frogs in the back of the press box* » ? C'est pourtant ce que l'on a déjà dit aux journalistes francophones de Montréal lors d'un match qui se déroulait à Winnipeg. Lors de cet incident, il y avait quatre places pour les journalistes de l'étranger ; deux dans la première rangée et deux dans la seconde où l'on ne voyait pas le terrain. Naturellement, les deux anglophones ont eu les meilleures places dans la première rangée et les francophones se sont retrouvés en arrière. On n'a jamais vu le match. L'ancien propriétaire des Argonauts de Toronto, à

la suite de l'élection du gouvernement péquiste en 1976, avait promis, et il a tenu promesse, de maltraiter les journalistes francophones à l'occasion de leurs visites à Toronto.

Suivre les activités de la Ligue canadienne de football, c'est s'habituer à être un citoyen de deuxième classe, s'habituer au racisme, s'habituer à être traité par les dirigeants de la Ligue canadienne qui savent que vous êtes là mais ne savent pas pourquoi. Sauf qu'ils savent que vous êtes toujours dans leurs jambes. Peu importe ce que vous pouvez écrire ou dire, ça ne les intéresse pas. De toute façon qui pourrait être intéressé au football. Quand vous avez une nouvelle en primeur, on s'étonne, on ne comprend pas qu'un francophone ait « scoopé » un anglophone. En qualité de journaliste francophone suivant les activités de la Ligue canadienne, je me dois de protéger les intérêts de mes concitoyens. Pour ce faire, je me dois de parler politique comme, pour souligner l'absurde, je mentionnerai encore le « *toast to the Queen* » lors des réceptions durant la semaine de la coupe Grey. Quand le match de la coupe Grey se déroule à Montréal, on fait un « *toast to Canada* » à la place ; c'est plus poli.

C'est bizarre mais je suis beaucoup plus à l'aise à l'occasion du *Super Bowl*, le match de championnat du football américain, qu'au match de la coupe Grey. Au match du *Super Bowl*, je suis un journaliste parmi d'autres, alors qu'à celui de la coupe Grey, je suis le dangereux *frog* de Montréal. Dans la LCF, il faut malheureusement être craint pour être respecté. Je me sens beaucoup plus accepté au *Super Bowl* mais le gouvernement fédéral ne veut pas entendre parler du football américain à Montréal ; parce que ce serait dangereux pour la Ligue canadienne et pour l'unité canadienne. C'est un peu cela le football au Canada !

Un témoignage[1]

Réjean TREMBLAY

Le texte que j'avais préparé a été publié dans *La Presse* le 9 novembre 1982. Je vais donc être très bref.

Le français est considéré dans le sport professionnel, dans le hockey, dans le baseball en particulier, comme une anomalie. Le Québec, pour les Américains et les *Canadians*, est une anomalie qui ne devrait pas exister ; son existence provoque continuellement une foule d'emmerdements ; je suis même persuadé qu'au moins 80 pour cent des Américains sont tout à fait sûrs que les Chinois parlent anglais. Dans l'exercice de mon métier, on me demande la plupart du temps si le français est ma langue maternelle !

Dans notre milieu à nous, le français est perçu comme une anomalie qui provoque des frais supplémentaires. C'est le fait français qui oblige, par exemple, les dirigeants du Forum de Montréal à préparer un programme bilingue, afin de satisfaire les détenteurs de billets de saison les plus payants, de la même façon qu'il force les propriétaires des Expos de Montréal à engager des responsables francophones pour leur mise en marché, afin de réaliser plus de profits.

Cependant, le reste des activités se déroule uniquement en anglais. Les seules choses qu'on puisse obtenir en français, ce sont de mauvaises traductions des communiqués et des statistiques. Il n'est pas exagéré de dire que notre situation est typiquement coloniale. Malheureusement, un trop grand nombre d'entre nous ne s'en rendent pas compte. Cette situation de lutte pour le respect est quasi quotidienne, même ici à Montréal. Combien de fois, lorsque nous demandons d'avoir un texte en français, entend-on : « Ah ! mais Réjean, ça fait un bout de temps que tu parles anglais, on a seulement la version en anglais » ? C'est l'éternelle remise en question. C'est un combat qui devient fatigant, épuisant, parce qu'on lutte pour des symboles ; on ne se bat pas pour des droits, car quant à moi, obtenir les statistiques du hockey ou celles du baseball en anglais ou en français ne me dérange pas du tout. Je préfère même les recevoir en anglais, parce qu'elles sont mieux écrites ; très souvent la traduction française est mauvaise.

1. Texte remanié à la suite de la transcription de l'enregistrement.

Par conséquent, on défend des symboles lorsqu'on croit en une cause importante. Pour nous qui sommes sur la ligne de front, ces symboles ont pris, notamment depuis le référendum de 1980, beaucoup d'importance. Les conférences de presse qui ont lieu au Stade olympique se tiennent en anglais ; on nous concède bien du français, mais c'est « achalant », et cela semble l'être davantage depuis 1980 . . .

La période actuelle ne peut être comparée à celle du milieu des années 70, alors qu'on percevait le progrès du fait français. Lorsqu'à Vancouver, au cours d'un match de hockey, le couplet français de l'hymne national était hué, les journalistes de tout le pays s'émouvaient. Les ministres fédéraux réagissaient, de même que le président de la Ligue nationale de hockey. Des situations semblables, on en a aussi connues lors d'une partie de la coupe Grey à Toronto, en 1976. C'était, il ne faut pas l'oublier, peu de temps avant la victoire électorale du Parti québécois, au moment où tous les sondages laissaient voir la force de ce parti. En fait, ce qui pour nous chroniqueurs sportifs est important, c'est de sentir que l'ensemble des francophones du Québec appuie la législation linguistique et, par le fait même, nous appuie dans nos revendications.

La présence des francophones dans le hockey professionnel, ainsi que l'a fait ressortir l'exposé de Roger Boileau, est connue depuis longtemps par les journalistes sportifs. Si l'on prend la liste des 20 premiers compteurs de la Ligue nationale, nous comptons sept ou huit francophones ; si nous consultons le reste de cette liste, soit de 20 à 200, nous n'en retrouvons presque plus. Leur proportion n'est plus que de 7 ou 8 pour cent. En fait, seuls les francophones excellents peuvent évoluer dans la Ligue nationale comme un excellent nègre. Si l'on n'est qu'un bon nègre et qu'un bon Blanc soit aussi bon joueur, on prendra le Blanc, sauf, bien sûr, dans certaines villes à majorité noire comme Washington, où l'équipe de basket-ball engage des Noirs.

C'est exactement ce qui se passe au Québec en matière de hockey. À talent égal, on préférera un francophone. Ailleurs dans la Ligue nationale, à talent égal on engagera un anglophone, car il est plus facile de communiquer avec lui. Cette discrimination s'applique à tous les niveaux ; on la vit aussi avec les Européens, c'est tout à fait normal. Prenez la liste des 5 premiers compteurs de la Ligue nationale de ce matin et vous y retrouverez deux Tchèques et un Suédois. Il est évident que les dirigeants du hockey n'iront pas chercher des Suédois « ordinaires ». Des « bûcheux de puck », ils en trouvent déjà en quantité dans la Ligue nationale.

En définitive, mon message est simple : il y a une importante démobilisation au sein de la population. Ceux qui luttaient pour le fait français avant 1980 semblent s'être tus. Ce qui nous reste actuellement pour enrayer un retour en arrière, c'est une législation votée par un gouvernement démocratiquement élu. La Loi 101 est plus qu'un texte ; c'est une mentalité qui a imprégné toute notre vie. Cet acquis, nous devons le préserver à tout prix.

ATELIER 8

Le sport amateur et le français au Québec

Conférenciers : François HUOT, journaliste, revue *L'Entraîneur*
Anne GAGNON, Speedo Canada Inc.
Gérald SIMOND, directeur général, Association sportive universitaire du Québec

Animateur : François GODBOUT, vice-président, Association canadienne de tennis

Peut-on faire du sport amateur d'élite en français au Québec et au Canada ? Pourquoi si peu de Québécois font-ils partie des équipes nationales canadiennes : natation, ski, boxe, équipe olympique, etc. ? La méconnaissance de la langue anglaise est-elle un handicap sérieux pour les jeunes qui aspirent ou qui ont accès aux compétitions au plan canadien ? Peut-on s'intégrer dans une équipe nationale canadienne si on connaît mal l'anglais ? Qu'en pensent les athlètes et les entraîneurs ? Les meilleurs sont-ils toujours sélectionnés ?

Le sport amateur et le français : six ans après les jeux olympiques

François HUOT

Si on se fie uniquement aux questions présentées dans la liste officielle, il semble, pour cet atelier, qu'on ne veuille aborder ici qu'un seul aspect de la question du sport amateur et du français au Québec, celui de l'intégration des francophones dans le sport. Pour ma part, j'aborderai évidemment cette question, mais tenterai d'élargir la perspective.

Francophones et anglophones

Quand on pose ces questions :

— Peut-on faire du sport amateur d'élite en français au Québec et au Canada ?

— La méconnaissance de la langue française (n'aurait-on pas dû écrire « anglaise » ?) est-elle un handicap sérieux pour les jeunes qui aspirent ou qui ont accès aux compétitions sur le plan canadien ?

— Peut-on s'intégrer dans une équipe nationale canadienne si on connaît mal l'anglais ?

Ces questions, on ne peut que se les poser quand on a l'occasion de lire un article sur une suspension injustifiée ou sur le fait qu'un athlète francophone n'est pas sélectionné pour la participation à une compétition ou pour devenir membre d'une équipe nationale alors qu'il devrait normalement être retenu.

J'ai déjà eu l'occasion, avec un confrère journaliste, Denis Poulet, d'aborder de front cette question. Le résultat de notre recherche aboutit à un article publié dans *L'Actualité* de mai 1978 sous le titre « La grande tricherie ».

Nous avons découvert de nombreux cas où le « fair play » anglais se conjuguait mal avec l'essor, voire la suprématie dans certains cas, d'athlètes francophones. Concrètement, nous avons relevé :

1. des suspensions injustifiées,
2. des structures politiques absurdes favorisant l'écrasement de la représentation francophone au sein des fédérations sportives nationales,
3. des partis pris scandaleux dans la remise de certaines décorations ou l'obtention de certains honneurs,

4. un « soupçon » permanent contre les francophones au sein des comités chargés de préparer les délégations canadiennes aux grandes rencontres internationales.

Je ne prendrai qu'un exemple tiré de cet article !

> « Le handball est le sport où la discrimination affichée s'exerce le plus rudement. La Fédération québécoise compte 5 000 joueurs enregistrés, le reste du pays 1 500 seulement. La suprématie du Québec est telle, tant chez les hommes que chez les femmes, qu'il ne trouve de véritable compétition qu'en Europe.
>
> « Or, les membres de l'équipe nationale, formée à 90 p. cent de Québécois, nous l'avons dit, se sont vu retirer toute aide fédérale avant les jeux de 1976. Canada Game Plan est même allé jusqu'à mettre en doute l'intérêt d'inscrire une équipe !
>
> « Prétexte : l'équipe n'était pas suffisamment « représentative ». Or, cet organisme a aidé financièrement l'équipe de hockey sur gazon, un sport qui ne compte pas cent pratiquants réguliers au pays. Les membres de l'équipe, précisons-le, présentaient l'avantage de venir de la Colombie-Britannique. Heureusement, l'Association olympique canadienne décida que le Canada inscrirait des équipes dans tous les sports si les équipes se montraient déterminées à améliorer leurs performances.
>
> « Malgré la concentration du handball au Québec, cette province ne comptait, avant les jeux, qu'un seul représentant sur sept au comité exécutif de l'Association canadienne. Et les conflits entre le Québec et la direction nationale se produisaient autant sur le terrain que dans les bureaux. Jacques Goulet, directeur technique de la Fédération québécoise, raconte un incident qui en dit long :
>
> « C'était en 1976, à Toronto, lors du Championnat canadien. Frank Geulen, de Vancouver, président de l'Association canadienne, jouait pour la Colombie. Le Québec menait par 20 à 2 quand Geulen donna un violent coup de poing dans l'oeil d'un de nos joueurs. Le soir, lors d'un banquet, les joueurs du Québec refusèrent d'applaudir à l'arrivée de Geulen. Le représentant du gouvernement fédéral, le ministre John Munro, en profita pour faire un discours sur le manque de savoir-vivre des Québécois. »

On le voit, la lutte s'est faite à plusieurs niveaux . . .

Et en 1982 ?

Qu'en est-il aujourd'hui plus de six ans après la tenue des jeux olympiques de 1976 à Montréal ? Je dirais qu'il y a toujours des problèmes de la même nature que ceux évoqués à l'instant, mais qu'il convient de procéder à des affirmations plus nuancées.

Pour illustrer ceci, je prendrai deux exemples cités par Jo Malléjac dans sa dernière chronique publiée dans la *Revue de l'entraîneur*. Intitulé « Du rififi au Commonwealth », ce texte rendait compte de la façon dont certains athlètes ont été choisis . . . ou oubliés.

Rappelant que la sélection était effectuée par un collège d'entraîneurs et que ces derniers ont un penchant pour défendre les athlètes dont ils ont la responsabilité, Jo Malléjac citait les cas de Francine Gendron et d'Alain Metellus. Voici ce qu'il écrivait :

> « On comprend mal, par exemple, que la montréalaise Francine Gendron, spécialiste de demi-fond, ait pu être choisie, alors qu'elle n'est que 4e au 800 m et 3e au 1 500 m au pays. Grace Verbeek, qui l'a battue aux championnats nationaux au 800 m le 1er août à Ottawa et qui possède un meilleur chrono qu'elle (2'02"76 contre 2'03"32), restera raccommoder ses bas à Hamilton. »

Quant à Alain Metellus, notre chroniqueur indiquait ceci :

> « Pour vous dire comment Brisbane a perturbé les esprits, indiquons qu'au moment des décisions, le cas du jeune sauteur en hauteur Alain Metellus (Montréal international) a été mis sur la sellette, en dépit du fait qu'il avait un bond de 2 m 21 à son actif. Mais les « objecteurs » de conscience, qui reprochaient à Alain (17 ans) d'être trop jeunes (*sic*), n'ont pas sourcillé quand ils ont ajouté le nom de Brigitte Reidbittner sur la liste. Or Brigitte, qui a eu 27 ans le 22 septembre, sait bien elle qu'elle ne fait pas partie des 25 spécialistes mondiales qui ont franchi 1 m 90 ou plus cette année. Et pour cause, car, en dépit de tous ses efforts, elle n'a pas pu s'élever au-dessus de 1 m 84 cette saison.
>
> « C'était un peu gros tout de même. Mais heureusement qu'au moment où sa valeur était mise en doute, Alain sautait 2 m 20 aux jeux pan-am juniors. On ne pouvait plus l'accuser de réussir ses exploits « dans son jardin », ce qui fut dit hélas lors de la réunion du collège d'entraîneurs. Alain partira à Brisbane avec ses 2 m 21, ce qui constitue la 3e meilleure performance actuelle au Commonwealth. Et à 17 ans, c'est infiniment plus prometteur que s'il en avait 27. »

Qu'est-ce à dire ? Que les préjugés, les entorses à la justice ne sont pas l'apanage d'un seul groupe, même si l'on peut toujours affirmer que les structures actuelles feront que les anglophones seront toujours capables de mettre les francophones « à leur place » . . .

Veut-on des exemples ? Bien qu'il n'y ait pas de statistiques précises sur les phénomènes, il est clair que les postes d'officiels et d'entraîneurs sont raflés par les anglophones qui, ainsi, profitent des avantages matériels (voyages, subventions) liés à ces fonctions. N'oublions pas non plus que la carrière d'un entraîneur et, surtout, d'un officiel peut durer de nombreuses années, ce qui explique la constitution de chasses gardées anglophones.

Oh ! on ne peut pas toujours affirmer qu'il y a complot, car il y a des facteurs historiques, culturels et politiques (comme le refus du Québec de participer au programme national de certification des entraîneurs) qui peuvent expliquer une sous-représentation des francophones.

C'est vrai. On pourrait même reprocher aux francophones de trop attendre que tout leur soit servi sur un plateau d'argent. Ainsi de la situation de l'emploi au bureau administratif des fédérations sportives canadiennes : plusieurs fédérations auraient fait des pieds et des mains pour engager un francophone, mais n'auraient pas réussi à convaincre un francophone d'accepter le poste et de déménager à Ottawa...

Et d'un autre côté, on a l'exemple de plusieurs fédérations où, lorsque les francophones ont décidé de prendre les choses en main, la situation a changé considérablement en faveur des francophones et du français.

Que conclure de tout ceci ? D'une part, que les choses, dans ce domaine, ne sont pas aussi mauvaises qu'elles semblent l'être quelquefois ni qu'elles ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être.

D'autre part, qu'il est impossible d'émettre des jugements généraux, qu'il faut juger cas par cas de l'attitude des personnes et des structures.

Ainsi, selon l'esprit d'une équipe, la situation familiale et économique de l'athlète, l'entraîneur en place, la psychologie propre de l'athlète francophone, sa connaissance de l'anglais, il lui sera possible ou impossible de s'intégrer harmonieusement dans une équipe nationale canadienne.

Inutile de spécifier que lorsqu'un athlète doit déménager dans une autre province, le problème est davantage compliqué car il s'agit dès lors non plus seulement d'un engagement sportif supplémentaire mais d'un changement de culture. Telle est la véritable donnée du problème . . .

Et au Québec ?

Je voudrais maintenant aborder de façon succincte quelques aspects du sport amateur et du français au Québec.

Il n'y a pas, malgré le nombre important de fédérations sportives et les moyens importants dont elles disposent, un magazine ou journal les unissant, servant de lieu de rencontre, de débat, d'information. Alors que la presse spécialisée est en pleine explosion en termes d'augmentation du nombre de titres et de la qualité de ceux-ci, le monde du sport amateur n'a pas réussi à se donner un tel instrument, que des organisations et organismes beaucoup moins puissants ont pourtant réussi à mettre sur pied.

Présentement, le seul magazine francophone lié directement au sport amateur est *La Revue de l'entraîneur* qui, tel que le laisse supposer son appellation, est destiné à une clientèle bien précise.

Par rapport au rayonnement du français, ce magazine présente une trajectoire intéressante : d'abord constitué de simples traductions de textes anglais, ce magazine est depuis maintenant un an et demi administré, écrit, imprimé au Québec. De fait, la revue de l'entraîneur est totalement différente de son équivalent anglais, *Coaching Review*. Pour ma part, je crois que l'initiative de l'Association canadienne des entraîneurs, qui édite *La Revue de l'entraîneur*, mériterait d'être transposée dans d'autres domaines.

Car l'un des avantages de ce nouveau type de fonctionnement est la disparition du caractère hybride, voire médiocre, que l'on rencontre dans de nombreuses publications bilingues ou dans celles qui ne sont que de simples traductions. La bureaucratie fédérale accouche régulièrement de ce genre de publications qui nous donnent quelquefois l'envie d'aller lire le texte anglais pour bien comprendre la nature exacte des propos présentés.

Et dans le domaine du sport amateur, il y a légion de ces publications (documents techniques, chartes de fédérations, livres verts, blancs, etc.). Il y a même un périodique du nom de *Champion* qui est « champion » dans la pauvreté de la langue où, derrière le français, se profile la langue anglaise.

Un dictionnaire ou une encyclopédie québécoise des sports

Il y a environ un an paraissait, dans la collection des « Robert », un *Dictionnaire des sports* contenant, en plus des définitions de mots, des informations relatives aux règles de jeu. Ce dictionnaire n'est pas distribué ici volontairement, parce que les sports les plus populaires d'Amérique du Nord — hockey, football, baseball — sont à peu près inconnus en Europe. Et, réciproquement, parce que les sports européens les plus populaires ou sont joués ici selon des règlements différents ou emploient des mots inutilisés ici quand ils ne sont pas tout simplement combattus puisqu'il est fréquent que nous utilisions ici un mot français alors que les Français emploient le terme anglais.

Bref, la sagesse linguistique et, sans aucun doute, commerciale, l'a emporté . . . Mais nous n'avons toujours pas de dictionnaire des sports. Pourquoi ne pas en faire un, ou mieux, produire une encyclopédie des sports ?

Il serait intéressant et utile de produire une telle oeuvre : non seulement la langue y gagnerait en étendue, donc en profondeur, mais la connaissance même des sports s'en trouverait approfondie. Combien pauvres sont quelquefois la description et les analyses techniques en raison de la pauvreté du langage, phénomène dont on peut se rendre compte lorsqu'on suit un match sportif . . . à la télévision anglaise.

Ce dictionnaire ou cette encyclopédie qui devrait regrouper, par exemple, les mots propres à un sport ou à un ensemble de sports, ne pourrait qu'avoir un effet d'entraînement : le journaliste, le commentateur ne pourraient rester « indifférents à un terme décrivant une autre particularité du jeu. La désignation par un mot précis de chacun des gestes fondamentaux d'un sport permettrait ensuite de mieux les repérer, les distinguer, les isoler de la chaîne dans laquelle ils se confondaient et les empêchaient d'obtenir une « individualité ».

Un exemple : quand un commentateur saura qu'il y a sept ou huit façons possibles de freiner brusquement en patin à glace, il pourra par la suite les analyser et, ensuite, en parler.

Cet ouvrage devrait contenir une partie alphabétique et, si c'est une encyclopédie, traiter de l'histoire des sports, des règlements, des gestes techniques, des principales règles d'entraînement.

On le voit, il s'agit d'un travail colossal qui soulèverait certainement de nombreuses polémiques puisqu'il existe souvent plusieurs mots pour désigner une même réalité (v.g. entraîneur, pilote, instructeur, *coach*) et qu'il y a différentes écoles de pensée relativement, par exemple, à l'emprunt de mots à la langue anglaise.

Au cas où toutes ces questions de langue et de vocabulaire vous intéresseraient, je me permets de vous suggérer la lecture d'un article de Stanley Aléong paru dans *La Banque des mots* (n° 20, 1980, pp. 195-212). Intitulé « Histoire du vocabulaire québécois du hockey sur glace », cet article se termine par ces mots :

> « Il existe de toute évidence un noyau de termes remontant aux origines mêmes du sport au Québec et qui constituent une sorte de patrimoine lexical transmis ou plutôt reproduit à travers les décennies. »

Bref, il s'agit ici d'un patrimoine qui a la particularité d'être encore bien vivant. D'où la difficulté évoquée à l'instant de faire des choix entre des mots et des idéologies linguistiques différentes. Mais il ne faut pas craindre de créer des précédents, surtout quand il s'agit de produire un instrument de travail qui sera utilisé par des multiplicateurs qui possèdent une large audience. Le français du Québec ne pourrait qu'y gagner.

Un point de vue

Anne GAGNON

Le nombre d'athlètes de pointe francophones subit l'influence de différentes forces.

À la base, le facteur temps est une influence majeure. Ce n'est seulement que récemment qu'il a été possible pour la population de se joindre à des clubs sportifs de ville ou de quartier. Les cercles fermés des organisations sportives connues dans le passé ont causé une discrimination sociale. Monsieur Tout-le-Monde ne pouvait pas s'inscrire au « club ». L'amélioration et la multiplication des installations sportives, influencées par la venue des jeux olympiques de 1976, ont permis aux citoyens à revenus inférieurs de s'initier à de nouveaux sports dans la majorité des cas ; ces citoyens sont de langue française. Nous sommes ainsi au centre d'une lente évolution du milieu sportif et de ce qu'il a à nous offrir.

Avant d'observer le nombre de réussites dans le milieu sportif québécois, il faut considérer la participation générale. Nous avons ici au Québec quelques-uns des meilleurs joueurs de hockey au monde, pourquoi ? Tout simplement parce que le hockey fait partie intégrante de la vie quotidienne de la population canadienne-française. La société québécoise, supportée par les valeurs familiales, accepte que ses membres pratiquent notre sport national. On rêve de vedettariat avant même de pouvoir patiner. Où donc va la mentalité compétitive des sportifs amateurs ?

Le sport amateur est souvent très individuel et demande des efforts qui ne sont pas toujours supportés par la population. L'effort devient ainsi beaucoup plus difficile lorsque l'athlète doit se détacher de la vie familiale pour poursuivre son but. Le support de la famille devient la seule ancre de l'athlète : si support il y a. Qui veut encourager un enfant de 10 ans à nager 4 heures par jour et à se lever aux petites heures du matin pour se rendre à la piscine en pleine tempête de neige ? C'est un peu fou, mais si la natation faisait partie intégrante de la vie normale, il n'y aurait pas de problème.

L'athlète doit ainsi devenir un problème ou simplement une exception dans son milieu. Cette position n'est pas toujours bien vue dans notre société francophone québécoise. On aimerait bien recevoir les honneurs mais on ne veut pas les cicatrices. Le laisser-aller qui est si souvent chronique chez certains n'encourage en rien l'esprit compétitif qui doit à tout moment guider l'entraînement et la vie quotidienne des athlètes.

Réussir dans un sport amateur veut souvent dire rejeter une partie de la mentalité qui nous entoure. Nombreux sont ceux qui l'ont fait et qui ont bien réussi. Ce n'est souvent qu'après leur succès que leur entourage a reconnu leurs efforts.

Voici quelques-unes des vedettes du sport québécois :

Jojo Carrier : nage synchronisée ; Sylvie Fortier : nage synchronisée ; Gaétan Boucher : patinage de vitesse ; Johanne Falardeau : badminton ; Francine Gendron : athlétisme ; Claude Ferragne : athlétisme.

Ces athlètes se sont intégrés à la vie compétitive québécoise, canadienne aussi bien qu'internationale.

La langue française est très rarement utilisée lors de rassemblements sportifs internationaux. Les francophones membres des équipes nationales doivent s'intégrer au groupe en laissant le français de côté. Les communications se font en anglais et se transforment en jargon du sport. Il est même commun de rencontrer des athlètes francophones qui utilisent ce même jargon entre eux. Les termes techniques ne sont souvent connus qu'en anglais et les entraîneurs n'en connaissent pas plus.

Cependant il est à considérer qu'avec la lente évolution que nous connaissons présentement dans le monde du sport amateur, le vocabulaire français devrait lui aussi se répandre. De nombreuses cliniques sont maintenant organisées à l'échelle du Québec et le vocabulaire exact y est souvent transmis pour enseignement futur.

La popularité du français dans le sport amateur varie souvent d'un sport à l'autre. Les traditions veulent qu'au Canada la natation et le tennis soient davantage anglicisés, alors que l'athlétisme et l'escrime se veulent plus français. Certains sports ont su mieux utiliser notre langue maternelle.

Comment franciser le sport ? Tout simplement en l'enseignant en français. Les cliniques et les conférences d'entraîneurs sont les moyens les plus directs de rejoindre les athlètes. Les médias sauront renseigner la population sur les temps de passage, plaques de touches, etc. Il faut quand même changer la mentalité avant de vouloir enseigner un nouveau vocabulaire.

Pour répondre aux questions concernant le sujet :

Oui il est possible de faire du sport amateur d'élite au Québec, mais difficilement au Canada.

Peu de membres des équipes nationales canadiennes sont de langue française parce que la mentalité québécoise se prête difficilement à la compétition individuelle.

Quiconque désire s'intégrer au niveau national ou international de compétition réussira si la volonté de vaincre y est, qu'il soit francophone ou anglophone.

Les meilleurs seront sélectionnés

Gérald SIMOND

Avant de répondre aux diverses questions soumises à cet atelier, il serait utile, je crois, de dire quelques mots sur la situation des organismes de régie du sport amateur au Québec au début des années 60.

À cette époque, la très grande majorité des organismes de sport amateur du Québec étaient des filiales ou des divisions des associations ou des fédérations sportives canadiennes. Ces organismes québécois, dont certains avaient été créés au début du siècle, étaient dirigés pour ainsi dire à cent pour cent par des Québécois anglophones.

C'est ainsi que j'ai siégé au conseil de la *Quebec Track and Field Association* que le statut juridique définissait comme une *filiale* de l'organisme canadien. De 1961 à 1964, seulement deux ou trois des quinze membres que comptait le conseil étaient d'expression française. Inutile de dire que toutes les communications écrites ou parlées étaient en anglais. J'ai constaté la même chose à la *Canadian Amateur Ski Association — Quebec Division* bien que plus de cinquante pour cent des membres du conseil aient été francophones.

On ne saurait cependant blâmer les dirigeants de l'époque. Était-ce leur faute si peu de Québécois s'engageaient dans leur association après avoir quitté la compétition. À la décharge de ces derniers, il faut reconnaître que les structures de l'époque étaient peu invitantes.

C'est en 1967 ou en 1968 que s'est amorcée la prise en main des organismes de régie sportive par des Québécois francophones. La création du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et la tenue des Jeux olympiques à Montréal ont accéléré le processus de francisation. Aujourd'hui, à part certains sports de popularité marginale tels que le cricket ou le rugby, toutes les associations et fédérations sportives du Québec sont dirigées par des francophones. Les statuts et règlements de ces organismes sont rédigés en français. Leur statut juridique est établi selon les lois du Québec et la relation avec les fédérations canadiennes s'inscrit dans la pyramide des structures du sport international : fédérations internationales — fédérations nationales — fédérations régionales.

Il est intéressant de noter que la langue française est demeurée la langue la plus utilisée au niveau des grands organismes internationaux de sport amateur. Mais peu de Canadiens (et encore moins de Québécois) sont présents dans ces organismes.

L'influence canadienne dans le sport international se limite aux organisations de sport panaméricaines et du Commonwealth où le rôle des Québécois est pratiquement inexistant.

Sur le terrain, la situation a également complètement changé au cours des quinze dernières années. Les athlètes, les entraîneurs, les instructeurs, les responsables d'équipes ou de clubs sont en très grande majorité d'expression française. À la question « peut-on faire du sport amateur d'élite au Québec ? » je répondrai oui, sans l'ombre d'un doute. Si voilà vingt ans la langue pouvait être un obstacle pour le Québécois qui voulait accéder au sport d'élite, ce n'est plus le cas. Disons que c'est plutôt une question de mentalité et de ressources. Ainsi, un athlète des provinces anglophones peut plus facilement s'absenter de son travail ou être dispensé de ses cours à l'école ou à l'université pour participer à une compétition nationale ou internationale qu'un athlète québécois. Il y aurait toute une éducation à faire du côté des dirigeants d'entreprises, des professeurs et des administrateurs.

Nos jeunes athlètes trouvent au Québec les structures d'accueil qui leur permettront de se développer dans le sport de leur choix et ce dans presque toutes les régions. Pour la poursuite de l'excellence, on trouve les ressources humaines et des installations dernier cri dans les grands centres. Dans la plupart des sports, la participation aux championnats canadiens et aux épreuves de qualification pour les grands événements internationaux ne pose pas de problème majeur qui soit relié à la langue.

Si le problème se pose, c'est à la phase suivante, soit à l'occasion de la sélection des équipes nationales. Il appartient en fait aux fédérations canadiennes de former des équipes représentatives pour les divers championnats du monde ou pour les grands tournois internationaux. Pour les Jeux olympiques par exemple, cette responsabilité échoit au comité olympique canadien qui, à partir des standards établis par les fédérations internationales, détermine la composition des délégations canadiennes.

Il faut bien admettre que la situation minoritaire du Québec au sein de ces diverses instances canadiennes ne favorise guère l'athlète québécois. Mais cette situation n'est pas unique. Le même problème existe en Belgique (Flamands et Wallons), en Suisse (Suisses allemands, français et italiens), pour ne citer que deux cas.

On ne peut naturellement pas généraliser car ce qui vaut pour un sport ne s'applique pas pour d'autres.

— Les sports dont la popularité ou le niveau de développement est plus avancé au Québec qu'ailleurs au Canada, par exemple le handball et l'haltérophilie, comptent plus d'athlètes sur les équipes nationales venant du Québec que des autres provinces.

— Les sports individuels dont les performances sont mesurables, par exemple l'athlétisme et la natation (donc où c'est le résultat qui compte), sont autant à la portée des athlètes d'expression française que des autres. On doit cependant déplorer par-ci par-là des cas de favoritisme lors de la sélection. En principe, la question de la méconnaissance de l'anglais ne devrait pas être un handicap dans ce genre de discipline vu que durant l'exécution de la performance, l'athlète est seul face à ses adversaires.

— Les sports dont la performance se juge par appréciation, par exemple la gymnastique et le patinage artistique, ne devraient en principe pas empêcher qu'un athlète québécois francophone se signale même s'il ne parle pas du tout l'anglais puisque là encore, il est jugé pour l'exécution de sa performance et qu'il est également en face ou à côté de ses adversaires.

— Il en va tout autrement dans les sports d'équipe, par exemple basketball ou volleyball. L'esprit d'équipe, la compréhension des stratégies de jeu, les relations entre joueurs en cours de partie nécessitent que tous les membres d'une équipe se parlent, se comprennent et puissent comprendre les instructions de leur entraîneur. À l'exception du handball, la loi du nombre défavorise nos athlètes francophones. Il arrive que des équipes nationales aient deux entraîneurs dont un d'expression française (ex. l'équipe olympique de hockey 1984). Pour les sports collectifs, la connaissance de l'anglais, à valeur égale, est un atout.

D'une manière générale, la méconnaissance de l'anglais ne devrait pas être un handicap pour les athlètes québécois francophones qui désirent accéder aux équipes nationales. Compte tenu des structures du sport amateur canadien, il restera toujours des difficultés de représentativité qui font que la valeur de nos athlètes francophones ne pourra pas toujours être défendue efficacement.

Les instances du sport québécois devront certainement chercher une plus grande implication de leurs dirigeants aux niveaux national et international où la connaissance de l'anglais est indispensable.

Quant à la question « Peut-on s'intégrer dans une équipe nationale canadienne si l'on connaît mal l'anglais ? » plusieurs athlètes québécois pourraient témoigner d'expériences aussi variables que variées. En 1970, alors que je dirigeais la délégation canadienne aux Jeux mondiaux universitaires qui se déroulaient à Turin, en Italie, je peux vous dire que les membres de l'équipe de basketball, composée uniquement d'anglophones, recherchaient la compagnie des athlètes québécois grâce auxquels ils pouvaient communiquer plus facilement avec les Italiens et les autres athlètes de pays francophones. Pour leur part, les athlètes québécois qui ne parlaient que très peu l'anglais parvenaient à communiquer avec des athlètes anglais, américains, etc. grâce à l'aide de leurs camarades Canadiens anglais. De mon côté, j'avais insisté pour que le personnel d'encadrement (médecins, soigneurs, etc.) puisse parler français afin de faciliter au maximum les rapports avec les organisateurs italiens plus à l'aise en français qu'en anglais. Il m'apparaissait indispensable que les relations entre les équipes et les organisateurs soient faciles et efficaces. Les faits m'ont donné raison et cette expérience fut appréciée de toute la délégation.

Il est évident que de telles situations ne peuvent se vivre lors des Jeux panaméricains ou des Jeux du Commonwealth, ceux-ci se déroulant dans un contexte totalement anglophone. Mais dans le cas des différents championnats du monde, coupes du monde et autres grands tournois internationaux qui se déroulent pour la plupart dans les pays européens, la méconnaissance de l'anglais peut être un handicap pour l'équipe canadienne. Je peux affirmer toutefois que pour les relations avec les athlètes

européens et les contacts avec les gens du pays où a lieu la compétition (s'il s'agit d'un pays européen), parler français n'est certainement pas un handicap mais serait plutôt un atout.

Alors, aux jeunes qui se retranchent parfois derrière l'excuse un peu trop facile « À quoi bon tenter d'aller plus loin, je ne parle pas l'anglais, je ne ferai donc jamais partie de l'équipe nationale », je réponds : La performance ne s'exprime ni en anglais, ni en français, ni en russe, ni en allemand et pas plus en japonais qu'en chinois. La performance, c'est le résultat chiffré des efforts de l'athlète, de sa volonté d'être parmi les meilleurs et ce sont **les meilleurs** qui seront sélectionnés.

ATELIER 9

La télévision et le français au Québec : aspect linguistique

Conférenciers : Henri BERGERON, Radio-Canada
Denis DUMAS, Département de linguistique, Université du Québec à Montréal

Animateur : Mathias RIOUX, animateur C.K.V.L.

Il y a trente ans la télévision française prenait son essor en Amérique. Une nouvelle ère de la communication débutait, notre façon de vivre allait être modifiée. La qualité de la langue diffusée par ce médium a souventes fois été contestée. Quel souci de la langue a-t-on à la télévision ? Désire-t-on être le reflet des usages québécois ou pratique-t-on certains modèles prédéterminés ? Quelle influence a la télévision sur la langue des jeunes ?

M. Jacques Laurin, professeur à la C.E.C.M. et animateur au réseau T.V.A., a aussi participé à cet atelier. Il ne nous a cependant pas remis de texte.

La télévision et le français : après 30 ans

Henri BERGERON

Quatre questions nous sont posées au cours de cette séance du congrès *Langue et Société*. Quatre questions auxquelles je vais tenter de répondre le plus succinctement possible en faisant appel aux souvenirs et aux impressions que me laissent les trente années vécues en plein coeur de ce médium.

Il y a trente ans, en effet, quelque trois cents femmes et hommes, venant de tous les métiers et professions de notre société, réunissaient leurs efforts pour constituer ce qui devait devenir le plus puissant médium de communication de notre milieu. La télévision prenait son essor chez nous le 6 septembre 1952. Gens de la radio, du théâtre, du cinéma, artistes-peintres, décorateurs, éclairagistes, maquilleurs, etc., se rencontraient pour mettre sur pied l'agent de mutation par excellence de notre collectivité. Ces artisans de la première heure étaient pour la plupart issus de notre milieu et étaient bien déterminés à faire du nouveau médium un outil culturel de bonne trempe, capable d'assurer l'émancipation de notre peuple dans les divers domaines de son activité. À relire les discours de ceux qui devaient assurer la direction de la télévision naissante, durant la période préparatoire à son avènement, on se rend bien compte qu'ils prévoyaient, jusqu'à un certain point, l'impact qu'elle exercerait sur notre groupe humain encore passablement refermé sur lui-même. Huit ans plus tard commençait ce qu'on a appelé la Révolution tranquille, qui ne fut pas aussi tranquille qu'on le laisse croire et qui fut déterminante dans l'orientation que devait se donner le Québec.

Il est très évident que le souci de la langue fut très grand au début de la télévision ; à ce point qu'on osait à peine y jouer des oeuvres de chez nous, les classiques répondant mieux aux aspirations de notre mentalité élitiste de l'époque. Il faut dire que ce nouvel outil de communication de masse était largement tributaire de ce qui se faisait au théâtre et à la radio. Les radio-romans et les émissions de variété étaient à peu près les seules à permettre l'utilisation du langage québécois authentique, car en tout autre domaine l'épuration était de rigueur et n'étaient admis au sacro-saint de la communication que ceux qui parvenaient à maîtriser une certaine façon de dire qui n'a d'ailleurs jamais été très bien précisée.

Mais les contrôles qu'on exerçait sur ce qui passait à l'antenne de la radio, avant la télévision, ne répondaient pas qu'à des soucis de langage. Les règlements du bureau des gouverneurs de Radio-Canada exigeaient que même les interviews soient écrites et approuvées avant de passer à l'antenne. En passant, le mot interview était au masculin à l'époque. Il s'est féminisé plus tard à la faveur du mot « entrevue » ! On

peut donc dire que le langage spontané, l'improvisation véritable, était peu ou pas pratiqué avant l'avènement de la télévision. Nous en étions d'ailleurs à l'ère de la magistralité où il était défendu de parler à peu près partout, sauf à la maison, et encore là, le « tais-toi-mange-ta-soupe » était grandement utilisé.

La langue de la radio, aux tout débuts, fut proclamatoire et pompeuse ; c'est la technique qui lui imposait de l'être, en grande partie à cause de ses lacunes. Plus les microphones et la transmission se perfectionnèrent, plus la parole familière et intime put s'installer. Avec la télévision, une ère nouvelle commençait donc, puisque l'image suggérait une approche plus près de la réalité quotidienne. Le communicateur professionnel devait assouplir sa projection et son débit et était plus souvent appelé à improviser.

Le premier téléjournal que j'ai donné, pendant les deux premières années de la télévision, en voix hors-champ, tenait davantage des actualités françaises du cinéma et du radio-journal que de la formule plus familière et plus chaleureuse que nous retrouvons aujourd'hui. La langue était donc plus rigoureuse, plus littéraire, plus près de la norme. Tous ceux qui travaillaient dans le milieu n'avaient vraiment pas le choix ; ils devaient se soucier de leur langage. Cela donnait souvent des scènes cocasses où, le microphone à peine fermé, le joual le plus pur revenait au galop. La dualité langagière était monnaie courante.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je serais porté à croire qu'un tel souci de bon langage et surtout de langage efficace existe chez les communicateurs de notre télévision, tant à Radio-Canada qu'ailleurs. Je serais porté à croire que c'est plutôt par défaillance personnelle, par un manque de préparation adéquate que certains annonceurs, animateurs, interviewers ou journalistes commettent des erreurs de langage grossières et agaçantes à la longue. Par contre, dans d'autres domaines, certains ont fait de leurs lacunes le principal outil de leur personnalité et exploitent en quelque sorte un langage populaire à outrance. Il faut préciser que des fantaisistes du genre existent dans tous les pays du monde et contribuent principalement à souligner les travers langagiers de leur milieu. Chez nous, leur altération de la langue est prise au sérieux et imitée. Une trop grande utilisation de leurs services pourrait à la longue nuire à l'efficacité d'expression de notre collectivité.

Le souci de la langue, d'un langage efficace, préoccupe certes nos gens de communication à la télévision comme à la radio, mais un manque déplorable de formation en ce sens est évident. J'en prends à témoin les nombreuses demandes qui me sont personnellement formulées pour suivre des cours en communication orale. C'est peut-être grâce à ce mot magique « COMMUNICATION » que nous en arrivons d'ailleurs à faire la preuve, pour les esprits les plus réfractaires, que la langue demeure le premier outil de la communication et que si l'on veut posséder cet outil, posséder en somme sa langue, il faut la prendre en l'apprenant.

La deuxième question qu'on nous pose ce matin est un piège. Certains croient, et ils sont peut-être moins nombreux qu'on le pense, que pour vivre pleinement la réalité québécoise il faille nécessairement s'exprimer en utilisant le langage du terroir avec sa phonétique propre et ses expressions savoureuses. Nombre de téléromans les font revivre avec tant d'ardeur que nous finirions par croire que ce devrait être là notre façon de parler partout au Québec. Ces fresques anciennes ou même actuelles, se

déroulant loin des grands centres ou dans des milieux très particuliers, ont le mérite de permettre un rafraîchissant retour aux sources de la vie de nos ancêtres ou de la vie à la campagne. Néanmoins elles entretiennent dans les esprits une sorte d'exclusion du monde qui nous entoure, avec son dynamisme de la fin du XX^{e} siècle, et éloignent de notre pensée la précarité de notre existence de francophones en Amérique du Nord. Les gens d'expression que sont les romanciers, les poètes, les auteurs de téléromans auront toujours le loisir de puiser dans notre folklore, mais les gens de communication que sont les animateurs, interviewers, présentateurs, journalistes, nouvellistes et chroniqueurs s'en tiennent en général à l'expression des réalités anciennes et nouvelles dans une langue très actuelle et teintée du dynamisme de l'âge des ordinateurs. Nous n'en sommes plus à labourer les champs avec des socs de bois. Le souci des animateurs, d'après les nombreux témoignages que je reçois de plusieurs d'entre eux, c'est d'exprimer nos réalités avec efficacité, avec les nuances qui s'imposent, dans un langage qui respecte le plus possible les mécanismes de notre langue. Si les Américains se sont donnés un langage bien à eux, efficace, nuancé et précis en utilisant l'anglais, il n'y a aucun doute que nous pouvons faire de même avec le français.

La troisième question : pratique-t-on certains modèles prédéterminés ? Ici, un petit historique serait bien utile pour nous remettre en tête, et surtout dans l'oreille les sonorités d'autrefois. Il suffit d'écouter de vieux enregistrements pour nous rendre compte que nous sommes tributaires non pas d'une seule façon de parler le français mais de plusieurs. Il n'y a pas que mes ancêtres québécois de vieille souche qui ont influencé ma façon de dire, de m'exprimer. Il y a aussi mes ancêtres auvergnats venus beaucoup plus récemment au pays. De nombreux animateurs, comme moi, doivent leur carrière, en bonne partie, à leur ascendance européenne relativement proche, à des parents québécois vigilants en matière de langue, à des éducateurs qui avaient le constant souci d'utiliser le terme juste, de donner à la génération suivante un vocabulaire qui dépasse le petit quotidien. Les plus grands projets se formulent en paroles, les plus grandes réalisations aussi. Pour vanter les mérites de la télévision à ses débuts, on répétait qu'une image vaut dix mille mots (comme les Chinois se sont plus à le dire bien avant nous). Mais aujourd'hui, après trente ans de télévision, nous pouvons dire qu'il faut souvent dix mille mots pour expliquer certaines images, que l'image n'a pas tué la parole et que l'ordinateur parlera la langue que nous lui apprendrons.

Quant à la quatrième question, je crois y avoir à peu près répondu tout du long de cet exposé. La télévision exerce effectivement une très grande influence sur les jeunes et je souhaiterais qu'ils prennent l'exemple sur les dizaines et centaines de jeunes et de moins jeunes animateurs, journalistes, interviewers, présentateurs, etc. . . . qui se découvrent un peu plus chaque jour des moyens nouveaux de se libérer dans leur expression en approfondissant la technologie de la parole.

Les fonctions linguistiques de la télévision

Denis DUMAS

Pour parler des fonctions linguistiques générales de la télévision, j'aimerais rappeler au départ une distinction qui devrait s'imposer par son évidence même.

Premièrement, le langage est déjà — par définition — un ensemble complexe de conventions de contenu et de forme qui portent, dans chaque langue en particulier, sur les mots réels ou seulement possibles, sur les constructions de phrase, sur les sens des mots et des phrases, et sur les prononciations que ces mots et ces phrases sont susceptibles de recevoir.

Deuxièmement — et c'est au fond tout ce qui nous intéresse directement ici — l'exercice du langage dans la vie réelle est soumis en outre à toute une série de conventions tout aussi complexes, mais qui elles, au contraire des premières qui sont proprement linguistiques, sont par nature des conventions d'origine sociale.

Ces conventions ont pour fonction essentielle d'instaurer une hiérarchie entre les différents usages de la langue et font que ces usages, au même titre que les autres produits de la culture (que ce soit le vêtement ou la coiffure, les manières à table, la posture corporelle, la démarche ou la gestuelle, et le comportement en général), prennent valeur de symbole et se trouvent de ce fait soumis au jugement social quant à leur conformité relative par rapport à ces conventions : on peut, on doit ou on s'abstient de dire telle ou telle chose de telle ou telle façon selon les circonstances, exactement de la même manière que quelque chose « se fait » ou « ne se fait pas » selon les circonstances.

Les critères qui appuient de tels jugements de valeur ont beau être entièrement arbitraires, ils ont valeur de fait plus ou moins accompli, et il faut bien les prendre globalement comme un état de fait, sous peine de remettre globalement en question la structure de la société.

Mais quelle est au juste la portée de ces constatations sur l'usage de la langue que fait la télévision ? Elle touche à mon sens aux trois points suivants : la vocation linguistique de la télévision, la place qu'elle fait à l'ensemble des variétés de la langue, et finalement sa valeur d'exemple.

***

À cause de sa fonction d'instrument de diffusion de masse, et à cause de la place privilégiée qu'elle occupe en tant qu'institution politique, économique et culturelle, la télévision a parmi ses mandats implicites autant qu'explicites de véhiculer de façon

exemplaire la langue normative, cette variété officielle et prestigieuse de la langue qui est imposée à tous les locuteurs par l'ensemble des institutions.

Ce n'est donc pas un hasard si on en donne toujours comme modèle « le style Radio-Canada », c'est-à-dire le type de langue d'exposition caractéristique de la lecture des informations et des présentations formelles.

Sommairement, on peut donner à cette variété officielle de la langue les principaux caractères suivants ; elle vise à être

— **descriptive :** en écartant non seulement toute manifestation d'expressivité, mais jusqu'à toute intervention quelle qu'elle soit de la part du sujet. Par exemple, elle utilise presque exclusivement la troisième personne grammaticale, beaucoup de tournures dites impersonnelles, et évite de manière impérative tout effet de connotation dans le choix des mots et des constructions de phrases. Paradoxalement, d'ailleurs, elle est ainsi entraînée à favoriser parfois des euphémismes dont la valeur descriptive n'est pas toujours évidente, par exemple « centre carcéral » ou «établissement de détention » pour dire simplement *prison*, ou encore «site d'enfouissement sanitaire » pour dire simplement *dépotoir*.

— **univoque :** un mot et un seul, toujours le même, pour tel fait ou situation, exploitation systématique de la phrase déclarative avec l'ordre sujet, verbe, complément, et prononciation uniforme sans variations dues au contexte.

— **exhaustive :** elle a pour objectif de délivrer un message explicite en tout, sans laisser au contexte ni à la situation la responsabilité de fournir certains éléments d'information nécessaires à l'interprétation mais qui pourraient rester sous-entendus s'ils sont effectivement partagés. C'est une exigence comme celle-là qui peut donner naissance à des mythes aussi vivaces que le mythe de la « phrase complète ». «Dans l'armoire. » est pourtant bien une phrase parfaitement « complète » quand on sait qu'en tant que réponse, elle reprend justement, mais de façon implicite, sous-entendue, les termes mêmes de la question.

— **non redondante :** elle tolère mal la redondance, surtout quand celle-ci se manifeste par la répétition exacte de la forme. « Les libéraux conservent leur avance . . . » passe très bien l'épreuve, mais on préférera nettement « Les conservateurs gardent leur avance » à « Les conservateurs conservent . . . ».

— **uniforme :** au point de vue stylistique, elle n'admet pas le mélange des genres ; au point de vue phonétique, par exemple, elle se démarque par la régularité presque métronomique du débit, et la faible étendue du registre mélodique de l'intonation. En un mot, elle est pour ainsi dire « d'humeur égale ».

Par opposition aux autres usages de la langue, il s'agit donc comme on le voit bien d'une variété relativement savante et relativement artificielle, à tendance fortement fixiste, un peu comme les mathématiques où deux et deux font toujours et invariablement quatre, sans égard aux réalités changeantes de la vie.

Mais c'est surtout un ensemble d'accidents historiques qui font qu'on parle du « style Radio-Canada » parce que sous ce rapport, les trois réseaux québécois s'ac-

quittent de leur mandat sans différence essentielle, ce qui n'a rien de trop surprenant étant donné leur rôle commun, et accessoirement leur position respective de concurrence. En cela, la télévision présente avec l'école une analogie fondamentale : toutes les deux sont des instruments de propagation de la langue normative. Des instruments obligés par fonction, et privilégiés de fait, ne serait-ce que parce que tout le monde est obligé en droit ou moralement poussé à passer par là un certain temps de sa vie . . . Mais si la télévision peut se contenter de l'imposer, d'en affirmer et d'en renforcer le prestige, l'école a au surplus la vocation déclarée de devoir en inculquer la connaissance, et en principe la maîtrise, à tout le monde.

***

Par ailleurs, au delà de ce rôle d'imposition, la télévision comme l'école ne peut éviter de refléter jusqu'à un certain point l'éventail des usages sociaux et géographiques de la langue. Encore que tout est dans la manière . . .

Dans les autres émissions que celles qui représentent la voix officielle des réseaux (par exemple les émissions à portée communautaire, les sports, variétés, téléromans, jeux de société), et surtout celles qui nécessitent la participation directe du public ou des entrevues avec M. Tout-le-Monde ou M^me^ Chose, la télévision montre bien un certain échantillon de toutes ces autres variétés, mais en prenant une attitude qui objectivement balance entre la folklorisation plus ou moins condescendante et, dans le meilleur des cas, la reconnaissance respectueuse de la diversité linguistique aussi bien que culturelle.

Aucune raison fondée en principe ne justifie la première attitude, qui a pour effet de renforcer tous les clichés courants à coloration raciste, sexiste, âgiste, classiste, etc., sans compter qu'elle finit du même coup par entamer la crédibilité même de la télévision en tant que porte-parole officiel. Il est donc très souhaitable qu'elle disparaisse.

Comme il faut que disparaisse aussi le sentiment de supériorité, diffus mais assez omniprésent, qui vient de la centralisation des réseaux à Montréal, et qui manifeste par là une sorte d'impérialisme culturel assez détestable contre lequel pourtant devrait nous garder la leçon de notre expérience collective en tant que minorité à plus d'un niveau.

***

Il est difficile sinon impossible d'évaluer l'influence réelle de ces pratiques sur la langue du public auditeur autrement que pour ses aspects les plus superficiels, par exemple certains éléments de vocabulaire.

Tout le monde reconnaît à raison que Radio-Canada a exercé une action déterminante sur la fixation du vocabulaire sportif en français ; ou encore, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que c'est par un certain cinéma français présenté à la télévision que se sont introduits et ensuite répandus dans certains milieux des mots de parisien populaire comme *fric*, *flic*, *bouffe*, *con* ; ou encore, on sait très exactement d'où vient la popularité passagère d'expressions passe-partout reprises de la bouche de personnages des téléromans ou de la publicité : *Tabarouette !*, *Lui, i connaît ça !*, *Ben, voyons donc !* selon l'époque.

Mais on ne peut ni établir de façon certaine, ni dénier de façon convaincante que la télévision ait exercé ou exerce encore une influence spécifique sur des aspects plus profonds du langage qui touchent à sa structure même, et qui en tant que tels, sont de toute façon moins facilement accessibles à la conscience des locuteurs. Par exemple, une étude sociolinguistique de ma collègue Henrietta Cedergren a montré que chez les jeunes de Montréal, la prononciation roulée (antérieure) du /r/ est en régression au profit d'une variante grasseyée (postérieure) plus proche de la norme. Pour quelle part y est la télévision ? La réponse ne peut relever que de la plus pure spéculation.

Mais si on reconnaît à la télévision une valeur exemplaire même sans pouvoir en évaluer l'impact à court et encore moins à long terme, il y a de toute manière beaucoup à dire — et beaucoup à redire — sur certaines utilisations linguistiques que j'estime particulièrement dévoyées, et potentiellement nocives.

Premièrement, l'hypercorrection ou au contraire le débraillé présentés comme modèles : il s'agit là de deux extrêmes qui manifestent à l'endroit de l'auditeur et du public en général un profond mépris, à la seule différence qu'il est élitiste dans un cas, et démagogique dans l'autre. Parler tout le temps comme un grand livre, ou au contraire prétendre parler tout le temps à la bonne franquette, supposément « comme tout le monde », sont des comportements l'un et l'autre aussi inappropriés qu'irréalistes.

Deuxièmement, le caractère souvent très artificiel et très décroché de la réalité de la langue du doublage. C'est normal et souhaitable de prendre connaissance de productions télévisuelles faites ailleurs et dans d'autres langues. Mais indépendamment des contraintes techniques particulières au doublage (contrairement à la simple traduction), et indépendamment que le doublage soit fait en Europe ou au Québec, on a souvent des résultats complètement déphasés par rapport à la situation illustrée ; par exemple, pour une situation de dialogue entre gens ordinaires, on peut avoir l'impression, à cause de l'effet détonant de certains mots, à cause de la construction torturée des phrases et du dialogue en général, d'un débat de théologiens en plein Concile ou d'une querelle de spécialistes de l'écologie.

Le mauvais doublage risque de fausser le rapport aux points de référence linguistiques, alors qu'une émission doublée avec soin, même dans une autre variété de la langue que la variété habituelle de l'auditoire, passera très bien la rampe si la transposition est vraisemblable et cohérente au point de vue linguistique comme au point de vue culturel au sens large.

Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue qu'il est difficile de détacher absolument, à propos d'une émission ou d'une série, les considérations de nature linguistique des considérations plus générales qui font porter sur elle un jugement de qualité global visant tous ses aspects de contenu et de forme. L'enveloppe linguistique prise en elle-même aura beau présenter toutes les qualités qu'on veut, d'autres critères (politiques, idéologiques, esthétiques, moraux, etc.) pourraient amener à un jugement très différent sur la signifiance ou l'opportunité d'une telle émission ou série.

Troisièmement, certaines formes de fétichisme associées aux émissions à contenu premièrement ou accessoirement linguistiques. Je ne pense pas ici aux concours où on force les participants à jouer aux chiens savants à propos de connaissances de pure

érudition, parce que l'objet interrogé est rarement le langage. Je pense plutôt à des jeux de société comme *Le travail à la chaîne*, maintenant retiré de la programmation, où il fallait justement enchaîner en reprenant au début d'une phrase le dernier terme de la précédente. Mais les règles du jeu étaient aberrantes au point de vue linguistique. Soit parce qu'elles étaient contraires aux structures de la langue, indépendamment de toute considération de variété ; par exemple, ne pas avoir d'article au début si l'élément repris est un nom simple, ce qui est matériellement impossible en français actuel . . . Soit parce qu'elles favorisaient la production de phrases grammaticalement incorrectes ou manquant totalement de naturel comme « Rouges sont les feuilles d'automne ». ou encore « Au marché je vais tous les jours. » . . .

Par ses émissions à caractère spécifiquement éducatif, la télévision rejoint l'école dans son rôle d'apprendre aux enfants non pas le langage — ils parlent et ont déjà acquis l'essentiel des mécanismes de la langue avant même d'entrer à l'école — mais l'ensemble des conventions qui touchent au langage.

Indépendamment de leurs qualités respectives, j'opposerai ici les deux approches représentées par *Les Oraliens* d'une part, et *Passe-Partout* d'autre part, deux émissions couramment diffusées et accessibles aux jeunes comme au public en général.

Dans la première, une valeur rituelle et quasi magique est donnée aux mots en tant que mots ainsi qu'à leur diction, et la récompense très pavlovienne est sanctionnée à discrétion par des espèces de Martiens tout-puissants mais aimables, qui ont pour eux le bon langage comme le bon droit, et qui peuvent à ce compte-là se permettre de se montrer magnanimes à l'endroit d'un perroquet (et non d'un bouc) émissaire qu'on trouve sympathique à la façon d'un « parent pauvre » à cause de son émotivité et de ses prétendues inconvenances de langage.

La seconde au contraire présente un éventail de situations vraisemblables où les différents personnages évoluent avec naturel, y compris les jeunes enfants, et modulent leur expression linguistique selon les besoins et les contraintes imposées par ces situations, et en fonction des modèles de comportement transmis par la société.

Cette attitude plus réaliste, dans le sens qu'elle ne cherche pas à établir, de façon très puritaine, la primauté absolue et exclusive d'une seule forme de langage sur toutes les autres, est en même temps plus articulée, mieux différenciée, parce qu'elle cherche à **expliquer** les règles du jeu linguistique au lieu de simplement les **décréter.** De cette manière, elle me paraît aussi avoir plus de chances de s'avérer productive.

***

Pour résumer, je dirai seulement que si la télévision a pour vocation de véhiculer la langue normative et de l'imposer comme exemple à suivre, elle a aussi en contrepartie le devoir politique et culturel de représenter avec plus d'exactitude, de justice et de respect les autres variétés sociales et géographiques de la langue.

ATELIER 10

La télévision et le français au Québec : la consommation

Conférenciers : Daniel MONNIER, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française
Michèle GUAY, directrice de la recherche, ministère des Communications
Claude SYLVESTRE, vice-président à la programmation, Radio-Québec
Bernard CLEARY, directeur de l'information, Télé-Capitale
Marc LEDUC, premier agent de recherche, Service des recherches à la Division des services français de Radio-Canada

Animateur : Charles FABRIBAULT, journaliste, T.V.A. et Télé-Métropole

Les Québécois francophones assurent-ils par leur écoute de la télévision anglaise la réussite économique des stations anglophones du Québec ? Pourquoi regarde-t-on autant la télé anglaise ? La pénétration de la câblodistribution, l'arrivée de la télévision à péage, le développement d'autres modes de télécommunications sont-ils le présage d'une plus grande domination de la culture anglo-américaine au Québec ? Doit-on et a-t-on les moyens d'assurer le maintien ou un accroissement de l'écoute de la télévision en langue française ? La consommation de la télévision en langue anglaise par les jeunes Québécois francophones est-elle le présage d'un sombre avenir pour la télévision en langue française ? Quelles sont les causes et les conséquences de cette situation ?

Be careful, la télévision américaine s'en vient

Daniel MONNIER

Il y a deux ou trois ans, tout bonnement un soir après le souper, j'allume mon appareil de télévision mais sans le son, histoire de lire mon journal en paix. Tout à coup, j'aperçois Laura Ingals plus vieille de plusieurs années sans sa capine ni son champ de marguerites. Croyant que la petite rêve à son avenir, je mets le son. C'est le choc, l'adolescente Laura parle en anglais sur mon appareil fraîchement câblé. Au même moment, le petit voisin entre en coup de vent et me dit : « *Hey man*, ça tombe bien, t'es au bon canal. Je suis venu juste sur un *runner*, notre *TV* est brisée ».

Par la suite, un autre voisin m'a raconté à l'avance chacun des épisodes de « *Racines* » parce qu'il avait regardé « *Roots* ». D'autres m'ont fait le même coup pour « *Holocauste* » et « *Shogun* », et je m'en suis voulu d'avoir manqué Bo Derek et Brooke Shields pour voir Michel Jasmin et Shirley Théroux. Vous avez sans doute deviné par ces quelques anecdotes que je vais vous entretenir de la place grandissante qu'occupe la télévision américaine auprès des francophones du Québec. Non pas cette télévision américaine traduite que diffusent les stations de langue française, mais la vraie télé américaine, celle qui nous parvient directement comme si nous vivions tous à Burlington.

Après avoir illustré sa pénétration par quelques données d'enquêtes, j'examinerai avec vous les causes de sa progression, ses impacts culturels, économiques et linguistiques et quelques orientations qui s'offrent à la télévision de langue française.

La pénétration de la télévision américaine au Québec : quelques données

En 1979, un sondage effectué pour le Conseil de la langue française a montré que 34,2 % de la population francophone du Québec écoutait la télévision américaine par rapport à 26,1 % en 1971, soit un gain de 8,1 %. Les 30 % de francophones qui avaient écouté la télévision américaine au cours de la semaine précédant l'entrevue du sondage de 1979 y avaient alloué une moyenne de 6,44 heures. En comparaison, ils avaient écouté la télévision de langue française pendant 8,52 heures et la télévision canadienne-anglaise pendant 3,87 heures. Si on fait la somme des heures d'écoute en langue anglaise, on constate que les auditeurs francophones de la télé américaine avaient alloué plus d'heures à la télévision de langue anglaise (54,7 %) qu'à la

télévision de langue française (46,3 %). Ainsi en 1979, près du tiers de l'auditoire francophone n'appartenait plus en priorité à la télévision de langue française.

Le même sondage révélait aussi que 35,6 % des francophones croyaient avoir augmenté leur écoute de la télévision américaine au cours de l'année contre 18,0 % qui croyaient l'avoir diminuée. La même année, une autre enquête du Conseil montrait que de 37 % à 45 % des jeunes francophones vivant dans des milieux linguistiques où le taux de bilinguisme était élevé écoutaient leur émission préférée en anglais. Quelles sont donc les causes de cette montée de la télévision américaine ?

Les causes de la progression de la télévision américaine chez nous

Plusieurs causes expliquent la croissance de l'écoute de la télévision américaine chez les francophones du Québec. Il y a d'abord le développement des réseaux de télédistribution. En mars 1980, 176 réseaux de distribution de télévision par câble opéraient au Québec, dont 108 offraient au moins un réseau américain et 44, les trois grands réseaux américains. Environ 2 foyers sur 5 (38,2 % en août 1979) étaient abonnés à la télévision par câble. La proportion était de 3 sur 5 en Ontario, c'est dire le potentiel qui reste à exploiter. En novembre 1977, les trois réseaux américains atteignaient 80 % de la population en Ontario et 40 % au Québec[1].

Mais au-delà de la disponibilité, il y a les caractéristiques et les motivations des auditoires qui jouent un rôle important. Ainsi, l'enquête du Conseil de la langue française (1979) a montré que l'âge, le niveau de scolarité, et le niveau de connaissance de l'anglais influent beaucoup sur l'écoute de la télévision de langue anglaise. Comme les niveaux de scolarité et de bilinguisme continueront de progresser chez les francophones et qu'il est probable que les jeunes générations conserveront en vieillissant leur intérêt marqué pour la télévision de langue anglaise, il faut prévoir une pénétration de plus en plus forte de la télévision américaine chez nous.

Mais trois facteurs liés aux motivations risquent d'avoir encore plus d'impact. Le premier concerne la réputation de qualité que les Québécois francophones accordent à la télévision américaine. Le sondage déjà cité révèle que 7 francophones sur 10 qui écoutent la télévision dans les deux langues croient en la meilleure qualité de la télé de langue anglaise comparativement à 2 sur 10 pour la télé de langue française. L'écart est énorme et les perspectives de l'accroissement du taux de bilinguisme ont de quoi faire frémir. D'où vient cette impression de qualité ? Les adeptes de la télévision américaine vous diront qu'elle est plus visuelle, plus spectaculaire, plus variée que la nôtre.

Un second facteur de motivation vient du fait que la télévision constitue un réseau de communication entre les spectateurs et la communauté artistique qui la fabrique. En plus de l'intérêt pour les émissions, il y a celui que le public manifeste à l'égard des vedettes du petit écran. Les *talk shows*, les jeux questionnaires et les chroniqueurs de la presse écrite sont autant de façons de renforcer les liens. De la

1. Données tirées de : *Le cinéma, une question de survie et d'excellence*, Rapport de la commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, Gouvernement du Québec, 1982.

même façon que la télé québécoise établit un réseau de communication entre les vedettes locales et le public, les auditeurs assidus de la télé américaine entrent dans le réseau de communication avec les vedettes américaines. Comme ces dernières sont auréolées d'un prestige à dimension internationale, le public est séduit et tient à garder le contact.

Enfin, une troisième motivation est liée au besoin d'être à l'heure juste des grandes productions de la télévision américaine. Les voir en version traduite sur les réseaux locaux plusieurs mois sinon plusieurs années après leur diffusion aux États-Unis déplaît à bien des gens. Ce malaise qui se généralise au fur et à mesure que la proportion de l'auditoire de la télé américaine s'accroît pourrait être baptisé « le syndrome de Laura ». L'héroïne de « La petite maison dans la prairie » a envoûté les Québécois jeunes et moins jeunes à tel point qu'un magazine de vedettes produit au Québec a cru bon d'axer une grande partie de sa publicité-télé sur les potins de la vie privée des acteurs qui incarnent la famille Ingalls, renforçant probablement ainsi l'envie d'aller voir au réseau américain ce qui advenait de la famille. Par ailleurs, il est devenu pratique courante pour les chroniqueurs de télévision de la presse écrite de recommander les émissions des réseaux américains au même titre que celles des réseaux locaux, même si on peut présumer que la version française passera éventuellement sur les écrans francophones. Mais pourquoi cette analyse ? La télévision américaine représente-t-elle une menace ?

Les impacts culturels, économiques et linguistiques de la télévision américaine

Ce n'est probablement pas l'influence sur la culture prise au sens anthropologique du terme qu'il faille craindre. L'« *american way of life* » a déjà transformé depuis belle lurette nos modes de vie et notre culture matérielle. C'est plutôt l'expression culturelle au sens classique du terme qui risque d'être affectée. Les 30 % de francophones qui écoutent majoritairement la télévision en anglais valorisent probablement davantage le produit culturel issu des États-Unis que celui diffusé par la télévision de langue française au Québec.

Pour contrer la concurrence, nos artistes et nos créateurs pourraient alors être tentés d'adopter le style, les façons de faire et même la thématique de la télévision américaine. Nous risquerions alors un nivellement au titre même de l'expression culturelle, un phénomène déjà fort opérant dans le domaine de la musique populaire à la grandeur de la planète. Mais l'impact sur l'expression culturelle ne constitue probablement pas la menace la plus forte.

Ce sont les répercussions économiques et linguistiques qui devraient susciter le plus d'appréhension. Il faut bien se rendre compte que l'auditoire de la télévision de langue française est d'ores et déjà amputé d'une fraction importante au profit de la télévision de langue anglaise surtout d'origine américaine. C'est dire que les artisans et producteurs de la télévision de langue française ne peuvent plus compter sur un auditoire potentiel de 100 %. Comme on sait que les revenus de la télévision sont fonction de l'auditoire, c'est d'autant moins de ressources pour produire notre télévision alors que les Américains disposent déjà de 10 à 20 fois plus d'argent pour produire une émission du même type. À long terme, la rentabilité même des

entreprises de diffusion de langue française risque d'être affectée surtout si l'accroissement des réseaux (télévision à péage, diffusion par satellite) vient fragmenter les auditoires.

Sur le plan linguistique, l'écoute quotidienne de la télévision de langue anglaise ne pourra que porter atteinte à l'intégrité de la langue française. Alors que hier l'on craignait l'anglicisation par le travail et la consommation, aujourd'hui l'anglais entre en image et en parole directement dans le salon de chacun. Pour l'instant, la majorité des francophones y portent peu attention mais qui peut affirmer qu'il en sera ainsi dans l'avenir ? On a vu précédemment que le profil actuel de l'auditoire francophone de la télévision américaine risque d'être celui d'une part de plus en plus grande de la population francophone au cours des années à venir.

Certains objecteront que le poids de la culture américaine s'exerce sur nous depuis fort longtemps par le biais de la musique populaire, ce qui n'a pas empêché le français de progresser au Québec. D'après eux, les jeunes francophones rechercheraient simplement le son dans la musique américaine, cet engouement serait d'ailleurs passager et les jeunes Québécois ne diffèrent pas des jeunes des autres pays à ce chapitre. Cette façon de voir pourrait bien relever d'une analyse tout à fait superficielle du phénomène en cause. Les Québécois francophones sont placés dans un contexte géoculturel et linguistique qui accroît de beaucoup la puissance du message culturel et linguistique anglo-américain. Voyons la grille d'analyse suivante :

Évolution dans le temps des composantes du message culturel américain au Québec

Époque	Composante	Médium
1. Avant l'expansion de la télévision (≈ les années 50)	Le son	Radio et disque
2. Avec le développement de la télé de langue française (≈ 1960 à 1975)	Le son Le contenu culturel	Télé américaine traduite
3. Avec la télédistribution de la télé américaine (≈ 1975 et +)	Le son Le contenu culturel Le code linguistique	Télé américaine en direct

D'après cette grille, le message anglo-américain accroîtrait sa puissance acculturante avec le temps. La consommation de la télévision américaine en direct ajoute le code linguistique aux composantes déjà présentes soit le son et le contenu culturel. Le son, si on considère que la chanson américaine peut être écoutée pour le rythme et la musique, le texte demeurant un aspect secondaire qui ajouterait surtout à la musicalité. La composante son dans le message culturel américain s'exprime avec force au moins depuis l'avènement du rock au cours des années 50. Le développement de la télévision de langue française dont une part importante de la programmation est

constituée de la télévision américaine traduite est venu ajouter le contenu signifiant, soit la diffusion de la conception du monde et des modes de vie de la culture américaine. Finalement, de nos jours, les consommateurs de la télévision américaine en direct sont exposés à la troisième composante, c'est-à-dire le code linguistique. La pratique plus ou moins quotidienne de l'anglais, ne serait-ce que pour écouter la télévision, ne peut qu'affecter nos usages linguistiques des points de vue lexical et structurel. Que de sombres perspectives et secouements de squelettes ! Voyons donc les issues qui s'offrent à la télévision de langue française.

L'avenir de la télévision de langue française : quelques orientations

Il existe donc plusieurs indices que la télévision de langue française au Québec subira une concurrence grandissante venant de la télévision de langue anglaise et en particulier de la télévision américaine. Cette dernière recrute son auditoire francophone surtout chez les plus jeunes, les plus scolarisés et les plus bilingues. Les motivations d'écoute de la télévision américaine sont puissantes puisqu'elle jouit d'une réputation de qualité, elle établit graduellement un réseau de communication avec la communauté artistique américaine et les téléspectateurs bilingues se piquent de voir en primeur les grandes productions dès qu'elles sont diffusées plutôt que d'attendre la version française qui viendra bien plus tard.

Tous ces facteurs exerceront leur influence au même moment où la technologie de la distribution de la télévision évoluera : le développement de la télévision à péage, l'implantation de la télévision interactionnelle, la mise en service de satellites surpuissants dont le signal pourra être capté par des antennes peu sophistiquées ou artisanales. Dans ce contexte, quelles sont les voies d'avenir de la télévision québécoise de langue française ?

Certains pourraient croire qu'il faut opposer la quantité à la quantité, c'est-à-dire multiplier le nombre de canaux qui parlent français et produire beaucoup plus pour les alimenter. Cette stratégie serait fort hasardeuse puisqu'elle risque d'entraîner une dilution du produit, compromettant encore davantage l'intérêt du public pour la télévision de langue française. Il serait préférable d'opter pour la qualité du produit en misant bien sûr sur la mise en scène, les scénarios, les acteurs et les animateurs mais aussi sur la programmation. Cette dernière pourrait bien être le noeud de la situation. Depuis le début, la télévision québécoise de langue française a bâti ses cotes d'écoute sur les téléromans, les sports, les *talk shows* et parfois sur les émissions d'affaires publiques. En sera-t-il toujours ainsi ? C'est possible, mais les responsables de la programmation devront avoir du flair. Déjà les émissions d'affaires publiques éprouvent des difficultés à se constituer des auditoires respectables. On croit généralement que le public ne veut plus rien savoir. Du pain et des jeux . . . électroniques, pas plus ! Mais n'y a-t-il pas eu des erreurs de programmation ? Quand toutes les émissions d'affaires publiques traitent de l'Iran, de la Palestine, de la « miuf », sans compter ce qu'on en dit à la radio et dans les journaux, il y a surinformation et ennui du public. De là, peut-on conclure que le public ne continue pas d'avoir envie de s'informer sur des sujets inédits ?

Du côté des téléromans, ce genre qui est diffusé en après-midi à la télévision américaine et qui jadis était passé du soir à l'après-midi avant de disparaître de la radio, il faudra veiller au grain. Ne risque-t-on pas actuellement de lasser le public en resservant toujours les mêmes thèmes avec des intrigues qui traînent en longueur ? Le vidéoscope et la télé à péage pourraient bien donner au public le goût des intrigues courtes comme c'est le cas aux États-Unis, où on produit beaucoup de mini-séries, sans compter la grande popularité des films. Donc une télévision de qualité et qui sera aux aguets de l'évolution des goûts du public dans un contexte plus concurrentiel.

Par ailleurs, il faudra faire très attention à la télévision de langue française qu'on importera des autres pays via satellite ou autrement. L'expérience de TVFQ-99 n'est pas très encourageante actuellement. Cette télévision qui est plutôt de la radio ou encore de la simple photographie de scènes de théâtre ne peut faire le poids avec la télévision américaine. Il en résulte une dévalorisation de la télévision francophone internationale, une image négative qu'elle ne mérite pas vraiment puisque certaines oeuvres provenant de France ou d'ailleurs ont déjà démontré ses possibilités. La télé francophone importée devra être d'autant mieux choisie que notre mode de vie et notre culture matérielle nous rapprochent tout naturellement des Américains.

Enfin, il faudra prendre des mesures pour que le doublage des productions américaines se fasse dans des délais les plus courts possibles de façon à ce que les francophones du Québec n'aient pas l'impression de regarder une télévision attardée et de deuxième classe. Évidemment, cela pose le problème du coût des redevances pour les primeurs en plus de celui du doublage. Il faudrait prévoir ici un partage des coûts et du travail entre les pays francophones et la négociation d'une entente entre ces derniers et les États-Unis. La télévision traduite n'est pas un idéal en soi sauf qu'elle permet de sauvegarder la dimension linguistique, atténuant d'autant le pouvoir acculturant des produits d'outre-frontière.

Augmentons l'offre de la télévision en français

Michèle GUAY

Faits saillants dans la consommation

La télévision est, parmi les médias de masse, celui dont la consommation chez les francophones québécois est la plus anglicisée[1] :

- Un premier élément est la situation des stations de télévision de langue française qui, à l'exception de Radio-Québec, ont un contenu traduit de l'américain pour près de la moitié.
- La TV de langue anglaise recueille en moyenne 29 % des heures d'écoute des francophones (13 % pour l'américaine, 16 % pour la canadienne). Cette proportion est de 25 % environ au Lac-Saint-Jean, dans le Nord-Ouest et en Mauricie, de 35 % en Estrie et à Montréal et de 45 % dans l'Outaouais.
- La proportion des francophones qui consomment des médias de langue anglaise est beaucoup plus forte pour la télévision (plus de 50 %) que pour les autres médias comme le cinéma et la radio (moins de 35 %) et plus encore les quotidiens, les livres et les spectacles (moins de 20 %).
- Les francophones expliquent leur consommation de la télévision de langue anglaise par la plus grande quantité et la meilleure qualité des émissions qu'ils y trouvent. D'ailleurs, ils sont critiques de la qualité des émissions en langue française dont le fait qu'elles soient en français est important dans les motifs d'écoute.
- Chez les francophones, on écoute davantage la télévision de langue anglaise chez les plus jeunes, les plus scolarisés, et ceux qui ont des revenus élevés.
- Parmi les chaînes de langue anglaise, c'est l'écoute des chaînes américaines qui augmente le plus rapidement : la proportion des francophones les écoutant est passée de 26,1 % à 34,2 % entre 1971 et 1979.

1. Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD, *Le français et les médias. Les habitudes des Québécois*, Éditeur officiel du Québec, 1982.

Conjoncture actuelle

Cette forte consommation de télévision de langue anglaise a été favorisée par la croissance de la télédistribution. Au cours des années 80, l'arrivée de nouveaux services (télévision à péage, télématique) et des nouvelles technologies (micro-ordinateurs, vidéocassettes et vidéodisques) risque définitivement d'accélérer la tendance observée — parallèlement au déploiement des systèmes de câbles, — auprès des francophones, à savoir qu'ils écoutent de plus en plus les émissions en langue anglaise. Cette tendance risque de s'accentuer parce que nos voisins du sud développent, en même temps que ces nouveaux moyens de diffusion/distribution, des contenus plus ou moins spécialisés qui suscitent beaucoup d'intérêt auprès des téléspectateurs américains (chaînes pour les nouvelles, le sport, les émissions culturelles ou pour enfants, etc.).

Dans cet ensemble, les efforts faits au Québec pour le développement de Radio-Québec, du cinéma québécois et des télévisions communautaires apparaissent assez modestes. Les moyens techniques de diffusion se développent plusieurs fois plus vite que les ressources mises en oeuvre dans la production de contenu.

Une réaction primaire serait de fermer les frontières culturelles. Pas plus que les intellectuels que nous sommes n'accepteraient de restriction à l'importation de revues et livres étrangers, les citoyens ne sont pas prêts à renoncer aux émissions américaines (traduites en français ou non). Alors, il faut renoncer à de telles mesures. En fait, le Conseil de la radio-télévision canadienne (C.R.T.C.) limite depuis plus de 10 ans le nombre et le type des stations américaines pouvant être retransmises par télédistribution au Canada.

Il est vrai que la situation est inquiétante, qu'il y a un glissement effectif dans le trafic culturel, qu'il y a menace en outre pour la position économique de la production québécoise dans ce secteur. Un autre conférencier de cet atelier, monsieur Daniel Monnier du Conseil de la langue française, a identifié[2] chez des étudiants de la fin du secondaire et du collégial un écart important entre les habitudes de consommation culturelle et les attitudes à l'égard du français et de l'anglais :

> « Les comportements indiqueraient une valorisation de la culture anglo-américaine alors que les attitudes refléteraient une valorisation de l'identité franco-québécoise. »

Lise Bissonnette, qui citait cette conclusion, commente ainsi les résultats :

> « (. . .) l'attachement à l'identité française tient à des motifs traditionnels, quasi sentimentaux avant toute chose, tandis que la « valorisation de la culture anglo-américaine » tient non seulement au plaisir qu'on trouve à s'assourdir de rock en compagnie du reste de la planète, mais aussi au dynamisme économique, social, qui s'y rattache[3] ».

Elle propose qu'on en tienne compte dans les choix ultérieurs sur le plan des politiques. Elle propose d'abandonner la notion d'« emprunts culturels », et de regarder en face combien l'anglais est un atout précieux sur le marché du travail. Elle

2. Édith BÉDARD et Daniel MONNIER, *Conscience linguistique des jeunes québécois*, Tome 1, Éditeur officiel du Québec, 1981.

3. Lise BISSONNETTE, « Des colères de vieux », *Le Devoir*, 5 décembre 1981.

craint que la génération plus âgée actuellement au pouvoir n'ait des réflexes protectionnistes et ne commence « à vouloir endiguer le raz-de-marée dans les nouvelles technologies ». Elle plaide pour une acceptation de ce phénomène d'américanité si important dans notre monde culturel :

> « (. . .) cette image curieuse (. . .) nous dit brutalement que la langue française perdurera, certes, mais qu'elle est d'abord et avant tout une coquille sous laquelle se fait une autre culture, qui n'emprunte plus, mais qui intègre (. . .) une culture d'osmose et de risque. La « culture de tradition française » restera pour elle une tradition, rien de plus, rien de moins. »

En somme, il apparaît qu'on ne doit pas tenter d'intervenir directement sur la consommation. Ce qu'on peut faire par décision politique cependant, c'est de chercher des moyens de favoriser la production. C'est sur la demande que le constat a été fait, mais c'est sur l'offre qu'il convient d'agir.

Pistes d'action pour développer la production

Globalement, les solutions à explorer vont toutes dans le même sens : il faut augmenter l'offre de la programmation en français :

a) en **augmentant la production** de nouvelles émissions en français. Les tendances actuelles portent à croire que cette avenue passe présentement par la TVP et les autres services à péage (théâtre, sports, etc.) à développer et à commercialiser via le Vidacom de Vidéotron ;

b) en favorisant une **meilleure qualité** de production (c'est-à-dire plus de $) dans certains créneaux à définir (documentaires, émissions pour enfants . . .) qui permettrait d'en accroître les revenus par le biais d'exportations ;

c) en facilitant l'**accès aux productions existantes** (notre patrimoine audiovisuel) via les nouveaux moyens de diffusion mis en place (chaînes autoprogrammées, vidéocassettes, etc.).

Télévision et pluralisme culturel et politique

Claude SYLVESTRE

Je le dis tout de suite, je suis pour le plus grand choix de chaînes de télévision dans les deux langues. Je bannis de mon vocabulaire les mots « invasion » et « domination » lorsque nous parlons de l'abondance que nous avons ici en télévision.

Nous avons l'avantage de ne pas être prisonniers d'un monopole. Nous n'avons pas écouté Lénine lorsqu'il a dit : « Pourquoi permettre le choix et la critique quand un gouvernement veut le plus grand bien. » Et ni ce pasteur anglican qui clamait : « What's the use of tolerance if you know your right ? »

Il faut bien sûr que la télévision de langue française ait sa place de choix et surtout ait les moyens de répondre aux exigences du public d'ici. Mais la télévision doit rester l'une des composantes du pluralisme culturel et politique.

Au Québec, avoir accès au *Soleil*, au *New York Times* et au journal *Le Monde* est un atout. Pouvoir regarder chez soi Bernard Derome, Dan Rader, Bernard Pivot, Pierre Nadeau, Denise Bombardier, Knolton Nash ou Barbara From, c'est une situation à préserver précieusement.

Ces choix sont-ils pernicieux, nous feront-ils, à la longue, modifier nos comportements ? Certains le craignent. On parle même de domination de la culture anglo-américaine.

Il y a là le danger d'une lecture dogmatique de notre société au service d'une mythologie politique. Comme le disait si bien l'éminent sociologue de Laval, le professeur Jean-Charles Falardeau, il faut travailler « au dépassement de l'interprétation lyrique et exaspérante du Québec afin de le comprendre en deçà de la théologie et au-delà des habitudes nationalistes ».

Le Conseil de la radio-télévision canadienne (C.R.T.C.) nous apprenait au début de l'année que 20 % de la population regardent beaucoup la télévision et que ceux qui regardent peu la télévision forment aussi un autre 20 %. Et cette étude constatait que ces deux groupes de téléspectateurs — les assidus et les occasionnels — avaient les mêmes habitudes d'écoute ; que, contrairement à une opinion largement répandue chez les intellectuels, ceux qui regardent moins souvent la télévision ne regardent pas plus d'émissions éducatives que les autres.

Cet exemple nous montre bien que les habitudes d'écoute sont profondément ancrées chez le public et que l'abondance des choix ne vient pas facilement les modifier.

En Angleterre, la 2e chaîne de télévision (BBC 2) a pris plus de 20 ans avant d'atteindre 10 % de la population.

Ici, ceux qui regardent Radio-Québec consacrent environ deux heures par semaine à cette chaîne et cette écoute hebdomadaire est la même depuis sept ans. Nous croyons qu'il nous faudra encore sept autres années pour la modifier.

Sur cette lancée, nous pouvons même croire que le pourcentage du temps d'écoute consacré à la télévision anglo-américaine par les francophones d'ici a de bonnes chances de rester stable.

Mais même à cela, sommes-nous en train de devenir étrangers à nous-mêmes par ces habitudes face au petit écran ? Répondre par l'affirmative serait accorder à la télévision une importance démesurée. La télévision n'est plus le facteur important de changement dans nos sociétés.

Prenons un tout petit exemple : est-ce que les enfants d'aujourd'hui qui regardent « Passe-Partout » ont une plus grande ouverture d'esprit que ceux qui ne regardent pas cette émission ? Une étude aux États-Unis a démontré que des enfants qui regardent « Sesame Street » ne sont pas plus développés que ceux qui s'en abstiennent.

Un milieu familial attentif à l'enfant, une école qui ne joue pas au cobaye avec les élèves, une situation politico-économique qui ne jette personne à la rue sont des prérequis pour que la télévision contribue au mieux-être collectif. Autrement la télévision redevient ce que les Américains ont si bien nommé : «the waste land », une conquête inutile.

La question n'est pas de choisir entre « The Price is Right » ou « Les Tannants » ou entre « The Gong Show » et « Le Monde en folie » pour augmenter ou diminuer notre aliénation.

Il s'agit de travailler à ce que le tonus collectif soit assez solide pour que, dans les choix de télévision qui nous entourent, nous écartions de plus en plus les sous-produits.

La télévision que nous choisissons de regarder est toujours à la mesure de notre degré de culture. C'est encore la même idée de Sartre qui nous a appris que la personne cultivée n'est pas celle qui a lu les classiques mais la personne qui possède les moyens de trouver sa situation dans le monde ; et nous pourrions rajouter dans le monde des médias.

Les idéologues et les théoriciens ont peu de chances d'inventer une télévision qui nous modèle selon leurs intentions. Rappelons-nous les années 60 avec ceux qui ont « inventé » la télévision scolaire et communautaire et regardons aujourd'hui l'influence presque nulle de ces démarches. Ceux aujourd'hui qui voudraient nous enfermer dans un modèle de télévision « pure laine » auraient le même sort.

La communication a une part de mystère. Je m'arrête sur cette note de Henri Matisse que citait Laurent Picard lors d'un colloque organisé par la Radio-diffusion-télévision belge à Bruxelles (mai 1972) : « Lors d'une visite amicale, mon chirurgien me disait : « J'aimerais savoir comment vous faites vos dessins rapides ? » Je lui répondis qu'ils étaient comme des révélations venant après un travail d'analyse sans réalisation évidente, tout d'abord, du sujet que j'avais à traiter : une sorte de méditation. Il me dit alors : «C'est exactement ainsi que je fais mes diagnostics. On me demande pourquoi dites-vous ceci ? Je réponds : je n'en sais rien, mais j'en suis sûr et je suis sincère. » (Henri Matisse, introduction à une édition spéciale de « Portraits »).

L'avachissement ou le dépassement

Bernard CLEARY

Aborder la question de la télévision francophone dans le marché nord-américain, dominé presque exclusivement par les anglophones, risque toujours d'accentuer nos complexes ou nous conduit inévitablement à de la paranoïa collective.

Les Américains, nous le savons, dominent nettement le marché de la télévision et dépassent de plusieurs coudées les producteurs des autres pays. C'est à ce modèle que les téléspectateurs québécois comparent la production d'un petit peuple de six millions de francophones.

De telles comparaisons nous amènent rapidement à une alternative : l'avachissement ou le dépassement.

C'est sur ce deuxième choix que se fondera cette intervention et la trame de fond doit faire voir qu'il ne faut jamais laisser les gens dans l'ignorance de peur d'être comparés défavorablement. Un tel prix serait indigne d'une industrie en pleine évolution dirigée par un peuple dynamique.

Cependant, il faut demeurer éveillé devant les dangers du nombre et ne pas s'enfouir bêtement la tête dans le sable. Notre culture et notre langue seront continuellement menacées et l'expression de ces deux richesses, par la télévision, doit toujours se développer et demeurer une préoccupation constante.

Dans le cadre de ce congrès, vous nous demandez de réfléchir sur des thèmes précis qui sont, sans aucun doute, issus de vos préoccupations. La crainte, probablement légitime, transpire des questions à débattre.

Je m'attarderai surtout, au cours de cette communication, sur les raisons qui portent les Québécois à regarder la télévision anglaise, les causes et les conséquences de telles habitudes. Enfin, la pénétration de la télédistribution, la venue de la télévision à péage et les autres modes de télécommunication, comme les satellites, sont autant de menaces qui risquent de nous inculquer des éléments d'une culture autre que la nôtre.

« Les Québécois assurent-ils, par leur écoute de la télévision anglaise, la réussite économique des stations anglophones du Québec ? »

Pour répondre clairement à cette question, il faut diviser le Québec en deux parties : la région de Montréal et les autres régions.

Il est évident qu'aucune station de télévision anglophone ne peut être rentable dans les régions autres que Montréal. Le pourcentage des anglophones dans ces régions est infime et ne peut être suffisant pour faire vivre une station de télévision

anglaise. Par exemple, la station de télévision anglaise ici à Québec continue à vivoter pour la bonne et simple raison qu'elle appartient au réseau Télé-Capitale. Elle est tenue à bout de bras en utilisant le matériel et les employés de CFCM. Jamais elle ne pourrait se faire vivre financièrement dans les conditions d'une entreprise autonome.

Pour ce qui est de la région métropolitaine de Montréal, le bassin de population anglophone existe et les Québécois bilingues sont évidemment plus nombreux, il est donc possible — la réussite financière de CFCF, canal 12, constitue une épreuve — d'opérer une station anglaise rentable.

Il faut dire que, présentement, le dynamisme de cette station de télévision, surtout dans ses bulletins d'information, a su attirer un nombre assez impressionnant de Québécois bilingues. Par contre, selon les derniers sondages, cette tendance semble diminuer. L'effort de Télé-Métropole et du Réseau TVA produit des résultats tangibles dans le domaine de l'information. CFCF a donc profité d'un vide et l'a occupé temporairement.

Le plus gros handicap de cette station de télévision est l'envahissement des réseaux américains sur le territoire québécois. Plus la diversité est grande, plus le bloc monolithique des anglophones s'effrite. À un point tel qu'à longue échéance ce phénomène risque de miner sa rentabilité.

Donc à prime abord, je ne crois pas que l'avenir des stations de télévision de langue anglaise au Québec soit rose. Au contraire, j'aurais plutôt tendance à penser que ces stations disparaîtront avec le temps faute de revenus publicitaires importants.

Cela n'empêchera pas, évidemment, la pénétration des émissions de langue anglaise sur le territoire québécois.

Les gens regardent et vont continuer à regarder les émissions américaines. On ne pourra jamais freiner ce phénomène, même si on le voulait. Comment pourrait-on empêcher les habitants des villes québécoises frontalières de capter les réseaux américains ?

On peut pourtant se demander pourquoi les Québécois aiment tant les émissions d'outre-frontière . . .

Plusieurs raisons font que les Québécois apprécient ces émissions. D'abord, n'oublions jamais que, même francophones, nous avons une mentalité nord-américaine. Les sujets traités ressemblent souvent aux situations que nous vivons. Nous nous retrouvons facilement dans les thèmes développés, nous reconnaissons les artistes et connaissons même leurs chansons. De telles affinités font donc de nous des consommateurs potentiels.

Plus encore, les informations véhiculées dans leurs bulletins nous touchent souvent de près. Nous savons tous que si l'économie américaine s'enrhume, nous risquons d'attraper une mauvaise grippe. Les politiques américaines ont des influences néfastes ou bénéfiques pour nous.

Enfin, il faut l'admettre, les Américains savent faire de la télévision attrayante et leurs réseaux en ont les moyens financiers. Comment ne pas être fascinés par les émissions à grand déploiement ? Comment ne pas être rivés à l'écran lors des bulletins de nouvelles qui nous donnent en direct l'actualité dans le monde ?

La Palice aurait sans doute affirmé que tous les moyens modernes de télécommunication, comme la télédistribution, la télévision à péage et, demain, l'utilisation des satellites dans nos foyers, vont favoriser une plus grande pénétration des émissions de télévision américaines au Québec.

De là à croire que nous serons encore plus influencés par leur culture, il n'y a qu'un pas à franchir. Et il faut le franchir, c'est évident.

Par contre, sachant que nous ne pouvons certainement pas vivre dans un ghetto, est-ce que cette influence sera aussi négative qu'on veut le faire croire ?

C'est une question que je me pose . . .

Est-ce que nous avons l'intelligence de prendre des Américains ce qu'ils ont de meilleur et de mettre de côté leurs travers ?

Je ne le sais pas . . .

Mais ce que je sais, c'est que nous ne pouvons pas prôner de laisser les gens dans l'ignorance de peur qu'ils subissent une mauvaise influence. Le prix d'une telle attitude risquerait d'être trop élevé et ce serait retourner dans une période de grande noirceur.

Malheureusement, les dangers sont évidents. Nos gouvernants doivent être vigilants et évaluer continuellement l'impact de l'immersion. Leur rôle consiste à contrôler le dosage et à retarder une évolution trop rapide et sauvage. Enfin, ils doivent tout faire pour développer une télévision d'ici en aidant, si nécessaire, ses principaux artisans.

Mais pour moi, la balle est véritablement dans le camp des télédiffuseurs.

C'est là que se prennent les décisions de produire des émissions susceptibles d'intéresser ou non les téléspectateurs. Il est nécessaire que les télédiffuseurs connaissent bien les intérêts des Québécois et leur présentent des émissions attrayantes sans être nécessairement élitistes. Il ne faut surtout pas qu'ils succombent à la tentation de faire de la télévision facile et peu coûteuse. Une telle attitude risquerait, à brève échéance, de pousser les consommateurs naturels de la télévision francophone dans les bras des réseaux américains.

Je refuse toujours de croire les professionnels de la télévision qui s'abritent derrière le fait que nos moyens sont trop restreints pour défendre la médiocrité. L'originalité, le professionnalisme et la débrouillardise ne sont pas exclusivement le propre des entreprises à grands moyens. On peut faire des choses fantastiques si on y met les efforts nécessaires.

Il ne faut pas avoir peur d'avoir comme objectif le dépassement dans une entreprise financièrement rentable. Peut-être devrons-nous travailler plus fort mais, après tout, qu'est-ce que ça change au bout du compte si les résultats sont probants.

Enfin, je ne saurais terminer cette intervention sans affirmer ma croyance sincère dans l'avenir de l'information comme bouée de sauvetage de la télévision francophone au Québec. S'il y a un secteur où la compétition de la télévision américaine ne peut pas se faire sentir, c'est bien dans l'information québécoise. Nous sommes les seuls à occuper ce champ d'action et nous devons continuer à satisfaire le téléspecta-

teur québécois. Il a besoin d'une information complète et intéressante. Nous pouvons la lui donner en nous servant des enseignements des autres pour que nos bulletins de nouvelles ou nos émissions d'information soient intéressants.

Ces émissions deviendront des locomotives pour les autres émissions francophones.

L'écoute de la télévision selon la langue

Marc LEDUC

Cet exposé traite de l'écoute de la télévision au Québec selon le groupe linguistique et veut fournir certains éléments d'explication à la baisse relative de l'écoute de la télévision française depuis quelques années. Nous privilégions une approche d'abord centrée sur les institutions ; cette approche globale englobe les phénomènes de transferts d'écoute réalisés par l'un ou l'autre des groupes linguistiques, que ces transferts soient dirigés vers la télévision anglaise ou la télévision française.

La période visée par ce texte est celle de l'automne 1981 ; lorsque nous faisons une comparaison dans le temps, nous nous référons à l'automne 1971.

Les données qui ont servi de base à l'analyse des auditoires de la télévision proviennent des sondages de la firme BBM ; ces données nous ont été fournies par le Service des Recherches du Siège Social de Radio-Canada et leur traitement ainsi que leur présentation ont été réalisés par le Service des Recherches à la division des Services français de Radio-Canada. Monique Ille, du Service des Recherches à la Division des Services français, a collaboré au traitement des données sur lesquelles le présent texte s'appuie.

Sauf autre indication, toutes les données de BBM comprises dans ce texte sont des moyennes par quart d'heure, par jour, pour un ensemble de trois semaines en octobre et novembre ; aussi sauf autre indication, les données sont des «temps d'écoute », et non pas des individus ; la « part d'auditoire » d'une station, ou d'un ensemble de stations, pour un groupe quelconque de téléspectateurs, exprime le pourcentage que ce groupe attribue à une station, ou à un ensemble de stations, sur l'ensemble de toute son écoute.

Enfin, sauf autre indication, le groupe linguistique est défini par la langue maternelle. Comme on le verra, la population a été divisée en trois catégories linguistiques : francophones, anglophones, allophones. Ce découpage en trois catégories permet de bien caractériser les comportements d'écoute en regard de la télévision, notamment dans la perspective où on cherche à comprendre le phénomène des transferts d'écoute.

La baisse relative de l'écoute à la télévision française entre 1971 et 1981

L'augmentation du volume d'écoute aux stations françaises, au Québec, entre 1971 et 1981, a été de 10 fois inférieure à l'augmentation du volume aux stations anglaises :

— au Québec, la part d'auditoire des stations françaises sur l'écoute totale de la télévision, passe de 78 % à 74 % ;

— à Montréal, cette part passe de 63 % à 57 %.

La présence de la SRC, le développement du réseau TVA, l'arrivée de Radio-Québec et de quelques autres stations françaises sur le câble, dont TVFQ, n'ont pu, du point de vue des auditoires, concurrencer le développement de la télévision de langue anglaise, notamment CTV et les stations américaines :

— la part d'auditoire de ces deux derniers groupes de stations passe de 14 % à 22 % entre 1971 et 1981, sur le total de l'écoute de la télévision au Québec.

L'écoute française et anglaise au Québec à l'automne 1981

Qu'en est-il au Québec, à l'automne 1981, de l'écoute de la télévision dans l'une ou l'autre langue, par les principaux groupes linguistiques[1] ?

— Chez les francophones, 51 % regardent la télévision anglaise au moins une fois par semaine ; à Montréal, 69 % font de même.

Par ailleurs, 14 % du total de leur écoute est consacré à la télévision anglaise ; en 1971, cette proportion était de 8 %[2].

— Chez les anglophones, 26 % regardent la télévision française au moins une fois par semaine ; toutefois, ils attribuent la majorité de leur écoute, 93 %, aux stations anglaises.

— Chez les allophones, 46 % regardent la télévision française au moins une fois par semaine ; ils accordent 18 % de leur écoute aux stations françaises.

Si ces données illustrent l'importance de la télévision anglaise chez les francophones, elles permettent aussi de ne pas négliger les publics potentiels chez les anglophones et les allophones.

À cause principalement de l'accroissement des transferts d'écoute vers les stations anglaises, chez les francophones bilingues, et d'une diminution relative du poids démographique des anglophones au Québec, les francophones constituent en 1981 une partie importante de l'auditoire des stations anglaises :

— le groupe francophone représente, avec 46 % de l'écoute des stations anglaises, la plus forte contribution devant celle des anglophones, 41 %, et celle des allophones, 13 %.

La baisse de l'écoute à la télévision française : quelques éléments d'explication

Les facteurs qu'on peut associer à la nouvelle distribution de l'écoute entre les stations françaises et les stations anglaises sont nombreux. La liste qui suit n'est pas exhaustive et certains des facteurs mentionnés ne sont pas indépendants les uns des autres.

1. Sauf autre définition, le groupe linguistique est défini par la langue maternelle.

2. Le « 14 % » et le « 8 % » sont des moyennes pour l'ensemble du groupe francophone.

Le contexte social en général

Le phénomène du transfert d'écoute vers la télévision anglaise, chez les francophones, traduit la nature générale des rapports sociaux entre la communauté francophone et la communauté anglophone au Québec et au Canada. Cela n'est pas une trouvaille. L'écoute de la télévision anglaise est en effet plus élevée chez les groupes qui sont dans des milieux où la langue anglaise est importante et où il est souhaitable d'en avoir la connaissance : elle est plus élevée . . .

— chez les personnes ayant un emploi à temps plein ;
— chez les hommes ;
— chez les adultes[3] ;
— chez les cols blancs ou vendeurs ;
— chez les administrateurs et professionnels ;
— chez les Montréalais ;
— chez les plus scolarisés.

Ces groupes sont aussi ceux où on trouve relativement le plus de bilingues.

Nous n'avons pas de données historiques pour voir l'évolution des transferts d'écoute depuis quelques années dans ces diverses catégories sociales. Dans la mesure où le Québec se francise, on pourrait penser que les transferts d'écoute vers la télévision anglaise (qui seraient dus à la nature traditionnelle des rapports entre la communauté francophone et la communauté anglophone au Québec) devraient perdre de leur importance dans les années à venir. Toutefois, dans la mesure où les pratiques actuelles en matière de programmation et d'accès aux émissions intègrent davantage qu'avant le Québec dans le marché américain, il n'est pas certain que la plus grande francisation de la population au Québec diminue les transferts d'écoute vers la télévision anglaise.

Accroissement des transferts d'écoute vers la télévision anglaise

Bien que dans l'ensemble, on compte au Québec en 1981 relativement plus de personnes pour faire usage du français qu'en 1971, la proportion des bilingues s'est accrue passablement : cette proportion passe de 28 % à 34 % pour l'ensemble de la population ; les proportions sont sensiblement les mêmes chez les francophones. Le phénomène qui apparaît toutefois le plus important, selon nos données, est que les bilingues en 1981 regardent davantage de télévision anglaise qu'en 1971 :

— entre ces deux années, la part de l'écoute des francophones bilingues attribuée aux stations anglaises passe de 18 % à 31 %.

On observe aussi un accroissement de l'écoute vers les stations anglaises chez les non-francophones bilingues[4] :

---

3. Notons que, chez les francophones, les jeunes (ceux de moins de 12 ans) et les personnes âgées (60 ans +) sont les groupes d'âge qui consacrent relativement le moins de temps à la télévision anglaise : 10 % ou 11 % de leur écoute, contre aux environs de 15 % pour les autres groupes d'âge.

4. Nos données historisques ne nous permettaient pas ici de distinguer entre anglophones et allophones.

— ensemble, leur part d'auditoire attribuée aux stations anglaises passe de 72 % à 88 % entre 1971 et 1981.

Si la « barrière linguistique » demeure importante pour rendre compte de l'écoute de la télévision en français ou en anglais[5], les dernières données indiquent que la connaissance de la langue de diffusion n'est pas une condition suffisante pour regarder la télévision dans cette langue.

Plus que l'accroissement du bilinguisme, l'accroissement des transferts d'écoute vers les stations anglaises apparaît important pour rendre compte de la baisse relative de l'écoute aux stations françaises entre 1971 et 1981. Ce phénomène de transfert est plus marqué chez les francophones bilingues[6].

Ces dernières données suggèrent que la baisse relative de l'écoute aux stations françaises traduit une évolution dans le contexte spécifique de l'univers de la télévision : modification de la quantité et de la qualité de l'offre. Cette modification de l'offre nous apparaît liée d'abord au développement de la câblodistribution et à une plus grande marginalisation du Québec français sur le marché américain des émissions de télévision. On reviendra plus loin sur ce dernier item.

Les contenus

Parler de changements dans les comportements d'écoute de la télévision implique nécessairement de considérer «ce qu'on regarde ». Seul l'automne 1981 est ici examiné : cet examen permet certaines hypothèses quant à ces changements des comportements d'écoute.

Les genres d'émissions

Les francophones regardent à la télévision française et à la télévision anglaise fondamentalement les mêmes genres d'émissions : d'abord les dramatiques, ensuite les émissions de variété et puis les autres genres, dont principalement les informations et les affaires publiques. Les dramatiques et les émissions de variété aux stations anglaises constituent toutefois des points d'attraction certains : quelques émissions de jeux attirent fréquemment, à Montréal, jusqu'à 20 % ou 30 % de l'auditoire francophone de la télévision ; il en va de même de certains films de prestige présentés en soirée. Ces émissions particulières ne constituent cependant qu'environ le quart de toute l'écoute des francophones aux stations anglaises à Montréal. Dans l'ensemble, les francophones qui regardent la télévision anglaise ont une écoute anglaise assez diversifiée.

Anglophones et allophones qui regardent la télévision française ont une écoute plus spécifique que celle des francophones à la télévision anglaise. C'est aux dramatiques qu'on s'intéresse encore le plus[7] ; toutefois, les sports accaparent une partie

5. En effet, les unilingues français ou anglais regardent la télévision à peu près exclusivement dans leur langue propre.

6. Les francophones bilingues, qui représentent le tiers des francophones au Québec, contribuent près des trois quarts de toute l'écoute des francophones aux stations anglaises en 1981.

7. Les données suggèrent qu'il s'agit surtout de dramatiques américaines.

importante de leur écoute totale aux stations françaises. Soulignons qu'au moment du sondage, les stations françaises présentaient en exclusivité des matchs courants de hockey impliquant des équipes locales.

En général, les données suggèrent que, pour une partie de la population francophone, surtout les bilingues, l'écoute de la télévision anglaise est un comportement coutumier et qu'on s'intéresse à tous les genres d'émissions. Aussi, on peut penser que les stations françaises et les stations anglaises sont devenues depuis dix ans des stations concurrentes auprès d'une partie importante de divers groupes linguistiques, d'abord chez les bilingues.

Émissions originales . . . américaines

La concurrence que se livrent les stations américaines et les stations canadiennes anglaises les amènent toutes à puiser d'abord dans le bassin américain d'émissions de télévision. Aussi, nous semble-t-il, elles cherchent les émissions originales, les premières diffusions ou les émissions de prestige. Il nous apparaît que ces types d'émissions constituent des attraits à la télévision anglaise[8].

Aussi à Montréal, à l'automne 1981, entre 19h et 23h, près de 80 % de toute l'écoute des francophones à la télévision anglaise allait à des diffusions originales américaines, diffusées soit sur les stations américaines seulement, soit sur les stations canadiennes anglaises, en simultané ou en différé avec les stations américaines.

Les pays producteurs

L'examen des données d'auditoire pour Montréal, en soirée, à l'automne 1981, indique l'intérêt qu'on porte aux productions américaines ; les données indiquent aussi l'intérêt que les francophones portent à des productions issues du Canada français.

Les francophones dans l'ensemble consacrent la majorité de leur écoute, 51 %, à des contenus du Canada français[9]. Quand ils regardent les stations françaises, ils consacrent relativement autant de temps à des contenus de cette origine, 65 %, qu'on en trouve sur les ondes, 64 % ; cependant ils accordent relativement plus de temps aux contenus américains diffusés aux stations françaises, 30 %, qu'on en trouve à ces stations, 21 %. Par ailleurs, quand les francophones regardent les stations anglaises, c'est majoritairement pour les productions américaines ; la part de leur écoute à ces contenus dépasse de beaucoup la part que ces contenus occupent à l'antenne des stations anglaises : 89 % de leur temps d'écoute, contre 68 % du temps de diffusion[10].

---

8. Nos données ne nous permettent pas d'aller très loin dans l'explication de l'attrait des émissions américaines, par l'analyse de leur contenu ; nous pensons toutefois qu'un de leurs attraits, en matière de dramatiques et d'émissions de variété, tient à leur caractère spectaculaire et « à grand déploiement ».

9. Par ailleurs, sur les 20 séries régulières les plus regardées par les francophones à n'importe quelle station, à n'importe quelle heure, 11 séries étaient des productions du Canada français (Montréal, Aut. 1981).

10. Il ne fut pas possible dans cette partie de l'analyse de distinguer l'écoute américaine aux stations canadiennes de celle aux stations américaines elles-mêmes.

Chez les anglophones et chez les allophones, la grande majorité du temps d'écoute est consacré à des contenus américains. Quand ils regardent les stations anglaises, le temps qu'ils consacrent à des contenus américains est relativement plus élevé que le temps que ces contenus occupent à l'antenne de ces stations ; les temps attribués à ces contenus du Canada anglais sont relativement inférieurs à ceux que ces contenus ont à l'antenne. Par ailleurs, lorsque les anglophones regardent les stations françaises, c'est surtout pour les contenus du Canada français (sport et information, probablement) ; lorsque les allophones regardent les stations françaises, c'est surtout pour des contenus du Canada français, mais aussi pour des contenus américains.

La forte identification des francophones à des contenus issus du Canada français suggère que les stations françaises devraient conserver ces contenus à leur programmation. En effet, suivant un objectif d'accroissement de l'écoute aux stations françaises, on devrait d'abord se préoccuper de maintenir la clientèle actuelle. Dans la mesure toutefois où les stations françaises ne réussissent pas toujours à conserver à leur écoute les bilingues francophones, anglophones et allophones, on devrait ajouter à la programmation actuelle française des éléments propres à les y intéresser et à concurrencer la programmation des stations anglaises.

Le développement de la câblodistribution

Entre 1971 et 1981, la proportion des ménages câblés, parmi les ménages avec téléviseur, passe de 21 % à 46 % pour l'ensemble du Québec. En 1981, 44 % des francophones ont accès à la télévision via le câble ; chez les anglophones et les allophones, les pourcentages sont respectivement 54 % et 57 % en 1981.

Pour l'ensemble du Québec, chez les francophones . . .

— la part de l'écoute attribuée aux stations anglaises est de 10 % quand on n'est pas câblé et elle est de 20 % quand on est câblé.

À Montréal, chez les francophones . . .

— la part de l'écoute aux stations anglaises est de 16 % quand on n'est pas câblé, et elle est de 30 % quand on l'est.

L'abonnement au câble peut inciter des personnes unilingues fr .çaises à regarder la télévision anglaise ; il est toutefois plus probable que la câblodistribution constitue un élargissement de l'offre de la télévision anglaise d'abord pour les personnes bilingues ou déjà familières avec la culture et la langue anglaise.

Par ailleurs, comme on l'a déjà indiqué, l'élargissement de l'offre ne peut jouer à lui tout seul ; la câblodistribution a comme un de ses effets de brancher les téléspectateurs sur le circuit américain d'actualité en matière de diffusion et de promotion d'émissions.

Le développement de la câblodistribution aurait, selon nous, accéléré l'intégration du Québec dans le marché américain des émissions de télévision. En effet, les stations canadiennes anglaises, pour mieux concurrencer les stations américaines, ont dû maintenir à leur programmation des émissions originales américaines et les diffuser, quand cela était nécessaire, simultanément avec les stations américaines. La câblodistribution, en cette matière, via les règlements du CRTC relativement à la substitution de messages publicitaires, permet aux stations canadiennes anglaises de

récupérer les auditoires canadiens des stations américaines. La câblodistribution en réalité nous apparaît actualiser l'état de dépendance du Canada vis-à-vis des États-Unis en matière d'approvisionnement et de diffusion d'émissions de télévision[11].

La conséquence est que les stations françaises au Québec se trouvent en fait directement en concurrence avec les stations américaines, ou indirectement par l'intermédiaire des stations canadiennes anglaises. Aussi, les stations françaises se trouvent, avec moins de ressources financières[12], à vivre via la câblodistribution les luttes que les grands réseaux américains se livrent sur leur propre territoire.

L'impact de la câblodistribution sur l'écoute de la télévision française ne doit pas faire oublier que le Québec et le Canada sont des sociétés hétérogènes et que le développement de la câblodistribution a suivi des intérêts qui n'étaient pas nécessairement en accord avec ceux des diffuseurs, notamment des diffuseurs de langue française.

Promotion, publicité aux émissions

On a vu dans une section précédente (section 2.0.) comment en 1981, les francophones constituaient au Québec une partie importante de l'auditoire des stations anglaises : ils en constituent, devant les anglophones et les allophones, la première clientèle. Peut-être pour cette raison les stations locales de langue anglaise font-elles souvent la promotion de leurs émissions dans les médias de langue française. L'inverse cependant se pratique peu : on trouve rarement dans les médias de langue anglaise au Québec, à Montréal du moins, une promotion d'émissions des stations françaises[13]. Ainsi pour les francophones bilingues, lorsqu'ils sont en contact avec les médias locaux de langue anglaise au Québec, la réalité des stations françaises est quasi absente[14].

De la même manière, on trouve souvent des informations, commentaires et opinions sur les émissions des stations de langue anglaise, dans les publications et journaux locaux de langue française à Montréal[15] ; on rencontre peu souvent toutefois les mêmes types d'information sur les émissions des stations françaises dans les publications locales de langue anglaise.

---

11. D'un point de vue culturel, la participation du Québec au marché américain des émissions de télévision signifie aussi que ce dernier est joint au « Star system » américain en matière de diffusion et de promotion. On ne devrait pas se surprendre que les francophones bilingues au Québec veulent y participer et qu'ils consacrent une part de leur écoute à la télévision anglaise.

12. Avec les coûts de production d'un seul épisode d'une heure d'une série américaine, telle « Dallas », on pourrait produire au Québec une trentaine d'épisodes d'une demi-heure d'un téléroman.

13. Nous n'avons pas de données précises sur la publicité et la promotion pour notre période d'analyse, i.e. l'automne 1981.

14. En 1979, entre le quart et la moitié des francophones du Québec ayant une bonne ou une excellente connaissance de l'anglais avait un contact avec des quotidiens de langue anglaise, principalement locaux (*The Gazette*, et à l'époque, *The Montreal Star*). Beauchamp, Bouchard, *Le français et les médias, les habitudes des Québécois*, Service des communications, Conseil de la langue française, 2e trimestre 1982. (Document du Centre de sondage de l'Université de Montréal).

15. Certaines de ces émissions commentées ne sont pourtant accessibles qu'à cette portion de la population française (le tiers à l'automne 1981, à Montréal) qui ont accès à la télévision via le câble et un convertisseur.

Conclusion

La part d'auditoire des stations françaises sur l'écoute totale de la télévision au Québec a diminué entre 1971 et 1981. Chez les francophones, la part de leur écoute attribuée aux stations anglaises monte de 8 % à 14 % entre ces deux années ; les autres groupes linguistiques aussi accroissent leur écoute de la télévision anglaise. L'accroissement de l'écoute de la télévision anglaise chez les francophones est réalisé d'abord par les bilingues : la part de leur écoute aux stations anglaises passe de 18 % à 31 % entre 1971 et 1981 ; en 1981, l'écoute des francophones bilingues à la télévision anglaise compte pour près des trois quarts de toute l'écoute des francophones à la télévision anglaise. L'accroissement des transferts d'écoute, plus que l'accroissement de la proportion des bilingues dans la population, rend compte de la baisse relative de l'écoute aux stations françaises entre 1971 et 1981.

Par ailleurs, à l'automne 1981, les jeunes et les personnes âgées sont ceux chez les francophones qui regardent le moins la télévision anglaise parmi les différents groupes d'âge. Les allophones consacrent une portion appréciable de leur écoute à la télévision française, 18 % : les anglophones consacrent la grande majorité de leur écoute à la télévision anglaise, 93 %. Par ailleurs, le groupe francophone est celui qui fournit la plus forte contribution à la télévision anglaise au Québec, devant les anglophones et les allophones.

Le phénomène des transferts d'écoute vers la télévision anglaise traduit la nature générale des rapports sociaux entre la communauté francophone et la communauté anglophone au Québec et au Canada : l'écoute de la télévision anglaise est plus élevée dans ces groupes où la langue anglaise est importante et où on compte une plus grande proportion de bilingues.

L'examen des contenus d'émission à l'automne 1981, à Montréal en soirée, indique que les francophones qui regardent la télévision anglaise consacrent la très grande majorité de leur temps à des contenus américains : près de 90 %. Aux stations américaines ou canadiennes anglaises, les francophones regardent d'abord des contenus américains qui sont des diffusions originales, des primeurs ou des émissions de prestige. L'examen des contenus vers lesquels l'écoute est dirigée, à Montréal, en soirée, en 1981, indique par ailleurs que les émissions produites au Canada français, en majeure partie au Québec, conviennent bien aux francophones : la majorité de tout leur temps d'écoute leur est consacrée.

La câblodistribution offre certes un éventail plus considérable d'émissions de télévision ; il nous apparaît cependant qu'elle a surtout comme caractéristique actuelle d'inscrire les Québécois dans le circuit américain d'actualité en matière de programmation et de promotion d'émissions de télévision. Aussi, la câblodistribution place aujourd'hui les stations françaises dans une position plus précaire qu'auparavant. En effet, les stations françaises se trouvent d'abord à concurrencer, avec des moyens financiers plus restreints, les stations américaines qui se concurrencent entre elles ; les stations françaises ont aussi à concurrencer les stations canadiennes anglaises, qui se concurrencent entre elles et qui concurrencent les stations américaines au Canada . . . surtout avec des produits américains originaux ou de grand prestige.

Plutôt que d'aboutir à une fermeture sur l'univers américain, on pourra espérer que les développements technologiques à venir suivent au Québec un modèle d'application différent de celui que suit présentement la câblodistribution et que ces développements technologiques permettront une ouverture plus large.

ATELIER 11

Le tourisme et le français au Québec

Conférenciers : Manon BOURGEOIS, auteur d'une étude sur le tourisme pour l'Office de la langue française
Charles DUPONT, terminologue, Air Canada et Canadien National.

Animateur : Marc MONTPETIT, professeur, Cégep du Vieux Montréal.

L'industrie touristique est devenue au fil des ans un important rouage de l'activité économique du Québec. La francisation du territoire québécois est-elle un frein aux touristes anglophones nord-américains ou crée-t-elle un attrait touristique nouveau ? L'image plus ou moins négative du Québec français, véhiculée par les médias anglophones aux États-Unis et dans les provinces anglophones, influence-t-elle la venue de touristes ? Comment pourrait-on utiliser positivement le visage français du Québec pour favoriser le tourisme ? Par ailleurs, l'obligation qui est faite de fournir en français des brochures et autres dépliants publicitaires prive-t-elle les Québécois d'informations touristiques importantes ?

Un représentant du ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme a aussi participé à l'atelier, sans nous laisser de texte cependant.

Les touristes et la société visuellement française du Québec

Manon BOURGEOIS

À la question posée par les organisateurs du congrès *Langue et société au Québec* — la francisation du Québec crée-t-elle un attrait touristique nouveau pour les Canadiens et en particulier les Américains ? Je répondrai d'abord par la négative : non, la francisation du Québec ne crée pas un attrait touristique nouveau pour les Canadiens et les Américains. Toutefois, si la francisation du Québec ne crée pas un attrait touristique nouveau, cette politique linguistique a pour effet, selon moi, de **renforcer** l'attrait touristique déjà existant, chez plusieurs non-francophones.

En fait, la volonté politique, manifestée depuis plusieurs années, de faire du Québec une « société essentiellement francophone » (Laurin, 1977), et visuellement française, a eu de nombreux impacts. Certains de ces effets furent assez positifs, et cela notamment pour le tourisme, si l'on en croit les résultats de l'étude sur les réactions des touristes face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec[1]. C'est donc à partir des résultats de cette étude, et après un bref survol du contexte dans lequel elle s'inscrit, que je tenterai d'expliquer pourquoi la francisation aurait pour effet de renforcer l'attrait touristique pour le Québec.

Le contexte de l'étude sur les réactions des touristes face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec

Depuis le début des années 70, il s'est développé au sein de l'État québécois un véritable système de planification linguistique :

> « Une fois déposé le rapport de la Commission d'enquête sur la situation du français et les droits linguistiques à la fin de 1972, le champ d'intervention de l'État dans le domaine linguistique s'accrut considérablement : la Loi sur la langue officielle en 1974, le livre blanc sur la politique linguistique, en 1977, et la Charte de la langue française, la même année, furent les principaux jalons de cette expansion ».[2]

1. M. BOURGEOIS et B. GIRARD, *Réactions des touristes face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec*, Coll. « Langues et Sociétés », Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, 90 p.

2. P.E. LAPORTE, « La planification linguistique au Québec, une évaluation », communication présentée au 10e congrès mondial de sociologie à Mexico, du 16 au 22 août 1982, 51 p.

En fait, comme le souligne si bien le préambule de la Charte de la langue française (1977) :

> « L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi, aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Cette résolution de faire du français la langue officielle du Québec s'est donc accompagnée de mesures visant à franciser l'Administration, les organismes parapublics, le monde du travail, de l'enseignement, du commerce et des affaires. Et, parmi ces mesures se trouve une série de règlements[3] visant à franciser entièrement l'affichage public et la publicité commerciale, soit à franciser visuellement le Québec.

C'est dans ce contexte que l'Office de la langue française s'est engagé dans des recherches pour évaluer l'impact de la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale. Si les touristes furent choisis comme première cible d'étude, ce fut d'abord pour apporter une réponse aux nombreuses critiques venant de certains publics — les commerçants en particulier — quant aux règlements sur l'affichage et la publicité commerciale ; mais, ce fut également, en grande partie, à cause de l'importance de l'industrie du tourisme pour l'économie québécoise déjà, en 1980, apparemment souffrante.

L'enquête et l'échantillon

Pour évaluer l'impact de la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale sur la population touristique, un sondage fut effectué auprès de 300 touristes[4], non francophones, en visite au Québec, à l'été 1980.

La moitié de l'échantillon fut interrogée à Montréal et l'autre dans la ville de Québec. Ce choix est imputable aux attraits touristiques reconnus de ces deux régions du Québec et à leur caractère différencié : degré de francisation variable, zones de résistance différentes, etc.

Quant aux autres caractéristiques de l'échantillon, on note que plus de la moitié de la population interrogée avait 16 ans ou plus de scolarité et 82,6 % des gens avaient 12 ans et plus de scolarité. Ces répondants étaient venus au Québec surtout à des fins touristiques (85 %) et cela pour au moins la deuxième fois dans 46 % des cas. De plus, 55 % des touristes en visite au Québec avaient déjà voyagé dans une autre province ou un autre pays où l'on parle majoritairement français.

---

3. Voir *Charte de la langue française*, art. 51 à 71 et *Règlements adoptés en vertu de la Charte de la langue française*, A.C. 1847-79, pp. 4987-4991.

4. La population visée par l'enquête consiste en l'ensemble des étrangers qui, en visite au Québec, se livrent durant une partie au moins de leur séjour, aux activités récréatives généralement associées au tourisme. Aucune donnée statistique précise ne permettait de déterminer le profil de la clientèle touristique au Québec à l'époque. Toutefois, le profil des personnes interrogées paraît valable, selon l'évaluation subjective de divers hôteliers et restaurateurs du Québec.

La répartition de l'échantillon se présente comme suit :

Tableau 1

Répartition de l'échantillon

		Montréal	Québec
États-Unis/	18-34 ans	18	19
Masculin	35-54 ans	15	15
	55 et plus	7	6
États-Unis/	18-34 ans	19	19
Féminin	35-54 ans	14	15
	55 et plus	6	7
Canada/	18-34 ans	13	13
Masculin	35-54 ans	10	10
	55 et plus	5	4
Canada/	18-34 ans	13	13
Féminin	35-54 ans	10	10
	55 et plus	5	4
Autres pays/	18-34 ans	3	4
Masculin	35-54 ans	3	3
	55 et plus	1	1
Autres pays/	18-34 ans	4	3
Féminin	35-54 ans	3	3
	55 et plus	1	1
Total		**150**	**150**

L'échantillon était composé de 300 répondants.

Pour ce qui est de la compréhension orale du français, elle était d'« un peu » à « assez bonne » pour 76,2 % des répondants. En fait, seulement 23,8 % des répondants ont avoué ne pas comprendre « du tout » le français, tandis que 29,2 % des répondants avouaient ne pas lire « du tout » le français. Notons toutefois que 86,7 % des répondants semblaient ne «jamais » avoir éprouvé de difficultés à se faire servir en anglais.

Principaux[5] résultats sur la perception, les « attitudes » et les comportements des touristes face à la francisation du Québec

Après avoir décrit la procédure de recherche et les caractéristiques de notre échantillon, j'exposerai maintenant les principaux résultats de l'enquête sur les réactions des touristes — dont la langue d'usage n'est pas le français — à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec. Ces résultats

5. Pour avoir l'ensemble des résultats de l'enquête et des croisements de variables, on doit se référer à l'étude : seuls quelques résultats, jugés plus significatifs, sont présentés dans ce texte.

sont regroupés sous trois rubriques : perception du visage français, « attitudes » face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale, et comportements touristiques futurs.

La perception du visage français du Québec

En résumé, la perception du visage français du Québec par les touristes interrogés se présente comme suit : plus de la moitié (51,2 %) des répondants trouvaient l'affichage et la publicité française plus répandus que lors de leur dernier voyage au Québec. De plus, parmi les touristes qui étaient déjà venus au Québec, on note que la proportion de répondants, étant d'avis que le français est plus répandu au moment de l'enquête, augmente en fonction de l'éloignement dans le temps, de la dernière visite au Québec — pour la dernière visite ayant eu lieu trois, quatre ou six ans auparavant, la proportion est respectivement de 66 %, 90 % et 62 %.

Tableau 2

Date de la dernière visite et opinion quant aux changements sur l'affichage depuis la dernière visite

Changement de l'affichage		Date de la dernière visite					
		L'an dernier	Il y a				Jamais vu
			deux ans	trois ans	quatre ans	cinq ans	
Plus répandu		13	17	10	9	18	1
	%	40,6	48,6	66,7	90,0	62,1	100
Moins répandu		0	1	0	0	0	0
	%		2,9				
Même chose		19	17	5	1	11	0
	%	59,4	48,6	33,3	10,0	37,9	
Total 122		**32**	**35**	**15**	**10**	**29**	**1**

V de Cramer : 0,22862

En fait, le Québec est visuellement français pour près de 60 % des répondants puisque 59,3 % considéraient les principales villes du Québec comme « d'abord françaises ».

À noter qu'il semble y avoir une association entre la perception du visage français du Québec par les répondants et leur compréhension du français écrit : moins on peut lire le français et plus on le trouve prédominant.

Tableau 3

Compréhension du français écrit et opinions quant au degré de francisation de Québec ou Montréal

Degré de francisation		Compréhension du français écrit			
		Très bien	Assez bien	Pas beaucoup	Pas du tout
Français domine		3	34	79	62
	%	37,5	54,0	56,4	69,7
Anglais domine		0	2	0	3
	%		3,2		3,4
Bilingue		5	27	61	24
	%	62,5	42,9	43,6	27,0
Total	**300**	**8**	**63**	**140**	**89**

V de Cramer : 0,14750

« Attitudes » ou réactions face à l'affichage et à la publicité commerciale française au Québec

À la question : « Auriez-vous préféré trouver ici un affichage et une publicité commerciale plus français, plus anglais, partout bilingue ? », 52,8 % de l'échantillon ont opté en faveur d'un bilinguisme généralisé et 18 % pour « plus de français ».

Toutefois, des 300 personnes interrogées, 68,3 % étaient d'avis que l'utilisation du français dans l'affichage commercial n'avait eu aucun effet sur leur intention d'utiliser ou de ne pas utiliser le service annoncé.

En fait, la présence du français serait susceptible d'« embarrasser » les touristes, dans les sites touristiques pour 28 % des répondants, sur les menus 11,3 % des répondants, dans le service hôtelier pour 7,3 % des répondants, dans le service bancaire pour 6,7 % des répondants et dans les commerces pour 6,3 % des répondants.

Quant à la signalisation routière au Québec, la majorité des gens disaient avoir été « peu » incommodés (40 %) ou «pas du tout» (33,3 %). Seulement 4,3 % des répondants avaient été « beaucoup » embarrassés et 6 % « passablement » embarrassés. À ce sujet, les Canadiens d'autres provinces « dont la langue d'usage n'est pas le français » se sont révélés être ceux le moins embarrassés par la francisation de la signalisation routière de même que les répondants ayant déjà eu une expérience de voyage en milieu francophone.

Comportements futurs des touristes ayant visité le Québec

Finalement, en ce qui a trait aux comportements futurs des touristes, il appert que la grande majorité des répondants (72,3 %) considéraient le caractère français du Québec comme un atout ayant pour effet de les encourager à revenir.

Tableau 4

Les intentions de retour en fonction du pays d'origine

Intentions de retour		Pays d'origine		
		Provinces canadiennes	États-Unis	Ailleurs
Incités		82	120	15
	%	72,6	75,9	55,6
Dissuadés		4	3	3
	%	3,5	1,9	11,1
Sans effet		27	35	9
	%	23,9	22,2	33,3
Total 298		**113**	**158**	**9**

V de Cramer : 0,11857

Cependant les touristes ayant eu « quelquefois » de la difficulté à se faire servir en anglais étaient encouragés dans une moindre mesure à visiter le Québec à cause du caractère français de la province (60 % comparativement à 75,4 % pour ceux qui n'ont jamais eu de problèmes).

Tableau 5

Les intentions de retour en fonction de l'accès au service en anglais

Intentions de retour		Difficulté d'accès aux services en anglais		
		Souvent	Quelquefois	Jamais
Incités		0	18	150
	%		60,0	75,4
Dissuadés		0	5	4
	%		16,7	2,0
Sans effet		1	7	45
	%	100,0	23,3	22,6
Total 230		**1**	**30**	**199**

V de Cramer : 0,20063

Le Québec visuellement français : un renforcement quant à l'attrait touristique pour le Québec

Cinq ans après la Charte de la langue française, on peut lire ce bilan dans une revue québécoise bien connue :

> « Cinq minutes dans le centre de Montréal suffisent à mesurer l'ampleur des changements survenus depuis 1977. Les camions ne sont plus des « bonded carriers » mais des *transporteurs cautionnés*. Imperial Oil est devenu *L'Impériale*. Murray's a perdu son apostrophe. Les restaurants chinois servent des *pâtés impériaux* en guise d'« egg rolls ». Les *hambourgeois* sont encore rares mais face au Square Victoria à l'angle de la rue Vitré, le fameux « Victoria Hot Dog » est devenu le *Chien chaud Victoire* ! « Sun Life » — ce qu'il en reste, évidemment — répond en français et, dans les épiceries, même les spécialités kascher sont étiquetées dans les deux langues[6] ».

Il ne fait donc aucun doute que le Québec est devenu visuellement français, car Montréal — ville considérée auparavant comme passablement bilingue — a maintenant un « visage français », ce que les touristes interrogés ont bien reconnu.

Mais ce « visage français » n'a pas le même impact pour tous. En réalité — selon les résultats du sondage effectué — les touristes réagissent différemment selon leur degré de compréhension du français parlé et écrit. En effet, parmi les variables de l'étude, ce sont les degrés de compréhension du français parlé et écrit qui sont les principales variables influençant les réactions des touristes face aux dispositions prises par l'État pour renforcer le statut du français au Québec.

Certes, l'échantillon de touristes interrogés n'était pas très grand. De plus, aucune étude diachronique ne permet d'établir des comparaisons entre les réactions des touristes avant et après le changement social amorcé par la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale. Toutefois, suite aux résultats obtenus par le sondage, j'avance une hypothèse quant aux effets de la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale sur les touristes : la francisation du Québec s'est d'abord traduite par une perte d'un type de clientèle touristique, et cette perte a ensuite été compensée par les gains réalisés auprès d'un deuxième type de clientèle. Je m'explique. En fait, si de nombreux touristes canadiens et américains venaient au Québec à cause de sa proximité et de son caractère bilingue, il est bien possible que le Québec ait perdu cette clientèle. Cependant, dans un contexte économique difficile, le Québec visuellement français, et à proximité, ne peut que renforcer l'attrait touristique des Canadiens et des Américains — intéressés par la culture française — pour le caractère français du Québec. Bien entendu, je parle ici de ces touristes parlant et/ou écrivant au moins « un peu » le français, ou encore de ceux ayant déjà visité une région francophone, soit des touristes non rébarbatifs au dépaysement linguistique et culturel.

C'est donc chez ce deuxième type de touristes que l'attrait touristique a certainement pu être **renforcé** — mais c'est aussi auprès de cette clientèle, et compte tenu de ses caractéristiques, que l'on devrait utiliser positivement « le visage français » du Québec, à proximité, pour favoriser le tourisme.

---

6. B. AUBIN, « La Loi 101 ... cinq ans après », *L'actualité*, août 1982, pp. 34-42.

BIBLIOGRAPHIE

AUBIN, Benoît. « La Loi 101 . . . cinq ans après », *L'Actualité*, août 1982.

BOURGEOIS, Manon et Benoît GIRARD. *Réactions des touristes à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec*. Collection « Langues et Sociétés ». Office de la langue française, 1982.

LAPORTE, Pierre. *La planification linguistique au Québec : une évaluation*, communication présentée au 10e congrès mondial de sociologie à Mexico, du 16 au 22 août 1982.

LAURIN, Camille. *La politique québécoise de la langue française*. Gouvernement du Québec, mars 1977.

Le tourisme, un phénomène culturel, le français, un trait culturel

Charles DUPONT

Quatre questions nous sont posées dans cet atelier.

Je répondrai rapidement à d'eux d'entre elles car elles me semblent, du moins telles que formulées, toucher moins le noeud du sujet.

1. L'image du Québec français véhiculée par les médias étatsuniens et canadiens anglophones influence-t-elle la venue des touristes ?

À ma connaissance, aucune donnée n'existe sur cette question, et l'étude de M^me^ Bourgeois, qui donne une bonne idée de l'acceptation des touristes anglophones du fait français au Québec, n'aborde pas non plus cet aspect. Par exemple, dans le questionnaire, on ne demandait pas aux gens s'ils avaient déjà lu des articles sur la politique linguistique du Québec et, si oui, si cela les avait fait hésiter à venir chez nous. Et comment comptabiliser ceux qui ont pu être influencés par ces articles ? L'argument de l'image négative du Québec français semble fondé sur des rumeurs aux contours imprécis et, placé dans le contexte international, il a l'air même un peu ridicule.

Faut-il ne plus visiter Madrid, Paris ou Londres parce que d'innocents touristes ont été tués lors d'attentats terroristes ? Faut-il fuir les villes étatsuniennes parce qu'on ne peut mettre le pied hors de l'hôtel après le coucher du soleil ?

2. Les Québécois sont-ils privés d'informations touristiques importantes parce qu'on doit les leur fournir en français ?

S'il s'agit des dépliants visant à intéresser les Québécois francophones à visiter le Québec je ne vois pas comment ; s'il s'agit d'intéresser les Québécois anglophones et allophones à visiter le Québec, peut-être y a-t-il là un problème. Mais des statistiques indiquent que les Québécois anglophones sont parmi les Canadiens ceux qui voyagent le moins au Canada (39,1 % en 1978 alors que dans toutes les régions ce taux dépasse 57 %) et ceux qui visitent le moins leur province de résidence (14,1 % en 1978) alors que dans les autres régions ce taux de tourisme intraprovincial dépasse 41 %.

Enfin, s'il s'agit du tourisme international des Québécois, il suffit de suivre l'évolution du déficit touristique du Québec pour comprendre que les Québécois ne manquent pas d'informations pour se rendre à l'étranger.

Les deux autres questions, vues sous l'angle de mes préoccupations, semblent davantage toucher le coeur du débat.

3. La francisation du Québec crée-t-elle un attrait touristique nouveau pour les Canadiens et en particulier les États-suniens ?

Ma première réaction à cette question serait de dire : pourquoi devrait-elle ? La promotion du catalan à Barcelone et dans toute la Catalogne fait-elle les manchettes dans le monde, et en fait-on un « attrait touristique » ? Le finnois, qui n'avait pas encore droit de cité à l'Université d'Helsinki il y a moins de 50 ans, est aujourd'hui une langue en mesure de rivaliser en efficacité avec les grandes langues de civilisation, et cela sans qu'il n'ait eu à renier ses origines. En fait-on pour cela un attrait touristique ? Pas à ce que je sache, mais ça nous renseigne sur le dynamisme d'une culture et la confiance en soi d'un peuple dont le niveau de vie est aujourd'hui parmi les plus élevés au monde.

Comme facteur isolé, la francisation du Québec ne constitue pas à mon avis un attrait touristique pour les Canadiens et les États-suniens, bien que cela puisse être plausible si on ajoutait à cette liste les francophones du monde entier (Français, Belges, Libanais, Marocains), soit environ 90 millions de personnes.

Toutefois, je m'empresse d'ajouter que la francité du Québec n'est pas non plus un « désattrait touristique ». Je vois plutôt cette ténacité comme un élément ou un trait d'un ensemble plus grand que j'aborderai plus loin. Avant, je veux analyser brièvement le tourisme réceptif au Québec, sur le plan des motivations de nos visiteurs et essayer de soupeser l'incidence du fait français sur leur choix.

Suivant une conception courante du tourisme, les touristes se divisent en trois grands groupes :

A) les touristes d'affaires ;
B) les touristes d'agrément ;
C) les touristes de congrès.

(Pour simplifier, vous comprendrez qu'on ne retient que la motivation principale du déplacement.)

A) Les touristes d'affaires se rendent là où il y a des transactions commerciales possibles, là où l'activité économique est fébrile. La langue n'a aucune incidence sur leur choix. À ce type de tourisme on peut associer le tourisme industriel ou technique, c'est-à-dire la visite de réalisations techniques. Si quelqu'un veut voir le plus grand barrage du monde, c'est ici qu'il va le trouver, et la langue que l'on parle n'importe guère.

B) Les touristes d'agrément ont des motivations fort diverses, parfois inextricables et même souvent insondables si on se fie aux études publiées sur le sujet. Quelle est l'importance du facteur francité dans le cas des déplacements suivants :

— pour visiter parents et amis : faible ou nulle ;
— pour chasser ou pour pêcher : la quantité de gibier ou de poissons compte sûrement plus ;
— pour les activités de plein air : le touriste est sûrement plus soucieux de trouver des rivières et des lacs non pollués par les pluies acides, des campings propres, etc. que du fait que l'on parle français ;

— le tourisme itinérant : incidence sûrement plus forte, mais une étude de l'O.C.T. révèle que les vacanciers étatsuniens recherchent d'abord l'amabilité de l'hôte et un service courtois, ce que, je crois, ils peuvent trouver au Québec ;

— pour un pèlerinage : la foi transcende les langues ;

— pour des vacances en famille : la langue peut avoir une incidence négative ou positive (par ex., permettre aux enfants de baragouiner les quelques mots de français appris à l'école), mais la possibilité de trouver des activités pour les enfants sera un facteur encore plus déterminant ;

— pour la gastronomie : tout le monde sait qu'on ne parle pas la bouche pleine et que la terminologie française dans ce domaine est largement connue.

Bref, à mon avis, le facteur francité ne doit pas être exagéré comme attrait ou désattrait touristique en ce qui concerne les voyages d'agrément.

C) Les touristes de congrès

C'est habituellement de ce côté qu'on entend le plus de « grogne » sur les désavantages de la francisation du Québec. Pourtant l'article 14 du règlement relatif à la langue du commerce et des affaires stipule que l'article 58 de la Loi 101 ne s'applique pas «lors d'un congrès, d'une foire, d'une exposition ou d'un colloque destiné / . . . / à un public spécialiés . . . ».

C'est donc en vain qu'on cherche à faire de la francisation le bouc émissaire d'une stagnation apparente du tourisme de congrès qui, aux yeux de Jean Labonté, président de la Société du Palais des congrès de Montréal, est bien minime car malgré les difficultés économiques actuelles le secteur congrès maintient une croissance d'environ 10 % en dollars courants.

Donc quand on veut parler de l'incidence du français sur le tourisme au Québec, il faut bien se garder de prendre l'arbre pour la forêt.

4. Si la francisation ou le visage français ne constitue ni un attrait ni un désattrait touristique, peut-on quand même l'utiliser à l'avantage du tourisme et de l'industrie touristique (deux choses qu'il ne faut pas toujours confondre) ?

Je répondrais sans hésiter oui. Comment ?

Si j'osais dire : « en n'en parlant pas », ce ne serait pas tout à fait juste, mais je dirais : « présentons-le comme un simple trait de notre culture ». C'est ce que je voulais dire plus tôt quand j'ai souligné que notre francité n'était à mes yeux qu'un élément d'un ensemble plus important.

À mon avis, le mot culture est indissociable du phénomène touristique car, comme le déclarait le secrétaire général de l'O.M.T. lors de la journée mondiale du tourisme le 27 septembre dernier : «on ne peut pas penser bénéficier d'un déplacement, quelle que soit la motivation, si, d'un côté comme de l'autre, on ne fait pas preuve d'un préalable essentiel, à savoir que la vie sur notre planète ne relève pas

d'une froide normalisation inanimée déjà établie, mais que sa richesse, sa beauté et sa forme exaltante d'évolution résident dans sa diversité, dans son foisonnement d'images aussi attrayantes les unes que les autres ». Cette prise de décision cadre bien avec la déclaration de 1979 du Comité de promotion du tourisme culturel selon laquelle « le tourisme doit devenir un agent culturel positif, c'est-à-dire un agent susceptible de mettre en valeur et de respecter les façons de vivre des Québécois, leur patrimoine, leur environnement et leur langue », et avec les articles XIII et XIV du projet de Code du touriste en voie d'élaboration par l'O.M.T., articles qui portent sur les devoirs du touriste et qui stipulent que celui-ci doit :

— respecter le patrimoine culturel et naturel des visités,
— faire preuve de la plus grande compréhension à l'égard des usages, coutumes, croyances et comportement des communautés d'accueil,
— éviter d'accentuer les différences économiques sociales et culturelles existant entre eux et la population locale,
— s'ouvrir à la culture de la communauté d'accueil, partie intégrante du patrimoine culturel de l'humanité.

L'élément culture occupe donc une place primordiale en tourisme et la langue, objet de notre débat, est probablement un des premiers traits d'une culture, et le premier qu'un visiteur doit accepter. En principe, aucun touriste canadien anglais ou étatsunien ne viendra au Québec seulement parce qu'on y parle le français (pas plus qu'on va en Angleterre ou aux États-Unis uniquement pour entendre parler l'anglais), mais il peut venir parce qu'on y présente un trait distinctif, soit la vie en français dans le confort nord-américain, et parce qu'un touriste c'est dans la très grande majorité des cas une personne qui cherche un minimum de dépaysement. Présentons donc la langue comme un trait culturel dynamique et moussons les séjours touristiques d'immersion linguistique dans nos écoles de langue comme le font l'Angleterre, la France, l'Espagne, etc.

Cela étant dit, la langue n'est pas une chose que l'on place dans les musées, mais une chose qui vit, qui soulève les passions (et je ne pense pas uniquement aux Québécois), qui doit servir la communication à tous les niveaux entre les membres d'un groupe linguistique et, surtout, qui reflète la vivacité intellectuelle d'un peuple, et donc d'une culture.

D'ailleurs les Étatsuniens en font la preuve chaque jour. Un peuple incapable d'exprimer le présent et de préfigurer l'avenir dans sa langue fait la preuve de son manque de dynamisme et de confiance en soi et, je regrette, mais cela jette la même lumière sur les professionnels des divers secteurs économiques.

Quelle est la réalité linguistique dans l'industrie touristique ?

Gilles Vigneault disait l'autre jour à la radio qu'« il en est des langues comme des peuples, elles ne sont belles que dans la mesure où elles sont authentiques, autonomes et libres ».

Eh bien quand nous voyons dans l'affichage au Québec des expressions comme : *heure heureuse*, *parc d'amusement*, *vacant ou vacancy* qui brillent devant chaque motel, *spécial du jour*, *camper* ou *maison motorisée* (dans le sens d'autocaravane), *plan européen* (sur les permis du gouvernement du Québec dans les chambres d'hôtel ou de motel)

— quand on en est encore à employer le mot hospitalité pour parler d'une industrie (évidemment en anglais on dit *hospitality industry*) ;

— quand l'I.T.H.Q. et le M.I.T.C. acceptent dans la présentation d'un projet étudiant une expression comme *audio tour* alors qu'il aurait fallu dire tout simplement sonoguide ;

— ou encore quand on entend un ministre responsable du tourisme parler de « saison touristique épaule », parce qu'en anglais on dit « shoulder season » ;

je me dis que le français québécois n'est plus authentique, autonome, libre et qu'il a même perdu un peu de ses racines, contrairement au finnois dont j'évoquais l'exemple tout à l'heure. Par rapport à d'autres secteurs et compte tenu de ses prétentions probablement justifiées car après tout le tourisme ce n'est pas le commerce de la ferraille, l'industrie touristique n'a pas fait l'effort qu'on aurait été en droit d'attendre d'elle en matière de francisation.

Notre sensibilisation à cette situation dans le domaine du tourisme (deuxième industrie au Canada et au Québec) est-elle récente ?

Je crois que oui car ce thème a pour la première fois été abordé près de nous à l'occasion de la VII[e] biennale de la langue française qui s'est tenue en 1977 à l'Université de Moncton, forum peu fréquenté il va sans dire par les professionnels du tourisme.

À cette occasion, Louis-Martin Tard déclarait :

> « Si on demandait à la langue française comment elle va dans le domaine du tourisme, elle répondrait : Assez mal merci. Affligée d'hypertrophie verbale et surtout d'anglicité aiguë, cette pauvre langue touristique, toute affaiblie qu'elle est, semble se laisser aller. »

Cette situation est-elle normale ?

Dans notre contexte, on serait tenté de répondre oui, car pourquoi la situation devrait-elle être meilleure dans le secteur touristique que dans celui de l'automobile ou celui des pâtes et papiers ? Mais si on accepte l'idée que le tourisme, lorsqu'il n'est pas irrespectueux de l'environnement local, est une excellente activité où le visité et le visiteur entrent en contact dans des rapports égaux, l'attitude de nos professionnels est paradoxale car bien qu'ils oeuvrent à l'intérieur d'un secteur dont l'essence est d'inviter les vacanciers au dépaysement et à la découverte d'autres peuples, coutumes, moeurs, etc., ils n'en anglicisent et n'en banalisent pas moins notre vocabulaire du tourisme sous prétexte de l'internationaliser.

Leur question est toujours la même : le français a-t-il les ressources pour exprimer les réalités du tourisme moderne ? Poser la question, c'est y répondre. Le problème, il faut le chercher du côté des parlants français qui sont tellement obnubilés par la langue anglaise qu'ils ignorent les ressources de leur langue, voient des trous terminologiques là où il n'y en a pas, et offrent une résistance suicidaire aux termes bien créés en français. Parfois on a l'impression qu'il est aussi difficile de remplacer un terme anglais par un terme français, véritable crime de lèse-majesté, que de réussir un soufflé.

Nous avons prouvé dans le *Vocabulaire du tourisme* et dans le *Dictionnaire de l'hôtellerie et de la restauration* qu'il est possible de traduire par des mots simples des expressions comme *fast food*, *fifth wheel*, *motor home*, *night auditor* et *tour operator*.

Dans ce dernier cas, il est étonnant de voir la résistance de professionnels à ce terme et de constater, par exemple, que la France normalise aujourd'hui seulement ce terme, alors que déjà en 1978 nous l'adoptions à l'Office de tourisme du Canada.

Pour tout dire, l'avenir du français touristique n'est pas assuré, et cela à mes yeux jette aussi un éclairage sur l'élément culture abordé plus tôt, car les professionnels n'y accordent pas d'importance et les enseignants semblent se soucier très peu de l'appellation des notions, même s'il est reconnu que l'apprentissage de la terminologie d'une discipline est une bonne façon d'en saisir toutes les facettes.

Bref, oui la culture est un élément essentiel pour attirer des touristes, oui la langue est un élément important de la culture d'un peuple, oui le français peut être une langue vivante, contemporaine et dynamique, oui le dynamisme attire les touristes. Enfin, si les Jamaïquains ont raison d'afficher bien en vue des touristes arrivant au pays « *Jamaica is not a beach, it is a country* », le Québec n'a pas à s'excuser auprès des touristes ou à leur cacher le fait que le français fait partie du Québec, comme le rocher Percé et les paysages de Charlevoix.

« C'est une erreur de sous-estimer le pouvoir des mots, et des idées qu'incarnent les mots. »

Jimmy CARTER
Discours aux étudiants de
l'Université Notre-Dame

ATELIER 12

Le travail en usine et le français au Québec

Conférenciers : Jean-Claude GAUMOND, Office de la langue française.
Léon BRAÜN, enseignant, équipement motorisé, C.E.C.Q.
Monique LAMBERT, Westinghouse Canada Inc.
Salomon SCHINASI, directeur des services de linguistique, Atelier d'ingénierie Dominion Ltée.

Animateur : Jean-Marie CÔTÉ, traducteur en chef, Consolidated Bathurst

La francisation ne peut se réaliser que grâce à l'acceptation par les employés francophones d'une nouvelle terminologie. L'apprentissage de cette nouvelle terminologie équivaut pour plusieurs employés à l'apprentissage d'une nouvelle langue. Si un bon nombre d'employés réagissent très positivement à l'avènement du français, d'autres sont plus réticents. Mais quels efforts sont faits par les entreprises pour diffuser et valoriser la terminologie française ? Les gestionnaires québécois francophones — surintendants, contremaîtres, etc. — jouent-ils un rôle positif dans cet effort de francisation ? Les jeunes connaissent-ils les termes français ? Sont-ils plus portés vers leur utilisation ? L'école prépare-t-elle les jeunes à travailler en français ?

Peut-on appliquer le vernis sans appliquer la couche de fond ?

Jean-Claude GAUMOND

Quand je suis arrivé à l'Office de la langue française, en 1972, il n'y avait pas de Loi 22, pas plus que de Loi 101. Mais la francisation des entreprises commençait déjà à figurer au premier rang des préoccupations de cet organisme créé en 1962. J'entends ici, par francisation, le passage de l'anglais au français comme langue du travail, comme langue des travailleurs dans l'exercice quotidien de leur gagne-pain, alors qu'auparavant la francisation s'était plutôt arrêtée à la langue de consommation. En d'autres mots, l'Office venait de se donner comme objectif de fournir aux travailleurs les termes techniques français dont ils avaient besoin pour pouvoir fabriquer ou transformer des produits entièrement en français.

Comme il fallait établir des priorités, on décida de s'attaquer aux secteurs industriels qui comptaient le plus de travailleurs. C'est ainsi, par exemple, qu'on a entrepris la préparation de lexiques et de vocabulaires dans le domaine des mines et dans celui des pâtes et papiers. Je fus, pendant deux ans, responsable de la recherche terminologique dans le domaine des pâtes et papiers et j'ai vécu, pendant ces deux années, quelques expériences dont je voudrais vous faire part. J'essaierai par la suite d'en tirer quelques leçons, près de 10 ans plus tard.

Première expérience : francisation des commandes de machines

J'avais à peine entrepris la préparation d'un premier vocabulaire quand le directeur d'une usine demanda l'aide de l'Office pour établir la version française des affichettes posées sur les machines, les pupitres de commandes et les panneaux de contrôle. Après avoir relevé toutes les inscriptions, j'entrepris de préparer les équivalents français. Je procédais par petites tranches et je me rendais chaque semaine dans l'usine, non pas tant pour vérifier l'exactitude des équivalences proposées, car bien peu de contremaîtres et d'ouvriers connaissaient la terminologie française, mais plutôt pour constater comment ils acceptaient les termes que je leur proposais. Malgré cela, mes choix étaient souvent contestés et je me faisais dire parfois que ce qui était bon pour la France ne l'était pas nécessairement pour le Québec. Par exemple, quand je proposai aux employés responsables de la préparation de la pâte chimique de remplacer leur « digester » par « lessiveur », on m'opposa immédiatement qu'on utilisait déjà deux termes bien français : « digesteur » et « autoclave », et qu'on ne

voyait pas pourquoi on s'encombrerait d'un autre terme. Et les discussions allaient bon train et se poursuivaient même jusqu'à la cafétéria de l'usine. Je n'en sortais pas toujours gagnant.

Toutefois, quand je revenais, la semaine suivante, et que je croisais les mêmes ouvriers en me rendant dans une autre section de l'usine, je me faisais souvent interpeller : « Hé ! la langue française ! », pour me faire dire qu'on avait discuté avec d'autres de tel ou tel terme que j'avais proposé, qu'on aimait bien celui-ci, mais que celui-là, il n'y avait rien à faire, qu'il ne passerait jamais. Et on en profitait quelquefois pour me demander : « Tu n'aurais pas un mot français pour ça ? »

Je ne pouvais avoir réponse à tout. Je prenais note et promettais une réponse pour la semaine suivante. La partie n'était pas gagnée mais j'étais quand même heureux de constater l'intérêt de certains.

Deuxième expérience : francisation des appellations d'emploi

Le dossier de la francisation des appellations d'emploi dans l'industrie papetière fut probablement le dossier le plus « chaud » que j'ai jamais traité. Pour être plus exact, je devrais plutôt parler de « normalisation » ou d'« uniformisation » des appellations d'emploi. En effet, en 1973, la plupart des sociétés papetières avaient, dans leurs conventions collectives, des tableaux de rémunération qui comportaient des appellations d'emploi en langue française. Mais en comparant les listes que j'avais établies, je me suis vite aperçu que les recoupements étaient très difficiles à faire. Je me suis donc reporté aux textes anglais et je suis arrivé, tant bien que mal (parce qu'il n'y avait pas beaucoup plus d'uniformité de ce côté-là), à construire ce que j'appellerais une « table d'équivalences ». Ce que je trouvais bizarre, c'est que d'une usine à l'autre d'une même société papetière, les titulaires d'une même tâche n'étaient pas désignés de la même façon. Rien d'étonnant alors à trouver des appellations différentes d'une papetière à une autre.

J'appris alors qu'un comité patronal-syndical se réunissait depuis quelque temps pour effectuer le ménage dans les descriptions de tâches, car il y avait, de ce côté-là également, un manque d'uniformité qui n'était pas sans causer des problèmes, particulièrement lors des négociations collectives. Je réussis à obtenir la collaboration de ce comité auquel se joignirent deux ou trois autres personnes qui faisaient déjà des recherches en terminologie papetière depuis plusieurs années. Imaginez donc un comité réunissant un représentant des sociétés papetières (« les patrons »), un représentant de chacune des centrales syndicales, C.S.N. et F.T.Q. (« les syndiqués »), deux ou trois « experts » en terminologie papetière et un représentant de l'Office de la langue française (« la norme »). On procédait à partir d'une tâche bien définie, bien décrite, sur laquelle patrons et syndicats s'étaient déjà entendus. Puis on alignait toutes les appellations sous lesquelles étaient désignés les titulaires de cette tâche, selon les usines et selon les syndicats. Et on arrivait à un résultat comme celui-ci :

« opérateur de pile raffineuse »
« ouvrier à la pile raffineuse »
« préposé à la pile raffineuse »

Car, si on avait pris grand soin d'uniformiser les descriptions de tâches, on avait pris bien garde d'uniformiser les titres de fonctions, à cause des traditions, à cause d'une certaine forme de prestige rattaché à certains titres dans certaines usines, à cause de la rémunération, etc. Et quand le représentant de l'Office de la langue française, s'appuyant sur ses savantes recherches dans des conventions collectives françaises et dans des documents du Bureau international du travail, annonçait qu'il fallait dire

« conducteur de pile raffineuse »

alors, c'était le tollé ! D'abord, une pile, « ça se conduit pas » ! On conduit un camion, une auto, une locomotive, « mais pas une pile » ! Et puis, si on accepte *conducteur*, « les gars voudront être payés plus cher », parce que « conducteur ça fait mieux qu'opérateur ». Finalement, tous conviennent que « conducteur de pile raffineuse » est l'appellation exacte du titulaire de la tâche, mais on ne nous assure pas que cela passera dans les conventions collectives.

Les leçons

Cela se passait il y a neuf ou dix ans alors que la francisation se faisait sur une base volontaire. Qu'en est-il, maintenant, deux lois linguistiques plus tard, alors que la francisation est obligatoire ? Le directeur de l'usine a pris sa retraite mais, avant de partir, il a eu le temps de faire graver, coller ou riveter des affichettes en français sur les machines, pupitres de commandes et panneaux de contrôle. Elles sont toujours là, . . . à côté, au-dessus ou au-dessous de l'affichette en anglais qu'on n'a pas encore voulu enlever pour éviter des erreurs . . . toujours possibles. On a même emprunté une partie de cette terminologie quand on a décidé de faire imprimer de nouveaux formulaires de rapports journaliers. Mais les ouvriers et les contremaîtres utilisent encore en bonne partie des termes anglais quand ils doivent rédiger des commentaires. Il y a eu des progrès, bien sûr. En 1972, tout le monde était « obligé » de rédiger ses rapports en anglais. La plupart des ouvriers se sentent plus à l'aise de rédiger en français . . . quand ils peuvent utiliser des termes anglais.

Il y a quelques années, on a installé une nouvelle machine à papier, ultra-moderne, ultra-rapide, commandée par ordinateur, etc. On a exigé . . . et obtenu que les manuels de fonctionnement, d'entretien et de réparations soient en français. De même que l'affichage sur la machine, les pupitres de commandes et l'ordinateur. Il a bien fallu préparer un manuel et des cours de formation pour les ouvriers affectés à cette nouvelle machine. À grands frais, on a fait traduire un manuel et des cours empruntés d'une usine des États-Unis. Mais, pour être bien sûr d'être compris et pour éviter des erreurs qui pourraient être coûteuses, le responsable de la formation utilise, la plupart du temps, des termes anglais dans ses cours.

L'usine n'embauche presque plus. Les temps sont durs. Mais quand elle a dû le faire, au cours des dernières années, elle a souvent recruté de jeunes techniciens fraîchement diplômés de l'École de papeterie. Les cours s'y donnent en français. Les professeurs utilisent le plus souvent une terminologie française exacte. Les notes de cours sont également en français, mais les manuels de référence, la plupart du temps, en anglais. Quand elles entrent à l'usine, les jeunes recrues connaissent mieux la

terminologie française que la terminologie anglaise. Elles sont prises en charge par un contremaître ou un ouvrier d'expérience qui connaît mieux la terminologie anglaise. Malgré leur peu de connaissance de l'anglais, ou malgré leur entêtement à utiliser la terminologie française, elles ont tôt fait de passer aux termes anglais si elles veulent être comprises et . . . acceptées.

Par ailleurs, même si certaines conventions collectives ont commencé, bien timidement, à utiliser quelques-unes des appellations d'emploi proposées par l'Office de la langue française, celles-ci mettent bien du temps à pénétrer dans les moeurs. Allez seulement demander à un conducteur de pile raffineuse de vous parler de son travail. Il vous répondra simplement qu'il est « opérateur de beater » alors que sa convention collective le décrit comme un « préposé à la pile raffineuse » !

Conclusion

Il en est sans doute parmi vous, je l'espère, qui ont cru que je leur faisais un récit triste et brutal de la dure réalité de la francisation de la terminologie dans les entreprises, au Québec. Il en est d'autres, je l'espère aussi, qui se sont dit que mon propos n'avait aucun sens, que je racontais des bêtises, que cela n'était pas possible, après une Loi 22 et une Loi 101 ! Les uns et les autres avaient à la fois tort et raison ! J'ai, bien sûr, « un peu » agrémenté mon récit. J'ai vraiment vécu les deux expériences que je vous ai racontées. J'en ai cependant omis les détails et les anecdotes. Quant aux leçons que j'en ai tirées, elles ne sont sans doute pas loin de la vérité. Ou, peut-être très loin. Je dois avouer que je n'ai pas beaucoup fréquenté les entreprises pendant les cinq dernières années. Du moins, pas autant que je l'aurais désiré. Mais mes leçons, je les ai tirées d'une partie de la somme des récits que me fait quotidiennement l'équipe des linguistes-conseils que je dirige à l'Office de la langue française. Ils sont tous les jours en contact avec les entreprises qui ont des problèmes de terminologie française. Ils tentent du mieux qu'ils peuvent de leur fournir les outils nécessaires à leur francisation. Mais les outils dont ils disposent, à l'heure actuelle, ce ne sont que des lexiques, des vocabulaires, des listes de termes, des états terminologiques, des listes d'ouvrages. Cela peut vous aider à vous donner un environnement, un décor français : des affichettes en français, des pupitres de commandes en français, des formulaires en français, des manuels de formation en français, etc. Et puis après, comment se fait-il que ce soient encore les termes anglais qui sont utilisés ? Se pourrait-il qu'on ait appliqué le vernis avant de préparer la surface et d'appliquer la couche de fond ?

La formation professionnelle en français

Léon BRAÜN

Il est absolument vrai que le passage de la terminologie anglaise à la terminologie française équivaut presque à l'apprentissage d'une nouvelle langue, particulièrement pour les travailleurs qui ont une expérience de plus de 15 ans de métier. Ces travailleurs ont appris, et utilisent depuis, la terminologie anglaise à leur travail. Pour la plupart, ils ne connaissent pas la terminologie française et ils ne font aucun effort pour l'apprendre, puisqu'il est facile de fonctionner ainsi. D'autres connaissent la terminologie française et ne l'utilisent pas, parce qu'ils se sentent minoritaires et ont peur de faire rire d'eux, ou ont peur d'être incompris s'ils l'utilisent. Il y en a aussi qui utilisent la terminologie anglaise intentionnellement pour se valoriser face à leurs collègues.

Au cours des années 70, les gouvernements ont demandé un effort spécial aux industriels et aux commerçants pour franciser l'industrie québécoise. Selon moi, cet effort ne s'est effectué qu'en façade. On a francisé la raison sociale, mais a-t-on vraiment francisé à l'intérieur ? Prenons pour exemple le garagiste ou le concessionnaire d'automobiles. S'il vend une marque de voiture fabriquée aux États-Unis, tout ce qui lui est fourni par la compagnie productrice est en anglais ; que ce soit les formules de commandes de pièces, les micro-fiches pour les pièces, les fiches de clients ou la documentation technique de réparations. Le travailleur québécois doit utiliser ce matériel, qu'il soit commis aux pièces ou mécanicien. Le premier fait ses commandes de pièces en anglais, à partir de matériel en anglais, et le second doit faire ses recherches techniques dans un manuel anglais. Quelle terminologie utilisent ces travailleurs, par la suite, dans leur langage technique courant ?

De plus, l'effort ne doit pas venir que du travailleur. L'entreprise a aussi à faire sa part. Elle doit fournir, autant que faire se peut, une documentation technique en français à ses employés, et ça coûte très cher aux employeurs québécois. Juste un exemple : un manuel de réparations en anglais pour une marque de camion fabriquée aux États-Unis coûte 30 $ aux concessionnaires québécois. Le même manuel en français coûte de 90 $ à 100 $. Comment réagit le gestionnaire québécois ? Il achète le manuel anglais puisqu'il sait que ses employés peuvent l'utiliser. Ces employés auront-ils tendance à utiliser la terminologie française par la suite ? On ne leur fournit pas les outils favorables à l'utilisation du français, dans cette industrie. De plus, les compagnies productrices offrent des cours de perfectionnement pour les employés de leurs concessionnaires. Ces cours sont souvent offerts à l'usine, là où la nouvelle technique est disponible. On peut s'imaginer dans quelle langue sont présentées ces

nouvelles connaissances. Encore là, rien ne favorise l'utilisation du français, dans cette industrie.

Vous êtes sans doute au courant que le gouvernement Bourassa, par son ministère des Affaires intergouvernementales, a organisé, pour quelque 500 enseignants en formation professionnelle, des stages de francisation en France. Au cours de son stage, l'enseignant québécois pouvait visiter quelques écoles, rencontrer des enseignants français de la même discipline, échanger sur la terminologie française et visiter quelques industries françaises. Ces enseignants qui revenaient au Québec très désireux de poursuivre cet effort de francisation, se sont retrouvés à nouveau noyés dans la masse et dans le système avec leur matériel pédagogique anglophone. Ce système oblige l'enseignant à traduire continuellement et l'oblige aussi à penser à utiliser la terminologie française. Cette formule de sensibilisation nous a aidés énormément à franciser l'enseignement professionnel, depuis.

Aujourd'hui, l'étudiant en formation professionnelle reçoit un enseignement en français, les contenus de programme sont francisés, les examens uniformes le sont aussi. Le matériel pédagogique anglophone est souvent traduit en français et quelques compagnies font un effort extrême pour nous fournir du matériel en français ; mais, il coûte cher au M.E.Q. Les étudiants doivent utiliser la terminologie française à l'école, mais ils doivent aussi connaître la terminologie anglaise puisqu'ils utilisent encore quelques volumes anglais pendant leur apprentissage. Donc, à leur sortie de l'école, ils connaissent les deux terminologies. Laquelle utiliseront-ils à leur entrée sur le marché du travail ? N'oublions pas que l'usage de la terminologie anglaise est plus répandu dans le monde du travail. Qui, de l'homme d'expérience ou de l'apprenti, aura un effet d'entraînement sur l'autre ? Il y aura toujours plus de travailleurs d'expérience que d'apprentis dans l'industrie. Donc, la loi de la majorité fera toujours son oeuvre.

Quand verrons-nous cet effort de francisation atteindre ses objectifs ? L'utilisation de la terminologie française par tous les travailleurs québécois reste un gros défi, un long processus pour certaines spécialités. Le Québec est un consommateur de produits anglophones, et tant que nous serons dépendants de producteurs anglophones, cette tendance à l'utilisation de la terminologie anglophone persistera dans certaines industries, parce qu'on la cultive continuellement.

La francisation à la compagnie Westinghouse

Monique LAMBERT

« *I went to the market, mon p'tit panier sous mon bras* »

Mesdames, Messieurs, n'est-ce pas là un air connu qui ressemble étrangement à ce que l'on entend souvent en usine ?

Comment réagit un nouvel employé dans ce milieu « bilingue » que l'on veut franciser ?

Une journée à l'usine lui suffit pour entendre des mots nouveaux relatifs à son travail ; ces mots sont du jargon de métier.

Tout au début, c'est par l'apprentissage qu'on forme son langage. Il voit et trouve l'objet ou la machine qu'il cherche. Son numéro de poinçon est traduit par «*badge* ». Autour de lui, plusieurs définissent en anglais tout objet qu'il doit manipuler comme par exemple « *coating* », « *sealer* », «*white room* », « *coils* », « *bulbs* » et combien d'autres mots familiers aux plus anciens.

Depuis 20 ans, combien de gens cherchent à revaloriser ce français perdu !

C'est à ce moment que le nouvel employé essaie de comprendre pourquoi on n'utilise pas les mots de sa langue. Celle qu'il a apprise, pour désigner ces objets qu'il aura en main tout le temps qu'il travaillera dans une usine qui se situe dans sa ville.

C'est un paradoxe qui fait réfléchir !

Il faut une attention soutenue et un sentiment de fierté pour vouloir à tout prix parler un français correct. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on arrive à dire « filament » au lieu de « *coil* » ou « ampoule » au lieu de «*bulb* » !

L'employé doit changer ses habitudes de travail et tout le monde sait qu'il n'est pas facile de changer des habitudes qui sont bien ancrées ! Les rapports détaillés écrits dans sa langue devront être mieux orthographiés et compréhensibles. Il devra apprendre en français de nouveaux termes et surtout chercher à les connaître par coeur.

Quelques employés considèrent cela comme une perte de temps et d'autres disent que la production s'effectue quand même, que ce soit en français ou en anglais. Alors, pourquoi tout changer ?

Il est certain que nous devons nous attendre à ce que les employés soient un peu réticents au début. Tout changement entraîne une période d'adaptation et il n'est pas donné à chacun de pouvoir s'adapter sans peine à certaines situations. En ce qui nous concerne, il faut investir beaucoup de temps et d'énergie, car le processus de francisation est un programme de longue haleine.

C'est par son expérience au travail que l'employé apprend petit à petit chaque nouveau terme propre à son métier. Si son métier ne l'intéresse pas outre mesure, il n'aura peut-être pas la curiosité d'apprendre une nouvelle terminologie.

Ce qui déforme sa personnalité est trop souvent le gain de l'argent. Tout intérêt pour bien parler sa langue se perd quand il faut penser à vivre d'abord. Il faut être dans le milieu pour vraiment comprendre la situation.

Je peux vous parler ici de mon expérience personnelle. J'ai décidé de trouver le mot juste pour chaque terme que nous avons l'habitude d'utiliser en usine. Je me suis vite rendu compte que cela demandait beaucoup de temps et que je ne pouvais concilier mon travail avec mes recherches. J'ai donc pris la décision de demander à mon supérieur une liste des articles dont nous nous servons quotidiennement. Petit à petit, j'assimile le vocabulaire et c'est bien ainsi.

Maintenant, quel est le rôle de notre entreprise dans le processus de francisation ?

J'ai la chance d'être membre du comité de francisation de Westinghouse et j'en suis heureuse. Aujourd'hui, je constate pourquoi une analyse linguistique si poussée sert le français. Depuis 1977, l'entreprise a accompli un travail dont elle peut être fière. Une nouvelle image s'est formée dans mon esprit, à savoir comment vit Westinghouse au Québec.

Ma participation au comité de francisation m'a permis de comprendre tout le travail qui a été effectué pour en arriver au certificat obtenu en septembre 1981.

Les membres du comité de francisation participent à l'élaboration du programme et tentent de suivre le calendrier fixé par l'Office. Des rencontres ont lieu à intervalles réguliers. Le comité discute certains points pour ensuite en faire rapport à l'Office.

Pour que la collaboration des employés pendant ce processus de francisation soit importante, il faut les tenir au courant.

Chez Westinghouse, rien n'est laissé au hasard. Au moyen de lettres, dépliants, journaux mensuels, celui qui veut savoir ce qui se passe n'a qu'à demander pour obtenir la réponse voulue. Il est de plus en plus facile de communiquer dans la langue française.

Des revues et ouvrages sur la terminologie sont à la portée de tous. Des termes francisés nous frappent l'oreille. Les machines sont maintenant identifiées en français. Ensemble, il est possible de faire un effort pour sa langue maternelle.

La francisation des manuels de référence, des catalogues et des revues est l'oeuvre en grande partie du Service de traduction. Ce service est doté d'un équipement de traitement de textes pour faciliter, entre autres, la préparation d'un lexique propre aux activités de Westinghouse. La diffusion des termes français se fait de façon courante au fur et à mesure que les outils de travail sont traduits et utilisés.

La connaissance du français est requise pour tous les postes au Québec. Les communications, y compris les réunions, se font principalement en français. Depuis 1980, tout candidat à l'embauche, promotion ou mutation doit connaître le français.

Quant aux cadres, ils ont la responsabilité de généraliser l'usage du français dans les communications écrites internes, en donnant l'exemple et en encourageant leur personnel. Ils doivent s'organiser pour favoriser la compréhension pratique aux non-francophones.

Tous les avis affichés doivent être approuvés et écrits en français. Les efforts individuels pour atteindre les connaissances linguistiques nécessaires à d'autres postes sont encouragés par la politique interne de remboursement des frais de formation et de perfectionnement. Les associations d'employés communiquent dans la langue française et les négociations se déroulent de la même façon.

Peut-être suis-je privilégiée d'être au service de cette compagnie ? Depuis longtemps, la politique est de parler pour se comprendre et Westinghouse l'a appliquée dès le début de son implantation au Québec.

J'aimerais maintenant aborder les questions suivantes : où nos jeunes se situent-ils dans ce contexte de francisation et dans quelle mesure l'école les prépare-t-elle à travailler en français ?

Le jeune qui sera le travailleur de demain saura-t-il les termes français en arrivant à l'usine ?

Ses professeurs sauront-ils les lui enseigner pendant qu'il est à l'école ?

Dans les écoles supérieures et universitaires, l'étudiant a sans équivoque la chance de parfaire son français : tout lui est permis pour se perfectionner. Aussi, ses professeurs sont généralement compétents et connaissent l'importance du marché du travail. Dans ces institutions, où l'on discute de la valeur des lois, comme la Loi 101, l'apprentissage y est certainement plus propice qu'en usine.

Donc, les jeunes devraient sortir de l'école conscients de l'importance d'une bonne connaissance de la langue française dans le monde du travail québécois.

Nous, les travailleurs d'aujourd'hui, espérons que chacun prenne ses responsabilités pour garantir à nos jeunes, entre autres, une formation linguistique plus solide.

Voilà où la francisation peut jouer un rôle dans l'industrie. Les jeunes seront valorisés en parlant leur langue au travail et ils en seront sûrement très fiers !

Westinghouse Canada m'apparaît utiliser toutes ses ressources d'une manière utile à la collectivité, dans le respect de l'environnement naturel et humain ; elle veut être sensible aux besoins de ses clients et du peuple.

La province de Québec est le foyer d'installations majeures pour la compagnie, une source de compétence et un marché important. Depuis 20 ans, la constatation de ces faits a favorisé graduellement l'usage de la langue française dans les communications orales et écrites au Québec.

La société reconnaît et respecte pleinement les droits linguistiques de ses employés et de ses clients et, dans de telles circonstances, nous, les employés, ne pouvons qu'être fiers et vouloir collaborer à cet effort.

Réflexions sur la francisation aux ateliers d'ingénierie Dominion

Salomon SCHINASI

Bien que je représente la compagnie les Ateliers d'ingénierie Dominion, les idées que je vais exprimer ici sont strictement personnelles.

Pour commencer, je voudrais vous donner un profil de l'entreprise. Les Ateliers d'ingénierie Dominion sont une filiale à part entière de la Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée. Nous sommes un fournisseur mondial auprès des industries de traitement des métaux, des pâtes et papiers ainsi que des industries minières et hydro-électriques.

En 1981, 45% des commandes reçues provenaient de l'extérieur du Québec.

Parmi les principaux produits que nous fabriquons, on retrouve des machines à papier, des presses, des rouleaux de pression, des turbines, des laminoirs, des bobineuses à chaud, des broyeurs de minerai, bref tout l'équipement servant à la transformation des matières premières.

Inutile de vous dire que le secteur dans lequel nous oeuvrons en est un de technologie de pointe. Voilà pourquoi nous avons, dès le départ, mis l'accent sur la disponibilité de la terminologie en préparant un lexique maison qui allait permettre à notre personnel de se débrouiller tant bien que mal afin de pouvoir passer d'une langue à l'autre selon le besoin.

Un point important que je ne dois pas oublier de mentionner c'est que le personnel de notre entreprise est composé en grande partie d'allophones qui, dans la plupart des cas, ont utilisé et utilisent encore l'anglais comme langue de travail. Aux yeux de ces allophones venus de divers pays, l'anglais est certes le véhicule normal de la communication technique. Sur ce point, j'aimerais ouvrir une parenthèse. Au cours d'un récent colloque international organisé par le Conseil de la langue française, on constatait justement que dans les domaines des sciences et de la technologie le français était en régression par rapport à l'anglais dans tous les pays de la francophonie y compris la France.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi 101 en 1977, les Ateliers d'ingénierie Dominion ont cherché, comme plusieurs autres entreprises, à trouver le moyen de ménager la chèvre et le chou, c'est-à-dire de fonctionner d'une part dans le contexte nord-américain et, d'autre part, de satisfaire aux exigences de cette loi qui vient à notre rescousse dans une mer de 225 millions d'anglophones en Amérique du Nord.

Peu de temps après l'entrée en vigueur de la Loi 101, les Ateliers d'ingénierie Dominion ont adopté une politique linguistique qui avait pour but d'encourager, à

tous les niveaux de l'entreprise, l'utilisation du français dans toutes les communications orales et écrites. La compagnie a recruté davantage de francophones et a incité ceux-ci à rédiger en français. Ce moyen était inefficace même s'il représentait l'idéal. Je m'explique. Les francophones que nous recrutions étaient toujours bilingues et avaient la fâcheuse tendance à communiquer en anglais par écrit entre eux ou même avec un anglophone bilingue ! C'était le moyen de gravir les échelons hiérarchiques dans l'organisation semblait-il, mais c'était aussi, dans de nombreux cas, le moyen de mieux dissimuler l'incapacité de plusieurs à communiquer par écrit dans leur propre langue.

Il a donc fallu, par la force des choses, faire appel aux Services linguistiques pour s'assurer que les documents importants soient traduits. Ces traductions étaient toujours dans un français convenable qu'on ne trouvait pas dans la plupart des textes rédigés de toute pièce en français même si les rédacteurs des textes anglais semblaient souvent déçus par la traduction, trouvant toujours le moyen de critiquer le choix de tel ou tel mot, de telle ou telle phrase. Avec l'accroissement des demandes de traduction, il a fallu établir des priorités de sorte que seuls les textes diffusés à l'échelle de l'entreprise tout entière ou les documents destinés à une clientèle francophone extérieure à l'entreprise doivent maintenant être traduits par les Services linguistiques. Ces priorités ont dû être établies surtout à cause des coûts de la traduction, et si dans le contexte économique actuel les Services linguistiques aux Ateliers d'ingénierie Dominion ne sont pas menacés, c'est qu'à partir de leur création, nous avons su contrôler nos dépenses en matière de traduction. Les Services linguistiques, bien que modestes par rapport à ceux que l'on trouve ailleurs dans l'entreprise privée, permettent et permettront à la Dominion de passer par la période de transition que nous vivons actuellement. Je dis période de transition car je suis parmi ceux qui croient que la traduction n'est qu'un des outils de la francisation. En effet, malgré les progrès considérables réalisés depuis l'avènement de la Loi 101, on remarque qu'il ne se fait malheureusement pas assez de rédaction en français. Cette rédaction française si elle existait éliminerait le décalage que l'on déplore entre le temps où un texte est publié en anglais et le moment où une traduction du texte en question est disponible.

Dans notre entreprise, comme dans d'autres d'ailleurs, les employés que je qualifierais de bilingues, qu'il s'agisse de francophones ou d'anglophones, sachant qu'un service de traduction existe ne veulent même plus se donner la peine d'écrire d'une manière compréhensible préférant s'en remettre aux Services linguistiques qui doivent souvent d'abord corriger les fautes dans la langue de départ avant de traduire le texte soumis. De plus, afin de ne pas empêcher les anglophones qui suivent des cours de français à l'intérieur de l'entreprise d'utiliser cette langue dans leurs communications, nous refusons de traduire les communications qui ne sont pas jugées prioritaires. Malheureusement, ce refus est un couteau à double tranchant car bon nombre de nos anglophones continuent de communiquer en anglais à l'intérieur de l'entreprise malgré les encouragements soutenus de leurs superviseurs et directeurs. À cet égard, il y aurait lieu de faire une mise en garde pour ce qui est de la francisation des anglophones. En effet, avec la Loi 101 on peut envisager un Québec où les anglophones seront bilingues dans un avenir plus ou moins rapproché, tandis que les francophones eux ne parleront que le français. Qui, à votre avis, restera au bas

de l'échelle et qui grimpera dans la hiérarchie ? Nous nous retrouvons au milieu de ce cercle vicieux au Québec.

Afin que vous n'ayez quand même pas l'impression que ce triste phénomène social est irréversible, je voudrais vous montrer des documents préparés par certains de nos employés anglophones qui ont suivi et qui suivent encore des cours de langue française dans l'entreprise. Ces cours, offerts à raison de deux heures par jour, deux jours par semaine, ont été conçus spécialement par une école de langues avec laquelle nous faisons affaire pour répondre aux besoins de ce groupe d'employés du Service de la planification des procédés. Il s'agit d'un service qui opère la jonction entre nos sections de conception des produits et notre section de fabrication. La feuille ci-contre a été produite par un employé anglophone muni d'un terminal relié à un ordinateur. Le programme utilisé nommé « MIPLAN » permet à chaque planificateur de mettre en mémoire et de récupérer à volonté ces feuilles appelées chez nous feuille de procédé ou feuille d'analyse d'usinage. Chaque phase ou sous-phase de l'opération est indiquée au moyen d'un message condensé auquel s'ajoutent de multiples codes alphanumériques. Ces messages sont toujours écrits dans un style que je qualifierais de télégraphique et, en général, seul le destinataire initié est en mesure de comprendre ce dont il s'agit.

Je n'ai pas l'intention de vous donner une liste détaillée des services où nous sommes en mesure de produire toute notre documentation en français, mais je peux quand même vous affirmer avec un certain degré de certitude que lorsque nos clients se trouvent au Québec, nous réussissons toujours à fournir tous les documents reliés à nos produits en français sans aucune difficulté. Cela dit, il nous est presque impossible d'obtenir de nos fournisseurs multinationaux des manuels d'entretien et de service en français pour les machines-outils que nous utilisons dans nos ateliers. Ces fabricants de machines-outils nous déclarent qu'ils veulent bien nous fournir des manuels en français mais que nous serons obligés d'en assumer les frais de traduction étant donné que les machines en question ont été conçues et fabriquées strictement en fonction de caractéristiques soumises par nous. Nous parlons ici de machines très complexes qui valent entre cinq cent mille et deux millions de dollars. L'hermétisme des manuels en question est telle que même ceux à qui il incombe de les lire dans leur version originale ont parfois de la difficulté à les comprendre. Pis encore, si ces manuels étaient mis à la disposition de nos employés francophones dans une version française, plusieurs d'entre eux exigeraient une version anglaise du manuel pour soi-disant mieux comprendre. Tout cela pour vous dire que la traduction n'est pas l'ultime moyen de nous sortir de notre bourbier.

Les Ateliers d'ingénierie Dominion reconnaissent l'importance de la traduction en tant que moyen provisoire de francisation de l'entreprise. Je suis convaincu que les efforts que nous déployons aux Ateliers d'ingénierie Dominion nous permettront de répondre aux exigences de la Loi 101. Néanmoins, je tiens à souligner que des efforts tout aussi soutenus devront être déployés afin qu'un français de bonne qualité fasse partie intégrante des programmes d'enseignement des différentes disciplines dans les institutions. Tant et aussi longtemps que l'entreprise ne pourra se doter d'un personnel possédant, dès son entrée en fonction, les compétences linguistiques nécessaires, la langue française deviendra malheureusement marginale à plus ou moins longue échéance.

DIV.MA		LES ATELIERS D'INGÉNIERIE DOMINION LIMITÉE	FEUILLE DE PROCÉDÉ/PROCESS SHEET	
OP#	GRP	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION DESCRIPTION	AJ/SU	UNITÉ
		Q.C. PLAN ES-421-QG-00165		
0009	TAPH	PRÉPARER LA BANDE POUR L'OPER. 10	1.00	——
0005	228	CENTRER LES BOUS ¼ DIA.	0.20	0.20
0010	324A	TOURNER, SURFACER & FORMER, LAISSER MAT'L POUR MEULER SUR LES DIA'S TOL., FINIR LA DIM. 5.875/5.870. ÉTAMPER: CONTRACT, NOMENC. ET LIGNE.	0.70	1.40
0020	224	SURFACER, RECENTRER ET ENCASTRER LES CENTRES ⅞. DIA. PERCER & TARAUDER UN BOUT ÉTAMPER: CONTRACT, NOMENC. ET LIGNE.	0.40	0.50
0025	214	FRAISER LA RAINURE DE LA CLAVETTE TENIR COMPTE DU MEULAGE	0.60	0.75
0030	692	VÉRIFIER LES DIM'S AVANT DE MEULER	1.00	——
0035	253	MEULER LES DIAS. AVEC TOLÉRANCE ET POLIR. DEMANDER L'INSPECTION VOIR OPÉR. 40	0.50	1.00
0040	692	INSPECTER & INSCRIRE SUR LE QCIR.13.401-A LA CONCENTRICITÉ, L'ÉQUERRE & LES DIA'S	1.00	——
0045	656	ÉBAVURER	0.20	0.20
0050	STOR	AUX AIRES D'ASSEMBLAGE DES ENGRENAGES.	1.00	——

ATELIER 13

L'administration des entreprises et le français au Québec

Conférenciers : Pierre LEBAULT, directeur des programmes de francisation, Office de la langue française
Pierre GRATTON, directeur des relations pour les consommateurs, Eaton
Raymond FRENETTE, président, Boulanger, Frenette et Associés
André-A. PILON, directeur des relations publiques et des services linguistiques, Steinberg Inc.

Animateur : Richard MALO, directeur, Service de linguistique, C^ie^ Générale Électrique du Canada Ltée

La francisation de l'entreprise occupe une place prépondérante dans la politique linguistique du Québec. Où en est-on, huit ans après la première législation en ce domaine ? Administre-t-on les entreprises en français en 1982 ? À quelles difficultés font face les entreprises ? Déplore-t-on certains excès bureaucratiques dans l'application de la loi ? L'entreprise a-t-elle des doléances à l'égard du système d'éducation et en particulier à l'égard de l'apprentissage du français langue maternelle ?

Il était une fois la francisation . . . des entreprises

Pierre LeBAULT

Rétrospective

Il était une fois, un « pays », où les entreprises autochtones fonctionnaient surtout en français en province et en deux langues dans la métropole, où les entreprises d'envergure nationale fonctionnaient en anglais ou en deux langues en province et en anglais dans la métropole, où les entreprises multinationales fonctionnaient en anglais en province et en anglais dans la métropole (par langue de fonctionnement, j'entends la langue de la direction : cadres supérieurs et intermédiaires).

Vous l'avez deviné, c'était, grosso modo, la situation qui prévalait au Québec il y a une trentaine d'années ! Donc, une caractéristique importante de la gestion des entreprises au Québec et un aspect de la conjoncture industrielle que je qualifierais de névralgique.

Ce phénomène tire son origine de ce que j'appellerais l'histoire industrielle et commerciale du Québec où se côtoieront pendant deux siècles d'une part les Canadiens français de vieille souche, qui passeront du milieu rural au milieu urbain et qui, de fil en aiguille, s'achemineront vers le commerce et l'industrie et, d'autre part, les Canadiens anglais, descendants des marchands anglais et écossais de Montréal, issus de la longue et constante immigration britannique qui s'échelonnera de 1763 à 1900 alors que l'on verra de nombreuses familles fortunées s'établir et investir leurs capitaux au Québec et notamment aux environs de Montréal.

À ces deux phénomènes locaux viendra s'ajouter, au fil des ans mais beaucoup plus tard, un troisième phénomène, c'est-à-dire la venue et l'implantation d'entreprises d'envergure nationale en provenance surtout de l'Ontario, et de multinationales, surtout américaines, qui firent leur credo de fonctionner en anglais dans leurs filiales québécoises en présumant, on l'aura deviné, que le Québec est une province ou un état (lire *state*) comme les autres !

Le corollaire à ce postulat se concrétisera par l'adoption généralisée d'une politique corporative très répandue dans les deux groupes mentionnés (les nationales et les multinationales), et consistera à nommer un anglophone, c'est-à-dire un Américain ou un Canadien anglais, en tête de la filiale québécoise !

Or, il est bien connu que la langue d'une entreprise c'est la langue de la direction.

Nous assisterons donc à un phénomène incontestable et généralisé qui façonnera le paysage industriel du Québec d'une manière marquante jusqu'aux environs des

années cinquante, où nous retrouverons les caractéristiques que je mentionnais au début de cet exposé.

Ce bref tableau que je viens de vous brosser décrit un historique des moeurs organisationnelles et administratives, des mentalités et des perceptions de la réalité québécoise lesquelles, conjuguées et exercées pendant des décennies, amèneront la nécessité des diverses lois linguistiques qui furent successivement adoptées au Québec : la Loi 63, la Loi 22 et finalement la présente Charte de la langue française.

Bilan actuel de la francisation des entreprises

Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis les années cinquante, et les mentalités ont considérablement évolué. En effet, les entreprises d'envergure nationale, ainsi que les entreprises anglophones de Montréal commencèrent à franciser leurs activités avant même l'entrée en vigueur de la Loi 22 et de la Charte de la langue française. Donc, tendance quand même positive qui se cristallisera par une approche structurée, dictée par la Charte et son premier règlement sur la francisation des entreprises, sanctionné le 26 août 1977.

Conséquemment, la Charte, dans le cadre de son grand dessein de francisation tous azimuts du Québec, privilégiait comme stratégie première de franciser les grandes entreprises dans l'espoir que cette mesure aurait un effet d'entraînement sur les petites et les moyennes. Ainsi, dès le début de 1978, la Charte faisait de la francisation des entreprises son fer de lance de la francisation du Québec.

Nous voici donc maintenant à la mi-novembre 1982, soit quatre ans et demi après la mise en application de cette stratégie. La phase I de l'opération de certification, au cours de laquelle l'Office doit déterminer si un programme est nécessaire, doit prendre fin le 31 décembre 1983.

Voyons maintenant où en est rendue la certification, dans sa phase I, au 31 octobre 1982.

Grandes et très grandes entreprises

A. Dans les 1 589 entreprises employant plus de 100 personnes :

a) 232 sièges sociaux ont demandé des ententes particulières, 227 ont été reconnus admissibles et 163 projets d'ententes particulières ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Office.

b) 56 entreprises exerçant des activités de recherche et de développement ont demandé des ententes particulières, 53 d'entre elles ont été reconnues admissibles et 34 projets d'ententes particulières ont été approuvés.

c) 981 entreprises (62 %) ont vu leur programme de francisation approuvé.

d) 349 entreprises (22 %) ont déjà leur certificat de francisation (sceau bleu) sans qu'il fût nécessaire d'appliquer un programme.

Petites et moyennes entreprises

B. Chez les 2 107 entreprises employant de 50 à 99 personnes (les PME), la situation est la suivante :

a) Aucune demande d'entente particulière pour les activités de sièges sociaux ou de recherche et de développement.

b) 971 entreprises (46 %) ont vu leur programme de francisation approuvé.

c) 534 entreprises (25 %) ont déjà leur certificat permanent de francisation (sceau d'or) sans qu'il fût nécessaire d'appliquer un programme.

Entreprises toutes tailles de 50 employés et plus

C. En regroupant les pourcentages d'avancement des diverses catégories, soit de A à N, pour les 3 696 entreprises du Québec employant de 50 à 23 000 personnes, nous obtenons les chiffres inédits suivants :

a) 1 952 entreprises (53 %) ont vu leur programme de francisation approuvé.

b) 883 entreprises (24 %) ont obtenu un certificat permanent de francisation sans programme.

La phase I de certification s'étend sur une période de six ans, soit du printemps 1978 au 31 décembre 1983. Quatre ans et demi après son entrée en vigueur, 77 % des objectifs ont donc été atteints (en 75 % du temps fixé) (Tableau 1).

Nous opinons qu'il sera possible de rencontrer les objectifs et de respecter les échéanciers prévus par les règlements, à l'exception évidemment, nous l'espérons, d'un nombre négligeable d'entreprises, lesquelles pour diverses raisons, ne pourront ou ne voudront pas se conformer.

Revenons à la question des sièges sociaux. De nombreuses discussions ont porté sur le sujet, et certaines études se sont révélées contradictoires. Cependant, je puis vous assurer que chaque demande reçue par l'Office a été soigneusement examinée par le comité des sièges sociaux, de la Direction des programmes de francisation.

Étant donné que les entreprises dont le siège social est au Québec et qui emploient moins de 50 personnes ne sont pas assujetties aux programmes de francisation, et étant donné également que les entreprises de 50 employés et plus ne sont pas obligées de demander une entente particulière, il en ressort que le chiffre de 227 sièges sociaux, que nous avons présentement sous gestion au Service des programmes de francisation de la grande entreprise, est un chiffre très conservateur. Il y a donc un minimum de 227 entreprises employant 100 personnes ou plus dont le siège social est situé au Québec.

Quant aux activités de recherche et de développement, il est significatif et révélateur de constater que seuls 25 des 73 membres que compte l'ADRIQ (Association des directeurs de recherche industrielle du Québec) — membres recrutés auprès des milieux industriels — ont cru nécessaire de demander et de négocier une entente particulière pour la R-D.

Perspective sur la francisation des entreprises

A) Certification phase II

La francisation se poursuivra par une phase 2 de certification au cours de laquelle les entreprises concernées réaliseront leur programme respectif. Cette période s'étalera de 1983 à 1987, bien qu'elle soit déjà commencée (voir tableau II).

B) Considérations diverses

On a déjà dit que la francisation des entreprises est irréversible. Est bien malin qui pourrait le garantir de façon formelle et irréfutable, mais je crois que l'on peut avancer qu'elle devrait être plutôt irrévocable (dans le sens qu'on ne devrait pas revenir sur la décision comme telle) et irrésistible (dans le sens que le grand élan étant donné, elle devrait se faire par la force même de son *momentum*) et finalement, inévitable, tant et aussi longtemps que la population du Québec se composera d'une masse critique de 82 % de personnes de langue maternelle française.*

Le succès ou la réussite de la francisation des entreprises est tributaire de nombreux facteurs ;

d'une part, les facteurs internes de l'entreprise

- — manifestation d'une volonté ferme de la haute direction ;
- — qualité de l'animation ;
- — qualité de la gestion du changement ;
- — présence d'une masse critique de cadres et d'employés francophones ;
- — disponibilité de la formation technique en français : sur le tas, audio-visuelle ou magistrale ;
- — disponibilité et utilisation d'une documentation technologique, technique et terminologique en français.

d'autre part, les facteurs externes à l'entreprise :

- — nombre suffisant de diplômés d'universités et de cégeps dans les disciplines requises : génie, administration des affaires, sciences pures et informatique ;
- — exigences de la clientèle ;
- — disponibilité de biens et services en français ;
- — apport des immigrants de langue française.

La liste de ces facteurs n'est évidemment pas complète mais contient, à mon avis, les plus importants.

En ce qui a trait à la disponibilité des diplômés francophones, il est intéressant de noter que, suite aux données recueillies par la Commission Gendron et les consultants MÉTREQ, on constate qu'entre 1961 et 1975, 85 010 diplômés sont sortis des universités québécoises dont 54 066 francophones, soit 63,6 %, dans les disciplines les plus reliées à l'industrie et au commerce, notamment le génie, l'administration des affaires, les sciences pures et l'informatique.

De plus, il est extrêmement révélateur de constater que 89,3 % des diplômés en informatique sont francophones.

Conséquemment, 54 066 diplômés francophones sont aujourd'hui âgés, en moyenne, de 31 ans à 45 ans et devraient constituer le réservoir normal des spécialistes et des cadres intermédiaires et supérieurs, des entreprises oeuvrant au Québec. Donc, des diplômés universitaires qui, en 1982, sont des cadres d'expérience.

De plus, il est à prévoir que les méthodes de gestion des entreprises subiront des changements draconiens, pour ne pas dire dramatiques, au cours des dix prochaines années, et la francisation intégrale des entreprises ne se fera qu'à la condition sine qua non de bien maîtriser les techniques de pointe qui envahissent de plus en plus le bureau et l'usine, c'est-à-dire la micro-informatique, la bureautique, la télématique et la robotique.

Tableau I

Pourcentage de réalisation de la certification phase I au 31 octobre 1982

Grandes et très grandes entreprises

Programmes approuvés :	981
Certificats (sceau bleu) sans programme :	349
	1 330

% de réalisation : $\frac{1\,330}{1\,589} \times 100 = 83{,}7\%$

Petites et moyennes entreprises

Programmes approuvés :	971
Certificats (sceau d'or) sans programme :	534
	1 505

% de réalisation : $\frac{1\,505}{2\,107} \times 100 = 71{,}4\%$

% moyen de réalisation de la certification phase I : 77%

Tableau II

Direction des programmes de francisation

Certification phase II
Planification de la mise en oeuvre des programmes

	Entreprises de 100 empl. et plus	Entreprises de 50 à 99 empl.	Total
1er janvier 1983	1 061	950	**2 011**
31 décembre 1983	1 011	850	**1 861**
31 décembre 1984	811	450	**1 261**
31 décembre 1985	561	300	**861**
31 décembre 1986	311	100	**411**
31 décembre 1987	161	50	**211**
31 décembre 1988	71	0	**71**
31 décembre 1989	0	0	**0**

* Voir Statistique Canada, recensement 1981.

Business talks English ?

Pierre GRATTON

Au départ, et surtout pour ne pas l'oublier à la fin, je tiens à remercier ceux qui ont eu l'amabilité de m'inviter à vous adresser ces quelques mots aujourd'hui. L'entreprise privée n'a pas toujours la chance de s'exprimer aussi librement et facilement en face d'un auditoire aussi réceptif et soucieux de l'écouter vraiment.

Mes propos n'ont rien de la partisanerie politique et ne se posent pas en défenseur d'un intérêt particulier. Ils ne sont que le constat de l'expérience quotidienne et de faits concrets.

* * *

1. Que sont les grandes entreprises de détail ?

a) Ce sont des commerces dont la portée s'étend au-delà d'une centaine de pays. En effet, même si la concentration des achats se fait au Canada d'abord et au Québec en particulier, vous retrouverez sur les tablettes et comptoirs au-delà de six cent mille (600 000) produits différents. Ces produits sont en rotation constante tous les jours. Vous n'avez qu'à vous examiner présentement et compter tout ce que vous portez. Robes, complets, mouchoirs, foulards, fards, parfums, bas, souliers, sous-vêtements, bijoux, montres, etc. Faites le tour de votre maison maintenant. Déjà vous venez de découvrir une facette du commerce de détail.

b) Et pourquoi tous ces produits ? Pour satisfaire le consommateur évidemment. Ce qui nous amène à l'étendue du marché à couvrir. Au Québec, on dit que nous sommes six millions. Imaginez-les défilant devant vous, venant de partout, les grands, les petits, de tous âges, de toutes races, posant des questions, discutant, touchant à tout, tantôt souriants, tantôt courroucés, attendant le miracle d'avoir tous ensemble la livraison tôt le samedi matin entre 9 et 10 heures. Et pourtant, nous trouvons le tour d'accommoder cette horde qui représente bien des fois six millions de personnes à l'année longue.

c) Comment organiser tout ce brouhaha ? Dans la grande entreprise du commerce de détail, on appelle cela les opérations. Remarquez que, par les temps qui courent, c'est un peu comme en médecine, on coupe nous aussi ! ! ! Je reviendrai aux opérations plus tard.

2. Qui en sont les administrateurs ?

L'histoire nous révèle qu'il s'agit généralement d'une dynastie d'anglophones pour qui le commerce n'a plus de secrets. Chez le francophone, on retrouve beaucoup plus de (passez-moi l'expression) *self-made men*, et ceci ne se veut pas péjoratif.

Pourquoi ? Il est facile de l'imaginer à partir de ce qui précède et de ce qui suit.

1° Les capitaux nécessaires pour opérer des entreprises de cette envergure.

2° La formation acquise par les dynasties dans le commerce chez les anglophones. Chez les francophones, la formation orientait beaucoup plus vers la **religion** et la **chose** que vers les **affaires**. Nos belles familles en témoignent d'ailleurs. Ceux qui réussissaient en affaires étaient bien souvent à contre-courant.

Les choses ont-elles changé ? Et le français dans tout cela, me direz-vous ? Nous y voilà.

L'entreprise d'envergure aujourd'hui est encore sous l'égide anglophone. Nos francophones peuvent s'enorgueillir de très belles réussites, surtout dans le domaine de l'alimentation, mais pour ce qui est des grands magasins, la suprématie anglophone est évidente. Toutefois, nous devons reconnaître que les lois régissant la langue du travail, plus précisément la Loi 101, ont fait accélérer l'obtention de postes de direction à tous les échelons chez nos compatriotes. Administrent-ils en français maintenant ? Il ne faut pas nous leurrer. L'adage qui dit que *Business talks English* est un fait, pas seulement pour nous, mais pour tous les pays du monde. La diplomatie a bien ses lettres de noblesse en français, mais en affaires, la diplomatie *talks English* itou.

A-t-on fait des progrès ? Je dirais que oui, et d'énormes en plus. Je m'explique. Il ne faut pas oublier que nos gens d'affaires, nos administrateurs d'aujourd'hui, classons-les, si vous voulez, dans les 35 à 55 ans en moyenne, ont reçu pour la plupart une éducation classique au départ et, pour certains, universitaire. En début de carrière, ils connaissaient assez bien leur langue, mais, et c'est là le « hic », tout leur apprentissage dans le commerce a dû se faire avec une terminologie anglaise. Le manque de pratique, l'absence de terminologie et le fait d'avoir été forcés d'apprendre et d'utiliser l'anglais pour pouvoir percer et gravir les échelons supérieurs, ont créé chez eux cette espèce de snobisme par rapport à l'utilisation et à la maîtrise de la langue de Shakespeare. Ils ont enfin réussi. Et tout à coup, vous demandez à ces mêmes personnes de tout faire en français. C'est la catastrophe. Généralement habiles à la conversation, ils deviennent alors timides et se sentent mal à l'aise lorsqu'ils doivent rédiger une note de service ou faire un discours devant les employés. Cette honte ridicule les fait se retrancher derrière un paravent de fausses raisons. La situation a changé depuis et je crois que les recherches terminologiques et les pressions exercées par les employés eux-mêmes ont fait prendre conscience à nos dirigeants que quelques fautes n'étaient pas si graves que cela et que les relations avec les subalternes et les employés s'en trouvaient de beaucoup améliorées.

Je me permets d'ajouter quelques mots aussi sur la situation qui existe au sein du personnel en général. Avec un niveau d'instruction généralement inférieur, l'employé se présentait au travail avec peu ou pas d'anglais. Évidemment, on lui demandait, quand on ne le forçait pas, d'apprendre l'anglais pour pouvoir progresser et comprendre son travail. La formation, la terminologie, je devrais dire plutôt les expressions courantes et les termes du métier, lui étaient données en anglais. L'employé est content et souvent heureux, j'ajouterais même fier de **posséder** l'autre langue ; **il est bilingue**. Il n'attend pas, il fonce. D'une part, le Québécois, de par ses racines, a généralement de la facilité pour les langues, il est considéré **naturellement bilingue**.

D'autre part, son tempérament latin lui confère cette impatience qui fait qu'il ne peut tolérer longtemps l'anglophone qui s'adresse à lui dans sa langue en hésitant et en cherchant ses mots. C'est pourquoi il converse en français avec ses confrères francophones mais dès qu'il se présente un anglophone et qu'il s'agit d'accélérer une conversation, il exécute le passage d'une langue à l'autre et dans ce cas l'anglais prédomine automatiquement. Imaginez la même personne, le même employé après 10, 15 ou 25 ans de ce régime, à qui vous venez annoncer qu'à partir d'aujourd'hui, il devra utiliser le français dans l'exercice de son travail quotidien. Il est perdu, déboussolé comme disent les jeunes. Il a l'impression, lui aussi, qu'on le prive de toute sa culture, lui qui a mis tant d'années à maîtriser les expressions, le vocabulaire qu'il utilise dans son travail. L'habitude et la routine sont tellement ancrées dans son cerveau qu'il en perd la mémoire. Il aura beau discuter en français avec un client ou une cliente, quand viendra le temps d'écrire la facture, il aura tout oublié et inscrira toute la description de la marchandise en anglais.

Si vous avez le malheur de lui en faire mention, il sera d'abord surpris, puis confus et enfin se défendra toujours en arguant l'habitude ; il sera même réticent à s'excuser puisque pour lui, écrire la facture en anglais c'est naturel et que de surcroît, s'il devait le faire en français, il ne trouverait pas ses mots.

Ce que je vous dis là, vous l'avez peut-être vous-même expérimenté. Imaginez seulement la tâche du responsable de la francisation dans un grand magasin de détail à l'avènement de la Loi 101. Je ne sais pas si nous suivrons les traces de Marguerite Bourgeoys ou du frère André, mais je vous jure que cela aide à comprendre les saints martyrs canadiens. Chose certaine, on ne convertit pas des milliers d'individus du jour au lendemain, surtout pas à coup de menaces et de directives. Au départ, il faut se rappeler que vous avez affaire à deux groupes distincts mais tout aussi réfractaires à convaincre. Les anglophones minoritaires, mais plus disciplinés, maugréent intérieurement mais font des efforts tandis que les francophones dans bien des cas maugréent ouvertement, s'opposent et collaborent peu ou pas. Avec de la souplesse, de la diplomatie et surtout beaucoup de dialogues simples mais concrets, les choses changent, les gens comprennent et la francisation s'améliore de ce côté. Il nous reste donc à nous attaquer au troisième point : les opérations.

3. Les opérations

Si l'on fait exception du secteur de la vente comme tel, c'est-à-dire toutes les relations avec la clientèle ou le personnel, lesquelles se corrigent assez facilement avec toute la compréhension et l'humanisme qu'il faut, il n'en est pas de même pour l'ensemble des opérations. Il faut vraiment ici nous rappeler que le but premier du commerçant est de **faire des affaires, de bonnes affaires**, profitables pour lui, pour la société qui l'entoure et pour le bien commun en général. Il se doit d'agir **en bon citoyen, respectueux des lois** et de l'environnement dans lequel il évolue.

Il n'est pas là cependant pour faire du français. Son commerce n'est pas une école de langues, un carrefour de terminologie, une salle de traduction ou de rédaction.

Son premier devoir est de satisfaire aux exigences de sa clientèle avec le plus d'efficacité possible et le maximum de célérité en tenant compte de tous les impondérables. Et cela n'est pas une mince tâche quand vous manipulez 600 000 articles différents tous les jours.

Tous les matins, à l'ouverture des magasins, tout est propre, les tablettes sont remplies et rangées, les miroirs brillent, l'étalage est en place pour les soldes prévus par la publicité, enfin tout est prêt pour accueillir la clientèle. Vous trouverez même quelquefois des commis souriants.

Permettez-moi de vous décrire le « genre de St-Esprit » qu'il faut pour harmoniser le tout.

Je vous ai dit au début que notre commerce fait affaire avec une centaine de pays et que nous manipulons au-delà d'un demi-million d'articles. Nous faisons donc affaire avec des fournisseurs de toutes sortes qui eux ont souvent recours à des distributeurs. Je ne peux pas parler au nom de mes confrères, mais je peux cependant préciser qu'à la maison Eaton nous avons au-delà de dix-sept mille (17 000) fournisseurs. Imaginez seulement le travail de vérification et de contrôle qu'il faut mettre en branle pour respecter l'article 51 de la loi relatif à l'étiquetage et l'emballage. Ajouter à ce petit exercice de départ, le dédouanage au besoin, le contrôle de la qualité, la vérification des commandes, les inventaires, l'entreposage, la classification, l'étiquetage des prix, et j'en passe. Ce n'est qu'une première étape, à l'arrivée de la marchandise. Il y a ensuite la livraison aux divers magasins. Cela nécessite un autre système d'approvisionnement impliquant la sécurité et le bon acheminement vers les rayons. Troisième étape : monsieur Tout-le-Monde fait ses emplettes. Il emporte ou fait livrer. Nouveau système, nouveaux critères d'efficacité. Je vous ai parlé au début du miracle de la livraison pour tous, le samedi matin entre 9 heures et 10 heures. Car là aussi, avec une flotte de quelque 200 camions, à l'époque où le couple travaille, tous les clients *exigent*, le mot n'est pas trop fort, une livraison tôt le samedi. Nous les comprenons, mais Dieu sait qu'ils nous demandent l'impossible.

Un service d'achat approvisionne tous ces systèmes. Ce service a, à son tour, son propre système qui utilise un bijou très dispendieux mais fort efficace : l'ordinateur. L'ordinateur aussi a ses limites par rapport aux espaces, aux codes, etc. Imaginez maintenant qu'après avoir programmé votre ordinateur qui, ne l'oubliez pas, fonctionne à l'échelle nationale, tenant compte des fuseaux horaires, de l'inventaire, du

volume des ventes, du pays d'origine, du nom de l'acheteur, de la destination, etc. imaginez, dis-je, que vous lui demandez de *vous dire tout ça en français*. Pourquoi ? Parce qu'une centaine d'employés sur six ou sept mille devront lire ces données. Nolisez 50% de votre ordinateur pour le rendre bilingue. Voilà ce que nous demande la Loi 101. Il se fait, à l'échelle mondiale, des travaux de codification de la marchandise pour lui rendre un caractère international déchiffrable. Mais cela prendra encore des années. En attendant, nous ne pouvons pas nous permettre de négliger l'efficacité du commerce au détriment d'une langue dont la complexité se prête souvent mal au langage des affaires. La France elle-même en vertu des ententes avec le Marché commun et dans ses rapports avec l'Amérique se doit d'ajuster son tir en ce sens.

Prenez les communications internes, les manuels, les formulairees. Chez Eaton, nous utilisons pas moins de 4 000 formulaires différents tous les jours dans les divers stades des opérations. La majorité d'entre eux sont bilingues. On dénombre tout près de 500 manuels d'opération. Les plus importants, utilisés par la majorité des employés, sont traduits ; mais pensez-vous que l'on peut se permettre les frais de traduction de manuels consultés à l'occasion seulement et ce, généralement par des cadres intermédiaires ou supérieurs ? Il n'est qu'à faire le tour des cégeps et des universités pour constater la rareté des ouvrages français dans les bibliothèques scientifiques. L'influence américaine est omniprésente dans ce secteur à travers le monde. Nous n'y échappons pas. La formation de nos techniciens se fait en français, mais leurs livres de référence et d'apprentissage sont en anglais la plupart du temps.

Le directeur de magasin qui a besoin de douze imperméables, trente paires de bas, dix douzaines de robes de différentes grandeurs et couleurs pour être en mesure de répondre aux demandes de sa clientèle le lendemain matin, ne peut pas attendre le service de traduction pour acheminer sa commande. Le consommateur exige d'être servi bien et rapidement. Nous prenons un soin jaloux à le servir dans sa langue. Nous ne sommes pas parfaits, mais nous cherchons toujours à nous améliorer. Quand nous touchons à la régie interne avec la complexité de ses rouages, nous voulons bien laisser à nos employés le choix de la langue parlée ; mais une chose est certaine: nous ne pouvons pas chambarder tous les mécanismes d'opérations établis et faire de la langue un critère de priorité et d'efficacité.

Qu'on me comprenne bien, nous ne sommes pas contre l'utilisation du français dans les affaires au Québec, j'essaie seulement de démontrer que la nature, l'envergure et la complexité du commerce de détail ne nous permettent pas de **tout faire** en français et encore moins **en français seulement.**

Malgré tout ce que je viens de dire, seule une facette des opérations a été effleurée. Que dire de la comptabilité, des contrats, des sous-contrats, des services connexes de l'entretien, des réparations, des constructions. Nous sommes toujours sur la ligne de feu, quoi que l'on fasse. Nos rapports quotidiens avec le public nous rendent vulnérables à tout point de vue, et font souvent de nous une cible idéale pour assouvir les désenchantements de la vie. Nos clients sont juges, nos employés sont juges, les gouvernements sont juges. C'est facile de juger sans connaître.

En terminant, j'ajouterai ceci Les administrateurs des grands commerces de détail au Québec ont dû s'ajuster dans l'espace des cinq dernières années à plus d'une soixantaine de lois qui ont coûté des millions à leurs entreprises. Plusieurs étaient justifiées et justifiables. Il s'y sont ajustés généralement de bonne grâce. Mais il serait peut-être temps qu'on les laisse souffler un peu. Ce n'est pas en légiférant à outrance qu'on permet à la libre entreprise de s'épanouir. Au contraire, les multiples contraintes trop souvent répétées éliminent les nouveaux investissements de capitaux et nuisent à la bonne marche des affaires.

Nous n'avons rien contre le droit fondamental qu'ont les individus d'utiliser leur langue dans leur travail de tous les jours, mais encore faut-il que l'on fasse une différence entre l'utilisation d'un droit et l'abus de ce même droit.

L'abus, dans toute chose, n'a jamais redressé l'être humain et ne lui a jamais permis de s'épanouir librement. Nous souhaitons ardemment que « la relève » se fasse un devoir de bien apprendre sa langue pour bien l'utiliser en tout temps. Mais nous souhaitons aussi qu'elle sache faire l'effort de s'adapter à un monde des affaires qui n'est pas hostile aux changements mais pour qui la rentabilité est la première source de succès.

La vraie francisation de l'entreprise se fait par la francophonisation. C'est se leurrer que de vouloir éliminer l'anglais du commerce. C'est se leurrer que de penser qu'une batterie de fonctionnaires, si bien pensants et renseignés soient-ils, puissent imposer leur rythme et leur vision de la francisation dans l'entreprise. Hydro-Québec et Sidbec ne sont pas des exemples parce que les comparaisons sont boiteuses. On ne peut pas ré-inventer la France au Québec, pas plus que l'Angleterre dans le reste du Canada.

Louis-Paul Béguin dans une de ses chroniques Le mot du jour intitulait un de ses articles « Victoire et défaite ». Voici ce qu'il y dit :

« [. . .] la langue française vient de remporter une victoire. L'immeuble du Palais de Justice de Montréal vient d'être inauguré. Quelle victoire ? Pardi, c'est qu'il avait d'abord été convenu de l'appeler « Place de la Justice ». Or, en urbanisme, une place n'est qu'un espace découvert, généralement entouré de constructions. Ce n'est ni un immeuble ni un ensemble d'immeubles ».

Moi, je me permets de vous dire que j'espère que l'on fasse **place à la justice** pour ne pas tous se ramasser au *Palais de Justice*.

Le prix de la francisation est-il trop élevé ?

Raymond FRENETTE

Depuis plus de 20 ans, et particulièrement depuis la promulgation des lois sur la langue au Québec, j'ai eu le privilège de suivre de très près toutes les répercussions du phénomène linguistique québécois dans le milieu des affaires. D'autres ont également pu le faire comme moi, mais ce qui caractérise mes observations, c'est que j'ai pu les faire tant dans la grande entreprise que dans la P.M.E., et tant à titre de traducteur, de conseiller en francisation, de communicateur, que, depuis quelques années, à titre de propriétaire moi-même d'une petite entreprise du secteur tertiaire. On se demande où en sont les entreprises huit ans après. Je réponds qu'il y a eu incontestablement évolution dans le sens de la francisation et même, et surtout de la francophonisation et ce, dans tous les secteurs de l'économie québécoise où j'ai eu l'occasion de travailler, les entreprises en général ont endossé la légitimité de la francisation au même titre que toute autre responsabilité sociale qui leur incombe. À quelques exceptions près, on constate une bonne volonté manifeste de satisfaire non seulement à la lettre mais aussi à l'esprit de la loi. Toutefois, et c'est là le dilemme, l'entreprise tient son mandat d'existence de la société dans laquelle elle évolue et elle se doit d'évoluer avec cette société en s'y intégrant et en participant à son devenir. La sagesse politique exige donc que l'on s'assure que la société désire vraiment ce changement, à quelle vitesse et à quel prix. Autrement, on donne certainement des armes à ceux (anglophones comme francophones) qui prétendent que cette loi est une atteinte aux libertés fondamentales et qu'elle est inconstitutionnelle. Il faut donc mesurer la pression que le milieu des affaires et la société québécoise en général sont en mesure d'absorber et d'accepter pour faire ce changement qui, pour les plus optimistes, devrait se faire en 20 ans. Il resterait donc encore 14 ou 15 ans pour poursuivre et terminer la francisation du monde des affaires. À mon avis, il faut les prendre ces 15 ans et même un peu plus si cela est nécessaire. Les Québécois au travail veulent d'abord du travail, des responsabilités réelles, et ensuite du travail en français. Et qu'on ne me dise pas qu'il s'agit d'un réflexe de colonisé. Les mouvements de l'émigration de tous les pays du monde sont là pour attester que là où il n'y a pas de travail et de sécurité économique, les gens quittent leur pays malgré les attaches de toutes sortes qui les retiennent, y compris la langue. Que l'on me comprenne bien. Je ne dis certes pas qu'il faille abolir la Loi 101, ni même en changer les objectifs. Ce que veut et est en droit de négocier l'entreprise, ce sont les délais et les moyens pour atteindre les objectifs proposés par la Charte de la langue française.

Les gens qui, comme moi, ont constamment constitué un trait d'union, un pont entre la volonté de francisation exprimée par la loi et l'élan économique vital de l'entreprise, ont déploré depuis le début certains excès bureaucratiques qui entourent cette loi comme chaque loi à appliquer.

La francisation est un objectif très simple qu'il ne faut ni atténuer ni dévier en l'obstruant d'une masse de documents à remplir et d'analyses à produire. Quelques questions simples suffisent :

1. Existe-t-il dans l'entreprise des documents qui sont rédigés en anglais seulement et, dans l'affirmative, pourquoi ? (Car un oui n'est pas nécessairement mauvais quand il s'agit d'idées et de produits dont l'exportation est payante pour le Québec.)
2. Y a-t-il dans l'entreprise des gens qui ne parlent pas le français et, si tel est le cas, pourquoi ? (Encore là, un oui peut constituer un avantage pour le Québec dans certains cas.)

Oui, il faudra 20 ans pour franciser les entreprises, mais cela est possible à condition, précisément, que l'on accorde ce délai au monde des affaires, et particulièrement en informatique, en gestion financière, dans le domaine des achats et enfin, en technologie de pointe. Autrement, les sièges sociaux continueront à déménager ou les services mentionnés seront mutés en dehors du Québec, ce qui est aussi néfaste, puisque ces services sont vitaux pour l'économie du Québec.

Le reste appartient aux francophones eux-mêmes. C'est-à-dire, la décision de vivre vraiment en français dans leur milieu de travail, à quelque niveau que ce soit. À cette fin, il faut leur donner les outils nécessaires :

a) une terminologie propre à leur discipline et à leur industrie ;

b) la compétence linguistique pour rédiger en français.

Mon exposé est déjà long et c'est pourquoi je ne m'arrêterai guère sur l'aspect terminologique car je crois que cette activité est déjà en bonne voie et qu'il se fait actuellement plus de recherche terminologique ici (tant dans le secteur privé que public) que partout ailleurs au monde.

Permettez-moi cependant de me pencher sur le deuxième outil, vital à mon avis, pour l'objectif de la francisation : la compétence linguistique pour rédiger en français. Quoi de plus triste qu'un ingénieur francophone qui ne peut rédiger un devis en français, ou un avocat francophone qui se sent plus à l'aise en anglais ? Dans ces conditions, tout effort de francisation est inutile et impossible sinon, qui l'assumera ? Les anglophones qui ont nouvellement appris à parler et à rédiger en français ? Allons donc ! Ne demandons pas à l'entreprise de devancer la société, elle en fait intrinsèquement partie, elle en est l'image et le reflet et si on doit exiger d'elle un *leadership*, ce n'est pas en francisation, en terminologie ou en linguistique, c'est en économie, en gestion efficace, en invention de nouveaux produits, en découvertes de nouveaux marchés, en création de nouveaux emplois. Elle doit surtout s'assurer d'être rentable, sans quoi elle faillit lamentablement à sa tâche et à son premier devoir envers la société, elle n'existe plus.

Mais qu'en est-il de ceux qui prennent la relève ? Autant les Québécois des dernières années dans beaucoup de cas se sont anglicisés et éprouvent de la difficulté à rédiger en français, autant ceux qui arrivent sur le marché du travail ne savent rédiger ni en français ni en anglais.

Que faire ? On prendra bientôt la peine, dans les universités, de faire passer un test aux nouveaux étudiants qui s'inscriront afin de bien s'assurer qu'ils sont en mesure d'écrire. Écrire c'est, entre autres choses, penser et surtout organiser sa pensée et la communiquer. Aucune pensée n'est cohérente ni utile si elle ne peut être exprimée soit verbalement, soit par écrit. L'image ne suffit pas, même si on dit qu'elle vaut 1 000 mots. L'entreprise a déjà été habituée à embaucher des diplômés qui ont des connaissances théoriques et auxquels il faut donner une formation pratique. S'il faut maintenant demander à l'entreprise de leur apprendre à s'exprimer et à formuler une pensée cohérente, autant supprimer tous les systèmes scolaires et demander aux entreprises de prendre en charge toute l'éducation moyennant les mêmes subventions. Je doute que les entreprises, en supposant qu'elles acceptent, fassent moins bien que ce que l'on voit présentement. Je caricature, j'en suis conscient, mais j'exprime la lassitude du monde des affaires qui voit constamment le fardeau de ses responsabilités augmenter et sa marge de manoeuvre et de liberté diminuer au profit d'une bureaucratie qui est loin de faire preuve d'efficacité, et ce, à un moment où la situation économique exige que ces mêmes entreprises accomplissent des prodiges pour éviter la faillite, la non-rentabilité et les inévitables mises à pied dont personne ne veut et que personne n'accepte. La francisation est bien amorcée, elle se fait et continuera à se faire, les objectifs sont acceptés, mais qu'on laisse aux entreprises une marge de manoeuvre pour les moyens à utiliser et les délais à respecter. Le rôle essentiel de l'État dans le dossier, ce n'est pas tellement d'exercer une surveillance constante et une rigueur excessive dans l'application de la loi, c'est d'abord de s'assurer que le prix de la francisation n'est pas trop lourd à payer pour l'ensemble de la population québécoise, et surtout, que tous ces efforts de francisation aient une suite grâce à un système d'éducation permettant aux entreprises d'accueillir des diplômés sachant s'exprimer correctement en français tant verbalement que par écrit.

Présence de francophones dans les structures de gestion chez Steinberg Inc.

André-A. PILON

Au moment de préparer ces quelques notes en vue de les présenter, lors du présent atelier, j'ai, pour ma part, lu et relu avec beaucoup d'attention les questions que nous posaient les G.O. (gentils organisateurs) de ce congrès ; j'ai surtout retenu :

> ***L'administration des entreprises :***
>
> *Infiltration ou filtration du français dans les entreprises ?*
>
> *La francisation de l'entreprise occupe une place prépondérante dans la politique linguistique du Québec.* ***Où en sommes-nous 8 ans après la première législation en ce domaine ? Administre-t-on les entreprises en français en 1982 ?*** *À quelles difficultés font face les entreprises ? Quelles sont les doléances de l'entreprise à l'égard du système d'éducation ?*

Bon, voilà ! Est-ce que je devais surtout centrer mes observations sur les aspects purement administratifs du problème et, par exemple, examiner le processus décisionnel et tout le mécanisme opérationnel qui s'en suit ? Par contre, on m'interrogeait aussi sur des aspects particuliers de cette gestion : « Y a-t-il infiltration ou filtration du français dans les entreprises ? » Cette dernière question soulève surtout des considérations fondées sur les attitudes fondamentales des dirigeants d'une entreprise et permet de poser des sous-questions qui étaient, selon moi, plus souvent à l'ordre du jour il y a quelque temps au Québec :

> *« Nous trouvons-nous devant un groupe hermétique qu'il nous faut sans tarder investir ? » « Est-il vraiment possible d'investir ou d'infiltrer une entreprise en ne faisant usage que de considérations linguistiques ? »*

En revanche, plus près de nous, aujourd'hui, quelle entreprise oserait filtrer de façon non équivoque les candidatures qui lui sont soumises et discriminer les candidats francophones ?

Oui, décidément, les choses avaient bien changé et devant cette grande évidence, puisque le français avait gagné ses lettres de noblesse et qu'en général dans toutes les grandes entreprises la situation avait évolué, il me fallait **savoir combien ? et depuis quand ?**

Tous les programmes de francisation adoptés par les entreprises locales visent l'augmentation, à tous les niveaux, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française (je vous renvoie à l'article 141 b de la Charte de la langue française). Quant à moi, je suis retourné à mes statistiques, à mes dossiers internes en tant que président des comités de francisation de l'entreprise.

Le résumé que je vous soumets, aujourd'hui, est extrait du dossier d'une *réussite*, soit la réussite d'intégration d'une entreprise à son milieu, à son environnement ; mais il s'agit d'une compagnie qui a commencé à y voir bien avant la venue des lois dites linguistiques (Loi 63, Loi 22 et Loi 101).

Fondée en 1917, la compagnie Steinberg est particulièrement connue au Québec par ses grands supermarchés d'alimentation. De son siège social, situé depuis toujours à Montréal, la compagnie s'intéresse aussi à d'autres secteurs du commerce au détail ; par exemple, une division des grands marchés de marchandises générales Miracle Mart gère 23 établissements commerciaux, la division Ivanhoe des services immobiliers de Steinberg s'occupe activement d'environ 40 centres commerciaux en plus d'être partenaire dans de nombreux autres. Une autre division procède à la transformation ou à la fabrication de produits alimentaires, particulièrement des produits de boulangerie. La division Multi restaurants compte pas moins de 200 restaurants et comptoirs dont la plupart se trouvent au Québec bien qu'un certain nombre de restaurants soient situés au Manitoba et en Alberta. D'autres activités du même genre que celles que je viens de décrire se retrouvent en Ontario (une division de supermarchés — 79), au Texas (des développements immobiliers), à Phoenix, en Arizona (20 supermarchés de taille géante).

De plus, il me faudrait, afin de compléter cette énumération, mentionner de nouveaux genres de marchés d'alimentation tels Jadis (au Québec), Basics et Valdi (en Ontario) et la Maisonnée, notre série de dépanneurs PLUS regroupant les propriétaires de nos franchises au Québec.

En conséquence de la complexité de cette mosaïque, nous nous retrouvons avec cinq comités de francisation pour présider aux activités reliées à la francisation de ces multiples groupes rassemblant environ 18 000 employés (au total, la compagnie compte environ 32 000 personnes, dont 6 000 se trouvaient aux États-Unis au moment de la cueillette de nos données d'analyse).

Les quelques chiffres que je vais vous livrer maintenant ne concernent que les employés travaillant pour nous en sol québécois.

Tableau 1

Nombre d'employés francophones — total des cadres et non-cadres

1978	15 081	16 822	90 %
1980	15 809	17 879	88 %
1982	14 743	16 630	89 %

Était-ce suffisant de conclure qu'en accord avec les données du dernier recensement effectué en sol québécois et qui établissait à 80 % (et plus) le nombre de francophones au Québec nous avions en place une représentation proportionnelle à celle du milieu au sein de notre entreprise ? Je dis immédiatement NON. Il me fallait savoir à quels niveaux de gestion ces francophones se retrouvaient. J'ai donc repris les compilations en tenant compte des divers niveaux hiérarchiques qui nous étaient proposés lors même des analyses linguistiques en 1978.

Tableau 2

Nombre d'employés francophones au niveau de l'exploitation (non-cadres) (Presque tous ces travailleurs sont représentés par un syndicat)

1978	12 602	13 718	92 %
1980	13 217	14 571	91 %
1982	12 032	13 253	91 %

Tableau 3

Employés dans les bureaux (non-cadres)

1978	519	741	70 %
1980	749	1 019	74 %
1982	672	909	74 %

N.B. : Il s'agit d'un des points essentiels à surveiller avant de formuler les premières observations quant à la francisation d'une entreprise.

Un autre point clé : c'est le nombre de cadres et l'importance stratégique des postes qu'ils occupent. Les cadres et le personnel de bureau constituent en effet l'ossature des communications formelles et institutionnelles d'une entreprise.

Voici donc un 4e tableau :

Tableau 4

L'ensemble des cadres à tous les niveaux

1978	1 961	2 363	83 %
1980	1 843	2 289	81 %
1982	2 039	2 468	82 %

Tableau 5

Cadres francophones à chacun des niveaux

	1978			1980			1982		
1er niveau de supervision — contremaîtres	183/	222	82 %	211/	267	79 %	265/	307	86 %
(1) Professionnels et assimilés à cadres	232/	377	62 %	242/	385	63 %	209/	320	65 %
Chefs de rayon	1 105/1	192	93 %	985/1	098	90 %	1 150/1	301	88 %
Gérants de magasin et chefs de service	419/	500	84 %	372/	454	82 %	371/	453	82 %
(2) Directeurs de secteurs administratifs	14/	44	32 %	23/	56	41 %	27/	54	50 %
(3) Vice-présidents et président	8/	28	29 %	10/	29	34 %	17/	33	51 %

Remarque : 1, 2 et 3 : Ce sont là des niveaux critiques où la francisation doit être manifeste pour observer la « francophonisation » d'une entreprise.

Enfin, nous y arrivons. Dans quelle mesure le conseil d'administration compte-t-il sur l'apport de francophones ?

Dans un contexte qui demeure particulier à Steinberg, et aussi à quelques autres entreprises du commerce au détail, comment se compare l'entreprise familiale à l'entreprise privée en général ?

Tableau 6

Membres du conseil d'administration

Francophones	**Parlant bien le français** (au moins de niveau 3)
3 sur 11	6 sur 11

Cette dernière observation faite au niveau des membres du conseil d'administration m'amène à fournir aussi les chiffres ayant trait aux cadres supérieurs de l'entreprise et qui connaissent, lisent et parlent suffisamment bien le français.

Tableau 7

Cadres ayant du français une connaissance de niveau 3 ou meilleur

	1980		1982	
Vice-présidents	23/29	79 %	31/33	94 %
Directeurs de service	40/56	71 %	41/54	*76 %
Gérance	426/ 454	94 %	425/ 453	94 %
Chefs de rayon	1 067/1 098	97 %	1 259/1 301	97 %
Professionnels et assimiliés à cadres	332/ 385	96 %	288/ 320	90 %
1er niveau de supervision	244/ 267	91 %	297/ 307	97 %

*Seul secteur qui n'est pas à 90 %

Voilà donc un dossier de réussite établissant, sans l'ombre d'un doute, la présence bien intégrée des cadres et employés « francophones » au sein de notre compagnie.

En résumé :

En 1980, nous comptions tout près de 18 000 employés (17 879) au Québec. De ce nombre, il y avait 2 070 « allophones » dont seulement 794 étaient moins habiles à parler le français (niveaux 1 et 2) et 90 (dont 31 cadres) étaient des cas particuliers (âgés de 60 ans et plus, au service de l'entreprise depuis 25 ans au moins).

Parmi ces employés « allophones » en difficulté avec leur connaissance de la langue française nous avons dénombré 157 cadres dont 125 étaient à notre service avant 1977.

*En 1982, nous comptons 16 630 personnes dans nos secteurs d'activités au Québec (-1 249). De ce nombre, 1 887 allophones (-183) dont 642 (-152) sont moins habiles à parler le français (niveaux 1 et 2) et 96 (22 cadres) sont des cas particuliers (+6). À nouveau, parmi ces employés en difficulté avec leur connaissance de la langue française nous avons compté 127 cadres dont 78 étaient à notre service avant 1977.

Toutes les conclusions que l'on pourrait tirer de ces chiffres devraient être formulées en tenant compte du *cas particulier* que représente en soi la compagnie Steinberg au Québec. En effet, si elle fut fondée, il y a 65 ans, à Montréal, et qu'elle soit demeurée au service de sa nombreuse clientèle distribuée par toute la province depuis lors, elle est encore sous la responsabilité, en tant que propriétaires, des membres de la famille fondatrice et de leurs descendants immédiats, bien que les actifs possédés par les actionnaires atteignent tout près de 300 000 000 $ et que le chiffre d'affaires atteindra vraisemblablement 3,3 milliards de dollars. Cette situation explique l'écart qui existe entre l'état actuel de « francophonisation » soit 90 % et plus

Remarque : *Diminution chez les francophones : 7 %
chez les allophones : 9 %

à tous les niveaux — sauf chez les directeurs — 74 % et l'ultime résultat de 100 qui serait celui constaté dans une compagnie entièrement francisée parce qu'elle serait la propriété exclusive de francophones et serait gérée par des francophones, tout en n'étant en opération que sur le marché québécois.

Toutefois, cette dernière constatation ne serait pas en accord avec la situation qui prévaut actuellement pour l'ensemble du commerce au détail dans le grand marché nord-américain à l'intérieur duquel se situe le Québec.

Par contre, la francisation de la compagnie a atteint un niveau tel que l'on ne peut maintenant qu'imaginer une évolution lente mais normale dans la conjecture que nous avons fait valoir depuis 1978. Il y a eu progrès et le progrès s'est orienté dans le sens souhaité.

Chez nous la francisation a été une question de bon sens depuis longtemps et ceux qui se réfèreront aux films de l'ONF de 1960 savent qu'il s'agit d'une décision bien consciente du principal architecte de la compagnie, Monsieur Sam Steinberg. Bien sûr, il reste encore à attendre le changement de certaines attitudes, mais le contexte favorable est déjà en place.

Les activités de l'entreprise étant, comme bien d'autres entreprises du Québec, *portées aussi vers l'extérieur du Québec*, notre croissance nous invite à maintenir pour notre siège social un *contexte bilingue* que nous assure une entente particulière, négociée avec l'Office de la langue française, qui nous permet de faire affaire dans tous les coins du pays et de l'Amérique du Nord où nos activités sont concentrées.

Annexe I

NOMBRE D'EMPLOYÉS DONT LES CONNAISSANCES DU FRANÇAIS SONT LIMITÉES AUX NIVEAUX I ET II
(par niveau hiérarchique)

	NIVEAUX O.L.F.	1978	1982
CADRES	(1 et 2)	6	2
	(3)	16	13
	(4)	28	28
	(5)	31	42
	(6)	53	32
	(7)	23	10
SOUS-TOTAL		157	127
BUREAUX (non-cadres)	(8)	123	92
EXPLOITATION (non-cadres)	(9)	514	423
TOTAL DES CADRES ET NON-CADRES		794	642

Annexe II

NOMBRE D'EMPLOYÉS AU QUÉBEC

(incluant Ottawa)
décembre 1980

ANNÉES DE SERVICE	
60 - 65	2
50 - 59	4
40 - 49	30
30 - 39	223
20 - 29	872
10 - 19	4 507
(0 - 9)	(12 242)
	17 880

ATELIER 14

Le fonctionnarisme, les services publics et parapublics et le français au Québec

Conférenciers : Bernard SALVAIL, Office de la langue française
Egan CHAMBERS, président, C.I.P.A.C.C.
Denis BOUTIN, responsable des communications, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (région de l'Outaouais)

Animatrice : Paule SAINTE-MARIE, directrice des communications, Commission des droits de la personne

L'État québécois doit offrir ses services à près d'un million de non-francophones, dont près de 600 000 anglophones. Faut-il en déduire qu'il faut être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec ? Quelle place faut-il accorder à la traduction dans les documents produits par l'État et les services parapublics ? L'État québécois et les services parapublics suscitent-ils l'utilisation d'une langue française de qualité, d'une langue accessible à tous les Québécois francophones ?

M. Claude Plante, sous-ministre au ministère des Communications a aussi participé à l'atelier. Il ne nous a pas remis le texte de son exposé.

La loi, les faits

Bernard SALVAIL

Quatre questions sont posées dans le sommaire de l'atelier 123 sur le fonctionnarisme et le français au Québec. Nous allons tenter de répondre sommairement à chacune de ces questions en ayant bien à l'esprit que certaines de leurs composantes vont demeurer partiellement sans réponse.

Faut-il être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec ?

Tout dépend à qui s'adresse cette question. Si elle s'adresse à un francophone, la première réponse est non s'il s'agit de combler un poste pour lequel la connaissance d'une autre langue n'est pas nécessaire.

La Charte de la langue française est passablement claire à ce sujet dans le chapitre sur la langue du travail aux articles 45 et 46 qui énoncent :

— [Qu']il est interdit à un employeur de congédier, de mettre à pied, de rétrograder ou de déplacer un membre de son personnel pour la seule raison que ce dernier ne parle que le français ou qu'il ne connaît pas suffisamment une langue donnée autre que la langue officielle.

— [Qu']il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue.

— [Qu']il incombe à l'employeur de prouver à la personne intéressée, à l'association de salariés intéressée ou, le cas échéant, à l'Office de la langue française que la connaissance de l'autre langue est nécessaire. L'Office de la langue française a compétence pour trancher le litige, le cas échéant.

L'Office a entendu jusqu'à maintenant vingt (20) cas pour lesquels la preuve n'avait pas été faite de façon satisfaisante à l'employé ou au syndicat qui le représente. Douze (12) décisions ont été favorables à l'employé, huit (8) ont favorisé l'employeur.

Cependant, si la question s'adresse à une personne parlant une autre langue que le français, il est bien évident qu'on exigera de cette personne qu'elle ait une connaissance suffisante du français compte tenu des dispositions suivantes de la Charte :

article 1 — Le français est la langue officielle du Québec.

article 2 — Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec.

article 20 — Pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'Administration, il faut avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à cette fonction.

Le Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles vient temporiser légèrement les exigences de l'article 20 en permettant aux candidats parlant une autre langue que le français de passer leur examen d'entrée dans la Fonction publique en français ou en anglais. Si le candidat choisit de répondre en anglais à l'examen, il se verra accorder un permis temporaire de travail pour une période de six mois à la fin de laquelle il devra démontrer sa connaissance du français à l'Office de la langue française. Il est important de préciser ici que cette mesure ne s'applique qu'aux ministères et aux organismes gouvernementaux.

Pour les francophones, il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec sauf dans le cas des classes d'emploi suivantes :

— préposés à la transcription des débats ;
— personnel de supervision ;
— techniciens judiciaires ;
— emplois dans le Nouveau-Québec ;
— postes à l'étranger (délégations) ;
— traducteurs ;
— agents de liaison avec les communautés culturelles.

Pour les candidats parlant une autre langue que le français, il est essentiel d'avoir une connaissance suffisante de la langue officielle pour exercer une fonction dans l'Administration.

Quelle place faut-il accorder à la traduction dans les documents produits par l'État ?

Deux sous-questions se rattachent à cette interrogation fondamentale. Il faut d'abord se demander quelle place occupe présentement la traduction dans la documentation gouvernementale ; et ensuite, quels changements ont eu lieu récemment ou vont avoir lieu concernant l'utilisation d'une ou d'autres langues que le français dans les publications gouvernementales ?

La place actuelle de la traduction dans l'information gouvernementale

La loi sur la langue officielle (mieux connue sous le nom de Loi 22) dans son chapitre sur la langue de l'Administration énonçait à l'article 6 que les textes et documents officiels émanant de l'Administration devaient être rédigés en français. L'article 7 donnait une définition très large de « documents officiels » en déclarant « officiels » :

a) les textes et documents qui émanent de l'Administration et que la loi déclare authentiques en raison de leur caractère public, notamment les écrits visés à l'article 1207 du Code civil (p. ex. copies des actes du Parlement, copies des actes de la législature d'une province, lettres patentes, arrêtés en conseil).

b) les autorisations, les avis et les autres documents de même nature émanant de l'Administration.

L'article 8 laissait à la discrétion des organismes la possibilité d'ajouter une version anglaise à ces textes et documents.

Il ressort de ce qui précède que, dès la première loi linguistique, on avait la préoccupation de rendre certains documents publics disponibles dans une autre langue que le français. On peut affirmer, en corollaire à cette préoccupation, qu'il n'était pas dans l'intention du Gouvernement de traduire l'ensemble de ses communications.

Les changements récents ou à venir concernant l'utilisation d'une ou d'autres langues que le français dans les publications gouvernementales

L'usage d'une autre langue que le français dans les publications gouvernementales est également admis dans la Charte de la langue française mais les modalités d'application d'un tel principe sont précisées dans le mémoire ministériel du 28 septembre 1977 sur l'application de la Charte dans l'Administration québécoise et dans le document intitulé « Analyse linguistique et prog .mme de francisation ».

Le mémoire ministériel établit dans son préambule que la Charte de la langue française libère l'Administration d'une certaine contrainte linguistique qui lui était imposée par des lois antérieures et enchaîne en précisant dans son article 1[er] que le bilinguisme institutionnel est aboli. Cela signifie que l'Administration est libérée de toutes les obligations au bilinguisme que pouvaient lui avoir imposées les lois et règlements antérieurs.

Le deuxième principe confirmé dans ce décret est le caractère prioritaire du français assorti de la possibilité d'utiliser l'anglais ou d'autres langues dans les cas où l'usage exclusif de la langue officielle n'est pas explicitement prévu.

Quels sont ces cas ?

Règle générale, pour les communications avec les individus et pour tout ce qui n'est pas réglementé par la Charte, il revient à chaque ministère et à chaque organisme d'adopter une politique linguistique. Pour éviter contradiction et incohérence, la directive ministérielle prescrit que cette politique devra être élaborée en consultation avec l'Office de la langue française.

L'Office a établi des principes régissant l'utilisation du français dans les organismes de l'Administration. En relation avec notre propos, je vous cite les principes n[os] 3, 4, 5 et 6.

principe n° 3 Il n'y a pas lieu de traduire dans une autre langue que le français les permis, les autorisations, les certificats, les enregistrements, les autres documents de même nature ainsi que les textes et les

formulaires qui s'y rapportent. Toutefois, les extraits ou certificats relatifs à l'état civil peuvent être délivrés dans la langue des actes.

principe n° 4 Aux personnes physiques qui en font la demande, il est permis d'offrir dans une autre langue que la langue officielle les textes et les documents qui leur imposent une obligation ou qui leur permettent de s'acquitter de leurs devoirs envers l'État ou l'Administration. Ainsi, les avis d'expropriation, les factures, les états de compte, les rapports obligatoires et autres documents analogues peuvent être remis dans une autre langue que le français aux personnes qui en font la demande.

principe n° 5 Dans le cas où les documents visés au principe n° 4 ne sont diffusés qu'en français, on peut y adjoindre une note rédigée à la fois en français et dans une autre langue offrant la possibilité d'obtenir des explications supplémentaires ou des versions dans cette autre langue.

principe n° 6 Lorsqu'un formulaire français comporte une clause d'engagement de la part du signataire, toute la partie relative à cette clause peut être en français et dans une autre langue.

Les textes de loi et de règlement ont une version anglaise obligatoire. Une personne physique qui demande un formulaire en langue anglaise n'a pas à répéter une telle demande dans le cas d'un même organisme. Pour tenir compte de cette disposition, plusieurs organismes ont consulté leur clientèle afin d'établir un code de langue pour tous les envois individuels ; c'est le cas entre autres d'Hydro-Québec, de la Régie des rentes, de la Régie de l'assurance-automobile, du ministère de l'Éducation, etc.

L'État, par le truchement de ses ministères et organismes qui ont le plus de relations avec le citoyen, a une nette préoccupation de servir ce dernier dans sa langue ou dans la langue qu'il est présumé comprendre surtout dans les communications à caractère officiel ou qui font référence à un devoir ou à une obligation de l'individu-citoyen. On a transformé le bilinguisme institutionnel en un bilinguisme ou un multilinguisme rationnel ou éclairé qui tient compte de la nature du document et de ses effets sur la clientèle à servir.

L'État est-il générateur de l'utilisation d'une langue française de qualité ?

Le rapport de la Commission Gendron tout en faisant état des causes de la détérioration de la langue française au Québec (en particulier dans les études faites par Marcel Boudreault[1] et par SORECOM[2]) signale deux faits importants à retenir : 1° la

1. Marcel BOUDREAULT, *La qualité de la langue*, Québec, Éditeur officiel, 1973.
2. SORECOM, *Les mass média, l'attachement à sa langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971*, Québec, Éditeur officiel, 1973.

majorité des Québécois aspirent à une langue de bonne qualité[1]. 2° les divers ministères devront apporter une vigoureuse collaboration à cette entreprise d'amélioration de la qualité de la langue[3].

Depuis cinq ans, l'Office de la langue française a veillé au respect de ce devoir et est intervenu dans diverses entreprises visant à l'amélioration de la qualité de la langue de l'Administration. On peut citer le travail conjoint de l'Office et des ministères de la Justice et des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières dans le cas des raisons sociales. Pour ce qui est de la qualité linguistique des lois et règlements, on peut faire référence à la collaboration de l'Office et de la Commission des valeurs mobilières dans l'élaboration de la loi des valeurs mobilières qui a toujours été auparavant une version française de la loi ontarienne. Les Commissions de terminologie des ministères, des Affaires sociales, des Transports, de l'Éducation ainsi que celle de l'Office de la langue française ont également produit des effets certains sur le comportement linguistique de l'État.

Quelques statistiques des consultations en provenance de l'Administration depuis 1979 témoignent également de ce souci d'amélioration linguistique chez les fonctionnaires, en particulier chez les employés les plus près de l'écriture et de la conception. Des séances de perfectionnement sur le français au bureau et sur l'utilisation des principaux instruments de référence linguistique ont été organisées par l'Office à l'intention du personnel de secrétariat dans 47 ministères et organismes et le « carnet de commande » pour les mois à venir est déjà bien rempli. Les inscriptions à CAFÉ et à « Français pour tous, français pour tout » sont de plus en plus nombreuses. Certains comités de francisation sont encore très actifs dans l'Administration et exercent une surveillance continue pour préserver la qualité linguistique des communications de leur organisme. Les dépliants d'information et l'ensemble de la documentation publique diffusés par l'État sont d'une qualité linguistique générale plus qu'acceptable et les efforts pour préserver cette qualité sont de plus en plus grands et de plus en plus évidents. On peut en dire autant, à mon avis, de la langue parlée de nos fonctionnaires qui, tout en n'étant certes pas irréprochable, se situe à un niveau tout à fait correct tout en demeurant perfectible quant à l'emploi de certains stéréotypes linguistiques ou de quelques anglicismes propres à ce groupe professionnel particulier.

Pour ce qui est de l'identification visuelle du Gouvernement et de l'ensemble de son affichage public, une attention particulière a été apportée à cet aspect de la communication de telle sorte que cette composante particulière de la communication est difficilement attaquable. Il en va de même des annonces publiques dans les journaux, de même que des communiqués officiels de toutes sortes diffusés sur les ondes.

Est-ce à dire que nous en sommes au beau fixe dans la perfection de la langue de l'État ? Je ne crois pas. Il y a encore des zones qui sont mal en point sur ce plan, bien que des efforts sérieux aient été tentés par l'Office de la langue française depuis 1978

3. Gouvernement du Québec, La politique québécoise de la langue française, Éditeur officiel, 1977.

pour y apporter les correctifs nécessaires. C'est le cas des textes de loi et de la réglementation gouvernementale, de même que celui des formulaires administratifs en usage, en particulier les formulaires internes.

L'Office n'a pas eu le succès escompté jusqu'à maintenant dans ses interventions pour améliorer le contenu linguistique des lois et règlements du gouvernement du Québec. Les raisons de cet insuccès sont multiples et complexes. Parmi les plus évidents, on peut signaler le caractère particulier de la langue juridique avec ses tournures, son jargon et ses tics historiques. La résistance au changement dans ce secteur particulier de l'expression gouvernementale est très forte et elle est accrue du fait du contexte particulier de la conception et de l'élaboration des projets de loi au Québec et, dans le cas de la réglementation, de sa grande décentralisation dans les organismes. Un linguiste au sein des différents comités de législation ou de réglementation n'est pas encore chose faite et nous ne sommes pas assurés qu'une telle mesure constituerait une solution garantie.

En ce qui a trait aux milliers de formulaires administratifs en usage dans les différents ministères, le problème est sensiblement le même et est intimement lié à la difficulté précédente. Ces formulaires sont souvent prescrits par une loi ou un règlement ; les termes et les tournures qu'on y utilise doivent être les mêmes au nom de la cohérence et de l'homogénéité juridiques. Voilà pour la version officielle. Dans les faits, il en va tout autrement et je vous en donne un exemple : il s'agit du formulaire S-606 intitulé : « Titularisation de classement » du ministère de la Fonction publique.

En confrontant ce formulaire à la loi sur la Fonction publique, je ne retrouve aucun terme qui est imposé par cette loi ; par conséquent, il ne devrait y avoir aucun obstacle à la correction de ce document et à sa réimpression en tenant compte des propositions de correctifs.

Il est important de souligner que la totalité des impropriétés apparaissant sur cette formule concerne la langue courante, ce qui signifie que ces erreurs auraient pu et auraient dû être repérées au départ par le ou les concepteur(s) de la formule.

Voici quelques exemples des incorrections que l'on retrouve sur ce formulaire. On parle d'abord de la « nature de l'écrit ». On dit ensuite que cette formule « doit être complétée à la dactylo ». On fait également référence à l'ancienne et à la nouvelle « situation » ; on parle de « date effective » et de « date de fin ». Il y a au bas du document une case intitulée « Remarques » et on ne pouvait évidemment pas éviter le « et/ou » traditionnel pour couronner le tout.

Je crois que l'on peut extrapoler sans trop de risques et affirmer que la très forte majorité des formulaires gouvernementaux inadéquats sur le plan linguistique ont les mêmes caractéristiques. Une action rapide et efficace est donc non seulement possible mais souhaitable tant pour améliorer le contenu linguistique de ces documents que pour le rendre plus compréhensible à l'usager ; ce qui nous amène à poser la question finale.

L'État est-il générateur d'une langue accessible à tous les Québécois francophones ?

Comme introduction de réponse à cette question, on peut citer un passage du livre blanc sur « La politique québécoise du développement culturel » qui dit ceci :

> « (. . .) une des conditions de l'accessibilité à l'information gouvernementale est que le langage administratif utilisé et les procédures proposées soient intelligibles pour les citoyens. Le Gouvernement a donc décidé de former un comité interministériel qui aura pour objectif de simplifier la langue de l'Administration et de proposer des procédures claires et compréhensibles.[4]

Compte tenu du rôle qu'il a joué au sein de ce comité, je crois que monsieur Claude Plante, également membre de cet atelier, serait plus à même de vous donner l'heure juste à ce sujet.

Je conclus en disant de façon presque triviale qu'il s'agit d'un problème fort complexe à propos duquel les linguistes et les spécialistes de la communication se trouvent écartelés entre deux préoccupations l'une et l'autre fort légitimes : le bon mot et le mot simple. Trouver le mot juste qui saura favoriser l'entendement de l'usager, non seulement ce n'est pas chose faite, mais cette réalisation sera très ardue et ne pourra se faire que dans le cadre d'une vaste concertation.

4. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise du développement culturel*, vol. 2, 1978, p. 267.

Des fonctionnarismes bilingues ?

Egan CHAMBERS

Dans la présentation de cet atelier, trois questions sont posées. Je suppose que je suis invité à répondre à la première :

« Faut-il déduire qu'il faut être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec ? »

Certainement pas ! . . .

Mais laissez-moi vous raconter ce qui arriva à Philippe de Gaspé Beaubien, qui était, à l'époque, directeur de l'exploitation pour Expo 67 et qui se trouvait à Vancouver où il participait à une tribune téléphonique à la radio.

La première question était posée par une dame qui a demandé : « *Pourquoi vous insistez pour que j'apprenne votre langue* ? »

La réponse de M. Beaubien a été : « *Je n'insiste pas du tout, Madame . . . Mais, laissez-moi vous énumérer les avantages que j'ai connus en apprenant la vôtre . . .* »

Si j'avoue qu'il n'est certainement pas nécessaire d'être bilingue pour travailler comme fonctionnaire au Québec, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait parmi les fonctionnaires des personnes capables de répondre aux individus unilingues anglophones. Il n'est pas contraire à la loi d'être unilingue anglophone : c'est triste à dire, mais il en existe, surtout parmi les personnes âgées, qui ont souvent un plus grand besoin des services de l'État . . .

Il est même indispensable qu'il y ait, parmi les fonctionnaires qui offrent des services directs à la population, des gens qui peuvent s'exprimer dans diverses langues, afin de desservir les membres issus des communautés culturelles, installés parmi nous et qui, malheureusement, sont dans l'impossibilité de communiquer ni en français, ni en anglais.

***

Peut-être est-il temps, maintenant, de vous renseigner sur le rôle joué par le CIPACC . . . Il s'agit du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles. Le CIPACC est responsable de l'implantation des programmes du gouvernement visant à l'intégration (et non à l'« assimilation ») des communautés culturelles dans la société québécoise. À ce sujet, nous trouvons sous le titre : « information et communications » de la brochure intitulée : « Autant de façons d'être Québécois », l'article suivant :

> « Afin d'assurer aux membres des communautés culturelles et, plus particulièrement, aux nouveaux arrivants, un meilleur accès à l'information, le ministère des Communications, en

collaboration avec les ministères et les organismes de l'État, dont le Comité d'implantation du plan d'action, élaborera un programme comportant les éléments suivants :

Publication, dans les langues d'origine des principales communautés culturelles, de documentation vulgarisée, traitant des droits et des obligations des citoyens, ainsi que des services et des programmes offerts par l'État, dans tous les secteurs reliés à la vie quotidienne, et, tout particulièrement, dans le domaine de la santé et des services sociaux. »

Il est évident que le gouvernement accepte qu'il y ait au Québec des personnes qui ne peuvent pas fonctionner en français, mais qui demeurent quand même des « citoyens à part entière ». Aussi longtemps qu'on cherchera à augmenter le taux de la population par l'immigration, l'État devra communiquer avec les nouveaux arrivés dans des langues autres que le français . . .

Ma réponse à la première question est la suivante : il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec, mais il est nécessaire qu'il y ait du personnel bilingue dans une proportion suffisante pour répondre aux besoins d'une importante minorité de la population.

La deuxième question est la suivante :

« Quelle place faut-il accorder à la traduction des documents produits par l'État et les services publics et parapublics ? »

Ma réponse à cette question est identique à la première . . . Aussi longtemps que la société québécoise ne sera pas homogène et que plus de 17 % de la population sera d'origine autre que française, il sera nécessaire de diffuser des renseignements sur les services offerts par l'État dans les langues d'origine des communautés culturelles.

La troisième question me gêne un peu . . . « L'État québécois et les services publics et parapublics sont-ils générateurs d'une langue française de qualité . . . d'une langue française accessible à tous les Québécois ? »

Ceux d'entre vous qui m'ont suivi jusqu'à maintenant peuvent constater que je fais partie des grands connaisseurs de la langue de Molière . . . Je ne ferai donc pas de commentaires sur la qualité de la langue française utilisée par les fonctionnaires ; j'ose cependant vous transmettre quelques réflexions sur la « quantité » !

Depuis plus d'un an, je traite avec la Fonction publique du Québec . . . je suis maintenant convaincu que plusieurs fonctionnaires sont d'avis qu'aucun document ne peut être sérieux sans être long . . . Quant à moi, je pense que c'est le contraire qui est vrai . . . On a déjà demandé à un célèbre orateur anglais de parler pendant 5 minutes devant une assemblée publique ; l'organisateur de la réunion lui a demandé combien de temps cela lui prendrait pour préparer son texte.

« Pour 5 minutes ? » Il répondit : « Cela me prendra à peu près deux semaines ».

« Et pour préparer un discours d'une heure, de combien de temps aurez-vous besoin ? »

« Pour un discours d'une heure — je suis prêt maintenant . . . ! »

Il est plus difficile d'expliquer un énoncé en deux pages, que de le faire en vingt . . . mais c'est beaucoup plus utile.

Les textes courts posent un problème : ils risquent d'être lus, tandis qu'on peut dire « plus le texte est long, moins il y a de danger qu'on le lise . . . »

Le cas de l'Outaouais

Denise BOUTIN

Il me fait plaisir d'être aujourd'hui parmi vous dans cette belle capitale qui est à part entière francophone. Car, ayant travaillé pendant près de quatre ans dans une région où l'on tend à minimiser l'importance de parler un français correct, il est très agréable d'entendre une langue où l'on ne retrouve à peu près pas d'anglicismes.

Je travaille depuis peu au Service de la publicité à la Direction générale du Tourisme (M.I.C.T.) à Montréal. Cependant, durant cet atelier, je vous ferai surtout part de l'expérience que j'ai vécue dans la région de l'Outaouais où l'ensemble du personnel de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche utilise une autre langue que le français (l'anglais) dans ses interventions auprès des usagers.

Faut-il être bilingue ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous citer des situations diverses qui se sont produites et qui se produisent régulièrement au bureau régional du MLCP. Les employés affectés aux renseignements doivent utiliser l'anglais dans 25 à 30 % de leurs interventions. Car, la clientèle du MLCP est formée de nombreux non-résidents provenant des autres provinces canadiennes et des États-Unis.

Aux postes de la conservation de la faune à Campbell's Bay et à Rapides-des-Joachims, les agents doivent utiliser l'anglais dans 50 % de leurs interventions durant la saison de pêche et dans environ 20 % des cas en saison de chasse. Les postes satellites à la réserve faunique La Vérendrye utilisent l'anglais dans une proportion de 40 %.

Enfin, la réserve faunique La Vérendrye accueille de 35 à 40 % de visiteurs anglophones qui proviennent des autres provinces canadiennes et des États-Unis.

Cette situation est due à la proximité des frontières ontariennes et américaines.

De plus, une certaine partie de notre clientèle est formée de pourvoyeurs et de pisciculteurs qui, dans une très grande proportion, utilisent uniquement l'anglais. Lorsque nous nous adressons à ces deux groupes, c'est dans le but d'obtenir diverses informations pour des fins de statistiques ou autres.

Il en est de même lorsque les techniciens de la faune remettent des feuillets-statistiques aux pêcheurs et aux chasseurs. On leur demande d'enregistrer leurs prises. Si le tout est en français, les anglophones n'y répondent pas parce qu'ils ne comprennent pas. Il en résulte que les statistiques recueillies ne peuvent être utilisées.

Actuellement, les communiqués de presse sont rédigés en français. Il en résulte que les médias anglophones tardent à passer notre information ou l'ignorent tout simplement.

Donc, à la question « Faut-il en déduire qu'il faut être bilingue pour travailler dans les services publics au Québec ? », je répondrais « oui » pour la région de l'Outaouais et pour le personnel qui doit communiquer régulièrement avec le public.

Je trouve cela déplorable, mais les faits sont là et il ne faut pas les négliger. Nous avons tenté une expérience au Service des renseignements en engageant une personne unilingue francophone fort compétente. En vertu de la Loi 101, nous ne pouvions refuser une personne sous prétexte qu'elle ne parlait pas l'anglais.

L'employée a occupé le poste pendant deux mois et lorsqu'on lui a proposé de poursuivre le travail, elle a refusé. La raison principale évoquée fut le stress dû au fait qu'elle ne parlait pas l'anglais. Elle trouvait très pénible à la fois de devoir dire à son interlocuteur qu'elle ne parlait pas l'anglais et de se faire brusquer par les usagers.

Que faut-il faire ? À l'exemple des autres provinces canadiennes et des États-Unis qui n'utilisent que l'anglais, n'utiliser que le français ? Encore faut-il trouver des employés ayant la couenne assez dure pour supporter les commentaires parfois désagréables des usagers.

La traduction, une solution ?

Il y aurait peut-être lieu d'accorder une plus grande place à la traduction. Dans la région de l'Outaouais, tous les dépliants d'information, les montages audio-visuels et les communiqués de presse sont uniquement en français.

En pareil cas, la connaissance d'une autre langue serait moins essentielle si des documents dans d'autres langues étaient disponibles. La traduction de documents d'information faciliterait de beaucoup le travail du personnel.

Deux autres exemples peuvent être apportés. En ce qui a trait aux divers cours donnés par les agents de conservation, dont le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu, cours obligatoire pour obtenir un certificat de chasseur, il est nécessaire de posséder la langue anglaise et d'avoir des documents dans cette langue. Car il arrive régulièrement que le cours se donne là où la population entière est anglophone.

Dans un autre ordre d'idées, devant le type de clientèle accueillie à la réserve faunique La Vérendrye, il serait important que les documents disponibles soient également rédigés en anglais. Cette année, nous avons pu faire imprimer une série de droits en français et une autre en anglais afin que chaque usager puisse compléter dans sa langue les données statistiques relatives à la pêche et à la chasse. Cependant, cela exige un contrôle serré au moment de la distribution afin qu'un feuillet en anglais ne soit pas distribué à un francophone et vice-versa. Dans le cas précité, un feuillet bilingue aurait évité ce risque et réduit d'au moins la moitié les coûts d'impression.

Le cas des pourvoyeurs en chasse et pêche est également à citer. La majorité d'entre eux ne connaît que l'anglais. Il faut donc communiquer avec cette clientèle dans la langue de son choix puisque nous lui demandons de nous aider.

Cependant, lorsque nous parlons de traduction, il faut avoir un service rapide. Si nous devons envoyer nos textes à Québec, ils doivent nous revenir dans les plus brefs délais. Prenons le cas d'un communiqué de presse. On ne peut retarder indûment sa diffusion. La nouvelle risque d'être périmée.

Actuellement, le gouvernement de l'Ontario s'efforce de produire des documents dans les deux langues « officielles ». Dans certaines régions du Québec, nous aurions peut-être avantage à imiter ce geste, non pas de façon unilatérale, mais de façon spécifique. L'utilisation plus massive de pictogrammes pourrait aider à amoindrir le choc culturel.

Décision de l'OLF

Dans une décision rendue en mars 1980[1], l'Office de la langue française était d'avis que l'employeur (la réserve faunique La Vérendrye) n'avait pas fait la preuve que la connaissance de l'anglais était essentielle à l'accomplissement de la tâche d'un préposé à l'accueil.

Le tout a commencé lorsque la Commission de surveillance de la langue française a reçu la plainte de deux personnes selon lesquelles la connaissance de l'anglais aurait été conditionnelle à l'obtention d'un poste de préposé à l'accueil. Selon la Charte de la langue française (L.R.Q. c. C-11), il incombe à l'employeur de prouver que la connaissance de l'autre langue est nécessaire. Dans le cas qui nous préoccupe, l'employeur a allégué qu'un nombre important d'usagers de la réserve faunique viennent de l'extérieur du Québec. C'est dans cette optique que l'employeur exigeait pour l'accès à l'emploi en cause « une connaissance sommaire de l'anglais ». De plus, dans le règlement n° 249 de la Commission de la fonction publique, il est stipulé que l'on peut demander à un préposé à l'accueil de « connaître la langue française et la langue anglaise ainsi qu'au besoin, une autre langue vivante ».

Par contre, la Charte de la langue française reconnaît aux travailleurs le « droit d'exercer leurs activités en français ». (art. 4).

Selon la décision rendue par l'OLF, l'employeur n'a pas réussi à démontrer qu'il avait tout essayé pour communiquer les renseignements nécessaires aux touristes qui ne parlent pas français.

Langue de qualité ou langue accessible ?

Dans la région de l'Outaouais, langue de qualité et langue accessible à tous les Québécois francophones se situent presque aux antipodes.

À titre de responsable du Service des communications, je me suis efforcée de recruter du personnel dont le français parlé est de qualité. Cependant, la clientèle desservie, composée en grande partie de chasseurs et de pêcheurs québécois, franco-ontariens ou anglophones, n'en exige pas tant.

---

1. Office de la langue française (dossier 46-014)

Lorsqu'on utilise les termes exacts, l'interlocuteur éprouve de la difficulté à comprendre. En désespoir de cause, surtout en période d'affluence, le personnel utilise les termes anglais ou populaires.

Il s'ensuit alors des discussions avec le personnel qui d'une part désire se faire comprendre et, d'autre part, doit se conformer à mes exigences linguistiques.

Malgré tout, j'exige que le personnel utilise un français correct, sans être châtié. Les anglicismes n'ont jamais leur place et doivent être bannis du vocabulaire.

Donc, à la question suivante, il existe un écart entre la langue de l'État et la langue de l'usager. La langue de l'État est supérieure.

Prenons le cas des publications. Elles sont rédigées en tenant compte de la qualité du français. La publication *Pêche Québec* utilise les termes justes. Il arrive régulièrement que les usagers nous téléphonent et nous demandent de leur expliquer certains termes utilisés.

Réflexions

En général, le personnel utilise un français correct. Cela doit continuer. Il ne faut pas utiliser la langue de l'usager sous prétexte de mieux nous faire comprendre. Il faut plutôt prendre le temps de lui expliquer en termes plus simples, mais jamais fautifs, ce que nous désirons lui faire connaître.

On peut qualifier le tout d'éducation populaire. Ce n'est pas en utilisant des anglicismes que nous allons relever le niveau de la langue, mais bien en nous efforçant continuellement de diffuser nos propres connaissances pour aider l'usager à acquérir un meilleur vocabulaire.

ATELIER 15

Les cadres francophones et le français au Québec

Conférenciers : Michel GUILLOTTE, directeur général, Centre linguistique de l'entreprise

Jean-Maurice VAUDELLE, direction de la recherche, Office de la langue française

Arnaud SALES, Noël BÉLANGER, Benoit-Guy ALLAIRE, Département de sociologie, Université de Montréal

Micheline DESROSIERS, étudiante au doctorat, École des hautes études commerciales, Université de Montréal

Animateur : Gilles GRENIER, profeseur, Université d'Ottawa

Vingt ans après la Commission Laurendeau-Dunton et la création au Québec du premier Office de la langue française, il est à propos d'examiner la place et le cheminement de carrière des francophones dans les hiérarchies administratives de l'entreprise privée au Québec. D'importantes études ont été réalisées sur ce sujet alors que l'entreprise elle-même a fait une évaluation assez complète de la situation. À la lumière de ces résultats, plusieurs questions peuvent obtenir des réponses objectives. Ainsi, la place et le rôle des francophones dans l'entreprise ont-ils évolué au cours des dix dernières années ? Les mécanismes de recrutement et de promotion des cadres dans l'entreprise privée se sont-ils modifiés au cours des dernières années et accordent-ils plus d'importance aux francophones ? Les obstacles majeurs à la pénétration des francophones dans les hautes sphères de l'entreprise sont-ils encore les différences culturelles, la formation inadéquate, l'absence d'intérêt pour le secteur privé, la rareté de francophones expérimentés ? Le statut socio-économique des cadres francophones est-il similaire à celui des cadres anglophones ? Quels sont les avantages du bilinguisme dans la haute direction de l'entreprise ? Et l'avenir ?

Les cadres francophones et l'avenir de l'économie québécoise

Michel GUILLOTTE

Le Québécois d'expression française éprouve traditionnellement envers la grande entreprise un sentiment qu'il ressent d'ailleurs dans plusieurs autres circonstances de sa vie sociale : il ne se sent pas maître chez lui.

Mais avec la francisation du milieu, c'est-à-dire la francisation de la langue du travail et l'augmentation de la présence des francophones, on oublie trop souvent que l'entreprise privée, au Québec, est l'un des principaux moyens pour intégrer le Québécois francophone aux grands courants économiques nord-américains. Dans cette optique, la francisation de l'entreprise augmente substantiellement le statut socio-économique des francophones, non seulement dans l'entreprise au Québec, mais également dans le cadre canadien. Une question, cependant, reste encore posée : pour maintenir et, surtout, accroître les positions récemment acquises, quel est l'avenir de l'économie québécoise en général ?

Quelle est la place et le cheminement de carrière des francophones dans la hiérarchie de l'entreprise privée au Québec ? C'était là une idée dominante de la Loi 22 et c'en est une de la Charte de la langue française. Mais les lois les plus rigoureuses ne peuvent pas, à elles seules, assurer le cheminement de carrière des individus ; il faut encore susciter le mariage entre les Québécois et l'entreprise, entre les Québécois et l'économie de façon générale. Pour ma part, j'hésite à bénir l'union dès maintenant, mais je pense au moins observer que la connaissance des deux partenaires s'est grandement enrichie au cours des dix dernières années, particulièrement dans le domaine de l'expérience administrative.

Dans les grandes entreprises nationales ou multinationales, les francophones occupent maintenant au Québec la proportion la plus significative des postes à caractère administratif. J'établis bien la distinction : au Québec et postes administratifs, car il faut garder à l'esprit que la promotion des francophones est l'une des conséquences de la régionalisation de notre économie, dont le président du Centre parlait hier matin[1], et parler aussi de postes administratifs, car c'est dans les aspects reliés à la gestion générale des entreprises que les programmes de francisation ont le plus d'impact. En effet, pour ce qui est des fonctions technologiques, je ne donne pas cher de l'épanouissement des Québécois et de leur liberté de manoeuvre au sein des

1. Conférence de André Boutin. Le texte apparaît au début de ce tome (N.D.L.R.).

entreprises de pointe au cours des prochaines années. Enfin, je reviendrai plus loin sur les mythes et réalités de l'*entrepreneurship* québécois par rapport à la promotion des cadres francophones.

Les statistiques diffusées entre 1970 et 1980, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition des premiers signes de la récession actuelle, indiquaient globalement, vous le savez tous, que le Québec avait connu une période de croissance très rapide. Tout le monde s'entend pour reconnaître que ces années ont été, avec un accroissement de 25 % des investissements manufacturiers, une création nette d'au moins 300 000 emplois, une hausse moyenne de 50 % du revenu des particuliers, les meilleures années du Québec depuis la guerre. Un afflux de richesses, une réforme scolaire et de grands projets, notamment hydroélectriques, sont les principaux facteurs de développement qui ont été mis à profit pour transformer notre structure industrielle. En dehors du champ somme toute isolé de la réforme linguistique, qui a d'ailleurs suivi les autres facteurs beaucoup plus qu'elle ne les a précédés, le Québec a connu un changement de tendance remarquable dans le secteur économique.

Au sortir des années 70, quel rôle les francophones jouent-ils dans le secteur économique, et de quels moyens disposent-ils pour accentuer ce rôle ? Car le rôle et la place des cadres francophones, ce n'est pas seulement la Loi 101 ; ce sont les organismes, les secteurs industriels, les groupements d'intérêts, les conditions sociales et politiques envisagées dans leurs rapports avec la production de biens et de services, la répartition des biens, la propriété des moyens de production.

Les cadres francophones du Québec naviguent dans une économie dualiste, que les spécialistes appellent aussi « désarticulée ».

Notre économie est désarticulée parce que, tout en produisant beaucoup de biens et encore plus de services, les Québécois ne disposent toujours pas du pouvoir économique.

Quand la manne passe, pendant les années de prospérité, ils en recueillent les fruits : leurs petites, moyennes et grandes entreprises augmentent leur part de la traitance ou de la sous-traitance des grandes affaires ; parfois aussi, en période d'expansion, les lois de l'État québécois peuvent stimuler la présence des francophones dans l'administration des contrats. Mais, sauf exception, les Québécois n'ont pas encore réussi à se mettre au volant, à avoir une prise directe sur le véhicule économique.

Le Québec compte seulement 15 % de ses industries dans les secteurs à croissance très rapide (contre 35 % en Ontario). Au Canada, et malgré la crise actuelle, quelque 40 secteurs industriels démontraient encore, l'an dernier, une croissance rapide, et le Québec n'était présent que dans une quinzaine de ces secteurs, et ce, minoritairement. À noter que ces secteurs sont tous reliés au développement ou à l'implantation technologiques. Si l'on se limite, au surplus, à la présence des Canadiens français ou Québécois francophones, on constate qu'ils touchent essentiellement aux secteurs simples du secondaire. Ils sont présents dans l'alimentation, la fabrication du cuir et les meubles. Ils sont rares ou presque absents des secteurs à haute technologie comme l'aéronautique, l'électronique et les produits mécaniques. Ils sont également presque absents des listes de propriétaires d'entreprises de pâtes et papiers.

La faible présence des francophones dans l'entreprise est également illustrée par le faible taux de propriété canadienne-française dans les petites et moyennes entreprises. Toutes les études réalisées depuis 1974 sur la propriété des entreprises et les élites industrielles du Québec démontrent que la présence francophone dans l'industrie manufacturière établie au Québec est bien inférieure à la proportion de la population québécoise francophone. Encore maintenant, le Québec est probablement une des seules régions d'un pays industrialisé où l'entreprise n'est pas issue de la majorité.

On ne peut non plus éviter de constater la faiblesse des PME québécoises sur les marchés extérieurs. Ainsi, en 1980-1981, les établissements québécois écoulaient sur les marchés extérieurs moins de 30 % de leur production alors que les établissements canadiens-anglais ou les filiales d'entreprises multinationales y écoulaient entre 50 et 85 % de leur production. Or, en 1982, les règles de l'économie internationale mettent singulièrement en valeur l'absolue nécessité d'entreprises à technologie ajoutée ou avancée visant des marchés internationaux.

Certes, les mécanismes de recrutement et de promotion des cadres dans l'entreprise privée se sont-ils modifiés au cours des dernières années pour accorder plus d'importance aux francophones. Mais nous n'avons pas, sauf exception, atteint le premier rôle. Disons plutôt que nous avons fermé la porte sur un passé récent en changeant de rôle. Je dirai même que nous continuons à être en retard d'une bataille en ce que nous avons récemment accédé à la gérance des entreprises alors que le nouvel enjeu se porte maintenant sur leur expansion par le développement technologique.

Je voudrais compléter ce rappel peut-être un peu sombre du tableau de notre situation économique par deux constatations.

La première est que, par tradition, nous avons considéré comme presque immorale la chose économique qui faisait poursuivre des objectifs matériels à un groupe de citoyens. Encore maintenant, un marchand est toujours un marchand du temple pour plusieurs d'entre nous. Et un marchand du temple, c'est un voleur de grand chemin, un ennemi du consommateur, un démon matérialiste que doit chasser, à coup de pied, un Rédempteur socialisant ou du moins assez éloigné de la vulgaire contingence économique. Encore aujourd'hui, cette façon de penser anime plusieurs milieux intellectuels et universitaires, et nombre de jeunes Québécois qui entreprennent une carrière dans les milieux économiques mettent beaucoup de temps à faire la part des choses.

La deuxième est que, sous l'influence de l'*entrepreneurship* québécois et de certains de ses modèles les plus prestigieux, nous avons fait un pas important vers la conscience économique. Certains francophones se sont fait les plus sérieux critiques de leur propre situation. Et ce n'est pas par compromission ni par masochisme qu'on les retrouve aux postes les plus importants de notre vie économique : c'est plutôt par lucidité et par besoin d'évaluer sans cesse le chemin à parcourir.

Mais il nous manque encore de mettre en place une structure qui nous permettra d'agir sur la recherche fondamentale et sur ses mises en application, et d'occuper ainsi ce qui sera le secteur vital du développement économique dans les prochaines

années. Depuis 10 ans, j'ai eu l'occasion d'observer les efforts sérieux des entreprises pour trouver et retenir des cadres francophones. Mais le manque de coordination entre les besoins et la demande de cadres administratifs et de cadres technologiques constitue une faille extrêmement importante des activités de francisation. À moyen et à long termes, c'est la pénétration des francophones dans les secteurs technologiques qui favorisera le mieux leur épanouissement dans l'entreprise. Cette évolution revêt un caractère d'urgence, afin de préparer plus de spécialistes de la création de la richesse alors que nous formons, encore actuellement, trop de spécialistes de la distribution de la richesse.

Les obstacles à la pénétration des francophones dans les hautes sphères de l'entreprise ne sont ni culturelles, ni liées à une absence d'intérêt pour le secteur privé. Contrairement aux conclusions retentissantes de certaines études sur les valeurs des cadres francophones et sur le folklore que de telles études entretiennent, je dirai plutôt que les obstacles qu'il nous reste à surmonter sont la conséquence du déplacement du champ de bataille. Pour générer la richesse et contrôler son économie, il faudra répondre aux questions qui tiennent l'affiche de l'avenir économique, quelle que soit la langue dans laquelle elles seront formulées.

Or le Québec et les cadres qu'il fournit sont en situation de faiblesse dans le secteur du développement technologique, et la structure de notre économie ne se transformera pas demain matin, quelle que soit l'activité déployée par les hommes d'affaires, les gouvernants et les citoyens en général.

Se poser, en 1982, la question des avantages du bilinguisme dans la haute direction de l'entreprise est un exercice futile. La connaissance des langues est un facteur de compétence parmi bien d'autres dans les milieux économiques. Qu'il doive emprunter le canal de l'anglais, du japonais, de l'allemand ou du chinois ne devrait pas être considéré comme un frein au dynamisme du cadre supérieur francophone. Alors que le français a en bonne partie affirmé ses positions comme langue du travail dans les établissements industriels du Québec, il est pénible que les dirigeants de nos trop rares centres de développement économique doivent encore négocier à la pièce les fonctions, les documents et les communications extérieures où ils seront autorisés à utiliser une autre langue que le français.

Dans le cadre nord-américain, dans le cadre des marchés mondiaux, des groupes internationaux où l'interdépendance est la réalité d'aujourd'hui, il serait sain d'espérer et de croire que le Québec puisse apporter plus qu'un simple talent d'administrateur voué à la survivance du français dans les formules et les documents de gestion de l'entreprise. Dans la situation où nous sommes placés, notre avenir technologique ne passera malheureusement pas par le français. Je veux dire notre avenir créateur, l'accès des cadres francophones aux centres de recherche et de développement des entreprises. Ceux qui y travailleront le feront comme résultat d'un choix de carrière et d'un choix de langue de travail. Ce choix portera, nous le savons tous, sur l'anglais ou, qui sait, le japonais. Un colloque tenu l'an dernier par le Conseil de la langue française du Québec a rappelé de façon dramatique le déclin de notre langue comme véhicule de communication scientifique et technique, même en France.

Certes, cela ne signifie pas que l'esprit français soit moins créateur. Mais cela signifie qu'en dehors du champ restreint de nos frontières et de notre cadre économique, en dehors de la traduction en français de la technologie des autres, que nous continuerons d'ailleurs de faire pour le bénéfice de nos ouvriers, contremaîtres, commis et techniciens, l'accession de cadres francophones aux sphères les plus évoluées de l'activité technique se fera dans une autre langue.

Il faut reconnaître que les récents gouvernements du Québec ont senti passer ce courant et se sont mis au service de son épanouissement. Certaines intentions politiques actuelles, annoncées dans le « virage technologique » vont dans la bonne direction. Mais il reste encore un effort énorme d'intégration à réaliser. Intégration des grandes entreprises aux réseaux de communication québécois oui, mais intégration, surtout, des réseaux québécois aux milieux industriels nationaux et internationaux. Il s'agit de stimuler l'apport des grandes entreprises, qui constituent un réseau essentiel de transmission de la connaissance et une source de progrès. Il s'agit, aussi, de favoriser l'éclosion d'autres entreprises à vocation multinationale qui soient québécoises à l'origine. Il s'agit, enfin, que nos attitudes, notamment linguistiques, n'aient pas pour conséquence que ces entreprises exportent leurs effets d'entraînement à l'étranger. Le jeu économique est un jeu serré, et c'est un jeu ouvert.

Le temps serait-il venu que l'affirmation de nos qualités propres ne nous interdise pas, non plus, de contribuer de façon dynamique à l'économie terrestre.

L'entreprise ne peut assumer à elle seule l'égalité des chances pour les cadres francophones. C'est au système d'éducation qu'il reviendra de former des citoyens socialement, économiquement et culturellement assez sûrs d'eux-mêmes pour participer pleinement au développement de leur milieu.

Évolution de la situation depuis 1971

Jean-Maurice VAUDELLE

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil de la langue française et l'Association québécoise des professeurs de français de m'avoir invité à participer à ce congrès. J'ai divisé mon exposé en deux parties, la première porte sur les différentes définitions de « parlants français » appelés « francophones » alors que la deuxième est une brève description de l'évolution du profil du cadre francophone pendant ces dix dernières années. Quant à ma conclusion, on verra comment les définitions sont une vue de l'esprit lorsqu'elles sont ramenées au contexte de la réalité.

Revenons tout d'abord sur l'ambiguïté que pose ce terme dont la définition a varié d'un gouvernement à un autre, d'un palier politique à un autre, d'un chercheur à un autre.

Déjà les études publiées et commandées par la Commission Gendron sont basées sur des définitions qui ne sont pas semblables. L'étude E-16 de l'Institut international d'économie quantitative classe les individus en fonction de leur performance linguistique : « Celui dont le total des points est plus élevé en français qu'il ne l'est en anglais » (p. 3). Par contre, dans l'étude E-3, Serge Carlos base ses données sur la langue maternelle des individus. Avec la Loi 22 on discute longtemps de la définition, qui se fixe finalement sur le concept de langue la mieux connue. Enfin sous la Loi 101, le législateur, fort des expériences passées, n'utilise plus le terme, sauf dans le préambule d'un texte beaucoup plus général pour décrire le peuple québécois.

Au niveau du gouvernement fédéral la description de la population canadienne varie. Dans le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, on se réfère à l'origine ethnique, mais plus souvent c'est la langue maternelle que l'on utilise et, lorsque le mot francophone est employé, il est rattaché généralement au concept de langue maternelle. Pour le recensement c'est la langue maternelle qui est demandée, avec toutefois une nuance, à savoir qu'elle doit être *encore* connue et, puisque nous en sommes au recensement, rappelons quelques résultats de 1981. Pour tout le Canada le nombre de ceux qui ont le français comme langue maternelle a très légèrement augmenté, passant de 25,60 % en 1976 à 25,67 % en 1981, tandis que celui de ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle a légèrement diminué, passant de 61,42 % en 1976 à 61,28 % en 1981. Au Québec, comme on le sait, la majorité a augmenté pour atteindre 82,4 % tandis que la minorité de langue maternelle anglaise est passée à 10,9 %. On connaît les prises de position qui fusent déjà au sujet de ces chiffres. Certains disent qu'il faudrait attendre les données sur la « langue d'usage » . . . mais revenons au sujet. Pour notre part, nous acceptons ces premiers résultats.*

*Source : Statistique Canada

À vrai dire au niveau de la loi, c'est l'Office qui a arrêté une définition qui n'est d'ailleurs pas un règlement. Elle s'est inspirée de l'article 141 sur le contenu des programmes de francisation que les entreprises doivent mettre en application afin d'atteindre la généralisation de l'utilisation du français.

Dans l'article 141, premier alinéa, on demande « aux dirigeants, aux membres des ordres professionnels et aux autres membres du personnel des entreprises d'avoir une connaissance de la langue officielle », tandis qu'au deuxième alinéa, on fait appel à « l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise [. . .] du nombre de personnes ayant une *bonne* connaissance de la langue française ». (le souligné est de l'auteur) D'où la définition de l'Office selon laquelle tout individu répond à la loi quand il a une bonne connaissance du français (voir p. 20 du *Guide de l'analyse linguistique*). Cette définition est suivie d'une méthode pour évaluer le niveau linguistique des individus.

Il s'agit d'un concept assez différent de tous ceux utilisés couramment. C'est la langue française qui prime et non l'ethnie, la mère, le père, le foyer, et cette langue doit être utilisée et bien connue. La dimension devient tout autre ; et pour répondre à notre question en fonction des critères énoncés par la loi et par l'Office, c'est à partir de données basées sur la connaissance linguistique, doublée d'un indice de qualité et d'usage, qu'il faut fonctionner et non à partir de simples données statistiques. L'évaluation devient différente et délicate. Un cadre de langue maternelle française qui n'utilise plus le français dans son travail ne répond pas à ce critère et ne fait pas partie de ceux qui remplissent les objectifs visés par la Charte et ne peut être compté comme francophone. Par contre, une personne de langue italienne, ayant une bonne connaissance du français et capable de travailler en français est considérée comme « francophone ».

Certes nous avons plusieurs sources de données. Le recensement de 1981 nous dit que les personnes de langue maternelle française sont plus nombreuses au Québec. Le professeur Arnaud Sales a étudié pendant longtemps les élites industrielles. À la Commission Gendron, j'avais fait une mise à jour de l'étude de Stanley Lieberson sur les exigences linguistiques à l'emploi pour l'année 1970. François Vaillancourt et Alain Deneau l'ont reprise pour l'année 1979, ce qui leur a permis d'écrire : « Les résultats indiquent une diminution dans le pourcentage des postes offerts où l'on exige uniquement une connaissance de l'anglais et une croissance dans le pourcentage des postes où l'on exige seulement le français ou le français et l'anglais »[1].

Le Conseil de la langue française a fait de nombreuses études à ce sujet. Celle de Robert Lacroix et François Vaillancourt nous apprend que « la rentabilité relative de la connaissance de l'anglais par rapport à celle du français est beaucoup plus faible en 1978 qu'en 1970 et que deux éléments expliquent cette baisse, le jeu des forces du marché du travail et du marché des biens et services, et d'une façon moindre les différentes législations linguistiques »[2].

1. L'évaluation des exigences linguistiques pour les postes de cadre et d'ingénieur au Québec de 1970 à 1979, université de Montréal, François Vaillancourt et Alain Deneau.
2. Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Conseil de la langue française, Robert Lacroix et François Vaillancourt.

Un de mes collègues, M. René Champagne, a constaté, à partir des analyses soumises à l'Office par les entreprises ayant plus de 500 employés, que plus de deux membres sur trois des conseils d'administration sont des non-francophones ; mais il nous révèle que pour les cadres supérieurs la présence francophone n'atteint pas 50 %, et chez les cadres intermédiaires elle dépasse juste 60 %[3]. Ce qui est un progrès par rapport aux chiffres que j'avais compilés pour l'année 1971 ; dans cette enquête menée auprès de dix sièges sociaux montréalais, au niveau de la tranche de revenus la plus élevée, on ne retrouvant qu'un seul francophone pour six anglophones. Et toujours pour 1971, si l'on compare ces résultats avec ceux de l'étude E-16 de l'Institut international d'économie quantitative, la présence francophone était de 30 % pour les cadres supérieurs.[4]

Deux étudiants en maîtrise, Denise Côté et Jocelyn Dumas, ont dépouillé la rubrique « Carrière »*, d'abord du *Montreal Star*, puis de *The Gazette*, pour la comparer à celle du *Globe & Mail* pour les années allant de 1971 à 1981. Cette étude[5] nous apprend que la connaissance du français demandée aux « cadres » a augmenté d'une façon très nette, passant de 50 % en 1970 à presque 100 % en 1981. Par contre, en ce qui a trait aux ingénieurs elle a légèrement baissé, passant de 40 % en 1970 à 38,4 % en 1981. Ce mémoire permet de constater également que lorsque l'on compare les offres d'emplois pour les Ontariens et les Québécois proposées en dehors de leur province respective, les résultats sont très semblables, sauf qu'il existe plus de postes offerts aux Ontariens en dehors de l'Ontario qu'il n'en existe pour les Québécois en dehors du Québec. Il est à noter que ces offres viennent, dans les deux cas, majoritairement de l'Ouest.

Une étude commandée par l'Office et réalisée par la Société MÉTREQ rapporte la faiblesse du stock de la main-d'oeuvre hautement qualifiée de langue maternelle française. Mais ces données ne sont pas très récentes et si on les compare au niveau des inscriptions aux universités du Québec pour l'automne 81, on comptait 141 000 étudiants dans les universités de langue française et 50 000 dans les universités de langue anglaise, ce qui représentait une augmentation de 1,8 % du côté français et une baisse de 0,6 % du côté anglais par rapport à l'année précédente. Arrêtons ici notre énumération.

En fait les résultats des différents chercheurs, malgré les variations dans leur définition, sembleraient indiquer que la situation des « parlants français » s'améliore.

---

3. Présence francophone, langue de travail dans les grandes entreprises québécoises au moment de l'analyse linguistique, Office de la langue française, René Champagne, mars 1982.

4. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.
E-3 — utilisation du français dans le monde du travail — Serge Carlos — juillet 1973.
E-16 — La présence francophone et l'emploi du français au niveau des cadres du secteur privé au Québec en 1971, Morido Inagaki, decembre 1973.
E-20 — Les sièges sociaux et l'environnement québécois — 1971-1972, Jean-Maurice Vaudelle.

5. Comportement du recrutement des employeurs non québécois face aux anglophones du Québec sur la période 1970-1981, Jocelyn Dumas et Denise Côté, avril 1982.

**Carreers in Business*

Mais d'une part, ces francophones sont-ils des francophones ? Et d'autre part, rien ne nous permet d'affirmer que le marché de l'emploi se soit amélioré parallèlement, et ceci en dehors des effets de la crise actuelle qui affecte tout le monde occidental.

On parle de rattrapage partout, dans les usines, dans les bureaux, dans les universités.

Et pourtant ces parlants français ont-ils une *bonne* connaissance du français ? À entendre les entreprises se plaindre des carences linguistiques de leurs nouveaux employés, on se le demande.

Dernièrement un journal titrait en première page : « L'employeur reprend l'éducation des élèves là où l'école n'a pas su leur inculquer les bases les plus élémentaires ». Suivait un long article pour décrire les difficultés que posent ces employés et les cours de langue maternelle et de mathématiques qui sont mis à leur disposition pour combler ces lacunes. Mais ce qui est important c'est que l'article en question ne provient pas d'un journal du Québec, ni d'un journal canadien, mais de nul autre que le *Wall Street Journal* du 22 janvier 1981 ! Il s'agissait d'Américains que l'on pourrait qualifier « d'aphones ».

On pourrait espérer que l'arrivée d'une nouvelle technologie soit favorable. L'avènement des mini-ordinateurs ne semble pas aller dans ce sens. Déjà on constate en milieu américain que les manuels qui accompagnent les nouveaux mini-ordinateurs sont dans un jargon qui échappent à la compréhension de la clientèle à laquelle ils s'adressent. Une des meilleures compagnies d'ordinateurs des U.S.A. a vu son manuel écrit en anglais par des anglophones (!) se faire taxer de mauvaise traduction. On est alors en droit de penser — et cela n'est pas spécifique aux personnes dites de langue française du Québec — que bien connaître sa langue au vingtième siècle n'est pas automatique. Il n'est pas certain que ce soit la machine qui s'adapte au langage humain, mais plutôt l'humain qui s'adapte au langage de la machine. Peut-être est-ce là notre mal du siècle.

Langue, groupes linguistiques et positions d'encadrement et de direction dans les secteurs privé et public au Québec

Arnaud SALES, Noël BÉLANGER, Benoit-Guy ALLAIRE

Dans le sillage des études menées d'abord par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, puis par la Commission Gendron, les études démographiques, économiques et sociologiques n'ont cessé de se développer pour cerner dans ses différentes dimensions la place des groupes linguistiques au Québec. Insérée dans la dynamique de transformation de la société, la connaissance de ces phénomènes a joué un rôle important dans la mise en place de mécanismes institutionnels visant à redonner une place prépondérante au français, et en même temps à redistribuer les cartes entre les groupes linguistiques dans le champ des positions sociales.

C'est pourquoi, 20 ans après la mise en place de la Commission BB et de nombreuses législations linguistiques tant fédérales que provinciales, il est intéressant d'examiner où en est la situation dans les postes de direction et d'encadrement qui à cause de leur place dans les systèmes de pouvoir constituent un des enjeux les plus fondamentaux. Nous nous appuierons ici sur quelques-uns des résultats préliminaires d'une vaste étude sur les postes et le personnel d'encadrement et de direction du secteur privé et du secteur public, actuellement en cours d'analyse.

Au plan méthodologique, il s'agit d'une recherche empirique auprès de 1 010 hauts dirigeants et cadres intermédiaires de l'Administration québécoise, des sociétés d'État et des firmes privées, industrielles, commerciales, financières et de service ayant plus de 500 salariés au Québec. La cueillette des données qui s'est déroulée entre avril 1981 et avril 1982, a été réalisée avec la collaboration du Centre de sondage de l'Université de Montréal, au moyen d'entrevues en face à face d'une durée moyenne de deux heures, sur la base d'un questionnaire très structuré permettant un traitement informatisé. Le taux de réponse dépasse 90 % dans l'ensemble. Nous avons interviewé 443 personnes dans l'Administration, 89 dans les sociétés d'État et 478 dans le secteur privé.

Dans le cadre du présent texte, qui résume une analyse beaucoup plus détaillée, nous aborderons successivement trois points principaux : 1- la distribution des groupes linguistiques dans le personnel de direction et d'encadrement des secteurs

privé et public ; 2- l'utilisation au travail des langues française et anglaise dans ces postes ; 3- les clivages d'opinion sur le problème de la langue. Ainsi, même s'il ne s'agit que d'une première analyse des données laissant quelques zones d'ombre et commandant encore une certaine prudence, on pourra évaluer assez correctement l'état de la situation linguistique dans cet ensemble de postes stratégiques dans notre société.

La distribution des groupes linguistiques dans le personnel de direction et d'encadrement des secteurs privé et public

De façon générale, dans la population des hauts dirigeants et des cadres telle que nous l'avons délimitée ici, les individus de langue maternelle française[1] occupent aujourd'hui plus des deux tiers (68,6 %) des postes de direction et d'encadrement ; 27,5 % des postes sont occupés par des anglophones ; 3,2 % le sont par le groupe des allophones et enfin, moins de 1 % des postes sont occupés par des individus qui se définissent comme bilingues. En comparant ces résultats à ceux de François Vaillancourt[2] obtenus à partir du recensement de 1971, on constate une légère augmentation de la participation des francophones dans les postes de direction et d'encadrement qui passe de 64,9 % en 1971 à 69,1 %[3] en 1981 si l'on exclut les bilingues. Malgré cette progression, les francophones occupent toujours une part moins importante des postes de cadres que leur part dans la population. Cependant, des variations importantes apparaissent si l'on examine la distribution linguistique par secteur, soit l'Administration, les sociétés d'État et le secteur privé.

Les francophones sont surreprésentés dans l'Administration où ils occupent 98,8 % des postes et dans les sociétés d'État (97,3 %). Les anglophones et les allophones, on le savait, sont pratiquement absents de ces secteurs, ce qui pose, en termes de représentativité démographique de la Fonction publique, un problème non négligeable. Les francophones continuent d'être sous-représentés dans le secteur privé, mais ils y sont majoritaires (64,7 %). Cependant, ils sont un peu moins nombreux dans les postes de haute direction (58,2 %) que dans les postes de cadres intermédiaires (65,2 %). 35,9 % des postes de haute direction sont occupés par des anglophones.

L'évolution constatée entre 1971 et 1981 semble se confirmer dans le secteur privé lorsque l'on examine les cohortes d'âge. On s'aperçoit, en effet, qu'une part

1. La variable utilisée ici est la langue maternelle des répondants. C'est pour simplifier l'écriture que nous appellerons « francophones » les individus de langue maternelle française, « anglophones » les individus de langue maternelle anglaise et enfin, « allophones » ceux dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais. Ceci ne préjuge en rien de la langue d'usage actuelle. Nous n'avons, par ailleurs, pas tenu compte des bilingues avec langue maternelle française et anglaise qui constituent une très faible proportion de l'échantillon.
2. Voir François Vaillancourt, « Les cadres francophones au Québec », dans *Recherches sociographiques*, vol. XXI, 3, 1980.
3. Cette proportion est probablement un peu plus élevée, car notre étude, rappelons-le, n'inclut, à l'exception des sociétés d'État québécoises, ni le secteur para et péripublic, ni l'Administration fédérale, ni les petites et moyennes entreprises (ayant moins de 500 salariés au Québec).

importante des cadres les plus jeunes sont francophones. Cette proposition se vérifie particulièrement pour les *postes de haute direction* où la proportion de francophones atteint 71,8 % parmi la cohorte des 30-39 ans contre 43,5 % pour les 60 ans et plus. La régularité de la tendance est moins claire chez les cadres intermédiaires, mais 82,9 % des 20-29 ans sont francophones.

Si l'on pousse l'analyse dans le secteur privé, et que l'on examine l'influence de quelques caractéristiques structurelles et organisationnelles des firmes, le tableau de la distribution linguistique se précise :

1° Parmi les facteurs explicatifs fréquemment avancés pour expliquer le niveau de représentation des groupes linguistiques, ou encore nationaux et ethniques, figure, au premier chef, l'origine nationale ou ethnique du ou des principaux actionnaires. Nous avons démontré[4] que l'influence de l'origine de la propriété est particulièrement forte au niveau des postes de président. Mais qu'en est-il pour les postes de cadres et quelles nuances faut-il apporter ?

Dans notre échantillon, 26,1 % des firmes privées sont canadiennes-françaises, 51,5 % sont canadiennes-anglaises et 22,4 % sont étrangères.

Dans les entreprises privées canadiennes-françaises, 91,4 % des hauts dirigeants et cadres sont francophones. On retrouve donc le phénomène *d'endorecrutement* comparable à celui constaté dans l'Administration et dans les sociétés d'État québécoises.

Dans les entreprises canadiennes-anglaises, la situation diffère sensiblement puisque les francophones, s'ils sont théoriquement sous-représentés, comptent cependant pour plus de la moitié du personnel de direction et d'encadrement (53,9 %). Dans les entreprises étrangères, leur proportion monte à 60 %.

Ces résultats montrent, par conséquent, qu'on ne peut parler d'endorecrutement que dans les entreprises canadiennes-françaises. Ils indiquent aussi que la majorité des hauts dirigeants et cadres des firmes canadiennes-anglaises et étrangères sont francophones, même si l'on peut observer des variations importantes d'une entreprise à l'autre. Cependant, des limites sérieuses au processus de francophonisation existent, et elles s'observent au niveau des structures administratives.

2° Parmi nos entreprises, 71,4 % ont leur siège social au Québec contre 28,6 % hors Québec. Parmi les premières figurent *l'ensemble* (100 %) des entreprises à propriété canadienne-française, 66,6 % des entreprises canadiennes-anglaises et 50 % des entreprises étrangères. 72 % de nos cadres se trouvent dans ce sous-ensemble d'entreprises, mais fait intéressant à noter, la proportion de francophones est légèrement plus élevée dans les entreprises dont le siège social est situé hors Québec que dans celles dont le siège social est au Québec (71,8 % *vs* 61,9 %), puisque la concentration relative d'anglophones est plus forte dans les sièges sociaux, comme cela a été compris par la Loi 101. L'alternative peut se jouer entre la conservation des sièges sociaux et une plus grande francophonisation.

4. Voir Arnaud Sales, *La bourgeoisie industrielle au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

3° Dans les entreprises canadiennes-anglaises et étrangères, la distribution linguistique ne se fait pas tout à fait au hasard entre les différentes unités organisationnelles. C'est ainsi que les francophones se retrouvent un peu plus fréquemment (69,1 %) que les anglophones (61,6 %) dans des unités de travail liés à la gestion des activités domestiques[5]. De plus, au sein même des activités domestiques, on peut examiner l'orientation géographique de ces activités. Or les fonctions des francophones se trouvent principalement orientées (68,6 % des cas) vers la gestion des activités québécoises de la firme. La proportion s'inverse radicalement pour les anglophones dont les fonctions sont à 68,6 % orientées vers les activités dans l'ensemble du Canada. Une division linguistique du travail existe donc dans ces entreprises, facilitant sans doute l'utilisation de la langue maternelle de chacun des groupes, mais pouvant aussi à long terme affecter leur position dans la structure du pouvoir.

4° Dernière constatation à ce niveau, cette fois sur la proximité des groupes par rapport aux centres de pouvoir. Nous avions demandé si la personne se considérait à l'intérieur, à la périphérie ou à l'extérieur du centre d'élaboration des grandes politiques et des grandes stratégies de l'entreprise.

Parmi celles qui *estiment être* à l'intérieur de ces centres, ce sont les allophones, qui en proportion (41,9 %) sont les premiers, mais leurs effectifs sont faibles. Viennent ensuite les anglophones (24,6 %) et enfin, les francophones (17,2 %). Une remarque doit cependant être faite ici. C'est que, en valeur absolue, le nombre de francophones qui se définissent comme à l'intérieur des centres de pouvoir des entreprises canadiennes-anglaises et étrangères est presque identique à celui des anglophones. Il y aurait donc une sorte d'équilibre entre les deux groupes au niveau du nombre si l'on ne tient pas compte des allophones. Il faut, par conséquent, pousser l'analyse sur ce point pour saisir toutes les implications d'un phénomène qui pour l'instant suggère qu'un effet de masse pourrait expliquer la *proportion* relativement plus faible de francophones estimant se trouver à l'intérieur des centres d'élaboration des grandes politiques et des grandes stratégies.

L'utilisation au travail des langues française et anglaise par les hauts dirigeants et cadres

L'analyse de l'utilisation que font les hauts dirigeants et cadres de langue française et anglaise présente un intérêt particulier à cause de leur position dans les systèmes de pouvoir institutionnalisé et du lien que l'on peut établir entre l'utilisation d'une langue et l'organisation du pouvoir social. C'est pourquoi il faut en dresser ici un tableau sommaire.

Résumons auparavant quelques résultats qui peuvent éclairer l'analyse. On notera d'abord que la plupart des cadres ont une bonne connaissance de la langue seconde. Ainsi, 67,7 % des francophones estiment être capables de présenter leur

5. Les deux tiers des cadres de ces firmes travaillent dans des unités liées à la gestion des activités domestiques ; 4,2 % sont associés à la gestion d'activités internationales, 29 % gèrent à la fois des activités domestiques et des activités internationales.

point de vue en anglais avec toutes les nuances jugées nécessaires ; du côté des anglophones, 48,2 % disent avoir le même niveau de compétence. Mais le quart des anglophones reconnaît avoir de grandes difficultés à s'exprimer en français. Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans le secteur privé que les francophones sont le plus souvent bilingues, et la proportion est remarquablement élevée (90,5 %). Enfin, les francophones ont, plus souvent que les anglophones, fait une partie de leurs études dans la langue seconde, notamment au niveau universitaire lorsqu'ils ont poursuivi leurs études jusque-là. L'occupation d'un poste de direction et d'encadrement est donc étroitement associée à la connaissance des deux langues, mais les francophones sont toujours plus bilingues que les anglophones. Comme en général nécessité fait loi, il faut examiner la fréquence d'utilisation du français et de l'anglais dans ces postes.

À partir de cette analyse préliminaire, on constate globalement que les cadres s'expriment le plus souvent dans leur langue maternelle à l'intérieur de l'entreprise que ce soit avec leur supérieur, leurs collègues et leurs subordonnés, mais cela n'empêche pas, compte tenu de l'hétérogénéité linguistique des milieux de travail et aussi des exigences linguistiques des relations d'affaires avec l'extérieur, de rencontrer fréquemment des situations où il est nécessaire d'utiliser la deuxième langue. Bien entendu, des variations prononcées sont observées selon la langue maternelle des individus, selon le secteur et aussi selon la propriété des entreprises.

Comme l'on peut s'y attendre, il existe des différences importantes entre le secteur public et le secteur privé. On constate en effet que les hauts dirigeants et cadres du gouvernement du Québec et des sociétés d'État fonctionnent presque exclusivement en français (plus de 80 % des individus). Une faible proportion d'entre eux travaillent dans les deux langues. On peut donc isoler ce premier secteur placé sous le signe de l'unilinguisme français.

Dans le secteur privé, le plus vaste, la situation apparaît totalement différente. Du côté des échanges oraux tout d'abord, c'est le bilinguisme qui semble l'emporter (45,4 %). Par ailleurs, les cadres aussi bien francophones qu'anglophones qui utilisent à peu près uniquement le français ne sont que 31,6 %, proportion qui, relativement, n'est pas très éloignée des 23 % d'anglophones et francophones confondus qui utilisent à peu près uniquement l'anglais, donnant ainsi une idée rapide sur le poids relatif de chacune des langues dans l'ensemble du secteur privé. Du côté des échanges écrits, la situation semble plus grave pour le français qui arrive derrière l'anglais pour la proportion totale de cadres qui l'utilisent à peu près uniquement.

Il faut d'ailleurs aller un peu plus loin dans l'analyse de ce secteur très diversifié.

Dans les entreprises canadiennes-françaises d'abord, les deux tiers des cadres francophones utilisent à peu près uniquement le français. 33,2 % sont cependant amenés à utiliser les deux langues à un degré significatif.

Dans les entreprises canadiennes-anglaises, les cadres francophones utilisent, dans des proportions à peu près semblables, leur langue maternelle (44,7 %) et les deux langues (51,7 %). Les cadres anglophones de ce secteur sont plus favorisés puisqu'ils utilisent à 60,5 % leur langue maternelle pour les échanges oraux, le pourcentage montant à 78 % pour les échanges écrits.

Enfin, **dans les entreprises étrangères**, les cadres francophones ne parlent à peu près uniquement le français que dans 22,3 % des cas, le bilinguisme étant pour eux de rigueur à près de 69,5 %.

Cette analyse mérite d'être approfondie. Mais l'on voit que dans les entreprises canadiennes-anglaises et étrangères, soit environ 70 % des grandes firmes privées, les francophones doivent très fréquemment travailler dans les deux langues, et que ce sont eux qui portent une bonne partie du poids du bilinguisme tant pour les échanges oraux que pour les échanges écrits, même s'ils représentent la majorité des cadres et même s'ils tendent à être concentrés dans des fonctions liées à la gestion des activités au Québec. Les cadres anglophones, par contre, travaillent plus souvent dans leur langue maternelle que les francophones et ce, quelle que soit la propriété des entreprises.

Les clivages d'opinion sur le problème de la langue

Comme des poussées de fièvre plus ou moins régulières, le problème de la langue vient affecter périodiquement la société québécoise tout en lui donnant une partie de sa dynamique. Depuis plus de 10 ans, les médecins à son chevet ont été nombreux à prescrire des traitements qui à mesure sont devenus à la fois plus rigoureux et plus efficaces. Mais comme toujours avec les médecines de cheval, des effets secondaires ont parfois surgi, que d'autres médecins ont alors cherché à traiter peu délicatement de façon « externe » en appliquant cette fois les soins dits de « forte constitution », qui ont entraîné une nouvelle poussée de fièvre, qui nécessite de nouveaux médecins, qui . . .

Si le débat continue, il est certain aussi qu'au cours de la dernière décennie, le statut de la langue française a changé de même que les opinions sur cet inépuisable sujet. Cependant en la matière des clivages très significatifs subsistent entre les communautés linguistiques, les catégories sociales et les secteurs d'activité. C'est ce que nous allons montrer à propos des hauts dirigeants et des cadres des grandes bureaucraties privées et publiques sur la base d'une série de questions à propos de la langue qui nous réservent des confirmations, mais aussi des surprises. L'importance de ces réactions n'échappera à personne puisque d'une part, les postes des hauts dirigeants et des cadres sont, implicitement ou explicitement, un des enjeux importants des législations linguistiques et que d'autre part, ceux qui les occupent sont, à des degrés divers, insérés dans les multiples dimensions du processus concret de francisation des milieux de travail. Nous aborderons tour à tour les opinions de ce groupe à l'égard des politiques linguistiques, du statut des langues française et anglaise et des politiques de recrutement de cadres.

a) Les politiques linguistiques

Les politiques linguistiques doivent-elles être renforcées, laissées telles quelles ou restreintes ? Dans l'ensemble, c'est une solide majorité de hauts dirigeants et de cadres qui se déclare *au minimum* favorable au niveau actuel d'exigences de la politique linguistique en vigueur. 43,8 % des personnes interviewées estiment qu'il faut les laisser telles quelles tandis que 16,6 % voudraient les voir renforcées.

Néanmoins, une proportion importante de répondants (39,6 %) souhaitent qu'elles soient restreintes. Ce sont surtout les francophones (52,5 % et 20,8 %) et les allophones (49,3 % et 12,9 %) qui souhaitent les voir laissées telles quelles ou renforcées. Cependant la très grande majorité des anglophones (73,4 %) voudraient voir restreintes les interventions gouvernementales en matière linguistique.

Quelles instances fédérale ou provinciale les cadres privilégient-ils pour régler les problèmes linguistiques et éducatifs ? Cette question, on le sait, a été au centre des luttes constitutionnelles récentes, le gouvernement du Québec défendant le principe que le pouvoir législatif **en matière de langue et d'éducation devait être du ressort exclusif des provinces.** Cette bataille a été perdue ; pourtant la majorité (63,3 %) de ce que certains appellent « la classe d'encadrement », se déclarait, au moment de ce débat, d'accord avec ce principe. Le clivage le plus important se situe ici encore entre francophones (79,4 % en accord) et anglophones (74,6 % en désaccord) associés aux allophones (64,5 % en désaccord).

Parmi les clauses qui mobilisent le plus les anglophones québécois contre la Loi 101 figurent bien entendu les conditions limitées d'admissibilité à l'école anglaise. Le problème est complexe puisqu'à l'inverse on se souvient des manifestations monstres de 1969 contre le projet de loi 63 qui maintenait le principe du libre choix pour tous. La Loi 22 de son côté ne satisfaisait aucune des communautés linguistiques. On sait, par contre, que les choix faits dans ce domaine ont des conséquences considérables sur la démographie linguistique du Québec.[6] Dans ce contexte, les résultats qui suivent apparaîtront quelque peu surprenants. En effet, si la majorité des dirigeants et des cadres se déclarent favorables au maintien ou même à l'extension de la politique linguistique actuelle, leurs préférences en matière d'admissibilité à l'école anglaise ne se portent ni vers la solution de la Loi 101 (accès à l'école anglaise réservée aux enfants dont l'un des parents a fait son cours primaire en anglais au Québec ; 9,3 %), ni vers « la clause Canada » (l'un des parents a fait son cours primaire en anglais au Canada ; 17,2 %), ni vers « la clause internationale » (l'un des parents a fait son cours primaire en anglais n'importe où dans le monde ; 11,2 %), mais très majoritairement (62,3 %) vers *le libre choix pour tous*.

Dans l'ordre et cela n'est pas inattendu, ce sont les allophones (79,7 %) et les anglophones (76,6 %) qui optent en plus grand nombre pour le libre choix. Mais on constate aussi que les hauts dirigeants et les cadres francophones favorisent aussi majoritairement cette option (55,3 %). Parmi eux, un clivage net se produit entre cadres du public et cadres du privé puisque 21,4 % seulement des fonctionnaires sont favorables au libre choix contre 60,7 % du personnel d'encadrement et de direction francophone du secteur privé. Quelles sont alors les préférences des cadres de l'État ? En fait ceux-ci se partagent à peu près également entre la clause Québec (34,3 %) et la clause Canada (32,3 %).

La lecture de ces résultats contribue peut-être à expliquer les longues et multiples péripéties des législations linguistiques sur l'école au Québec. Les vecteurs d'interprétation en sont a) l'extrême diversité des opinions au sein du groupe des décideurs

6. Voir à ce sujet Michel Amyot (éd.), *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*, Québec, Éditeur officiel, 1980.

et des gestionnaires ; b) les divisions importantes au sein même de la communauté francophone ; c) les contextes institutionnels de travail favorisant à des degrés divers l'utilisation de l'anglais ; d) les intérêts et les « ambitions » sociales de ces couches pour leurs enfants et leur relation à la connaissance de l'anglais ; e) l'idéologie libérale (au sens général et non partisan) propre au secteur privé ; f) et bien entendu les intérêts de la communauté anglophone.

Par rapport à ces préférences, il est évidemment intéressant de savoir quelle est **la proportion de notre population qui dit que l'éducation de ses enfants est affectée par les conditions actuelles d'admissibilité à l'école anglaise.** Dans l'ensemble des hauts dirigeants et des cadres interviewés, 75,2 % ont des enfants. La plupart d'entre eux (88,3 %), et il n'y a guère de différences entre les groupes linguistiques, déclarent que leurs enfants ne sont pas touchés par les mesures d'accessibilité à l'école anglaise. Par contre, 11,7 % de notre échantillon se trouve affecté. Compte tenu de la distribution générale des groupes linguistiques, ce sont essentiellement (en termes de nombre absolu) des francophones (72,1 %) qui constituent ce sous-groupe, à côté d'anglophones (25,6 %) et d'un petit nombre d'allophones (2,3 %).

b) Le statut des langues française et anglaise

Il ne fait aucun doute que sous l'effet des lois linguistiques successives, particulièrement de la Loi 101, le statut général du français, s'il reste fragile, s'est considérablement amélioré. Néanmoins, la dépendance économique du Québec, la faiblesse de sa bourgeoisie autochtone, sa position géo-culturelle et le statut dominant de l'anglais à l'échelle internationale laissent une place de choix à cette langue. L'ensemble de ces traits contextuels ne sont pas sans marquer profondément les opinions et représentations des hauts dirigeants et des cadres sur ce sujet.

La plupart des répondants (86,9 %) s'entendent pour dire, quoique parfois avec des nuances,[7] que « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français ».

On dégage aussi une très forte majorité (83,1 %)[8] sur la proposition que « *le français doit être la langue du travail au Québec* ». Les francophones sur ce point sont presque unanimes (93,9 %) et l'on note peu de différences entre le privé et le public. L'écart est par contre important entre francophones d'un côté et anglophones et allophones de l'autre. Les anglophones (60 %) et les allophones (55,1 %) reconnaissent très majoritairement que le français doit être la langue du travail mais une proportion importante de ces deux groupes (40 % et plus) se déclare encore plus ou moins en désaccord avec ce principe.

Une distinction subtile apparaît cependant entre la langue de travail commune et la langue des affaires puisque 68,3 % de nos hauts dirigeants et cadres — une très forte proportion donc — estiment qu'« *il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance* ». La proportion est de 10 points plus élevée chez les anglophones (76,4 %) que chez les francophones (66,1 %) qui de ce point de

7. 57,6 % sont tout à fait d'accord avec la proposition, tandis que 29,3 % sont plutôt d'accord.
8. 53,7 % sont tout à fait d'accord et 29,4 % plutôt d'accord avec cette proposition.

vue sont légèrement plus pessimistes que les allophones (63,8 %). Le clivage est par contre plus prononcé entre les francophones du secteur public (majoritairement en désaccord avec la proposition, 47,4 %) et ceux du secteur privé (69,7 % en accord). Quand on connaît la situation respective de l'anglais et du français dans les milieux de travail, on ne peut s'étonner de ces résultats.

Ce jugement tient bien sûr beaucoup à la configuration générale du monde des affaires au Canada et plus largement en Amérique du Nord, mais pour certains ne tiendrait-il pas aussi à des doutes quant aux qualités intrinsèques de la langue française ? Près de 30 % des répondants estiment, en effet, que « *le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne* ». Ce sont surtout les allophones (40,5 %) et à un degré moindre les anglophones (33,4 %) qui partagent le plus souvent cette représentation, **la majorité d'entre eux étant cependant en désaccord avec la proposition.** Ce qui surprend le plus, si on ne le relate pas au taux d'utilisation de la langue, c'est que près du tiers des francophones du secteur privé partagent ce point de vue. Les hauts dirigeants et les cadres du secteur public sont le groupe le plus en désaccord (89,3 %) avec cette proposition.

L'ensemble de ces opinions converge sur le fait qu'« *un cadre doit être bilingue pour fonctionner efficacement au Québec* ». Près de 80 % de l'échantillon est soit tout à fait d'accord (45,6 %), soit plutôt d'accord (34,1 %) avec cette proposition et 4,8 % des cadres interviewés seulement se déclarent en total désaccord. La signification du bilinguisme est toujours quelque peu différente selon que l'on appartient à la communauté francophone ou à la communauté anglophone, mais le clivage, ici, se situe moins entre les anglophones (84,2 %) et les francophones (76,8 %) qu'entre les francophones du secteur public québécois (60,6 %), qui comme on l'a vu plus haut utilisent peu l'anglais, et ceux du secteur privé (80,9 %) qui eux utilisent moins le français.

Ces derniers résultats nous conduisent aisément au troisième ensemble d'opinions que nous voulions présenter ici.

c) Les politiques de recrutement des cadres et l'appartenance linguistique

L'un des objectifs importants de la Loi 101 est « l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise [. . .] du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée » (art. 141). Quelle est alors, parmi les hauts dirigeants et les cadres, la popularité de cet aspect de la politique linguistique actuelle et quels sont les groupes qui manifestent le plus leur désaccord ? Dans le style de nombre de propositions précédentes, nous avions demandé aux personnes interviewées de dire si elles étaient en accord ou en désaccord avec la proposition suivante : **les grandes entreprises du Québec devraient mettre sur pied des programmes de recrutement destinés à francophoniser le plus possible les postes de haute direction.**

Dans l'ensemble de la population, 71,3%[9] des personnes interrogées se déclarent en accord avec cette proposition. 10,4 % seulement se disent tout à fait en désaccord. Le clivage se trouve ici nettement entre les francophones (à 83,2 % d'accord) et les anglophones qui sont seulement 44,1 % à être d'accord sur ce point, les allophones se situant à mi-chemin, mais de façon majoritaire par rapport à la proposition.

Faut-il pour autant en venir à une **politique de recrutement préférentiel** en ce qui a trait à l'embauche de francophones dans les postes de cadres du secteur privé ? À l'échelle de la population, la réponse est majoritairement négative (58 %). Les plus opposés à une telle politique sont les anglophones (74,6 %) et les allophones (65 %), mais les francophones, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé y sont, quoiqu'à un moindre degré, majoritairement défavorables.

Cette opposition se retrouve à propos cette fois **du recrutement préférentiel d'anglophones dans les postes de cadres de la Fonction publique du Québec.** Malgré leur quasi absence dans ce secteur, pour des raisons multiples impossibles à développer ici, 72,7 % des personnes interrogées se déclarent en désaccord avec une telle politique. Par rapport à la question précédente, la proportion de réponses des anglophones varie très peu (78,1 %). Par contre, la proportion monte chez les francophones à 71,2 % sans que des différences très significatives apparaissent entre cadres du privé et cadres du public.

Au cours des dernières années, de nombreuses déclarations ont été faites à l'effet que la Loi 101, à cause des pressions qu'elle imposait au niveau de l'utilisation du français dans le milieu de travail et à cause de l'accessibilité à l'école anglaise, constituait un obstacle au recrutement de cadres qualifiés (sous-entendu anglophones et non disponibles sur le marché de l'emploi québécois). Cette raison a été donnée à plusieurs reprises pour justifier le déménagement hors du Québec du siège social ou de parties du siège social de firmes canadiennes-anglaises ou de filiales étrangères.

Cette question supposerait de longs développements car elle met en jeu un ensemble de mécanismes complexes propres à la fois au fonctionnement de l'entreprise et à son système de pouvoir ; à l'élargissement de la définition de la qualification aux référents culturels au-delà du niveau de formation du champ de spécialisation et du degré d'expérience ; aux réticences des francophones à travailler dans un milieu de plus en plus français.

Nous n'avons pas cherché ici à déterminer l'ensemble des freins à cette mobilité. Mais en ce qui concerne l'effet de la Loi 101, la majorité (59,3 %) des hauts dirigeants et cadres interviewés s'entendent pour dire qu'elle représente un obstacle au recrutement de cadres qualifiés. Cependant le clivage majeur se fait entre francophones d'un côté et anglophones et allophones de l'autre. En effet, 82,6 % des allophones et 96,3 % des anglophones répondent positivement à la question. La majorité s'inverse du côté des francophones qui ne sont que 43,2 % à répondre dans ce sens. Il y a donc là matière à controverse.

9. 34,5 % sont tout à fait d'accord et 36,8 % sont plutôt en accord.

C'est surtout dans le secteur public où l'on estime que la Loi 101 n'est pas un obstacle (76,6 % pour les fonctionnaires, 73,6 % dans les sociétés d'État). Mais la même tendance se maintient chez les francophones du secteur privé même si elle est plus faible (52,5 % contre 47,5 % qui pensent que la loi est un obstacle).

Quelles sont alors les raisons les plus fréquemment avancées par ceux qui estiment que la Loi 101 est un obstacle au recrutement de cadres qualifiés ? Celles-ci sont d'une très grande variété, mais elles peuvent être regroupées en quelques grandes catégories.

Deux ensembles de raisons dominent nettement. Le premier qui compte pour 40,9 % des raisons avancées, fait référence surtout au fait qu'il y a actuellement au Québec un manque de cadres qualifiés notamment dans des secteurs de pointe comme l'aéronautique, la pétrochimie, l'électronique, le génie nucléaire, le commerce international . . . et qu'il est très difficile, à cause de la Loi 101, d'attirer des gens de l'extérieur, que le choix est souvent limité et qu'il est donc difficile de faire une sélection parmi les meilleurs.

Le deuxième ensemble de raisons (29,9 %) fait référence pour l'essentiel aux restrictions d'accès à l'école anglaise, qui posent des problèmes majeurs pour l'éducation des enfants des Canadiens anglais des autres provinces dont le cas est le plus souvent avancé ici.

Les autres ensembles de raisons avancées concentrent beaucoup moins de réponses. Elles touchent à la mobilité géographique des cadres, à leurs problèmes d'adaptation à la communauté francophone, aux réactions émotives des anglophones, etc.

Dans certains cas, ces opinions reflètent une certaine méconnaissance de certaines clauses dérogatoires de la Loi 101 et traduisent le mécontentement de certains groupes dont le statut au Québec a changé sous l'effet de la francisation. Mais ces opinions reflètent peut-être aussi des réalités qu'il faudrait être en mesure d'évaluer par des études spécifiques pour en mesurer la véritable ampleur. En effet, dans toute cette question linguistique, en matière d'opinions les niveaux émotifs, politiques et techniques se mêlent très étroitement et s'il est possible de dégager des courants d'opinions, on ne peut tirer des conclusions sur ce qui apparaît les fonder « objectivement », car nous sommes dans le domaine des représentations sociales qui sont parfois loin d'un réel toujours difficilement appréhendable.

Le cheminement de carrière des cadres dans la grande entreprise au Québec : synthèse d'une recherche

Micheline DESROSIERS

L'influence de la culture sur les attitudes et les comportements individuels est depuis plusieurs années au Québec au coeur du débat sur la participation francophone à la direction des grandes entreprises établies au Québec et au Canada. Toutefois, ce débat demeure encore aujourd'hui encombré de mythes. De plus, les changements socio-politiques survenus au Québec, particulièrement depuis les 10 dernières années, ainsi que l'arrivée sur le marché du travail d'un plus grand nombre de diplômés universitaires francophones créent une nouvelle situation et demandent que le débat public soit éclairé à partir d'une nouvelle base de données empiriques.

C'est dans cet esprit qu'a été réalisée en 1979-1980 une étude sur le cheminement de carrière des cadres oeuvrant dans les grandes entreprises au Québec. Cette étude s'inscrivait dans un vaste projet de recherche réalisé par la société de consultation SECOR* Inc. L'étude visait à mieux connaître et à mieux comprendre la dynamique de la carrière des cadres en introduisant dans l'analyse un ensemble de variables qui permettraient des explications plus complètes et plus globales que celles proposées dans les recherches antérieures sur le sujet. Les résultats de l'analyse remettent en question la thèse culturelle et proposent en retour des interprétations organisationnelles, situationnelles et psycho-sociales aux différences observées. Ces interprétations sont résumées sommairement dans ce texte, après une brève description de la méthodologie utilisée et des caractéristiques générales des cadres.

Méthodologie

L'étude a porté sur un échantillon raisonné de 135 cadres, dont 98 francophones, oeuvrant dans huit grandes entreprises au Québec. Celles-ci possédaient plus de 1 000 employés au Québec et représentaient différents secteurs industriels et différentes régions du Québec. Dans chaque entreprise, 17 cadres en moyenne ont été sélectionnés de façon à représenter les différentes fonctions de l'entreprise, ses différents niveaux hiérarchiques et sa proportion de cadres francophones et anglophones. À ces trois critères de sélection en fut ajouté un quatrième qui tenait compte de la rapidité d'avancement de la carrière.

Pour la cueillette des données, chaque cadre a été interviewé en profondeur après avoir répondu à un long questionnaire sur sa carrière et sur ses attitudes à l'égard de son milieu de travail. L'analyse des données a été principalement qualitative et comparative. Elle a consisté d'abord à comparer entre eux les cadres au sein de

*Note : SECOR — Société de recherches et de changement organisationnels.

chaque entreprise et sur chacun des critères de sélection retenus. Ces résultats ont ensuite servi à des comparaisons inter-organisationnelles.

Caractéristiques générales des cadres

La majorité des cadres rencontrés sont des diplômés universitaires de sexe masculin, âgés de 30 à 45 ans, et issus des classes sociales ouvrière ou moyenne. On les retrouve en plus grand nombre à des niveaux hiérarchiques intermédiaires. Dans 6 des 8 entreprises étudiées, près de 75 % des cadres rencontrés n'ont travaillé que dans une seule entreprise ou y sont entrés après une brève expérience d'une durée de 1 à 3 ans au sein d'une autre entreprise. Par contre, dans les 2 autres entreprises étudiées, la carrière des cadres est davantage inter-organisationnelle. Environ 75 % des cadres y sont entrés avec une moyenne de 8 années d'expérience sur le marché du travail.

Les cadres dont la carrière se déroule plus rapidement que celle des autres possèdent les caractéristiques objectives suivantes : formation universitaire, carrière dans la voie hiérarchique, séjour de courte durée à chaque poste (environ 2 ans), mobilité interne, stage au siège social et à un poste conseil. Ces cadres appartiennent à des unités fonctionnelles différentes mais ils se retrouvent surtout dans la fonction organisationnelle qui sert de principale filière pour accéder à la haute direction. Cette filière varie d'une entreprise à l'autre. Les plus fréquentes sont la production et le marketing.

Au point de vue des attitudes et des comportements, les cadres tant francophones qu'anglophones manifestent un haut niveau de satisfaction à l'égard de leur travail et de leur entreprise. Ils perçoivent leur travail comme une source de croissance personnelle et de réalisations professionnelles qui compense largement les frustrations vécues. De plus, le travail leur apparaît comme une valeur aussi importante que la famille. Pour eux, travail et famille sont deux valeurs complémentaires et plusieurs accepteraient difficilement de privilégier l'une au détriment de l'autre. À l'égard de leur carrière, les comportements et les attitudes individuels varient d'un cadre à l'autre et d'une entreprise à l'autre. L'interprétation de ces différences est présentée dans les lignes qui suivent.

Explications organisationnelles

L'analyse des différences observées entre les cadres souligne l'importance du contexte organisationnel dans lequel oeuvrent ceux-ci. De plus, elle démontre que les francophones ont largement intégré les valeurs et les normes véhiculées dans leur milieu de travail sans pour autant adopter des comportements de soumission et de passivité.

Une première différence observée entre les cadres est reliée à la *culture* qui caractérise chaque organisation. Dans les entreprises qui valorisent le pouvoir et le prestige et qui se veulent les leaders dans leur secteur industriel, les cadres ont aussi tendance à être plus motivés par ces valeurs. Leurs aspirations sont, en général, plus élevées que dans les autres entreprises. Ils se montrent plus actifs et stratégiques dans la gestion de leur carrière en investissant davantage dans les comportements organisationnels tels que la visibilité des performances, les habiletés verbales, la persuasion, la participation aux réseaux informels et le parrainage.

Par contre, dans les entreprises plus centrées sur la coopération et le travail d'équipe, l'attachement des cadres à leur entreprise apparaît plus grand qu'ailleurs. Le roulement des cadres y est moins élevé et les cadres ont autant à coeur la réussite de leur organisation que leur propre avancement personnel. C'est pourquoi ils acceptent plus facilement de faire des compromis entre leurs besoins personnels et ceux de l'entreprise. De plus, les entreprises qui récompensent surtout l'innovation et les contributions individuelles stimulent davantage chez leur personnel cadre l'identification à l'entreprise et une attitude positive dans le travail.

Cette relation positive entre la culture organisationnelle et les caractéristiques individuelles peut s'expliquer de différentes façons. Premièrement, le processus de sélection naturelle peut entraîner le départ des cadres dont les besoins et les convictions sont en désaccord avec la culture organisationnelle. Deuxièmement, le processus de socialisation facilite l'intégration de la culture organisationnelle grâce au système de récompenses et au rôle des modèles organisationnels. Enfin, un individu désireux d'avancer dans une organisation peut être davantage porté à en accepter la culture plutôt qu'à vouloir la changer.

Si l'influence de la culture organisationnelle se fait sentir surtout au niveau des motivations, de l'attachement et de l'identification des cadres à leur entreprise, le **degré de formalisation des politiques de personnel** agit principalement sur les attitudes et les comportements des cadres. En général, les cadres préfèrent les systèmes formels pour l'évaluation du rendement et les promotions, particulièrement dans les entreprises plus centralisées et plus hiérarchisées, probablement parce que les besoins d'information y sont plus grands. Cette formalisation n'est pas perçue comme étouffante. Au contraire, elle apparaît un moyen nécessaire pour connaître les attentes organisationnelles et s'y adapter. Ainsi, l'attitude des cadres à l'égard de leur travail et de leur entreprise apparaît plus positive dans les entreprises plus formalisées. On y observe aussi des comportements moins teintés d'incertitude. De plus, les cadres apparaissent plus actifs et stratégiques dans la gestion de leur carrière. Ils connaissent mieux les règles du jeu et y participent plus activement.

La formalisation des politiques organisationnelles n'élimine pas pour autant la créativité et les initiatives personnelles dans la mesure où ces comportements sont récompensés par les systèmes en place. Par contre, elle semble dépersonnaliser la relation cadre-entreprise de sorte que l'attachement des cadres apparaît moins grand dans les entreprises plus formalisées. Cette distanciation du cadre par rapport à son milieu de travail lui permet à la fois de s'y adapter et de le manipuler au profit de sa carrière personnelle. En somme, la formalisation permet à l'individu de mieux profiter des systèmes en place et les cadres francophones apparaissent particulièrement désireux et habiles à utiliser les avantages qui se présentent dans leur milieu de travail.

Si les cadres recherchent la formalisation pour l'évaluation du rendement, les promotions et la planification de la main-d'oeuvre, il en est autrement pour leur formation et leur perfectionnement. En général, ils estiment ces apprentissages de leur essor personnel et interpréteraient une trop grande intervention de l'entreprise dans ces domaines comme une entrave à leur initiative et à leur autonomie personnelles. La plupart ont poursuivi ou projettent de poursuivre des études à temps partiel

reliées à leurs responsabilités professionnelles. Ils semblent manifester ainsi un certain désir ou un besoin de contrôle interne dans leur carrière. Il se peut aussi que leur attitude reflète une rationalisation à l'égard d'un état de fait puisque la plupart des entreprises étudiées n'ont pas de systèmes formels de formation ni de perfectionnement pour leur personnel de direction.

Les **politiques linguistiques** d'une entreprise constituent un troisième facteur qui différencie l'attitude des cadres et leur cheminement de carrière. Lorsque les cadres francophones perçoivent une certaine discrimination à leur égard, ils se montrent moins satisfaits, moins attachés et moins identifiés à leur entreprise. Ils recherchent plus l'autonomie que le pouvoir et leurs aspirations de carrière sont moins élevées que dans les autres entreprises. De plus, ils participent moins aux réseaux informels et aux jeux de coulisse et misent davantage sur la visibilité de leurs performances et la persuasion pour faciliter leur avancement de carrière. Par contre, dans les entreprises où les francophones se sentent plus favorisés que les anglophones dans les promotions, ceux-ci se comportent différemment. Leurs aspirations sont plus élevées et le pouvoir les attire davantage. Ils sont identifiés à leur entreprise mais pas nécessairement attachés à elle. Dans la gestion de leur carrière, ils se montrent plus impatients et plus agressifs. Ils savent manipuler et exploiter le système à leur avantage et participent activement aux jeux informels. En somme, ils profitent de la situation qui leur est offerte et justifient ou rationalisent leurs comportements en parlant du besoin de rattrapage sur les générations passées.

Ces deux situations organisationnelles constituent des cas extrêmes minoritaires. Dans plus de la moitié des entreprises visitées, les deux groupes linguistiques sont convaincus de l'égalité des chances ; cela se reflète dans des attitudes individuelles moins extrêmes. Dans ces cas, les différences observées entre les cadres sont surtout fonction de la culture organisationnelle et du degré de formalisation des pratiques organisationnelles. D'ailleurs, les cadres se montrent en général moins préoccupés par les politiques linguistiques que par les politiques de gestion du personnel cadre. De plus, ils s'opposent à ce que la langue devienne un critère de promotion et maintiennent que les promotions doivent reposer sur le mérite personnel, pour des questions de justice sociale mais aussi de fierté personnelle.

Certaines caractéristiques du **processus de francisation** d'une entreprise semblent aussi jouer un certain rôle dans la carrière des cadres. Ainsi, dans les entreprises où ce processus n'a été amorcé que récemment, on observe plus de tensions et d'insatisfactions, et ce, tant chez les francophones que chez les anglophones. Les premiers critiquent les lenteurs du système et parlent surtout des changements qui n'ont pas encore été réalisés tandis que les seconds critiquent les changements apportés et craignent que la langue ne devienne un facteur de promotion. Une fois cette étape initiale franchie, les tensions internes diminuent.

Ces tensions organisationnelles sont plus grandes dans les entreprises où les politiques linguistiques sont formalisées et diffusées publiquement. Cette situation semble augmenter l'insécurité des anglophones à l'égard de ces changements tout en stimulant l'impatience des francophones et leurs aspirations de carrière.

Quel que soit le degré de francisation et de francophonisation d'une entreprise, les cadres anglophones souscrivent généralement aux politiques linguistiques de leur

entreprise et à celles du Québec. Leurs critiques portent plus sur les méthodes utilisées que sur les objectifs recherchés. Ils sont toutefois peu éloquents et se montrent plutôt neutres sur le sujet. Ils perçoivent la question linguistique comme une réalité à laquelle ils doivent s'ajuster et ceux qui se sentent discriminés au Québec rationalisent leur situation en pensant aux possibilités qui sont les leurs ailleurs au Canada.

En résumé, cette première partie de l'analyse fait ressortir l'influence du contexte organisationnel sur les attitudes et les comportements individuels. Toutefois, les facteurs organisationnels ne peuvent à eux seuls expliquer toute la dynamique de la carrière puisque celle-ci est aussi fonction de certaines caractéristiques individuelles. Six de ces caractéristiques sont décrites dans la prochaine section.

Explications psycho-sociales

Le **niveau de scolarité** semble être un facteur déterminant dans la carrière des cadres non seulement parce qu'il en accélère le déroulement mais aussi parce qu'il agit sur les attitudes et les comportements individuels. Ainsi, les cadres qui n'ont qu'une formation secondaire ou technique se montrent plus dépendants et soumis à l'organisation que les diplômés universitaires. Ils apparaissent aussi plus attachés à leur entreprise et recherchent davantage la sécurité d'emploi et la reconnaissance dans leur travail. En somme, leurs motivations au travail sont surtout extrinsèques et leurs aspirations de carrière sont moins élevées que chez les cadres plus scolarisés.

Ce portrait, plus conforme au stéréotype traditionnel du francophone dans le milieu des affaires, ne prédomine pas cependant chez les diplômés universitaires. Ces derniers se montrent plus exigeants, plus revendicateurs et plus indépendants à l'égard de leur entreprise. Ils recherchent davantage les défis dans leur travail et considèrent ceux-ci comme des moyens de croissance personnelle. De plus, ils participent plus activement à la gestion de leur carrière et se soucient non seulement de leurs performances dans le travail mais aussi de leurs comportements sociaux et informels dans l'organisation. En somme, ils se montrent plus confiants et plus stratégiques dans leurs comportements. Ils sont aussi conscients de leur valeur marchande au Québec et cela semble avoir un effet stimulant chez eux.

L'âge joue aussi un rôle important dans la carrière des cadres. Il reflète, dans une certaine mesure, différents stades de carrière au cours desquels les motivations et les comportements changent ou évoluent. Mais cet effet de l'âge se conjugue avec celui de la scolarité. Ainsi, chez les cadres moins scolarisés, on observe l'évolution générale suivante. Leur début de carrière se caractérise surtout par la recherche de la sécurité d'emploi. Une fois celle-ci acquise, ce sont les besoins d'affiliation et de reconnaissance qui prédominent. Viennent ensuite les besoins de prestige et de pouvoir avec l'accès au premier poste administratif.

Chez le diplômé universitaire, l'évolution de la carrière apparaît différente. Au cours de ses premiers emplois, celui-ci désire avant tout appliquer ses connaissances et acquérir une compétence technique. Par la suite, il cherche à diversifier ses expériences et se soucie davantage des marques de reconnaissance que son milieu peut lui procurer. Une fois cette crédibilité gagnée, les besoins de pouvoir ou

d'autonomie, selon l'individu, prennent la préséance. À travers ces derniers besoins, l'individu recherche principalement les leviers de contrôle qui lui permettront de réaliser les projets qu'il envisage et qui ont pris de l'ampleur avec l'avancement de la carrière.

En début de carrière, le diplômé universitaire apparaît confronté avec deux types particuliers de problèmes d'adaptation. L'un porte sur la recherche d'identité personnelle et la définition des objectifs de carrière. L'autre a trait à l'intégration de la culture organisationnelle et à la participation au jeu corporatif. Par exemple, les nouvelles recrues universitaires ont tendance à adopter une attitude plus critique que les autres à l'égard de leur entreprise, particulièrement au sujet des pratiques informelles et des jeux de coulisse. De plus, elles se plaignent de la lenteur de leurs supérieurs à leur confier des responsabilités et de l'ambiguïté qui règne autour des attentes organisationnelles. En somme, elles se montrent ambivalentes à l'égard du milieu organisationnel. La rapidité avec laquelle ces différents problèmes d'adaptation sont résolus semble avoir un effet positif sur l'avancement de carrière.

L'**ancienneté organisationnelle** représente un troisième facteur d'influence individuelle sur la carrière des cadres. Avec elle, il semble que l'identification et l'attachement à l'entreprise augmentent. De plus, l'attitude à l'égard des pratiques organisationnelles apparaît plus positive et le niveau de satisfaction générale plus élevé. La gestion de la carrière est aussi moins agressive et le cadre plus ancien se montre, en général, plus intéressé par les contributions qu'il peut apporter à l'entreprise que par ce qu'il peut retirer de celle-ci. En d'autres termes, il apparaît plus motivé par le succès de l'entreprise que par sa réussite personnelle.

L'influence de l'ancienneté ne doit pas être confondue avec celle de l'âge puisque les cadres qui ont connu une carrière multi-organisationnelle sont entrés dans leur entreprise actuelle à un âge plus avancé que les autres cadres. Ces derniers apparaissent plus pro-actifs que les autres dans leur milieu de travail. Ils représentent aussi souvent des agents actifs de changement organisationnel, particulièrement s'ils occupent des postes supérieurs.

Différents **facteurs affectifs ou émotionnels** semblent aussi avoir un effet sur la carrière des cadres. Par exemple, les cadres supérieurs et ceux qui ont connu un déroulement rapide de carrière se différencient des autres cadres de la façon suivante : une meilleure stabilité émotionnelle, un seuil plus élevé de tolérance au stress et une assurance personnelle plus grande. De plus, ces cadres manifestent une attitude plus positive et plus nuancée à l'égard des problèmes qu'ils rencontrent. Ils perçoivent ces problèmes comme des défis à surmonter et cherchent à tirer profit des contraintes qui se présentent. En somme, ils sont tournés plus vers l'action et la recherche de solution que vers la réflexion et la critique. Ces cadres semblent posséder une plus grande source d'énergie psychique qu'ils investissent dans leur travail et leur carrière.

Une autre condition à la réussite professionnelle des cadres porte sur les **habiletés intellectuelles et interpersonnelles.** Les cadres supérieurs rencontrés et ceux dont le déroulement de la carrière a été rapide, sont apparus plus habiles que les autres à sélectionner et traiter l'information pertinente. Ils savent anticiper les événements et recherchent l'efficacité dans leurs décisions. Ils possèdent aussi une connaissance stratégique de leur milieu et restent à l'affût des occasions qui se présentent. De plus,

ils savent nuancer leurs jugements et évaluer leur impact sur les autres parties de l'organisation ou sur les autres personnes. Au niveau interpersonnel, ces cadres se différencient des autres par leur souplesse et leur flexibilité dans leurs interactions. Ils sont aussi habiles à communiquer verbalement et à persuader les autres. Ils font preuve de leadership et d'assurance personnelle et savent jouer les jeux informels.

Le **type de compétence** recherché constitue une sixième caractéristique psychosociale qui agit sur la carrière des cadres rencontrés. Ceux qui recherchent la compétence d'un généraliste connaissent, en général, un déroulement de carrière plus rapide que les autres. Leurs aspirations et leurs comportements sont plus en accord avec le modèle organisationnel qui valorise ce type de carrière et offre plus de chances d'avancement. De plus, ces cadres recherchent le pouvoir et le contrôle sur leur environnement et cela semble avoir un effet stimulant sur leurs comportements et leur carrière.

Par contre, les cadres qui se veulent des spécialistes plutôt que des généralistes connaissent certains conflits de carrière. Le fait qu'ils recherchent plus l'autonomie que le pouvoir est souvent interprété dans l'organisation comme un manque d'ambition. De plus, ils participent moins activement aux jeux informels de sorte qu'ils se sentent plus marginaux et moins écoutés lorsqu'ils défendent leur point de vue. Aussi, les entreprises ont rarement à leur offrir des cheminements de carrière qui leur permettraient d'acquérir de nouvelles connaissances. Cela constitue une source importante de frustration pour quelqu'un qui valorise plus la compétence technique que la compétence administrative. Cette situation incite ces cadres soit à changer d'entreprise, soit à ré-orienter leur carrière vers celle de généraliste.

Un petit nombre de cadres rencontrés apparaît de type entrepreneurial. Ceux-ci sont motivés principalement par la créativité, l'innovation, l'autonomie et le contrôle sur leur environnement. En général, leur carrière organisationnelle est de courte durée parce qu'ils aspirent à fonder leur propre entreprise. Cela peut expliquer le fait qu'ils soient peu nombreux dans notre échantillon.

Explications situationnelles

Une fois que toutes les explications organisationnelles et psychosociales que nous venons de décrire sont prises en compte, il reste peu de différences entre les cadres qui soient d'ordre culturel. De plus, celles qui persistent se retrouvent chez les cadres intermédiaires et de premier niveau mais très peu chez les cadres supérieurs, ce qui souligne l'importance de la socialisation avec l'avancement de carrière. En comparant les deux groupes linguistiques, on observe que les francophones ont tendance à être plus pro-actifs dans la gestion de leur carrière. Ils recherchent davantage le pouvoir et leurs aspirations sont plus élevées que celles de leurs collègues anglophones au même niveau hiérarchique. De leur côté, les anglophones se montrent plus mobiles géographiquement, réagissent davantage à leur milieu et sont plus soumis ou réservés à l'égard des normes organisationnelles.

Ces différences culturelles peuvent s'expliquer par le contexte socio-politique québécois dans lequel oeuvrent ces cadres. En effet, le Québec offre présentement aux francophones de nombreuses occasions de carrière dans le milieu des affaires, ce

qui peut s'exprimer par une certaine impatience chez les individus qui désirent profiter des nouveaux avantages qui leur sont offerts. De plus, ces avantages augmentent les coûts socio-culturels d'une carrière hors du Québec, d'où l'absence de mobilité chez les francophones. Toutefois, on peut postuler qu'à mesure qu'augmentera la concurrence parmi les francophones pour les postes intermédiaires et supérieurs, les comportements de ces derniers se modifieront en conséquence et ressembleront davantage à ceux des anglophones.

Conclusion

Cette étude sur le cheminement de la carrière des cadres dans la grande entreprise au Québec démontre que les francophones sont autant socialisés à leur milieu de travail que les anglophones. Ils acceptent, en général, les règles du jeu corporatif, recherchent la formalisation de ces règles et savent s'y ajuster avec habileté. Ces observations vont à l'encontre du stéréotype négatif du francophone mésadapté dans le milieu des affaires. Maintenant que les francophones perçoivent de plus grandes possibilités de carrière dans les grandes entreprises, ils se montrent avides de les utiliser à leur avantage. Mais la carrière des cadres n'est pas seulement le produit du milieu dans lequel oeuvrent ceux-ci. Elle demeure, dans une large mesure, déterminée par les caractéristiques psychosociales individuelles. Par conséquent, l'étude souligne la nécessité d'utiliser une multitude de facteurs pour tenter d'expliquer la dynamique de la carrière individuelle, point qui a été négligé dans les études antérieures sur le sujet au Québec.

ATELIER 16

Le développement économique et le français au Québec

Conférenciers : François VAILLANCOURT, professeur adjoint, Département des sciences économiques, Université de Montréal

Jean-Guy LAVIGNE, vice-président et directeur général de l'implantation du français, Office de la langue française

Jac-André BOULET, économiste, Conseil économique du Canada

John PARISELLA, directeur du programme d'emploi, Alliance Québec

Animateur : Henri TREMBLAY, vice-président, Steinberg, et membre du Conseil de la langue française

L'application de la Charte de la langue française et le débat linguistique des années 70 auraient eu des effets négatifs sur la situation et le développement économiques du Québec. Les études économiques réalisées au cours des dernières années présentent-elles des conclusions aussi tranchées ? Le coût de la francisation surpasse-t-il les avantages de la francisation pour une entreprise qui est établie ou qui veut s'établir au Québec ? Comment peut-on évaluer l'impact économique d'un Québec français au cours des années 80 ? La problématisation de cette question est-elle correcte ? Le « fardeau » imposé aux anglophones est-il trop élevé ?

Le développement économique du Québec et la place du français

François VAILLANCOURT

L'objectif de ce texte est de faire avancer nos connaissances sur les liens entre le développement économique du Québec et la place que le français y occupe. Dans la première partie du texte nous passons en revue quelques aspects de la socio-linguistique susceptibles d'éclairer notre démarche. Dans la seconde, nous mettons l'accent sur les aspects économiques des phénomènes socio-linguistiques retenus. Dans la troisième partie, nous examinons le cas spécifique du Québec et dans la quatrième, ses politiques linguistiques.

Socio-linguistique et développement économique

Deux types de travaux retiennent notre attention : ceux portant explicitement sur les liens entre le développement économique et la diversité linguistique et ceux portant sur l'à propos d'une langue universelle.

Pool a fait une intéressante synthèse des travaux sur les liens entre le développement, politique et économique, et la diversité linguistique. Sa recension des écrits dans le domaine lui fait dire que « it is said that language diversity slows economic development by, for exemple, braking occupational mobility, reducing the number of people available for mobilization into the modern sector of the economy, decreasing efficiency and preventing the diffusion of innovative techniques » (Pool, 1972, p. 214). Ses propres travaux empiriques l'amènent à conclure qu'il existe une relation, sinon causale, du moins descriptive, telle que « langage uniformity, then, is a necessary but not sufficient condition of economic development », p. 222). Une telle conclusion est similaire à celle de Greenberg qui s'attend à ce que la croissance économique amène l'émergence d'une langue dominante. De même Fishman écrit que : « *Linguistically homogeneous polities are usually economically more developed* » (1968, p. 60).

Il y aurait donc un lien au niveau national entre le développement économique et le nombre de langues utilisées sur un territoire donné. Au niveau mondial les avocats d'une langue universelle, dont Pei est le plus connu (Silverman et Silverman, 1979), ont repris ce type d'argumentation. De plus, ce dernier a examiné la façon d'implanter une seule langue au niveau mondial. Il n'indique pas de préférence soit pour une langue déjà existante (*universality via linguistic imperialism*) soit pour une langue artificielle (*universality by artifice*) mais il insiste sur le fait que cette implantation

doit se faire par l'apprentissage en bas âge de cette langue (Pei, 1949). Il est donc prêt à renoncer à faire apprendre aux adultes la langue universelle si ceux-ci acceptent que leurs enfants l'apprennent.

La socio-linguistique nous apprend donc qu'il semble y avoir des avantages économiques à l'utilisation d'une seule langue sur un territoire donné, que ce territoire soit à l'échelle d'une nation ou de la planète. Examinons donc plus à fond les avantages et les coûts économiques de l'uniformisation linguistique sur un territoire donné.

Économique et uniformisation linguistique

Il peut sembler évident a priori que l'utilisation d'une seule langue là où 10 ou 100 sont présentement utilisées apportera des avantages économiques. Il est cependant moins clair que ces avantages économiques ont une valeur plus élevée que les coûts à encourir pour les obtenir.

Les avantages économiques de l'uniformisation linguistique sont la disparition de barrières à la mobilité des biens et services et à la mobilité des facteurs de production (travail, capital, entrepreneurship, technologie, etc.). Il n'est pas certain cependant que la disparition de ces barrières accroisse réellement la mobilité des biens et facteurs. Il ne faut donc pas confondre mobilité potentielle et mobilité réalisable dans le calcul des avantages de l'uniformisation linguistique.

Les coûts de l'uniformisation linguistique dépendent du type de stratégie poursuivie et du nombre absolu d'individus à former. Toute stratégie poursuivie se caractérise par :

- le choix de la langue qui devient la langue commune. S'agit-il d'une langue déjà connue par une partie des résidents du territoire (langue maternelle de certains) ou s'agit-il d'une langue introduite comme langue commune (langue universelle artificielle au niveau de la planète, langue extérieure au niveau de la nation) ;
- le choix du statut de la langue commune. Veut-on en faire la seule langue connue de la population ou la langue seconde des membres de la population qui ne la connaissent pas comme langue maternelle au départ ;
- le choix de la génération à éduquer. Vise-t-on la génération déjà adulte au moment de l'implantation ou la génération des enfants ;
- le choix du niveau de connaissances à transmettre. Veut-on que tous parlent la langue commune de façon quasi parfaite ou tolère-t-on que certains individus (moins éduqués par exemple) la connaissent moins bien.

Examinons chacun des éléments de stratégie à tour de rôle. Premièrement si l'on choisit une langue déjà connue par une partie de la population on n'a pas à encourir de frais pour l'enseigner à ces individus. Par contre, ce choix peut provoquer des réactions de résistance au sein des autres groupes linguistiques ce qui accroîtra les coûts de leur enseigner la langue seconde. Il n'est donc pas clair qu'un tel choix réduise les coûts. Deuxièmement, si l'on veut imposer la langue commune comme langue maternelle en remplacement des autres langues maternelles, on devra également faire face à des résistances. En effet il n'est pas certain, malgré ce que Pei (1972)

affirme, que les liens entre la langue et la culture soient toujours sans importance. Certes un gouvernement peut décider de payer le prix de l'uniformité culturelle pour obtenir l'uniformité linguistique. On peut cependant se demander si un tel choix n'a pas pour effet de diminuer la vitalité interne de la société car il peut conduire à l'extinction de certaines des sources d'idées nouvelles de la société[1].

Si l'on impose la langue commune comme langue seconde, on minimise les résistances à l'assimilation. Par contre, on accroît le coût d'enseignement puisque ce sera le système scolaire qui devra assurer l'acquisition des connaissances appropriées alors que les parents enseigneront leur langue maternelle. Ces coûts seront de nature récurrente, car ils doivent être encourus à chaque génération.

Finalement il est certainement moins coûteux d'éduquer la génération des enfants que celle des parents. Par contre cela implique que des avantages futurs requièrent des déboursés présents. Comme règle générale, le futur vaut moins que le présent ; il faut en tenir compte en actualisant les avantages attendus. Ce n'est que si la somme des avantages actualisés est plus grande que celle des coûts que l'investissement sera rentable. De même il est moins coûteux de ne pas chercher à inculquer le même niveau (élevé) de connaissance de la langue commune à tous les individus que de poursuivre cet objectif. Ce choix permet de mieux ajuster les connaissances linguistiques aux besoins (emploi, consommation, etc.).

Est-il préférable donc de n'utiliser qu'une seule langue sur un territoire donné à un moment donné ? Oui, si c'est déjà la situation existante. Peut-être, s'il faut utiliser des ressources rares (temps, argent, etc) pour passer du plurilinguisme à l'unilinguisme.

Examinons maintenant la situation du Québec.

Francophones en Amérique

Si les Canadiens français du Québec étaient maintenant tous des anglophones, il n'y aurait probablement pas de politique linguistique québécoise. Une telle assimilation aurait facilité la libre circulation des biens et facteurs au niveau nord-américain et plus spécifiquement canadien. De fait on sait que :

— la réglementation fédérale sur l'étiquetage bilingue des produits alimentaires a entraîné le retrait de quelques produits (confitures et marmelades écossaises, chocolats européens, etc.) du marché canadien (Beckman et Knudson, 1977, p. 58) ;

— les législations linguistiques québécoises ont fait « que quelques produits provenant de petits fournisseurs hors du Québec ont pu être retirés du marché québécois » (Éconosult, 1981, p. 290) ;

— la transmission des idées et des technologies nouvelles se ferait plus lentement au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. Ainsi, il appert que dans certains cas (mouvement féministe, lutte contre la pollution, etc.) les anglophones du

1. À ce sujet Penalosa (1981, p. 32) écrit que « perhaps, cultural pluralism may be a necessary element in the human extension of biological evolution ».

Québec auraient joué un important rôle de courroie de transmission entre le reste de la société nord-américaine et le Québec (Clift et McLeod-Arnopoulos, 1979, pp. 203-205). De même, des travaux sur la diffusion des innovations nous apprennent que dans le domaine de l'utilisation des ordinateurs, le Québec a un retard moyen de 1,5 an par rapport à l'Ontario (Martin *et al.*, 1979, p. 157).

En plus d'une meilleure intégration à la société nord-américaine les francophones du Québec, s'ils s'étaient assimilés aux anglophones, n'auraient pas à :

- supporter leur part (25%) du coût du bilinguisme de l'État fédéral soit 415 millions de dollars en 1980-1981[2] ;
- supporter le coût de l'enseignement de l'anglais, langue seconde dans les écoles québécoises[3] ;
- consommer en français les produits, culturels et autres, ce qui entraîne des frais (traduction, etc.) ;
- utiliser le français comme langue du travail, ce qui entraîne des frais (traduction, etc.).

Ces dépenses rapportent de l'utilité aux Québécois francophones parce qu'ils n'ont pas été assimilés aux anglophones. S'ils l'étaient, ce sont là des ressources productives qui pourraient servir à d'autres fins.

Peut-on donc conclure que « la volonté des francophones du Québec de vivre en français sur un continent anglophone signifie nécessairement que, toute chose étant égale par ailleurs, leur revenu en biens et services est moins élevé que s'ils acceptaient de vivre en anglais car cela implique qu'ils ne sont pas parfaitement intégrés aux marchés du travail et des biens et services du continent nord-américain » (Vaillancourt, 1978, p. 298) ?

À la question qui précède on répondra oui si l'on ne tient compte que des échanges économiques faits sur le continent nord-américain. Cependant, si l'on tient compte de l'ensemble des échanges économiques du Québec, il n'est plus clair que cela soit vrai. Pourquoi ? Parce que si des francophones hors Amérique (Africains, entre autres) veulent se procurer des biens et services nord-américains, mais ne veulent pas avoir recours directement aux Américains pour des raisons politiques ou linguistiques (méconnaissance de l'anglais), cela crée une demande pour les francophones d'Amérique. Or c'est au Québec que l'on retrouve le plus de francophones d'Amérique. Mais ces francophones peuvent-ils fournir les biens et les services désirés ? Oui car ils ont reçu une formation post-secondaire de type nord-américain et ils utilisent la technologie américaine dans leurs activités de production. Les Québécois sont donc le peuple le plus apte à diffuser la technologie nord-américaine en français.

On ne dispose malheureusement pas d'études sur la pénétration du marché francophone hors Amérique par les firmes québécoises ; on peut cependant noter que

2. *Rapport annuel 1981*, Ottawa : Commissaire au langues officielles, p. 197.
3. On consacre 16% des heures d'enseignement au niveau secondaire à cette fin en 1980-1981, (Rapport anuel 1981, CLO, p. 201).

l'élément linguistique a semblé favoriser des firmes comme Bombardier ou CEGIR dans l'obtention de contrats en Afrique, ce qui a déjà été relevé il y a dix ans[4]. De plus il est intéressant de relever qu'une étude de Rand Corporation sur les besoins linguistiques des firmes américaines indique que l'une des raisons qui amène les firmes américaines à embaucher des employés connaissant une langue autre que l'anglais est « when English is not spoken in the host country (eg. North Africa and former French West Africa) » (1980, p. XIII). On souligne également à la même page de ce rapport que le fait de pouvoir servir le client dans sa langue deviendra avec l'accroissement de la compétition un atout important.

Il semble donc que le fait que le Québec soit resté un État français en Amérique du Nord peut entrainer à la fin des bénéfices et des coûts. Présumément un choix adéquat de politiques par son Gouvernement devrait avoir pour effet d'accroître les bénéfices et de réduire les coûts. Examinons donc l'effet de ces politiques.

Les politiques linguistiques québécoises

On peut identifier les effets suivants des politiques linguistiques (Lois 22 et 101) du gouvernement québécois :

— une uniformisation des usages linguistiques sur le territoire québécois. Cette uniformisation se fait par un accroissement de l'usage du français. Il s'agit donc d'une politique qui vise à accroître sur un territoire national l'usage d'une langue qui est la langue maternelle d'une importante partie de la population. Elle ne vise cependant qu'à en faire la langue commune du territoire et non pas la langue maternelle de tous les Québécois. Les moyens utilisés visent à la fois l'accroissement de son utilisation par les adultes (langue du travail, etc.) et par les enfants (langue d'enseignement). Étant donné les objectifs de cette politique, il ne faut pas se surprendre d'une certaine résistance des non-francophones qui se manifeste en partie par des départs ;

— une réduction de l'uniformité linguistique sur le territoire nord-américain. Ce n'est pas un objectif du gouvernement québécois mais il découle de l'accroissement de l'usage du français au Québec ;

— une augmentation de l'avantage comparé du Québec comme source de technologie nord-américaine. Ce sera là un résultat de l'accroissement de l'usage du français au Québec dans la mesure où il n'y a pas de départs en nombre important du Québec des industries à haute techno...

4. Selon l'Association canadienne des manufacturiers des produits alimentaires l'étiquetage bilingue est avantageux : « *Take Africa for example, where you have a pretty sound distribution of French and English understanding. If you have a bilingual label your product will probably sell in more places than it would if it were unilingual* ». Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, le bien-être social et les affaires culturelles, *Procès verbaux et témoignages*, fascicule II, 1971, p. 63.

Le premier effet des politiques québécoises devrait avoir pour conséquence économique d'accroître le degré d'intégration économique du territoire québécois en resserrant les liens potentiels entre Montréal et le hinterland. Cela cependant ne se fait pas sans coût puisque à court terme il y a eu diminution de l'emploi et ce, à cause du départ de firmes qui refuseront d'utiliser le français dans leurs activités de production au niveau requis par les politiques. Ce qui n'implique pas nécessairement une hausse du chômage, car cette baisse de l'emploi a été accompagnée d'une baisse de la population anglophone. Celle-ci a pour effet de réduire la diversité culturelle sur le territoire québécois.

Le second effet des politiques québécoises est important pour le Québec dans la mesure où il entraîne un accroissement du coût des échanges entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord. À notre avis, cet accroissement de coûts est peu important car un bon nombre de francophones continueront à connaître l'anglais. Quant au troisième effet des politiques québécoises, il nous semble également peu important dans la mesure où il était dans l'intérêt des firmes d'exporter en français dans les pays francophones hors Amérique.

Conclusion

Il semble utile de marier la socio-linguistique et l'économique pour examiner l'effet sur le développement économique du Québec du fait français qu'on y retrouve. Malheureusement les données nécessaires à l'application du cadre théorique ainsi obtenu manquent. Cela nous empêche de conclure de façon définitive sur l'effet des politiques linguistiques québécoises sur le développement économique du Québec.

RÉFÉRENCES

BECKMAN, M.D. et R.M. KNUDSON, *Étude sur les coûts de l'emballage et de l'étiquetage et sur les effets des nouvelles politiques gouvernementales*, Ottawa, Consommation et Corporations, 1977.

CLIFT, D. et S. McLEOD-ARNOPOULOS, *Le fait anglais au Québec*, Montréal, Libre expression, 1979.

Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1981*, Ottawa, 1982.

Éconosult Inc., *Étude sur les avantages et les coûts de la francisation*, Montréal, Office de la langue française, 1981.

FISHMAN, J., « Some Contrast between Linguistically Homogeneous and Linguistically Heterogeneous Polities », dans *Langage Problems of Developing Countries* de J.A. Fishman, C.A. Ferguson et J. Das Gupta, New York, John Wiley and Sons, 1968.

GREENBERG, J.H., « The Measurement of Linguistic Diversity », dans *Langage*, 32, 1956, pp. 109-115.

LACROIX, R. et F. VAILLANCOURT, *Les revenus et la langue au Québec (1970-1978)*, Québec, Conseil de la langue française, 1981.

MARTIN, F., N. SWAN, I. BANKS, G. BARKER, R. BEAUDRY, *Comparaison interrégionale de la diffusion des innovations au Canada*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1979.

PEI, M., *The Story of Language*, Philadelphia, J.B. Lippincott, 1949.

PEI, M., *Voices of Man*, New York, AMS Press, 1972.

PENALOSA, F., *Introduction to the Sociology of Language*, Rowley, Newbury, 1981.

POOL, J., « National Development and Language Diversity », dans *Contribution to the Sociology of Language*, éd. J.A. Fishman — The Hague, Mouton, 1979, pp. 213-230.

RAND Corporation, *Foreign Language and International Studies Specialists : The Marketplace and National Policy*, Rand, Santa Monica, 1979.

SILVERMAN, E.M. et F.H. SILVERMAN, « Attitudes Toward the Adoption of an International Language », dans *Language in Society*, éd. W.C. McCormack et S.A. Wurm, New York, Mouton, 1979.

VAILLANCOURT, F., « La Charte de la langue française du Québec : un essai d'analyse », dans *Analyse de politiques*, 4, été 1978, pp. 284-308.

La francisation, un avantage pour le Québec

Jean-Guy LAVIGNE

Au moment de l'adoption de la Charte de la langue française, certains représentants du monde des affaires et certains membres de groupements anglophones appréhendaient les effets économiques désastreux qui devaient, selon eux, résulter de l'application de cette loi. De même, certains économistes comme Michel Boucher[1] et Jean-Luc Migué[2], dans des articles théoriques, s'opposaient à la Charte car elle constituait, disaient-ils, une entrave au libre fonctionnement du marché, ce qui entraînerait des coûts pour la société québécoise, coûts qui seraient supportés surtout par les petits travailleurs francophones. Contrairement aux appréhensions de ces critiques, les études économiques empiriques sur le sujet ont révélé que la francisation du Québec était, au pis aller, très peu coûteuse et, au mieux, avantageuse pour le Québec. Mon objectif aujourd'hui est de vous exposer les raisons pour lesquelles les appréhensions ne se sont pas réalisées et de vous présenter les principaux résultats des études empiriques.

Tout d'abord, il convient de faire remarquer que l'Office de la langue française, dans son travail de francisation auprès des entreprises, a toujours cherché à établir un climat de dialogue et de confiance. Cette approche a eu pour effet de rendre les entreprises québécoises moins réfractaires à l'idée de se franciser et a grandement aidé à atténuer les éventuelles conséquences économiques négatives de la Charte.

De plus, l'Office de la langue française a su, je crois, faire preuve de souplesse dans l'application de la Charte, tout en étant très ferme sur l'objectif général de francisation des entreprises. Cette attitude a mené, notamment, à l'élaboration d'un règlement sur la francisation des sièges sociaux et des centres de recherche, règlement qui tient compte de la situation particulière de ces organismes. Ce règlement a été très bien accueilli par le monde des affaires et a aidé à assainir le climat social.

Également, en ce qui concerne la langue d'enseignement, plusieurs opposants à la Charte affirmaient que les entreprises ne pourraient plus attirer au Québec les cadres et la main-d'oeuvre hautement spécialisée d'origine non québécoise qui ne voudraient pas envoyer leurs enfants à l'école française. Or l'application de l'article 85 de la Charte a permis de régler en partie ce problème. En effet, cet article exempte

1. BOUCHER, Michel, *La loi 101 : une approche économique*, ENAP 1977.
2. MIGUÉ, Jean-Luc, *L'économiste et la chose publique*, Les Presses de l'Université du Québec, 1979, pp. 114 à 124.

les personnes séjournant moins de trois ans au Québec de l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école française pendant toute la durée de leur séjour ; et cette exemption est même renouvelable une fois. C'est donc dire que la Charte contient elle-même un certain nombre d'articles permettant d'atténuer les effets négatifs de certaines de ses dispositions.

En outre, comme l'ont noté Allaire et Miller[3] dans une étude datant de 1980, il faut garder à l'esprit que la Charte de la langue française n'est qu'une des nombreuses manifestations de la réglementation sociale qui vise l'entreprise privée. En effet, l'entreprise est soumise à bien des lois et règlements : sur la protection du consommateur, sur la promotion de la sécurité au travail, sur la protection de l'environnement, sur le contrôle des loyers, etc. D'après Allaire et Miller, cette réglementation sociale a pour rôle de forcer les agents économiques à assumer des tâches et des responsabilités qui ne leur sont pas dictées par les incitations normales du marché. Allaire et Miller citent les résultats d'une étude faite auprès de huit entreprises québécoises du domaine de l'alimentation et de la pétrochimie. Cette étude démontre que l'ensemble des coûts marginaux qu'entraînent les réglementations sociales ne représentent qu'environ 0,75 à 0,85 % du montant des ventes des entreprises et que, dans le secteur de l'alimentation, seulement 5 % de ces coûts marginaux sont imputables à la francisation tandis que dans le secteur de la pétrochimie ils en représentent 10 %. Il est donc facile de constater que la grande majorité des coûts entraînés par la réglementation sociale n'ont rien à voir avec la francisation et qu'il serait téméraire de surestimer les coûts entraînés en particulier par la Charte de la langue française.

Après avoir démystifié l'application de la Charte de la langue française et l'avoir présentée comme une loi sociale beaucoup moins coûteuse que d'autres, il est temps de s'attarder sur des études empiriques sur le sujet.

L'étude d'Allaire et Miller divisait le processus de francisation en deux étapes. Ils estimaient que la première étape, c'est-à-dire l'analyse de la situation linguistique et l'élaboration de programmes de francisation, entraînerait à très court terme (une année ou deux) des dépenses d'environ 93 150 000 $. Ils estimaient que la deuxième étape, c'est-à-dire la mise en oeuvre des programmes, entraînerait probablement des dépenses annuelles de 96 150 000 $ pour les entreprises de 50 employés et plus, soit environ 1/5 % du PIB du Québec.

Une étude économique empirique a été faite en 1980 par la Société Éconosult[4] pour le compte de l'Office de la langue française. Cette étude portait sur les avantages et les coûts de la francisation et incluait une enquête auprès de vingt-cinq entreprises comptant généralement plus de cinq cents employés, et de six organismes de l'Administration. Il est à remarquer que des opérations de francisation étaient déjà en cours dans ces entreprises et organismes.

---

3. ALLAIRE, Yvan et Roger MILLER, *Entreprises canadiennes et la Loi sur la francisation des milieux de travail*, Montréal, Institut C.D. Howe, 1980.
4. ÉCONOSULT INC., « *Étude sur les avantages et les coûts de la francisation* », dans *Langues et sociétés*, Office de la langue française, 1981.

L'étude d'Éconosult fait la distinction entre trois sortes de coûts : les coûts de traduction, les coûts de formation linguistique et les coûts de gestion. L'étude a révélé que la valeur totale des coûts de francisation par rapport au chiffre d'affaires enregistré par les compagnies au Québec est relativement faible, c'est-à-dire inférieure à 0,2 % pour au moins 15 entreprises, sans jamais dépasser 1 % pour les autres, à une exception près. Les dépenses relatives à la traduction constituent l'élément principal du coût de la francisation, ce qui veut dire généralement de 50 à 75 % des coûts. Les dépenses reliées à la formation linguistique représentent généralement de 0 à 36 % des dépenses de francisation. Finalement, les dépenses de gestion peuvent représenter dans certains cas 15 % des dépenses de francisation. De plus, il est à remarquer que ces dépenses ont tendance à diminuer à mesure que la francisation progresse, en particulier pour les dépenses de gestion et les dépenses reliées à la formation linguistique.

L'étude d'Éconosult a permis de découvrir plusieurs avantages à la francisation des entreprises. Par exemple, sept firmes et deux organismes de l'Administration ont noté une amélioration du moral de leurs employés. De plus, en ce qui concerne la créativité et les communications, neuf sociétés constatent un accroissement dans la créativité et l'esprit d'innovation des francophones (surtout chez les cadres), neuf sociétés et deux organismes de l'Administration constatent un accroissement de la participation et de l'initiative des francophones (une firme note le contraire pour les anglophones) et six firmes et un organisme de l'Administration notent une amélioration dans la qualité des communications. En ce qui concerne le recrutement, sept firmes et un organisme de l'Administration jugent qu'il est désormais plus facile de recruter des francophones. En ce qui concerne les relations de travail, seulement deux firmes constatent une diminution du nombre de griefs, alors que cinq indiquent une amélioration des relations entre employeurs et travailleurs. En ce qui concerne la productivité, selon l'interprétation donnée aux réponses, de six (interprétation stricte) à huit (interprétation large) sociétés disent avoir noté une hausse de productivité à la suite de la francisation, en particulier chez les cadres.

Il n'a pas été possible pour Éconosult de chiffrer la valeur de ces avantages, mais il était clair qu'ils contrebalançaient les coûts de la francisation ainsi que certains inconvénients non chiffrés (difficultés de recrutement, plaintes des anglophones, etc.).

En ce qui concerne le recrutement, Éconosult a fait une enquête auprès de cadres ontariens pour voir s'ils étaient plus ou moins intéressés qu'en 1977 à venir au Québec. Plus de 87 % des répondants ont répondu qu'ils étaient moins enclins à venir au Québec qu'en 1977. Parmi les sept raisons invoquées, dont quatre étaient d'ordre linguistique, les répondants ont privilégié, par ordre d'importance, le climat politique instable au Québec, l'obligation de travailler en français et les impôts trop élevés. Encore une fois il est permis de constater que la Charte de la langue française n'est pas l'unique responsable de certains problèmes auxquels fait face le Québec quand vient le moment d'attirer des cadres non québécois.

En conclusion, il est important de rappeler que les études économiques empiriques ont démontré que les coûts entraînés par la francisation étaient peu élevés et que les avantages étaient susceptibles de contrebalancer rapidement ces coûts. De plus, il

ne faut pas négliger les effets d'entraînement de la francisation de la société québécoise sur l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires québécois. En effet, les Québécois francophones sentent de plus en plus qu'il y a une place pour eux dans le secteur privé et s'orientent en conséquence. Ce n'est pas pour rien que les universités françaises du Québec produisent depuis quelques années de plus en plus de diplômés en administration, diplômés qui sauront faire leur chemin dans le secteur privé, pour le plus grand bien de l'économie québécoise.

Le développement économique de Montréal et la Charte de la langue française*

Jac-André BOULET

Les travaux que nous avons menés au Conseil économique du Canada sur la question linguistique ont porté exclusivement sur les causes et sur l'évolution qu'ont connues, de 1961 à 1978, les écarts de revenus de travail entre les grands groupes linguistiques de la région métropolitaine de Montréal. Afin de pouvoir cerner cette réalité de la façon la plus précise possible, nous avons limité notre étude au cas des hommes. Nous savons, en effet, que les difficultés que les femmes éprouvent en regard de leur accès au marché du travail et de leur situation professionnelle et salariale, une fois qu'elles ont accédé à ce marché, n'ont rien en commun avec les difficultés qui pourraient s'ajouter du fait de leur appartenance à un groupe linguistique. En incluant les femmes dans l'analyse, cela aurait eu alors pour effet de « brouiller » l'incidence des mécanismes de détermination des salaires qui répondent à des stimuli linguistiques.

Nous avons de même centré notre analyse sur la région métropolitaine de Montréal parce que c'est d'abord là que prennent naissance les disparités linguistiques de revenus les plus importantes au Québec. De plus, dans les autres régions du Québec où il existe de telles disparités, celles-ci ne répondent pas de façon identique aux mêmes mécanismes de détermination des revenus que dans la région de Montréal ; ne serait-ce qu'à cause des différences de structures industrielles notamment, ou, plus globalement, des caractéristiques de la demande de travail.

La Loi 101 visait-elle à réduire les écarts de revenus de travail entre les groupes linguistiques décriés depuis longtemps au Québec ? Rien dans le texte de loi n'énonce explicitement un tel objectif, quoique dans les textes qui ont étayé sa rédaction l'on retrouve de telles considérations. De même, là où elle traite de la francisation des entreprises, on peut y voir une volonté d'équilibrer la répartition des salaires : dans un premier temps entre ceux qui parlent français et ceux qui ne le parlent pas (ces derniers devenant de moins en moins nombreux, soit parce qu'ils auront appris le français ou bien qu'ils auront quitté Montréal), puis dans un deuxième temps en créant un climat linguistique plus favorable aux francophones qui voudraient accéder aux postes occupés jusqu'à maintenant par des anglophones unilingues ou bilingues ou encore par des allophones qui éprouveraient plus d'attirance pour la communauté anglophone que francophone.

---

* Ce texte engage la seule responsabilité de l'auteur et d'aucune façon celle du Conseil économique du Canada.

S'il n'est pas trop difficile, relativement parlant, de mener des travaux de recherche sur la question des disparités linguistiques de revenus, il n'en va pas de même lorsque l'on ajoute à cette préoccupation des considérations touchant la Charte de la langue française. Comme le soulignait Jean-Pierre Proulx dans *Le Devoir* du 26 août 1982, « la Charte de la langue française, c'est autant une affaire de coeur que de raison ». De plus, la Charte de la langue française comporte de multiples facettes et vise de nombreux objectifs dont plusieurs vont bien au-delà de la seule question des disparités linguistiques de revenus.

Par conséquent, les études qui ont été menées sur la question des disparités linguistiques de revenus ne peuvent servir ni à rejeter en bloc la Charte de la langue française, ni à l'épauler dans tous ses aspects.

Il existe un lien étroit entre le développement économique qu'a connu historiquement la région métropolitaine de Montréal et les écarts linguistiques de revenus qu'on a pu y observer.

Pendant de nombreuses années, le développement économique de cette région a été assuré en grande partie par des capitaux dont la provenance était surtout anglophone et d'outre-frontière. Qui dit détenteurs de capitaux dit employeurs. Qui dit employeurs dit réseaux d'information. Or, plus l'on s'élève dans la structure hiérarchique de l'entreprise, plus sont étroits les liens entre ces trois composantes du fonctionnement des firmes et plus les salaires sont élevés pour les travailleurs qui occupent ces emplois.

Les francophones ont eu de la difficulté à pénétrer ces réseaux ; non seulement pour des raisons de langue et d'affinité, mais aussi parce qu'il n'y a pas si longtemps encore notre système d'enseignement préparait peu des nôtres à occuper des postes supérieurs au sein des entreprises anglophones. Ce n'est à vrai dire que lorsque l'État a commencé à prendre pied de façon significative dans l'économie de libre marché que des francophones ont commencé à lorgner de façon significative vers des postes aux responsabilités comparables à ceux que des anglophones détenaient déjà. Et alors s'est créé du côté francophone le même type de liens qui existaient du côté anglophone entre détenteurs de capitaux, employeurs et réseaux d'information.

On notera aisément aujourd'hui que les relations qui existent entre le système d'enseignement francophone et les entreprises appartenant aux francophones sont aussi étroites que celles qui existent du côté anglophone.

On aurait pu observer dans un passé peu éloigné et on pourrait observer aujourd'hui encore dans la région de Montréal l'existence de deux marchés du travail : l'un dominé par des capitaux et des travailleurs anglophones, l'autre dominé par des capitaux et des travailleurs francophones.

Mais cette réalité, si elle a existé, a été de courte durée. Des francophones formés en nombre suffisant au cours des dernières années ont non seulement accaparé les postes de contrôle dans leur propre réseau, mais ont en plus débordé dans l'autre réseau. Des chiffres en témoignent.

En 1961, parmi les 15 % de travailleurs se situant au haut de l'échelle des revenus, 44 % étaient francophones et 56 % étaient anglophones. En 1971, toujours parmi les 15 % de travailleurs les mieux rémunérés, 57 % étaient francophones et

43 % étaient anglophones. Donc en 10 ans les proportions s'étaient inversées. En 1977, dernière année pour laquelle nous avons pu obtenir des chiffres, il n'y avait plus que 30 % des travailleurs les mieux rémunérés qui étaient anglophones contre 70 % pour les francophones. Si ce rythme s'est maintenu depuis, aujourd'hui les francophones devraient avoir leur quote-part parmi les 15 % de travailleurs les mieux rémunérés. Cette quote-part devrait se situer à 78 %. Les chiffres du recensement de 1981 devraient nous le dire bientôt[1].

De nombreux facteurs pourraient expliquer pourquoi les francophones ont pu réaliser une poussée aussi fulgurante dans les hautes sphères des revenus. Et bien malin celui qui pourrait relier ce phénomène à la seule existence de la Charte de la langue française ou aux autres lois qui l'ont précédée.

Le système d'enseignement a sûrement contribué pour beaucoup à l'évolution de la situation. Et son incidence n'a sûrement pas fini de se faire sentir, puisque les jeunes administrateurs et les autres travailleurs des professions connexes qu'il a lancés sur le marché du travail au cours des années 70 atteindront leur vitesse de croisière au cours des 10 prochaines années.

Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, le déclin de l'importance économique de Montréal a sûrement joué aussi un rôle important. Si Montréal avait conservé son rôle de métropole canadienne et de centre international du commerce et des affaires, d'autres entreprises anglophones seraient venues se greffer à l'armature existante, celles qui étaient là auraient accru leur chiffre d'affaires et autant d'emplois auraient été créés. Des emplois qui, dans bien des cas, auraient été comblés par des candidats anglophones, puisque ces entreprises ont des ramifications commerciales et des réseaux d'embauche qui dépassent les frontières d'une province et d'un pays.

Est-ce la Charte de la langue française qui a contribué à faire perdre à Montréal son rôle de métropole et de centre international ? En 1970, les professeurs Higgins, Martin et Raynauld écrivaient dans un rapport qui a eu beaucoup d'échos que Toronto, déjà à cette époque, avait pris une avance décisive sur Montréal en ce qui concerne son intégration aux marchés nord-américains, que la position concurrentielle de Montréal se détériorait et que sa structure industrielle vieillissait[2]. Les données utilisées dans cette étude s'arrêtaient en 1965.

La Charte de la langue française n'a sûrement pas contribué à freiner l'hémorragie. Une langue constitue une barrière aux échanges commerciaux et à la mobilité des travailleurs. Les entreprises anglophones de la région de Montréal étaient bien souvent des sièges sociaux ou des succursales de sièges sociaux dont les ramifications commerciales et les réseaux d'embauche dépassaient largement les frontières du Québec pour plonger dans des marchés surtout anglophones. L'on ne dispose pas de statistiques précises sur les conséquences que la Charte a pu avoir sur les politiques d'embauche de ces entreprises. Mais force nous est de reconnaître que la proportion

1. BOULET, Jac-André, *La langue et le revenu du travail à Montréal*, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1980, p. 30.

2. HIGGINS, B., F. MARTIN, et A. RAYNAULD, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, ministère de l'Expansion économique et régionale, 1970, pp. 137-138.

d'anglophones a décru dans la région métropolitaine de Montréal. George Mathews vient de le confirmer dans un article paru dans *Le Devoir* du 30 septembre. Force nous est également de reconnaître que le tapage qui a été fait à l'extérieur du Québec sur l'application de la Charte n'a sûrement pas incité les travailleurs anglophones de ces régions à envisager une carrière au Québec.

La langue est un frein à la mobilité des travailleurs. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à regarder les statistiques relatives à la mobilité interprovinciale au Canada pour observer que les Québécois francophones, tout en étant très mobiles à l'intérieur de leur province, franchissent difficilement ses frontières pour faire carrière ailleurs. Pourquoi en irait-il différemment des anglophones si, comme pour les francophones, ils envisagent qu'il ne leur sera pas aisé de vivre ailleurs dans leur langue. La Charte de la langue française aura sûrement permis de faire ressortir combien ce facteur n'est pas négligeable dans la décision des travailleurs de faire carrière ici ou là.

Si nous voulons redonner à Montréal une partie de son rôle national et international qui a contribué au développement économique du Québec, il importe d'en faire un centre accueillant. À mon avis, les correctifs à apporter pour améliorer ce climat dépassent largement toutefois des amendements à la seule Charte de la langue française.

Le Canada et le Québec ont toujours compté sur l'investissement étranger pour développer leurs richesses naturelles. Il n'y a pas que des politiques restrictives sur la langue qui puissent freiner les intentions de ces investisseurs. Toute politique nationaliste a, à cet égard, un goût amer. Le Canada vient d'en connaître quelques conséquences fâcheuses, même si la langue n'y était pour rien.

Mais ne nous méprenons pas. Ce n'est pas en changeant la « clause Québec » par la « clause Canada » que ceci améliorera sensiblement les conditions économiques du Québec. Les investissements étrangers qui, historiquement, sont venus chez nous, provenaient surtout des États-Unis. Par conséquent, si c'est cette partie de la Charte qui a surtout eu des incidences économiques négatives, peu de changements économiques accompagneront un tel amendement. Ce qui n'exclut pas que cet amendement puisse avoir des conséquences heureuses à d'autres niveaux. Mais si ce sont d'abord les investissements étrangers qui nous intéressent, n'y aurait-il pas lieu d'élargir davantage encore cette clause ?

D'un autre côté, puisque des études avaient déjà démontré que le déclin économique de Montréal était amorcé bien avant les législations en matière linguistique au Québec, n'y aurait-il pas également lieu de revoir la situation économique du Québec dans la perspective des conditions nouvelles de la situation économique internationale ? À mon avis, si des changements à la Charte peuvent avoir des conséquences économiques favorables, une meilleure intégration de l'économie québécoise à l'économie internationale peut en avoir encore davantage. *Bâtir le Québec* va dans cette direction.

La question à laquelle l'on ne peut pas toutefois échapper est la suivante : peut-on envisager la seconde proposition sans l'autre ? J'en doute. De même, je doute que Montréal puisse devenir un centre international important sans que l'on accepte d'y retrouver des disparités linguistiques de revenus.

Un point de vue de la communauté d'expression anglaise

John PARISELLA

Perspective historique

Au départ, je concède que des aspects de la vie économique québécoise en matière linguistique méritaient un redressement assez sérieux. À titre d'exemple, il était évident que le fardeau du bilinguisme reposait lourdement sur les francophones ; la disparité sur le plan du revenu favorisait l'anglophone unilingue ; les aspirations des francophones dans le secteur privé étaient grandement limitées ; l'immigrant s'intégrait largement au système scolaire anglophone.

Je constate parfois qu'un certain redressement des aspects était entériné avant même l'introduction de la législation linguistique. La Loi 22 et la Loi 101 n'ont fait qu'accélérer le processus. Maintenant, on peut constater certains éléments significatifs du bilan de la francisation de la société québécoise. Nous signalons entre autres :

a) l'accroissement du français dans le secteur privé
b) l'assurance que les ordres professionnels peuvent dispenser leurs services en français ;
c) la réduction de la disparité des revenus ;
d) l'intégration des immigrants dans le secteur scolaire francophone ;
e) le transfert du fardeau du bilinguisme aux anglophones ;
f) une plus grande rentabilité de la connaissance du français par rapport à la connaissance de l'anglais ;
g) l'acceptation généralisée du français comme langue du travail.

Malgré ce bilan assez remarquable, il va sans dire que ces changements ont largement affecté la communauté d'expression anglaise. Pour certains, ce fut considéré comme une menace ou une attaque sur l'existence même de cette dite communauté. Pour d'autres, le processus de la francisation représentait un défi qui devait être relevé pour la survivance de la communauté anglophone.

Perspective non francophone sur les effets de la francisation

Comme tout phénomène, il y a un côté qui est parfois négatif. Évidemment, tout en dépendant de son penchant idéologique ou politique, on peut même attribuer ces aspects négatifs aux positifs.

Par contre, pour les fins de la discussion, pour une polémique plus animée, et aussi dans le but de présenter la perspective non francophone, je crois qu'il est nécessaire de dresser un bilan qui sert comme contrepoids au bilan que je viens de citer.

a) Dans la Loi 101, il y a des articles qui sont de nature coercitive pour la communauté non francophone. Nous n'avons qu'à signaler, à titre d'exemples :
   - l'article 35 et ses règlements ;
   - l'article 39 ;
   - l'article 20 et le chapitre 4 ;
   - l'article 58 ;
   - l'article 141h.

b) Certains organismes, tels que la Commission de surveillance de la langue française, présentent une dimension punitive au processus de francisation, laquelle est peu accueillante.

c) Quant aux tests et à leurs règlements, ils sont carrément discriminatoires. (exemple : règlement 2-A)

   Le Conseil de la langue française a conclu qu'« alors que l'OLF s'apprête à introduire de nouveaux examens dans l'année courante, il y a des personnes qui ne peuvent pas pratiquer leur profession et qui auraient peut-être pu le faire à la suite d'une mesure plus juste de leurs compétences linguistiques. »

d) L'impact sur le recrutement des ressources humaines non francophones hors Québec.

   — Le domaine scolaire et l'accès aux écoles anglaises.

e) En plus de plusieurs autres facteurs, il y a un impact sur les entreprises et leur décision quant à leur développement au Québec.

   — Exode des individus et des postes.

   — Réduction de la base fiscale.

   — Bilan négatif sur le plan démographique (perte d'au-delà de 140 000 citoyens).

f) La non-reconnaissance du pluralisme traditionnel de la société québécoise et de la contribution de la population d'expression anglaise.

   — Le message symbolique de l'article 58.

g) L'impact de la francisation sur les institutions traditionnellement associées à la communauté anglophone.

h) Le rôle de l'Office de la langue française reste très imprécis et incohérent. Donc, dans le milieu des affaires, l'on peut se poser des questions quant au degré d'intervention et de réglementation.

Des recommandations

En me basant sur les hypothèses qui suivent, j'aimerais vous suggérer quelques recommandations en vue d'améliorer la situation.

Les hypothèses :

— La communauté non francophone, qui représente près de 20 % de la population totale, a ses racines dans le sol québécois et a contribué à son développement.

— Elle représente un apport positif à la culture et au développement du Québec.

— Cette communauté existe et son existence doit refléter son droit de s'affirmer comme Québécois à part entière.

Voici les recommandations :

1. Révision sérieuse de l'accessibilité aux écoles anglaises dans un contexte favorable au développement du Québec sur le plan économique et culturel. Dans un premier plan, le Québec devrait se conformer à la clause Canada.
2. Abolition des tests de l'article 35, tout en s'assurant d'avoir une autre méthode d'évaluation afin que les professionnels puissent dispenser leurs services en français.
3. Amendement de l'article 58 de la Charte de la langue française pour permettre l'affichage bilingue.
4. Assouplissement des exigences des programmes de francisation dans le secteur privé sans compromettre les objectifs.
5. Abolition de la Commission de surveillance de la langue française. Revalorisation du rôle de l'OLF comme agent de promotion de la langue française. Le rôle de « surveillant » peut s'intégrer aux fonctions de l'OLF.
6. Reconnaissance de la communauté anglophone, dans le cadre de la Loi 101, du droit à ses institutions propres et à leur contrôle.
7. Introduction de ces modifications dans un climat serein et productif dans le but d'établir un nouvel équilibre linguistique.

ATELIER 17

L'informatique et le français au Québec

Conférenciers : Gérard LAMBERT-CAREZ, Ducros, Meilleur, Roy Inc.

Animateur : Gilles CLOUTIER, chercheur principal, Institut Gamma.

L'informatique prend de jour en jour une importance majeure dans la vie des Québécois. À ce titre elle devient un élément culturel prédominant. S'intéresser à la place et au rôle de la langue française en informatique n'est donc pas superflu. L'informatique en français : est-ce possible ? La formation des informaticiens se fait-elle en français ? Peut-on travailler en français ? Quels efforts sont faits pour franciser le langage de l'informatique ? L'ordinateur de notre maison familiale parlera-t-il français ?

Pour discuter de ce thème, les organisateurs du Congrès avaient fait appel à des théoriciens et des praticiens. Les discussions en atelier ont été animées et ont permis de faire le pont avec les thèmes abordés par le professeur Maranda au cours de la conférence inaugurale. Les *Actes du Congrès* ne peuvent reproduire fidèlement le contenu de cet atelier car nous n'avons pas reçu de texte de Marcel Dionne, directeur, Soutien français des produits I.B.M. ni de Jacques Sainte-Marie, professeur à l'université Laval, ni de Robert Dupuy, professeur au Département des communications, U.Q.A.M.

Le français dans l'informatique

Gérard LAMBERT-CAREZ

Je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur l'usage actuel du français dans l'informatique. Je reviens au Québec après 13 ans de séjour en Suisse de sorte que mes propos seront des constatations plutôt naïves sur la situation ici, constatations plus frappantes peut-être pour moi que pour vous, puisque je n'ai pas suivi l'évolution de la francisation au cours de ces dernières années comme vous qui l'avez vécue.

Mes opinions ne sont donc pas le résultat d'enquêtes longues et poussées mais plutôt le fruit d'une observation attentive des choses autour de moi et de discussions avec mon entourage. Mes prises de position vous choqueront peut-être et contribueront, je l'espère, à animer les débats qui vont suivre.

D'autre part, j'ai cru bon de parsemer mon exposé de quelques remarques sur d'autres pays confrontés comme le nôtre à l'invasion de l'anglais. Même si le contexte à l'étranger est différent de celui du Québec, il y a des parallèles intéressants à faire. Mon exposé est divisé en trois parties : un constat de situation, une revue des causes, quelques observations sur l'avenir.

Ce petit préambule étant fait, revenons à la question du français dans l'informatique. Il y a lieu de distinguer deux langues, me semble-t-il : une langue utilisée par une communauté toute proche des entrailles de l'ordinateur et une autre, plus éloignée de l'exploitation de la machine proprement dite.

La première est utilisée par les « techniciens », c'est-à-dire ceux qui travaillent sur les logiciels d'exploitation ou de gestion des ordinateurs, et qui sont le plus souvent des « programmeurs-systèmes » ou des pupitreurs d'ordinateur.

Ils passent leur temps sur des produits développés pour la plupart aux États-Unis et truffent leur jargon d'acronymes ou d'expressions anglaises. Comme PSW pour *program status word* ou TCB pour *task control block*. Depuis plus de 15 ans que ces expressions existent et sont d'ailleurs toujours d'actualité, je n'ai jamais entendu un programmeur-système faire usage de « mot d'état de programmes » ou de « bloc de contrôle de tâche » bien que l'on trouve encore quelques rares documents rédigés par le fabricant qui contiennent ces équivalents français. À mon avis, on ne devrait pas se soucier de ce charabia franco-anglais. Pour deux raisons. D'abord parce que ce serait probablement un combat d'arrière-garde. Ensuite parce que la population amenée à utiliser ce jargon n'est pas nombreuse à côté de la population globale oeuvrant dans l'informatique. Mon exposé ignore donc cette langue-là complètement.

Par contre, beaucoup plus intéressante est la deuxième langue, que l'on pourrait appeler langue de « l'utilisateur », faute de mieux. C'est le véhicule quotidien de tous les autres informaticiens, donc de la grande majorité : programmeurs d'application pour la plupart, analystes, chefs de projet, directeurs informatiques . . . généralement dans les entreprises où la direction est francophone. C'est la langue dans laquelle ils pensent. C'est celle avec laquelle ils se sentent vraiment à l'aise et qui leur permet de s'exprimer sans contrainte parce qu'elle est adaptée à leur travail.

Il y a lieu de constater que c'est une langue vraiment française et qu'elle comporte peu d'anglicismes. Elle résulte sans nul doute, pour une bonne part, des gros efforts de francisation du monde du travail, qui ont commencé à porter fruit vers le milieu des années 70 au Québec.

Depuis mon retour il y a un an et demi, j'ai eu l'occasion de travailler dans plusieurs entreprises à Montréal en raison de ma profession de consultant et j'ai pu constater que cette langue est de bonne qualité et qu'elle est bien assimilée. La preuve en est qu'il s'est formé un argot purement français ne devant absolument rien à l'anglais.

On dit couramment, par exemple, qu'un programme « s'est planté » pour dire qu'il s'est sabordé. Il s'agit bien entendu de l'équivalent d'*ABEND*, contraction d'*ABNORMAL END*.

Et si ce programme « se plante » souvent, c'est parce qu'il est « vérolé ». Quand il est débarrassé de ses erreurs de logique et qu'il peut être exécuté sans difficulté, on dit qu'il « tourne », qu'il « mouline » ou encore qu'il « roule ».

On trouve aussi des expressions imagées, comme « dérouler ses instructions » ou bien « allumer » ou « éteindre un *bit* ». Ou bien encore « donner la main » dans un échange entre deux intervenants (ainsi, « quand la condition X est satisfaite, la tâche A donne la main au programme (gestionnaire) »).

Que pensez-vous de « puce » pour traduire *chip* ? Ne s'agit-il pas là d'un équivalent original et naturel jailli spontanément dans l'esprit d'une personne de culture française ?

Relevons aussi quelques fleurons dans les néologismes de bon aloi: « progiciel » est excellent pour traduire « *program package* ». Il y a bien entendu « télématique » (contraction de « télécommunications » et « informatique ») que les Américains ont rendu par *telematics* ; ou encore bureautique qui devient *bureautics* en lieu et place de *office data processing* ou *office automation*.

Nous sommes à la veille d'utiliser « productique » pour désigner la combinaison de la robotique et de la mécanique avancée, le premier vocable suggérant semble-t-il des technologies vieillottes, le second déclenchant auprès du grand public un réflexe de crainte pour le rétrécissement du marché de l'emploi.

Je citerai en dernier lieu « fibrotique » qui le premier recouvre la technique des « fibres optiques » appelée à révolutionner les télécommunications.

Il y a néanmoins deux ombres à ce tableau, deux situations où cette langue n'est pas nécessairement utilisée. En premier lieu, dans des maisons dont la direction est anglophone. Ensuite, dans certains services informatiques de petite ou de moyenne importance, quelle que soit la langue de travail de la direction de la société. Les

membres de ces services développent leur propre terminologie en francisant les expressions anglaises dans le style de « canceller le print » pour interrompre l'impression d'un rapport. Ce phénomène provient semble-t-il d'un repli du service sur lui-même. Il ne communique pas avec le reste de la communauté informatique. Assez curieusement, un tel service est souvent dépassé technologiquement : son appareillage et ses méthodes de travail ne sont plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Revenons à la langue de « l'utilisateur ». Pourquoi sa qualité s'est-elle tant améliorée au fil des ans ?

Je pense que tout d'abord, il faudrait invoquer la législation. Sans la Loi 63 et la Loi 22 dans un premier temps, puis la Loi 101 dans un deuxième, je ne suis pas convaincu que nous en serions au même stade aujourd'hui.

Elles ont eu pour premier effet de donner un coup de fouet aux francophones eux-mêmes qui s'étaient fait convaincre pendant des générations que le français était inadapté au monde de la technique en général. Chez les informaticiens francophones, on commence à voir les choses un peu différemment. Il arrive même qu'on exporte des idées québécoises. Ainsi, la maison pour laquelle je travaille, forte de son expérience informatique acquise lors des Jeux olympiques de Montréal, a été engagée aux États-Unis pour informatiser les résultats des épreuves sportives des Jeux olympiques de Los Angeles.

Elles ont ensuite obligé les fabricants d'ordinateurs à faire un effort en ce qui concerne la documentation et la formation en français. Le service de traduction d'IBM-Canada a été créé à peu près au moment de la sortie de la Loi 22 et il est constitué aujourd'hui d'un groupe important d'éléments qui fait un travail d'excellente qualité.

D'un autre côté, le gouvernement fédéral lui-même a fait beaucoup d'efforts dans la traduction et la terminologie informatiques. Un groupe de travail canadien affilié à l'ISO a été constitué pour se consacrer à la terminologie française de l'informatique. Dès 1960 d'ailleurs, Radio-Canada avait montré la voie en publiant le premier glossaire de l'informatique.

En outre, n'oublions pas que la France elle-même, malgré son éloignement géographique des États-Unis, a commencé également à s'émouvoir de l'invasion de l'anglais. En dépit des sonnettes d'alarmes tirées par Étiemble et ses émules, il a fallu attendre 1973 pour qu'une première mesure timide touchant l'informatique soit prise par le gouvernement français. C'est le 29 novembre de cette année-là que paraissait au *Journal officiel* le texte d'un décret intitulé « Enrichissement du vocabulaire de l'informatique ». Il contenait une liste de termes français que devait obligatoirement utiliser l'Administration en lieu et place de leurs équivalents anglais ou assimilés. Vous vous en souvenez peut-être ; il consacrait notamment le néologisme LOGICIEL et jetait du même coup aux oubliettes les « périgramme, programmerie, programmoïde » et autres « mentaille » que de courageux terminologues proposaient sans qu'aucun de ces termes ne réussisse à s'imposer.

Je vous prie de remarquer que tous les termes de la liste sont entrés dans le langage courant des communautés belge, suisse, française et québécoise. Cela provient sans doute pour une bonne part de leur adoption immédiate par IBM qui les a propagés par l'entremise de sa documentation et de ses sessions de formation.

D'autre part, le vocabulaire technique a été diffusé dans la communauté informatique grâce aux congrès, conférences et cours divers dans lesquels les orateurs se faisaient un point d'honneur de s'exprimer en faisant appel le moins possible à des emprunts anglais. Bien entendu, les périodiques spécialisés ont eux aussi contribué à ce succès en publiant des textes généralement bien rédigés.

Enfin, n'oublions pas un facteur important dans tout cela : les francophones participent activement à l'avancement de cette science depuis quelques années. Ils ne se bornent plus à n'être que des « récepteurs » ou des spectateurs. Des langages de programmation, des méthodologies ou des techniques liés à l'informatique voient le jour actuellement et ils ne sont plus une exclusivité américaine. Il y a donc de nouvelles réalités qui peuvent porter des noms français dès leur mise sur le marché. (J'ai cité « télématique » et « bureautique » tout à l'heure).

Que nous réserve l'avenir ? Il semble tout d'abord qu'au Québec comme ailleurs, une loi dans le genre de la Loi 101 est absolument nécessaire pour la survie du français en général. Une telle loi préservera l'existence, dans de nombreuses entreprises, des services de terminologie et autres comités de qualité qui lui doivent leur existence aujourd'hui. D'autre part, un autre facteur encourageant, c'est la sensibilisation au « bien communiquer » de la communauté informatique francophone. Cette dernière constitue une opinion publique non négligeable pour les industriels de l'informatique aussi bien au Québec qu'en Europe francophone.

Je tire une illustration à ce propos d'un article paru dans le journal *Le Monde* qui faisait état de la création récente à Paris de l'Association des informaticiens de langue française. Parmi ses objectifs, on peut relever la réalisation d'un inventaire des difficultés éprouvées par les chercheurs et les informaticiens francophones dans l'usage quotidien de leur langue. Voilà une initiative bien encourageante.

Il faut noter également que le développement des moyens de communication peut aussi bien contribuer à propager la langue bien parlée entre les communautés francophones que d'aider l'anglais à les envahir. Il y a ensuite l'ordinateur individuel. Il a à peine quelques années. Il représente un nouveau débouché très intéressant pour les industriels qui ne voudront pas le négliger puisqu'il s'adresse à un vaste marché représenté par Monsieur Tout-le-Monde. Jusqu'ici, aucun effort n'a été fait pour franciser quoi que ce soit dans ce domaine. C'est qu'il s'agit d'un secteur tout neuf et les premiers clients sont pour la plupart les informaticiens eux-mêmes possédant des rudiments d'anglais ou bien des individus dont la profession exige souvent la connaissance de l'anglais. Mais quand on voudra s'attaquer à l'homme de la rue, croyez-vous que l'on parviendra à lui vendre grand-chose en exigeant de lui qu'il apprenne d'abord l'anglais pour pouvoir s'en servir ?

Les choses ont déjà commencé dans ce sens. J'ai appris qu'une société canadienne traduisait actuellement des langages de programmation en français pour des sociétés clientes en France. D'autre part, les langages de programmation et les progiciels sont de plus en plus conçus pour pouvoir être utilisés par des quasi non-initiés ; en d'autres termes, on tend à les mettre à la portée d'individus qui ne sont pas des informaticiens de métier et qui ne leur consacreront qu'un minimum de formation.

Toutes ces raisons me font penser que le français a de fortes chances de suivre l'évolution de l'informatique et d'y jouer vraiment le rôle d'outil d'expression. Nous ne sommes pas seuls à vouloir rejeter une aliénation complète de notre culture par l'anglais. Je voudrais vous signaler deux anecdotes pour illustrer ce point. Comme les hommes politiques, je vais les prendre à l'étranger. Toutefois, je choisirai deux pays qu'ils ne citent que rarement parce que généralement les choses s'y passent souvent bien, même quand les temps sont difficiles. Il s'agit de l'Allemagne et de la Suisse.

Un jour, j'ai eu besoin de me former dans la technique d'un nouveau produit. Pour différentes raisons, j'ai dû opter pour un cours à Stuttgart réservé aux employés de la filiale allemande de ma société qui était, et reste toujours, américaine. Or, je connais très mal l'allemand. Mais sachant fort bien que les Allemands avaient délaissé le français pour l'anglais depuis la fin de la guerre, je me suis dit que je parviendrais à me sortir d'affaire en repérant des mots-clefs anglais sur les planches qui seraient projetées et en travaillant assidûment sur les travaux pratiques.

En fait, ce fut une catastrophe. Durant les cinq jours de cours, pas une fois un terme anglais ne fut employé. Toutes les planches, qui décrivaient un appareillage de conception et de fabrication américaines, étaient rédigées en allemand. Il est quand même intéressant de noter que, à une époque où on pousse à la productivité, les Allemands ont fait l'effort de concevoir un cours dans leur langue plutôt que de se rabattre sur les planches américaines qui étaient disponibles.

La deuxième anecdote a pour cadre Lausanne, capitale du canton de Vaud. Vous savez sans doute que la Suisse est un pays multilingue où l'allemand prédomine et où quelquefois, dans le milieu des affaires, on a recours à l'anglais si on ne trouve pas de langue nationale commune entre les protagonistes. Il n'y a pas d'équivalent à la Loi 101.

Je faisais partie d'un groupe répondant à un appel d'offre important, lancé par la ville de Lausanne, pour une informatisation globale de ses divers services. L'une des conditions fixées par la ville à cette occasion a été d'exiger que tous les documents présentés et tous les exposés faits au cours de cet appel d'offres soient *exclusivement* en français, sans l'ombre d'un mot anglais.

Ma conclusion sera assez brève.

Elle se résume à ceci :

— la situation du français dans l'informatique est assez encourageante actuellement ;

— à partir du moment où on veut préserver sa langue, à tort ou à raison, il faut une législation appropriée ;

— cette législation est insuffisante en soi ; elle doit être complétée par la volonté du monde du travail en général et des utilisateurs-informaticiens en particulier de parler français ;

— dans ces conditions, je pense que le français continuera à se développer dans l'informatique.

ATELIER 18

Les jeunes et l'avenir du français

Conférenciers : Pierre GEORGEAULT, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française
Isabelle RICARD, étudiante, Cégep Marie-Victorin
Guy MORIN, étudiant, Association des étudiants de polytechnique Inc.

Animatrice : Nicole Van Grunderbeeck, professeur, Université de Montréal

Quelles sont les attitudes des jeunes face à l'usage du français au Québec ? Sont-ils fiers de leur langue ? Jusqu'où se sentent-ils impliqués dans l'avenir du français au Québec ? La consommation de plus en plus grande de produits culturels anglophones par le biais des médias écrits et électroniques constitue-t-elle un danger d'anglicisation ? Si oui, comment pourrait-on y remédier ? Les jeunes sont-ils satisfaits de l'enseignement du français ? Croient-ils qu'une bonne connaissance du français sera pour eux un atout important sur le marché du travail ? Que pensent-ils des politiques linguistiques du Québec ?

M. Robert Gauthier, professeur à la C.S.R. de l'Outaouais et M. Éric Gauthier, étudiant au Cégep Marie-Victorin ont aussi participé à cet atelier.

La conscience linguistique des jeunes : mythe ou réalité

Pierre GEORGEAULT

Les jeunes Québécois sont-ils prêts à prendre le relais dans le développement et le rayonnement de la langue française ou sont-ils fatigués des querelles linguistiques ? Perçoivent-ils les enjeux auxquels fait face leur langue ? Valorisent-ils le français ? Vivent-ils dans leurs comportements cette francisation dont on parle tant ? En un mot, quelle est la conscience linguistique des jeunes Québécois ?

Pour répondre à ces interrogations, le Conseil de la langue française a réalisé, en 1978-1979, une enquête sur la conscience linguistique des jeunes Québécois. Plus de 3 700 jeunes qui étudient en français et plus de 3 600 jeunes qui étudient en anglais ont été contactés. Ces jeunes étaient en 4e et 5e année du secondaire et en 1re et 2e année du collégial.

Disons tout de suite que l'enquête voulait déterminer l'influence du milieu linguistique sur les opinions et les comportements linguistiques des jeunes et non pas brosser leur portrait type au niveau du Québec. C'est pourquoi les milieux d'enquête ont été sélectionnés en tenant compte principalement du critère linguistique de ces milieux : milieu linguistiquement homogène comme Québec, Saguenay (Jonquière), hétérogène comme Montréal, l'Estrie, Gaspé et hétérogène et frontalier comme Hull.

Je ne vais pas vous résumer les résultats de cette enquête, les résultats concernant le groupe francophone sont publiés en deux tomes[1] et ceux qui traitent des jeunes qui étudient en anglais seront publiés dans quelques mois[2]. Je vais simplement faire état de résultats qui permettent de répondre aux *questions posées* dans la définition du thème de cet atelier.

---

1. Édith BÉDARD et Daniel MONNIER, *Conscience linguistique des jeunes Québécois. Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V*. tome I, C.L.F., 1982, 166 p.
   Pierre GEORGEAULT, *Conscience linguistique des jeunes Québécois. Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones du niveau collégial I et II*, tome II, C.L.F., 1982, 160 p.
2. Uli Locher, collaboration Pierre Georgeault, *Conscience linguistique des jeunes Québécois. Le fait français vécu par des élèves qui étudient en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial*, tome III, (à paraître)
   Uli Locher, collaboration Pierre Georgeault, *Conscience linguistique des jeunes Québécois. Le fait français vécu par des jeunes qui étudient en français et en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial*, tome IV, (à paraître).

Les comportements des jeunes dans le cadre de leurs activités culturelles

Les jeunes francophones de niveau collégial se livrent à leurs activités culturelles surtout en langue française à l'exception de ce qui a trait à l'écoute de la musique (chanteurs, groupes musicaux), qui se fait majoritairement en langue anglaise. Toutefois, plus le bassin de population dans lequel vivent les jeunes présente des caractéristiques linguistiques non francophones, plus les informateurs vont faire usage, toutes proportions gardées, de la langue anglaise. Nous pouvons dire aussi que le fait de vivre dans un milieu mixte conjugué au fait de demeurer dans une région frontalière accroît, toutes proportions gardées, l'usage de l'anglais.

De façon plus détaillée, en ce qui concerne les activités culturelles de type quotidien, les informateurs des milieux mixtes

— écoutent presque quatre fois plus souvent la radio anglaise que les autres ne le font ;

— regardent une fois et demie plus souvent la télévision en langue anglaise ;

— lisent plus de deux fois plus souvent des quotidiens, des hebdomadaires, des revues et magazines, des bandes dessinées et des livres en anglais.

En ce qui concerne les activités culturelles de type non quotidien, les jeunes francophones de milieux mixtes

— vont plus souvent que les autres voir des films en langue anglaise ;

— assistent plus souvent que les autres à des spectacles de chanteurs ou de groupes musicaux en langue anglaise ;

— achètent plus souvent des disques ou des cassettes en langue anglaise ;

— assistent plus souvent que les autres à des pièces de théâtre en langue anglaise.

On retrouve les mêmes tendances chez les étudiants francophones de 4e et 5e année du secondaire. À titre d'illustration plus quantitative, voici les pourcentages du temps consacré à l'anglais ou la proportion de son utilisation dans les activités suivantes : médias écrits et électroniques, spectacles.

- Les médias consommés davantage en anglais sont la radio, la télévision et les revues. Le relevé suivant donne le pourcentage du temps consacré à chacune de ces activités en anglais, selon le milieu.

	Radio (stations anglaises) %	Télévision %	Revues %
Québec	16	22	11
Jonquière	13	21	8
Montréal francophone	32	29	12
Montréal anglophone	51	44	26
Montréal allophone	41	37	25
Hull	56	49	29

- Les jeunes francophones de 4e et 5e année du secondaire assistent assez peu aux spectacles, que ce soit le théâtre, les représentations de chanteurs ou le cinéma. Ils le font en moyenne une à deux fois par mois. Les spectacles de chanteurs sont « vus » en anglais dans une forte proportion des cas et ce, même dans les milieux très francophones. Le théâtre et le cinéma sont par contre fréquentés presque uniquement en français (sauf pour les milieux Hull et Montréal anglophone). Les données suivantes indiquent le pourcentage de jeunes qui disent voir « surtout en anglais » ou « en anglais seulement » les spectacles mentionnés.

	Théâtre %	Chanteurs %	Cinéma %
Québec	—	35	—
Jonquière	—	26	1
Montréal francophone	—	32	39
Montréal anglophone	3	45	17
Montréal allophone	1	40	6
Hull	6	45	29

- Les jeunes francophones achètent ou empruntent environ deux disques (ou cassettes) par mois et 1,5 livre. La proportion de disques ou cassettes (excluant la musique instrumentale) en anglais est très élevée dans tous les milieux quoique plus forte encore pour Montréal anglophone, Montréal allophone et Hull. La proportion de livres en anglais est par ailleurs très faible. Le relevé suivant indique la proportion des jeunes qui ont acquis des disques (ou cassettes) et des livres « surtout » et « seulement » en langue anglaise depuis trois mois.

	Disques ou cassettes %	Livres %
Québec	45	—
Jonquière	41	1
Montréal francophone	46	1
Montréal anglophone	57	2
Montréal allophone	60	2
Hull	66	7

Quant aux jeunes qui étudient en anglais, au secondaire comme au collégial, ils utilisent très peu le français dans leurs activités culturelles. Les jeunes Québécois anglophones et allophones qui étudient en anglais s'adonnent à leurs activités culturelles presque totalement en anglais. La majorité, en effet, n'écoute jamais une émission française à la radio ou à la télévision et ceux qui le font n'y consacrent qu'une faible proportion de leur temps d'écoute : seulement un étudiant sur soixante-dix-sept, par exemple, affirme qu'il regarde normalement des émissions françaises.

Par ailleurs, la grande majorité de ces jeunes n'a pas ouvert la presse française durant la semaine couverte par l'enquête, plus des trois quarts lisant des journaux ou des revues uniquement en anglais. En outre, plus de 85 % vont au cinéma, au théâtre, à des spectacles, lisent des livres de loisir, écoutent des disques ou des cassettes surtout ou uniquement en anglais.

De tels comportements sont-ils inévitables, et d'un point de vue collectif, sont-ils inquiétants ?

Sont-ils inévitables ?

Dans un Québec où, depuis la promulgation de la Charte de la langue française, toutes les communications institutionnelles doivent se dérouler en français, est-il inévitable, irions-nous jusqu'à dire est-il normal, qu'un si fort pourcentage du temps soit consacré aux médias électroniques, aux disques et aux chansons en langue anglaise ? Est-ce un signe d'ouverture à l'environnement externe du Québec, ouverture féconde dans la mesure où elle permet la circulation et l'intégration de l'information, des valeurs, etc., ou ouverture aliénante pouvant conduire à l'acculturation ?

Par ailleurs, l'environnement externe du Québec, sa puissance, la loi de l'offre et de la demande rendent-ils ces comportements inévitables ? Faut-il les tolérer comme tels ? Faut-il y pallier ? Dans ce cas, de quels pouvoirs le Québec doit-il et peut-il se doter pour faire de ces forces externes des forces dynamiques et fécondes et non pas des forces d'acculturation ?

Il faut s'interroger en outre sur l'influence de la musique américaine. En effet, celle-ci fait augmenter considérablement les heures d'écoute en langue anglaise tant de la radio, de la télévision que de disques ou de cassettes. Que recherchent les jeunes en écoutant cette musique ? Est-ce seulement la musique en elle-même qui les attire ou est-ce aussi l'univers culturel qui y est véhiculé ? Y a-t-il alors des risques de collusion, voire de domination de l'univers culturel américain, sur l'univers culturel français ? Par ailleurs, ce phénomène correspond-t-il à une étape du développement psychologique et culturel des jeunes, ces derniers ne trouvant pas dans la production culturelle française ce qu'ils recherchent, et régressera-t-il une fois cette étape passée ? Nous ne pouvons répondre à ces questions. Il faudrait, dans une étude ultérieure, pouvoir explorer l'ensemble de ces questions et surtout essayer d'appréhender l'impact d'une telle prééminence sur la vie culturelle des jeunes.

L'ensemble de ces résultats montre une fois de plus l'importance des médias électroniques et de l'audio-visuel dans les activités culturelles des jeunes. Certes, nous vivons de plus en plus dans une civilisation de l'image et de la parole, mais pourquoi la langue anglaise est-elle aussi présente ? La compétence orale des jeunes francophones en anglais, due aux approches pédagogiques de l'enseignement de la langue seconde, est-elle suffisante pour expliquer cette présence ? Le pouvoir d'attraction de la culture anglo-américaine[3] en outre fait surgir l'interrogation suivante. L'expansion des technologies nouvelles comme l'utilisation de la fibre optique, la retransmission par satellite, l'extension de la câblodistribution, la commercialisation des vidéo-cassettes, les applications de la télématique et de la télévision bidirection-

3. N'est-ce pas un phénomène universel chez les jeunes ? Ne se double-t-il pas d'un américanisme culturel de plus en plus envahissant ? La situation québécoise est-elle exemplaire ou exceptionnelle ?

nelle, etc., vont-elles accentuer l'influence de la culture anglo-américaine ? Si tel devait être le cas, de quels pouvoirs le Québec devrait-il se doter ou quelles mesures devrait-il prendre pour favoriser le rayonnement de la langue et de la culture françaises ?

Il est évident que pour répondre à ces questions, il faut répondre préalablement à la question suivante : Y a-t-il une culture propre au Québec français ? Quelle en est sa spécificité ? Quelles en sont les composantes ?

D'un point de vue collectif, sont-ils inquiétants ?

Dans le contexte nord américain, le Québec jouit d'une situation privilégiée. Il est situé à un carrefour et il peut en tirer profit. Mais cet avantage a son revers : la force et le dynamisme qui peuvent en résulter peut être aussi le ver qui le ronge de l'intérieur, d'où un risque de fragilité et, qui sait, d'obsolescence.

L'accumulation d'actes individuels, si compréhensibles soient-ils lorsqu'on les considère un à un, ne devient-elle pas inquiétante, irions-nous jusqu'à dire dangereuse, collectivement parlant ? Dès lors, n'est-il pas impérieux de chercher à résoudre les questions suivantes :

Quel est le seuil au-delà duquel il y a risque d'acculturation et d'assimilation tant individuelle que collective ? Quel est le seuil au-delà duquel le processus d'assimilation est irréversible ?

Voilà autant de questions soulevées par les réponses des jeunes francophones. Quant aux jeunes qui étudient en anglais, comment se fait-il qu'ils utilisent si peu le français dans le cadre de leurs activités culturelles ? Est-ce dû à la pérennité de tendances passées, notamment au phénomène des « deux solitudes » dont on a tant parlé ou, en d'autres mots, est-ce le fruit des rapports de force groupe linguistique-dominant minoritaire → groupe linguistique-dominé majoritaire ? Ces rapports de force ayant quelque peu évolué, devons-nous nous attendre alors à des changements ?

Par ailleurs, l'auto-suffisance du groupe anglophone, notamment à l'égard des biens culturels en anglais, et l'offre de ces mêmes biens peuvent expliquer aussi ces comportements et contrecarrer toute intégration culturelle à un Québec français. C'est donc à ce groupe linguistique de faire ses propres choix, de trouver une originalité propre qui devrait enrichir le Québec dans son ensemble.

Les jeunes sont-ils fiers de leur langue ? Se sentent-ils impliqués dans l'avenir du français au Québec ?

Au moins sept informateurs de *niveau collégial* sur dix manifestent leur attachement à la langue française et ce, davantage dans le milieu du Saguenay que dans les milieux mixtes.

Cet attachement se fonde, selon nos répondants, sur le droit fondamental pour un francophone de parler le français, sur la fidélité au français de nos pères et sur la nécessité pour s'épanouir de vivre en français. Dès lors, aux yeux de ces jeunes, les débats sur le français ne sont pas vains et l'importance accordée à la question de la langue n'est pas assez grande. En outre, les informateurs n'envisagent pas de vivre ailleurs que dans un pays francophone ; ils ne pensent pas non plus qu'il serait plus

utile à leurs enfants de fréquenter l'école anglaise, ni que le français soit trop difficile pour investir temps et énergie à le perfectionner, ni que la meilleure chose qui puisse arriver aux Québécois soit qu'ils apprennent tous l'anglais et qu'ils cessent de perdre du temps au sujet du français.

Toutefois, pour apprécier ce portrait à sa juste valeur, il faut regarder son revers, car il peut paraître surprenant que de 20 % à 30 % de nos informateurs ne se sentent pas privés d'un droit fondamental s'ils sont empêchés de parler français, qu'ils estiment qu'il n'est pas nécessaire à leur épanouissement de vivre en français, qu'ils jugent que les débats sur le français sont vains, qu'ils pensent qu'on accorde trop d'importance à la qualité de la langue française, qu'ils puissent envisager de vivre ailleurs que dans un pays francophone, qu'ils croient qu'il serait plus utile à leurs enfants de fréquenter l'école anglaise et qu'ils ne soient pas fatigués d'entendre parler un français plein de termes anglais.

Enfin, un peu plus de sept répondants sur dix sont optimistes face à la situation du français au Québec, les informateurs de Hull l'étant un peu moins, toutes proportions gardées, que ceux du Saguenay.

Cet optimisme s'appuie sur le fait que la cause du français n'est pas perdue d'avance car, selon les informateurs, le français n'est pas en perte de vitesse, il s'est, bien au contraire, beaucoup amélioré depuis quelques années et sa qualité est une préoccupation de plus en plus importante. Par ailleurs, il est plus important selon eux, pour un francophone, de perfectionner son français que d'apprendre l'anglais car, entre autres, il est important de bien connaître le français pour réussir dans le métier projeté. Enfin, à leurs yeux, de plus en plus d'anglophones parlent le français ; il va même devenir indispensable pour un anglophone de connaître le français aussi bien que l'anglais et les immigrants apprendront eux aussi davantage le français que l'anglais.

Toutefois, même si ce portrait optimiste concerne plus de trois répondants sur quatre, il ne faut pas oublier qu'aux yeux de 10 à 32 % de nos informateurs, la cause du français est perdue d'avance, le français est en perte de vitesse, il est plus important pour un francophone d'apprendre l'anglais que de perfectionner son français, les francophones n'accordent pas plus qu'avant de l'importance à la qualité du français, la situation du français au Québec ne s'est pas améliorée, les anglophones n'utilisent pas de plus en plus le français au Québec et les immigrants vont apprendre davantage l'anglais que le français.

Au niveau secondaire, les tendances sont sensiblement les mêmes. Quant aux jeunes Québécois qui étudient en anglais, ils reconnaissent majoritairement le bien-fondé des revendications des francophones, ils perçoivent le mouvement de francisation comme inéluctable, mais ils se sentent terriblement menacés. Maîtrisant peu la langue française, connaissant peu la culture du Québec français, ils vivent en marge du Québec français et se disent prêts, dans une proportion de 50 %, à quitter le Québec.

Rappelons **l'existence du divorce entre les opinions des jeunes francophones et leurs comportements**, notamment dans le cadre des activités culturelles. De la parole aux actes, il y a une marge. En effet, quand bien même les jeunes se disent très attachés à leur langue, nous avons vu, tout à l'heure, que le pourcentage d'utilisation

de l'anglais est relativement élevé et si nous prenons comme indice la réaction des jeunes lorsqu'ils se font servir d'abord en anglais dans les commerces qu'ils fréquentent, celle-ci est mitigée, voire timide. Ainsi, un jeune sur cinq seulement réagit activement au point d'insister pour être servi en français, ce comportement s'observant davantage dans les milieux exclusivement francophones que dans les milieux mixtes.

La satisfaction des jeunes vis-à-vis de l'enseignement du français

Sept collégiens sur dix sont satisfaits des cours de français qu'ils ont suivi ces trois dernières années, notamment parce qu'ils ont eu des professeurs compétents mais aussi, bien que les raisons soient citées moins souvent que cette dernière, parce que les cours étaient efficaces pour améliorer leur français et parce que les cours étaient en eux-mêmes intéressants.

Par ailleurs, sept répondants sur dix ont porté beaucoup d'intérêt à un de leurs professeurs de français, de langue ou de littérature, notamment parce qu'il savait enrichir le contenu de ses cours par des faits divers et des détails intéressants mais aussi, bien que ces raisons soient citées moins souvent que cette dernière, parce qu'il était exigeant, juste et équitable et parce qu'il connaissait bien sa matière et savait être proche des étudiants.

Satisfaits de l'enseignement du français, ils estiment avoir une bonne maîtrise du français. En effet, une très forte proportion (80,0 %) de répondants estiment avoir une bonne maîtrise du français (aucune ou peu de difficulté), seules la grammaire et l'orthographe leur causant plus de difficulté. Il peut être néanmoins étonnant de voir l'importance que les informateurs accordent au perfectionnement de leur langue puisque neuf sur dix le jugent important. Toutefois, les raisons invoquées montrent une cohérence entre leur attachement à la langue française, leur optimisme face à la situation linguistique québécoise et leur désir de perfectionnement.

En effet, si le perfectionnement du français est important, c'est :

— pour un répondant sur trois, parce que le français est sa langue maternelle ;

— pour un informateur sur six, parce qu'il aime le français et parce qu'au Québec on doit faire un effort spécial pour le français ;

— pour un répondant sur dix, parce que la qualité du français deviendra de plus en plus importante sur le marché du travail.

En outre, selon les dires des informateurs, le meilleur moyen de perfectionner son français est de lire plutôt que d'écouter la radio ou la télévision et le meilleur moyen pour apprendre à bien écrire le français est de lire beaucoup de livres mais aussi, bien que cela soit jugé beaucoup moins important, d'apprendre la grammaire et d'avoir de bons professeurs.

Ces résultats lénifiants entrent-ils en contradiction avec la place que ces étudiants donnent au français parmi les matières scolaires ?

En effet, parmi les matières scolaires préférées, le français arrive en quatrième position après les sciences sociales, les mathématiques et les sciences pures et

l'anglais en sixième position. Autrement dit, seulement 10 % des jeunes affirment que le français est la matière scolaire qu'ils aiment le plus et 14 % disent que c'est la matière qu'ils aiment le moins.

Les réponses des jeunes sont-elles contradictoires ? Faut-il y voir seulement l'influence du cursus qui privilégie de fait d'autres matières ?

Satisfaits de l'enseignement du français, les jeunes francophones de niveau collégial estiment avoir une bonne maîtrise de cette langue, veulent accroître encore cette maîtrise pour des raisons, notamment, qui vont de pair avec leur attachement à leur langue. Toutefois le français, en tant que matière scolaire, semble peu prisé. Est-ce contradictoire ?

Ce qui est étonnant par ailleurs, c'est de voir que le désir de perfectionnement de la langue anglaise est aussi fort que celui du français. Ce désir, compréhensible puisque les étudiants disent mal maîtriser cette langue, alimente cependant les opinions selon lesquelles l'anglais est un atout important sur le marché du travail, opinions qui entrent en contradiction avec l'attachement à la langue et l'optimisme manifesté vis-à-vis de la francisation du Québec.

Conclusion

Comme on a pu le voir les opinions des jeunes sont très favorables et très optimistes vis-à-vis du fait français au Québec. Par contre leurs comportements entrent, chez beaucoup d'entre eux, en contradiction avec leurs opinions.

Ce divorce illustre selon nous la fragilité du statut de la langue et la nécessité de le consolider. La Charte de la langue française repose encore sur des assises fragiles et celles-ci le resteront tant et aussi longtemps que tout un chacun ne fera pas sien, dans les menus détails de la vie quotidienne, les intentions et les objectifs de cette Charte. Sa consolidation ne doit-elle pas dorénavant moins se faire par une plus grande institutionnalisation de ses objectifs que par une implication de plus en plus grande de chaque Québécois ?

Une langue mal en point

Isabelle RICARD

Ladies and gentlemen. Notre langue est bien mal en point. C'est dire qu'elle préside magnifiquement au présumé conflit des générations et de plus, qu'elle n'est pas considérée, même par ses ouailles, avec sérieux. Quand je parle des ouailles récalcitrantes ici, il s'agit bien entendu de personnes maltraitant avec plaisir, ou par simple ignorance, l'essence même de leur nation et l'expression de leur individualité, c'est-à-dire leur langue. Alors qu'en est-il de l'avenir de la langue française au Québec ?

Il faut nous avouer que la langue française québécoise est atteinte d'un mal familier à notre époque. C'est un fait. Enseignée en classe, elle est ridiculisée et littéralement massacrée dans la rue et dans les cours d'école. Mais, pourrait-on dire, nos médias d'information ont bien entrepris une dé-sophistication en règle de notre trop belle langue. Et voilà que depuis le théâtre de Michel Tremblay, le relâchement s'en vient de plus en plus total.

Il semblerait maintenant que le « bon ton » exige que l'on parle mal. C'est le cas évidemment aux niveaux primaire et secondaire. Les jeunes y étant trop heureux de s'identifier à la nouvelle mode, on peut alors affirmer que le problème ne se situe pas dans leur soi-disant ignorance vis-à-vis de la langue — que non ! — mais plutôt dans leur appartenance à un groupe ; lequel se doit de bien paraître, donc de parler mal. On connaît bien sûr, vaguement peut-être, des règles de grammaire, la syntaxe et la concordance des temps ; tout cela est pour ainsi dire inné, d'ailleurs.

Mais on est en révolte, au secondaire, et cette révolte s'étend au langage que l'on maltraite plus ou moins consciemment afin de faire réagir les autres. Ainsi, des questions aux solutions, tout devient charabia. Un charabia compréhensible, du reste, aux initiés uniquement. Le plus pathétique apparaîtra pourtant par la suite lorsque des Québécois dits nationalistes, présenteront la langue qu'ils méprisent comme une force, leur force, donc la nôtre, n'est-ce pas ?

La véritable fierté de notre langue oserai-je vous dire, survient peut-être au cégep, alors que le pire moment de la crise est généralement passé. L'étudiant accepte alors de devoir « bien parler pour bien paraître », la mode ayant alors changé. De plus, son vocabulaire s'est encore étendu et il utilise plus de mots, que ce soit en langage écrit ou parlé. Sans tout chambarder et recommencer son apprentissage de la langue, il l'améliore sensiblement et la perfectionne inconsciemment.

Tout cela nous laisse bien présumer d'une amélioration relativement constante au niveau de la langue populaire, d'une génération à l'autre. Il n'y a aucune raison

d'ailleurs, pour que cette supposition ne soit pas vérifiée puisqu'une telle révolution a déjà eu lieu ici jusqu'à nous et que nous-mêmes, communs mortels, sommes heureusement de plus en plus sensibilisés au problème.

L'avenir du français. Bon. Je ne crois pas en une évolution complète portant ses fruits miraculeux dans un proche avenir. Mais je suis convaincue qu'il y aura une nette amélioration d'ici quelques générations. En effet, on ne peut évidemment pas changer du tout au tout, en un clin d'oeil, une vie entière de communication, aussi erronée soit-elle. D'autre part, et parce que l'on apprend toute langue par pure imitation, il importe que la source imitée soit fiable. Ainsi, les individus possédant un bon français le transmettront à leur progéniture et ainsi de suite, *ad vitam aeternam*. Et c'est en ce sens que toute initiative prise en faveur d'un français correct pourra perpétuer une langue ayant alors retrouvé son lustre.

Bien entendu un gros travail reste à faire, ne serait-ce qu'avec la prononciation pourtant délicieuse du terroir. En l'occurrence, que penser du reste ? De plus, la menace anglaise, constante, fait miroiter devant nous des perspectives bien peu attirantes. Notre marché est investi de produits anglais désormais pourvus de modes d'emplois bilingues la plupart du temps. Mais combien est-il difficile de déchiffrer leur traduction bâclée. Leur grammaire est maladive et le style employé — une traduction textuelle — est trop souvent incompréhensible.

Comment pouvons-nous être pris au sérieux si nous acceptons ces farces et ces moqueries flagrantes ? Même certains écrits gouvernementaux font montre d'une négligence envahissante. La situation exige une solution rapide. Des conditions draconiennes pourraient être imposées à la traduction française, qu'elle soit toujours précise et harmonieuse, dans tout texte qui pénètre au Québec ou qui en est issu. Des efforts plus que louables ont été accomplis en ce sens ; pourtant, d'autres seraient aussi appréciés que nécessaires.

L'anglicisation est un problème aussi dans les écoles. Les termes étant souvent mieux connus en anglais qu'en français, il en résulte un mélange aussi désolant que cocasse. Mais les élèves sont déçus. Les cours de français sont la répétition de tout ce dont ils ont déjà entendu parler, sans y avoir jamais attaché trop d'importance. Que faire ? La difficulté est de taille.

Au secondaire, il est de notoriété publique qu'aucun cours n'est intéressant. Au cégep on s'intéresse plus aux cours de concentration qu'aux autres dits obligatoires ou optionnels. Il n'est pas aisé de rendre un cours de façon intéressante pour tout un chacun en classe. Pourtant je suis convaincue, pour l'avoir expérimenté, que tout cours peut être passionnant ; il suffit d'y croire. Car malheureusement les étudiants sentent bien lorsqu'un professeur n'aime pas sa matière.

Et que dire du contenu des dits cours sinon qu'il est plus que jamais nécessaire maintenant d'y effectuer une stabilisation par la base.

Peut-être en commençant plus tôt les compréhensions de texte afin de s'assurer que les règles de grammaire ont été comprises, au moins au début du secondaire. Une bonne connaissance du français n'est jamais perdue. On sait qu'il est mieux de bien parler et de bien écrire, quoique ce soit présentement une nécessité dépendant des

domaines concernés sur le marché du travail. Savoir communiquer facilite grandement les échanges. Et que ce soit avec le public ou dans un bureau, toute connaissance acquise est appréciée.

Que ce soit un bien ou un mal, nous vivons dans un monde où des rapports plus que fréquents avec autrui sont nécessaires et indispensables. En partant de ce principe, plus la communication est facile, mieux seront les relations. D'ailleurs, les problèmes de tout genre ne surviennent-ils pas à cause de lacunes de langage ?

Il importe de bien assurer toutes les bases permettant d'échanger entre parties. Et quel meilleur moyen qu'une compréhension cohérente pour y parvenir ? Certains pourtant arguent justement qu'à partir du moment où on se comprend, le tour est joué et la bataille gagnée. Eh bien, non. Car la compréhension dont il s'agit alors est trop nuancée d'interprétations de la part de l'auditeur. Et l'on assiste trop souvent à ces interprétations personnelles aux répercussions trop malencontreuses pour accepter que l'avenir de notre culture en dépende.

Nous clamons bien haut quelquefois que le silence est d'or et la parole, d'argent. Il n'en tient qu'à nous maintenant de la rendre d'or.

Les avantages du fait français

Guy MORIN

Je me sens obligé, en commençant, de mettre en question notre représentativité de la jeunesse québécoise. En effet, le fait que nous nous soyons déplacés pour venir à ce congrès prouve que nous prenons à coeur l'avenir du français au Québec, ce qui n'est peut-être pas le cas de la majorité des jeunes.

Personnellement je suis très fier de ma langue. Je suis un des premiers à sortir mon stylo pour corriger les fautes d'orthographe sur les affiches dans les lieux publics. Je grince des dents quand, avant d'utiliser un appareil, je dois lire le mode d'emploi en anglais parce que la version française est incompréhensible.

Avoir une langue autre que la langue anglaise comme langue maternelle en Amérique du Nord semble une erreur pour plusieurs. Cela devrait constituer un handicap sérieux dans nos relations économiques avec les pays anglophones qui nous entourent. Il est vrai que cela nous oblige à des déboursés considérables, en traduction par exemple. C'est pourquoi nous devrions nous forcer pour utiliser cet argent à bon escient. Entre autres je trouve ridicule de dépenser des milliers de dollars pour modifier un signal routier reconnu mondialement et en particulier dans les pays francophones. Cet argent serait bien plus utile à la cause du français sous forme de subventions pour la traduction des livres d'enseignement technique qui coûtent aux élèves de deux à trois fois plus que les versions anglaises. Et l'on s'étonne de l'emploi de termes techniques en anglais dans les entreprises . . .

Mais je crois sincèrement qu'à longue échéance, le Québec ne peut que profiter de cette situation. En effet, celle-ci oblige les Québécois à fournir un effort d'ingéniosité pour faire survivre leur langue. La langue étant associée à la culture, nous pouvons dire que même si la nôtre est définitivement nord-américaine, néanmoins elle est celle qui est la plus proche de l'Europe sur notre continent. Ces chocs de cultures et de langues nous donnent une ouverture d'esprit qui ne peut que nous rapporter à plus ou moins longue échéance.

Je pense par exemple au succès de nos firmes d'ingénieurs-conseil à l'étranger. Leurs exploits ayant souvent comme cadre des pays francophones, l'Afrique par exemple, on ne peut nier l'avantage que nous possédons sur nos concurrents nord-américains.

Mais il nous est possible d'exploiter encore plus ces avantages. Participant des deux cultures les plus influentes du monde occidental nous avons l'immense avantage de combiner avec beaucoup de facilité les deux côtés de l'Atlantique. Nous pourrions devenir une véritable plaque tournante entre le français et l'anglais, l'Europe et

l'Amérique. Nous devrions profiter de l'occasion qui nous est donnée de réunir les qualités de ces deux continents.

Mais cela n'est pas encore le cas. Je ne peux oublier que, par exemple, le language informatique le plus connu et le plus utilisé dans le monde a récemment été traduit en français par un individu vivant dans la province voisine, ne parlant pas un mot de français et qui a dû prendre des cours pendant plusieurs mois avant de mener à bien son travail. Cette version est maintenant vendue dans le monde entier.

Mais pour arriver à ces fins il faut conserver notre avantage, c'est à dire notre belle langue française. Or malgré ce qu'en disent certains vu notre position minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, notre langue est en danger. Il est bien certain que la conservation de notre identité culturelle entraîne des déboursés considérables ; d'autre part nous savons fort bien que les ressources de l'État sont limitées. C'est pourquoi nous devons nous assurer que ces fonds soient dépensés à bon escient et surtout sur des projets qui ont une valeur réelle.

J'ai déjà parlé des traductions qui, malgré leur coût élevé, sont parfois tellement mauvaises qu'il faut recourir à l'original pour s'y retrouver. D'autres menaces doivent aussi nous préoccuper. Je pense entre autres à la musique et à la télévision qui ont non seulement un impact sur la langue mais aussi sur la culture. En effet, étant six millions de francophones face à cent soixante-dix millions d'anglophones sur le continent, nos productions sont naturellement moins élaborées. Je suis un des premiers à passer d'un réseau français à un réseau anglais plutôt que de regarder une émission française médiocre. Au plan musical je consacre 90 % environ de mon temps d'écoute au rock anglais. Les dangers d'assimilation sont donc réels et présents partout.

Un autre danger est la piètre qualité du français écrit dans nos journaux et magazines. En effet, à cause de la très large diffusion de ces véhicules, une faute de français dans une de ces publications a plus de portée qu'une erreur dans une oeuvre littéraire dont la distribution est plus limitée. J'aimerais croire qu'avec la venue des techniques modernes d'impression et de photocomposition par ordinateur le temps ainsi gagné permettra d'améliorer la langue de ces ouvrages, mais je constate plutôt le contraire. Je qualifierais même de minable le français de certains journaux parmi les plus lus de la province.

Mais la situation n'est pas désespérée. Certaines solutions nous permettront d'améliorer les faits. Je me permets ici de citer Henri Bergson qui disait sans savoir à quel point son affirmation s'appliquait à notre contexte : « Le problème politique par excellence est le problème de l'éducation. » C'est là l'outil le plus efficace pour arriver à nos fins. Il faut absolument améliorer la qualité de l'enseignement dans nos écoles et insister plus sévèrement sur l'orthographe, la grammaire et la syntaxe. Actuellement j'ai l'impression que tout le monde se rejette la responsabilité d'un niveau à un autre. Au primaire les élèves sont trop jeunes pour bien comprendre les subtilités de la langue et au secondaire les programmes sont surchargés.

Une autre façon de se protéger serait de se rapprocher des autres pays francophones. En accédant à une dimension plus internationale, le Québec pourrait mieux protéger sa langue et sa culture et cela nous permettrait de mieux jouer notre rôle de plaque tournante entre ces deux mondes.

Certains me trouveront peut-être sévère dans mes commentaires ; mais si j'ai bien compris le but de notre réunion, nous n'avons pas été convoqués pour nous lancer des fleurs mais bien pour mettre en évidence les dangers qui menacent notre langue et aussi suggérer des moyens de les combattre. Je dois enfin reconnaître en toute honnêteté le bel effort accompli en ce sens tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de nos institutions. La bataille du français est une bataille de tous les instants qui doit nous tenir constamment en éveil et notre présence ici aujourd'hui est un témoignage éloquent de l'intérêt que porte une partie de la jeunesse québécoise à sa langue et à sa culture.

Le Québec vit actuellement une aventure sociale et linguistique à peu près unique. En effet, depuis les débuts de la Révolution tranquille, soit vers 1950, à la suite et à l'intérieur même d'une industrialisation massive, le Québec a réussi à exprimer une partie du fonds culturel et nationaliste qui somnolait discrètement en lui et en est arrivé à légiférer fermement sur le statut de sa langue nationale et à imposer, aussi bien dans le travail et l'économie que dans l'éducation, un présent et un avenir français.

Les textes que nous présentons dans ce premier tome des Actes du Congrès insistent sur les aspects positifs de la situation du français au Québec, notamment dans le monde des affaires. Des interrogations au plan de l'avenir de la langue française surgissent cependant lorsqu'on aborde les domaines des médias, notamment les médias électroniques, le domaine du sport professionnel et amateur et celui des jeunes.

Quelle variable de toutes celles discutées par les participants est la plus riche d'avenir pour la langue française au Québec? Voilà, peut-être, la question essentielle qu'il faudra se poser à la lecture de ces Actes. Nul doute que les textes de ce premier tome, tous inédits, constitueront un point de départ important pour poursuivre la réflexion amorcée par le Congrès Langue et Société.

Conseil de
la langue
française